






B

75-

SÉPULTURES

GAULOISES, ROMAINES, FRANQUES ET NORMANDES.

Objets antiques trouvés a la Haye-Malherbe en 1848 & 1852.



Lith. Delahaye frères, Louviers.

SÉPULTURES

GAULOISES, ROMAINES,

FRANQUES ET NORMANDES,

FAISANT SUITE A

" LA NORMANDIE SOUTERRAINE, "

PAR M. L'ABBÉ COCHET,

INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

Membre non résidant des Comités historiques,
Correspondant du Ministère d'État et du Muséum de Paris
pour les travaux historiques et scientifiques.

« Aperiam tumulos vestros et educam vos de sepulcris vestris. »
Ezéchiel, c. 37, v. 12.



PARIS,
DERACHE, rue du Bouloi, 7; V. DIDRON, rue St-Dominique-St-Germain, 23.
LONDRES, W. PARKER, 377, Strand; J. RUSSELL SMITH, Soho Square.
ROUEN, LEBRUMENT, FLEURY, HERPIN et LANCTIN, Libraires.
DIEPPE, MARAIS, Grande-Rue.

—

1857.

A M. E. LEROY,

PRÉFET DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

et

A M. LE COMTE L. DE LA BORDE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

HOMMAGE RESPECTUEUX DE L'AUTEUR.



Les Allemands primitifs : — d'après les fouilles d'Oberllacht.
(Communiqué par M. le Comte Guillaume de Wurtemberg.)

TABLE DES CHAPITRES.

1re Partie. — Sépultures Gauloises.

2e Partie. — Sépultures Romaines.

3e Partie. — Sépultures Franques.

4e PARTIE. — Sépultures Normandes.



BIBLIOGRAPHIE FRANQUE.

FRANCE.

Les Monumens de la Monarchie françoise, par dom B. de Montfaucon, t. 1er, p. 10-16, pl. iv, v et vi, in-folio, Paris, 1729.

Museum Schoepflini, *tomus prior, lapides, mormora, vasa.* — Supellex gallica : ex ævo francico, de la page 141 à 150, pl. xvi, in-quarto, Argentorati, 1773.

Description d'objets antiques *découverts en* 1832 *dans le territoire de Charnay, arrond. de Verdun, Saône-et-Loire,* par M. H. Baudot, in-8° de 24 pages, dans les *Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or,* années 1832-33, p. 200-23, Dijon, 1833.

Essai sur les Sarcophages, *leur origine et la durée de leur usage,* par M. de Gerville, in-8° de 45 pages, Poitiers, 1837, et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. ii, p. 175-219.

Cours d'antiquités monumentales, par M. de Caumont, t. vi, mais surtout de la page 186 à 311, in-8°, Caen, 1841.

Notice sur la découverte de neuf Tombeaux *ou Sarcophages en pierre, faite le* 8 *décembre* 1841, *à Allonnes, près le Mans (Sarthe),* par M. Ch. Drouet, in-8° de 15 pages et 1 planche, le Mans, Monnoyer, 1842.

Notice sur les sépultures des anciens, par M. Victor Simon, in-8° de 22 pages avec 1 planche, Metz, Lamort (1844); extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Metz,* année 1843-1844.

Sépultures antiques *découvertes à Remennecourt et sur la côte de Venise, territoire de Varney (Meuse),* par M. de Widranges, in-8° de 39 pages, avec 9 planches ; dans les *Mémoires de la Société philomathique de Verdun* (1846), t. iii, p. 199-237, et atlas de 9 planches.

Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité, par J. Girardin, in-4°, 1846 ; extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. roy. des Inscrip. et Belles-Lettres,* 1re série, t. ii ; et dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, t. xii, p. 173-92.

Notice sur un cimetière présumé mérovingien, *découvert à Auffargis (Seine-et-Oise), en* 1846, par M. A. Moutié, in-12 de 14 pages, Rambouillet, Raynal (1847.)

Sépultures anciennes *trouvées à Saint-Pierre-d'Épinay, dans les travaux du chemin de fer de Dieppe,* par M. l'abbé Cochet, in-8° de 18 pages avec une planche, Rouen, Péron, 1847.

Fouilles de Londinières en 1847, par M. l'abbé Cochet, in-8° de 27 pages avec une planche, Rouen, Péron, 1848.

Notice sur quelques antiquités *trouvées dans l'ancienne province Leuke (évêché de Toul),* par M. Dufresne, in-8° de 62 pages avec 8 planches, Metz, 1849; et dans les *Mémoires de l'Académie nationale de Metz,* année 1848-49, p. 301-62, pl. i à viii.

Fouilles d'envermeu en 1850, par M. l'abbé Cochet, in-8° de 8 pages avec planche, Rouen, Péron, 1850.

Recherches historiques *sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au Ve siècle et sur le caractère des armes, des boucles et des ornements recueillis dans les tombeaux, particulièrement en Picardie,* par M. le docteur Rigollot, in-8° de 107 pages avec 12 planches, Amiens, 1850; et dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Picardie,* t. x, de la p. 121 à 227, pl. vi à xii.

Observations sur des Sépultures antiques *découvertes dans diverses contrées des Gaules et sur l'origine qui paraît devoir leur être attribuée,* par M. Victor Simon, in-8° de 16 pages avec planche, Metz, Lamort, 1851; extrait des *Mémoires de l'Académie nationale de Metz,* année 1850-51.

Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité, 2e *Mémoire,* par J. Girardin, in-8° de 39 pages avec 4 pl. dont 3 coloriées, Rouen, Péron, 1852; et dans le *Précis analytique des Travaux de l'Acad. de Rouen,* année 1851-52.

Notes sur les Sépultures mérovingiennes de Charnay, par M. H. Baudot, in-8° de 5 pages, dans les *Congrès archéologiques de France. — Séances gén. tenues à Dijon en* 1852, p. 310-14, Caen, Hardel, 1853.

La Normandie souterraine *ou Notices sur des Cimetières romains et des Cimetières francs, explorés en Normandie,* par M. l'abbé Cochet, 1re édition, in-8° de xvi et 406 pages avec 17 pl., Dieppe, Delevoye, 1854.

Le même Ouvrage, 2e édition, in-8° de xvi et 456 pages avec 18 planches et 120 grav. sur bois, Dieppe, Delevoye, 1855.

Notice sur des Sépultures gallo-frankes *trouvées en* 1854 *à*

Farébersviller (Moselle), par M. Dufresne, in-8° de 7 pages avec planche, Metz, F. Blanc, 1855; extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz,* année 1854-55.

NOTE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS MÉROVINGIENNES *conservées au Musée de Beauvais,* par M. Danjou, in-8° de 13 pages avec 3 planches, Beauvais, Desjardins, 1856; et dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise,* t. III, p. 16-26.

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES *découvertes à Beauvais. — Épingle à cheveux de l'époque mérovingienne trouvée à Marsielle (Oise),* par M. Mathon (fils), in-8° de 26 pages et 2 planches, Beauvais, Desjardins, 1856; et dans les *Mémoires de la Société acad. de l'Oise,* t. III, p. 27-49, pl. IV et IV bis.

NOTICE SUR DEUX AGRAFES CARLOVINGIENNES, par M. Dancoisne, in-8° de 3 pages avec planche, Arras, Tierny, 1856.

BULLETIN MONUMENTAL, publié par M. de Caumont, depuis 1835 jusqu'en 1856; on trouve dans ce recueil :

T. V, p. 520-24, *Notice sur un Cimetière découvert à Conlie (Sarthe),* par M. Jousset des Berryes, 5 pages de texte accompagnées d'une planche.

T. IX, p. 92-97, *Lettre de M. Feret à M. de Caumont sur les fouilles pratiquées à Sainte-Marguerite, près Dieppe,* 6 pages de texte avec 1 pl.

— P. 270-76, *Mémoire de M. de Cussy sur des Objets découverts à Daspich, près Thionville,* 6 pages de texte avec une planche.

— P. 561-76, une *Note sur les Tombeaux,* par M. de la Fontanelle.

T. XIII, p. 286-306, *Sépultures anciennes trouvées à Saint-Pierre-d'Épinay dans les travaux du chemin de fer de Dieppe,* 21 pages de texte.

T. XIV, p. 506-34, *Notice sur les fouilles de Londinières en* 1847, 28 pages de texte avec une planche.

T. XVIII, p. 268-75, *Note sur cinq Monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchâtel, en* 1851, 8 pages de texte.

T. XIX, p. 462-79, *Des Sépultures romaines et des Sépultures mérovingiennes.*

T. XX, p. 369-73, *Lettre à M. de Caumont au sujet d'une Fibule mérovingienne à inscription chrétienne,* par M. Hucher, 5 pages avec 2 gravures.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE :

T. XII, p. 323-36, *Notice sur des Tombeaux trouvés à la Hogue, près le port de Bénouville (Calvados),* par M. l'abbé Durand, 14 pages de texte et 2 planches.

T. XVII, p. 437-54, *Notice sur l'ancienne nécropole de la cité de Bayeux,* par M. Éd. Lambert, 17 pages de texte avec 3 planches.

T. XIX, p. 477-82, *Note sur cinq Monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchâtel, en* 1851, 6 p. de texte avec 1 pl.

T. XX, p. 222-30, *Des Sépultures romaines et des Sépultures mérovingiennes,* 9 pages de texte.

— P. 496-508, *Procès-verbal journalier de l'exploration archéologique du cimetière mérovingien d'Envermeu, en septembre* 1854, 12 pages de texte avec bois gravés.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Ces *Mémoires* contiennent plusieurs Notices intéressantes sur le sujet qui nous occupe. Nous citerons entre autres : à l'année 1836, p. 102-117, une Note de M. Camus Chardon sur le cimetière d'Arcis, qui paraît gallo-romain du IVe siècle ; à l'année 1839, p. 212-16, une Note sur les Sépultures de Courceroy, qui pourraient être du Ve ou du VIe siècle ; à l'année 1847, une Note sur les Sépultures de Conflans, du Ve ou du VIe siècle ; mais surtout à l'année 1853, p. 555-68, un Rapport de M. Corrard de Bréban, sur le *Cimetière antique de Verrières, découvert en* 1849. Ce curieux cimetière est assurément mérovingien.

REVUE DE ROUEN. — Année 1847, p. 230-42, *Sépultures anciennes trouvées à Saint-Pierre-d'Épinay, près Dieppe,* avec une planche.

Année 1848, p. 65-91, *Fouilles de Londinières en* 1847, avec une planche.

— 1850, p. 377-83, *Fouilles d'Envermeu en* 1850, avec une planche.

— 1851, p. 62-64, *Rapport sur les fouilles de Londinières en* 1850.

— P. 235-41, *Observations sur les Sépultures antiques, dites mérovingiennes, trouvées dans la vallée de l'Eaulne,* par M. L. Fallue.

— P. 311-29, *Notes sur les Observations de M. Fallue concernant les Sépultures de la vallée de l'Eaulne,* par M. Feret.

— 1852, p. 213-20, *Note sur cinq Monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy,* avec une planche.

LA PICARDIE. — 2e année, Nos d'avril, mai, juin et juillet 1856 : *Recherches sur les Sépultures anciennes dans les provinces du nord de la France,* par M. A. Terninck.

SUISSE.

DESCRIPTION DES TOMBEAUX DE BEL-AIR, *près Cheseaux-sur-Lausanne,* par Frédéric Troyon, in-4° de 18 p. avec 6 pl. dont 5 coloriées et 1 plan, Lausanne, M. Ducloux, 1841.

NOTICE SUR DES ARMES ET DES CHARRIOTS DE GUERRE *découverts à Tiéfenau, près Berne,* par G. de Bonstetten, in-4° de 7 pag. avec 9 planches, Lausanne, Genton, 1852.

RECUEIL D'ANTIQUITÉS SUISSES, par M. le baron G. de Bonstetten, in-folio de 49 pages avec 28 planches coloriées à la main, Berne, Mathey, 1855.

NOTICE SUR D'ANCIENS CIMETIÈRES *trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève et principalement sur celui de la Balme, près Laroche,* par H. J. Gosse, in-8° de 12 pages et 7 planches, Genève, Ramboz, 1853 ; extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. IX.

BELGIQUE ET LUXEMBOURG.

ANASTASIS CHILDERICI Ii FRANCORUM REGIS, *sive thesaurus sepulcralis Tornaci Nerviorum, effossus et commentario illustratus,*

avctore J. Jac. Chifletio, in-4° de 351 pages, avec planches et gravures sur cuivre, Autverpiæ, ex officinâ Plantinâ, B. Moreti, 1655.

CIMETIÈRES DE L'ÉPOQUE FRANQUE *découverts aux lieux dits le Tombois et les Minières, à Védrin (près Namur),* par Eug. del Marmol, in-8° de 24 pages, Namur, Wesmaël-Legros, 1853, avec 2 planches dont une coloriée; et dans les *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. III.

NOTICE SUR LA DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE FRANC *au village d'Haulchin, dans la province de Hainaut,* par M. Schayes, in-12 de 6 pages (Bruxelles, 1854) avec 2 planches, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* t. XXI, n° 2, p. 119-125, pl. I et II.

RAPPORT SUR LA DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE FRANC-MÉROVINGIEN *à Séraing (près Liège),* par G. Hagemans, in-8° de 35 pages, Liège, Carmanne, 1856, avec 2 planches; et dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. II.

NOTICE SUR LES TOMBES GALLO-FRANKES *du Grand-Duché de Luxembourg,* par M. A. Namur, 36 pages in-4° avec 3 pl., Bück, 1853; dans les *Public. de la Soc. pour la rech. et la conserv. des Mon. hist. dans le Grand-Duché de Luxembourg,* t. VIII, p. 26 à 61, pl. II, III, IV.

ALLEMAGNE.

SECHSTER JAHRESBERICHT *an die Mitglieder der Sinsheimer gesellschaft,* von R. Wilhelmi, Sinsheim, 1838.

RŒMISCHES ANTIQUARIUM *des Konigt preus notaires Philippi Houben in Xanten,* in-4° avec 48 planches, Xanten, 1839.

DIE HEIDENGRABER AM LUPFEN *(bei Oberflacht),* par MM. von Dürrich et Wolfgang Menzel, in-4° de 28 pages et 4 planches in-folio, Stuttgart, 1847.

DAS GERMANISCHE TODTENLAGER BEI SELZEN *in der Provinz Rheinhessen dargestellt und erlautert,* von den Gebrüdern W. und L. Lindenschmit, petit in-4° de 54 p., 21 pl. coloriées, un plan et un tableau. Mainz, V. von Zabern, 1848.

DIE GRABER DER LIVEN, von Johann Karl Bahr, Dresden, 1850.

VEBER EINE BEFONDERE GATTUNG *von Gervandnadeln aus deutschen Grabern des V. und VI Jahrhunderts,* (par M. Ludwig Lindenschmit), in-4° de 16 pages et 2 planches, dont une coloriée, Mayence, vers 1854.

UBER DIE ALTEN HEIDNISCHEN BEGRABNISSPLATE IN MAHREN, von professor Dudik, in-8° de 28 pages et 2 planches, Vien, 1854.

ANGLETERRE.

Inventorium Sepulchrale : *an account of some antiquities dug up at Gilton, Kingston, Sibertswold,* etc., *in the county of Kent, from A. D.* 1757 *to A. D.* 1773, by the Rev. Bryan Faussett, *edited from the original m.ss. in the possession of Joseph Mayer, with notes and introduction,* by Ch. Roach Smith; bel in-4° de LVI et 230 pages avec grand nombre de gravures sur bois et 22 planches dont 7 coloriées, London, Richards, 1856.

Nenia Britannica : *or, a sepulcral history of Great Britain; from the earliest period to its general conversion to Christianity,* by the Rev. J. Douglas, London, 1793.

Archæologia : *or Miscellaneous tracts relating to antiquity,* published by the Society of Antiquaries of London. London, 1770-1856. Voir surtout l'*Archæological index,* p. 200 à 204.

Collectanea antiqua, *etchings and notices of ancient remains illustrative of the habits, customs and history of past ages,* by Ch. Roach Smith, 4 vol. in-8° ornés de planches et de gravures sur bois en grand nombre, London, 1843-1856.

The Archæological album : *or Museum of national antiquities,* edited by Thomas Wright, illustrated by F. W. Fairholt, London, 1845.

A brief account of the Parish of Stouting *in the county of Kent and of the antiquities lately discovered here,* by the Rev. F. Wrench, London, 1845.

An Archæological index, *to remains of antiquity of the Celtic, Romano-British and Anglo-Saxon periods,* by J. Y. Akerman, London, 1847.

Vestiges of the Antiquities of Derbyshire, *and the sepulcral usages of its inhabitants from the most remote ages to the Reformation,* by Th. Bateman, London, 1848.

The Antiquities of Richborough, *Reculver and Lymne, in Kent,* by Ch. Roach Smith, 1 vol. petit in-4° de 272 pages avec gravures sur bois, 8 planches, dont 1 coloriée, et 3 plans, London, Richards, 1850.

Remains of Pagan Saxondom, *principally from tumuli in England,* by John Yonge Akerman, bel in-4° de XXVIII et 84 pages, avec gravures sur bois et XL planches coloriées, London, Russel Smith, édit. 1852-55.

The Celt, the Roman, and the Saxon, *a history of the early inhabitants of Britain, down to the conversion of the Anglo-*

Saxon to Christianity, by Thomas Wright, in-12 de 488 p. avec carte et nombreuses gravures sur bois et cuivre, London, 1852.

Saxon obsequies, *illustrated by ornaments and weapons, discovered by the hon.* R. C. Néville, *in a cemetery near Little Wilbraham, Cambridgeshire,* bel in-folio de 28 pages de texte avec un plan et 40 planches lithographiques coloriées, London, 1852.

Fairford graves, *a record of researches in an Anglo-Saxon burial-place, in Gloucestershire,* by W. M. Wylie, in-4° de 40 pages avec gravures sur bois et 13 planches dont 2 coloriées, Oxford, Parker, 1852.

Remarks on some of the weapons *of the Celtic and Teutonic races,* by J. Y. Akerman, in-4° de 19 pages avec gravures sur bois, London, Nichols, 1852 ; extrait de l'*Archæologia,* vol. xxxiv.

Discovery of early Anglo-Saxon remains *at Barrow Furlong in the parish of Marston St-Laurence co. of Northampton,* by sir Henry Dryden, in-4° de 11 pages, avec 2 planches et un plan, London, 1852 ; extrait de l'*Archæologia,* vol. xxxiii, p. 326-34.

Account of Teutonic remains *apparently Saxon found near Dieppe,* by W. M. Wylie, in-4° de 16 pages, avec gravures sur bois, London, Nichols, 1853 ; extrait de l'*Archæologia,* vol. xxxv, p. 100-113.

Remarks on the Angon *or barbed javelin of the Franks as described by Agathias,* by W. M. Wylie, in-4° de 8 pages avec gravures sur bois, London, Nichols, 1853 ; extrait de l'*Archæologia,* vol xxxv, p. 48-53.

Some account of the merovingian cemetery of Envermeu *also of certain weapons of the Franks,* by W. M. Wylie, in-4° de 9 pages avec gravures sur bois, London, Nichols, 1854 ; extrait de l'*Archæologia,* vol. xxxv, p. 223-31.

Note on some further discoveries *in the Anglo-Saxon Burial-Ground at Harnham Hill, near Salisbury,* by J. Y. Akerman, in-4° de 5 pages avec planche coloriée ; extrait de l'*Archæologia,* vol. xxxv, p 475-79.

An account of excavations *in an Anglo-Saxon Burial-Ground at Harnham Hill near Salisbury,* by J. Y. Akerman, in-4° de 20 pages avec carte et 3 planches dont une coloriée, London, 1854 ; extrait de l'*Archæologia,* vol. xxxx, p. 259-78.

On Anglo-Saxon antiquities *with a particular reference to the*

Faussett collection, by Th. Wright, in-8° de 38 pages avec carte et gravures sur bois, Liverpool, Brakell, 1855.

THE GRAVES OF THE ALEMANNI *at Oberflacht, in Suabia,* by W. M. Wylie, in-4° de 32 pages avec gravures sur bois et 4 planches coloriées, London, Nichols, 1855; extrait de l'*Archæologia,* vol. XXXVI, p. 129-60, pl. XI, XII, XIII et XIV.

REMARKS ON THE ANGON *of the Franks and the pilum of Vegetius,* by W. M. Wylie, in-4° de 5 pages avec gravures sur bois, London, Nichols, 1855; extrait de l'*Archæologia,* vol. XXXVI, p. 80-84.

NOTE ON THE ANGON OF AGATHIAS, by J. Y. Akerman, introductory of drawings of examples and some remarks, by Herr. Lud. Lindenschmit, of Mayence, in-4° de 2 pages avec planche coloriée, London, 1855; extrait de l'*Archæologia,* vol. XXXVI, p. 78-79.

BRITISH ANTIQUITIES : *their present treatment and their real claims,* by Henry Rhind, 47 pages, Edinburgh, 1855.

NOTES OF ANTIQUARIAN RESEARCHES *in the summer and autumn of* 1854, by J. Y. Akerman, in-4° de 24 pages avec bois et 1 planche coloriée, London, 1855; extrait de l'*Archæologia,* vol. XXXVI.

BURIAL AND CREMATION, by J. M. Kemble, in-8° de 31 pages, London, 1855; extrait de l'*Archæological Journal,* n° 48.

ON THE ETHNOLOGY OF SOUTH BRITAIN *at the period of extinction of the Roman government in the Island,* by Thomas Wright, in-8° de 12 pages, Liverpool, Brakell, 1856; dans les *Transactions of the historic society of Lancashire and Cheshire,* vol. VIII, p. 141-152.

ON MORTUARY URNS *found at Stade-on-the-Elbe and other parts of north Germany, now in the Museum of the historical Society of Hanover,* by J. M. Kemble, London, 1856; extrait de l'*Archæologia,* vol. XXVI.

THE HISTORY AND ANTIQUITIES *of the isle of Wight,* by George Hillier, in-4°, London, 1856.

SUITE DES SOUSCRIPTEURS

A la *Normandie souterraine.*

FRANCE.

Allard fils, négociant à Fécamp.
Ancel, député, maire et conseiller général du Havre.
Anias (l'abbé), curé de Saint-Denis-d'Héricourt.
Archier (Adolphe), avocat à Rouen
Auger (l'abbé), curé-doyen de Fontaine-le-Dun.
Ballin, archiviste de l'Académie de Rouen.
Barrère (l'abbé), professeur d'archéologie à Agen.
Barthélemy, architecte de la cathédrale de Rouen.
Baudot (Henri), président de la Comm. archéol. de la Côte-d'Or, à Dijon.
Bénard (l'abbé), curé-doyen du Havre.
Bibliothèque publique de Boulogne. (2e édition.)
Bibliothèque publique de Coutances.
Bibliothèque publique de Reims.
Binet, notaire à Dieppe,
Bizet (l'abbé), curé de Saint-Louis-de-Caudebec, près Elbeuf.
Bligny (Achille), avocat à Rouen.
Boilleau, archéologue à Tours.
Buzot, propriétaire à Saint-Saëns.
Caplet, propriétaire à Elbeuf.
Caudebec, greffier du Tribunal civil d'Yvetot.
Caumont (l'abbé), vicaire-général à Rouen.
Clogenson, conseiller à la Cour impériale de Rouen.
Colas (l'abbé), chapelain des Saints-Anges. (2e édition.)
Corblet (l'abbé Jules), vicaire de Saint-Germain d'Amiens.
Coutant (Lucien), archéologue à Paris.
Darcel (Alfred), archéologue à Paris.
Dauvergne, peintre d'histoire à Paris.
D'Auffay (le comte Alfred), à Paris.
De Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
De Beauvoir (le comte), maire de Saint-Denis-d'Héricourt.
De Bois-Hébert (Paul), propriétaire à Cliponville.
De Busserolle, hôtel de France, à Rouen.
Decaze, membre de l'Académie de Rouen.
De Caumont, de l'Institut, à Caen. (2e édition.)
De Choiseul (le comte Albéric), propriétaire à Paris.
De Duranville, de l'Académie de Rouen.

De Girancourt, conseiller général de Blangy. (2e édition.)
De Girardot (le baron), secrétaire général de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Delamare, libraire à Yvetot.
De Montault (le marquis), au château de Baclair, à Nointot.
De Roissy, propriétaire à Paris. (2e édition.)
De Saulcy, de l'Institut, conservateur du Musée d'Artillerie, à Paris.
Deslandes (Benjamin), adjoint au maire de Dieppe.
Desnoyers (Jules), bibliothécaire au Muséum de Paris.
Drouet (Charles), directeur du Musée d'Antiquités du Mans.
Dubois d'Ernemont, conseiller général de Gournay.
Duchesne (l'abbé), vicaire de Lillebonne.
Duquénelle, archéologue à Reims.
Durand (Charles), propriétaire à Lillebonne.
Duval (l'abbé), chapelain des Ursulines du Havre.
Duval (Antonin), avoué à Dieppe.
Duval, ancien avoué à Dieppe.
Fleury, libraire à Rouen. 50 exemplaires.
Frank-Carré, premier président de la Cour impériale de Rouen.
Gasse (l'abbé), vicaire de Saint-Remy de Dieppe.
Giffard, notaire et maire de Fontaine-le-Dun.
Gigault, clicheur au Havre. (2e édition.)
Godefroy, commissaire du chemin de fer de Dieppe. (2e édition.)
Godinet, juge de paix à Lillebonne.
Grandin fils, propriétaire à Elbeuf.
Guéraud, libraire à Nantes. (2 exemplaires.)
Guernier (l'abbé), vicaire de Saint-Gervais de Rouen.
Herpin, libraire à Rouen. 12 exemplaires.
Hucher, archéologue au Mans.
Labarbe, conseiller général de Fontaine-le-Dun.
Lammurée (l'abbé), curé de Longueil.
Lamotte (Abel), négociant au Havre.
Lanctin, libraire à Rouen. 25 exemplaires.
Lanel, notaire à Dieppe.
Lasnon, propriétaire à Louvetot.
Lasnon (Mme), propriétaire à Ectot-l'Auber.
Laurent (l'abbé), curé de Hautôt-sur-Mer.
Lebon (Ch.), directeur du gaz à Dieppe.
Lebourgeois, avocat et adjoint de Dieppe.
Lebrument, libraire à Rouen. 50 exemplaires.
Leclerc-Lefebvre, négociant à Dieppe.
Lefrançois (l'abbé A.), chapelain de l'hospice de Dieppe.
Légal, docteur-médecin à Dieppe.
Lemaître (Alfred), manufacturier à Lillebonne.
Lemaître (Gustave), manufacturier à Lillebonne.
Lemetais, pharmacien à Fécamp.
Lequin, syndic des huissiers de l'arrondissement de Dieppe.
Leroy, instituteur à Cany.
Letendre, propriétaire à Lillebonne.
Letheux (l'abbé), curé-doyen d'Envermeu.
Lusson, peintre-verrier à Paris.

Magné, propriétaire à Rouen.
Malais (l'abbé), curé de Saint-Martin-Eglise. (1re et 2e édition.)
Marais, libraire à Dieppe. 250 exemplaires (2e édition).
Mathon, bibliothécaire à Neufchâtel. (2e édition.)
Miard, propriétaire à Elbeuf.
Monsaint, pharmacien à Elbeuf.
Parisy-Dumanoir, libraire à Foucarmont. (2e édition.)
Péron, imprimeur à Rouen.
Pescatore, consul général des Pays-Bas, à Paris.
Pinot de Moira, notaire et maire de Lillebonne.
Pottier, bibliothécaire de la ville de Rouen. (1re et 2e édition.)
Quertier (l'abbé), vicaire de la cathédrale de Rouen.
Rebsomen (Charles), contrôleur des contributions à Dieppe.
Rondeaux (Jean), ancien député, à Rouen.
Selle, propriétaire à Yvetot.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Nantes.
Société d'émulation d'Abbeville.
Talbot, propriétaire à Yvetot.
Thierry (l'abbé), curé de Saint-Nicaise de Rouen.
Thomlin, pharmacien à Fauville.
Tiphaigne (Edouard), avocat à Caen.
Valois, négociant à Rouen.
Viel, conseiller général du Havre.
Vincheneux (l'abbé), curé du Tréport.
Vincheneux (l'abbé), curé d'Ancourt.
Yon (l'abbé), curé-doyen de Lillebonne.

ANGLETERRE.

(2e ÉDITION.)

Akerman (John Yonge), Somerset House, London.
Archeological (the) Institute of Great Britain.
Boyne (William), Esq., Leeds.
Chaffers (William), London.
Clarkson Neale (T.), Springfield, Essex.
Clayton (John), Newcastle upon Tyne.
Corner (G. R.), Paragon, New Kent road.
Davies (Robert), York.
Davis (Joseph Barnard), Shelton, Staffordshire.
Euing (William), Glascow.
Evans (John), secret. of the Numism. Society of London.
Figg (William), Lewes.
Franks (Auguste), British Museum, London.
Gwilt (George), South-Wark, London.
Hawkins (Edward), British Museum, London.
Historic (the) Society of Lancashire and Cheshire, Liverpool.
Hugo (the Rev. Thomas), Bishopsgate, London.
Keet (Edwin), Park Place, Chelsea.

Library (the) of the Bank of England.
Mayer (Joseph), Esq., Liverpool.
Néville (the Hon. R. C.), Audley End, Essex.
Pretty (Edward), Northampton.
Repton (John Adey), Springfield, Essex.
Roach Smith (Ch.), auteur des *Collectanea Antiqua*. London.
Solly (S. R.), London.
Spence (Charles), Admiralty, London.
Thurnam (Doctor John), Devizes.
Warne (Charles), London.
Way (Albert), Wonham-Manor, Reigate. 2 exemplaires.
Westwood (J. L.), London.
Wright (Thomas), correspondant de l'Institut, London.
Wylie (M. W.), Esq., F. S. A., London. 2 exemplaires.

DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Dutreux, receveur général du Grand Duché de Luxembourg.
Namur, professeur et secrétaire de la Société archéolog. de Luxembourg

DANEMARK.

La Société Royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Worsaae, commissaire royal au Musée d'Antiquités de Copenhague.

SUISSE.

Blavignac, architecte à Genève.
De Bonstetten (le baron), archéologue à Berne.
Gosse, membre de la Société d'Archéologie de Genève.
Troyon (Frédéric), à Bel-Air, près Lausanne.

PIÉMONT.

Rabut (François), bibliothécaire à Chambéry.

BELGIQUE.

De Reume, capitaine d'artillerie, à Saint-Josse-ten-Noode.
Joly (Ed.), avocat à Renaix (Flandre orientale).
Schayes (J. B.), conservateur du Musée Royal d'Armures, à Bruxelles

ALLEMAGNE.

Von Zabern (Victor), libraire à Mayence. 12 exemplaires.

Dieppe. — Emile Delevoye, impr.

SÉPULTURES

GAULOISES, ROMAINES, FRANQUES ET NORMANDES.

PREMIÈRE PARTIE.

SÉPULTURES GAULOISES.

CHAPITRE PREMIER.

SÉPULTURES GAULOISES TROUVÉES AU CHATEAU DE ROBERT-LE-DIABLE, A MOULINEAUX, PRÈS ROUEN.

§ I. — RÉCIT ET DESCRIPTION.

Le nom de Robert-le-Diable, long-temps circonscrit dans la seule Normandie, a fait maintenant le tour du monde, grâce aux vers de M. Scribe et à la musique de Meyerbeer.

Le château de ce personnage mystérieux et énigmatique, quoique beaucoup moins connu que son maître, ou plutôt son parrain, jouit cependant d'une certaine célébrité, non-seulement en Normandie, mais dans les deux royaumes, comme on disait autrefois; c'est-à-dire en France et en Angleterre. Les ruines de ce redoutable manoir couronnent un des riants coteaux qui encaissent la Seine entre Rouen et la Bouille. Cette vieille enceinte, jadis bastionnée, est assise

comme un nid d'aigle sur un mamelon commencé par la nature et terminé par la main de l'homme. Le front de la citadelle commande la Seine et domine d'une manière abrupte le village de Moulineaux, dont elle dut porter le nom, tandis que son dos s'appuie sur les profondeurs des forêts de la Londe et de Rouvray, qui lui servent comme de manteau vers la plaine.

On ignore l'origine de cette forteresse et la cause de son infernal surnom.

Parmi nos ducs de Normandie, deux seulement sont connus dans l'histoire sous le nom de Robert. Rollon, il est vrai, le chef de la dynastie, reçut au baptême le nom de Robert, lorsqu'en 912 l'archevêque Francon lui donna la robe blanche et le lava de tous ses crimes dans la fontaine de la Trinité, au parvis de la cathédrale de Rouen. Mais ici le nom de Robert n'est qu'un nom de baptême et les barbares traditions qui se rattachent à la tradition et à l'histoire de notre castel concordent peu avec le surnom chrétien du héros scandinave. C'est donc à un autre Robert qu'il nous faut recourir.

Le premier des deux, qui est le sixième de la série, est ce bon et pieux duc Robert, que nos moines chroniqueurs ont surnommé le Magnifique et qui régna sur nos contrées de 1028 à 1035. Sa plus grande gloire est d'avoir donné le jour à Guillaume-le-Conquérant.

Le second Robert, le huitième de la série, est Robert Courte-Heuse, fils maudit de Guillaume-le-Conquérant, qui régna sur le duché de 1087 à 1096, pour mourir en 1134. Celui-là remplit toutes les conditions voulues par la tradition, les poèmes et les légendes. C'est en effet « un jeune prince chassé, maudit par son père, se livrant à tous les désordres, à tous les excès, le foulant aux pieds lui-même, le pillant, le déchirant, en un mot, un être réprouvé et infernal. » Tout se réunit donc pour faire de lui le Robert-le-Diable si populaire dans nos contrées, si célèbre au moyen-âge, et dont les chroniqueurs et les romanciers de tous les pays se sont plu à tracer les merveilleuses aventures [1].

Après cet être prestigieux et fantastique qui disparaît comme

[1] Consulter pour plus de détails sur cette curieuse histoire la dissertation de M. Deville, intitulée : *Notice historique sur Robert-le-Diable,* et insérée dans l'ouvrage qui a pour titre : *Miracle de Notre-Dame de Robert-le-Diable, fils du duc de Normandie,* in-4°, imprimé à Rouen, chez Baudry, et édité par M. Frère, en 1836.

un météore, nous voyons enfin le château de Moulineaux apparaître dans l'histoire à la fin XIIe siècle sous les derniers Plantagenets. C'est de ce manoir déjà entouré d'une auréole si criminelle que partit Jean-sans-Terre pour aller assassiner, dans la tour de Rouen, son neveu, l'infortuné Arthur de Bretagne. Ce crime, on le sait, attira sur le coupable le plus terrible des châtiments. Il ouvrit les portes de la Normandie aux Français, qui reprirent pour toujours cette belle province. Jean voulant défendre ce fleuron de sa couronne fit construire et réparer en hâte la trinité militaire de Radepont, de Roche-Orival et de Moulineaux. Peine inutile, Radepont et Orival eurent le sort de Château-Gaillard, et le monarque anglais voyant qu'il ne pouvait conserver Moulineaux eut recours à la tactique russe, il le renversa de fond en comble de ses propres mains. Le chapelain de Philippe-Auguste, le célèbre Guillaume Lebreton, nous a gardé dans ses vers le souvenir de ce suicide.

Voilà en peu de mots tout ce que nous savons du château de Moulineaux ou de Robert-le-Diable.

Mais désormais il faudra donner à la terre qu'occupe la citadelle ducale une origine celtique. Ce point, si cher aux chevaliers normands, avait été habité par les Gaulois nomades avant ou au moins à l'époque de la conquête romaine. L'année 1855 nous a donné la démonstration de ce fait, que l'on aurait pu conjecturer rien qu'en vertu de cet axiôme si bien trouvé par M. de Gerville : « Que toutes les bonnes positions sont de tous les temps et de tous les peuples. »

Après avoir passé par une foule de mains, nobles ou vilaines, illustres ou obscures, le château de Moulineaux est devenu la propriété d'un bourgeois de Rouen, M. Marin, marchand de beurre et de fromage, rue de la Basse-Vieille-Tour, nº 19. Cet honnête commerçant ayant eu l'idée de tirer partie de ces ruines improductives, s'est occupé cette année de remblayer les gigantesques fossés que les siècles n'avaient pu combler, et cela afin d'y planter le pommier, si cher à la Normandie. Ce fut en abaissant la crête des terrassements qui protègent le château vers l'orient que l'on a trouvé un cimetière celtique. Il était là depuis dix-huit à vingt siècles, caché sous trois mètres d'un terrain, composé d'abord de deux mètres de remblais amoncelés par les âges, puis d'un mètre de craie, véritable nature du pays. C'est dans ce sol vierge que des trous ou cellules avaient été pratiqués par les

anciens Vélocasses, pour loger dans chacun d'eux les restes de leurs pères. Ces urnes contenant des ossements brûlés et concassés, ainsi que les vases qui les accompagnaient, avaient été comme mastiquées ou fixées dans leur alvéole crayeuse au moyen de chaux ou de plâtre naturel, légèrement délayé. Quelques vases en portaient encore la trace. On nous a ajouté que la terre avec laquelle ces pauvres gens avaient protégé le dépôt sacré, était toute noire et semblait composée de cendres et de charbons, produit d'un foyer éteint.

Dans le courant du mois de septembre 1855, les deux ouvriers occupés à ces travaux de terrassement mirent à jour environ trente de ces vases, dont nous avons pu seulement sauver onze, tant entiers qu'en morceaux.

Pour la configuration ils ressemblent, surtout les petits, à ces *pots-à-fleur* que l'on place sur les fenêtres de nos maisons ou dans les serres de nos jardins. Le plus grand nombre étaient de petite et de moyenne taille. Les plus grands étaient des urnes. On nous en a cité deux plus forts que les autres, qui pouvaient contenir environ six litres; les moyens en renfermaient à peine de deux à trois, et les plus petits à peine un seul.

Tous ces vases étaient faits d'une terre grossière, mal préparée, encore remplie de silex et de gravier. Cette terre, rougeâtre à l'intérieur et au dehors, était noire au dedans; on voyait qu'elle était mal cuite; tout d'abord on la croirait séchée au soleil plutôt qu'au feu. Ces pots ne sont pas faits au tour, mais pétris à la main; on remarque encore sur leurs parois la trace du doigt des fabricants. Au dehors ils ont été polis à l'aide d'une doloire en bois, tandis qu'au dedans ils étaient moulés sur un mandrin ou une forme semblable à celle dont on se sert pour les chapeaux. Aussi leur type ressemble-t-il à celui d'un chapeau renversé et sans bords. Le vase, ainsi appliqué contre son moule était mis en contact avec les flammes qui consumaient le bois et ne laissaient debout que l'argile cuite ou plutôt desséchée à l'instar de la brique. De là vient la teinte rougeâtre que l'on observe sur ces antiques débris. C'est cette grossièreté de matière et cette rudesse de forme qui dénotent pour nous l'origine celtique que nous leur attribuons.

Tous ces vases contenaient des os brûlés et concassés, les deux plus grands étaient munis de cercles de fer comme des tonneaux de bois.

Malheureusement le dimanche 23 septembre, jour où je reçus à Dieppe la première nouvelle de cette découverte [1], était aussi celui où les habitants du pays, amenés sur le plateau par une curiosité bien naturelle, brisaient une vingtaine de vases réunis ensemble par des ouvriers trop peu soucieux de leurs trouvailles. Nous n'avons même plus retrouvé les restes de ce regrettable auto-da-fé ; ils avaient été jetés par le tombereau sous les remblais qui remplissent à présent les fossés de l'enceinte orientale.

Ce jour-là aussi j'écrivais à M. Carlet, propriétaire à Moulineaux, et le priais de vouloir bien visiter les travaux de terrassement afin d'y prendre connaissance des découvertes ; de recueillir les objets déjà exhumés et de donner des instructions pour la conservation de ceux qu'on découvrirait plus tard. Je lui demandais également quelques détails sur cette trouvaille que je ne connaissais que très-incomplètement.

M. Carlet ayant eu la bonté de se conformer à mes recommandations, put sauver du naufrage plusieurs débris d'armures, parmi lesquelles j'ai cru reconnaître une lance et deux épées en fer. Les épées, à deux tranchants, paraissaient avoir été enterrées dans leur fourreau. De plus il recueillit deux urnes, dont une m'a été remise remplie d'ossements brûlés et d'une terre grise et légère comme de la cendre. Cette urne, qui pouvait bien contenir trois litres, a la forme de *pot-au-feu*, ainsi que les urnes romaines. La gravure que j'intercale ici en donnera une idée convenable et suffisante.



Au point de vue céramique, elle est plus délicate, plus fine et mieux travaillée que toutes les autres urnes de Moulineaux. Nous n'oserions assurer qu'elle soit le produit du tour, cependant nous le pensons : son épaisseur est de 5 millimètres, sa hauteur de 20 centimètres et son plus grand diamètre de 18. Sa couleur extérieure, inégale par suite de la cuisson,

[1] Je dois cette communication à l'obligeance de M. Barre, architecte à Rouen.

est tantôt blanchâtre, tantôt gris bleu, comme cela se voit parfois chez les gallo-romains. Ses seuls ornements sont des cercles concentriques pratiqués au sommet de la panse au moyen d'un trait fortement accusé. La particularité la plus remarquable qu'elle nous ait présentée, est un petit cercle de fer garnissant son collet supérieur. Ce cercle large d'un centimètre en compte 40 de circonférence.

Les ossements contenus dans le vase ont appartenu à un adulte.

Cette urne, par sa forme et par sa matière, appartient plus à l'ère gallo-romaine qu'à la période gauloise. C'est l'*olla* rustique de nos pères, à laquelle je donne le nom vulgaire de *pot-au-feu*. On peut ajouter qu'elle a beaucoup servi. Elle porte les traces d'un long frottement. Toutefois en voici une autre qui est totalement celtique. Celle-là pourtant a dû être trouvée près de la première, car elle m'a été remise comme elle par M. Carlet.

Cette petite urne, épaisse de 1 centimètre, haute de 16, large de 6 à la base et de 15 au sommet, a aussi la forme que nous croyons spécialement celtique, c'est-à-dire celle d'un pot-à-fleur ou d'un pot-au-beurre. Elle a été faite à la main et par une main peu habile, car elle est plus difforme et plus déjetée que toutes les autres. Sa teinte est celle d'un rouge de brique avec taches de fumée provenant d'une cuisson vicieuse et inégale. La terre, d'une épaisseur très-variable, est remplie de pierrailles et de corps étrangers. A tous ces traits il est impossible de ne pas reconnaître l'enfance d'un art et d'une nation.

Avec ces deux vases cinéraires, M. Carlet me remit encore l'os iliaque d'un enfant d'un an, et les restes de deux crânes d'enfants de cinq ou six ans [1]. Ces débris humains, qui n'avaient pas subi l'action du feu, s'étaient desséchés au milieu de la craie et ils étaient devenus légers comme du papier ou comme un tissu [2]. Il est évident qu'ici comme dans les cime-

[1] Parmi ces fragments, M. le docteur Delattre, de Dieppe, a reconnu un temporal, un frontal, deux occipitaux et deux pariétaux.

[2] M. Girardin ayant bien voulu analyser un des fragments de nos crânes d'enfant, a trouvé les résultats suivants :

Eau.	8,00
Matière organique.	34,00
Phosphate de chaux.	45,70
Phosphate de magnésie.	1,98
Carbonate de chaux	10,32
	100,00

tières gallo-romains, les enfants au-dessous de sept ans étaient inhumés, tandis que les adultes étaient livrés aux flammes. Nous avons déjà constaté ce fait dans les cimetières à ustion de Cany, de Fécamp et de Lillebonne. D'autres antiquaires l'ont observé dans la Gaule, et M. Thomas Wright le constate pour la Grande-Bretagne [1]. Nous savons qu'il en était ainsi à Rome et dans tout l'empire. Juvénal [2] parle de cette coutume, écrite dans les lois et fortement enracinée dans les mœurs.

Un dernier trait de ressemblance entre notre cimetière gaulois et les cimetières romains du IIe et du IIIe siècle, c'est la présence d'une tétine, grossièrement formée, il est vrai, mais dont la destination me paraît incontestable. Cette tétine n'est point, comme celles que nous connaissons, munie d'un biberon saillant, creusé et percé pour l'allaitement de l'enfant; ici le nourrisson devait sucer le lait par une embouchure large d'un centimètre environ et dont les bords, jadis évasés, ont été abattus pour sa nouvelle destination. Ce vase, en terre rougeâtre et fine, est évidemment romain. Haut de 11 centimètres, sa forme est celle d'une poire dont la plus grande circonférence atteindrait 24 centimètres. Sa contenance est de 2 décilitres. Primitivement il fut armé de deux anses, que plus tard on rasa jusqu'à la racine afin de l'adapter mieux à son nouveau rôle.

Dans ma *Normandie souterraine* [3] j'ai déjà signalé des découvertes de biberons en terre et en verre, faites à Dieppe, à Lillebonne, à Cany, à Fécamp, à Lisieux, à Evreux, à Bordeaux, à Gièvres et à Soing, dans la Sologne [4], et à Steinfort, dans le duché de Luxembourg [5]. Depuis ce moment j'ai encore eu l'occasion de voir d'autres tétines au Musée céramique de Sèvres, au Musée impérial du Louvre, et au Musée départemental de Rouen. Ces dernières provenaient des cimetières romains de Barentin et du Mesnil-sous-Lillebonne.

L'usage étant bien constaté pour l'ancien empire romain, on nous permettra de demander s'il en était de même chez les Gaulois? Le cimetière de Moulineaux, s'il est gaulois,

[1] *The Celt, the Roman, and the Saxon.*

[2] Juvénal, *sat.* XV, v. 138.

[3] Première édition, p. 53, 70, 115, 118, 172-73. — Deuxième édition. p. 63, 82, 130, 134, 196-97.

[4] De la Saussaye, *Mém. sur les Ant. de la Sologne-Blésoise*, pl. IX, fig. 14.

[5] *Public. de la Soc. archéol.*, etc., *de Luxembourg*, t. V, pl. I, fig. 16.

semblerait répondre affirmativement, et nous pencherions beaucoup pour l'affirmative, si la même coutume existait chez les Grecs; car à nos yeux les Celtes, venus de l'Orient, avaient gardé des traditions grecques dans leurs noms, dans leurs bronzes, dans leurs monnaies et probablement dans leurs funérailles.

Il est toutefois une hypothèse qui se présente naturellement et qui concilie toute difficulté; elle consiste à supposer que le cimetière gaulois de Moulineaux a pu servir encore de lieu de sépulture après la conquête romaine. C'est ainsi que nous expliquerions la présence de l'urne grise en forme de pot-au-feu, celle de la tétine en terre rougeâtre, et enfin l'inhumation des enfants. Nous pensons qu'il convient de s'arrêter à cette dernière interprétation.

Le 29 septembre je me rendis moi-même à Moulineaux où je recueillis les dernières sépultures découvertes par les ouvriers. Elles se composaient de cinq vases ou fragments de vases qui tous avaient été trouvés entiers et qui pour lors étaient ébréchés ou en pièces. Deux d'entre eux contenaient encore dans le fond des os brûlés que je recueillis et examinai avec le plus grand soin.

Je donne ici le résultat de cet examen. Les os qui y étaient renfermés paraissaient avoir subi un feu violent, du reste il en était ainsi chez les Gallo-Romains. Malgré cette torréfaction, ils étaient encore demeurés assez gros, surtout ceux du crâne, des fémurs et des vertèbres, pour que l'on pût juger qu'ils avaient appartenu à des sujets très-vigoureux [1].

Ces os ainsi brûlés, concassés et réduits en pièces par l'ardeur des flammes, avaient été déposés dans l'urne où ils se trouvaient avec une certaine quantité de terre végétale, descendue peut-être des terrains supérieurs, car ces urnes ne paraissaient pas avoir jamais eu de couvercles, et nous ne

[1] Selon mon usage habituel j'ai adressé à mon savant et excellent ami M. Girardin, de Rouen, quelques-uns de ces os brûlés, et voici quelle a été sa réponse : Les os sont très-denses. Ils n'ont été que très-imparfaitement brûlés. J'y ai trouvé sur 100 parties au poids :

Eau.	8,75
Matière organique.	15,32
Phosphate de chaux.	58,16
Idem de magnésie.	2,92
Carbonate de chaux.	14,85
	100,00

savons si elles avaient été déposées dans des coffres de bois, comme celles des Gallo-Romains.

Toutefois j'ai remarqué aussi dans les deux urnes que j'ai eu l'occasion d'examiner, et surtout au fond, un bon nombre de petits grains de craie roulés comme des dragées blanches ou comme les grains de santé du docteur Frank. Pareille observation avait déjà été faite par M. Hecquet D'Orval, à propos des urnes celtiques découvertes par lui à Port-le-Grand, sur la Somme. A trois différentes reprises il signale dans son mémoire la présence dans les urnes *de petits grains blancs de la grosseur d'un pois, ayant l'apparence de craie roulée et imitant assez bien une perle de chaux* [1].

Cette particularité a été observée par nous à satiété dans les fosses d'Envermeu, de Londinières et de tous les cimetières francs de la vallée de l'Eaulne. Très-long-temps nous avons cherché l'explication de ce phénomène sans la trouver; mais cette année nous croyons l'avoir rencontrée dans la bouche même de nos ouvriers, auxquels nous signalions ce fait sans pouvoir en donner l'explication. Ils nous ont dit, et ceci nous paraît très-vraisemblable, que ces grains de craie devaient provenir de l'action des vers, le dernier mot, hélas! de toute chair en ce monde.

Dans nos deux urnes celtiques de Moulineaux, nous avons aussi remarqué la présence de petites coquilles blanches de deux espèces bien marquées. La première nous a paru de la classe des clausilies, et l'autre, montrée à M. Pouchet, professeur à Rouen, a été appelée par lui *cyclostoma elegans*. Il y avait bien 18 ou 20 coquilles en tout, dont 5 ou 6 clausilies et le reste de l'espèce des vis. Ces coquilles étaient semées par toute l'urne, au fond comme au sommet.

Des deux urnes, encore pleines d'ossements, une seule était reconnaissable, elle avait la forme d'un coquetier, moins son pied, ou celle d'un œuf coupé un peu plus haut que la moitié de la coque. Sa surface, lisse et de couleur briquetée, présente du sommet à la base six petits cercles comme ceux que l'on trouve sur les barillets en verre gallo-romain.

« J'attache une grande importance, m'écrit à cette occasion M. A. Leprevost, à celui de vos vases gaulois qui est comme cerclé par des renflements horizontaux. Il y a là une intention notable d'ornementation, et de plus un souvenir de l'origine gauloise de la tonnellerie. »

[1] *Mém. de la Soc. d'Emulat. d'Abbeville*, années 1838-40.

Ces cercles ont été obtenus au moyen de deux lignes creuses tracées horizontalement et isolant ainsi une portion de terre cuite qui forme le renflement. La distance qui sépare chaque cercle l'un de l'autre est d'environ 4 centimètres. La hauteur totale de l'urne est de 22 centimètres. Son diamètre à la base est de 10 centimètres et, à l'ouverture, elle ne comptait pas moins de 60 centimètres de circonférence.

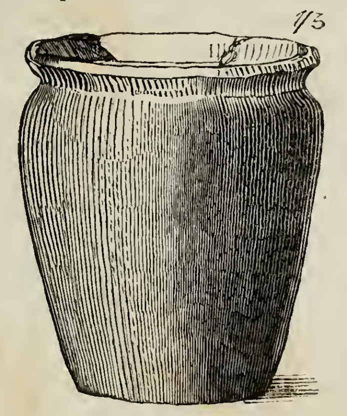


Au fond de l'urne brisée, j'ai ramassé un morceau de fer très-fragile, imitant une clef. Enfin, j'ai recueilli de plus, de la main des ouvriers, un grossier cercle de fer que l'on nous a dit avoir fait le tour extérieur du vase. Nous ignorons quelle créance mérite cette assertion des ouvriers. Mais déjà nous avons eu l'occasion de constater un cercle en fer sur le col d'une urne cinéraire.

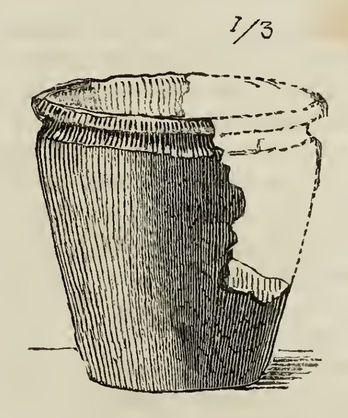
La largeur de ce cercle est de 5 centimètres, et sa circonférence de 55. Nous ignorons si nous l'avons entier.

Les trois autres vases, entièrement les mêmes pour la forme, imitent complètement les pots-à-fleur qui servent à recevoir de petits cactus ou de jeunes pelagorniums. Comme je l'ai déjà dit, ils ont la forme d'un cône tronqué ou d'un chapeau renversé. Le plus grand à 13 centimètres de hau-

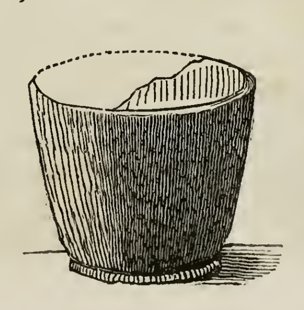
teur, 1 centimètre d'épaisseur et 28 de circonférence à la base



et 40 au sommet. Le second a 12 centimètres de hauteur,



1 centimètre d'épaisseur, 25 de circonférence à la base et 38 au sommet. Le troisième a 7 centimètres de hauteur, 8 millimè-



tres d'épaisseur, 22 de circonférence à la base, et 26 au sommet. Les deux plus grands seulement possèdent un léger enfoncement sous le bord supérieur, ce qui est toute la décoration qu'ils admettent.

Avant de continuer le récit de ma découverte, je demande au lecteur la permission de placer ici une digression qui ne sort pas de mon sujet. Elle touche d'ailleurs à toute la série des sépultures qui se déroule dans cet ouvrage. Déjà dans la *Normandie souterraine* [1], à propos d'ossements romains et francs, M. Eugène Marchand, chimiste distingué de Fécamp, avait cherché à attirer l'attention sur un fait curieux et qui lui paraît riche en conséquences pratiques. Ce savant avait cru trouver dans les ossements de nos pères une plus grande dose de fluor que dans ceux des hommes d'aujourd'hui. Sa première expérience faite sur une échelle circonscrite (deux époques seulement) pouvait paraître insuffisante et la conclusion prématurée.

Ayant réuni cette année, par un rare concours de circonstances, toute une série d'ossements se rattachant aux quatre grandes époques historiques de nos contrées, j'ai eu la pensée d'adresser à M. Marchand un échantillon de chacun des os recueillis dans des sépultures celtiques, gallo-romaines, gallo-franques et anglo-normandes. Le zélé chimiste s'est mis à l'œuvre, et voici la réponse qu'il a bien voulu me transmettre le 10 avril 1856. Je la donne tout entière, lui laissant l'honneur et la responsabilité de son œuvre. Quelleque puisse être sur cette matière l'opinion du lecteur, je crois qu'il trouvera le sujet neuf et intéressant :

« Je viens de terminer à l'instant même le dosage du *fluorure de calcium* dans les ossements gaulois, romains, francs et normands, que vous avez eu l'obligeance de me procurer.

» Je me hâte de vous en transmettre les résultats, qui confirment de la manière la plus complète et la plus évidente les conséquences que j'ai déduites des analyses des os anciens, que vous aviez déjà bien voulu me charger d'examiner [2].

» J'ai voulu profiter de l'occasion (si rare) que vous m'avez offerte, de faire porter mes recherches, au même moment,

[1] Première édition, p. 186-88. — Deuxième édition, p. 212-14.

[2] *Des Eaux potables en général considérées dans leur constitution physique et chimique, et dans leurs rapports avec la physique du globe, la géologie, la physiologie générale, l'hygiène publique, l'industrie et l'agriculture*, etc., par E. Marchand, p. 89, in-4°, Paris, Baillière, 1855.

sur les os des anciens habitants de notre belle contrée, aux diverses époques historiques, pour comparer ces restes antiques de nos vieilles races, avec ceux de nos contemporaines. Voici ce que j'ai trouvé, après avoir ramené tous les échantillons, sur lesquels j'ai opéré, à un même état de comparaison, en les calcinant à blanc :

» Os GAULOIS. — Vous les aviez pris dans une urne en terre que vous avez trouvée le 29 septembre 1855, au château de Robert-le-Diable (commune de Moulineaux, près Rouen). Ils m'ont donné 0,042 de fluorure de calcium pour 10,000. Vos observations vous ont porté à considérer cette sépulture comme étant antérieure, ou au moins comme étant contemporaine de la conquête des Gaules par César.

» Os ROMAINS. — Vous les avez pris dans une urne que vous avez trouvée le 22 août 1855, dans une sépulture que vous faites remonter au IIe ou au IIIe siècle de notre ère, sépulture que vous avez visitée dans le Grand-Val d'Etrétat. Ces ossements m'ont donné 0,045 de fluorure de calcium pour 10,000.

» Os FRANCS. — Ce sont les débris du fémur ou du tibia d'un guerrier, que vous avez trouvé le 6 septembre 1855, avec sa hache et sa lance, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu. Ces os, qui datent du VIIe ou du VIIIe siècle, renferment 0,032 de fluorure de calcium.

» Os NORMANDS. — Pour ceux-ci la date est très-certaine, ils appartiennent au XIIe siècle. Ce sont des fragments de la tête d'un homme nommé Regnauld (Ragelnaude), que vous avez trouvée dans un cercueil en pierre, au cimetière de Bouteilles, près Dieppe, en mai 1855. Cet homme portait son nom écrit sur une croix de plomb, placée sur sa poitrine. La très-petite portion de matière que vous avez soumise à mes investigations, ne m'a pas permis de fixer avec exactitude la quantité de fluorure qu'elle renfermait. Je l'ai évaluée à 0,030. Ce chiffre est peut-être un peu fort.

» Os DU XIXe SIÈCLE. — Ils proviennent du cimetière de Fécamp. Trois essais m'ont donné les chiffres suivants pour la proportion du fluorure de calcium : 0,016, — 0,021, — 0,018, moyenne, 0,0183.

» Comme vous le voyez, j'ai eu raison de le dire dans mon *Mémoire*, les os humains sont aujourd'hui moins riches en fluor qu'ils l'étaient aux époques où le sol du pays de Caux était foulé par les races vigoureuses des Gaulois et des Romains.

» J'ignore ce que deviendront les conséquences que je me suis cru autorisé à déduire de ce fait important, mais il me semble de plus en plus vraisemblable que l'art de guérir pourra y puiser quelques enseignements pour le traitement et la guérison de quelques-unes des dégénérescences qui affligent actuellement l'espèce humaine, et dont la manifestation devient de plus en plus apparente. Si ces déductions se trouvent justifiées par les observations des physiologistes et des thérapeutistes à l'attention desquels elles sont soumises, vous devrez vous attribuer une large part dans les résultats heureux qu'elles amèneront, puisque c'est à vos savantes recherches que la science devra d'en avoir eu les premiers éléments. »

Depuis mon voyage à Moulineaux j'ai encore pu obtenir quelques-uns des objets produits par cette fouille. M. Sanson, garde général de la forêt de Rouvray, qui avait eu, dès la mi-septembre, l'heureuse idée de visiter ces travaux de remblai, put y faire quelques observations et emporter deux vases, deux armes et un bois de cerf. Sur ma demande, il a bien voulu céder tous ces objets pour le Musée de Rouen, et il a accompagné son envoi de quelques renseignements que je suis heureux de consigner ici avec l'expression de ma reconnaissance :

« Les sépultures gauloises du château de Robert-le-Diable, dit M. Sanson, se trouvaient en dehors de la forteresse, logées dans un sol calcaire. Les urnes étaient toutes de même forme et placées à deux mètres environ de profondeur. Il paraît que l'on a souvent trouvé plusieurs vases dans la même sépulture. On n'a rencontré d'ossements humains, non brûlés, que quelques crânes d'enfants, placés près des urnes.

» L'emplacement occupé par les sépultures était déterminé par un mur en pierres calcaires et siliceuses, qui a été détruit comme le reste, par les déblais opérés dernièrement. Les fondations de cette enceinte funèbre étaient à peu près à la même profondeur que les urnes. Il est vrai que le terrain occupé par cette construction était en contre-bas du cimetière. »

Décrivons maintenant les cinq objets recueillis par M. Sanson. Ils ont d'autant plus d'intérêt qu'ils proviennent tous d'une seule et même sépulture qui paraît bien avoir été celle d'un guerrier. Cette circonstance, toute particulière, double le prix qui s'attache naturellement à une chose aussi reculée.

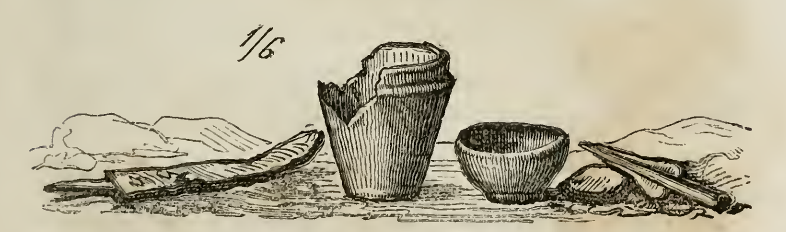
L'urne qui contenait les restes du guerrier, fortement ébréchée par la bêche, avait été vidée par M. Sanson. Elle n'a donné que des os brûlés. Petite et lourde elle a plus de 12 millimètres d'épaisseur, tandis que sa hauteur n'est que de 15 centimètres, sur 8 de diamètre à la base et 12 au sommet. Sa forme est absolument celle de nos pots-à-fleur un peu évasés par le haut. Elle ressemble encore mieux à ces pots-à-beurre grèsés que l'on voit sur l'étalage de nos marchands. Seulement l'ouverture en est moins gracieuse. Ici pas le moindre ornement, sauf le rétrécissement des bords du vase légèrement rentrés en dedans au moyen des doigts ou d'un bâton.

La teinte générale est aussi variable que le poli de la surface : elle est tantôt noirâtre comme de la fumée, tantôt rougeâtre comme de la brique mal cuite. Des cassures provenant de l'action du soleil ou des flammes se remarquent sur toute la surface, aussi disgracieuse à l'œil que rude au toucher.

On dirait que le vase a été cuit par le procédé que M. Brongniart attribue aux habitants d'Ordizan, près Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). « Leurs poteries, dit ce céramiste célèbre, façonnées à la main dans le village, sont cuites en plein air au moyen de la flamme d'un tas de de feuilles de fougères dont on les entoure [1]. » Nous pensons que le procédé des Basques a bien pu être celui des Vélocasses.

La pâte, noire au dedans comme du charbon, est remplie de sable et de pierrailles qui indiquent une argile de mauvais choix. La cassure en est rude, celluleuse et pleine d'aspérités. Les mains seules, aidées d'un morceau de bois, ont fabriqué ce vase antérieur à l'usage du tour.

La tasse ou coupe qui accompagnait cette urne nous a été remise entière. Aucun vase n'est plus curieux que celui-là.



Haute de 6 centimètres, large de 8 à la base et de 13 au

[1] *Traité des Arts céramiques ou des Poteries*, t. Ier, p. 487.

sommet, elle présente, par la nature de sa terre, par sa teinte, par sa grossièreté, par sa pesanteur et par l'inégalité de ses surfaces, un des plus précieux échantillons de la céramique primitive de l'ancienne France.

Des tasses à peu près semblables, mais qui me paraissent mieux travaillées, ont été trouvées par M. Hecquet d'Orval, dans les sépultures antiques de Port-le-Grand, qui ont le plus grand rapport avec les nôtres [1]. Il est évident que ces deux champs de repos des bords de la Somme et des bords de la Seine, ont été établis et peuplés sous l'empire d'idées et de coutumes contemporaines.

La coupe de Moulineaux, que nous venons de décrire, était évidemment le vase à boire du guerrier ici déposé. Cette forme antique et primitive n'est pas encore entièrement perdue chez le peuple; on la retrouve légèrement modifiée dans toutes nos assemblées de campagne. Toutefois si l'on compare la rudesse, la lourdeur et la grossièreté de la tasse de Moulineaux avec les bols, les tasses et les coupes des pêcheurs gallo-romains du Pollet de Dieppe [2], on est frappé du progrès qui s'est opéré en quelques siècles dans notre poterie. Les tasses ou coupes de terre de Neuville-le-Pollet, exhumées par nous en 1845, appartiennent au second et peut-être au premier siècle de l'ère chrétienne; celle de Moulineaux remonte à un siècle avant notre ère peut-être. Quel changement entre ces deux périodes!

Mais nous pouvons ajouter : Quelle décadence après la chute de la domination romaine! Au temps des Francs la rudesse reparaît dans la forme, dans la terre, dans la cuisson et le vernis. Il y a chute, il est vrai, toutefois il n'y a pas oubli complet de la civilisation. Les procédés survivront au naufrage, et ceux-là manquèrent totalement aux Gaulois. Les Francs conserveront le tour, ils sauront appliquer le vernis, préparer la terre et se servir du four à potier, tandis que nos Celtes de Moulineaux ne paraissent pas même s'être doutés de ces moyens.

« Sur un des côtés de l'urne, dit M. Sanson, se trouvait une lance et sur l'autre une épée. » Ces deux armes, qui nous

[1] Voir surtout les numéros 2 de la deuxième fouille, 1 de la septième, 3 de la huitième, et 2 de la neuvième, sur la planche qui accompagne le *Mémoire* de M. Hecquet d'Orval, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, années 1838-40, p. 285-95.

[2] *La Normandie souterraine*, pl. II, fig. 41, 42, 48.

ont été remises, sont en fer, malheureusement brisées, mais très-reconnaissables.

La lance, cassée vers le sommet, est entière à la base. Sa forme, autant que j'en puis juger, était celle d'une feuille de jasmin, tandis que les lances franques ressemblent à des feuilles de saules ou de lauriers roses. Sa longueur totale actuelle est de 19 centimètres; elle dut être de 24 à 25. Son poids est de 200 grammes. Elle est fort oxydée et couverte de boursoufflures qui ressemblent à de petits coquillages. Sa douille, qui est fort courte, n'a que 7 centimètres de long et 2 d'ouverture. La lame, dont la base est très-gracieusement arrondie, présente de chaque côté une forte saillie au milieu.

Ici le fer est mieux travaillé que la terre. La forme générale de l'arme est assez celle de ces lances de cuivre attribuées aux Celtes, Gaulois ou Bretons. La feuille surtout en a tous les caractères. On peut à ce propos comparer le dessin que nous en donnons avec les curieuses lances de bronze trouvées à La Ferté-Haute-Rive, près Moulins (Allier), et dessinées par M. Tudot. Le numéro trois surtout a la plus grande analogie avec la nôtre. J'en dis autant de la lance en bronze trouvée au Mont-Catenoy, près Compiègne, par M. Ledicte-Duflos et publiée dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise* [1]. J'y assimile entièrement la lance, aussi en bronze, trouvée aux environs de Vire, en 1833, décrite et dessinée par M. Mury, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* [2].

Citons également, comme feuilles de lances analogues aux nôtres, les deux qui sont données par M. de Gerville, et dont l'une fut trouvée, en 1821, à la Pernelle, près Barfleur (Manche) [3], et l'autre recueillie, en 1828, dans la *Lande de Cartot,* près Lessay, dans l'arrondissement de Coutances [4].

L'épée, moins bien conservée, est encore longue de 50 centimètres, y compris la soie du manche, mais elle est loin d'être entière. Elle tranchait des deux côtés comme les épées franques, comme les épées romaines, comme les épées gauloises en bronze ou au moins que l'on appelle de ce nom.

[1] *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. Ier, année 1851, pl. IV, fig. 3.

[2] Année 1835, t. IX, p. 568-73. — Atlas, pl. XXIV, fig. 2.

[3] *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm*, années 1827 et 1828, t. IV, p. 286. — Atlas, pl. XVII, fig. 3.

[4] Id., ibid., t. V, p. 289. — Atlas, pl. XVI, fig. 6.

Nous ne savons si elle se terminait en rond ou en pointe; cette circonstance manque à notre appréciation et cela est regrettable, car c'est là un des caractères attribués par l'histoire et l'archéologie aux épées gauloises : « Gallis prælongi ac sine mucronibus gladii, » disait Tite-Live, à quoi Polybe ajoute que les épées gauloises n'étaient bonnes que pour trancher [1].

M. Troyon, excellent observateur de la Suisse, a vu, en 1854, tirer du fond du lac de Bienne « une épée en fer à deux tranchants et arrondie par le bout [2]. »

La largeur conservée de la lame varie entre 4 et 5 centimètres; le fer en est généralement très-épais et, malgré l'oxyde, il ne compte pas moins de 5 millimètres au milieu. Nous ne saurions dire si elle était dans un fourreau; nous sommes disposé à le croire, à cause d'un bourrelet qui se voit encore sur chacun des tranchants du glaive. L'étui paraît avoir été de tôle ou de cuir fortement saturé par la rouille. De fortes boursouflures se remarquent sur toute la longueur. Des excroissances, semblables à des huîtres, ont été observées par moi sur les sabres francs d'Etretat, et par M. Gosse, de Genève, sur les armes burgundo-franques de la Suisse et de la Savoie. Nous pensons que cela peut provenir de la nature du sol ou de la trempe du métal. La soie actuelle, longue de 5 centimètres, n'est pas entière. Le manche, qui devait être en bois, a complètement disparu.

Le poids total de l'arme est encore de 700 grammes.

Cette épée a été mise ployée dans la sépulture du guerrier et elle a conservé cette forme. Nous pensons qu'elle a été déposée telle dans son fourreau de cuir ou de peau, dont on peut reconnaître la trace à travers l'oxyde. Le Musée de Rouen montre déjà une épée ployée ainsi par le milieu et provenant du cimetière romano-franc d'Eslettes, exploré en 1847 [3]. Le glaive d'Eslettes a conservé également les vestiges d'un fourreau de cuir. Une cinquantaine d'épées ployées ont été vues à Tiéfenau, en Suisse, lors de la découverte qui s'y fit, en 1851, d'armes et de charriots de guerre [4]. M. le baron de Bonstetten, qui nous a conservé souvenir de cette curieuse trouvaille, reproduit dans ses planches deux épées recourbées [5], et il

[1] Polybe. *Hist.*, lib. III.

[2] *Proceedings of the Society of antiquaries of London*, vol. III, p. 70.

[3] *La Normandie souterraine*. 1re édit., p. 36. — 2e édit., p. 44.

[4] *Notice sur des armes et des charriots de guerre découverts à Tiéfenau, près Berne*, par G. de Bonstetten, in-4°. Lausanne, 1852.

[5] Id., ibid., pl. V, fig. 1 et 2.

ajoute dans son texte que l'usage de déposer « une épée ployée au feu dans le tombeau des guerriers était chose commune chez les anciens habitants du Danemarck et chez les Vendes. »

Nous supposons volontiers que la mesure prise par les parents ou les amis, en recourbant ainsi l'arme du défunt, était une sage précaution contre les voleurs de sépultures, si communs dans l'antiquité. Nous avons attribué à la même pensée les épées rompues et les sabres entaillés des Francs d'Envermeu, de Londinières et d'Ouville-la-Rivière. Du reste il paraît bien que le fer des Gaulois se prêtait facilement à cette opération, car un texte de Polybe nous révèle des choses bien curieuses sur la flexibilité des épées gauloises au temps de Brennus. Il assure que l'on ne pouvait se servir de ces armes que pour frapper de taille, parce qu'au premier coup elles se faussaient et se repliaient comme des *strigiles* [1]. « Un passage de Polybe, reproduit par Tite-Live et par Plutarque, dit M. Bonstetten, nous apprend que les guerriers cisalpins avaient à cette époque de longues épées faites d'un fer si mou et si mal préparé, qu'elles se ployaient au moindre choc, et qu'ils étaient constamment obligés de les appuyer contre terre pour les redresser du pied, ce qui fut, selon Polybe [2], la principale cause de leur défaite [3]. »

Consulté par nous sur cette délicate matière, voici ce qu'a bien voulu nous répondre M. Frédéric Troyon, de Bel-Air, près Lausanne : « Les épées en fer ployées se retrouvent dans plusieurs pays. Dans cet usage ancien je crois qu'il faut voir la continuation d'un usage plus antique, qui consistait, à la mort du héros, à briser une épée de bronze dont les fragments étaient souvent déposés dans l'urne cinéraire ou prenaient place immédiatement à côté. Lorsque le fer fut introduit, l'usage subsista; mais le fer, à moins d'être bien aciéré, (ce qui ne vint que plus tard) ploie et ne brise pas comme le bronze. Quelques-unes de ces lames de fer ont été complètement roulées sur elles-mêmes; d'autres ont été littéralement nouées, d'autres enfin simplement faussées. On conçoit qu'un usage de ce genre n'est pas propre à un siècle seulement, pas plus qu'à un seul et même peuple. »

Enfin le dernier objet remis par M. Sanson, et provenant

[1] Polybe, *Hist.*, lib. II, c. 33.

[2] Id., ibid., c. 30, 32.

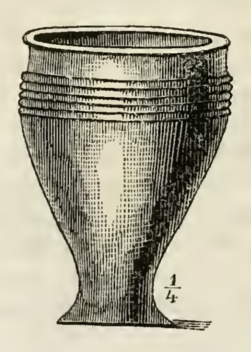
[3] *Recueil d'Antiquités suisses*, p. 10, in-4°. Berne, Mathey, 1855.

de cette sépulture, est un bois de cerf dont il ne reste malheureusement que la base, mais qui dans le principe devait être grand et beau. Il faut qu'il soit là depuis des siècles, car il est tout rongé par le temps, et il tombe en poussière. Celui que nous avons trouvé à Envermeu, en 1851, et qui n'avait que 1,000 à 1,200 ans d'enfouissement, était parfaitement conservé. Aussi on ne saurait refuser à celui-ci plusieurs centaines d'années de plus. On remarque encore à la base de cette corne la trace des instruments tranchants qui servirent à la couper.

Il paraîtrait bien que l'usage d'inhumer un bois de cerf avec les morts n'était pas seulement pratiqué à l'époque franque ou saxonne, comme le prouvent le bois trouvé à Envermeu, en 1851, et celui de Dale Park (en Angleterre) en 1810. Cette coutume avait une origine plus ancienne, puisque nous la retrouvons jusque chez les Gaulois. Nous n'en connaissons pas d'exemple à la période romaine; mais je ne serais nullement surpris d'apprendre qu'il en a été rencontré quelque part. Dans l'antiquité les symboles ont été à peu près les mêmes chez toutes les nations, quand il s'est agi de la seconde vie des morts, les idées touchant les ombres étant universelles et identiques avant le Christianisme.

Enfin j'ai pu obtenir de la bonté de M. Marin, propriétaire du château de Robert-le-Diable, deux vases parfaitement conservés et qui sont aussi d'un grand intérêt.

Le premier est une petite urne d'une capacité un peu inférieure à un litre, haute de 15 centimètres, large de 7 à sa base et de 12 à son ouverture. Elle est épaisse de 7 à 8 milli-



mètres. Sa teinte, assez uniforme, est d'un brun très-foncé. Le choix de la terre, la fermeté de la couleur, le poli de la

surface, la régularité du galbe, doivent la faire considérer comme le produit d'un art en voie de perfection. C'est toujours, si l'on veut, la forme du pot-à-fleur ou mieux encore du pot-au-beurre; mais ici le pied s'évase légèrement pour mieux soutenir le fond; le corps de l'urne s'ouvre et se développe avec grâce, l'étranglement du col a été fait par une main adroite et sûre. Quatre raies creuses ou cercles concentriques ornent la partie supérieure, ce qui manque sur cinq ou six de nos vases. La terre est mieux choisie et mieux manipulée; la cuisson en est régulière et je ne serais pas surpris quand il y aurait eu emploi d'un vernis tel que du charbon ou du noir de fumée. Toutefois le vase est fait à la main et sans l'emploi du tour, partant il est gaulois, et nous lui trouvons, ainsi qu'à la grande urne cerclée, la plus grande ressemblance avec les urnes de Port-le-Grand, dont nous parlerons bientôt.

Mais ce qui nous a le plus étonné, et ce qui a le plus droit de nous surprendre, c'est la présence au milieu de ce groupe funéraire celtique d'un vase pyriforme, en terre rougeâtre et fine, que l'on croirait sorti d'une main gallo-romaine. Ce vase, fabriqué au tour, ressemble beaucoup à nos anciens poivriers. Il a la plus parfaite analogie avec les biberons en terre rougeâtre, si communs dans les sépultures romaines de nos contrées et de la Gaule tout entière.

Comme nous l'avons déjà dit, nous pensons que ce vase provient de la sépulture des tout jeunes enfants dont nous avons reconnu les restes; tel qu'il est, c'est une vraie tétine dont l'embouchure a été souvent frottée et fatiguée par l'usage. Evidemment c'est un vase domestique qui a beaucoup servi. C'est un véritable biberon, et nous sommes porté à croire qu'il se rattache par sa fabrication et son usage aux arts et aux coutumes de l'époque gallo-romaine. Comment donc expliquer sa présence ici? C'est ce que nous avons déjà tenté de faire et ce que nous essaierons encore tout-à-l'heure, sans nous flatter d'y réussir. En ce moment nous nous contentons de constater la présence des monuments, de les décrire et de présumer leur destination.

§ II. — EXAMEN ET COMPARAISON.

Nous venons de citer, le mieux qu'il nous a été possible, des sépultures que nous n'avons pas fouillées nous-même, et

sur lesquelles nous n'avons obtenu que des renseignements incomplets. Toutefois nous n'avons pas hésité à faire part de nos conjectures sur cette étrange découverte, que nous croyons pouvoir reporter à la période celtique qui a précédé dans les Gaules la conquête romaine. Il nous reste maintenant à dire comment nous avons été conduit à cette conclusion. Il nous faut étayer notre opinion sur des preuves solides, et montrer au lecteur par quelle voie elle a pénétré chez nous.

Disons d'abord qu'à défaut de textes historiques nous nous sommes appuyé sur des faits analogues, observés en Normandie, en France, en Allemagne et en Angleterre. C'est tout simplement en mettant les vases de Moulineaux en face de ceux de la Cité de Limes, de Port-le-Grand, de Fontenay-le-Marmion, des vases germains du Musée de Sèvres, et des urnes celto-bretonnes de l'archéologie anglaise, que nous allons tenter de prononcer un jugement que nous prierons le lecteur de ratifier, s'il le croit fondé.

Afin de déterminer sa conviction nous ne connaissons pas de meilleur moyen que de l'inviter à faire avec nous cette revue et ce pèlerinage archéologique.

Parmi les découvertes de vases et de sépultures faites de nos jours et dans nos contrées, il en est une qui nous a paru singulièrement se rapprocher de la nôtre, c'est celle de Port-le-Grand, près Saint-Valery-sur-Somme, si bien décrite par M. Hecquet D'Orval, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville.*

En 1833, des ouvriers travaillant dans le *Bois-des-Chartreux* rencontrèrent trois vases cinéraires fort grossiers. Excité par cette découverte, M. Hecquet D'Orval en chercha lui-même du 28 octobre au 15 novembre 1834, et il en découvrit environ 50. Parmi ces vases, dont il a dessiné presque la moitié, le plus grand nombre ressemble aux nôtres. Seulement à Port-le-Grand deux ou trois montraient sur leurs flancs une bande de guillochure et de dessins en creux qui manquaient à Moulineaux; mais pour la terre, la couleur, la cuisson et la forme il m'a semblé que la description des vases des *Ambiani,* donnée par M. Hecquet D'Orval, s'adaptait parfaitement aux urnes de nos *Vélocasses*.

« Tous ces vases, dit l'explorateur picard, à l'exception d'un seul, sont d'une terre très-grossière, telle que celle des vases celtiques décrits par M. de Caumont. Ils sont si peu cuits qu'une immersion peu prolongée dans l'eau les rend friables,

ce qui indiquerait qu'ils n'ont pas été fabriqués pour les usages domestiques. En sortant de terre ils étaient d'un assez beau noir, plusieurs en séchant ont pris une teinte brune, et ceux qu'on a lavés pour les nettoyer sont redevenus presque rouges. Il paraît que la couleur noire est due à une substance étrangère mêlée à la terre. D'après les expériences que j'ai faites, cette substance ne résiste pas à une chaleur rouge faible, les parties cassées de ces vases laissent apercevoir au milieu de leur épaisseur une portion de la substance noire que la chaleur n'a pas atteinte [1]. »



QUATRE VASES GAULOIS DE PORT-LE-GRAND.

En 1855, j'ai vu moi-même, au Musée céramique de Sèvres, neuf des vases trouvés à Port-le-Grand. Ils figurent sous le

[1] *Mémoire sur les fouilles de Port-le-Grand et sur la découverte de vases celtiques*, par M. Hecquet D'Orval, brochure in-8°, de 12 pages. Abbeville, Paillard, 1840. — *Mémoires de la Société royale d'Emulation d'Abbeville*, pour 1838-40, p. 285-95.

numéro 8,702 AA III 265 de cette collection à laquelle ils ont été offerts par M. Hecquet D'Orval.

La pièce principale est une urne ornée sur sa panse de dents de scie et de piqûres ; sa teinte est grisâtre comme les nôtres et sa forme est celle d'un pot-au-beurre. Parmi les huit autres vases un seul est rougeâtre ; les autres ont la couleur légèrement enfumée des vases de Moulineaux, seulement ils me paraissent moins épais et plus soignés. Celui de nos vases auxquels je puis le mieux les comparer, pour la nuance et le type, est la petite urne qui nous a été remise par M. Marin.

M. le docteur Ravin, de Saint-Valery-sur-Somme, s'était beaucoup occupé, pendant sa vie, de poteries celtiques et des différents caractères qu'elles présentent à l'œil de l'observateur. Les recherches et la collection de M. Boucher de Perthes, les fouilles de M. Hecquet D'Orval, à Port-le-Grand, celle de M. Feret, de Dieppe, à la Cité de Limes, lui fournirent les principaux éléments d'un travail pour lequel il appela aussi le secours de la chimie. Nous donnerons ici, en quelques mots, celles de ses observations qui nous ont paru se rapporter le mieux à notre sujet.

« Les Gaulois, dit-il d'après Diodore de Sicile, se servaient de vases de terre fort épais : « Fictilia in usu habebant densa. » Leurs poteries les plus communes avaient une pâte grossière et mal pétrie, leur épaisseur variait de 6 à 12 millimètres. Elles étaient remplies de pierrailles blanches et de mauvais choix, et très-diverses de volume et de substance. On y trouve, en effet, mêlés à des fragments siliceux de toute sorte, des fragments de craie et même de la brique. Les urnes les plus épaisses étaient fabriquées à la main.

» Les poteries funéraires manquent presque toujours d'ornements, et quand elles en ont ils sont toujours d'une simplicité extrême et d'une grande sévérité. Ils se composent généralement de points et de traits droits ou obliques diversement combinés, gravés en creux sur l'argile encore molle. Ces poteries ne sont pas cuites, mais seulement séchées au four, ce qui permet de voir que leur pâte est faite d'une argile dont la couleur est ordinairement grisâtre, mais prenant une teinte rouge quand on lui fait subir l'action du feu.

« Je puis ajouter, avec une confiance que me donne une expérience longue et réitérée, que la matière colorante qui servait dans nos contrées à teindre en noir la pâte des vases fu-

néraires, était du charbon plus ou moins bien pulvérisé [1]. »

Toutes ces observations s'appliquent généralement à notre sujet, et déjà peut-être nous pourrions nous en contenter; mais nous voulons aller plus loin, et sans avoir la prétention d'épuiser la matière, nous devons chercher à l'entourer de toutes les lumières qui se sont faites sur elle, par les observations et les découvertes des antiquaires de la Picardie et de la Normandie, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Déjà nous avons cité M. Feret, de Dieppe, et les fouilles qu'il a exécutées de 1822 à 1824, dans l'enceinte gallo-belge qui porte le nom de *Cité de Limes*. Eh bien! nous sommes convaincu que c'est aux recherches et à la perspicacité de cet explorateur que l'on doit les premières observations scientifiques sur la poterie des Celtes, jusque-là à peu près incomprise et dédaignée. Ce sera la gloire de notre confrère que d'avoir révélé cet élément d'archéologie antique et nationale, et nous regardons cette découverte comme le plus grand service qu'il ait rendu à la science que nous cultivons.

Malheureusement dans les *tumuli* et les *tuguria* qu'il a fouillés au sein de l'*oppidum* gallo-belge de *Limes,* il n'a pu recueillir un seul vase entier. Cela tient peut-être à ce que cette poterie était domestique et non funéraire; mais notre confrère n'a que plus de mérite d'avoir su formuler, à l'aide d'éléments si simples, des principes généraux qu'une expérience de trente années n'a pas démentis et qui font encore règle sur la matière. Mais laissons-le parler lui-même :

« La pâte de ces vases n'est point solidement liée, elle est pleine de parcelles de silex, elle est même si mal préparée qu'elle contient des portions de cailloux de la grosseur d'une petite fève. La couleur en est noire et brun foncé. Cette pâte a peu de consistance, lorsqu'elle est sèche on la casse avec la plus grande facilité et on peut la broyer sous les doigts; si on l'humecte elle représente assez bien des morceaux de vieille écorce qui auraient été long-temps exposés à la pluie. Mais si l'on vient à soumettre les fragments de cette poterie à l'action d'un feu violent, alors les morceaux se colorent en rouge à leur surface interne et externe et conservent cette couleur, tandis que l'intérieur reste noirâtre; c'est de cette manière que j'ai cru reconnaître les morceaux qui avaient subi l'action

[1] Lettre de M. Ravin à M. Boucher de Perthes, extraite de *l'Industrie primitive ou des Arts à leur origine,* par M. Boucher de Perthes, in-8°. Abbeville, Paillard, 1845.

violente du feu; on serait donc tenté d'en conclure que cette poterie n'a point été cuite. Quant aux formes, elles annoncent tout-à-fait l'enfance de l'art; excepté quatre fragments où l'on croit reconnaître l'usage du tour, le reste appartient à des vases qui paraissent avoir été moulés sur une forme intérieure et polis avec la main ou taillés à l'aide de quelque instrument. Sur plusieurs fragments on reconnaît sur la surface extérieure des coups d'une espèce de doloire. Les ornements consistent dans des filets fort mal conduits et dans de petites hoches sur le bord de l'orifice [1]. »

Pour mettre le lecteur à même d'apprécier la vérité des assertions de M. Feret, nous donnons ici la physionomie du seul vase qu'il ait pu restituer à moitié, à l'aide de cette patience ingénieuse qui caractérise notre confrère. Ce vase est à présent déposé à la bibliothèque publique de Dieppe.

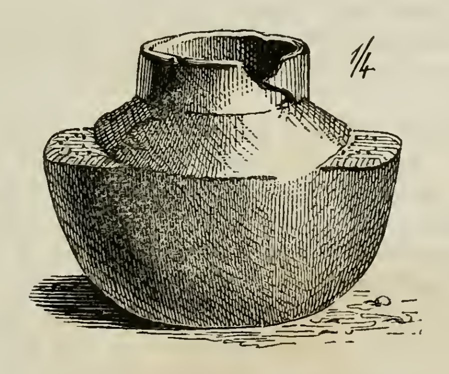


VASE GAULOIS DE LA CITÉ DE LIMES.

Maintenant citons encore les fouilles faites vers 1832, dans le tumulus gaulois de Fontenay-le-Marmion, sous la direction et aux frais de la Société des Antiquaires de Normandie. Dans ce tertre, devenu célèbre parmi les amis de l'histoire nationale et primitive, on a trouvé des sépultures à ustion, des sépultures à inhumation et des sépultures mixtes. Deux de

[1] *Recherches sur le Camp de César ou la Cité de Limes, monument voisin de la ville de Dieppe,* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* pour l'année 1826, p. 60.

cette seconde espèce ont fourni chacune un vase en terre cuite, fait à la main et sans le secours du tour. On remarque encore sur l'argile noirâtre dont ils sont pétris l'empreinte du doigt des fabricants. Ils ne sont pas grands et ils affectent la forme de nos *pot-au-feu*. Ils présentent la figure d'un sphéroïde dans leur partie inférieure, tandis que la partie supérieure se compose d'un plan incliné qui monte en se rétrécissant jusqu'au col du vase dont le diamètre est de 9 centimètres. La hauteur totale est de 17 centimètres et la largeur de 19. Les parois n'excèdent pas 4 millimètres dans leur plus grande épaisseur. L'un des deux offre de chaque côté, en guise d'anses, de petits bourrelets percés chacun de quatre trous, peut-être afin d'y passer une corde de suspension, comme pour une lampe ou un bidon [1].



VASE GAULOIS DE FONTENAY-LE-MARMION.

Cependant nous observerons, en terminant les deux citations qui précèdent, que les vases gaulois de la Cité de Limes n'étaient pas des vases cinéraires, et si ceux de Fontenay-le-Marmion ont été trouvés dans des sépultures, toutefois ils ne contenaient pas non plus des cendres.

M. de Caumont, qui est toujours notre maître en cette matière comme en tant d'autres, nous semble avoir assez heureusement résumé les différents travaux et les diverses observations faites sur la poterie gauloise dans les lignes que nous

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VI, p. 290. Atlas de 1831-33, pl. XXII.

allons citer comme le complément français de notre modeste essai [1] :

« La poterie découverte dans le tumulus de Fontenay-le-Marmion (Calvados) est formée d'une terre noire mal préparée et remplie de petits cailloux, qui a produit une pâte courte et sans liaison. Tous les morceaux que j'ai examinés sont fragiles et très-peu cuits ; leur cassure n'est jamais nette, mais toujours celluleuse. Leurs surfaces internes et externes ont une couleur approchant de celle de la rouille et qui est due au commencement de cuisson qu'ils ont éprouvée ; à l'intérieur la terre est demeurée d'un noir intense. Soumise à l'action du feu elle prend extérieurement une couleur *rouge brique,* l'intérieur reste noir, elle devient plus fragile après cette opération qu'auparavant.

» Les vases découverts à Fontenay ne paraissent pas avoir été faits au tour, ils ne portent aucunes moulures ; ils ont seulement été frottés à l'extérieur avec un outil qui les a polis irrégulièrement, de manière qu'ils offrent des facettes plus ou moins lisses.

» Les poteries celtiques qui ont été découvertes en Bretagne, dans le centre de la France, dans l'Est et en Allemagne, offrent des caractères tout-à-fait ressemblants à ceux que je viens d'indiquer, et qui sont analogues aussi à celles des poteries anciennes trouvées près de Dieppe, par M. Feret ; la pâte de ces poteries n'est pas solidement liée, elle est pleine de parcelles de silex et si mal préparée qu'elle contient des portions de cailloux, la couleur en est noire et brun foncé.

» Cette pâte a peu de consistance, lorsqu'elle est sèche on la casse avec la plus grande facilité et on peut la broyer sous les doigts. Si on l'humecte elle représente assez bien des morceaux de vieille écorce qui auraient été long-temps exposés à la pluie. Si l'on soumet les fragments de cette poterie à l'action d'un feu violent ils se colorent en rouge à leurs surfaces

[1] Déjà dans son *Cours d'Antiquités monumentales,* professé à Caen, en 1830 (t. Ier, première partie, ère celtique, p. 255-62), M. de Caumont avait dit quelques mots de la poterie gauloise, profitant des fouilles de Fontenay-le-Marmion et résumant les travaux de M. Feret, sur Limes, et ceux de M. Norris Brew, sur l'Angleterre et le pays de Galles; dans l'Atlas (pl. XI) qui accompagne son texte, ce savant antiquaire avait donné le dessin des deux principaux vases de Fontenay-le-Marmion ; mais depuis 1830 l'auteur a beaucoup élargi le cadre de ses observations, et il sera facile d'en juger par la note que nous tirons de l'excellent *Bulletin monumental* qu'il publie depuis vingt ans.

interne et externe, tandis que l'intérieur reste noirâtre. On serait donc tenté de croire que cette poterie n'a pas été cuite.

» Quant aux formes, ajoute M. Feret, elles annoncent tout-à-fait l'enfance de l'art; excepté quelques fragments où l'on reconnaît l'usage du tour, les autres ont appartenu à des vases qui paraissent avoir été moulés sur une forme antérieure, et polis avec la main ou taillés à l'aide de quelque instrument. Sur plusieurs fragments on reconnaît à la surface extérieure des coups d'une espèce de doloire. Les ornements consistent en des filets mal conduits et dans de petites boches sur le bord de l'orifice.

» Les descriptions précédentes s'accordent assez bien avec celles que font les antiquaires anglais de la poterie découverte dans plusieurs *tumuli* de la Grande-Bretagne, et cette analogie est intéressante à noter; mais il est probable que les Celtes avaient des poteries plus solides et moins grossières que celles dont je viens d'indiquer le caractère.

» On a trouvé dans les nombreux *tumuli* de l'Allemagne et de l'Europe septentrionale une très-grande quantité de poteries que l'on peut voir dans les collections de ce pays et qui ont été décrites dans plusieurs ouvrages. M. Brongniart, dans son *Traité des Arts céramiques chez les anciens et les modernes*, publié en 1844, donne des détails très-intéressants sur ces poteries, auxquelles il a reconnu des analogies frappantes avec les poteries celtiques de France. Leur composition a été trouvée à peu près la même par ce savant minéralogiste [1].

» La plupart des poteries présumées gauloises sont brunes ou noires, M. Brongniart a acquis la certitude que la couleur noire est due à du charbon introduit dans la pâte.

» Quoi qu'il en soit, nous sommes d'autant plus éloignés de connaître l'art du potier avant la domination romaine, que les vases funèbres, les seuls que nous puissions avec certitude rapporter à une époque aussi reculée, ont des formes particulières qui étaient peut-être commandées par des motifs superstitieux [2]. »

Le Musée céramique de Sèvres nous a fait connaître plu-

[1] M. Brongniart donne le résumé suivant de ses analyses :

Poteries.	Silice.	Alumine.	Fer.	Chaux.	Eau.	Charbon.
Germaines.	64	13	10	1	10	1
Gauloises.	63	19	6	7	»	5
Scandinaves.	64	11	11	25	10	1

[2] *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 111-14.

sieurs points de la France sur lesquels on avait recueilli de la poterie gauloise. Quoiqu'elle ne soit entrée ici que par fragments, il n'est pas moins aisé d'y reconnaître une entière analogie de matière, de couleur, de cuisson, de forme et de mise en œuvre; en un mot, on y retrouve un air de famille qui n'a pas échappé aux savants fondateurs et conservateurs de la collection de Sèvres, la seule de toutes les collections de Paris qui nous ait paru classée suivant les règles et les plus récentes observations de la science.

Toutefois nous ferons observer, avec tout le respect que nous devons à la mémoire de M. Alexandre Brongniart, l'illustre fondateur du Musée de Sèvres et son premier directeur, que le classement irréprochable d'aujourd'hui est surtout l'œuvre patiente de M. Riocreux, son modeste et savant successeur. C'est depuis trois ans seulement que ce dernier a pu donner, aux poteries franques ou mérovingiennes, leur véritable attribution et rectifier ainsi d'anciennes erreurs.

Au sujet de cette céramique, un peu barbare si l'on veut, mais essentiellement nationale, M. Brongniart n'y avait rien compris : cela ressort évidemment de la lecture de son précieux *Traité des Arts céramiques*, si plein d'ailleurs de recherches et de lumières [1]. Cette confusion frappe plus encore en parcourant les planches de l'atlas dont il a illustré son œuvre. Là les poteries grecques, égyptiennes, romaines, étrusques, américaines, chinoises, etc., sont parfaitement classées. Le chaos n'existe que pour les vases des Francs ou des Gaulois, nos pères, pour la céramique nationale, en un mot [2].

Hélas! M. Brongniart, j'en conviens tout d'abord, man-

[1] *Traité des Arts céramiques ou des Poteries*, 2 vol. in-8°. Paris, 1844. — Les erreurs que nous signalons se trouvent surtout de la page 480 à la page 486, du tome 1er, notamment pages 483-84.

[2] Voyez spécialement pl. XXV, les fig. 1, 2, 3, 4, 5A et 5B. M. Brongniart appelle ces vases *gaulois*, ils sont évidemment *francs-mérovingiens*. Les nos 6, 7, 10, 15, 17, 18 et 19 sont romains assurément, et on dirait qu'il les croit gaulois. Le numéro 14 me paraît seul gaulois incontestablement. Il y aurait aussi à reprendre à la planche XXVI, intitulée vaguement : *Poteries et urnes germaines et gauloises*. Le numéro 6 me paraît franc ainsi que quelques autres. Je ne regarde comme celtiques que les numéros 2, 7 et 10. Du reste on ne peut juger sur des dessins. Les objets eux-mêmes ne disent pas tout. L'indication de la provenance est de première nécessité.

quait de guides dans cette région encore inexplorée de l'antiquité. Voilà pourquoi il tâtonne et trébuche à chaque pas. Toutefois sachons lui gré de ses efforts, il a cherché la vérité que le temps découvre toujours. Il est bien plus sûr quand il parle des poteries germaniques, parce que là il avait des maîtres et des guides éprouvés. Cependant depuis les travaux de Kruse, de Klemm, de Schroster et de Lisch, la science a marché, et ce qui était satisfaisant alors ne suffirait plus aujourd'hui.

Aussi, nous ne saurions trop le redire, le grand mérite du conservateur actuel c'est de se mettre chaque jour, et avec le plus grand soin, au courant des découvertes nouvelles et des plus récents résultats de la science archéologique. Voilà pourquoi la classification actuelle de Sèvres nous paraît inattaquable et que nous ne craignons pas de la proposer tout à la fois comme une loi de la science et comme un modèle du genre.

Revenant à la poterie celtique, nous dirons que d'accord avec MM. Brongniart et Riocreux, nous regardons comme des restes de poterie gauloise les fragments venus de Noyelle (Somme) et donnés par M. Boucher de Perthes. Ils ont été trouvés dans un tombeau, en 1838.

De curieux fragments de poterie gauloise figurent sous le numéro 4,512, AA III, 59. Ils ont été recueillis dans la grotte à ossements de Mialet, près Andoeze (Gard), et donnés par M. Brard, en 1832. Ces morceaux, de 2 centimètres d'épaisseur, montrent des pierrailles dans leurs cassures très-celluleuses.

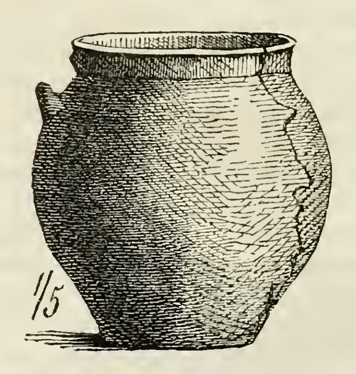
Sous le numéro 8,552, AA III, 256, on remarque dans la même collection des fragments de vases qui ont la couleur, l'épaisseur et le caractère de nos vases de Robert-le-Diable. Ils portent l'étiquette suivante : « Fragments de poterie gauloise, trouvés à Port-à-l'Anglais et à la gare d'Ivry, près la verrerie, dans une petite formation lignifère récente renfermant, avec des coquilles fluviatiles, des ossements de cheval, bœuf, cerf, sanglier, cochon, blaireau, oiseaux, grenouilles, poisson, et des haches celtiques en jade, grès et silex ; (tranchées du chemin de fer d'Orléans : il y avait bien quatre ou cinq tombereaux de ces débris amoncelés.) »

Les Allemands, depuis quelques années, ont fait de nombreuses et importantes découvertes dans les *tumuli* qui couvrent leur contrée si long-temps connue comme une officine de

nations, *officina gentium*. Malheureusement nous manquons d'ouvrages allemands, et quand nous les possèderions, l'étrangeté de la langue serait pour nos observations un obstacle insurmontable. Toutefois, dans notre dernière visite à Sèvres, en octobre 1855, nous avons été assez heureux pour y voir réunis quatre à cinq vases germaniques envoyés à M. Brongniart, par des archéologues d'Outre-Rhin.

Sous le numéro 7,301, AA III, 173, figure un grand vase celtique, ayant la forme de nos *pot-au-feu* modernes et aussi un peu celle des urnes grises ou *olla* rustiques des gallo-romains de nos contrées. La teinte de notre vase germain est parfaitement celle de nos urnes de Moulineaux et de Port-le-Grand. La terre, dont la qualité paraît la même, est seulement moins épaisse. Il porte cette étiquette : « Vase antique tiré d'un tombeau germain (huen graber), envoi de M. le capitaine de Stolzenberg, 1839. »

Sous le numéro 8,367, AA III, 240, est inscrit un grand vase celtique, ayant, comme celui qui précède et celui qui suit, la forme d'un *pot-au-feu*, avec une teinte rougeâtre légèrement enfumée. De chaque côté sont des essais d'anses ; son épais-



VASE GERMAIN DU HOLSTEIN.

seur paraît être d'un centimètre environ et il semble fait à la main. En d'autres termes, c'est la forme, mais considérablement grandie, des vases de Fontenay-le-Marmion. Il est ainsi étiqueté : « Vase germain trouvé à Bucholtz, canton de Ditt-Marsen, en Holstein ; envoyé par M. d'Olfers, conservateur des antiques de S. M. le roi de Prusse, 1844. »

Enfin le troisième vase germanique, numéroté 8,366 AA III, 239, est encore plus grand que le précédent, quoique de forme absolument semblable. Son épaisseur est aussi d'environ 1 centimètre, et sa couleur est la teinte rouge enfumée de ses deux compatriotes. L'inscription, qui est la même que celle que nous venons de citer, nous apprend seulement qu'il a été trouvé à Egstède, canton de Dittmarsen, en Holstein.

Voilà tout ce que nous avons pu savoir des vases primitifs de l'antique Germanie. Mais ce simple échantillon et les assertions positives de M. de Caumont, qui a visité presque tous les Musées de l'Allemagne, suffisent pour nous garantir dans la céramique des deux contrées une similitude de fabrique, d'âge, d'origine et de famille.

Ces dernières qualités, nous les trouvons encore mieux établies en Angleterre; car si les vases de la Germanie se rapprochent davantage de ceux de Fontenay-le-Marmion, ceux de la Grande-Bretagne ressemblent beaucoup plus à nos urnes de Moulineaux et de Port-le-Grand. Les découvertes de vases celto-bretons ont été fréquentes chez nos voisins depuis vingt ans. Les neuf premiers volumes de l'*Archeological Journal* en ont inscrit un bon nombre dans leurs judicieuses et savantes colonnes. C'est à cette mine précieuse, dont le filon, pour nous, s'est malheureusement trop tôt rompu, que nous empruntons les quelques citations que nous allons faire.

Suivons la marche chronologique des découvertes, ou au moins celle de leurs récits :

En novembre 1845, M. John Austen découvrit plusieurs vases celto-bretons dans le tumulus de Badbury Camp, (Dorsetshire). Non content de nous donner le récit de cette curieuse découverte dans l'*Archeological Journal*, il a eu la bonne pensée de l'accompagner du dessin de cinq de ces vases. Parmi ceux qui figurent dans le recueil que nous venons de citer [1], quatre ressemblent beaucoup à ceux des nôtres que nous désignons sous le nom de *pots-à-fleur;* seulement ils se rapprochent davantage de nos plus petits pour la forme et la taille. Trois d'entre eux ont sur les bords des espèces d'ourlets ou bourrelets aplatis, caractère que l'on rencontre également sur les pots-à-fleur modernes, employés en horticulture. Seulement chez les Celtes la bordure est plus prononcée que chez nous.

Le quatrième vase trouvé par M. Austen avait aussi la forme

[1] *The Archeological Journal* de 1846, vol. v, p. 348-52.

d'un *pot-à-fleur*, seulement il avait de plus, vers le haut, deux oreillons disposés comme des anneaux de suspension. Ajoutez à cela qu'il présente aussi trois rangs de dents de scie, dont les vides sont remplis de pointillés, comme cela se voit sur quelques urnes de Port-le-Grand.

En 1846 on trouva, dans un tumulus de Bottisham (Cambridgeshire), une urne cinéraire bretonne, dont la forme, reproduite par l'*Archeological Journal*, est encore celle de notre pot-à-fleur. En un mot, elle ressemble aux trois premiers vases que nous avons recueillis à Moulineaux. Seulement le rebord est plus prononcé et sur lui est gravée en creux une espèce de feuille de fougère. « Ce vase, ajoute le recueil anglais, a été travaillé à la main et cuit au soleil. Il a cinq pouces (anglais) de haut et autant de large. Il a été trouvé renversé et entouré de charbons et de cendres [1]. »

Dans le courant de l'année 1850, le recueil que nous citons a entretenu deux fois ses lecteurs de découvertes d'urnes bretonnes. La première fois ce fut dans le tome VII, où il donna le dessin de trois urnes sépulcrales recueillies dans des tombes attribuées aux premiers habitants de la contrée. Les deux premières avaient été recueillies en 1815, à Bredon (Berkshire), et la troisième en 1849, à Becon, près Great Malvern (Worcestershire). L'une d'elles a la forme des urnes de Moulineaux, seulement elle est décorée de dessins qui imitent des dents de scie et des zigzags. Toutes trois étaient pleines d'os brûlés [2].

Enfin en 1850, M. Joseph Moore fouilla huit tumuli à Broughton, près Lincoln, et y trouva des urnes cinéraires qui avaient comme les nôtres la forme d'un cône tronqué. Quelques-unes renfermaient avec les os brûlés des têtes de flèches et de lances en silex. Parmi les cinq vases dessinés dans l'*Archeological Journal,* le plus petit ressemble au moindre de ceux de Robert-le-Diable. La forme, qui est toujours celle de nos *pots-à-fleur,* offre de plus sur les bords de piqûres grossières servant d'ornement. Une des urnes était recouverte par une autre qui était renversée sur elle, ouverture contre ouverture [3].

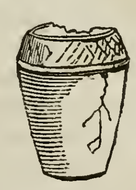
Citons encore, d'après M. Brongniart, un autre vase celto-

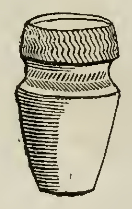
[1] *The Archeological Journal* de 1846, vol. V, p. 254.
[2] Id., de 1850, vol. VII, p. 65-67.
[3] Id., ibid., vol. VIII, p. 240-48.

breton, trouvé renversé et recouvrant un amas d'os calcinés, à Buxton-Common, près Norwich [1].

Dans son curieux et savant ouvrage intitulé *le Celte, le Romain et le Saxon*, M. Thomas Wright, de Londres, a reconstitué, à l'aide des faits et des documents nouveaux révélés par l'archéologie, toute l'histoire de la Grande-Bretagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conversion des Saxons au Christianisme. Dans ce travail d'Hercule, si habilement condensé en quelques centaines de pages, l'auteur dit quelques mots de la poterie des premiers habitants de l'île. Il en reproduit une douzaine d'échantillons découverts sur différents points de l'Angleterre, notamment dans les *tumuli* de cette contrée ; car ici comme en France, comme en Allemagne, comme partout, les vases funéraires sont à peu près les seuls qui soient arrivés jusqu'à nous.

Aux types bretons, reproduits par M. Wright, nous trouvons la plus grande ressemblance avec les nôtres. Seulement parmi ceux qu'il cite ce n'est pas la forme ollaire ou du *pot-au-feu* qui domine, comme à Fontenay-le-Marmion et en Germanie, mais c'est plutôt le *pot-au-fleur* de Port-le-Grand et de Moulineaux. Je cite spécialement les numéros 5, 6 et 11 de sa planche comme ayant une ressemblance frappante avec les nôtres. Comme eux ils servaient d'urnes funéraires et contenaient des os brûlés. Les numéros 5 et 6 ont été trouvés dans le voisinage de Dorchester, par M. Sydenham, décrits et dessinés dans le xxxe volume de l'*Archæologia*. Le numéro 6 se rencontre souvent renversé comme nous l'avons déjà vu dans l'*Archeological Journal*. Le numéro 11 provient





VASES CELTIQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

d'un tumulus du Cornwal, et était aussi rempli d'os brûlés. On en a trouvé de semblables à ce dernier dans le Wiltshire, le Dorsetshire et le Yorkshire.

[1] *Traité des Arts céramiques ou des Poteries*, t. Ier, p. 436.

Du reste les principes généraux que donne M. Wright, pour reconnaître les vases bretons, concordent parfaitement avec ceux que nous avons déjà posés. « Cette poterie, dit-il, est en général grossièrement travaillée; elle n'est pas cuite au feu, mais simplement séchée au soleil. Sa forme, qui lui est propre, n'a rien de l'élégance romaine. Les décorations qu'elle admet consistent en des lignes parallèles tracées avec plus ou moins d'abondance; puis des zigzags, des croix, des dents ou autres dessins faits habituellement à la main avec un instrument tranchant ou aigu. Quelques vases sont passablement chargés de ce genre d'ornements, dont plusieurs toutefois sont dépourvus entièrement ou à peu près. Cette dernière classe est surtout celle des urnes cinéraires destinées à recueillir les os brûlés des morts [1]. »

Roach Smith, si versé dans les antiquités romaines et saxonnes de la Grande-Bretagne, n'en a pas non plus ignoré les origines celtiques. Dans ses *Collectanea antiqua*, cette source féconde de l'archéologie nationale de l'Angleterre, notre ami cite deux découvertes de vases celto-bretons, faites dans les tumuli du Warwickshire. La première eut lieu en 1824, dans le barrow d'Oldbury, près Atherstone, on y trouva trois urnes celtiques, dont deux étaient renversées. Leur forme est celle des *pots-à-fleur* de Moulineaux. Seulement on remarque sur leur large bordure des entailles horizontales et perpendiculaires, qui semblent faites avec l'ongle ou avec le couteau [2]. La seconde fut faite dans un barrow de Brandon, lors de la confection du railway de Londres à Birmingham. Parmi les trois vases recueillis et dessinés par notre savant confrère, le numéro 1er a la forme d'un *pot-au-feu*, le numéro 2 ressemble à nos *pots-à-fleur*, et le numéro 3 rappelle la coupe à boire de Moulineaux. Ce dernier vase est seul orné de lignes horizontales et d'un triple rang de dents de scie [3].

Enfin cette vieille céramique des peuples primitifs est tellement bien connue en Angleterre, que la Société royale des Antiquaires de Londres a laissé résumer ainsi dans, ses procès-verbaux, les traits caractéristiques de la poterie celtobretonne : « Ces vases sont invariablement cuits au soleil, ils

[1] Thomas Wright, *the Celt, the Roman and the Saxon, a history of the early inhabitants of Britain*, etc., p. 67-68, in-8° de 488 pages. London, 1852.

[2] *Collectanea antiqua*, vol. I, p. 33, plate XIV, fig. 1 et 2.

[3] Ibid., p. 34, plate XV, fig. 1, 2, 3.

sont faits à la main et non au tour, et ils ne sont point entrés dans le four d'un potier [1]. »

Je demande la permission d'ajouter encore un mot : M. Troyon, de Bel-Air, près Lausanne, est un des antiquaires les plus éminents, non-seulement de la Suisse, mais encore de toute l'Europe, dont il a visité presque tous les Musées. Ayant demandé à ce savant de vouloir bien me résumer en quelques mots les principaux caractères de la poterie gauloise et de la poterie germaine, voici la réponse qu'il a bien voulu m'adresser, le 3 février 1856 : « Je vous répondrai en thèse générale que la poterie antérieure à l'influence romaine, présente des caractères divers, un fini plus ou moins grand, suivant les usages et suivant les siècles. Il y a deux genres principaux : une pâte peu compacte, grossière, pétrie avec de nombreux petits cailloux siliceux, pâte de couleur généralement grise, quelquefois rougeâtre, le plus souvent les ornements sont faits avec les doigts; le bord a été remanié, le bas du col est entouré d'un cordon à torsade grossière; l'empreinte des mains est souvent restée sur les flancs du vase, qui n'ont pas toujours été sur le tour du potier. L'autre genre consiste en une pâte plus fine, plus compacte, sans mélange de pierrettes siliceuses; ces vases sont fréquemment d'un beau noir poli, quelquefois jaunâtres ou bruns, et portent une foule d'ornements, consistant en lignes fines et pointillages reproduisant des chevrons, des triangles, des disques, parfois même des entrelacs et des méandres, et en général tous les ornements dont sont chargés les objets en bronze antérieurs à la connaissance du fer. »

Toutefois, après avoir longuement disserté sur la matière, après nous être entouré de toutes les lumières et aidé de toutes les observations de nos devanciers, nous devons ajouter ceci : qu'il y a dans les sépultures et la céramique gauloises un point de jonction, de contact, de soudure avec les sépultures et la céramique romaines, qui ne sont pas toujours aisés à saisir et à discerner. Dans certains cas donnés, la ligne de démarcation est imperceptible, et des difficultés à peu près insurmontables se dressent alors devant l'observateur.

Comme nouvelle preuve de ce que j'avance, je citerai une des salles consacrées aux vases antiques dans notre Musée Impérial du Louvre. Là est une armoire toute remplie de

[1] *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, de 1855, vol. III, p. 62.

vases noirs considérés, avec raison, comme gallo-romains. Certes, je ne viens pas contester cette attribution, que je crois fondée, je songe seulement à en faire une objection dans la matière que je traite.

Plusieurs des vases qui remplissent la montre dont nous parlons, tiennent tout à la fois des vases gaulois et des vases romains. Si d'un côté la couleur, le vernis, la cuisson, la terre et le fini du travail indiquent une main romaine; de l'autre la forme et surtout la décoration trahissent des traditions gauloises. C'est ainsi que quatre ou cinq des vases auxquels je fais allusion montrent sur leur panse et sur leurs flancs des dentelures au pointillé, et de fortes dents de loup également appliquées à la pointe. Or je ne connais de décorations analogues que dans les poteries véritablement gauloises. Toutefois, je le répète, dans le cas présent les vases dont nous parlons sont trop fins pour être considérés comme celtiques, quoique leur forme les rapproche de cette origine.

De tout ceci que conclurons-nous? Faut-il donc désespérer de pouvoir jamais donner des règles infaillibles pour distinguer, dans leurs débris les plus délicats et les plus caractérisques, les deux civilisations si dissemblables de la Gaule-Celtique et de la Gaule-Romaine? A Dieu ne plaise que ce soit là notre pensée; on arrivera à coup sûr, à force d'observations répétées et bien faites, à formuler des principes généraux et à établir des distinctions tranchées. Nous voulons seulement aujourd'hui prémunir nos amis contre des conclusions trop hâtives; nous conjurons simplement nos confrères de ne pas précipiter leurs jugements sur une matière si récente et si reculée tout à la fois. Il faut consigner scrupuleusement et avec soin tous les faits qui se révéleront sur ce sujet intéressant; et avec l'aide de ces jalons jetés sur le chemin de la science, par la critique moderne, l'avenir pourra marcher sûrement dans la voie de la vérité, dont nous serions trop heureux et trop honoré de devenir un des pionniers et un des éclaireurs.

SÉPULTURES

GAULOISES, ROMAINES, FRANQUES ET NORMANDES.

DEUXIÈME PARTIE.

SÉPULTURES ROMAINES.

CHAPITRE II.

SÉPULTURES ROMAINES DES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE NOTRE ÈRE, DÉCOUVERTES DANS LE GRAND-VAL-D'ÉTRETAT.

Jamais peut-être on n'a tourmenté le sol autant que de nos jours; jamais on n'a déchiré sa surface dans tous les sens comme on le fait aujourd'hui. Ces travaux, nouveaux dans leur espèce, ont aussi fait naître un nouveau genre d'observation. Et si des voies récentes ont été ouvertes à l'activité matérielle de l'homme, des routes inconnues ont également été frayées à la science historique et à l'intelligence humaine.

En France, et nous pensons qu'il en est ainsi à l'étranger, il n'est guère de travaux un peu importants qui n'aient apporté sur le passé du pays quelque révélation inattendue. Il a suffi pour cela de se montrer attentif et de surveiller avec intelligence la bêche ou la pioche de l'ouvrier. Déjà nous en avons cité plusieurs exemples dans notre *Normandie souterraine*. Nous pouvons ici en fournir de nouveaux spécimens.

Depuis deux ans les découvertes se sont multipliées au milieu de nous d'une façon surprenante, et ce livre leur doit tout entier sa raison d'être. Qu'on nous permette de condenser ici en quelques lignes la série des faits archéologiques accomplis depuis 1853, dans le département de la Seine-Inférieure.

Le comblement des fossés du *château de Robert-le-Diable* nous a fait voir un cimetière gaulois antérieur à la conquête romaine. L'installation de conduits à gaz a donné à Caudebec-lès-Elbeuf des cercueils et des antiquités franques. La charrue a révélé à Derchigny, près Envermeu, une cachette de 800 monnaies romaines, allant de Dioclétien à Constantin-le-Grand. Une autre charrue a broyé, à Saint-Martin-en-Campagne, des vases cinéraires du Haut-Empire, et une troisième charrue, à Biville-sur-Mer, a heurté contre deux cercueils de pierre de Saint-Leu, antérieurs à Charlemagne [1]. Une sablonnière a fait voir, à Bréauté, des urnes de verre et tout un beau cimetière romain du second siècle [2]. Une plantation d'arbres a fait jaillir des collines du Beuzeval, le cimetière franc d'Ouville-la-Rivière. Le tracé d'un chemin a soulevé, dans le bois du Tilleul, près Etretat, une sépulture gallo-romaine, et le chemin de grande communication, numéro 14, a montré des vases dans la vallée de l'Yère, au poteau Saint-Remy, près Dancourt. La briqueterie du Hallais, près Bouelle (arrondissement de Neufchâtel), a laissé voir une série de sépultures à ustion, qui ont tout le caractère des incinérations anglo-saxonnes [3]; une autre briqueterie vient de nous faire connaître, au Camp-de-Mortagne, commune d'Incheville, dans la vallée de la Bresle, quatre tombeaux antiques remplis de vases et d'ornements qui semblent gallo-romains du IVe ou du Ve siècle. Un simple enlèvement de terre a fait connaître le cimetière franc de Martot, et des terrassements ont montré à Dieppe et à Arques des assises de maisons romaines. Des enfants même, en jouant dans le jardin de l'école, ont rencontré, à Sigy (arrondissement de Neufchâtel), sur

[1] Les mêmes faits se reproduisent si bien partout que, cette année, en Angleterre, à Barton sur Trent, dans la ferme d'Abbey Plats, appartenant au Rev. Wautour, la charrue du fermier a glissé sur une mosaïque romaine, placée à 30 centimètres du sol. Le *Moniteur universel* du 23 avril 1856, d'après l'*Athenæum* de Londres.

[2] Le *Courrier de Fécamp*, du 9 avril 1856. — Le *Journal de Rouen*, du 11 avril 1856.

[3] L'abbé Decorde, *Notice sur un vase gallo-romain, découvert au Hallais, en* 1854.

le squelette d'un jeune gallo-romain, un vase de verre bleu, orné de fils d'émail blanc, d'une beauté telle que le Louvre ne possède pas le pareil. Enfin, et c'est ici que j'arrive à mon but, une argilière a fait voir à Etretat, les sépultures gallo-romaines que nous allons décrire.

On le voit, chaque mouvement de terrain a amené chez nous une révélation historique ou archéologique. Cependant nous tenons à constater expressément que toutes les fois que nous sommes entré dans un cimetière gaulois, romain, franc ou normand, nous y avons été conduit et précédé par un ingénieur, un voyer, un entrepreneur, un maçon, un laboureur ou un terrassier. Nous ne sommes jamais arrivé sur ces lieux historiques qu'à la suite d'agents des entreprises publiques ou particulières. Notre rôle s'est presque toujours borné à dire à nos concitoyens : « Ce que ces hommes ont trouvé avec leurs pioches, ce qu'ils remuent avec leurs pelles, ce sont vos ancêtres, ceux d'entre vos pères qui ont vécu à telle ou telle époque de l'histoire : ceux-ci sous la domination des Césars, ceux-là sous le sceptre des descendants de Mérovée : ces premiers sont contemporains de l'invasion des Gaules par les Romains ; ces derniers, au contraire, ont assisté à la conquête de l'Angleterre par les Normands. »

Mais reprenons notre récit.

En 1855, M. F. Valois, négociant de Rouen, et propriétaire du château du Tilleul ou de Fréfossé, faisait pratiquer un chemin sur le flanc de la colline boisée qui descend au Grand-Val-d'Etretat. Arrivés presque au bas du coteau et non loin de la ferme du *Vauchel*, les ouvriers rencontrèrent, au milieu d'une épaisse couche d'argile, une suite de vases dont les divers groupes étaient séparés les uns des autres par des cailloux roulés, venant de la mer ou d'une rivière. Plusieurs de ces vases avaient déjà été écrasés par le tassement des terres, et la plupart des autres furent entamés par la pioche des terrassiers, étonnés de la rencontre et peu expérimentés dans ce genre d'exploration.

Comme tous les hommes de leur condition, ils s'imaginèrent, à la vue de ces vases, qu'ils allaient trouver un trésor, et dans leur empressement ils les mirent en pièces, plutôt que de les dégager avec soin. Quelques-uns cependant échappèrent à ce nouveau massacre des Innocents, et la plupart des morceaux furent recueillis par le propriétaire.

Le 21 août je me transportai sur les lieux, et après avoir

visité le sol, écouté le récit des travailleurs et étudié les objets qui me furent présentés, je jugeai qu'il y avait eu là une sépulture gallo-romaine du premier ou du second siècle de notre ère.

Elle se composait de cinq urnes en terre grise, contenant des ossements humains brûlés et concassés. Sur ces cinq urnes quatre avaient la forme de nos *pot-au-feu* et peuvent être considérées comme une imitation rustique de ces *ollæ* si communes dans les *columbaria* de l'ancienne Rome, et dont le marquis J.-P. Campana cite de nombreux exemples dans sa Description de deux sépulcres du siècle d'Auguste, découverts en 1851, auprès du tombeau de Scipion [1]. Sur plus de 200 inscriptions, copiées par le savant auteur, on voit en effet revenir sans cesse ces formules sacramentelles : « Ollam donavit, ollam dedit, ollas duas, qui dedit ollas, cum ollis, ollam ligavit, ollam vendidit, ollâ emptâ, emit jus monumenti cum ollis, etc. » Or ces *ollæ* que l'on retrouve à chaque pas au sein de la ville éternelle et qui figurent dans tous les recueils d'archéologie sont parfaitement semblables, au moins pour la forme, à notre *pot-au-feu* d'aujourd'hui. Voyez plutôt celles que reproduit le marquis J.-P. Campana. Il n'y manque ni le couvercle, ni les anses destinées à soutenir le vase culinaire.

Schœpflin, ce savant interprête de l'Alsace archéologique, avait recueilli dans son Musée particulier une foule d'urnes romaines trouvées en France et sur les bords du Rhin, pendant le cours du siècle dernier. Il leur donne indifféremment le nom d'urnes et d'*olla* funéraires, « *urnæ et ollæ ferales.* » Il en reproduit quatre dans ses planches, qui toutes ont la forme du *pot-au-feu* [2]. Celle qui fut trouvée à Eisenberg, près Kirchheim, en 1749, est entièrement semblable à nos urnes de Normandie [3].

La principale des cinq urnes du Tilleul était de forme oblongue et ne comptait pas moins de 50 centimètres de hauteur sur un diamètre de 33 à son plus grand renflement. J'ai recueilli au milieu de l'argile qui la remplissait une large assiette en terre grise et une fiole de verre de forme svelte et

[1] Giov. Pietra Campana, *Di due sepolcri romani del secolo di Augusto scoverti tra la via Latina et el Appia presso la tomba degli Scipioni.* P. I, in-4°, Roma, 1852.

[2] Oberlin, *Museum Schœpflini*, p. 112, pl. x, numéros 2, 3 et 4.

[3] Id., ibid., pl. x, fig. 4.

élancée. Cette pièce, connue en archéologie sous le nom de *lacrymatoire* [1], affectait ici une forme rare et élégante. Parmi les quatre urnes au type du *pot-au-feu,* deux n'ont présenté,



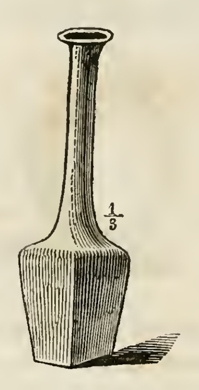
à ce que je sache, que des os brûlés. Sur les deux autres, l'une a donné un plateau en terre rouge tombé au fond par la chute des terrains; l'autre a laissé voir les restes d'une assiette noire qui la recouvrait. Dans son sein j'ai recueilli un fragment de trépied en terre grise, un petit vase noir, destiné



aux libations, et un second lacrymatoire en verre. Cette dernière fiole, faite comme la première, a sur elle l'avantage

[1] A propos de lacrymatoires, M. Raoul Rochette s'exprime ainsi dans ses *Monuments inédits, Achilléïde*, p. 43. « On a sans doute eu tort de ne voir que des *lacrymatoires* dans ces vases de forme allongée nommés *lecythus* qui servaient à contenir de l'huile ou des parfums, mais peut-être aussi se tromperait-on en retranchant de la nombreuse série des vases grecs, l'espèce de vase propre à renfermer des larmes, que des témoignages positifs et des locutions consacrées dans les inscriptions funéraires *lacrymis ponere, tumulum lacrymis plenum dare,* prouvent avoir été déposées dans ces tombeaux. » « Cette opinion, que nous partageons pleinement, dit M. Hagemans (de Liège), nous aurons plus tard l'occasion de l'examiner plus en détail. » *Un Cabinet d'Amateur,* p. 261, in-8°, Liège, Carmanne.

d'une parfaite conservation. Elle se compose d'un carré large de 3 centimètres et haut de 5, au-dessus duquel s'élève un



cou circulaire de 8 centimètres de hauteur. Ce col se termine par un cercle ou goulot aplati. Du reste le cimetière romain de Cany nous en a fourni une semblable, en 1849 [1]. Schœpflin en possédait une pareille dans sa collection qui a été publiée à Strasbourg, par Oberlin, en 1773, sous le titre de *Museum Schœpflini*. Cette pièce, haute de 18 centimètres, figure sous le numéro 6 de la planche VIII.

Parmi les autres vases dont on a pu reconnaître la forme et la matière, je citerai une terrine en terre grise, de la capacité d'un litre et demi, qui a pu contenir du lait. Un petit vase en terre rougeâtre à couverte noire, qui ressemble à nos pots à miel. Tels sont à peu près les douze vases que nous a révélés cette sépulture rustique, ou du moins tels sont ceux

1856. — Telle est à peu près l'opinion de M. Namur, savant antiquaire de Luxembourg, qui a publié en 1855 une dissertation latine : *De lacrymatoriis sive de lagenulis lacrymarum propinquorum colligendis apud romanos aptatis.* « Non abhorret, répète-t-il après M. le professeur Roulez, animus ab hâc fide, hinc illincque sparsim hominum veras lacrymas, pietatis documenta, in lagenulis quibusdam fuisse inclusas, sed exceptio hæc mihi videtur, non regula. » Après avoir rendu compte de cette brochure dans le *Bulletin monumental* (t. XXII, p. 78), M. Raymond Bordeaux ajoute : « Schœpflin, dans son *Alsatia illustrata*, t. 1, p. 514, avait le premier nié l'opinion formée vers le XV[e] siècle, que ces ampoules de verre servaient à renfermer des larmes. Mongez, puis Caylus (*Recueil d'Antiquités*, t. VII, p 254), l'avaient traitée de fable populaire. Cependant, en 1833, un savant allemand, le docteur Emele prit la défense de l'ancienne opinion, que maintinrent aussi, mais avec des restrictions, MM. Raoul Rochette et Creuzer. »

[1] *La Normandie souterraine*, pl. I, fig. 53.

que j'ai pu reconnaître. Il est probable que ce lieu n'était guère que le dortoir d'une famille, car les fouilles que j'ai pratiquées autour du théâtre de la découverte ont été sans résultat.

Comme je l'ai déjà dit dans ma *Normandie souterraine* [1], je savais qu'en 1850 et en 1853, le sieur Romain Hauville, cultivateur à Etretat, avait trouvé dans son argilière, située sous le *Bois des Haulles,* plusieurs urnes en terre cuite accompagnées d'assiettes, d'écuelles rouges et de clous en fer, restes des coffres de bois. En 1853, il avait sauvé deux jolis plateaux rouges que je recueillis de ses mains et qui provenaient d'une urne grise en forme de pot-au-feu. J'ai offert ces deux vases à M. le Maire du Havre, qui les a déposés dans le Musée de cette ville.

Je n'estime pas à moins de cinq ou six sépultures et de trente vases les pièces antiques rencontrées par le sieur Haudeville et en partie brisées par lui.

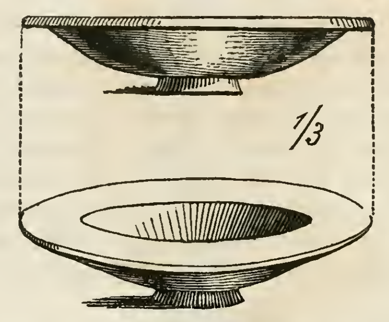
Depuis long-temps je nourrissais la pensée d'étudier ce champ qui s'offrait de lui-même à mes explorations. L'argilière du *Bois des Haulles* [2] n'étant qu'à 300 mètres *du Vauchel* j'y transportai mes ouvriers le 22 août, et dans une seule journée nous y avons fait la petite découverte que je vais raconter. Par elle-même elle est peu importante, mais pour moi elle avait une grande valeur, parce qu'elle me prouvait une fois de plus l'existence gallo-romaine de ma patrie, fait historique que j'avais commencé à établir dès 1835, par les fouilles du presbytère. J'étais heureux de ce qu'à vingt ans de distance la Providence me permettait d'ajouter une page de plus à l'histoire de mon cher pays.

Les sépultures dont je parle étaient placées sur le flanc d'une cavée, dans un fond d'argile jaune, à 30 ou 40 centimètres du sol arable. C'est là que nous avons retrouvé les quatre dernières, car il est resté démontré pour nous qu'il n'y en avait plus au-delà et que les autres avaient été enlevées par l'exploitation. Il était donc grand temps d'arriver afin d'en conserver le souvenir.

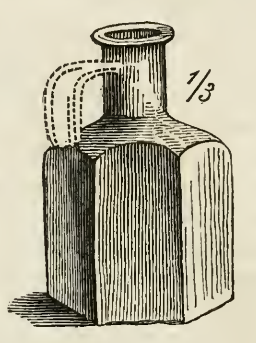
[1] Première édition, p. 124. — Deuxième édition, p. 142.

[2] Comme tous les points qui possèdent des monuments antiques le *Bois des Haulles* a aussi ses traditions de cloches et de trésors cachés. On dit par exemple que sur le plateau qui domine notre champ funèbre *la cloche d'Étretat, remplie d'or et d'argent, a été enfouie par les Anglais dans un endroit d'où l'on peut apercevoir la Grosse-Roche qui domine la rade.*

La première sépulture se composait de cinq vases parmi lesquels dominait une urne grise, contenant des os brûlés et concassés. Elle était recouverte d'un plateau rouge en terre



dite de Samos; à côté était un petit pot noir et dedans un vase gris avec une fiole de verre hexagone, dont l'anse avait

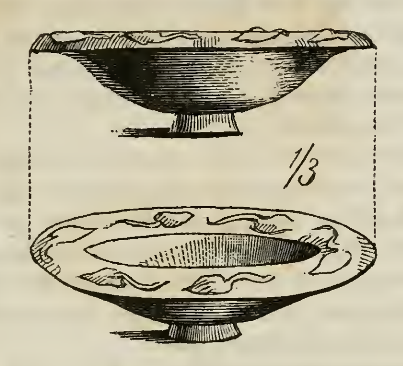


été cassée avant l'enfouissement. Ceci nous prouvait que les pauvres gens d'Etretat se servaient pour leurs sépultures de vases domestiques qui parfois avaient grandement fait leur temps. Nous avons encore été à même de constater cette vérité à l'usure de plusieurs vases.

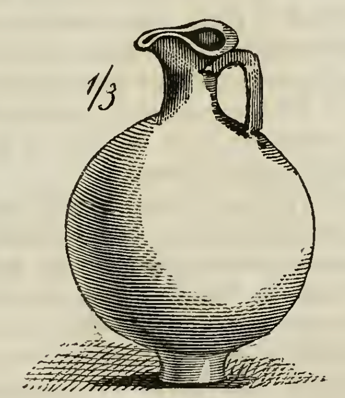
La seconde sépulture était formée avec une urne grise du genre de nos *pot-au-feu*. Cette urne, plus grande que les



autres, avait 28 centimètres de diamètre, sur 32 de profondeur. Recouverte d'un trépied en terre cendrée, elle contenait des os brûlés et concassés, un petit pot noir, un plateau rouge en terre samienne orné sur les bords de feuilles d'eau



en relief, et un vase de cristal pour les libations. Ce dernier était réduit en cent morceaux. Sous l'urne on avait couché une cruche rougeâtre.



La quatrième sépulture nous a donné une urne en terre noire assez fine, recouverte d'une assiette noire renversée et tombée dans l'urne. Au fond du vase funéraire étaient des os brûlés; dessous une petite cruche grise à peu près entière et un petit pot gris.

Enfin la quatrième était composée d'une urne grise renfermant aussi des os brûlés; à côté d'elle était un petit pot gris ayant pu contenir du miel ou du lait.

Ces quatre sépultures nous ont donné de dix-sept à dix-huit vases, dont cinq seulement ont pu être conservés pour le Musée départemental de Rouen.

Je ne dois pas omettre d'ajouter qu'ici, comme dans toutes les incinérations du Haut-Empire que nous avons fouillées, on trouvait autour des vases des clous provenant des caisses de bois dans lesquelles ces sépultures avaient été primitivement renfermées. Toutefois nous n'y avons pas rencontré de cailloux taillés ni roulés.

Avant de terminer cet article, rappellerai-je ici que dans le vallon où nous nous trouvons, nous sommes entourés de sépultures et de débris romains. A 200 mètres de la ferme de Vauchel, au lieu dit la *Haie au Curé*, un laboureur a rencontré, vers 1781, une urne de verre bleu et plusieurs urnes en terre remplies d'ossements brûlés. Nous en avons parlé au chapitre x de la *Normandie souterraine.*

Mais ce que nous avons oublié de dire, c'est qu'en 1840, un habitant de Bordeaux, nommé Frémont, détruisant le fossé d'une cour possédée par M. Boivin, et placée sur la route d'Etretat à Fécamp, trouva une grande urne grise pouvant contenir de 15 à 20 litres. Après en avoir effondré l'ouverture, qui était cimentée, cet homme rencontra à l'intérieur une autre urne en verre, contenant des os brûlés et concassés. Dans cette grande jarre ou mortier, on recueillit aussi une cruche en terre, de petits vases de terre et de verre, dont quelques-uns étaient munis d'anses.

En 1843 j'ai encore vu chez M. Boivin, de Bordeaux, les restes de l'urne principale. Elle m'a paru ressembler à la grande urne, en terre grise, trouvée à Luneray en 1827, et qui se voit à la bibliothèque de Dieppe [1]. Elle m'a rappelé aussi le grand vase cinéraire, recueilli en 1834, dans un fossé de Grainville-l'Allouette, et qui fut donné au docteur Robin, de Goderville. J'ajouterai maintenant que l'analogue parfait de ce vase vient d'être rencontré à Bréauté, dans une sablonnière appartenant à M. Mochon.

A propos de cette dernière découverte de Bordeaux, nous rappellerons que sur ce même village, nous avons trouvé, en 1842, dans un affluent du Grand-Val, au triage du *Château-Gaillard,* une maison romaine avec hypocauste, canaux, pavages, crépis coloriés, et monnaies de bronze du Haut-

[1] *La Normandie souterraine,* 1re édit., p. 133. — 2e édit., p. 152.

Empire [1]. En 1843, au contraire, sur la plaine dont le versant incline vers le Petit-Val, nous avons reconnu une immense villa romaine, longue de plus de 100 mètres, avec murs de clôture, tourelles, couloirs et galeries, dont une était soutenue par 19 colonnes. Outre des monnaies de bronze du temps de Néron, de Trajan et de Faustine, il a été trouvé ici une monnaie consulaire en argent, à l'effigie de *Dossen*, de la famille Rubria, laquelle figure à présent au Musée de Rouen [2].

Enfin, nous ne rappellerons que pour mémoire l'aqueduc romain qui longe le Petit-Val sur un parcours de 2,000 mètres; la *villa* du presbytère d'Etretat, fouillée en 1835 et en 1842, laquelle a offert un baptistère lambrissé en pierre de liais, des salles pavées, soit en dalles, soit en mosaïque, et des murs recouverts de crépis coloriés [3]. En un mot, tout le village est rempli de ruines antiques que les constructions nombreuses, élevées dans son sein depuis dix ans, ont rendues plus apparentes et plus journalières. Toutefois nous avons été heureux de constater, à l'aide de documents matériels et positifs tirés du sol, ce chartrier des siècles, l'état de haute civilisation où était parvenu notre pays il y a 16 et 18 siècles; civilisation qui n'a point été surpassée depuis, et que nous aurons bien de la peine à égaler aujourd'hui.

[1] *Fouilles du Château-Gaillard, dans l'arrondissement du Havre*, in-8° de 7 pages. Rouen, Périaux, 1843. — *Revue de Rouen* de janvier 1843. p. 21-47. — *Bulletin monumental*, t. IX, p. 106-11.

[2] *L'Etretat souterrain, deuxième série, fouilles de* 1843, in-8° de 15 p. Rouen, Péron, 1844. — *Revue de Rouen*, 1er semestre de 1844, p. 25-38. — *Bulletin monumental*, t. X, p. 160-64.

[3] *L'Étretat souterrain, première série, fouilles de* 1835 *et de* 1842, in-8° de 27 pages. Rouen, Périaux, 1842. — *Revue de Rouen* de 1842, 1er sem., p. 318-32, 380-90. — *Etretat et ses environs*, in-8°, Havre, Morlent, 1839. — *Etretat, son passé, son présent, son avenir*. Dieppe, Delevoye, 1850 et 1853.

CHAPITRE III.

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES, DU SECOND SIÈCLE DE NOTRE ÈRE, TROUVÉES EN 1856, ENTRE BERNEVAL-LE-GRAND ET SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE (ARROND. DE DIEPPE).

Dans le naufrage général des archives de la France mérovingienne, l'arrondissement de Dieppe a été assez favorisé, puisque sur 48 chartes ou diplômes de cet âge que contient le chartrier de l'Empire français, il s'en trouve deux qui le concernent. La première, celle de Sept-Meules, lui est consacrée d'un bout à l'autre [1]; la seconde, celle de Saint-Denis, le touche moins directement, quoique d'une façon très-pertinente. C'est dans une charte ou diplôme, délivré vers 750 ou 751, par Pépin, alors maire du palais, que Berneval-le-Grand obtient une mention que lui envieraient bien des villes importantes.

Berneval, situé au pays de Talou, depuis le comté d'Arques, avait été donné dès le VIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis, par Dagobert Ier, son fondateur. Ce premier titre, aujourd'hui perdu, existait encore du temps de Pépin qui après l'avoir contrôlé de ses propres yeux, rendit un arrêt qui restituait au tombeau de la monarchie une propriété un instant aliénée par le malheur des temps et les divisions intestines. « Villas... ex munificentiâ regum conlatas vel donatas... et à pravis hominibus per iniquâ cupiditate abstractas

[1] Dom Bouquet, *Rerum gallic. et franc. scriptores*, t. IV, p. 716. — *Diplomata et chartæ, merovingicæ ætatis*, n° XLV, p. 78. — Dom Félibien, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, pièces justif. XXXIV.

vel dimanatas.... in pago Tellao loca cognominantes.... Brittenevalle [1]. »

Cette possession non interrompue dura jusqu'à l'époque normande, et nous pouvons en suivre facilement la trace à l'aide des chartes des rois et empereurs carlovingiens. Dom Félibien, le savant historien du vieux monastère qui comptait des rois pour nourriciers, après avoir cité la charte de Pépin [2], la fait suivre immédiatement d'une charte de Charlemagne, son fils, donnée en 775 pour confirmer celle de son illustre père : « in pago Tellau Brittenevalle [3]. »

Louis-le-Débonnaire, en 832, établissant la répartition des charges de l'abbaye de Saint-Denis, dit encore : « Villam siquidem quæ dicitur Brinevallis [4]. » Ce que répète à peu près mot pour mot le roi Charles-le-Chauve, en 862, dans une charte délivrée comme la précédente pour le partage des charges de l'abbaye de Saint-Denis entre ses divers domaines : « in pago Tellau piscatoriam cum manso uno; in eodem pago villam quæ dicitur Bertinevallis et mansos supra mare sitos qui nuncupantur Mares, cum integritate [5]. »

Ce dernier roi me paraît entrer ici dans des détails intéressants. Si j'osais risquer mes conjectures je dirais : que la *pêcherie* me semble être le vallon du Petit-Berneval si long-temps un havre de pêcheurs; que la *villa* pourrait bien être l'ancien *manoir des Quarante-Acres*, disparu depuis long-temps et situé entre Saint-Martin et le Berneval actuel; qu'enfin les *manses*, appelées les *mares sises sur la mer*, pourraient bien n'être autre chose que le village moderne assis sur la falaise autour de *mares communes* qui subsistent encore.

A l'époque de l'invasion païenne des Normands, le grand monastère de Saint-Denis perdit comme tous les autres ses biens et ses terres de la Neustrie, partagée au cordeau par les guerriers scandinaves. Rollon, dit Félibien, les restitua tous lors de son baptême [6]; mais après la mort de Guillaume-

[1] *Diplomata et chartæ merovingicæ ætatis in archivo Franciæ asservata*, n° XLVI, p. 81, in-8° : Paris, Didot, 1851. — Dom Bouquet, *Rer. gal. et franc. script.*, t. IV.

[2] Dom Félibien, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, pièces justificat. XXXIII.

[3] Id., ibid., LII.

[4] Id , ibid., LXXIII.

[5] Id., ibid., XCIII. — A. Leprevost, *Anc. divis. territ. de la Normandie*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, p. 8 et 9.

[6] Dom Duplessis, *Descript. géogr. et hist. de la Haute-Normandie*, t. Ier, p. 336.

Longue-Epée, la terre de Berneval fut usurpée de nouveau par un évêque nommé Aillemundus. Cet évêque, dont on n'indique pas le siége, devait être un de ces pontifes régionnaires si communs aux époques mérovingiennes ou carlovingiennes.

Gozelin, abbé de Saint-Denis, se plaignit de cette usurpation à Hugues, duc des Français, et au pieux Richard Ier, duc de Normandie. Ce dernier se trouvait alors à Gisors, au milieu d'une assemblée de princes et de prélats. Le 18 mars 968 il y rendit un décret solennel, par lequel il restituait au bienheureux saint Denis et à ses compagnons Rustique et Eleuthère, la terre de Berneval enlevée par *dol* et par *fraude*. Cette charte solennelle fut signée par Hugues, duc des Français, et Richard, duc des Normands, par Hugues, archevêque de Rouen, et par une foule de comtes de France et de Normandie [1].

A partir de ce moment Berneval demeura la pacifique propriété de l'abbé de Saint-Denis, qui garda la cure jusqu'en 1789, mais qui en 1284 aliéna la terre et la baronie [2].

Saint-Martin-en-Campagne ne peut pas fournir de titres écrits, et quoique son vocable indique évidemment une origine mérovingienne, il ne peut citer ni une ligne, ni un mot en sa faveur. Mais si les archives de l'Empire lui sont fermées, il possède un autre chartrier tout aussi important, tout aussi infaillible, ce chartrier, c'est le sol qui contient sous ses couches silencieuses et accumulées par les années, des textes encore plus anciens et des titres non moins éclatants que les diplômes des rois et les chartres des empereurs. Ces titres, ce sont les ruines, les débris, les restes que la charrue et la pioche ont exhumés et que nous allons décrire avec la plume et le crayon.

Ici les premiers noms ne sont pas écrits sur le parchemin et le papyrus, mais ils sont gravés sur la céramique romaine, sur l'or des Gaulois ou sur le bronze des Césars. Nous allons mettre le lecteur à même de juger et de prononcer. Notre

[1] Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. III. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis, t. II, p. 559. — L'abbé Lecomte, *Notice hist. sur Berneval-le-Grand* et *Saint-Martin-en-Campagne*, p. 3-12. — *Les Eglises de l'arrond. de Dieppe; Églises rurales*, p. 160-63.

[2] Duplessis, *Descript. géogr.*, etc., t. Ier, p. 336. — L'abbé Lecomte, *Notice hist. sur Berneval et Saint-Martin*, p. 16. — *Les Églises de l'arrond. de Dieppe; Églises rurales*, p. 164.

travail n'a pas d'autre but que de montrer, au double point de vue de la diplomatique et de l'archéologie, la noblesse et l'antiquité de la terre que nous habitons.

A diverses reprises, depuis trente ans, on a trouvé à Saint-Martin et aux environs une foule d'objets et de monuments antiques. En 1827, M. Feret, de Dieppe, découvrit sur le bord de la route impériale numéro 25, dans la plaine qui sépare les villages de Braquemont, Grèges et Graincourt, une magnifique villa romaine dont il ne put explorer qu'une partie. Dans la portion fouillée, il a trouvé deux habitations, une forge, et une sépulture renfermant plusieurs vases en terre, rangés autour d'une belle urne de verre qui contenait, avec des os brûlés, une monnaie d'Antonin-le-Pieux. Autour des fondations qu'il mit à jour, il recueillit une statuette de Latone, des fragments de meules en arkose, des clous, des hameçons, des débris de poterie et des amas considérables de tuiles romaines en morceaux [1].

M. l'abbé Lecomte, l'enfant et l'historien du pays qui nous occupe, a bien voulu nous adresser à son sujet les renseignements qui suivent : « Les principales découvertes faites à Saint-Martin-en-Campagne, ont eu lieu jusqu'ici dans des terres placées vers la mer et situées entre les deux hameaux de Vassonville et de Saint-Martin qui composent la commune. C'est là qu'en 1837 ou 1838 la charrue souleva plusieurs hachettes en silex dont je pus obtenir les mieux conservées. En 1844, j'eus le plaisir de vous en offrir une pour votre collection, et à l'heure qu'il est j'en possède encore une fort belle dans mon cabinet.

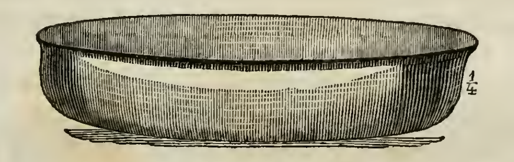
» C'est là aussi qu'en 1840, une femme a recueilli une monnaie celtique en or, du poids de 3 grammes, et d'une assez belle conservation. En 1842, je présentai cette pièce à M. le comte de Kergariou, ancien préfet de la Seine-Inférieure, qui était venu à Dieppe passer la saison des bains. Le vieux magistrat, qui était aussi un numismatiste habile, classa cette monnaie parmi les Gauloises et lui assigna pour date d'émission le second siècle avant l'ère chrétienne. Elle offre à l'avers le type traditionnel du cheval passant. On croit y découvrir aussi un ceps de vigne avec une grappe de raisin et une serpe à élaguer. Le revers est sillonné de barres qui se croisent. M. de Kergariou pensait que ce pouvaient bien être des caractères ou signes conventionnels.

[1] *Société archéol. de l'arrond. de Dieppe*, p. 12-14. Rouen, Baudry, 1828.

» Vers 1830, un de mes oncles, M. Lagnel, maire de Saint-Martin, voulant construire à Vassonville une ferme-modèle, fit abattre un ancien fossé dans les parages dont j'ai parlé. En faisant le travail, les ouvriers trouvèrent un vase antique qui contenait 5 à 600 médailles romaines en bronze, assez bien conservées. J'y ai reconnu des Adrien, des Commode, des Marc-Aurèle, des Antonins, une Crispine et deux très-belles Faustines; un revers offrait une trirême, d'autres des jardins publics.

» Tout près de là se trouvaient également une grande urne de verre, de la poterie et divers ustensiles de ménage. Parmi ces derniers, je dois signaler surtout trois beaux bassins en bronze placés l'un dans l'autre et passablement conservés [1]. Ils passèrent bientôt entre les mains de M. Wiotte, juge de paix d'Envermen, dont le fils les possède aujourd'hui. »

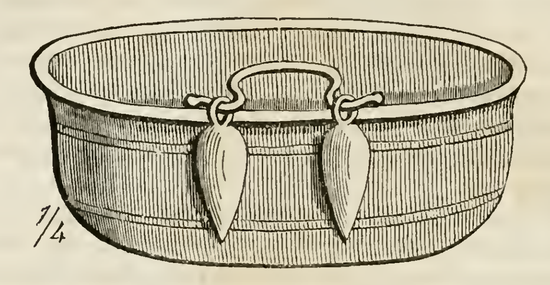
C'est en effet chez M. Wiotte, à Sauchay-le-Haut, que j'ai vu ces trois bassins de bronze, en 1842, et que M. Deville les a dessinés en 1846. Le premier et le plus petit des trois a 4 centimètres de profondeur sur un diamètre de 24. Les pa-



rois, assez épaisses, sont étamées à l'intérieur. On voit que ce vase était destiné à aller sur le feu. Le deuxième, qui tient

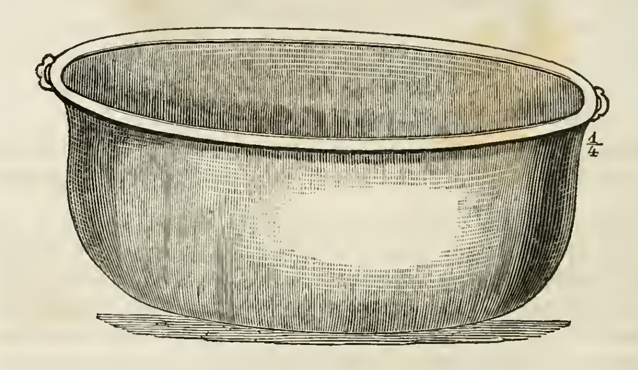
[1] En avril 1760, à Saint-Chef, en Dauphiné, entre Vienne et Belleq, le pied d'une vache fit découvrir 2 patères en bronze avec figures à reliefs, 40 médailles romaines, 4 bassins ou plats ronds, 2 plats ovales, 2 cuillères à encens, et une soucoupe; le tout en cuivre argenté ou étamé. Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. v, p. 290, planche CIV. — Au mois de mai 1852, M. Armand, instituteur à Bailly-en-Rivière, près Envermeu, creusant les fondations d'une maison au bord de la route départementale n° 32, trouva à 66 centimètres du sol, une grande chaudière de cuivre renfermant six vases de bronze, dont plusieurs avaient été plaqués d'argent. J'y ai remarqué une chaudière en bronze, de forme ronde, de la contenance d'environ 5 litres, une petite poêle avec son manche, une soupière malheureusement brisée, une coupe à boire, une assiette plate plaquée d'argent au dedans et au dehors, et surtout un beau bassin en bronze, élégant et bien conservé. Toute cette vaisselle gallo-romaine est maintenant déposée au Musée de Rouen.

le milieu entre les deux, a 8 centimètres de profondeur sur 28 de largeur. Les parois en sont assez minces, aussi le fond



s'est-il trouvé détaché, sans doute, par suite de la pression. Ce même fond est légèrement bombé à l'intérieur, et orné de cercles concentriques gravés au trait. Si le premier bassin est sans anse, celui-ci en a possédé deux fort élégantes. Malheureusement une d'elles s'est détachée et il n'en reste plus qu'une seule en place.

Le troisième bassin, et le plus grand de tous, a 12 centimètres de profondeur, sur un diamètre de 32. Il n'a pas d'anse, mais deux oreillons ou petites aîles destinées à le saisir



et à le porter avec facilité. Ses parois sont très-minces et comme les deux autres il est recouvert d'une fort belle patine. Ces trois vases devaient faire partie de la même batterie de cuisine.

En 1853, un cultivateur de Derchigny, labourant une terre de M. de Clercy, située sur le bord de la route impériale numéro 25, aux environs de l'ancienne maladerie de Saint-Cathald, trouva un vase de terre rempli de 800 monnaies ro-

maines en bronze, grand, moyen et petit module. Ces pièces, assez mal conservées, étaient toutes frappées à l'effigie d'empereurs du IIIe et du IVe siècle. Nous y avons reconnu les types et les noms de Dioclétien, de Maximien Hercule, de Constance Chlore, de Maximien Galère, de Licinius, de Maximin Daza et de Constantin-le-Grand.

Cette année même 1856, un sieur Joly, propriétaire à Vassonville, a recueilli, en détruisant les fondations d'une maison, une meule à broyer, en poudingue, et l'on assure que ce n'est pas la première qui s'y rencontre. Mais en ce moment il nous faut revenir sur nos pas.

Au mois de septembre 1855, j'appris de M. Quilan, cultivateur de Derchigny, qu'en labourant à Saint-Martin le champ du sieur Buchon [1], il avait trouvé des vases en terre et en verre. Ayant visité ces vases pour me renseigner sur leur nature, il ne me fut pas malaisé de reconnaître en eux quatre vases gallo-romains du Haut-Empire. Comme ils étaient parfaitement conservés, je présumai qu'ils devaient provenir d'une sépulture, les vases des villas étant généralement brisés. Ils avaient d'ailleurs la plus grande analogie avec ceux que j'avais rencontrés, dix ans auparavant, dans le cimetière romain de Neuville-le-Pollet.

Après avoir pris quelques renseignements auprès des fermiers qui cultivent le champ, j'appris qu'à chaque labour, surtout lorsqu'il était profond, la charrue rencontrait de temps à autre des massifs de pierre et de silex qu'ils nommaient des *heurteux*. Ces *heurteux* sont bien connus en Normandie où l'on appelle ainsi toutes les pierres et toutes les substructions antiques où heurte la charrue.

Ce fut un *heurteux* qui, en 1830, fit trouver au Villeret (Eure) les célèbres vases d'argent connus sous le nom de Bernay ou de Berthouville [2]. C'est aussi à des *heurteux* que l'on doit la découverte de la belle *villa* de Sainte-Marguerite-sur-Saâne [3].

Dans ma pensée ces *heurteux* se rattachaient parfaitement

[1] Ce champ est la propriété de M. Boudin, demeurant à Dieppe, rue Parmentier.

[2] A. Leprevost, *Mémoire sur la Collection de Vases antiques trouvés en mars* 1830, *à Berthouville (Eure)*, p. 5 et 6. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VI, p. 83.

[3] *Revue de Rouen* de 1846, 1er sem., p. 381. — *Les Églises de l'arrond. de Dieppe; Égl. rur.*, p. 58. — Sollicoffre, *Précis analyt. de l'Acad. roy. de Rouen*, de 1821 et 1823. — Vitet, *Hist de Dieppe*, 1re partie. — *Bulletin monumental*, t. IX.

à des sépultures romaines, qu'il était d'usage d'entourer et de préserver au moyen de silex ou de murs à pierres sèches.

Muni de ces renseignements, je n'hésitai pas à faire labourer le champ désigné à mon attention, et j'eus soin de faire indiquer, au moyen de piquets, tous les points où l'on rencontrait des *heurteux;* ce qui fut ponctuellement exécuté. Ce champ, de la contenance de 33 ares, est situé en rase campagne, à l'extrémité occidentale du village, à 150 mètres environ du quartier appelé le *Bout de la Ville*, et au bord du chemin qui conduit de Saint-Martin à Berneval-le-Grand. Il est contigu au terroir des *Quarante-Acres*, tout semé de décombres, et où la tradition du pays place le manoir des seigneurs-barons de Berneval et de Saint-Martin.

Au mois de janvier 1856, je commençai une fouille qui ne fut pas très-longue, mais qui suffit pour me faire voir la place de deux *ustrinum* ou bûchers encore remplis de matières noires, telles que cendres et charbons; puis je reconnus deux ou trois emplacements où avaient été autrefois des sépultures brisées et enlevées depuis long-temps par les agriculteurs. Comme témoins de leur séjour en cet endroit et de leur brutal enlèvement, nous avons retrouvé dans le sol des silex taillés et surtout des fragments de vases de toute espèce. Enfin, j'ai rencontré à 50 centimètres du sol, deux sépultures dont l'une était entière, tandis que l'autre avait été entamée au printemps dernier et était devenue ainsi l'occasion des fouilles.

Toutes deux étaient à une profondeur égale et distantes l'une de l'autre de 4 à 5 mètres au plus. Elles étaient pareillement entourées de silex ou cailloux taillés, placés librement autour des vases, sans aucun ciment ni mortier. Il nous faut dire ici au lecteur que si ces cailloux étaient devenus les cruels ennemis des vases sur lesquels ils étaient tombés et qu'ils avaient grandement mutilés, primitivement du moins ils avaient été placés là tout exprès pour les protéger contre l'humidité. Ces vases, à présent nus et sans défense, avaient jadis été déposés dans cette terre, enfermés dans des caisses de bois dont on rencontre les clous ici comme dans toutes les incinérations du Haut-Empire. Le bois de ces caisses ou coffres s'étant pourri avec le temps, les cailloux alors étaient retombés sur les vases et ils y étaient tombés avec d'autant plus de violence qu'ils étaient poussés par la charrue, les pieds des chevaux ou la roue des chars.

La première de nos deux sépultures contenait 25 vases et

la seconde 15 ; sur ce total de 40, 18 étaient parfaitement entiers, 14 ont été restitués ; les autres, à l'état de fragments, ont pu être à peine reconnus.

Quatre ou cinq de ces vases seulement contenaient des os brûlés et ils peuvent porter le nom d'urnes ; les autres ne contenaient rien et ne doivent être considérés que comme des vases aux offrandes et aux libations.

Voici de quelle manière je classe les vases produits par cette fouille :

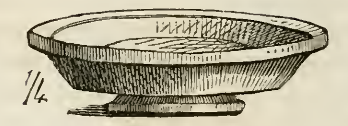
Je mets en première ligne une grande cruche de grès très-fin, d'une bien jolie forme et pouvant contenir au moins trois



litres. Malheureusement, malgré l'épaisseur des parois, elle avait été brisée par le tassement des terres. Cette amphore dut contenir une provision de vin, d'huile ou de lait, selon toutes les vraisemblances. Elle était placée au beau milieu de la première sépulture et elle semblait séparer par la moitié cette réunion de poteries.

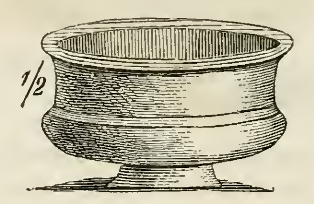
J'ai recueilli six assiettes d'une terre blanche, noircie par un vernis qui s'en allait à l'eau. Leur forme est celle des assiettes encore en usage dans nos campagnes ; une seule, moitié plus grande que les autres, pourrait être considérée comme un plateau. Avec elle se sont trouvées deux ou trois assiettes en terre blanche, mais rougie à l'aide d'une épaisse couche de sanguine. Puis une autre assiette en terre rouge imitant la terre dite de Samos, et recouverte d'un vernis qui s'en allait à l'eau. La forme de cette assiette est d'une élégance

extrême. Le potier en avait marqué le fond avec une estam-

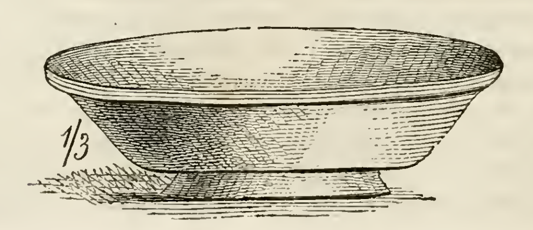


pille que l'humidité a détruite. Toutes ces diverses assiettes ont été trouvées l'une dans l'autre et par groupes. Le premier groupe était composé de deux assiettes noires et d'une rouge, le second de trois assiettes noires et d'une rouge, le troisième d'une assiette noire et d'une rouge. Comme elles étaient les unes sur les autres, je ne suppose pas qu'elles aient été mises vides et empilées, mais bien remplies de nourriture et séparées au moyen de planchettes ou de bâtons que le temps aura consommés.

Les bols ou soucoupes étaient au nombre de sept, dont quatre en terre noire et trois en terre rouge. Les plateaux en terre noire étaient grossiers et recouverts simplement avec de la plombagine, les plateaux rouges au contraire étaient en terre fine, dite de Samos. L'un est très-petit et fort gracieux,



les deux autres plus grands présentent un fond qui s'élève en pointe. Sur le point culminant du cône les potiers latins ont imprimé leur marque de fabrique au moyen d'un estampille. La plus lisible de toutes est celle de Caratilus : CARATILIM (*ca-*

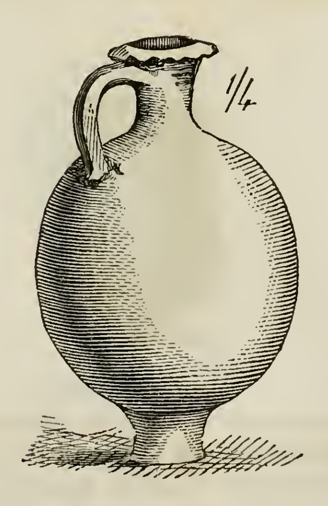


ratili manuf.); la seconde, un peu effacée, m'a paru appartenir à l'officine de Solimus. SOLI (MI) OFI (*solimi officina*). Jusqu'ici je ne connais pas en France les analogues de ces deux noms; mais M. Thomas Wright signale exactement les mêmes marques comme trouvées en Angleterre depuis quelques années [1].

Les cruches, d'une capacité moindre que l'amphore, étaient au nombre de cinq, dont une rougeâtre pouvait contenir un



litre, une autre, en terre blanche, avec un ventre très-pro-



noncé, contenant un litre et demi, et enfin trois noires à cou-

[1] *The celt, the roman and the saxon*, p. 469-473.

verte de mine de plomb. Le goulot de ces dernières est trèflé,



c'est-à-dire qu'il a été pincé au moment de sa fabrication et qu'il reproduit assez bien un tricorne. Leur capacité est d'environ un litre. Deux sont entièrement semblables, chose rare dans les vases antiques. On dirait deux sœurs ou deux frères inhumés ensemble. Ces deux vases, comme deux textes, renferment probablement tout un mystère de douleur.

Venaient ensuite quatre vases que j'appelle *vases aux libations,*



parce qu'ils ont dû contenir des offrandes. Ils sont tous en terre grise et de grandeur différente. Leur forme ressemble assez à nos pots à beurre de petite dimension.

Puis ce sont quatre petits vases noirs, dits *vases à parfums.* Trois d'entr'eux ont la forme allongée de nos vases à l'onguent. La terre en est blanche et très-fine, mais la couverte

en est noire. La forme en est fort gracieuse. Comme les quatre précédents, ils n'ont ni anse ni goulot.



Les urnes en terre, ainsi que je l'ai déjà dit, étaient au nombre de trois, dont une en terre blanche à couverte noire et d'un grain très-fin. La surface extérieure de ce vase est ornée de rangées circulaires, de petites raies pratiquées à l'aide d'une roulette et que l'on croirait faites avec une légère strigille. Sa capacité est moindre d'un litre, et sa forme est celle de nos pots à miel.

Les deux autres urnes, d'une capacité semblable, sont à côtes très-prononcées, sauf la base et le sommet. La terre de



l'une est grise et sans couverte, celle de l'autre est blanche, mais revêtue de plombagine qui s'en va à l'eau.

De l'urne grise, à moitié remplie des os brûlés d'un adulte, nous avons extrait une boule ou perle en pâte de verre bleu, percée d'un bout à l'autre et godronnée sur sa surface. Sa

nuance, qui est celle de l'oxyde de cuivre, rappelle beaucoup la teinte des scarabées égyptiens.



Sa grosseur est celle d'une noix et son poids est de 9 grammes. Des perles en pâte de verre bleu et godronnées comme celle dont nous parlons, ont été recueillies, en 1846, par M. de Formeville, dans le cimetière à ustion de Lisieux [1]. D'autres ont été rencontrés fréquemment dans des sépultures gallo-romaines, surtout dans les inhumations du IVe et du Ve siècle. Caylus en cite un exemple trouvé en 1751, à Choisy, près Paris, dans la tombe de pierre d'un enfant du IVe siècle [2]. Dans le bel ouvrage qu'il vient de publier sur les antiquités de l'Helvétie, M. le baron de Bonstetten reproduit un collier de dix perles en verre, vertes et godronnées comme les nôtres [3]. Cette belle pièce a été trouvée à Vindisch, l'ancienne Vindonissa, probablement dans un tombeau. Le Musée des Antiquités de Rouen étale toute une montre remplie de colliers en perles vertes ou bleues de la même famille que la nôtre. Malheureusement la provenance n'est pas indiquée; mais nous croyons être dans le vrai en disant que ces perles ont été presque toutes recueillies dans des sépultures antiques.

Il y a plus, cet usage a dû persévérer jusque sous les rois mérovingiens, puisqu'en 1854 nous en avons recueilli une toute pareille dans le cercueil d'une jeune franque, à Ouville-la-Rivière [4], et des analogues, à différentes reprises, dans les fouilles d'Envermeu.

Ce qui prouve que ce genre d'antiquités est général

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.* t. XVII, p. 288, pl. fig. 27-28.

[2] *Recueil d'Antiquités égypt., étrusq., grecq., romaines et gaul.*, t. III, pl. 102, fig. 1. — Caylus l'appelle : *un coulant de verre percé et godronné.*

[3] *Recueil d'Antiquités suisses*, p. 47, pl. XIV, fig. 13, in-f°, Berne, 1855.

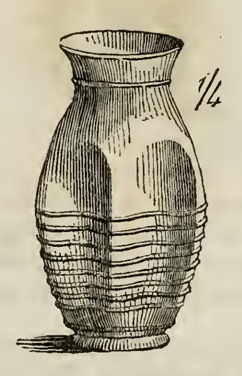
[4] *L'Athenæum français de* 1854. p. 611. — *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 437.

dans notre vieille Gaule, c'est que M. Troyon, de Lausanne, m'a écrit que des perles de verre bleu, godronnées comme les nôtres, se rencontrent parfois dans les ruines romaines de la Suisse, mais qu'il en a trouvé encore plus fréquemment dans les tombeaux helvéto-burgondes de la période mérovingienne.

Je n'ai pas encore fait analyser notre perle, mais on m'a assuré que c'était une pâte composée de silicate de potasse et d'étain coloré par l'acide de cuivre, ce qui en fait un véritable émail, tellement dur qu'il raie le verre au point de le couper, et qu'il est à peine attaquable par la lime.

Nous avons également tiré de l'urne un autre objet dont la destination n'est pas facile à définir. C'est une pièce en bronze, qui ressemble tant soit peu à la boîte d'une montre. Elle dut être autrefois munie d'un ardillon, car la charnière subsiste encore sur les bords, ainsi que l'entaille destinée à fixer l'aiguille. Le fond de l'objet est percé de trois petits trous circulaires. Un moment nous avons supposé une serrure, mais nous sommes porté à croire que ce devait être une fibule. M. de la Saussaye a trouvé aussi dans ses fouilles de Gièvres, en Sologne, une fibule de bronze et un coulant de collier en pâte de verre, entièrement semblables aux nôtres [1]. Nous ignorons s'il a extrait ces deux pièces de la même urne, mais dans ce même cimetière romain de Gièvres, il a trouvé des urnes côtelées comme celles de Neuville-le-Pollet et de Saint-Martin-en-Campagne.

La quatrième urne était en verre verdâtre et d'une forme

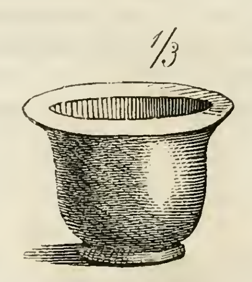


[1] *Mém. sur les Antiquités de la Sologne-Blésoise*, p. 45 et 46, pl. XIII, fig. 4 et 9, in-f°, Blois, 1844,

charmante. C'est bien la pièce la plus curieuse qu'ait produite cette fouille. Malheureusement elle a été extraite broyée en vingt morceaux. Rétablie à force de patience, elle a donné un vase haut de 17 centimètres et large de 7. On dirait qu'elle a été ronde primitivement et ensuite bosselée profondément de quatre côtés, ce qui lui donne à présent un aspect carré. Elle est cerclée en trois endroits différents, au moyen de filets de verre saillant d'un millimètre. Le premier cercle est en bas, un peu au-dessus du pied; il y en a huit sur la panse et un au sommet à la naissance de l'étranglement. L'embouchure un peu évasée de cette urne si remarquable, avait été recouverte au moyen d'un verre ou coupe de cristal renversé la bouche en bas. L'urne ne contenait guère que cinq ou six petits os brûlés. On pourrait supposer que ce sont ceux d'un jeune enfant; on se tromperait, car les Gallo-Romains ne brûlaient pas leurs morts avant sept ans. On ne doit pas oublier non plus qu'une flamme ardente réduit terriblement les ossements humains. Toutefois nous sommes disposé à attribuer ceux-ci à un assez jeune sujet [1].

Les autres vases de verre étaient au nombre de deux seulement. Le premier était une fort jolie coupe à bords évasés. Sa capacité était de 2 centilitres.

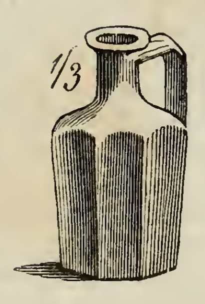
1/3



La seconde était une fiole ou ampoule hexagone, avec anse et goulot. Haute de 8 centimètres, sa capacité est d'un centilitre : le fond repose sur six petites pointes arrondies, et au milieu est figurée en saillie la lettre V ou A que je considère

[1] Nous croyons que le savant Schœpflin s'est trompé quand il a cru voir dans une urne trouvée à Eisenberg, en 1749, les ossements d'un enfant nouveau-né : «Ollulam infantis recens nati ossicula servantem. »*Museum Schœpflini*. P. I, p. 113.

comme la marque du verrier. Cette fiole était contenue dans un vase gris.



Il est encore deux circonstances que je ne dois pas oublier de signaler : la première c'est que dans la sépulture entière j'ai recueilli trois fragments en terre rouge sigillée, provenant tous de vases différents. Un de ces fragments montre un coq et l'autre un phoque ou un cheval marin nageant dans l'eau. C'est là une remarque que j'ai déjà eu l'occasion de faire à Neuville-le-Pollet, à Tiètreville et ailleurs, que dans les sépultures du Haut-Empire, on rencontre presque toujours des morceaux de vases à reliefs. Cette observation a été faite également par M. de Formeville, de Lisieux [1]; par M. Deville, à Barentin; par M. de la Saussaye dans la Sologne [2]; et par M. Del Marmol, aux tumulus de Séron, près Namur [3].

La seconde circonstance à noter est relative à la présence d'une tuile dans la sépulture entamée. Cette tuile, dont nous avons retrouvé l'analogue à Fécamp, à Lillebonne, à Cany et ailleurs, était posée sur la sépulture. On l'a vue également à Bordeaux, dans le cimetière romain de *Terre-Nègre*, et M. Thomas Wright la figure dans les sépultures romano-bretonnes de l'Angleterre [4]. La tuile, en effet, était un des attributs de la sépulture antique, ainsi que l'exprime Ovide dans ces vers :

> « Non avidos Styx habet ima deos :
> *Tegula* projectis satis est velata coronis. »

Nous terminerons ce procès-verbal de notre exploration en

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XVII, p. 288.

[2] *La Normandie souterraine*, 1re edit., p. 72 ; 2e édit., p. 83.

[3] *Découvertes d'Antiquités dans les tumulus de Séron*, par M. Del Marmol, p. 5, in-8º de 15 pages. Namur, 1855.

[4] *The celt, the roman and the saxon*, p. 304.

donnant nos conjectures sur l'attribution de ce champ de repos. L'extrême similitude des vases rencontrés ici avec ceux que nous avons trouvés en 1845 et en 1850, dans le cimetière romain de Neuville-le-Pollet, nous fait donner au premier le même âge qu'au second. Or nous avons attribué celui de Dieppe au IIe siècle de l'ère chrétienne, au temps d'Adrien, de Commode, d'Antonin, de Faustine et de Marc-Aurèle, dont les vases nous ont donné les noms avec les bronzes [1]. Malgré l'absence complète de monnaies dans le cimetière de Saint-Martin-en-Campagne, nous ne persistons pas moins à le reporter à la même période; d'abord à cause de l'arrangement des vases et de la disposition des sépultures, ensuite et surtout à cause de la matière et de la forme de ces mêmes vases, la céramique étant à nos yeux la meilleure et la plus sûre de toutes les médailles.

[1] *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 68 et 147; 2e édit., p. 78 et 165. — *Revue de Rouen* de 1845, 2e sem., p. 204, et de 1850, p. 107.



CANY, 1849.

CHAPITRE IV.

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DES TROIS PREMIERS SIÈCLES, DÉCOUVERT ET EXPLORÉ EN 1755, A GRAINVILLE-L'ALLOUETTE (ARROND. DU HAVRE).

Le territoire des anciens Calètes, qui devint au moyen-âge le pays de Caux, fut admirable de civilisation sous l'empire des premiers Césars. Lorsque l'on considère tout ce qu'a laissé sous le sol que nous habitons, cette domination romaine dont quinze siècles se sont occupés à effacer les traces, on ne saurait retenir son étonnement. Les vestiges de cette civilisation perfectionnée ne se rencontrent pas seulement autour des villes et des cités, centres d'où partit le mouvement et d'où rayonna la vie, mais on les trouve encore jusque dans les moindres villages, dans les hameaux les plus reculés, au sein des bois et des forêts qui les couvrent de leurs ronces et de leurs épines.

Déjà nous avons dit que toutes nos vallées avaient été des berceaux de population antique, et nous avons montré échelonnée sur le bord de nos plus petites rivières, toute une série de manses et de stations romaines. Nous pouvons ajouter en toute confiance et avec une entière connaissance de cause, que les plaines non plus ne furent pas dépourvues de demeures et d'habitations agricoles. La charrue nous montre chaque jour au sein de nos plateaux cauchois des débris de villas et des restes de cimetières que le laboureur est tout surpris de rencontrer dans ses sillons ou de recueillir sur le penchant des vieux chemins cavés par les eaux.

Nous venons de raconter comment nous avons été amené à explorer, à Saint-Martin-en-Campagne, un cimetière qui nous a fourni 40 vases et qui avait autrefois contenu beaucoup d'autres sépultures. Nous savons de plus que les champs qui séparent Berneval, Saint-Martin et Vassonville sont semés de tuiles et remplis de substructions. Nous avons dit aussi quelle grande villa M. Feret découvrit, en 1827, dans la plaine où sont assis les villages de Grèges, de Graincourt et de Braquemont. Nous venons de rappeler également l'immense villa romaine assise sur le plateau jeté entre Bordeaux-en-Caux et Bénouville-sur-Mer. Nous pourrions ajouter le commencement de fouille que nous avons pratiqué sur la plaine, entre Cany et Berthauville, au hameau de Wiffrinville et où nous avons constaté l'existence d'une métairie romaine, dont les fondations sont presque visibles à l'œil nu.

Il est encore sur nos plaines une foule d'autres habitations dont nous connaissons l'existence, quoique nous n'ayons pas eu le bonheur de les explorer. De ce nombre je puis citer la villa du *Champ aux Tuiles*, sur Saint-Jean-de-Folleville. Sondée en 1842, par M. Friboulet, de Fécamp, elle lui a fait voir des pavages mosaïques et des murs coloriés [1]. La plaine de Turretot a montré, en 1834, une admirable maison romaine, à laquelle il n'a manqué qu'un explorateur et une étude suivie [2]. Je dois encore en signaler d'autres dans les terres qui séparent les Grandes-Ventes de la vallée de la Béthune [3]; dans les bois essartés qui couvraient jadis le plateau de l'Alihermont [4]; dans les champs labourés qui s'étendent entre Preuseville et Foucarmont [5], et surtout sur la plaine où est assis le village de Beauville-la-Cité [6]. Nous ne savons si c'est là une dépendance de l'antique *Gravinum*, toujours si malaisé à fixer, mais il est sûr que ce terre-plein recouvre une foule d'établissements romains. Du reste un examen un peu soigné en ferait apercevoir à peu près dans chaque village, dont une demeure antique a toujours formé la racine.

Les sépultures n'ont pas été moins abondantes, elles se sont

[1] *Revue de Rouen*, année 1842, 1er sem., p. 427.

[2] *Les Églises de l'arrond, du Havre*, t. Ier, p. 237. Article *Écuquetot*.

[3] *Les Églises de l'arrond. de Dieppe*, t. II, p. 414.

[4] L'abbé Decorde, *Esssai hist. et archéol. sur le canton de Londinières*. p. 112.

[5] Id., ibid., p. 182-83.

[6] *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot*, p. 232.

révélées sur nos plaines aux points où on les attendait le moins. Nous en avons cité vingt exemples dans notre *Normandie souterraine* (ch. x), tous offerts par le hasard à la charrue du laboureur ou à la pioche de l'ouvrier. Nous pourrions y ajouter, depuis, les vases du Hallais [1] et ceux du château de Robert-le-Diable. Mais parmi ceux que nous avons déjà cités, il en est un sur lequel il nous faut revenir, c'est celui de Grainville-l'Allouette, dans l'arrondissement du Havre.

Depuis notre dernière publication, nous avons pu nous procurer une copie du travail de M. Duboccage de Bléville, sur la fouille qu'il pratiqua à Grainville, en 1755, juste un an avant sa mort. Il nous a paru curieux de donner ici le récit d'une fouille archéologique faite au siècle dernier, au temps du comte de Caylus et de l'abbé Lebeuf, et avec les idées qui avaient cours à cette époque. Ce sera pour nos contemporains un moyen de comparer les procédés du xviiie siècle avec ceux du xixe. Par une coïncidence assez remarquable, il arrive qu'un antiquaire anglais, de nos meilleurs amis [2], édite en ce moment, au-delà du canal, le *Journal des Fouilles* du R^{d} Bryan Faussett qui, de 1757 à 1776, explora dans le Kent plus de 500 cimetières romains ou anglo-saxons [3].

Toutefois, avant de reproduire cette pièce dans toute son étendue, nous la ferons précéder de quelques mots sur l'auteur, comme nous la ferons suivre de quelques considérations sur le pays.

Michel-Joseph Duboccage de Bléville, naquit au Havre, le 5 mai 1707, et y mourut le 9 juin 1756, à l'âge de 49 ans. Toute sa vie il eut le goût de l'étude et des travaux de l'esprit. Il est le premier chroniqueur havrais qui ait fait imprimer des *Mémoires* sur sa ville natale. Curieux de toute espèce de science, il l'était surtout de l'histoire et des antiquités locales. Aussi dès qu'il apprit par la voie publique ou par M. Carrion de l'Eperonnière, curé du Havre, les découvertes de Grain-

[1] L'abbé Decorde, *Notice sur un vase gallo-romain découvert au Hallais* en 1854

[2] M. Roach Smith; le titre de l'ouvrage qui vient de paraître est : *Inventorium sepulchrale,* by the Rev. Brayan Faussett, edit. from the original m.ss., by Roach Smith; in-4°, London, 1856.

[3] Thomas Wright, *On anglo-saxon antiquities with a particular reference to the Faussett Collection,* dans les *Memoirs of the Hist. Soc. of Lancashire and Cheshire.*

ville. Il se transporta sur les lieux et y fit des fouilles pendant un jour entier. Nous verrons combien cette journée fut productive, et combien elle promet à tous ceux qui marcheront sur ses traces, comme nous nous proposons de le faire l'été prochain, si Dieu nous prête vie.

Au retour de son exploration, il rédigea son procès-verbal et dessina son butin. Conservées après sa mort par sa famille, ces deux pièces furent ensuite confiées à M. Pinel, juge de paix au Havre, qui avait le goût des études historiques et archéologiques. Devenu correspondant de la Commission départementale des Antiquités, dès 1821, époque de la réorganisation de la Compagnie, jusqu'à son décès arrivé vers 1831 [1], M. Pinel ne crut rien faire de mieux que de déposer aux archives de la corporation naissante, les pièces dont il était dépositaire. C'est là que nous les avons copiées, grâce à la bienveillance de M. le Préfet de la Seine-Inférieure.

Voici donc ce procès-verbal. On y verra combien, il y a cent ans, l'archéologie était encore dans son enfance. Toutefois l'observation des objets a été bonne : les conclusions seules ne sont pas acceptables. Du reste tout lecteur, un peu exercé, pourra facilement distinguer ce qu'il doit prendre et ce qu'il doit laisser.

RÉCIT DE M. DUBOCCAGE DE BLÉVILLE.

« Un de mes amis, qui connaît mon goût pour tout ce qui peut piquer la curiosité, m'ayant donné avis, ces jours passés, qu'à sept lieues du Havre, un laboureur de Grainville-l'Allouette avait brisé, avec le soc de sa charrue, plusieurs vases de terre, qui lui avaient paru contenir des ossements, je me rendis, sans perdre un instant, sur les lieux, afin d'y vérifier le fait et d'en observer les circonstances.

Dans le champ que le laboureur m'indiqua [2], et où il me dit avoir trouvé les vases en question, je ne remarquai quoi que ce soit qui le distinguât des autres terres labourables dont il fait partie, dans lesquelles il est enclavé et avec lesquelles il se trouve exactement de niveau, au milieu d'une vaste plaine, n'y ayant dans les environs ni forêts, ni traces d'anciens édifices, ni même de villes anciennes, Lillebonne (Juliobona) en

[1] *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. IV, p. LXX.

[2] Ce champ portait alors dans les titres le nom de *Fief des Champs*. Toutefois il était plus vulgairement connu sous le nom de *Rouvray*, qui était celui du propriétaire. A présent on l'appelle *la Terre à pots*.

étant éloignée de plus de trois lieues et Harfleur de cinq. L'antiquité de ces deux villes n'est pas équivoque; on trouve encore souvent aux environs de la première, des souterrains, des caves, des tombeaux, des lampes sépulcrales, et parmi ces monuments, d'anciennes monnaies romaines qui, en montrant son antiquité, nous empêchent de conjecturer que le champ dont je parle dut être un lieu destiné à la sépulture de ses habitants. D'un autre côté l'existence de l'ancien *Caletum* que César, dit-on, fit détruire, et des débris duquel il fit construire la grande chaussée qui par une ancienne tradition porte encore aujourd'hui son nom, et qui conduit de Caudebec à Harfleur, est à mon sens une chimère trop décriée, pour nous permettre d'aller chercher la position de cette ville aux environs du champ en question.

J'observai seulement que la surface en était semée de plusieurs tessons de terre rouge, noire et grise, ce qui ne se voyait point sur les terres voisines, et que le laboureur [1] m'assura être de ceux qu'il avait brisés avec sa charrue; ajoutant que quoiqu'il eût toujours labouré ce champ, ce n'était cependant que depuis trois ou quatre ans qu'il avait commencé à découvrir de ces sortes de pots, qu'il s'imaginait bonnement être des opérations magiques que les sorciers avaient placées là pour lui nuire.

La seule inspection du lieu fait voir la cause de ce que le soc de la charrue y découvre aujourd'hui des fossiles auxquels il ne pouvait atteindre quelques années plus tôt; la plaine en cet endroit se courbe tant soit peu, et forme, en pente très-douce, un petit vallon ou ravin sur l'une des croupes duquel est situé ce champ; or les pluies dégradent insensiblement la partie la plus élevée et entraînent avec elles les terres dans le fond du vallon; aussi est-ce sur cette partie la plus élevée que les premiers vases ont commencé à se montrer.

Le champ est sans aucune clôture ni séparation, d'une très-petite étendue, n'ayant pas, autant qu'il m'a été possible d'en juger, plus de 25 toises de largeur sur 40 de longueur à le mesurer du fond du vallon; sa pente est exposée à l'orient en déclinant un peu du côté du nord.

Après avoir rassemblé le plus d'ouvriers qu'il me fut pos-

[1] Ce laboureur devait être Jean Houlbrèque, dont nous avons cité la lettre à M. Carrion de l'Eperonnière. *La Norm. sout.*, 1re édit. p. 122, 2e édit., p. 140-42.

sible de trouver sur le lieu, je me fixai à n'attaquer que le milieu du champ, en jugeant que la charrue devait avoir fait trop de ravages sur la partie supérieure et que j'aurais des fouilles trop profondes à faire dans le bas.

Si mon travail fut infructueux en ce que je ne trouvai rien de ce que je cherchais avec le plus d'empressement, c'est-à-dire quelques inscriptions, quelques monuments capables de jeter un peu de lumière sur l'histoire ancienne et si peu connue des contrées que nous habitons, j'eus au moins lieu d'être satisfait de l'abondance et de la diversité des vases que je déterrai, puisque dans le cours d'une seule journée, en un terrain d'environ 6 toises en carré de surface que je fis fouiller, je découvris plus de 150 morceaux, tant en urnes de différentes formes et grandeurs, de terre, de grès et de verre. qu'en autres petits vases semblables, en fioles de grès et de verre, etc.; mais toutes ces pièces, hors les dernières, étaient tellement attendries par l'humidité de la terre et par le long séjour qu'elles y ont fait, qu'on ne pouvait les dépouiller de cette même terre qui les enveloppait, ni même les toucher sans les mettre en morceaux. Lorsqu'en fouillant on les rencontrait sous la bêche, elle les coupait à peu près comme elle aurait pu faire de la craie, et je crus même m'apercevoir que plusieurs de ces urnes, qui paraissaient entières au moment qu'on les découvrait, se fêlaient d'elles-mêmes par la première impression de l'air; elles étaient d'ailleurs fort minces, n'ayant pour la plupart qu'une ligne d'épaisseur et d'autres moins; enfin leur fragilité était telle que du grand nombre dont je viens de parler, ce n'est qu'avec peine que j'ai pu sauver cinq de ces urnes pour les faire porter dans mon cabinet, encore sont-elles toutes un peu endommagées; je les y ai fait dessiner, ainsi que les autres vases dont il me reste à vous entretenir, et je joins ici tous ces dessins qui ne sont faits qu'au simple trait.

Chacune de ces urnes avait son couvercle de même matière que l'urne même à laquelle il servait; mais tous ces couvercles, sans exception, avaient été brisés par la pression de la terre, en sorte qu'une partie des morceaux était entrée dans l'intérieur des urnes, autour de l'ouverture desquels on trouvait seulement quelques fragments des bords de ces couvercles, et j'ai eu beaucoup de peine à en rassembler assez pour juger de leur forme, qui était celle d'une jatte renversée (fig. 6), leurs bords embrassaient, assez exactement, le collet

de chaque urne; elles étaient entièrement remplies de terre, à la réserve du fond où cette terre s'était mastiquée avec de la cendre, du charbon et une grande quantité d'ossements brisés et en partie brûlés. Dans la plupart des urnes, parmi ces os et cette terre, il y avait en outre de petites fioles de verre ou de grès, mais toutes cassées, et dont les morceaux étaient dispersés. Deux de ces urnes seulement m'ont offert quelque chose de plus, l'une trois petites monnaies romaines, avec un anneau de succin ou d'ambre jaune, fort épais, très-grossièrement fait et dont l'ouverture cependant ne pouvait convenir qu'au petit doigt d'une femme (fig. 25). Il porte dans sa partie la plus large une espèce de chaton creux, de trois lignes de diamètre, que je n'ai trouvé plein que de terre. A l'égard des monnaies, il y en a deux de cuivre et une petite d'argent, qui ne pèse guères plus qu'une de nos pièces de douze sous. Celles de cuivre sont un peu plus grandes; quoiqu'il soit aisé de reconnaître qu'elles portent des têtes d'empereurs, elles ont été tellement endommagées et corrodées par la rouille et le vert-de-gris, que je n'ai pu encore déchiffrer quels sont ces empereurs, je soupçonne néanmoins que l'un d'eux peut être Marc-Aurèle ou Aurélien. J'ai trouvé, parmi les ossements de l'autre urne, un crochet moins singulier encore, à mon avis, par sa forme et par le motif qui a pu le faire placer là, que par la matière dont il est formé et que je n'ai pu reconnaître (fig. 26). Sa couleur est moins noire que celle du jayet, mais plus que celle du fer avec lequel il a d'ailleurs assez de ressemblance pour que j'y eusse été trompé, si les expériences que j'ai faites ne m'avaient convaincu du contraire, la rouille même dont il était couvert et au moyen de laquelle un fragment d'os y était et y est encore fortement attaché (fig. 26), était bien capable de me faire illusion. Ce n'est cependant point véritablement du fer, et en voici les preuves : 1° un instrument de fer d'un si mince volume et qui n'a guères plus d'une ligne de grosseur, n'aurait pu demeurer pendant tant de siècles dans la terre, sans être entièrement consommé par la rouille; 2° ce qui m'avait paru tel par sa couleur était fort mince, dur, terreux, et ne s'enlevait point par lames ou par écailles comme il arrive toujours au fer considérablement attaqué de la rouille; 3° après avoir enlevé celle-ci avec le canif et la lime douce, ce qui m'est resté s'est trouvé, à ce qu'il m'a paru, plus dur que le fer même; 4° après l'avoir bien poli et l'avoir présenté

en cet état à l'aimant, l'aimant ne l'a ni attiré, ni enlevé même la limaille fine que j'en avais fait tomber. Je sais que la force magnétique est sans effet sur le fer bien rouillé; mais celui-ci, si c'en eût été, n'avait plus de rouille.

Ce n'est point non plus aucun autre métal que je connaisse, car : 1° tout métal bien écuré ou nouvellement limé devient clair et luisant, et ce crochet, après avoir été poli avec la lime douce, n'a offert constamment qu'une couleur noire et terne approchant de celle de la pierre de touche; 2° en ayant cassé un petit morceau, l'intérieur ne m'a point montré ces petits grains brillants qu'on découvre en pareil cas dans tous les métaux; 3° l'eau forte que j'ai mise dessus n'y a causé aucune sorte d'ébullition et ne l'a point entamé. Ce crochet enfin n'est point une pierre dure de la nature du silex ou de l'agate, puisque la lime a pris dessus, plus même que sur le jayet avec lequel je l'ai confronté, ayant soupçonné que c'en pouvait être, mais le jayet est plus noir, plus luisant, plus dur et plus cassant : quelle est donc cette matière? Il serait possible, avec le secours du feu, de s'en instruire, et c'est ce que j'aurais fait s'il n'eût fallu pour cela sacrifier une pièce que je suis bien aise de conserver dans son entier, et j'aime mieux, en restant dans mon ignorance, la montrer telle qu'elle est que de pouvoir expliquer ce qu'elle était lorsqu'elle n'existerait plus.

Les monnaies romaines et la plupart des vases dont la forme ne se ressent point de la barbarie des anciens Gaulois, nous démontrent assez que tous ces monuments sont postérieurs à la conquête que les Romains firent dans les Gaules. Il se pourrait faire cependant que plusieurs siècles auparavant, ce même champ servît déjà de lieu de sépulture, aussi ne doit-on pas tout-à-fait désespérer en poussant plus loin ses recherches d'y trouver quelques monuments d'une plus haute antiquité.

Contre le bord extérieur de plusieurs urnes et vers leur orifice, je remarquai quelques petits vases qui y étaient justement joints et dans lesquels il ne restait que de la terre.

Je n'ai encore parlé que des urnes communes et dont les plus grandes n'ont qu'un pied environ de hauteur, sur huit à neuf pouces de diamètre (fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6); mais parmi elles j'en découvris sept plus dignes de remarque, tant par leur grandeur que par la nature de l'arrangement de ce qu'elles renfermaient. Comme les autres elles s'éclataient et

tombaient en morceaux à mesure qu'on fouillait autour, et ce ne fut qu'à force de précautions et au moyen de bandelettes et des cordes dont je la fis garnir que je parvins à en faire tirer une toute entière de la terre, quoique fêlée en quantité d'endroits.

Ces grandes urnes, dont quelques-unes n'étaient éloignées que de quatre à cinq pieds d'autres semblables, dans la terre, s'y trouvaient confondues pêle-mêle, avec les autres urnes communes, sans aucune distinction, si ce n'est qu'étant plus hautes, elles étaient plus profondément enterrées, en sorte que les orifices de toutes, grandes ou petites, étaient à peu près au même niveau. Ces sept urnes étaient de même forme et de même hauteur, de deux pieds de hauteur sur vingt-deux pouces de diamètre dans leur partie la plus large, et huit pouces d'ouverture, à chaque côté de laquelle s'élevaient deux protubérances ou espèces de boutons dont je ne saurais juger quel dut être l'usage, car ils sont trop aplatis et offrent trop peu de prise pour avoir pu jamais servir d'anses ou de poignées, à moins qu'on ne s'imagine qu'elles étaient destinées à assujettir et à fixer les couvercles (fig. 7). Le centre extérieur de chaque urne dans sa base était terminé par un bouton ou pivot, formé dans l'intérieur par l'enfoncement d'un morceau sphérique de la même terre qui y avait été inséré avant la cuisson; la matière de ces urnes est une terre commune, rougeâtre en dehors, grise en dedans, forte et épaisse de 9 lignes.

Elles avaient, comme les autres urnes, chacune leur couvercle, dont j'ai bien trouvé les tessons, tant en dedans qu'en dehors, mais tellement brisés, dispersés et en tant de morceaux, qu'il ne m'a pas été possible d'en rassembler assez pour pouvoir juger qu'elle avait été leur forme. La terre qui, par la pression, les avait fracassées, avait rempli les urnes et s'y était entassée, au point que ce ne fut qu'avec beaucoup de patience, en la faisant gratter et enlever avec le couteau, afin de ne rien endommager, que je vins à bout de découvrir ce qui était au fond.

Chacune d'elles renfermait une autre urne d'un beau verre vert antique et épais (fig. 11, 12, 13, 14). Toutes ces urnes de verre différaient dans leur forme, ayant pour la plupart une anse carrée (fig. 13); elles avaient chacune leur couvercle d'une terre fine, d'un beau rouge et dont plusieurs ont assez bien conservé leur vernis (fig. 16, 17, 18); elles étaient portées sur une espèce de plat ou vase de grès soutenu par trois

petits pieds et formait à peu près comme le fond d'une marmite (fig. 15).

Elles contenaient toutes plus d'une demi-pinte d'eau très-claire et sans odeur, qui n'était assurément autre que celle de la pluie, laquelle ayant filtré au travers des terres, s'était insensiblement amassée dans le verre et s'y conservait. Les urnes de grès auraient sans doute offert de l'eau pareille si leurs pores eussent été aussi serrés que le sont ceux du verre. Au-dessous de cette eau claire je trouvais un sédiment formé par un assemblage de cendres, de terre et d'ossements brisés dont les uns étaient très-blancs, les autres en partie noirs et brûlés, surtout dans leur intérieur. J'y distinguai entre autres plusieurs fragments de crâne, même des os temporaux, qui ne paraissaient pas avoir reçu la moindre altération par le feu. Au milieu de tout cela il y avait dans chaque urne une petite fiole de verre blanc ou vert très-mince (fig. 20, 21). Il est aisé de juger que ces fioles étaient des lacrymatoires, une seule (fig. 23) avait deux petites anses, elle est d'un verre plus épais et plus fort que les autres, aussi est-ce la seule qu'il m'ait été possible de conserver entière. Je n'ai trouvé toutes les autres qu'en morceaux que j'ai tâché de réunir pour en faire tirer les dessins.

Au fond des grands vases de terre étaient placés, autour des urnes de verre dont je viens de donner la description, trois autres petits vases de grès (fig. 19), rangés à distances égales et formant par conséquent un triangle entre eux, de même que la petite urne de verre blanc (fig. 24), laquelle est ornée tout autour d'un double feston en relief.

Les gens du pays, à la vue des urnes de verre, m'assurèrent qu'en fouillant la terre à quelques lieues de là, on en avait trouvé il y a peu d'années de semblables qui renfermaient aussi des ossements, ce qui fut cause qu'on les brisa sans les toucher, les paysans croyant, comme je l'ai déjà dit, que ce sont là autant d'opérations de sorciers qui cherchent à jeter des maléfices. Ils poussent sur ce point la superstition à un excès surprenant et leur imagination leur faisait apercevoir des crapauds qui se mouvaient dans l'eau de nos urnes de verre. »

Maintenant on nous demandera naturellement ce que c'est que le village de Grainville et quels monuments antiques on y a trouvés depuis cent ans.

Rien au monde n'est plus prosaïque ni plus vulgaire que Grainville-l'Allouette, qui de son ancienne existence a perdu sa rivière, ses moulins, et jusqu'à son église. Supprimée à la Révolution, cette dernière a été vendue et démolie en 1831 [1]. Nous en avons vu enlever les derniers tufs en 1856, pour agrandir l'église d'Ymoville, devenue la paroisse de ces deux agglomérations, officiellement réunies sous le nom communal de Grainville-Ymoville.

La seule mention historique un peu reculée que nous puissions invoquer en faveur de Grainville-l'Allouette, est celle que lui accorde le pouillé d'Eudes Rigaud, rédigé vers le milieu du XIIIe siècle. Ce document statistique appelle notre hameau Grainville-la-Louet [2]. Des titres de l'abbaye de Valmont, cités par Duplessis [3], et remontant à 1255, portent aussi Grainville-la-Louet, affixe qui me paraît venir du seigneur-patron, lequel, d'après le pouillé lui-même, s'appelait, au temps de saint Louis, Jean Louet : « Johannes Louet, miles, patronus.)

Au XIIIe siècle il n'y avait à Grainville que 30 paroissiens ou chefs de famille [4]. En 1738, on y comptait 49 feux [5], et 364 habitants en 1823 [6], époque de sa réunion définitive à Ymoville. Evidemment le moyen-âge ne nous apprendra rien pour notre but; il nous faut chercher ailleurs nos documents et nos sources.

Aucun édifice antique, aucune construction romaine n'a encore été trouvée, à ce que je sache, sur le territoire de Grainville. Seulement vers 1830, une grande urne grise, remplie d'ossements brûlés et de vases funéraires, a été découverte dans le fossé d'une cour, au hameau d'Héricy [7]; mais ceci ne fait que compliquer la question sans l'éclaircir.

Nous dirons d'abord que Grainville, aujourd'hui traversé par un chemin de fer, n'était qu'à 15 ou 1800 mètres de la voie romaine qui conduisait à Lillebonne, à Fécamp et à Etretat. Cette voie porte encore sur de vieux titres, les noms de *Chemin de César* et de *Chaussée de la reine Brunehaut*. Les points où elle se rapproche le plus de Grainville sont le ha-

[1] *Les Eglises de l'arrond. du Havre*, t. II, p. 137.
[2] Copie d'Ange Godin, aux archiv. départ. de la Seine-Inf.
[3] *Descript. géogr. et hist. de la Haute-Norm.*, t. 1er, p. 502.
[4] Pouillé d'Eudes Rigaud.
[5] *Nouveau Pouillé des bénéfices du diocèse de Rouen*, p. 155.
[6] *Annuaire du départ. de la Seine-Inf.* pour l'année 1823, t. II.
[7] *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 123; 2e édit., p. 142. — *Le Havre et son arrondissement*, t. II, art. *Goderville*, p. 7.

meau de la *Cauchie* à Bréauté, et ceux de la *grande et de la petite Chaussée* à Bretteville. Les voies, on le sait, étaient des canaux de civilisation et des agents de population, aussi celle de Lillebonne à la mer était-elle échelonnée d'une foule de manses et de métairies, comme on peut s'en convaincre par le tracé que nous en avons donné dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* [1].

Mais il est une cause d'importance et de population antique que Grainville a perdue depuis plusieurs siècles, c'est la rivière qui prenait sa source sous l'église même et qui allait se jeter à la mer à Etretat. On ignore sans doute à quelle époque elle disparut, mais son existence est prouvée par la tradition et par les monuments.

Voici du reste ce que nous avons écrit ailleurs sur ce ruisseau disparu que l'on appelait indifféremment *la rivière de Grainville* ou *la rivière d'Etretat*: « Elle sortait de terre à Grainville-l'Allouette, sous une butte naturelle que l'on montre encore et où fut placée jadis l'église du village. Elle devait prendre sa source à ce plateau de Beaumont, ligne du partage des eaux qui sépare les deux versants de la Seine et de l'Océan. Comme le Saint-Gothard voit sortir de ses flancs le Rhin et le Rhône, s'avançant par des chemins opposés, Beaumont voyait sortir de ses coteaux la rivière de Bolbec et celle d'Etretat qui se tournaient le dos.

» La rivière d'Etretat passait à Auberville-la-Renault, où elle faisait, dit-on, marcher des moulins. On prétend voir encore dans quelques fermes les tampanes enfouies de ces usines délaissées. Sur tout le parcours du vallon les paysans montrent sa trace au sable aride son ancien lit; les moissons n'y prospèrent pas. Enfin, à Etretat même, on peut citer, comme dernière preuve, la *rue du Bec,* qui signifie littéralement la *rue du Ruisseau.*

» Mais ce ne sont pas seulement les hommes des champs qui ont gardé le souvenir de la rivière d'Etretat, les géographes, les géologues, les hydrographes, les touristes même, en ont constaté l'existence. Tous les ouvrages sur ce pays en font mention : Lamblardie, dans son *Mémoire sur les côtes de la Normandie;* Noël de la Morinière, dans ses *Essais sur le département de la Seine-Inférieure ;* l'ingénieur Leboullenger, dans son *Voyage manuscrit dans la Seine-Inférieure*, et M. Passy, dans sa *Description géologique* du même département. Les

[1] T. XIV, p. 150-170.

anciennes cartes géographiques en donnent le tracé complet. Nous avons consulté la belle collection de cartes qui existe au dépôt de notre Bibliothèque Impériale, et nous avons trouvé une forte rivière tracée sur une carte manuscrite de la fin du xvie siècle, et jusque dans une carte italienne intitulée *Ducato di Normandia*. Voyez encore si vous voulez une vieille carte de 1620, intitulée *Description de Normandie;* la carte de Normandie dans le *Recueil des Plans et Profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France,* par Tassin, géographe du Roy, en 1631, et dans la *Carte du Govvernement dv Havre-de-Grâce,* éditée par le même, en 1638; le *Normandia Ducatus*, de Guillaume Blaeu, vers 1630; la *Carte du Duché de Normandie* et celle du *Pays de Caux*, dans l'*Atlas* de Gérard Mercator, en 1638; la *Carte du Pays de Caux*, dans le *Theâtre géographique du royaume de France,* imprimée à Amsterdam, chez Jean Jansson, pour Melchior Tavernier, de Paris; le *Nouveau Théâtre du Monde,* de Henri Hordires, imprimé à Amsterdam, en 1641; la *Carte du duché et gouvernement de Normandie,* par Sanson, d'Abbeville, en 1650, 1667 et 1669; la *Topographie de la Gaule,* imprimée à Francfort, en 1657, et enfin la *Description du Païs de Caux,* par Salomon Rogers; partout vous verrez figurer une rivière qui tantôt prend sa source à Grainville-Laboullée, comme dans l'*Atlas* de Gérard Mercator, tantôt près *Gauderville,* comme dans la *Topographie de la Gaule,* pour aller ensuite se perdre dans la mer, à *Estretal.*

» Mais à quelle époque cette rivière, si bien constatée, a-t-elle cessé d'arroser la grande vallée d'Etretat? Toutes ces cartes, tous ces atlas, tous ces monuments géographiques, de 1613 à 1667, retraçant toujours le cours de notre antique ruisseau, on serait presque autorisé à conclure qu'il en subsistait encore des traces à la fin du xvie siècle.

» Toutefois, si l'on ignore l'époque de la disparition de notre petit fleuve cauchois, en revanche on en connaît très-bien la manière. Voici, disent les vieillards, comment eut lieu cet événement :

» La scène se passe à Grainville-l'Allouette. Une bohémienne était en voyage, cherchant sa vie, et portant son enfant sur son dos. Un soir elle vint frapper à la porte du moulin que la rivière faisait tourner, à deux pas de sa source, demandant du pain pour manger et de la paille pour dormir dessus. Le meunier, homme dur et cruel, l'écoute sans pitié et la chasse

loin de sa maison : « Malheureux, lui dit la fée aux doigts puissants, tu t'en repentiras! » En effet, pendant la nuit, son moulin avait cessé de tourner, et la rivière avait disparu sous terre [1]. »

A Grainville tous les habitants indiquent encore comme point de départ du ruisseau, le pied du mamelon de l'église, et l'on nous a raconté qu'autrefois, lorsque l'on creusait dans le cimetière une fosse profonde de deux mètres, on trouvait toujours la nappe d'eau; si bien que l'on noyait ici les morts comme on les noie présentement au Havre, dans le cimetière Saint-Roch.

Maintenant que l'existence de la source antique est constatée, nous ajouterons, ce que tout le monde sait d'ailleurs, que chez les anciens, Gaulois ou Romains, toutes les sources étaient sacrées et devenaient l'objet d'un culte. Le berceau des fleuves et des rivières était entouré de la vénération des peuples et presque toujours l'objet d'un pèlerinage très-fréquenté. M. Baudot, de Dijon, a établi cette vérité d'une façon bien éclatante et bien solennelle, pour notre Gaule lyonnaise, par la découverte d'un temple de la déesse *Sequana* aux sources de Seine.

Après une fouille intelligente et heureuse, pratiquée de 1836 à 1842, il a rencontré, non-seulement les ruines du temple avec ses dépendances, mais encore il a recueilli une masse de curieux *ex-voto*, apportés là pour toutes les maladies ou infirmités humaines [2].

Il dut en être à peu près de même partout, aussi vers 1832, M. Jollois, faisant des fouilles à la fontaine de l'Etuvée, près Orléans, découvrit une cinquantaine de vases antiques, et, au milieu d'une foule de débris romains, une inscription votive, résultat d'un pèlerinage fait à cette source curative et sacrée [3]. Cette fontaine, supprimée depuis long-temps, passait dans la tradition du pays pour avoir été bouchée autrefois avec des balles de laine.

Je suis très-porté à attribuer à une dévotion du même genre et à de semblables offrandes, les nombreuses statuettes en terre cuite de Vénus et de Latone, trouvées vers 1820, à la

[1] *Etretat, son passé, son présent, son avenir*, p. 66-68, in-8°. Dieppe, Delevoye, 1853.

[2] *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, par M. H. Baudot, in-4°, de 50 pages et 17 planches.

[3] *Mém. de la Société royale d'Orléans*, t. VII, p. 162.

fontaine de Mirville [1], voisine de la source de Grainville, et sortant comme elle du plateau de Beaumont.

Je ne vois pas non plus pourquoi on n'attribuerait pas à des pèlerinages du même genre, les innombrables statuettes de Vénus, de Latone, de Mercure et des autres Dieux païens tirés en 1825 de la mare de l'Argillière, près Baux, dans la forêt d'Evreux [2]. Les mares ont partagé avec les fontaines le culte et la superstition des idolâtres, privilége dont elles ont parfois hérité parmi les chrétiens du moyen-âge et même parmi les chrétiens de nos jours.

Il nous serait aisé de montrer dans toute notre Seine-Inférieure une foule de mares et de fontaines sacrées pour l'antiquité, et même encore vénérées de nos jours. Nous nous contenterons de quelques exemples frappants, qui suffiront pour prouver chez nous l'existence de ce culte druidique aux premiers âges du Christianisme.

La source principale que je citerai parmi nous est celle de la Durdent, que j'ai appelée ailleurs le *Jourdain de la Normandie*, parce que c'est là que saint Mellon, notre premier apôtre, a baptisé les chrétiens primitifs [3]. Si notre saint missionnaire s'est attaché avant tout à cette portion de notre patrie, c'est évidemment parce qu'elle était plus que tout autre un foyer d'idolâtrie. Ces anciens apôtres avaient pour habitude de s'attaquer aux centres corrupteurs pour rayonner ensuite à la circonférence dont la conquête devenait ainsi plus facile. Saint Mellon, selon nous, aura détruit ici le culte gallo-romain, dont l'archéologie nous montre aujourd'hui les restes dans toute l'étendue de la Grande-Vallée.

Je ferai entre Héricourt et Grainville un rapprochement de plus : si l'église de Saint-Denis-d'Héricourt s'est élevée sur la colline qui domine la source, comme un monument triomphal du Christianisme sur l'idolâtrie, il en put être de même de celle de Grainville-l'Allouette, construite également sur le mamelon qui surmontait la source vaincue et exécrée pour toujours. Des fouilles pratiquées au pied du coteau de l'église de Grainville amèneraient peut-être des découvertes curieuses et des révélations intéressantes ; nous les recommandons à nos successeurs.

Je devrais m'arrêter ici, mais il me faut ajouter encore un

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, année 1826, p. 204.

[2] Ibid., p. 189.

[3] *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 47 ; 2e édit., p. 57.

mot sur le culte des fontaines, et sur la lutte dont il fut l'occasion aux temps apostoliques.

Nous avons vu que la source de Grainville avait été supprimée par un événement quelconque, humain ou géologique, il n'importe. Des traditions analogues se rattachent à d'autres rivières ou fontaines disparues. Par exemple, dans le même canton de Goderville, à Daubeuf-le-Sec, à présent Daubeuf-Serville, était jadis la source de celle des deux rivières de Fécamp qui est connue sous le nom de Bec-de-Mortagne. Cette source est maintenant anéantie et le vallon est desséché, parce que, d'après la tradition, des habitants refusèrent un jour de donner de l'eau à leurs voisins de la plaine, affligés par une grande sécheresse. Au lieu de les accueillir avec hospitalité, ils les chassèrent à coups de fourches, de faulx et de bâtons. Le dimanche suivant, le pasteur les reprit en chaire de cet acte de sauvagerie, les menaçant, comme châtiment, de la perte de leur rivière, ce qui arriva effectivement le lendemain.

Nous avons déjà vu que l'antique fontaine de l'*Etuvée,* près Orléans, avait été comblée avec des balles de laine; pareille histoire se raconte à Néville, au sommet de la vallée qui débouche à Saint-Valery-en-Caux. Les gens du pays soutiennent qu'il y avait là une rivière, tradition recueillie et confirmée par l'autorité de chroniqueurs, tels que Dom Duplessis [1] et Noël de la Morinière [2]. Comment ce ruisseau a-t-il disparu ? Ce fut, disent encore les paysans, par l'opération de saint Valery, abbé de Leuconaüs, qui dans une de ses missions sur les bords de l'Océan jugea à propos de combler cette source avec des balles de laine, afin, dit le peuple lui-même, d'anéantir les fausses superstitions dont elle était l'objet [3].

Il y a trente ans, M. Fallue recueillit, sur les bords de la Seine, une tradition semblable. Dans la forêt de Brotonne se trouve une fontaine disparue, connue sous le nom de Grainnetieu. Les habitants disent qu'elle a été comblée avec des balles de coton, parce qu'elle était devenue le fléau de la contrée [4].

[1] *Descript. géogr et hist. de la Haute-Normandie, t.* 1er, p. 110.

[2] *Premier Essai sur le départ. de la Seine-Inf.* p. 228. — E. Marchand, *Des Eaux potables,* etc., p. 171. Paris, 1855.

[3] *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot,* t. II, p. 28. — Guilmeth, *Descript. géogr., hist., monum. et statist. des arrond. du Havre, Yvetot,* etc., t. II, p. 373.

[4] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.* t. X, p. 394.

Peut-être cet événement se rattache-t-il aux missions que firent, dans ce pays, saint Samson, saint Méen, saint Germer et saint Condé [1].

Ne serait-il pas permis de voir dans ces traditions et dans une foule d'autres qui se rattachent à des sources disparues une dernière trace de la lutte chrétienne contre le paganisme, dont les fontaines, les arbres et les pierres furent la dernière expression et le suprême rempart. On en demeurera convaincu, ce me semble, si l'on veut bien se rappeler quelques-uns des actes les plus éclatants de la vie de nos premiers apôtres, saint Martin et saint Valery, par exemple, et si à ce souvenir on ajoute celui des prédications de nos anciens évêques et des canons de nos plus vieux conciles.

Saint Augustin disait aux peuples de l'Afrique de son temps : « Si vous voyez quelqu'un faire des vœux aux fontaines ou aux arbres, reprenez-le fortement de ce péché [2]. » Le second concile d'Arles, tenu en 442, ordonna aux évêques « d'empêcher d'adorer les arbres, les pierres et les fontaines . » Le concile d'Auxerre, de 585, tenait le même langage [3]. Dans la loi des Boïens on cite, parmi les superstitions d'alors : « arbores, petras vel fontes ubi aliqui stulti luminaria vel observationes faciunt. » Enfin notre saint évêque de Rouen, saint Ouen, qui vivait au VIIe siècle, met dans la bouche de saint Eloi, de Noyon, ces paroles qu'il prêchait sans doute lui-même : « Bouchez les fontaines et coupez les arbres qu'on appelle sacrés [4]. »

En terminant ce chapitre, on nous permettra peut-être de citer encore l'opinion de M. Baudot, de Dijon, résumant devant la Commission archéologique de la Côte-d'Or, les découvertes qu'il avait faites aux sources de la Seine :

« Le culte des sources était tellement enraciné dans nos contrées, lors de l'introduction du Christianisme en Gaule, que les évêques, dont les efforts tendaient à détruire les superstitions païennes, eurent toutes les peines du monde à faire oublier au peuple le culte des eaux. Pour y parvenir ils se virent souvent obligés de mettre certaines sources sous l'invocation des saints, pour substituer ainsi le nouveau culte

[1] *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot.* t. Ier, p. 126-31.

[2] *Sermo de tempore,* 215.

[3] *Concil. Antissiodor.,* can. III. « Non licet inter fontes vota exsolvere. »

[4] *Vie de saint Eloi, par saint Ouen.* Trad. de Ch. Barthélemy, liv. II, ch. 15, p. 169.

aux anciennes superstitions qui avaient, chez le peuple particulièrement, de si profondes racines. C'est ainsi que la fontaine sacrée d'Alisia fut placée sous l'invocation de sainte Reine, et tant d'autres qui sont encore de nos jours l'objet d'un pieux pèlerinage [1].

» C'était ordinairement à la naissance des fleuves ou des rivières, sur les sources mêmes, que s'élevaient les monuments qui leur étaient consacrés. Ces constructions étaient disposées de telle sorte que la divinité paraissait sortir de son temple pour aller au loin porter l'abondance et le fertilité [2]. »

On attachait aussi aux sources et aux fontaines la vertu de guérir. Les inscriptions et les *ex-voto* qui les entourent en sont une preuve vivante. Or, le culte des divinités médicales fut un de ceux qui à l'époque de la décadence du paganisme se sont maintenus avec le plus de tenacité [3].

Le lecteur voit maintenant où nous voulons le conduire, après cette longue excursion à travers le pays, son histoire et ses monuments. Il voit que nous voulons conclure, non sans fondement, ce me semble, qu'à l'époque gallo-romaine Grainville fut un lieu sacré, un but de pèlerinage, un foyer idolâtrique, en un mot, le centre d'un mouvement important. Toutes ces circonstances expliquent, selon moi, la présence des urnes si abondantes dans la *terre-à-pots*. Ces vases auraient alors contenu les cendres de ces pauvres ido-

[1] Comme fontaines vénérées, portant à présent le nom des saints, nous citerons dans nos contrées les fontaines de saint Valery, à Saint-Valery-sur Somme et à Pons, près Eu; celles de saint Ribert, son disciple, à Charlemesnil, à Torcy-le-Grand et à Quièvrecourt (Seine-Inférieure); celle de saint Saëns, au Câtelier de Saint-Saëns et au Camp-Souverain; celle de sainte Austreberte, à Pavilly et à Sainte-Austreberte; celle de saint Flave ou de saint Filleul, à Rouen; celles de saint Siméon et de saint Romain, à Déville; celle de saint Hellier, à Saint-Hellier, près Bellencombre; celle de saint Saire, à Saint-Saire-en-Bray; celle de saint Firmin, à Sommesnil; celle de saint Denis au Hanouart; celles de sainte Clotilde, aux Andelys, à Rolleville, près Montivilliers, et à Biennais, aux sources de la Scie; celles de saint Nicaise, à Cany et à Vaux, près Triel; et celles de saint Germer, de saint Samson et de saint Méen à Pentalle; celle de saint Thibauld, aux Vaux-de-Cernay; celle de saint Landulphe, à Bérengeville-la-Rivière (Eure), etc. Nos lecteurs suppléeront : car, partout, il y en a une.

[2] *Rapport sur les Découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, par M. H. Baudot, p. 36.

[3] A. Maury, l'*Athenæum français*, de 1856, p. 301. — M. Léon Renier. *Inscriptions romaines de l'Algérie*, t. 1er.



Vases Romains trouvés à Grainville-L'Allouette près Fécamp en 1755. (D'après un dessin de M. Duboccage de Bleville)

lâtres, prêtres ou fidèles, qui vivaient ici aux trois premiers siècles de notre ère.



LÉGENDE DE LA PLANCHE DES VASES ROMAINS DE GRAINVILLE-L'ALLOUETTE.

N. B. — Je donne ici la légende de la planche de Grainville telle que nous l'a laissée M. Duboccage lui-même. Seulement j'ai remplacé les pieds, les pouces et les lignes par les centimètres et les millimètres. De plus j'ai ajouté entre deux guillemets tout ce qui m'a paru nécessaire pour mettre ce texte, ancien de cent ans, au niveau du langage et des découvertes de l'archéologie moderne.

Fig. 1, 2, 3, trois urnes de grès, de 30 à 33 centimètres de hauteur, sur 24 à 27 de diamètre; elles étaient pleines de terre jusqu'au fond; elles contenaient des cendres et des os en partie brûlés; elles contenaient aussi des fragments de lacrymatoires de grès et de verre. — « Ces urnes, non en grès, mais en terre grise, sont l'*olla* rustique de nos contrées, que nous nommons pot-au-feu, dont nous parlons à chaque page de *la Normandie souterraine* et que nous reproduisons planches Ire, fig. 4, 9, 18, 25, 31. — II, fig. 8. — IV, fig. 1. — V, fig. 1 et 2. — VI, fig. 24, et dont nous donnons ici le dessin.



— Les prétendus lacrymatoires qu'elles contenaient ne sont autre chose que des vases aux parfums, aux offrandes et aux libations, si communs dans les urnes. »

Fig. 4. — Autre urne de 27 centimètres de hauteur. — « Ce vase nous paraît un bol ou vase aux offrandes et non une urne. »

Fig. 5. — Autre de 12 centimètres. — « Vase aux offrandes ou aux libations. »

Fig. 6. — Couvercle de grès, dont chaque urne était couverte. — « Nous croyons reconnaître ici une de ces assiettes en terre grise, à bords très-prononcés, que l'on plaçait renversées sur l'ouverture des urnes. Nous en avons trouvé très-fréquemment, surtout à Cany, à Dieppe et à Lillebonne. »

Fig. 7. — Grande urne haute de 66 centimètres, large de 60, sur 24 centimètres d'ouverture et de 25 millimètres d'épaisseur, contenant l'urne de verre figurée numéro 11, avec ses accompagnements. — « Ce vase n'est pas une urne, comme le dit M. Duboccage, mais bien un dolium destiné à contenir et à préserver l'urne funéraire. Cette urne était en verre et pomiforme, comme celles de Cany [1] et de Neuville-le-Pollet [2]. Ce dolium avait la hauteur et la forme de ceux de Lillebonne [3], de Cauville [4], de la Cerlangue [5], et de Saint-Denis-le-Thibout [6]. Comme ces deux derniers, il avait été ouvert violemment pour y faire pénétrer l'urne qu'il contenait, son embouchure naturelle n'étant pas assez grande. Il présente, plus que les nôtres, deux oreillons très-prononcés de chaque côté. »

Fig. 8. — Vase en terre rouge, de 20 centimètres de hauteur, trouvé à l'entrée d'une urne grise.

Fig. 9. — Couvercle en terre rouge. — « Il ressemble beaucoup à un plateau renversé. »

Fig. 10. — Urne de terre grise, ayant une anse. — « Cette urne prétendue est une cruche de couleur grise. Peut-être contenait-elle des os brulés. Nous avons trouvé au bois des Loges, des ossements dans des cruches. »

Fig. 11. — Urne de verre verdâtre, de 18 centimètres de hauteur. Elle était dans l'urne numéro 7. Nous l'avons trouvée pleine d'eau très-claire, avec un sédiment de cendres et d'os brulés. — « Cette jolie petite urne de verre, en forme de pomme, était dans le dolium, ainsi que nous l'avons déjà observé. Elle était remplie d'eau d'interposition, circonstance que nous avons remarquée à Cany, où pareil vase a été ren-

[1] *La Normandie souterraine*, pl. I, fig. 49.

[2] Ibid., pl. II, fig. 16.

[3] Ibid., 1re édit., p. 115; 2e édit., p. 131, pl. VI, fig. 21.

[4] Ibid., 1re édit., p. 125; 2e édit., p. 143.

[5] Ibid., 1re édit., p. 125-36; 2e édit., p. 144-155.

[6] Ibid., 1re édit., p. 136; 2e édit., p. 154-55.

contré [1]. Deux urnes semblables ont encore été recueillies à Dieppe et à Lisieux. Nous donnons ici le dessin de celle de Cany. »

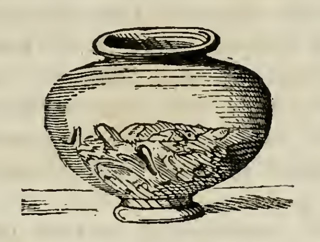


Fig. 12. — Autre urne de verre, de 32 centimètres de haut, avec une anse : elle était dans une urne en terre grise. — « Cette belle urne de verre, de forme ronde, munie d'une anse rayée, est connue dans nos contrées. Nous en avons figuré une entièrement semblable, trouvée en 1851 dans le cimetière du bois des Loges. Elle était également renfermée dans un grand vase de terre grise [2]. »

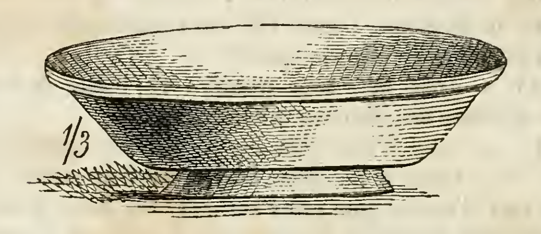
Fig. 13. — Anse de l'urne numéro 12, haute de 6 centimètres, et ornée de rainures verticales.

Fig. 14. — Fond d'une urne de verre d'une hauteur semblable. — « Cette urne était carrée et d'un verre épais, comme tant d'autres que nous connaissons de ce genre. Le fond extérieur de celle-ci était décoré aux quatre angles, de quatre crochets qui rappellent des équerres ou des niveaux, et au milieu d'un cercle renfermant un carré. Dans ce carré figure la lettre D, marque ou initiale du verrier romain. Cet usage des verriers de placer ainsi leurs initiales ou leur marque, est bien connu des archéologues. Déjà, nous avons cité les lettres : D. R., trouvées à Yébleron, au fond d'une urne, en 1837 [3]. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, la lettre : A. ou V., rencontrée, en 1856, à Saint-Martin-en-Campagne. Nous connaissions la lettre : F., rencontrée à Neuville-le-Pollet, en 1845 [4]; mais, en 1856, nous avons reconnu, à Bréauté, une belle urne carrée en verre, qui présentait au fond un autel antique entouré de ces deux initiales : C. F. »

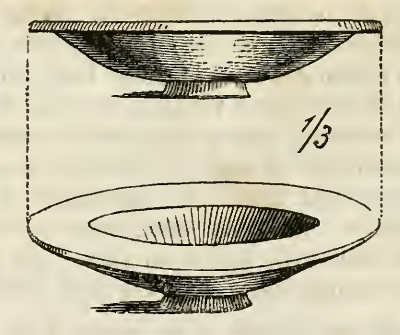
[1] *La Normandie sout.*, 1re édit., p. 57; 2e édit., p. 67.
[2] Ibid., 1re édit., p. 77. — 2e édit., p. 89, pl. IV, fig. 2.
[3] Id., 1re édit., p. 130; 2e édit., p. 148.
[4] Id., 1re édit., p. 71; 2e édit., p. 82, 186.

Fig. 15. — Vase de terre grise ou trépied qui servait de support aux urnes de verre. — « C'est un de ces trépieds si communs dans les sépultures romaines à ustion. Déjà nous en avons signalé à Lillebonne, au bois des Loges, à Anglesqueville-l'Esneval et ailleurs [1]. Fort souvent ils recouvraient les urnes comme le figure encore M. de Formeville, dans sa planche du cimetière romain de Lisieux [2]. On en trouve parfois jusque dans les *villas,* et M. Charma, racontant ses fouilles de Jort (Calvados), en 1852-53, cite « un vase noir hémisphérique, à trois pieds qui allait évidemment sur le feu, car, ajoute-t-il, il en porte les traces [3]. »

Fig. 16, 17, 18. — Couvercles de terre fine et rouge vernissée qui couvraient les urnes. — « Ces trois vases, ainsi que le numéro 6, ne sont pas des couvercles, mais des plateaux rouges, en terre de Samos, assez communs dans les sépultures romaines. Cette année nous en avons trouvé quatre à Saint-Martin-en-Campagne, et nous en reproduisons un ici



comme spécimen ; deux à Etretat, en 1855, et nous nous permettons d'en intercaler un ici comme exemple ; plusieurs



[1] *La Normandie souter.*, 1re édit., p. 126 ; 2e édit., p. 144.

[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XVII, p. 291, pl. n° 10.

[3] Id., t. XX, p. 328, pl. I, fig. 2.

à Cany, en 1849 [1]; plusieurs à Neuville, en 1855 et 1850 [2]; à Fécamp, en 1852 [3]; au bois des Loges, en 1851 [4]; et à Lillebonne, en 1853. Très-souvent ils portent imprimés sur leur fond le nom et la marque de leur fabricant. Il est vraisemblable qu'il en a été de même à Grainville, mais M. Duboccage n'aura pas su les voir ou les lire. Lorsqu'il dit que ces plateaux recouvraient les urnes, il doit être cru : nous avons souvent constaté ce fait nous-même [6]; mais aussi de temps à autre ces plateaux étaient dans les urnes ou à côté. On ne peut en aucune manière les appeler des couvercles, quoiqu'ils en aient parfois rempli la fonction. »

Fig. 19. — Petit vase en terre grise, de 9 centimètres de haut. Il y en avait trois semblables placés en triangle autour de l'urne de verre numéro 11. Ces petits vases ne contenaient que de la terre — « Ces vases aux parfums ou aux offrandes sont communs dans les sépultures romaines; on ne trouve guère d'urnes sans cet accompagnement indispensable. Nous donnons ici deux spécimens de ces vases aux offrandes, trouvés à Étretat. »

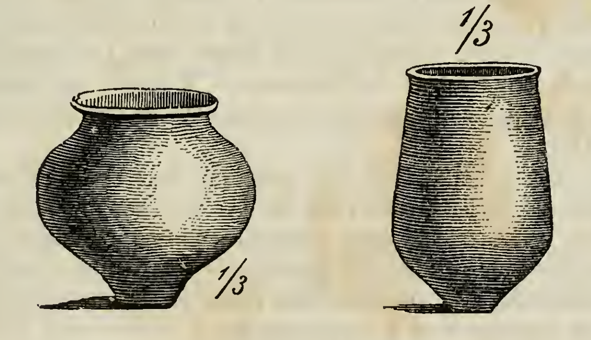


Fig. 20. — Fiole de verre vert très-mince, ou lacrymatoire de 12 centimètres de haut, trouvé dans une des urnes de verre parmi les ossements et la terre. — « Ces fioles sont encore connues en archéologie sous le nom de *lacrymatoires;* mais

[1] *La Norm. souterr.*, 1re édit., p. 55; 2e édit., pl. I, fig. 14, 15, 34, 35; pl. II, fig. 10, pl. III.

[2] Ibid., pl. II, fig. 10; pl. III, fig. 6, 7, 16.

[3] Ibid., pl. II, fig. 10; pl. III, fig. 6, 7, 16.

[4] Ibid., 1re édit., p. 91; 2e édit., p. 103, pl. V, fig. 37, 40, 41, 47.

[5] Ibid., 1re édit., p. 79; 2e édit., p. 91, pl. IV, fig. 17.

[6] Ibid., 1re édit., p. 55, 131; 2e édit., p. 66, 149.

leur destination est très-contestée. Sans entrer dans la querelle, nous dirons que ce genre de vase est assez commun dans nos contrées. Nos Musées de province en possèdent plusieurs, notamment le Musée de Rouen. En 1852, nous avons trouvé, dans le cimetière romain de Fécamp [1], deux fioles entièrement semblables à celles de Grainville; elles étaient dans des urnes. Trois fioles de verre, parfaitement semblables à celles qui nous occupent, sont reproduites par Oberlin, dans le Musée Schœpflin. Une troisième, porte au fond cette inscription, entourant une victoire aîlée : VICTORIAE AVGVSTORUM [2]. Tous ces vases provenaient aussi de tombeaux romains. »

Fig. 21. — Fragment d'un vase de verre blanc, fort mince et d'une jolie forme. — « Ce vase était fort gracieux et fort élégant. J'en ai trouvé du même genre à Neuville-le-Pollet, à Cany et à Lillebonne, malheureusement ils étaient aussi en morceaux. »

Fig. 22. — Fiole de verre. — Cette fiole, ou plutôt cette ampoule, est un de ces vases aux offrandes ou aux libations, fort communs chez les Romains. Le type de celle-ci est très-ordinaire. Nous en avons recueilli de semblables à Dieppe, à Fécamp, à Cany, à Lillebonne et même dans les cimetières francs de Londinières et d'Envermeu [1]. A toutes les époques on a fabriqué des vases de ce genre. On en fait encore aujourd'hui. »

Fig. 23. — Petite fiole d'un peu plus de 4 centimètres de hauteur, avec deux anses; elle est en verre vert fort épais. — « Nous avons trouvé dans plusieurs de nos cimetières romains des fioles ou flacons absolument semblables à celui de M. Duboccage. M. Deville a bien voulu en dessiner deux sur la jolie planche dont il a accompagné le récit de nos fouilles de Neuville, en 1845. Voici la description qu'en donne ce savant et consciencieux antiquaire : « Flacons à culot arrondi, et à deux anses en cou de cygne : ils se font remarquer par leur extrême petitesse. Ils atteignent à peine 4 centimètres de hauteur. Ces bijoux ne pouvaient guères figurer que dans l'arsenal de toilette d'une dame. Nous rappellerons, ajoute-t-il, que deux flacons de même dimension ont été découverts,

[1] *La Norm. souter.*, 1re édit., p. 92; 2e édit., p. 104, pl. V, fig. 45.

[2] *Museum Schœpflini*, p. 106, pl. VIII, fig. 7 et 9.

[3] *La Normandie souterr.*, 1re édit., p. 196, 267; 2e édit, p. 228, 327, pl. VII, fig. 28.

en 1838, sur l'emplacement du cimetière romain de Barentin. On peut les voir aujourd'hui dans le Musée des Antiquités de Rouen [1]. » Depuis dix ans nous avons encore trouvé plusieurs petits flacons du même genre, toujours en verre verdâtre et épais, d'une grandeur et d'une forme pareilles. On peut en voir trois figurés sur nos planches de Cany, de Fécamp et de Lillebonne [2]. C'était probablement un vase aux parfums ou aux senteurs. Nous croyons qu'il est peu de cimetières romains dans nos contrées où l'on n'en trouve de semblables. »

Fig. 24. — Petite urne de verre blanc épais, 12 centimètres de diamètre. — « Ce vase, fort régulier pour la forme, ne nous paraît pas complet ; en tout cas ce n'est pas une urne, ce ne peut être qu'un flacon. Il affecte la forme ollaire, mais ce qui le distingue le plus particulièrement, c'est une chaîne de losanges en filets de verre qui en décore la base. Quoique nous n'ayons rencontré rien de pareil dans nos vases romains, nous savons cependant que d'autres ont trouvé les analogues. L'Alsace a donné des vases décorés de cette manière et beaucoup plus richement encore. Le cimetière franc de Londinières a présenté une coupe revêtue d'un véritable ret en fil de verre [3]. On a également rencontré la même décoration en Angleterre. »

Fig. 25. — Anneau d'ambre trouvé dans une des urnes, avec trois petites monnaies, dont une d'argent et deux de cuivre. Cet anneau, dont le châton était sans pierreries, contenait de la terre.

Fig. 26. — Espèce de crochet trouvé dans une urne, il ne paraissait point être de fer, mais d'un métal noir non attirable par l'aimant.

[1] *Fouilles de Neuville-le-Pollet*, p. 15 et 16, pl., fig. 26 et 30, in-8° de 18 pages, Rouen, Péron, 1845. — *Revue de Rouen* de 1845. — *La Norm. souterr.*, pl. I, fig. 26 et 30.

[2] *La Norm. souterr.*, pl. I, fig. 54 ; pl. V, fig. 46 ; pl. VI, fig. 1.

[3] *La Norm. souterr.*, 1re édit., p. 199 ; 2e édit., p. 298, pl. VII, fig. 27.

SÉPULTURES

GAULOISES, ROMAINES, FRANQUES ET NORMANDES.

TROISIÈME PARTIE.

SÉPULTURES FRANQUES.

CHAPITRE V.

ANTIQUITÉS ROMAINES ET TOMBEAUX FRANCS TROUVÉS A CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF.

§ I. — ANTIQUITÉS ROMAINES DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF. — CAUDEBEC EST L'ANTIQUE *Uggade*.

Caudebec et Elbeuf sont deux villes qui dans un prochain avenir n'en feront plus qu'une seule, comme déjà elle ne sont plus qu'une seule ruche et une même draperie. La main de nos pères les a placées dans une impasse de la Seine, sur un banc de sable qui alors était peut-être une île, flottant sur les eaux comme l'antique *Lotum*, le Beleinac du moyen-âge [1]. Le sol de Caudebec-lès-

[1] Théodoric III, roi des Francs, définit ainsi l'île de Belcinac, dans un diplôme délivré à Arélaune (Vatteville), en 673 : « Insulam in fluvio Secanæ sitam.... quam antiquitas Lutum censuit nunc vero Belcinacam nuncupatam.» Dom Bouquet, *Rerum gallic. et franc. scriptores*, t. IV, p. 653.

Elbeuf est plus élevé que tout le plateau qui l'entoure, et il ne serait nullement surprenant qu'un bras de la Seine en ait fait autrefois le tour.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse géologique, éminemment controversable, il est une autre assertion qui nous paraît hors de conteste, c'est que Caudebec a été l'antique Uggade des Romains, dont le nom seul est resté dans une ligne des *Itinéraires*. Nous lisons en effet dans l'Itinéraire d'Antonin, ce monument postal de l'empire romain à l'apogée de sa puissance, ces simples mots : « ITER A ROTOMAGO (Rouen) LVTICIAM (Paris) [1], VSQVE M. P. LXXVII SIC : VGGADE, M. P. VIII [2]. — MEDIOLANO AVLERCORVM (Évreux ou le Vieil-Évreux) M. P. XIIII. »

Depuis environ deux siècles que la science historique essaie de reconstruire l'ancienne Gaule, elle a à peu près constamment échoué pour l'emplacement de l'antique Uggade, comme elle avait tâtonné pour *Juliobona* (Lillebonne) ; comme elle a long-temps erré pour *Caracotinum* (Harfleur) ; comme elle hésite encore pour *Lotum* (Caudebec-Belcinac?), et comme elle ignore tout-à-fait pour *Gravinum* (Grainville-la-Teinturière?) L'archéologie seule devait retrouver et fixer pour toujours les trois premières de ces stations antiques, et c'est à elle qu'appartiendra, probablement, l'honneur de retrouver les deux autres.

Au XVIIIe siècle, l'abbé Belley, cet enfant de la Normandie, si zélé pour la recherche des voies romaines dans notre patrie, place *Uggade* au Pont-de-l'Arche, sur une des cartes qui accompagnent ses nombreuses dissertations insérées dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* [3]. Après lui vient le célèbre d'Anville, si studieux de restituer l'ancienne Gaule et qui n'hésite pas à fixer au Pont-de-l'Arche l'Uggade de l'Itinéraire, et cela malgré l'opinion du géographe Sanson, qui lui était connue [4]. Bruzen de la Martinière se décide pour Igoville, près Pitres, et en face du Pont-de-l'Arche [5]. Héritière, ou plutôt organe de l'opinion de ces deux

[1] Les Bénédictins écrivent LVTETIAM. *Rerum gallic. et franc. script.*, t. 1er, p. 108.

[2] Les Bénédictins disent : IX, ibid.

[3] *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XIX, p. 633-70, in-4°, Paris, imprimerie royale, 1753.

[4] D'Anville, *Notice sur l'ancienne Gaule*, p. 698, in-4°, Paris, 1760.

[5] Bruzen de la Martinière, *Le grand Dictionnaire géograp., hist. et crit.*, t. VI, p. 168 et 325, in-folio, Paris, 1768.

érudits, l'*Encyclopédie méthodique,* publiée en 1788, attribue Uggade aux Aulerques-Eburoviques et le place au Pont-de-l'Arche, qui fit toujours partie du diocèse d'Evreux [1].

De nos jours l'abbé Rever, qui appartenait à la rive gauche de la Seine, s'est fixé sur le Pont-de-l'Arche ou plutôt sur les Damps qui sont à côté [2]. De la part du savant défenseur des Aulerques, c'était une conviction bien arrêtée; car vers 1825 il rédigea tout un *Mémoire* sur cette matière. Ce *Mémoire*, qu'il adressa à l'Académie de Rouen [3], demeura inédit, mais l'auteur en publia un extrait à Évreux, en 1826, sous le titre de : *Recherches sur le véritable emplacement de la station romaine Uggade, entre Évreux et Rouen, et sur l'antiquité du Pont-de-l'Arche* [4]. Dans cet opuscule de 16 pages, l'auteur parle beaucoup du Pont-l'Arche et des Damps à l'époque normande, mais on y chercherait vainement quelque chose sur *Uggade*. M. Auguste Leprevost, dont l'autorité est bien supérieure à celle de M. Rever, s'est aussi prononcé pour les Damps et Bon-Port, mais en faisant du Pont-de-l'Arche « le centre de la station antique [5]. » Enfin M. Gadebled, qui a publié il y a quinze ans un *Dictionnaire historique de l'Eure*, résume ainsi la question telle qu'on l'envisageait à Évreux, en 1840 : « On s'accorde généralement à fixer vers l'emplacement du Pont-de-l'Arche une station romaine désignée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de Uggade. Dans l'intervalle du IXe au XIIe siècle, on trouve que le lieu appelé les Damps,

[1] *Encyclop. méthod. — Géographie ancienne,* par M. Mentelle, t. 1er, verbo *Galli,* in-4°, Paris, 1788. — *L'Encyclopédie méthodique* avait peut-être raison d'attribuer Uggade aux Aulerques, dont la métropole était Évreux, et non aux Vélocasses, dont la métropole était Rouen. Mais notre opinion loin de distraire Uggade du pays des Aulerques l'y maintient complètement. Pour s'en convaincre il suffit de se rappeler que jusqu'en 1791 Caudebec fit toujours partie du diocèse d'Évreux. La nouvelle démarcation des diocèses de Normandie, calquée en 1791 et en 1802, sur la division départementale, a seule placé Caudebec sous la juridiction de Rouen ; tandis qu'Elbeuf fit toujours partie de ce dernier diocèse. Or on convient généralement que les anciens diocèses ont succédé aux *pagi* gallo-romains; donc Caudebec-Uggade appartiendrait aux Aulerques.

[2] Rever, *Mémoire sur les Ruines du Vieil-Évreux, publié par ordre de la Soc. d'Agric. de l'Eure*, p. 217, in-8°, Évreux, 1827.

[3] *Précis analyt. des Trav. de l'Acad. roy. de Rouen*. année 1827, p. 113.

[4] In-12 de 16 pages, Évreux, Ancelle fils, Septembre 1826.

[5] A Leprevost, *Notice histor. et archéol. sur le départ. de l'Eure,* p. 23 et 49, in-8°, Évreux, Ancelle, 1835.

situé un peu plus haut sur le cours de la Seine, se nommait *Hasdans* et celui au-dessous *Maresdams,* d'où l'on peut induire que toute cette plage, occupée par l'ancien établissement romain, était comprise sous une même dénomination [1]. »

Cependant, dès le siècle dernier, quelques érudits avaient déjà songé à Elbeuf et leur opinion nous a été conservée par le savant éditeur du *Recueil des Historiens des Gaules*. En 1738, dom Bouquet traçait cette simple ligne en notre faveur : « Uggade quibusdam est Elbeuf, sed res est in incerto [2]. »

Toutefois la carte de la Gaule, publiée par les mêmes Bénédictins, d'après les travaux de Gilles Robert, et sur les notes de Sanson, le tout revu par l'abbé Lebeuf, place Uggade à Elbeuf, sur la voie de Rotomagus (Rouen), à Condate (Condé-sur-Iton, près Breteuil [3].)

Après cette première manifestation du doute historique qui n'échappa point à Bruzen de la Martinière [4], il faut arriver jusqu'à notre siècle pour en retrouver deux semblables. La première fut émise par M. Th. Licquet, au sein de la *Société d'Émulation de Rouen*, et la seconde par notre premier maître M. E. Gaillard, qui soupçonna fort Elbeuf d'être sur une voie antique, à cause de la route que suivait constamment, au XII[e] siècle, Jean-sans-Terre, lorsqu'il allait de Rouen au Pont-de-l'Arche [5]. M. Gaillard se montrait en ceci bon observateur. Le moyen-âge a construit peu de routes ; il a vécu tout entier et a cheminé pendant des siècles sur les débris de la voierie romaine.

L'archéologie seule, qui sonde le cœur et les reins du passé, pouvait trancher un nœud compliqué par l'érudition de deux époques également adonnées à l'étude des monuments écrits. M. Guilmeth, il faut le dire à sa gloire, quoiqu'il ne soit pas lui-même un grand archéologue, M. Guilmeth, dis-je, a appliqué à cette recherche l'esprit d'observation et de critique modernes. Il est venu à Elbeuf, il s'est installé sur les lieux,

[1] Gadebled, *Dictionnaire topograph., statist. et hist. du départ. de l'Eure*, p. 399, in-12, Evreux, Canu, 1840.

[2] *Rerum gallic. et francic. scriptores*, t. 1[er], p. 108, note.

[3] Ibid. « *Description des Gaules, tirée des Cartes imprimées ou m.ss. des sieurs Sanson, corrigée sur les remarques de dom Bouquet, Bénédictin, et sur les dissertations de M. Lebeuf, par le sieur Robert, géographe ordinaire du Roy.* »

[4] *Le grand Dictionnaire géog., hist. et crit.*, t. VI, p. 326. verbo *Yggade*.

[5] A Leprevost, *Notice hist. et archéolog. sur le dép. de l'Eure*, p. 110.

a étudié le sol, interrogé tous les habitants et réuni tous les monuments découverts depuis 50 ans ; puis, pièces en main, il a instruit le procès qu'il a ensuite décidé et jugé sans appel et pour toujours nous n'en doutons pas. Uggade est désormais fixé, non à Elbeuf, peut-être, comme il incline un peu trop à le dire, mais à Caudebec, où était le point central de la station antique dont Elbeuf n'était alors que le faubourg. Pour nous, nous ne balançons pas de fixer Uggade à Caudebec, et nous avons la confiance que l'avenir ne nous démentira pas.

Carrée à peu près comme toutes les villes romaines [1], l'assiette de la station antique de Caudebec nous paraît devoir se renfermer dans un espace de 1,000 mètres environ, tant en long qu'en large, partant du territoire actuel de la ville d'Elbeuf et allant jusqu'à la *Mare aux Bœufs,* puis de la route départementale numéro 7, qui va d'Elbeuf au Pont-de-l'Arche, jusqu'à la *rue aux Chevaliers.* Nous citerons comme fertiles en découvertes les quartiers de la *Vignette*, de la *Mare-aux-Bœufs* [2], du *Bout-du-Gard,* du *Bout-de-la-Ville* et par-dessus tout les alentours de l'église. La principale mine archéologique paraît toutefois être concentrée à l'orient de l'édifice [3], entre la *rue de l'Eglise,* la route d'Elbeuf à Louviers, et celle de la même ville au Pont-de-l'Arche.

C'est là le cœur du Caudebec actuel et c'est là aussi le tombeau de l'antique Uggade. Dans l'espace que je viens de déterminer on n'a cessé, depuis 50 ans, de trouver des murailles et des substructions antiques. Il n'est personne qui n'en ait rencontré. Les puits surtout s'y trouvent en grand nombre, et il est de tout petits jardins où l'on en a compté jusqu'à trois ou quatre fort rapprochés l'un de l'autre. On nous a cité des bains et un aqueduc; mais ce qui est journalier, ce que l'on trouve partout, ce sont des médailles, des poteries, des tuiles,

[1] « La cité qui reste dans la ville (de Beauvais) étant très-ancienne et vraiment romaine, presque carrée et quasi en forme de trapèze. » Loysel, *Mémoires de Beauvais et Beauvoisis.* — *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise,* t. II, p. 12.

[2] Les restes romains sont si abondants à la *Mare-aux-Bœufs* que la charrue n'y peut labourer la terre, et qu'un homme qui s'occuperait à tirer des pierres y gagnerait de bonnes journées.

[3] « En août 1844, dit M. Miard, dans un terrain situé à 180 mètres est de l'église, on a trouvé un bain romain dont les murs avaient 70 centimètres d'épaisseur; près de là deux puits en moëllon, comme tous les puits romains de Caudebec. »

des meules à broyer et des débris de toute espèce. Les meules à broyer sont si communes dans ce pays de tisserands, que toutes les trameuses ont dans leurs maisons une meule en poudingue sur laquelle est posée leur tournette.

M. Guilmeth a dressé un long inventaire de tous les objets d'art trouvés à Caudebec, cette « localité féconde en antiquités romaines » comme l'appelle M. Deville [1]. Il cite entre autres des hachettes en bronze et en silex, des morceaux de flûte en os et en ivoire, des statuettes en terre cuite de Latone et de Vénus, un Mercure, une Minerve et un Mars en bronze ou en cuivre, des agrafes et des boucles en métal, des épingles à cheveux, des styles et des spatules, des bagues et des anneaux en bronze, des vases de toutes couleurs et de toutes formes, des amphores, des urnes et des milliers de tuiles et de poteries romaines [2].

Le même écrivain énumère toute une série d'empereurs du Haut-Empire trouvés à Elbeuf et à Caudebec; 177 médailles ont passé sous ses yeux et il a pu les déchiffrer et les classer toutes dans son livre.

Nous savons de plus qu'en 1846, on a trouvé à Caudebec un vase en terre grise ardoisée, recouvert d'une tuile et con-

[1] *Revue de Rouen* de 1846, 2e sem., p. 370.

[2] *Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf*, par M. A. Guilmeth, p. 174-77, in-8°, de 684 pages. Rouen, Berdalle, 1840. — Sous ce titre M. Guilmeth a eu la prétention de nous donner l'histoire non-seulement d'Uggade, mais encore de la Normandie et même de la France aux époques gauloise, romaine et franque. Evidemment ce cadre est trop vaste et pour le sujet qui disparaît alors, et pour l'auteur qui était loin d'être préparé. M. Guilmeth est certainement un travailleur, un piocheur, comme on dit aujourd'hui, mais malheureusement il ne procède que par sauts et par bonds: chez lui, rien n'est réglé. Il a vu et observé, entendu et recueilli une forêt de choses, mais il les a mal digérées, il les a même parfois embrouillées. Fort souvent il manque de critique, et des choses qu'il avance, sans choix et à l'aventure, il tire pour son sujet des conséquences forcées. Son livre est plein d'hypothèses ingénieuses qu'il donne sur le ton de l'histoire la mieux informée. Généralement il est dogmatique, affirmatif et tranchant dans ses dires. Il faut s'en défier à chaque pas, et d'autant mieux que peu versé en archéologie, il confond les termes et mêle toutes les nuances qu'il ne sait pas distinguer. Son livre est bon à consulter, mais en y apportant la plus extrême prudence. Toutefois il est bien écrit et il se fait lire avec plaisir; le style en est soutenu et le sujet présenté avec intérêt. En certains endroits l'auteur s'élève jusqu'à ces hautes considérations historiques et philosophiques qui caractérisent les maîtres de l'école moderne. Et alors même, il faut le dire, il ne copie personne, il est lui-même.

tenant une masse de médailles en billon et de petit module, dont le poids s'élevait à 30 kilogrammes, le nombre des pièces dépassait 8,100. Sur ce nombre, 6,800 au moins étaient de Posthume, le reste de Gallien, de Gordien III, des Philippe de Trajan-Dèce, de Valérien, etc. La dernière en date était de Claude-le-Gothique (269-70). Ce qui suppose que l'enfouissement eut lieu vers cette époque. Une seule était rare : c'était une *Cornelia Supera.* Elle a été achetée 500 fr. par M. Deville, pour le Musée de Rouen. La valeur totale du dépôt était de 1,300 fr. [1].

Une des meilleures pages du passé d'Uggade nous a été donnée par M. Lalun, architecte de l'arrondissement de Louviers, qui a recueilli un grand nombre d'antiquités dans les travaux opérés par lui, à Caudebec, de 1840 à 1844. Pendant quatre années, cet amateur a ramassé toute une série d'objets antiques [2] que nous allons rapidement effleurer.

Ce sont d'abord six meules à broyer en poudingue, plusieurs petits objets en bronze, dont l'usage est malaisé à définir, et une figurine en relief, d'un métal très-mince, et

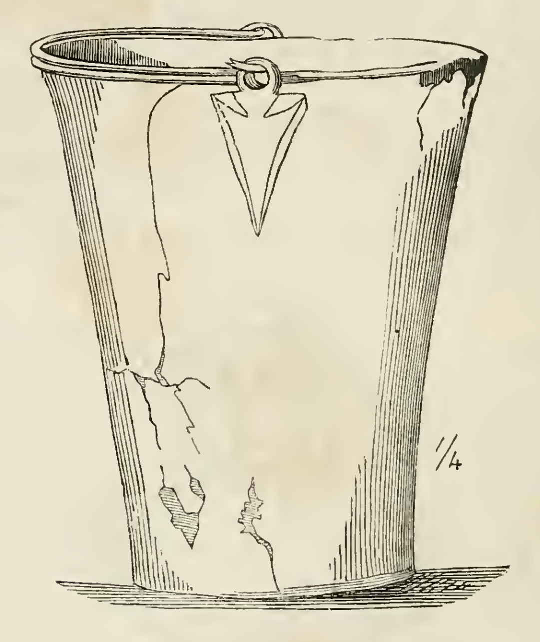


qui semble avoir été autrefois fixée sur du bois. Jusqu'à meilleure explication nous la considérons comme une divinité païenne. Nous la donnons ici.

[1] Deville, *Revue de Rouen* de 1846, 2e sémestre, p. 370.

[2] « Tous les objets que je possède venant de Caudebec, nous écrit M. Lalun, ont été trouvés dans des défoncements de jardins et des fouilles exécutées pour des constructions, par des propriétaires qui souvent travaillaient d'eux-mêmes et sans le secours d'aucun architecte Seulement, dès que

Mais le meuble principal et dont la destination est aisée à reconnaître, est un magnifique seau en cuivre, recueilli en 1841, à 10 mètres de profondeur, au fond d'un de ces puits rebouchés, si communs à Caudebec. Ce seau est une des pièces les plus rares en son genre. Sur une hauteur de 60 centimètres, il présente une largeur de 30 à la base et de 44 à l'ouverture. Sa forme n'est pas droite, comme chez les seaux des Francs. Elle va en se rétrécissant vers le fond, comme nos seaux en ferblanc d'aujourd'hui. L'anse, encore mobile, est en bronze et s'emboîte dans deux aîlerons qui font saillie sur les parois du seau. Le lecteur peut en juger.



Soixante morceaux de poterie ont encore été recueillis par M. Lalun. Bon nombre d'entre eux sont à reliefs. Les plus remarquables représentent des lièvres, des chevaux, des dauphins, des masques scéniques, une Vénus sortant des

j'eus connaissance de quelques trouvailles, je me mis à la piste, je m'abouchai avec des ouvriers et des propriétaires, et de temps en temps, lorsque j'allais à Elbeuf, je faisais une battue générale. Il est fâcheux qu'il ne se trouve pas sur place un amateur qui ne laisse rien perdre ; car je suis persuadé que si je possède 200 objets, entiers ou en morceaux, il en a bien été trouvé 600, et la mine est loin d'être épuisée. »

eaux, un Hercule avec sa massue et sa peau de lion. Dix de ces fragments ont reproduit soit intégralement, soit en partie, le nom ou la marque de leurs potiers. Voici cette liste qui est pour nous intéressante. Le premier nom est celui de DOCCIVS. Il se lit sur le flanc d'un beau vase rouge à relief, mais au-dessus de la partie ornementée. Celui de CINNAMI, au contraire, se trouve à la main même d'un petit Hercule, qui tient de



l'autre une massue. Le premier de ces noms a été rencontré en Angleterre [1] et le second à Rouen [2].

Les huit autres qui suivent ont été lus au fond de vases rouges. C'est d'abord LOGIRNI, nom déjà retrouvé, avec des variantes, à Vieux, près Caen ; à Berne, en Suisse ; à Londres, à Tours, à Amiens et à Paris [3]. Puis DAMINIM que j'ai recueilli en 1851, dans le cimetière romain des Loges et que l'on a aussi retrouvé à Londres [4]. Le troisième est celui de LUGETOFE (Lugeti officina) qui existe aussi en Angleterre [5]. Le quatrième est une variété de ce nom de *Primus,* si commun sur les poteries antiques et qui est déjà apparu à Tours, au Châtelet, à Bavay, à Cany, à Rouen, à Paris, à Limoges, à Colchester et à Londres [6]. Les quatre derniers, beaucoup moins lisibles, n'ont laissé reconnaître que les fragments suivants : M. ADM — OF M.... WOII... — SV... La neuvième marque, qui est entière, est celle de IVIIN, qu'on lit sur un fragment de poterie brune. Peut-être est-ce le nom de *Ivinus,* fort commun en

[1] Thomas Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon.* p. 470.
[2] *Bulletin monumental,* t. XXI, p. 501.
[3] *La Normandie souter.,* 1re édit., p. 155 ; 2e édit., p. 175.
[4] Ibid., 1re édit., p. 157 ; 2e édit., p. 179.
[5] Th. Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon,* p. 471.
[6] *La Norm. souter.,* 1re édit., p. 158 ; 2e édit., p. 179. — *Bulletin monumental,* t. XXI, p. 502.

matière de céramique. Déjà, en effet, il a été vu à Dieppe [1] et en Angleterre [2].

Enfin, la dernière marque est cette fameuse indication de *Melisse,* qui, nouvellement observée, se rencontre déjà dans tout l'ancien empire romain. « ...LII.. — MEL... » Ici, sans doute, elle est très-tronquée, mais je la crois suffisamment reconnaissable. Elle y est d'ailleurs, comme partout, empreinte sur un goulot d'amphore. Cette marque a déjà été vue dans la vallée de la Saâne (arrondissement de Dieppe), dans le camp de Dalheim, près Luxembourg, et à Londres, avec une foule de variantes [3].

Puisque nous avons nommé les potiers, nous en citerons encore deux, que le sol de Caudebec a fournis. Le premier, celui de *Cracisa* (CRACISAF) en est sorti en 1840, pour entrer dans le Musée départemental de Rouen, où on le voit aujourd'hui. Déjà il avait été révélé à Londres, au camp de Dalheim et à la villa de Maulévrier, près Caudebec-en-Caux [4]. Le second est la marque de : OFNATVG... (*officina matug ou natug*), qu'on lit sur un fond de soucoupe rouge, autour d'un cercle en creux. Ce nom, trouvé près de l'église, m'a été donné le 28 septembre 1855, par M. Gosselin, ancien maire de Caudebec.

Toutefois les deux preuves les plus authentiques que nous ait laissées de son passé l'ancien Uggade, celles mêmes qui attestent le mieux l'importance de cette antique cité, ce sont deux restes d'inscriptions qui durent autrefois décorer les monuments publics de la ville disparue. Le premier, en pierre de taille, a été recueilli par M. Concorde, naguère fabricant à Elbeuf [5]. Il a 16 centimètres de hauteur sur 8 de large. Pris au

[1] *Bull. monum.*, t. XXI, p. 501. — *La Norm. souter.*. 1re édit., p. 158; 2e édit., p. 180.

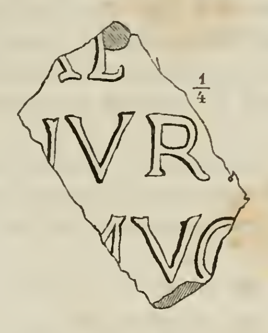
[2] Roach Smith, *Catalogue of the Museum of London antiquities*, p. 14. — Th. Wright, *the Celt, the Roman and the Saxon*, p. 475.

[3] *La Norm. souter.*, 1re édit p. 159; 2e édit., p. 181. — *Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg*, t. VII, p. 132. — Roach Smith, *Collect. antiq.*, vol. II, p. 150. — *Catalogue of the Museum of London antiquities*. p. 14. — Th. Wright, *the Celt, the Roman, and the Saxon*, p. 475.

[4] *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 159; 2e édit., p. 178.

[5] Ce même M. Concorde, qui habite maintenant Rouen, quai Napoléon, 7, possède encore un bon nombre d'objets antiques, provenant de Caudebec. Nous citerons trois épingles et un passe-lacet en os, recueillis en 1840; deux petites cruches en terre grise et un joli vase en terre rouge, à couverte noire et épaisse comme sur les vases étrusques et campaniens. Son collet est orné d'une guirlande de feuilles de lierre, à teinte blanche.

beau milieu de l'inscription, il n'offre que quelques lettres incohérentes distribuées sur trois lignes différentes.



Le second est un morceau de marbre d'un grain très-gros, trouvé en 1840 et recueilli par M. Lalun, architecte à Louviers. Haut de 20 centimètres et large de 18, il présente six lettres qui doivent former le commencement des deux premières lignes de l'inscription.



Entre nos mains ces fragments ne disent rien ; mais nous avons trouvé moyen de les faire parler et même de leur prêter une haute autorité et une voix solennelle. Toute la France connaît l'habileté pratique et l'expérience consommée, en matière épigraphique, de M. Léon Renier, chargé par le gouvernement français de publier le recueil des inscriptions de la Gaule et de l'Algérie. Nous nous sommes empressé d'adresser à ce savant membre de nos Comités historiques le dessin de nos deux inscriptions de Caudebec, et voici la réponse que nous devons à son obligeante érudition :

« J'ai pris un calque des intéressantes inscriptions que vous

m'avez adressées. La première, qui est sur pierre, est bien mutilée et tout ce que je puis hasarder à son égard c'est qu'elle ne me paraît pas avoir fait partie d'une inscription funéraire. Elle aurait donc appartenu à un monument public et Caudebec aurait eu plusieurs monuments de ce genre, puisque le marbre de M. Lalun a eu incontestablement cette destination.

« Ce deuxième fragment est, en effet, le commencement de la dédicace d'un monument élevé sous le règne d'Hadrien, dédicace dont les premières lignes étaient certainement ainsi conçues :

IMP (CAES. TRAIANO)
HAD (RIANO. AUG. DIVI)
(TRAIANI. PARTH. FIL)
(DIVI. NERVAE. NEP)
etc.

» Imp (eratori) Cæes (ari) Trajano Hadriano Aug (usto) divi Trajani Parth (ici) fil (io) divi Nervae nep (oti) etc.

» On pourrait aussi penser à Antonin-le-Pieux, qui, comme vous le savez, s'appelle sur les monuments T. AELIVS, HADRIANVS, ANTONINVS ; mais il serait impossible de recomposer, avec ces noms, notre monument, sans couper le mot ANTONINO, ce nom ne tenant pas entièrement dans la seconde ligne, dont les lettres, ainsi que le prouve notre dessin, sont égales à celles de la première. Or, on doit croire que le graveur d'un monument public, comme celui-ci, avait disposé son inscription de manière à ne pas couper le nom de l'empereur en l'honneur duquel ce monument était élevé ; c'est, du reste, une induction qu'on peut tirer de la comparaison des inscriptions analogues et du même temps. Il faut donc s'en tenir à ma restitution, et donner pour date à ce monument le règne de l'empereur Hadrien, c'est-à-dire une année comprise entre la 116e et la 130e de notre ère. »

Trois voies romaines principales formaient comme les grandes veines de circulation d'Uggade, d'autres plus secondaires en étaient comme les artères. Les premières étaient les routes militaires de Rotomagus (Rouen), de Mediolanum (Evreux) et de Condate (Condé-sur-Iton). Les secondes, retracées par M. Guilmeth, étaient les chemins de Breviodurum (Brionne), de Lotum (Caudebec-en-Caux) de Juliobona (Lillebonne), de Caracotinum (Harfleur), d'Aræegenus (Vieux,

près Caen), d'Augustodurum (Bayeux), et de Cæsaromagus (Beauvais) [1].

C'est sur le bord des voies que l'on a rencontré, comme toujours, les sépultures antiques, surtout les incinérations. « Quant aux urnes, dit M. Guilmeth, il en a été trouvé une fort belle, à peu de distance de la *rue Royale,* sur la propriété du sieur Charles Legouy, boulanger. Cette urne, entièrement remplie de cendres et d'ossements à demi brûlés et concassés, est en verre, de forme carrée et présente dans sa partie supérieure, attenante au goulot, une petite anse ou oreille également en verre. Sur ce même terrain, en poursuivant les fouilles, on trouva aussi des médailles romaines ; quelques-unes même accompagnaient l'urne [2]. »

Puis sortant d'Elbeuf et suivant la route du Neubourg, l'auteur cite encore que près de la *rue Meleuse,* au bord de l'antique cavée qui conduit au Thuit-Anger, « M. Join-Lambert a trouvé, vers 1822, dans la cour d'une masure, des agrafes en cuivre doré, une douzaine de petites lampes, des fioles, des vases en terre, etc. Les fioles et les lampes étaient placées par groupes de quatre à cinq, à environ 2 mètres les unes des autres [3]. »

Au point où la voie de Rotomagus à Uggade se divisait en deux branches, l'une allant vers Mediolanum (Evreux), l'autre vers Condate (Condé), là devait se trouver, selon l'usage antique et gallo-romain, un temple consacré à Jupiter ou à Mercure, le dieu des chemins et des voyageurs [4]. Les carrefours sont restés long-temps des lieux vénérés même à l'époque chrétienne, aussi nous voyons les évêques des temps mérovingiens s'élever avec énergie contre ces foyers de su-

[1] Guilmeth, *Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf,* p. 150-204.

[2] Id. ibid., p. 157-61. — *La Norm. souterr.,* 1re édit., p. 137 : 2e édit., p. 156.

[3] Id., ibid.

[4] Vers 1833, on a trouvé, dans le Gers, un autel votif, sur lequel était écrit : « Mercurio Viatico. » — *Bull. mon.,* t. IV, p. 427.— Saint-Eloi disait aux peuples de Noyon : N'allumez pas des flambeaux le long des chemins ou dans les carrefours. — *Vie de saint Éloi,* p. 169. — Dès le temps de sa conquête César nous apprend que les Gaulois : « Deum maxime Mercurium colunt : ejus sunt plurima simulacra. Hunc viarum atque itinerum ducem arbitrantur. » *Comm. de J. César, Guerre des Gaules,* traduct. de Ch. Louandre, p. 269. — Tacite nous dit aussi que les Germains, qui avaient tant d'affinité avec les Gaulois, leurs voisins, honoraient surtout Mercure : « Deorum maximè Mercurium colunt. » *De Morib. Germ.,* c. 4.

perstition païenne. C'est par ce culte primitif que nous expliquons la construction de l'église de Caudebec, dès les premiers âges du Christianisme [1]. Elle s'éleva sur un carrefour idolâtrique, comme s'étaient élevées les églises de Rouen [2], de Tours [3], de Séez, de Troyes [4], de Bayeux, d'Evreux et de Paris [5]. Comme la plupart de ces cathédrales, elle fut dédiée à N.-D. M. Guilmeth ajoute que l'église de Caudebec repose sur des antiquités romaines [6]. Nous avons reconnu ce caractère aux églises de Bourdainville, de Saint-Martin-l'Hortier, de Saint-Denis-de-Lillebonne [7], et de Saint-Laurent-de-Bayeux [8].

Ces dernières inductions sont des conjectures, il est vrai, mais pour nous ces hypothèses ressortent naturellement et presque nécessairement des faits que nous avons cités.

Une première fois, probablement, *Uggade* fut détruit par la grande invasion saxonne de 282, époque du reste qui coïncide avec l'enfouissement du trésor numismatique dont nous avons parlé. Il est probable qu'il aura péri pour la seconde fois et plus complètement vers 383, sous le règne de l'empereur

[1] Par acte passé le 17 février 1619, entre le duc d'Elbeuf et les habitants de la paroisse de Caudebec, il est dit qu'il sera permis : « *aux entrepreneurs et feseurs de pauement du bourg d'Elbeuf démolir la vieille Chaussée allant dudit Elbeuf au pied de l'église de la dicte paroisse* (de Caudebec) *afin d'y prendre et enlever les pierres, grès ou gros cailloux.* » Guilmeth, *Hist. d'Elbeuf*, p. 163.

[2] « Ces jours passés, disait M. Delaquerrière, à l'Académie de Rouen, en 1825, lorsque l'on creusait le puits destiné au paratonnerre que doit porter la nouvelle flèche en fonte de l'église cathédrale, on ramassa, à 25 pieds de profondeur, quantité de débris de tuiles et de briques romaines, et une médaille de bronze de petit module, présentant le mot *Constantinopolis* et la tête casquée du génie de cette ville. Une victoire se voit au revers. » *Précis analyt. des trav. de l'Académ.*, en 1825, p. 313.

[3] La cathédrale de Tours, l'ancienne Cæsarodunum, est également construite sur un lieu sacré. En 1851 on trouva dans le caveau de M. de Mailly, archevêque, placé dans le souterrain de Saint-Gatien, une statuette d'Hercule, en albâtre, qui fut décrite et dessinée par Caylus. *Recueil d'Antiquités*, t. V, pl. 120, fig. 4, p. 337.

[4] En 1855, on a trouvé, dans la cathédrale de Troyes, des antiquités romaines, consistant en poteries rouges, blanches et grises, peintures à fresques, objets en fer, débris de casques dorés, fragments de corniches en marbre, le tout sur une mosaïque. *Mém. de la Soc. d'agric. de l'Aube*, t. VI, p. 431.

[5] *L'Athenæum français* de 1853, p. 750.

[6] Guilmeth, *Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf*, p. 171.

[7] *L'Athenæum français* de 1853, p. 750.

[8] *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm*, t. XIV, p. 266.

Gratien. M. Guilmeth, qui fixe à cette époque la ruine d'*Uggade,* se fonde sur ce que les médailles de Gratien sont les dernières monnaies impériales qui soient sorties des ruines [1], et aussi sur ce que le nom de cette ville ne figure plus sur la table dite de Peuttinger, dressée par ordre de Théodose-le-Jeune, vers l'an 392 de notre ère [2].

Chose assurée, c'est que Uggade, comme toutes les villes romaines du nord de la Gaule, périt par les flammes dont on retrouve encore les charbons et les cendres épaisses de plus d'un mètre sur tout le sol de Caudebec [3].

« Partout, dit M. Guilmeth, où il a été trouvé des antiquités romaines, soit dans l'enceinte même d'Elbeuf, soit dans les environs, il a été rencontré aussi des amas considérables de charbons, des masses de cendres, mêlées de briques, de tuiles et de poteries calcinées, des pavés brûlés indiquant l'existence d'un feu violent; enfin, toutes les traces, toutes les preuves de plusieurs grands incendies. Partout à Caudebec on trouve absolument les mêmes objets, entourés des mêmes circonstances et placés dans la même position.

» La présence d'un feu ardent sur toute cette étendue du territoire elbeuvien, indique assez quel dut être le sort qu'eurent à éprouver les antiques maisons d'Uggade, bâties, selon l'usage gallo-romain, moitié en bois, moitié en matériaux solides, et trop voisines d'ailleurs du cours de la Seine et des voies publiques pour avoir pu échapper aux pirates qui remontaient le fleuve [4]. »

Ce que nous devons ajouter, c'est que la couche de cendre et de charbons n'est pas unique et qu'en divers endroits on en a trouvé plusieurs superposées. Ce sont là les traces authentiques des invasions des barbares, et comme l'a si bien dit M. A. Leprevost, *comme des couches distinctes de dévastations successives.*

[1] Les médailles de Gratien, mort à Lyon, le 25 août 383, sont les dernières que l'on ait trouvées dans les fouilles de *Mediolanum* (le Vieil-Evreux), dit M. A. Leprevost, dans sa *Notice hist. et arch. sur le départ. de l'Eure,* p. 13. — Il en a été de même à Vieux, dans les fouilles pratiquées de 1839 à 1841, par la Société des Antiquaires de Normandie. — *Mém de la Soc. des Antiq. de Norm.,* t. XII, p. 354. — Au fond d'un hypocauste romain, découvert à Rouen, *rue Impériale,* en 1846, M. Deville a recueilli un petit bronze de Gratien, de 375. *Revue de Rouen,* 1er sem. p. 320, 1846.

[2] Guilmeth, *Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf,* p. 220-30.

[3] Id., ibid., p. 219.

[4] Id., ibid., p. 219-20.

Toutefois M. Guilmeth suppose que ce fut sur les ruines fumantes d'Uggade que fut semé le Christianisme par les premiers apôtres de la religion nouvelle. Il croit à une première prédication vers 410, par saint Victrice de Rouen [1]; et à une seconde vers 430, par saint Taurin, d'Evreux [2].

Il suppose aussi qu'à cette époque le terrain occupé par Caudebec et Elbeuf quitta le nom d'Uggade, pour prendre celui de Brunent [3]. Selon M. Ballin [4] et lui, Brunent ou Boulent était encore le nom que portaient, au IXe siècle ces deux localités industrielles [5]. Ils lui appliquent, sans hésiter, la défense qu'un concile antérieur à 900 avait faite aux moines de porter des draps de *Brunent*, comme trop façonnés et trop luxueux [6].

Ici nous arrêtons notre course, nos citations et nos recherches. Nous touchons à Rollon et à la conquête normande, époque où Uggade et Brunent vont prendre pour toujours les noms de Caudebec et d'Elbeuf.

§ II. — TOMBEAUX FRANCS DÉCOUVERTS A CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, EN 1855.

Au mois de septembre 1855, la Compagnie du gaz d'Elbeuf entreprit d'établir des conduits dans la *rue* dit *de l'Église,* qui passe derrière le chœur et le long du presbytère de Caudebec. Le terrain que parcourt cette rue, aujourd'hui place publique, fut autrefois consacré à la sépulture des morts; en un mot, ce fut le cimetière de la paroisse. Comme tous les cimetières anciens, non-seulement des villes, mais encore des campagnes, celui de Caudebec a été diminué à une époque que l'on ne saurait assigner, mais que l'on peut présumer et

[1] *Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf*, p. 234-58.

[2] Id., ibid., p. 260-90.

[3] Id., ibid., p. 300-312.

[4] *Notice sur Elbeuf*, par M. Ballin, p. 4, in-8° de 22 pages. Rouen. N. Périaux, 1834.

[5] Guilmeth, *Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf*, p. 366-67. — Le nom de Brunent dut persévérer jusqu'à l'époque normande, et il n'en resta d'autres traces dans les titres ecclésiastiques que l'affixe donnée autrefois à Saint-Gilles-Jouxte-Bouleng ou Près-Bournent, et encore aujourd'hui portée par Saint-Aubin-Jouxte-Boullenc ou Bournent.

[6] Guilmeth, p. 319. — Ballin, p. 10,

dont nous allons essayer de donner la date en en déduisant les causes.

La première qui se présente à l'esprit est une certaine dépopulation du pays, provenant du fait des guerres et des pestes, qui dut avoir lieu vers la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle.

La seconde raison se tire surtout de l'usage qui a prévalu depuis quelques siècles d'inhumer successivement plusieurs personnes dans le même endroit. Aujourd'hui le terme légal est de six années, mais en admettant qu'il ait été beaucoup plus long d'abord, il n'en est pas moins vrai que l'inhumation simultanée et successive est passée dans nos mœurs depuis au moins trois siècles. Chose assurée, c'est qu'il n'en était pas ainsi au temps des Romains ni sous les Francs. Peut-être même en trouverait-on bien peu d'exemples avant le XIe siècle.

C'est là selon moi ce qui explique l'abandon ou pour mieux dire la sécularisation d'une foule de terrains rayonnant autour des vieilles églises. Ces portions de terre, jadis consacrées par la prière et par la mort, sont devenues à présent des rues, des jardins ou des places publiques.

La double explication que nous venons de donner fera aisément comprendre au lecteur comment les ouvriers de la Compagnie du gaz ont trouvé des cercueils de pierre dans la *rue de l'Église*, sur un parcours d'environ 60 mètres.

Averti de cette découverte par l'administration locale, M. le Préfet m'invita à me rendre à Caudebec, ce que je fis avec le plus vif empressement. C'est le résultat de cette visite que je vais maintenant raconter.

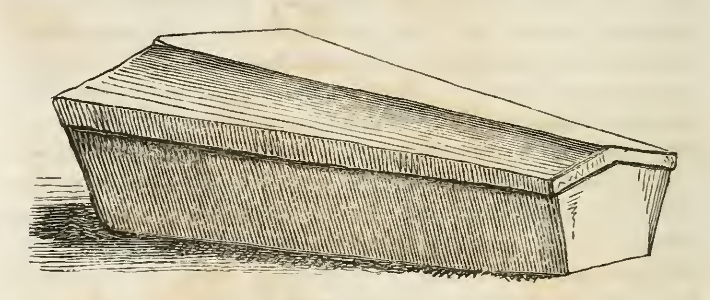
A une profondeur d'environ 60 centimètres du niveau actuel du chemin, il avait été rencontré, sur une longueur d'environ 30 mètres, douze cercueils de pierre, dont quelques-uns étaient placés côte à côte. Tous du reste étaient dirigés de l'est à l'ouest, les pieds à l'orient, la tête à l'occident. Comme ils se trouvaient précisément dans la traverse du conduit à gaz et au-dessous de son assiette, ils furent tous ou entièrement extraits ou brisés par le milieu.

Le nombre des cercueils extraits par les terrassiers était de sept au moins. Quand j'arrivai sur les lieux, le 27 septembre, je les trouvai gisant sur le pavé. Je les ai mesurés tous et ils m'ont donné en moyenne les chiffres suivants :

Longueur (au dedans) 1 mètre 98 centimètres.
Id. (au dehors) 2 mètres 15 centimètres.

Largeur à la tête (dedans) 36 centimètres, (dehors) 52 c.
Largeur aux pieds (dedans) 30 centimètres, (dehors) 50 c.
Profondeur intérieure (partout) 27 centimètres.

Tous ces cercueils étaient en deux morceaux, ainsi que le couvercle qui avait une forme légèrement bombée et aiguë vers le milieu. Pour mettre le lecteur à même de les apprécier d'une manière approximative, nous donnons ici le dessin d'un des cercueils de Vergelé trouvés à Saint-Pierre-d'Épinay, près Dieppe, en 1847 [1].



La pierre avait la teinte jaunâtre de celles de Vergelé, de Saint-Gervais et de Saint-Leu. Je crois qu'elle vient de l'une de ces carrières. Un seul cercueil (celui qui contenait des objets) était en calcaire du pays ou craie d'Orival.

Généralement ces sarcophages étaient plus étroits aux pieds qu'à la tête, mais j'ai observé qu'ils étaient un peu bombés ou renflés vers le milieu, type que l'on retrouve encore mieux prononcé au XII[e] siècle [2], et qui me semble reproduire la *nef* ou *nau* des Francs.

Ces sept cercueils ont été trouvés ensemble, c'est-à-dire qu'ils paraissent former un groupe ou plutôt une rangée allant du sud au nord. Déjà en 1848 ou en 1849, M. Dumord, propriétaire de la maison voisine, en avait aussi trouvé sept autres en creusant les fondations du mur de clôture qui borde la *rue de l'Église*.

[1] *La Normandie souterraine*, 1[re] édit., p. 319-30; 2[e] édit., p. 403-16. — Nous prévenons toutefois le lecteur que sur ce dessin la partie inférieure du couvercle est mal représentée. Le bas du couvercle est plat et non arqué; le bout du cercueil est également horizontal et non aigu.

[2] *Tombeaux chrétiens de la période anglo-normande, trouvés à Bouteilles, près Dieppe, en 1855*, dans le *Précis analyt. de l'Acad. de Rouen*, pour 1855. — *Christian tombs of the anglo-normand period*, dans les *Proceedings of the Society of antiquaries of London*, vol. III, p. 206-12.

Le long du mur de bauge qui ferme l'enclos presbytéral, les ouvriers ont encore rencontré un dernier cercueil en plâtre gâché.

Après avoir recueilli, de la bouche des personnes qui avaient assisté aux premières découvertes, le plus de renseignements possibles, je procédai moi-même à l'examen des cercueils restés enfouis. Grâce au bienveillant concours de M. Pelletier, maire de Caudebec, la terre fut de nouveau enlevée et je pus examiner moi-même les cercueils cassés par les ouvriers. En deux jours j'en visitai cinq, dont deux placés côte à côte se trouvaient juste devant la porte de M. Zouin, médecin de Caudebec. Je dois ajouter qu'en 1832 [1]. Lorsque M. Santerre fit creuser les fondements de la maison du docteur, on trouva aussi cinq autres cercueils de pierre, orientés de la même façon que les nôtres, et ne contenant, comme eux, que des ossements et de la terre.

La visite de ces sarcophages ne m'apprit à peu près rien sur leur compte. Mais l'inspection du terrain, la reconnaissance de leur gisement et du milieu dans lequel ils se trouvaient, en un mot, l'étude du sol, m'ont mis à même de formuler les observations ou plutôt les impressions suivantes. Ce ne sont que des conjectures, il est vrai, mais qui atteignent presque l'importance d'un fait.

Le terrain dans lequel furent placés l'église et le cimetière de Caudebec est un terrain antique, occupé pour une cause ou pour une autre à l'époque gallo-romaine. Il fit partie de la ville d'Uggade, détruite et relevée par le temps et les hommes. Ce qui prouve ce que j'avance, c'est que la terre ici est entièrement noire, pleine de fragments de vases romains ou de poteries rouges, de tuiles convexes ou à rebords, et de médailles impériales. Il est probable que dans l'antiquité la terre dont nous parlons était consacrée à des usages religieux, et que Notre-Dame de Caudebec, comme Notre-Dame de Paris, aura succédé à un temple païen. Comme nous l'avons déjà dit, c'est là une conjecture, mais une conjecture qui prend la couleur de la vérité quand elle se base sur des faits.

Plus tard, à l'époque franque, (du VIe au VIIIe siècle) lorsque devenus chrétiens nos pères cherchaient à s'abriter à l'ombre des églises, des chapelles ou des oratoires, on enterra autour de l'église de Caudebec les habitants de l'ancien Uggade, et

[1] Note de M. Miard, citée par M. Guilmeth, p. 171 de son *Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf.*

les cercueils que nous trouvons doivent avoir été déposés ici à cette période de l'histoire : ils en ont tout le caractère. La pierre qui les compose, leur orientation, leur taille, la forme des auges et des couvercles, tout plaide pour ce temps ; et ce qui achève de le démontrer, ce sont les objets trouvés dans celui des cercueils qui, placé sous un autre, avait échappé ainsi au pillage général et successif de ses confrères.

La période franque une fois expirée, les premières familles une fois éteintes ou disparues, la population renouvelée, les lois tombèrent en désuétude, les vieilles coutumes devinrent sans effet, et de cette sorte les cercueils de pierre restés là servirent périodiquement aux générations qui se succédèrent pendant tout le moyen-âge. Ils reçurent ainsi, indistinctement et à tour de rôle, tous les habitants de Caudebec. Les premiers fossoyeurs auront pillé les objets précieux déposés par les Francs, pour mettre en leur lieu et place les corps nus des chrétiens du XIIe au XVIe siècle.

Ce qui me fait penser de cette sorte, c'est que nous avons trouvé dans chacun de ces sarcophages un corps et parfois deux placés côte à côte, la face vers le ciel et les mains jointes sur la poitrine. Aucun objet n'accompagnait ces corps, pas même le vase à l'eau bénite ou à l'encens, si commun au moyen-âge. Ce qui prouve de plus en plus combien l'inhumation était récente. Je la crois même si nouvelle que si l'on me disait qu'elle n'a que deux siècles, je le croirais, n'ayant pas d'objection sérieuse à faire contre cette assertion.

Cette fouille se trouvant ainsi dénuée d'intérêt, je dus m'arrêter et ne pas prolonger inutilement mes recherches.

Malheureusement il en avait été à peu près ainsi des sept cercueils précédemment visités par les ouvriers. Tous, à l'exception d'un seul, ne contenaient que la terre de remblai dans laquelle était enveloppé un squelette relativement moderne, mais dont rien ne trahissait la date; car je ne puis considérer comme suffisamment caractéristiques les fragments d'un couteau rongé par la rouille, trouvés dans une des auges de pierre de Saint-Leu.

Le seul cercueil vraiment instructif et caractéristique de son époque est celui qui, placé sous les autres, avait échappé ainsi au pillage des fossoyeurs, et qui s'est présenté à nous avec les objets que nous allons décrire.

Cette auge, en calcaire d'Orival, avait dû contenir deux corps, dont un était entier et l'autre incomplet. La tête du

second s'est trouvée aux pieds du premier, il est probable que le dernier était celui de l'époux et le premier celui de l'épouse. Ce qui me paraît très-vraisemblable, c'est que le dernier occupant était une femme; je juge d'après la toilette ou les *affiquets* comme dirait un paysan de la Somme.

Or voici les objets que contenait cette sépulture. Ces objets nous les avons vus et touchés, nous les possédons, ils nous ont été remis pour le Musée de Rouen, par l'administration municipale de Caudebec. Il ne nous manque qu'une chose, c'est de les avoir vus en place et de les avoir recueillis de nos propres mains, circonstance très-importante en archéologie.

A la ceinture étaient plusieurs objets rongés par la rouille et que le contact a brisés. De ce nombre était une boucle en bronze, de forme carrée, qui dut servir à fermer le ceinturon. — Un anneau de bronze assez lourd et pesant 25 grammes. Sur la circonférence extérieure du cercle sont quatorze petits grains du même métal, l'ensemble reproduisant assez bien ce

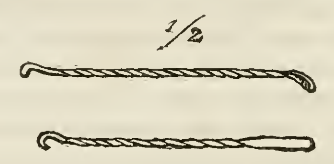


que nous appelons une bague-chapelet. Nous ignorons l'usage de cette pièce, nous ne supposons guère qu'elle ait eu une destination annulaire, en tout cas, on peut la passer au petit doigt. Une pièce à peu près semblable à celle-ci a été trouvée par M. Wylie, dans le cimetière anglo-saxon de Fairford, près Glocester. Seulement l'anneau de bronze de Fairford n'avait que onze grains qui étaient doubles. Le diamètre paraît aussi un peu plus grand que le nôtre [1]. — Deux perles, dont une de verre bleu très-irisée, et l'autre de pâte de verre rouge, avec des raies jaunes imitant une feuille de fougère. Cette perle ressemble à un baril de forme bombée.

Deux objets curieux et assez rares ont été trouvés dans ce

[1] *Fairford Graves*, plate v, fig. 7.

cercueil, nous voulons parler d'un cure-oreilles et d'un cure-dents en bronze, de la longueur de 8 centimètres. Tous deux étaient attachés à un anneau de même métal, dans lequel ils étaient passés au moyen d'un trou pratiqué à leur extrémité supérieure. Le corps de l'objet est tordu en spirale et à l'extrémité inférieure il se termine par un aplatissement qui reste horizontal pour le cure-dents et qui se recourbe pour le cure-oreilles. C'est absolument comme de nos jours.



Ces objets, toutefois, pour être rares ne sont pas uniques dans leur genre. Nous n'en avons pas trouvé nous-même, il est vrai, mais l'archéologie moderne nous en fournit huit exemples que nous sommes en mesure de citer, deux en France, un en Suisse et cinq en Angleterre. La plupart se rapportent à la période mérovingienne.

La première découverte française a eu lieu en Flandre, soit à Douai, soit à Bavai, vers le milieu du siècle dernier. Caylus nous a reproduit, dans son *Recueil d'Antiquités,* cette pièce curieuse qui, à elle seule, donne par un bout « un cure-dents » et par l'autre « un cure-oreilles. » « Ce morceau en bronze, ajoute le savant antiquaire, est travaillé en spirale, sans doute pour donner une tenue sûre à la main, en même temps que pour augmenter la force de la pièce [1]. »

La seconde découverte a eu lieu en Dauphiné, dans cette ville de Vienne, que l'on pourrait surnommer, comme Arles, la *Rome des Gaules,* « Gallula Roma Arelas. » M. Victor Teste racontait tout récemment à M. de Caumont, qu'un habitant de cette ville « exécutant quelques travaux, avait trouvé un bijou d'or massif, du poids de 14 grammes, se composant d'une plaque semi-circulaire à son sommet, muni d'un anneau mobile de suspension. Des deux extrémités inférieures pendent, à d'autres anneaux, un cure-oreilles et un cure-dents. Cet objet dut appartenir à une grande dame viennoise. Le faire de son orfèvrerie est tout-à-fait romain, quoiqu'il ne remonte qu'à l'époque mérovingienne. Ce qui prouve cette

[1] Caylus, *Recueil d'Antiquités,* etc., t. v, p. 404, pl. 130, fig. 5.

dernière date c'est le caractère de l'inscription gravée sur la plaque :

INDĪN
GEMO
LANE

(Indicium Gemolane : la marque de Gemolane). C'est le nom de la propriétaire inscrit ici en cas de perte accidentelle [1]. »

La troisième découverte aurait eu lieu en Suisse, vers 1853, dans le cimetière helvéto-burgonde de Vidy, près Lausanne. Dans ces riches sépultures on a trouvé, avec une bague d'or à chaton d'émeraude, deux fibules et des bracelets d'argent, une passoire aussi en argent et un très-beau cure-oreilles du même métal. Cette jolie pièce, longue de 10 centimètres, et torse comme une corde, présente au milieu une croix de Saint-André gravée en creux. Elle est passée dans un anneau de suspension, large de 2 centimètres. M. de Bonstetten, qui nous l'a reproduite avec sa teinte et sa grandeur naturelles [2], prétend que la passoire et le cure-oreilles sont « deux instruments destinés à prendre et à remuer l'encens dans les cassolettes [3]. » Quand donc les antiquaires modernes se dépouilleront-ils de la vieille archéologie classique?

La quatrième découverte, qui est de la même époque, nous est donné par le cimetière anglo-saxon de Fairford, près Glocester, exploré par M. Wylie, en 1851. Le même anneau de bronze tient attachés ensemble un cure-oreilles et deux cure-dents [4].

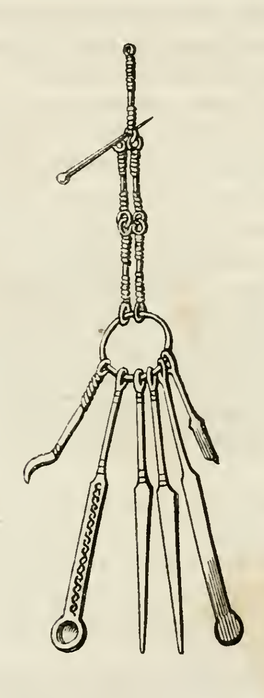
Trois cure-dents et trois cure-oreilles sont reproduits dans les belles planches de M. Néville, représentant les intéressants objets trouvés par lui à Little-Wilbraham, comté de Cambridge [5]. Il est évident que tout ce curieux Musée domestique est anglo-saxon. Un cure-oreilles a été trouvé sur une femme, le 6 septembre 1851.

Une mine archéologique, aussi substantielle que bien critiquée, est le trop court et très-intéressant Mémoire que M. Thomas Wright vient de publier à Liverpool, sur les antiquités anglo-saxonnes de la collection Faussett. Parmi les

[1] *Bulletin monumental*, t. XII, p. 419.
[2] *Recueil d'antiquités suisses*, pl. XXIV, fig. 12.
[3] Id., ibid., p. 46 et 47.
[4] *Fairford Graves*, plate IX, fig. 10.
[5] *Saxon obsequies*, plates XI et XIV.

différents objets dont il signale la rencontre dans les sépultures anglo-saxonnes de la Grande-Bretagne, le savant et judicieux auteur place un ornement qui devait se trouver à la ceinture d'une grande dame. Il donne à cette pièce, qu'il reproduit, le nom de *châtelaine,* et il dit que parmi les objets qu'elle contenait se trouvaient un cure-dents et un cure-oreilles. Cette découverte a eu lieu dans un tombeau de Sibertswold (Kingston Down), dans le Kent [1].

Grâce au bienveillant concours de MM. Joseph Mayer, Thomas Wright et Roach Smith, nous pouvons présenter au lecteur ce curieux objet.

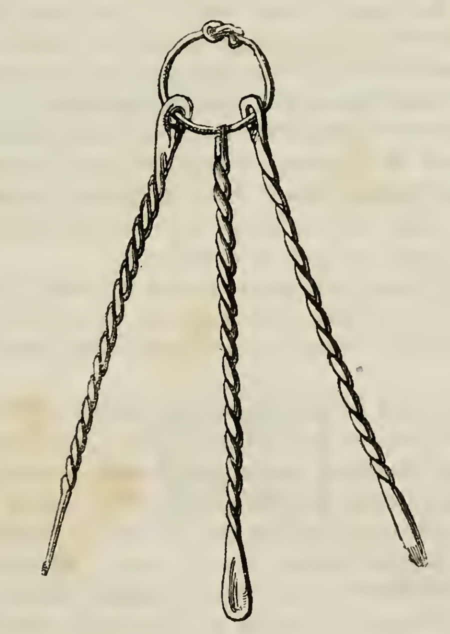


Le septième exemple appartient au cimetière anglo-saxon de Harnham Hill, près Salisbury, fouillé en 1854, par le célèbre M. Akerman, de Londres. Le 28 septembre il trouva un squelette de femme, long de 5 pieds (anglais), qui, parmi les nombreux objets de toilette qu'il portait à la ceinture, a présenté

[1] Thomas Wright, *On anglo-saxon antiquities with a particular reference to the Faussett Collection,* p. 15, in-8°, Liverpool, Brekell, 1855.

un cure-oreilles et deux cure-dents en bronze passés à un anneau du même métal [1].

Enfin je trouve le huitième exemple dans les procès-verbaux de la *Société royale des Antiquaires de Londres.* Le 3 mai 1855, sir Edw. Kerrison fit offrir à la Compagnie un objet de toilette antique consistant en un cure-oreilles et un cure-dents en bronze, unis ensemble au moyen d'un anneau du même métal. Cette pièce avait été trouvée dans une urne à Eye, dans le Suffolk [2]. De quelle époque était cette urne cinéraire, c'est ce que ne disent ni M. Kerrison, ni la Société. Or comme il y a en Angleterre des urnes romaines et des urnes anglo-saxonnes, il nous est impossible de nous prononcer [3]. Toutefois, par la bienveillance de la savante Compagnie, nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'exacte reproduction de cette curieuse pièce.



[1] Akerman, *An account of excavations in an anglo-saxon Burial ground at Harnham Hill,* plate III, fig. 13, in-4°, London, 1854. — *Archæologia,* vol. XXXV. — *Remains of Pagan Saxondom,* pl. XXXV, fig. 4.

[2] *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, vol. III, p. 186, année 1855.

[3] Un neuvième exemple nous est encore fourni par l'Angleterre. En 1845 la *villa* de Hartlip, dans le Kent, a donné à ses explorateurs un anneau dans

Mais les deux plus belles pièces fournies par cette sépulture et même par cette fouille de Caudebec, ont été trouvées sur la poitrine du squelette ; ce sont deux fibules de bronze avec charnière et ardillon en fer, mais recouvertes extérieurement d'une feuille d'or et décorées avec un soin exquis. Ces deux fibules, parfaitement semblables à celles que nous avons trouvées à Parfondeval, en 1851 [1], ne diffèrent de leurs aînées que par la largeur qui est moindre de 5 millimètres. Pour les faire connaître nous aurons recours à la description qui nous a été donnée, pour les précédentes, par M. Alfred Darcel, de Paris, l'un des collaborateurs les plus distingués des *Annales archéologiques*. Elle s'adapte aux dernières venues d'une façon merveilleuse ; on dirait même qu'elles ont été prévues d'avance. Cette similitude est telle qu'elle a frappé de prime-abord M. Miard, géomètre à Caudebec, qui n'a cru rien faire de mieux que de copier le texte même de la *Normandie souterraine,* dans l'article communiqué par lui au *Journal d'Elbeuf*, du 30 septembre 1855. Cette analogie de l'art prouve aussi une grande contemporanéité dans l'inhumation.

Les fibules de Caudebec se composent d'une feuille d'or de 20 millimètres de diamètre, enchâssée dans un cercle d'argent large de 2 millimètres à peine. Le cercle d'argent, faisant légèrement saillie sur le plan de l'or, est orné sur le bord de petits trous gravés à l'aide d'un poinçon.

La feuille d'or est maintenue contre le cercle d'argent par un anneau d'or en forme de grènetis qui est séparé de l'argent par la feuille d'or relevée et maintenue ainsi entre les deux cercles.

Le champ de la fibule est orné au centre d'un bouton de pâte verdâtre, serti en or et formant saillie ; vers chaque extrémité des deux diamètres, se coupant à angle droit, d'une lame de verre rouge pourpre, transparent, de la forme d'un petit triangle isocèle, sertie dans une feuille d'or également en saillie, et le sommet tourné vers le centre ; de quatre perles d'argent, semblables à des têtes d'épingle, placées à la circonférence, chacune au milieu de l'intervalle laissé entre les plaques de verre ; enfin le fond est couvert d'un ornement de

lequel étaient passés une pince à épiler en bronze et un cure-oreilles du même métal. — Roach Smith, *Collectanea antiqua* vol. II, p. 20, plate V, fig. 1.

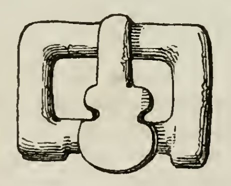
[1] *La Normandie souterraine*, 1re édit. p. 258 ; 2e édit., p. 311-12, pl. XII, fig. 6. — Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 211, plate XLIX.

filigrane d'or imitant une corde ou un fil tordu. Ces filigranes se composent de petits cercles placés de chaque côté de la base des plaques de verre, d'un nœud en double S, imitant



assez bien un 8, fixé au-dessous de chacun des boutons d'argent, et de quatre ou cinq petits cercles maintenus par une petite épingle d'or diversement disposés entre le nœud et le bouton central.

Conclusion. — De tout ce qui précède nous croyons pouvoir conclure, et nous espérons que le lecteur conclura avec nous : 1° que Caudebec-lès-Elbeuf est l'ancien Uggade de l'Itinéraire d'Antonin ; 2° que les tombeaux en pierre rencontrés en 1855, appartiennent à la période franque des rois mérovingiens.



Boucle en bronze anglo-saxonne imitant celle de Caudebec, p. 115.

CHAPITRE VI.

CIMETIÈRE FRANC DÉCOUVERT A MARTOT, COMMUNE DE CRIQUEBEUF-SUR-SEINE, CANTON DU PONT-DE-L'ARCHE (EURE).

MARTOT, ancienne paroisse supprimée à la Révolution, n'est plus qu'un hameau de Criquebeuf-sur-Seine, dans le canton du Pont-de-l'Arche. Une partie de son territoire, surtout celle qui entoure le château de M. Grandin, est remplie de débris antiques. Partout il y a trace d'exploitations romaines [1], et une villa a dû précéder ici le manoir du moyen-âge [2] devenu un château moderne.

[1] Nous sommes ici près de Pîtres, le célèbre Pistis ou Pistæ de Charles-le-Chauve, où se sont tenues des assemblées fameuses en 861, 864, 868 et 869. Des diplômes y furent signés par les rois Charles-le-Chauve et Charles-le-Simple. L'édit de Pîtres y fut proclamé en 864. Il est probable que le palais mérovingien a succédé à une villa romaine. En 1854 et en 1855, un cultivateur a découvert à Pîtres des substructions et des briques rouges d'une grandeur inusitée. Voir une note de M. Bordeaux, dans le *Bulletin monumental* de 1855, t. XXI, p. 360.

[2] Au XIIIe siècle, l'abbé du Bec-Hellouin possédait à Martot un manoir qui, de 1260 à 1269, eut l'honneur de recevoir et de loger quarante-neuf fois l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, lorsqu'il faisait, dans sa province ecclésiastique de Normandie, des visites devenues célèbres. La première fois que ce grand inspecteur y paraît, c'est en avril 1260, et la dernière, ce fut en août 1269. Il aimait à s'y reposer de ses fatigues, et souvent il y séjourna cinq ou six jours, faveur qu'il ne prodiguait pas. Il donne à ce lieu le nom de Maretot et de Marethot. Sa première visite à Martot eut lieu lors de son départ pour le pèlerinage de Saint-Gilles en Languedoc, « apud Maretot manerium abbatis de Becco. » Vid. *Regestrum visitat. archiepisc. Rothom.* passim, in-4°, Evreux, 1846.

Martot, occupé par les Gallo-Romains, le fut aussi au temps des Francs. Cette dernière civilisation, toute militaire, a laissé ici les traces de son passage. Un cimetière est tout ce qui en reste, il est vrai, mais dans la tombe elle y est descendue avec ses armes, son costume et son industrie.

Ce fut en 1851 que l'on découvrit le dortoir des vieux Francs, de ces hommes qui n'étaient plus idolâtres ; mais qui n'étaient encore chrétiens que de nom. Ce cimetière, à présent situé sur le bord de la route départementale n° 7, qui va d'Elbeuf au Pont-de-l'Arche, est également traversé par le chemin qui conduit du château de M. Grandin au hameau appelé le *Bas-de-Martot*.

Ce champ funèbre, labouré depuis long-temps, a environ 50 mètres de long, sur 30 de large. De cet étroit espace on a extrait, à diverses reprises, plusieurs tombereaux d'ossements qui furent portés au cimetière de l'église. On y a aussi rencontré bon nombre de sarcophages, tant en pierre qu'en plâtre gâché. En 1855 j'ai encore vu en place les restes d'un cercueil de plâtre, il ressemblait à ceux de Caudebec-lès-Elbeuf, d'Ouville-la-Rivière et d'Épinay, près Dieppe. Quant aux cercueils de pierre, j'en ai vu deux transportés sous la gouttière de la vieille église qui va disparaître [1]. L'un d'eux était destiné à des enfants, et au moment de sa découverte il en contenait deux d'environ dix-huit mois. L'auge se compose de deux pièces, mais le couvercle, qui est d'un seul morceau, affecte la forme d'un toît. La pierre est le tuf de nos vallées, si souvent employé dans les constructions gallo-romaines et dans nos vieilles églises romanes. Mesuré au dehors ce petit sarcorphage, profond de 35 centimètres a donné 1 mètre 10 centimètres de long sur 33 centimètres de large.

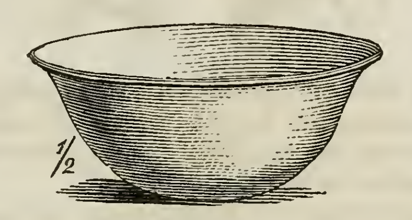
Chaque fois qu'une découverte était faite, pour une cause ou pour une autre, M. Grandin recueillait soigneusement les objets rencontrés par la bêche. De cette sorte il a rassemblé chez lui une petite collection qu'il a malheureusement laissé disperser, en cédant aux amateurs les pièces qu'ils désiraient. Le 28 septembre 1855, ayant eu l'occasion de visiter ce qui restait encore, voici les objets que nous y avons reconnus :

Ce sont d'abord deux vases en terre grise, vernissés de noir au moyen de cette plombagine ou mine de plomb si prodiguée

[1] M. Grandin va construire une nouvelle église, pour les besoins du hameau, dans le champ même de la sépulture des Francs.

sur les vases de la période mérovingienne. Leur forme se rapproche de celle de nos sucriers et sur leur panse il est aisé de reconnaître ces raies, ces brisures, ces filets et ces entrelacs pratiqués à l'estampille qui caractérisent partout la poterie de cet âge.

Nous avons remarqué avec plaisir un vase de verre heureusement échappé à la pioche des ouvriers. C'est une coupe unie, de couleur olivâtre, haute de 4 centimètres et large de 10. Sa forme hémisphérique, qui est celle de nos bols, a tout le



cachet de l'époque. J'en ai rencontré une de même forme à Envermeu, en 1854 [1], et je la reproduis ci-dessous comme point de comparaison. M. Akerman en a dessiné deux semblables



rencontrées en Angleterre [2]. Seulement les coupes franques et anglo-saxonnes que nous citons présentent sur la panse et sur les bords, des filets saillants et décoratifs qui manquent à la première. Toutefois nous n'oserions affirmer que la coupe de

[1] *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, de 1855, vol. III, p. 177. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. t. XX, 4e livraison.

[2] *Remains of Pagan Saxondom*, p. 11, plate VI.

Martot en ait été complètement dépourvue, attendu qu'elle ne nous paraît pas entière.

Nous n'avons vu qu'une seule hache en fer, mais c'est bien là cette francisque recourbée en forme de croissant et partout



connue pour avoir été l'arme de nos pères sous la première et peut-être aussi sous la seconde race de nos rois. M. Lalun, architecte de Louviers, en possède une pareille venant aussi de notre cimetière de Martot.

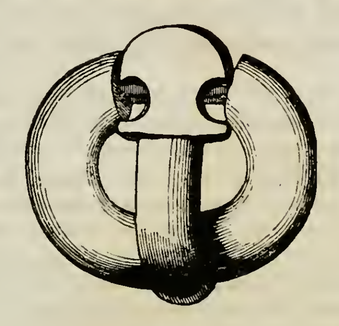
Des couteaux, entiers ou par morceaux, j'ai compté trois, dont un grand et deux ordinaires. Le plus grand tient le milieu entre le couteau domestique et le sabre. C'est le poignard, comme l'appelle à bon droit M. Troyon, de Lausanne ; il est beaucoup plus rare que le couteau domestique. Toutefois on en trouve ordinairement dans chaque fouille. Cette année (1855), à Envermeu, j'en ai trouvé un sur seize couteaux.

Les sabres sont ici plus abondants qu'ailleurs, probablement parce qu'ils se sont mieux conservés sous la pioche d'ouvriers insouciants. J'en ai compté cinq bien conservés ; deux d'entre eux nous ont présenté une particularité que nous n'avons pas rencontrée ailleurs. Au bas de la poignée, afin de la rendre plus solide, se trouvait une virole en fer, destinée à maintenir à sa place le bois du manche. Cette virole, que nous avons observée sur deux de ces scramasaxes, ne nous était apparue dans aucune de nos nombreuses fouilles. Nous croyons également l'avoir rarement reconnue sur les différents sabres publiés par les Anglais, les Allemands, les Belges, les Suisses et même les Français. Cependant c'est là une garniture bien naturelle. Parfois à Envermeu j'ai remarqué une virole de cuivre, mais je l'ai toujours crue destinée à garantir l'entrée du fourreau de cuir. Ici on ne saurait douter que la virole de fer ne soit entièrement faite pour le manche en bois, car la lame du sabre ne saurait passer dedans.

J'ai observé aussi que sur cinq lames de scramasaxes, deux étaient entaillées vers le milieu, dans le but, selon moi, d'en-

lever aux voleurs l'idée de pouvoir jamais s'en servir. Enfin toutes m'ont présenté de chaque côté la double rainure destinée à loger du poison selon quelques-uns, ou à recevoir un ornement de cuivre suivant M. Roach Smith et quelques archéologues anglais.

Il y avait aussi des boucles propres à soutenir et à fermer le ceinturon. Une seule était en bronze et semblable à celle-ci :



ce qui indiquerait la pauvreté des Francs de Martot; les autres étaient en fer et toutes étaient munies d'une plaque, parfois même accompagnées d'une contre-plaque. J'ai remarqué surtout deux paires de plaques et contre-plaques, grandes et recouvertes d'incrustations d'argent sur toute leur surface. Plusieurs de ces damasquinures sont légèrement soulevées par la rouille, mais la majeure partie subsiste encore et le travail pourrait revivre pour l'œil de l'antiquaire au moyen d'un nettoyage patient et entendu.

Une petite plaque m'a présenté des boursoufflures semblables à celles que j'avais déjà observées à Etretat et à Moulineaux, et dont les analogues ont été signalées par M. Gosse, de Genève, dans les anciens cimetières de la Suisse et de la Savoie. Le jeune archéologue génevois en attribue la cause à des coquilles ou espèces d'huîtres provenant du sol. Mon confrère, du reste, a lu à ce sujet, au Congrès des délégués des Sociétés savantes de la France, réunis à Paris, en 1855, une note qui avait obtenu l'assentiment de MM. Dumas, Moquin-Tandon, Valenciennes, Rousseau, de Senarmont, Bayle, Gervais et Dufresnoy. Ces savants, à ce qu'il assure, auraient émis l'opinion que ces boursoufflures étaient des coquilles marines. Pour nous, qui sommes moins heureusement placé que nos confrères de la capitale, nous avons soumis nos découvertes à notre ami, M. Girardin, de Rouen, qui,

après les avoir analysées, n'y a reconnu la présence d'aucun corps étranger.

Pourtant nos pièces normandes ont paru, à M. Gosse, si semblables à ses objets helvétiques qu'il nous a écrit que « si ce n'était nous qui les lui eussions envoyées, il penserait qu'elles proviennent des tombeaux de son pays [1]. »

En général on peut dire que les objets découverts à Martot ont la plus grande analogie avec ceux qui ont été rencontrés à Etretat. Ce serait donc une population de pêcheurs et de

[1] Ceci était écrit quand j'ai trouvé dans l'*Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques*, pour 1856, le passage suivant, que je me fais un devoir de transcrire intégralement :

« Au Congrès scientifique qui s'est tenu à Dijon, au mois d'août 1854, M. Gosse fils avait présenté des plaques de ceinturons en fer, trouvées (en Suisse et en Savoie) dans des cimetières de l'époque mérovingienne, à la surface desquelles se voient des objets ayant l'apparence de coquilles, et d'après l'avis de quelques naturalistes, il les présenta comme des coquillages marins. M. Nodot, invité à donner son opinion, ne vit dans ces objets que des boursoufflures de fer sulfuré.

» M Gosse s'engagea alors à présenter les pièces à plusieurs savants, pour tâcher de faire cesser l'incertitude dans laquelle on se trouvait. Il rend compte du résultat de ses recherches. D'un côté, MM. Deshayes et Alcide d'Orbigny se sont joints à l'opinion de M. Nodot; de l'autre, MM. Moquin-Tandon, Valenciennes, Dufresnoy, Bayle, de Senarmont, Rousseau et Gervais, croient que ces boursoufflures ne sont autre chose que des coquilles.

» M. Dumas, consulté comme chimiste, ne pense pas que l'on puisse voir là un oxyde de fer, et penche pour l'avis des derniers naturalistes. M. Gervais a, en outre, découvert sur une plaque une coquille univalve, qui, selon la détermination faite par M. Valenciennes, se rapproche de l'*Eulyma glaberrima*. Ce fait vient fortement à l'appui de leur opinion.

» Pour élucider les questions qu'on vient de poser, M. Valenciennes répond que les corps sont incontestablement des coquilles, mais changées en fer hydraté. On peut donc s'expliquer parfaitement les doutes des personnes qui les ont examinées, mais en somme, il est évident qu'on s'est généralement rangé à l'opinion déjà exprimée par M Valenciennes, que les coquilles emportées dans les croûtes oxydées sont bien des coquilles marines oxydées.

» Elles sont curieuses en ce qu'elles sont essentiellement marines. Elles peuvent servir à des discussions archéologiques, puisqu'il est très-probable qu'elles ont été mises dans des tombes en hommage à quelque voyageur défunt, mais la géologie n'a rien à y gagner. En somme, ces corps ne peuvent pas être autre chose que des coquilles marines, les unes bivalves, du genre huître, les autres des gastéropodes marins du genre *Eulyme.* » p. 73-74.

Malgré tout le respect que nous professons pour le docte Aréopage, nous ne croyons pas pouvoir adopter son opinion : et pourtant le cimetière franc d'Etretat est précisément placé au bord de la mer.

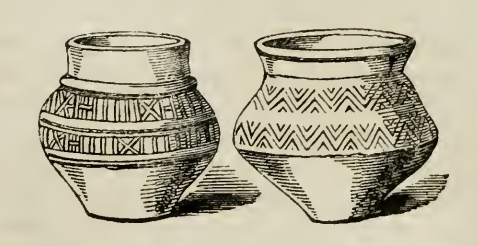
marins de la Seine qui dormirait ici, tandis que chez nous ce sont des pêcheurs et des marins de la Manche. Du reste tout à Martot indique une population pauvre, rude, grossière et dont les chefs vivaient militairement, comme sur toute la surface du pays. Sauf les plaques damasquinées, je n'y trouve aucun de ces indices de richesse et de luxe que l'on rencontre ailleurs, jusque dans les plus petites localités, comme à Parfondeval [1] et à Touslesmesnils [2].

Le 28 septembre 1855, M. Grandin voulut bien mettre, pendant quelques heures, trois ou quatre ouvriers à ma disposition. Je me convainquis par moi-même que dans ce champ les sépultures étaient nombreuses, qu'elles n'y étaient guères qu'à 50 centimètres de profondeur, et que les morts avaient, comme partout, les pieds à l'orient et la tête à l'occident.

Je ne puis donc que répéter ici ce que j'ai dit en cent endroits, que tout dans ces sépultures, l'orientation, les sarcophages, la céramique, les armes, le mobilier et la damasquinure trahissent la grande époque de notre histoire nationale qui est restée si méconnue, si peu explorée et si mal interprétée jusqu'à nos jours. Elle est portant la base de notre nationalité, le point de départ de notre existence actuelle, notre premier pas fait dans cette voie chrétienne qui caractérise le moyen-âge de la France et de toute l'Europe féodale.

[1] Canton de Londinières, Seine-Inférieure. — *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 253-58 ; 2e édit., p. 305-12.

[2] Commune d'Ouville-la-Rivière, près Dieppe.



Vases de la vallée de l'Eaulne, semblables à ceux de Martot

CHAPITRE VII.

CIMETIÈRE FRANC DÉCOUVERT ET EXPLORÉ A OUVILLE-LA-RIVIÈRE (ARRONDISSEMENT DE DIEPPE), EN 1854.

« Il n'est peut-être pas dans tout le Beauvaisis une commune de quelque importance où il n'existe un cimetière ou du moins quelques sépultures de l'époque mérovingienne. Le Musée de Beauvais et ma collection particulière se composent en grande partie d'objets semblables à ceux que vous avez décrits dans votre *Normandie souterraine.* » Telles sont les paroles que m'écrivait, le 11 février 1856, un des plus savants prêtres de France et le meilleur archéologue de l'ancienne cité des Bellovaques [1]. A la même date et presque le même jour, M. Raymond Bordeaux m'adressait, d'Evreux, pareille information pour le département de l'Eure qu'il connaît si bien et qu'il a parcouru dans tous les sens.

Ces archéologues de nos provinces confirment ainsi dans le détail une assertion générale émanée d'un homme fort compétent, M. le duc de Luynes, qui en 1854 n'avait pas hésité à m'écrire que « les nécropoles des Francs apparaissent par toute la France septentrionale. » Cette pensée est aussi celle de M. Quicherat, qui tout récemment me faisait entrevoir encore « bien des coteaux où la pioche de l'explorateur ne s'abattrait pas sans profit. »

[1] L'abbé Barraud, chanoine de Beauvais, correspondant du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France.

Pour mon compte j'adopte complètement tous ces dires, et l'expérience de chaque jour vient donner raison aux opinions si bien fondées de ces savants. Les derniers travaux du génie civil ont remué et rencontré tant de restes humains, là où la trace de l'homme n'était même pas soupçonnée, que l'on pourrait mettre en doute s'il existe la plus petite agglomération de maisons où l'on ne puisse rencontrer un groupe de sépultures, ou si l'on veut le dortoir des familles qui ont autrefois occupé cette terre. Aussi je ne balance pas d'affirmer qu'il n'est peut-être point, dans toute la Seine-Inférieure, un petit hameau qui ne possède un cimetière remontant à l'une de ces deux époques reculées, connues sous le nom de franque ou de romaine.

Du reste ce que nous allons raconter prouvera suffisamment ce que nous avançons [1].

Dans le courant de février 1854, des terrassiers étaient occupés à planter des arbres sur la côte de Beuzeval [2], dépendance du château de Touslesmesnils, présentement possédé par M. le comte d'Anglesqueville. Ces hommes furent on ne peut plus surpris de rencontrer, à 40 centimètres du sol, un fort beau cercueil d'une pierre jaunâtre comme celle de Saint-Leu. Ce sarcophage est en effet d'une pierre qui doit provenir du bassin de Paris, et elle peut passer pour du Vergelé, du Saint-Gervais ou même du Saint-Leu. Du reste, elle ressemble de tout point à la pierre dont se composent les cercueils trouvés à Saint-Aubin-Routot [3], en 1744 [4] et en 1820 [5]; à Sainte-Marguerite-sur-Mer,

[1] Nous prions les personnes qui ont suivi attentivement nos travaux depuis deux ans de nous pardonner si nous répétons un récit déjà publié dans la *Normandie souterraine* (2e édit., p. 436-40) et ailleurs. En reproduisant une fois de plus la découverte de ce cercueil de pierre, nous le faisons d'abord pour rendre complet notre travail sur Ouville, ensuite dans l'intérêt de ceux qui ne possèdent que la première édition de notre ouvrage.

[2] Une tradition locale prétend que sur cette côte il existe une pierre qui sépare les orages et détourne la foudre du hameau de Touslesmesnils.

[3] Autrefois Saint-Aubin-des-Cercueils; au XIIIe siècle Rigaud l'appelle S. Albinus de Serquelet; au XIVe siècle il se nomme Saint-Aubin-des-Serqueux, et enfin sur les registres de l'archevêché Saint-Aubin-de-Sarcophagny.

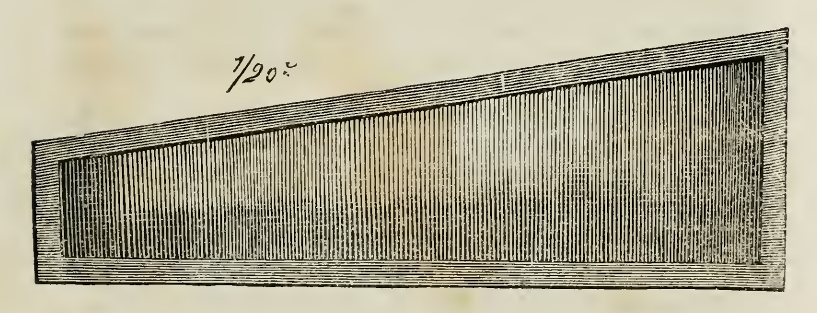
[4] L'abbé Belley, *Mém de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIX, et t. III, p 293.

[5] *Les Églises de l'arrondiss. du Havre*, t. II, p. 319-20. — *La Norm. souterr.*, 1re édit., p. 343; 2e édit., p. 430-31.

en 1820 et et en 1840 [1] ; à Saint-Gervais de Rouen, en 1846 [2] ; au Mont-Cauvaire, en 1846 [3] ; à Saint-Pierre-d'Epinay, près Dieppe, en 1847 [4] ; à Eslettes, en 1847 [5] ; à Pavilly, en 1850 [6] ; à Anceaumeville, en 1851 [7]; à Envermeu, en 1854 et en 1855 [8], à Caudebec-lès-Elbeuf, en 1855 [9], et à Biville-sur-Mer, en 1856.

Le couvercle, parfaitement à sa place, était encore complet, mais divisé en trois morceaux comme il l'avait été primitivement. Sa forme affectait celle d'un toît très-aplati et dont l'élévation était beaucoup moins prononcée que sur un grand nombre de tombeaux de ce genre, surtout quand ils se rapprochent de nous.

Sa longueur, prise en dedans, était de 1 mètre 70 centimètres ; sa largeur à la tête de 50 centimètres, et aux pieds de 20 seulement. Sa profondeur variait de 30 à 46 centimètres, et l'épaisseur en était généralement de 10 centimètres. A 1 mètre 20 centimètres de la tête et à 50 centimètres des pieds



se trouvait le trou en forme d'entonnoir, si commun dans ces sortes de cercueils. Il offrait de plus cette particularité, c'est

[1] *Précis analyt. des trav. de l'Acad. roy. de Rouen*, année 1821, p. 112, et année 1823, p. 91. — *Les Églises de l'arrondiss. de Dieppe*, p. 58.

[2] *Revue de Rouen* de 1846, 1er sem., p. 259.

[3] *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 341 ; 2e édit., p. 429.

[4] *Revue de Rouen* de 1847, p. 229-42. — *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 286-307.

[5] Deville, *Revue de Rouen* de 1847, p. 770.

[6] *Revue de Rouen* de 1850, p. 653.

[7] Pottier, *Revue de Rouen* de 1851, p. 191.

[8] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, p. 50?.

[9] *Journal d'Elbeuf* du 30 septembre 1855.

qu'étant coupé d'équerre sur trois côtés, il l'était très-obliquement sur le quatrième. Du reste cette coupe irrégulière est un trait caractéristique de l'époque à laquelle nous reportons le cercueil.

L'orientation, prise la boussole à la main, nous a montré la tête au nord-est et les pieds au sud-ouest, orientation exceptionnelle, assez conforme à la pente de la colline, mais que rien ne nécessitait. Déjà, à Sainte-Marguerite-sur-Mer, en 1841 ; à Saint-Pierre-d'Epinay, en 1847, et à Saint-Aubin-sur-Scie, en 1853, une orientation analogue s'était fait remarquer, les pieds étant au sud et la tête au nord.

Nous avons appris, par notre excellent ami M. Lambert, bibliothécaire de Bayeux, que dans la Basse-Normandie plusieurs sépultures présentaient cette orientation. Il nous a cité comme exemple les tombeaux trouvés sur la colline d'Escures, commune de Commes, sur les bords de la mer. On croirait un moment cette coutume particulière au littoral de la Manche; mais il faudrait bien se garder de tirer cette conclusion, car M. des Berryes a remarqué la même orientation dans le cimetière mérovingien de Conlie (Sarthe), fouillé en 1838 [1].

C'est le 3 avril 1854 que M. Feret et moi nous avons visité ce cercueil, ouvert six semaines auparavant par les gens du pays, qui l'avaient refermé immédiatement. Il ne nous fut pas malaisé de reconnaître tout d'abord que ce tombeau avait été visité et pillé long-temps avant 1854. Une foule d'observations nous démontrèrent ce fait : l'absence du vase aux pieds et de quelques autres objets obligés dans ces sortes de sépultures, le dérangement des os et surtout leur petit nombre. La tête était au milieu du cercueil, parmi les os des côtes. Examinée avec soin, elle nous a paru être celle d'une jeune personne de douze à quinze ans. Plusieurs ossements se rapportaient au chef, mais bon nombre aussi manquaient à l'appel. En février, les bonnes gens n'avaient pas touché aux ossements et ils n'en avaient enlevé aucun. Parmi les os de cette jeune personne se trouvaient mêlés des dents et des ossements d'un enfant d'environ cinq ans, ce qui prouve que ce cercueil a servi à plusieurs personnes, selon l'usage de ce temps-là. C'était donc un sarcophage de famille, où chacun allait prendre place à son tour.

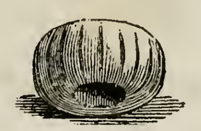
[1] *Bulletin monumental*, t. v, p. 521.

Ce qui nous l'a prouvé de plus en plus, c'est que, dans un sondage pratiqué le jour même autour du cercueil, nous avons trouvé à droite et à gauche une foule d'ossements isolés et disjoints, évidemment rejetés de leur place naturelle et de leur premier asile.

Les premiers spoliateurs enlevèrent tout ce qui pouvait flatter leurs yeux ou leur cupidité, tels que l'or, l'argent, le verre, etc. Ils ne laissèrent subsister que le cuivre, le bronze et le fer. S'ils ont négligé les boucles d'oreilles, c'est qu'elles étaient en laiton et qu'ils ne virent pas la garniture en or des pendants. Probablement que ces boules de pâtes recouvertes de métal s'étaient déformées et étaient tombées au sein de la terre; elles échappèrent ainsi à leur rapacité.

Parmi les objets qu'ils ont laissés subsister jusqu'à nous se trouvaient un couteau en fer dont il n'est resté que le manche et une partie de la lame cassée en morceaux; une boucle en fer de forme ronde dont l'ardillon est très-bien marqué; une bague en cuivre, en forme de chevalière, propre au petit doigt d'un homme, et une petite fibule aussi de cuivre, longue de 4 centimètres, et présentant au milieu une saillie en forme d'anse, la décoration de la partie basse se compose de raies horizontales, tandis que la partie supérieure présente une tête grossière gravée en creux. La charnière et le crochet subsistent, ainsi qu'une partie de l'ardillon qui était en fer. Ce type aussi est commun à la période mérovingienne, et il n'est guères de recueils ou de découvertes de cette époque qui n'en offrent plusieurs exemples.

On y a recueilli également une perle de verre bleu, percée et godronnée comme si elle provenait d'un collier ou d'un bracelet. Cette perle est pétrie d'une pâte fortement saturée de cobalt, ce qui lui donne la teinte chaude de l'oxyde de cuivre, sa couleur est absolument celle des scarabées égyptiens. Nous en donnons ici le dessin.

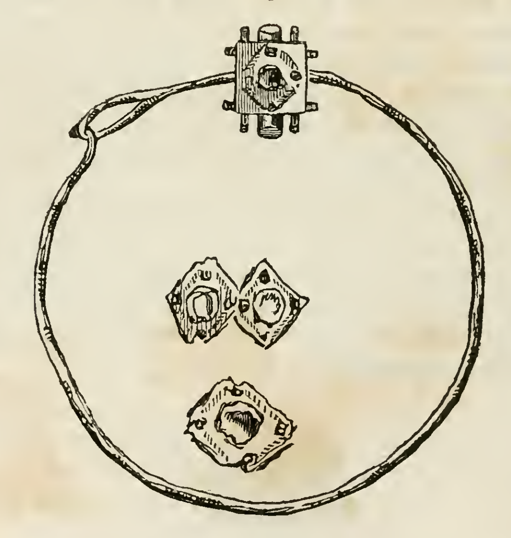


Des perles de même nature et de même forme ont été fréquemment recueillies dans des sépultures franques ou gallo-romaines. M. de Bonstetten en reproduit un collier entier

provenant d'une sépulture burgonde de la Suisse [1]. Caylus en donne une semblable à la nôtre, ramassée à Choisy-le-Roy, dans un tombeau gallo-romain [2]. Nous même en avons extrait plusieurs absolument pareilles, non-seulement des fosses d'Envermeu et de Londinières, mais encore d'une urne romaine trouvée en 1856, à Saint-Martin-en-Campagne. Et afin de mieux prouver la similitude de ce genre d'ornement, à ces deux époques reculées de notre histoire, nous reproduisons ici notre perle de Saint-Martin-en-Campagne.



Nous avons remarqué aussi une paire de boucles d'oreilles en fil de laiton de la grosseur d'une forte épingle. L'une de ces boucles, bien conservée, présente un diamètre de plus



de 6 centimètres, sur une circonférence de 20 centimètres.

[1] De Bonstetten, *Recueil d'Antiquités suisses*, p. 46, pl. XIV, fig. 13.
[2] Caylus, *Rec. d'Antiq. égypt., étrusq., grecq.*, etc., t. III, pl. 102, fig. 4.

Un des bouts est terminé par une ouverture allongée, et l'autre par un crochet qui s'emboîtait dans le trou terminal. Les parties les plus remarquables de ces boucles d'oreilles étaient sans contredit les pendants, de la grosseur d'une noisette et d'une forme hexagone; le corps en était formé avec une pâte ou mastic qui a disparu, et était recouvert de petites plaques d'or épaisses d'un quart de millimètre, de forme losangée, ayant 9 à 10 millimètres de large dans tous les sens.

Chacune de ces petites plaques était d'abord encadrée dans un petit filigrane funiforme. Cette forme de corde était très-usitée à l'époque mérovingienne. Nous l'avons observée à Parfondeval, sur des fibules d'or, trouvées en 1851, et sur des fibules entièrement pareilles, rencontrées à Caudebec-lès-Elbeuf, en 1855. Ce caractère cordé est encore très-remarquable sur deux fibules d'or trouvées à Envermeu, en 1855; sur de superbes broches trouvées en 1843, à Bourg-sur-Aisne, près Soissons, possédées et éditées par lord Londesborough [1], en un mot, sur tous les bijoux de l'époque mérovingienne, non-seulement en France, mais encore en Allemagne et en Angleterre. Tout amateur pourra s'en convaincre par un simple coup-d'œil jeté dans le magnifique recueil publié à Londres, par M. Akerman, sous le titre de *Remains of Pagan Saxondom*, et sur les belles planches coloriées par M. Lindenschmit, de Mayence, pour illustrer les antiquités de Nordendorf.

A chaque angle de la surface saillait un petit tube en or, parfaitement engrené dans la plaque. Haut de 2 millimètres, il était rempli de pâte et devait se terminer par une petite verroterie de couleur ou une pierre fine.

Le milieu de la surface était occupé par un tube du même genre et du même métal, mais beaucoup plus fort et de 4 millimètres de longueur. Ce tube, encore rempli de pâte ou de mastic, se terminait également par une pierre fine ou une verroterie coloriée. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu réussir à recueillir, dans la poussière du tombeau, aucune de ces pierres ou verroteries terminales.

Ces boules ou pendants devaient être un petit chef-d'œuvre d'orfèvrerie ou de bijouterie franque. Comment donc comprendre leur accouplement avec un simple anneau de laiton?

[1] *Miscellanea graphica : a Collection of ancient, medieval and renaissance Remains, in the possession of the lord Londesborough*, plate XXIX, fig. 1, 2, 4.

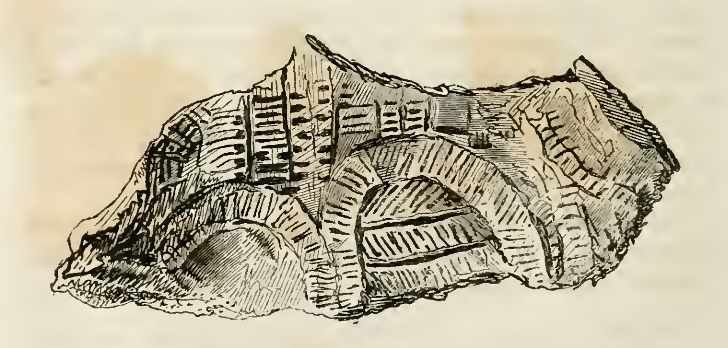
Ces disparates, du reste, sont assez dans le goût de ce temps-là, et ils forment un des caractères distinctifs de cette époque. Fort souvent on remarque dans la même sépulture l'association inexplicable d'une grande richesse et d'une insigne pauvreté.

En décembre 1853, nous avons trouvé, à la côte de Saint-Aubin-sur-Scie, sur le squelette d'une femme, des boucles d'oreilles on ne peut plus semblables à celles d'Ouville, à l'exception que les pendants n'étaient pas en or.

Mais le plus curieux objet que nous ait présenté ce cercueil, c'est une plaque de ceinturon en fer, encore munie de



sa boucle. Cette plaque, dont nous n'avons pu apprécier la longueur, parce qu'elle était tombée en plusieurs morceaux,



pouvait être large de 9 centimètres. Ses bords étaient ornés

de petits clous en cuivre, à tête saillante et hémisphérique. Malheureusement le fer, autrefois fort épais, était complètement oxydé et avait, en très-grande partie, détruit la belle damasquinure qui le recouvrait. Composée d'une lame d'argent extrêmement fine, appliquée et incrustée sur le fer, elle avait été découpée avec un art infini. Au moyen de précautions extrêmes, nous avons pu dépouiller quelques fragments de la rouille épaisse qui les recouvrait, et nous avons fait revivre ainsi quelques portions des dessins damasquinés.

La damasquinure, ou incrustation d'argent sur le fer, paraît avoir été l'art de prédilection des Francs. Peu répandue parmi nous à l'époque gallo-romaine, car je n'en pourrais citer aucun exemple dans cette foule de sépultures qui ont passé sous mes yeux, entièrement inconnue dans les tombes chrétiennes de la période normande, cette décoration au contraire est prodiguée pendant la période franque, surtout celle des rois mérovingiens. A ce moment de notre histoire les pièces damasquinées sortent de terre, et véritablement on les rencontre à chaque pas sur notre territoire.

Il n'est peut-être pas en France un seul cimetière des premiers temps de la monarchie qui n'ait fourni de nombreux échantillons de cet art curieux et difficile. On en rencontre dans les plus humbles villages, dans les plus petits hameaux, là où le nom et la chose sont maintenant parfaitement ignorés. Je citerai pour exemple toute la vallée de l'Eaulne et notamment la gorge si reculée de Parfondeval ; la côte du Plessis ou du Hamelet, sur la commune de Saint-Aubin-sur-Scie ; les sables même du pauvre hameau de Martot (Eure), où des plaques et des agrafes damasquinées ont été recueillies par M. Auguste Grandin, et enfin le petit port d'Etretat, où des damasquinures ont été reconnues sur les plaques de fer du cimetière de la côte du Mont [1]. M. Rigollot a cité et dessiné de superbes agrafes damasquinées, sorties de la bicoque de Miséry, en Picardie [2]. J'en ai vu de fort belles chez M. Baudot, de Dijon, provenant du cimetière de Charnay, dans la Bourgogne. MM. Simon [3] et de Widranges [4] en ont recueilli de curieuses dans les sépultures franques de la

[1] C'est M. Gosse, de Genève, qui, au moyen de réactifs, a constaté ce fait qui nous était resté profondément inconnu.

[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. x. p. 217-25 ; pl. VI, VII et X.

[3] *Mém. de l'Acad. de Metz*, pour les années 1843-44, et 1850-51.

[4] *Mém. de la Soc philomath. de Verdun*, t III, p. 210-37, pl. I, IV et V.

Champagne et de la Lorraine. Les Burgondes, les Bavarois et les Ripuaires en étaient aussi riches que les Francs d'Austrasie et de Neustrie. M. Namur nous en fournit plusieurs échantillons pour le Luxembourg et M. Lindenschmit pour le Rhin et la Bavière. MM. Troyon, Gosse et de Bonstetten ont rempli leurs ouvrages de superbes pièces de damasquinure recueillies dans la Suisse et dans la Savoie. Nous ignorons si cet art a été répandu ou même pratiqué chez les Anglo-Saxons. Il nous semble que les explorateurs anglais en parlent peu, si même ils en disent un mot.

La plaque d'Ouville a pour nous ceci de particulier, qu'elle est le spécimen de damasquinure franque le plus considérable et le mieux conservé que nous ayons rencontré en Normandie. Les motifs que présente cet échantillon précieux nous révèlent également le génie de cet art dans nos contrées. Evidemment il était en tous points semblable à celui qui régnait en Suisse à la même époque, et M. Troyon, dans sa *Description des tombeaux de Bel-Air* [1], nous montre une plaque semblable à la nôtre. Ajoutons de plus que dans les deux pays, les cercueils de pierre ont un véritable air de famille.

Cette découverte et un premier sondage pratiqué au mois d'avril m'ayant fait juger qu'il y avait là un cimetière, je résolus d'y faire une fouille, et je demandai pour cet effet une allocation de 500 fr. à M. Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, qui me l'accorda très-gracieusement. La rigueur de la saison ne me permit d'effectuer mon exploration qu'au mois de juillet suivant. Elle dura quinze jours et en voici le résultat :

Le cimetière franc d'Ouville-la-Rivière, ou plutôt de Touslesmesnils, est situé au sud-ouest de ce hameau, à la distance d'environ 1,200 mètres. Il est placé sur le versant de la colline qui encaisse vers le nord le vallon du Beuzeval, un des affluents de la Saâne. L'espace qu'il occupait, celui du moins que nous avons reconnu et étudié, était de 50 mètres de long sur 15 de large. Nous avons quelques raisons de croire que nous avons tout vu. Cependant il pourrait bien y avoir encore un ossuaire au bas de la colline; des débris humains y ont été aperçus. Toutefois nous n'y avons pas fait de fouilles parce qu'aucun objet d'art ne nous a été signalé. Le célèbre Durand, qui écrivait au XIII[e] siècle, nous a laissé ces lignes qui pourraient bien s'appliquer aux Francs : « Olim apud

[1] *Descript. des tombeaux de Bel-Air, près Lausanne*, pl. IV, fig. 5.

veteres, nobiles sepeliebantur in montibus sive in eorum medio sive in radicibus. »

Dans l'espace que nous avons exploré, nous avons reconnu 80 fosses contenant environ 100 squelettes de tout âge et de tout sexe. Si j'ai remarqué quelques crânes très-épais et très-durs, en revanche j'ai observé aussi, à diverses reprises, de petites fosses et de frêles ossements provenant de tout jeunes sujets. En général les ossements étaient grandement brisés par suite des violations de sépultures dont nous parlerons plus tard. Leur état de détérioration était tel que trois crânes seulement ont été conservés. Nous les avons soumis à l'examen de M. J. B. Davis, célèbre anthropologiste anglais, et voici quelle a été à leur sujet la réponse de l'auteur des *Crania Britannica :*

« Des trois crânes que vous avez bien voulu m'adresser, celui qui a conservé la machoire inférieure appartient à un homme d'environ 60 ans. Les deux autres ont appartenu à des femmes. L'un est remarquable par son grand âge qui peut bien être de 80 ans et par le changement extraordinaire qu'il a éprouvé, car de chaque côté du crâne et à la partie basse du pariétal, on remarque une dépression d'environ 8 centimètres de long sur 3 ou 4 de large qui affecte les deux murailles osseuses. J'ai quelques raisons de croire que cette dépression est le résultat d'un âge très-avancé et peut être considérée comme l'indice d'un épanchement du cerveau. Ce qui me confirme de plus en plus dans cette pensée que l'âge a été l'occasion de cette déformation du crâne, c'est une tête de Chinois que je possède dans ma collection, et qui, âgée d'environ 90 ans, présente le phénomène d'une dépression encore plus large sur chacun des pariétaux.

» Le troisième crâne est celui d'une jeune personne âgée d'environ 18 ans, enlevée évidemment dans toute la fraîcheur de la jeunesse et, d'après sa forme élégante, nous pouvons en toute confiance ajouter dans la fleur de sa beauté. Cette tête possède vraiment les plus beaux traits que j'aie jamais vus dans un crâne franc. Il est bien regrettable que les personnes que vous employez pour conduire vos fouilles négligent si souvent les machoires inférieures ou les laissent dans les sépultures. Quoique ces crânes ne présentent pas le type du Franc à un degré éminent, cependant celui de l'homme qui conserve sa machoire inférieure a incontestablement appartenu à un Franc, et c'est à votre politesse et à votre attention

que je dois l'avantage d'avoir pu résoudre un problème aussi difficile. On peut dire en général que le crâne du Franc présente une grande ressemblance de famille avec ceux de nos Anglo-Saxons. Cependant on peut ajouter aussi qu'il s'y trouve quelques légères variétés qui prouvent qu'il y a eu des branches diveres de la même grande famille teutonique. »

D'accord avec M. Davis, nous avons déjà signalé l'âge relativement jeune des différents squelettes d'hommes rencontrés dans les cimetières francs et dans les cimetières anglo-saxons. Voici qu'un médecin archéologue de la Suisse a eu l'occasion de consigner la même observation dans une notice sur les cimetières burgondes de l'Helvétie, et cela sans aucune connaissance de nos travaux ni de ceux des Anglais.

Nous citons textuellement ce que dit M. Gosse dans sa *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit dans la Savoie, soit dans le canton de Genève* : « J'ai été frappé, dit-il, de l'âge avancé des femmes, tandis que les squelettes d'hommes, autant qu'on en peut juger par les dents et les sutures de crâne, sont ceux d'individus dans la force de l'âge. Le nombre des hommes est aussi plus considérable que celui des femmes, les proportions étaient de 16 à 42 [1]. »

Voici maintenant quelle était la nature des sarcophages. Il y avait deux cercueils en pierre de Saint-Leu, dont un entier et l'autre réduit en morceaux : un cercueil de plâtre gâché et coulé sur place. Une chose assez singulière, c'est que dans la grande fosse qui contenait ce sarcophage, la terre y était noire et grise et que nous y avons recueilli beaucoup de charbons et de cendres. Ces cendres très-légères paraissaient avoir été le produit de bruyères, de fougères ou de joncs-marins consumés par le feu. Enfin le reste se composait de fosses dont quelques-unes avaient une largeur double, tandis que d'autres présentaient comme deux étages. Ces fosses étaient pour la plupart taillées dans le roc vif et ressemblaient à de beaux cercueils de pierre. La profondeur variait depuis 30 centimètres jusqu'à 1 mètre 20. Les corps ont dû y être déposés sans coffre de bois, car je ne me souviens pas d'y avoir rencontré de clous, tout au plus quelques traces de lignite.

Ici l'orientation était très-diverse et fort singulière. Son observation n'a pas été un des moindres résultats de cette fouille. Beaucoup de corps avaient été déposés comme par-

[1] *Notice sur d'anciens cimetières*, p. 6.

tout, les pieds au levant, la tête au couchant. Le plus grand nombre étaient tournés nord et sud, les pieds au midi, la tête au septentrion. Et ces deux genres d'orientation si opposée étaient mêlés et confondus, de telle sorte que très-souvent l'un coudoyait l'autre sans que l'on pût en savoir la raison. Il est difficile, dans un pareil mélange de fosses, d'admettre deux époques diverses, toutes choses paraissant entièrement contemporaines. Il faut donc recourir à des idées différentes régnant à la même époque. En tout cas, c'est là un problême fort difficile à résoudre. Ajoutez à ceci que nous avons observé quelques squelettes croisés l'un sur l'autre; c'est-à-dire que sur un cadavre orienté est et ouest, il s'en trouvait un autre tourné nord et sud. Ailleurs nous avons parfois vu des exceptions et des singularités, mais jamais un pareil mélange. Il nous semble même que chaque fois que l'orientation du sud au nord s'est montrée dominante, je n'ai vu nulle part les deux systèmes aussi mélangés, ni aussi confondus.

Une dernière observation à faire, c'est qu'il m'a semblé que quelques corps avaient été inhumés assis ou ployés, tandis que quelques autres ont été déposés côte à côte et face à face l'un de l'autre dans la même fosse.

Les cimetières des Anglo-Saxons, contemporains de nos Francs, chaque fois qu'ils ont été observés avec soin ont présenté aussi une très-grande variété dans l'orientation. Celui de Little-Wilbraham, près Cambridge, fouillé en 1851, par M. Néville, lui a donné 188 corps, dont 37 seulement avaient la tête à l'ouest et 53 au sud; 11 la présentaient au nord, 10 à l'est, 8 au nord-ouest, 9 au nord-est, et 16 au sud-est [1]. On voit quel désordre régnait ici dans l'orientation. Il était certes beaucoup plus grand qu'à Ouville, où nous n'avons obtenu que deux orientations, celle du nord et celle de l'ouest.

Maintenant je dois signaler une des déceptions de cette fouille d'Ouville, c'est que la très-grande partie de ces fosses avaient été visitées et que les sépultures avaient été violées. On ne s'était pas contenté d'enlever aux morts les objets précieux qu'ils possédaient, on avait presque toujours dispersé les ossements dans les déblais. Ces spoliations dataient déjà de bien loin, et si elles ne sont pas contemporaines de l'in-

[1] Néville, *Saxon obsequies, illustrated by ornaments and weapons*, p. 9, in-folio, London, 1852.

humation, elles doivent lui être légèrement postérieures. La richesse des inhumations franques fut une cause permanente de violation et de brigandage pendant cette période de l'histoire, qui va de Clovis à Charlemagne. L'abondance des ornements était telle qu'elle tentait jusqu'à la cupidité des grands seigneurs. Montfaucon raconte le crime de Gontran Boson, qui, en 585, pilla dans l'église de Metz le tombeau d'une de ses parentes, enterrée avec beaucoup d'or et de riches ornements [1]. M. Ozanam, dans sa *Civilisation chrétienne chez les Francs*, raconte que les prêtres avaient placé dans l'examen de conscience du Germain, du IXe siècle, cette curieuse interrogation : « N'as-tu pas volé et pillé un tombeau? [2] » On connaît toutes les rigueurs des lois saliques, burgondes, bavaroises et visigothes, contre les violateurs de tombeaux. Cela n'empêcha pas qu'à des époques de désordre des pillages furent organisés et que nos cimetières en furent les premières victimes.

C'est pour cela qu'aujourd'hui la violation des sépultures est chose élémentaire en archéologie. Aussi l'on doit considérer comme une rareté et une bonne fortune un cimetière mérovingien qui serait arrivé jusqu'à nous dans son intégrité. En effet, depuis deux ans que la seconde édition de la *Normandie* a paru, nous avons acquis la preuve d'une foule de violations de sépultures.

Le cimetière d'Envermeu s'est montré tout bouleversé pendant la campagne de 1854 [3], et surtout pendant celle de 1855 [4]. MM. Grésy et Paty ont constaté la même chose dans le cimetière romano-franc de Melun, découvert en 1847, par les travaux du chemin de fer de Lyon [5]. M. l'abbé Durand, curé de Bénouville, lorsqu'il fouillait, de 1835 à 1839, le cimetière mérovingien de la Hague, remarqua des sépultures volées, des objets dérangés, des corps déplacés, et des ossements jetés çà et là [6]. M. Rigollot, d'Amiens, a fait la même remarque dans le cimetière romano-franc de Saint-Acheul [7].

[1] Montfaucon, *Les Monumens de la Monarchie françoise*, t. Ier, p. 109.

[2] L. Veuillot, *Le Droit du Seigneur au moyen-âge*, p. 37.

[3] *L'Athenæum français*, année 1854, p. 996.

[4] Ibid., année 1855, p. 999-1,000.

[5] M. Grésy, *Notice sur les Antiquités découvertes à Melun en* 1847, p. 7. — *Mém. de la Soc. roy. des Antiq. de France*, t. XIX. — M. Paty, *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 396.

[6] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 328-29.

[7] *Mém. sur des instr. en silex*, p. 39. — *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*

Pareilles observations ont été faites à l'étranger. MM. Joly, de Renaix, et Schayes, de Bruxelles, ont constaté des violations dans le cimetière mérovingien de Haulchin, en Hainaut[1]. M. Del Marmol démontre la même vérité pour celui de Védrin, près Namur[2], et M. de Bonstetten, pour celui d'Ursins, près Yverdon, en Suisse[3]. Enfin M. Gosse, de Genève, signale pour les tombeaux de la Suisse et de la Savoie[4] des réoccupations qui équivalent à des spoliations. Nous appliquerons cette dernière remarque aux deux cercueils de pierre d'Anceaumeville, visités en 1851 ; aux trois tombeaux de Biville-sur-Mer, découverts en mars 1856, et enfin aux sarcophages de Caudebec-lès-Elbeuf, dont un seul a été trouvé intact en septembre 1855.

A Ouville, la spoliation avait si bien fait son œuvre, que sur 80 fosses, il n'y en avait pas 20 qui n'eussent été visitées, et ces dernières, on le pense bien, étaient les moins riches. Les voleurs d'alors savaient choisir, et je pense qu'ils avaient pour se guider dans leur opération industrielle toute autre chose que des données archéologiques.

Cette spoliation si générale est cause que cette fouille nous a fourni peu d'objets de collection. Toutefois elle n'a pas été entièrement dépourvue de renseignements utiles pour nos études. Déjà on a pu s'en apercevoir et nous allons en donner encore une toute petite preuve :

Les quelques tombes épargnées par les voleurs nous ont confirmé à nouveau une observation déjà faite à Envermeu et à Londinières, et dont nous devons l'explication à Grégoire de Tours[5]. Au moment où nous approchions du squelette et du fond de la fosse qui le contenait, nous avons remarqué plusieurs fois une couche de terre végétale noire, grasse et légère comparativement à la masse de crayon qui remplissait la partie supérieure. Nous avons surtout fait cette remarque dans la fosse d'un soldat armé de toutes pièces, le seul que nous ayons trouvé intact. Son corps avait sans doute été en-

[1] *Notice sur la découverte d'un cimetière franc au village de Haulchin, en Hainaut. — Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XXI, nº 2.

[2] *Cimetières de l'époque franque découverts aux lieux dits le Tombois et les Minières, à Védrin*, p. 14.

[3] *Recueil d'Antiquités suisses*, p. 44.

[4] *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève*, p. 6.

[5] *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 209-10.

veloppé dans une couche de tourbes ou de mottes gazonnées dont le résidu terreux tranchait singulièrement avec la craie blanche qui remplissait la sépulture.

Maintenant examinons et décrivons les restes des voleurs :

En sus des objets produits par le premier sarcophage et déjà décrits au commencement de cet article, nous avons recueilli :

1° Douze vases en terre noire, dont six bien conservés et d'une jolie forme ;

2° Une hache de fer ou francisque ;

3° Trois sabres en fer ou scramasaxes ;

4° Dix couteaux de fer ;

5° Douze agrafes ou boucles de ceinturon en fer, dont plusieurs sont munies de plaques et accompagnées de contre-plaques damasquinées ;

6° Une agrafe en bronze très-détériorée ;

7° Une clef en fer ;

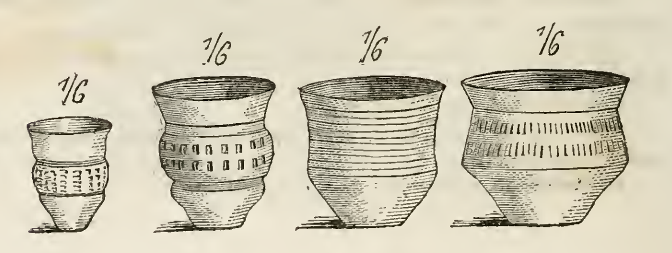
8° Deux fibules de bronze étamé ;

9° Une paire de boucles d'oreilles en bronze ;

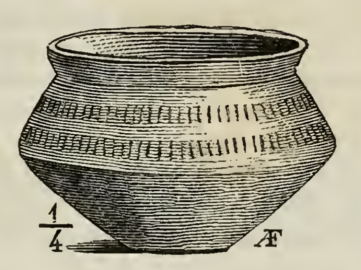
10° Quelques perles d'ambre jaune et de verre pour bracelets ou colliers.

Les Vases. — Tous les vases d'Ouville ont été trouvés aux pieds des morts, suivant la coutume générale de ce temps. Presque tous ceux que nous avons recueillis étaient noirs et d'une assez jolie forme. Toutefois ils admettent peu d'ornements, leur décoration la plus habituelle se composait de cercles ou bourrelets. Quelques-uns cependant ont sur leurs flancs des rangées de raies ou de poinçons, imprimées au moyen d'une estampille ou roulette. Leur vernis, composé de plombagine, est plus luisant et plus tenace que sur la plupart de leurs contemporains. Leur forme est celle de nos sucriers. Leur hauteur moyenne est de 10 centimèt., et leur plus grande circonférence de 35. Leur capacité est de 5 à 11 décilitres.

Nous donnons ici une gravure sur bois représentant très-imparfaitement quatre de nos vases d'Ouville. Le dessin



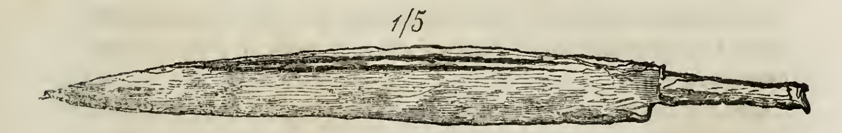
des deux premiers est fautif, toutefois il en reproduit la physionomie générale. Nous devons à l'obligeance de M. A. Feret un dessin infiniment meilleur de notre plus grand vase d'Ouville.



La Hache. — La hache d'Ouville était une francisque ordinaire de la forme de celles de la vallée de l'Eaulne, rappelant tout-à-fait la francisque de Childéric. Elle a été trouvée avec un couteau de fer sur les jambes d'un squelette dont la partie supérieure avait été volée et brisée.

Les Sabres. — Sur les trois sabres d'Ouville, deux se ressemblent pour le poids, la longueur et la forme. Les lames de tous deux sont larges de 5 centimètres et épaisses sur le dos de 8 millimètres. Leur longueur totale est de 49 centimètres. Seulement la soie de l'un à 10 centimètres, tandis que celle de l'autre en compte 15. Tous deux aussi sont munis de chaque côté d'une double rainure, profonde d'un millimètre. Quelques antiquaires croient ces rigoles destinées à renfermer du poison, tandis que d'autres les supposent préparées pour recevoir des lignes de cuivre ou autre métal d'ornement. Tous deux ont eu des poignées en bois présentement disparues. Ce

1/5



bois devait être blanc et léger, car nous avons recueilli auprès de l'emmanchement une matière poreuse et spongieuse qui ressemble à du liége consumé.

Jusqu'ici rien ne fait présumer que nos sabres d'Ouville aient été déposés dans la sépulture avec leur fourreau. Peut-être aussi ce fourreau était-il simplement de cuir et alors il

aura été totalement rongé par la rouille. Règle générale : les épées se sont toujours présentées avec un fourreau de bois revêtu de cuir, ce qui a gardé la trace de l'un et de l'autre. Les sabres au contraire ne nous ont jamais donné signe de fourreau, ni ici, ni ailleurs.

J'ai déjà dit, dans *la Normandie souterraine,* que sur la lame d'un des scramasaxes d'Ouville, on remarque, vers le milieu du tranchant, une forte entaille, profonde d'un centimètre et longue de quatre, fracture évidemment faite à dessein. J'ai ajouté qu'à diverses reprises j'avais fait la même observation à Londinières et à Envermeu. Depuis j'ai eu l'occasion de voir le fait se renouveler plusieurs fois pendant les campagnes d'Envermeu, en 1854 et en 1855. A la vue de la spoliation des cimetières francs, je persiste de plus en plus dans cette pensée, à savoir : que l'intention des parents en mutilant ainsi les armes du défunt était de les rendre impropres au service, cherchant ainsi à décourager les voleurs et à assurer au mort la tranquille propriété de son armure.

J'attribue aussi à la même cause la mutilation d'une épée trouvée rompue par le milieu, à Envermeu, en 1855, et celle que nous avons recueillie à Londinières, en 1850. On doit peut-être considérer comme provenant de la même cause les épées ployées trouvées dans les sépultures gauloises du château de Robert-le-Diable, dans le cimetière romano-franc d'Eslettes, et au milieu des débris accumulés d'instruments de guerre rencontrés à Tiefenau, en Suisse. Cette interprétation s'étend tout naturellement aussi à ces épées ployées que l'on exhume des anciennes sépultures du Danemarck, de la Suède et de l'Allemagne.

Le troisième sabre ressemble aux autres pour la forme, mais il est moins fort ; sa longueur n'est que de 45 centimètres, sa largeur de 4, et il n'a qu'une seule rainure de chaque côté. Le tranchant de la lame en est très-usé ; il paraît avoir beaucoup servi.

Les Couteaux. — Les couteaux d'Ouville ont été recueillis comme partout, à la ceinture des morts. Un seul était descendu jusque dans les jambes, généralement il n'y en avait qu'un par squelette. Cependant le corps d'un soldat en a présenté deux, ce qui est arrivé assez fréquemment ailleurs, surtout chez les guerriers les mieux équipés. Chaque fois que le sabre s'est présenté, il était toujours accompagné du couteau placé près de sa poignée. En thèse générale, ils m'ont paru

dépourvus d'étui ou de gaîne, un cependant était enveloppé d'une toile dont le tissu était très-reconnaissable à travers l'oxyde. Dans d'autres cimetières ce même étui était en cuir ou en peau.

Les couteaux d'Ouville étaient si usés et si fracassés que je n'ai pu en conserver que trois. Deux d'entre eux, qui m'ont donné la grandeur moyenne de tous, étaient longs de 15 centimètres. Le plus grand, que nous reproduisons ici, avait



15 centimètres de longueur; la lame, longue de 13 centimètres, était large de 3. Tous étaient pointus et aucun ne fermait. Le manche paraissait avoir été en bois.

Les Boucles ou Agrafes de fer damasquiné. — Le produit le plus remarquable de la fouille d'Ouville, nous en avons déjà parlé, se composait surtout des plaques de fer damasquiné qui accompagnaient les boucles.

Les boucles ou agrafes, destinées à fermer le ceinturon placé au-dessous de l'abdomen, ont été constamment trouvées sur les os du bassin. A Ouville, il s'est rencontré quelques boucles de fer, seules et sans accompagnement, mais ce qui a dominé, ce sont les boucles, escortées de plaques et contre-plaques damasquinées. Malgré les destructions, il nous en est resté six bien conservées, toutes munies de leurs contre-plaques. Sur ces six agrafes trois avaient à leur surface des clous de cuivre à tête arrondie et concave, dont la partie creuse était remplie avec de la soudure d'étain. Quatre de ces plaques de fer ne possédaient des clous qu'aux angles et sur les bords. Ces clous étaient destinés à fixer les plaques de métal dont nous parlons, au cuir du ceinturon, au moyen de tenons qui sont encore visibles du côté opposé. Cette dernière remarque n'a point échappé aux archéologues, et tout récemment encore M. Dufresne, de Metz, la faisait à propos de sépultures gallo-franques rencontrées dans la Lorraine-Allemande [1].

[1] *Notice sur des sépultures gallo-frankes, trouvées en* 1854, *à Farébersviller* (Moselle), par M. Dufresne, p. 5. Metz, Blanc, 1855. — *Mém. de l'Acad. imp. de Metz*, années 1854-55.

Trois de nos agrafes à double plaque ont été trouvées accompagnées d'une troisième plaque carrée, bien plus petite que les deux autres et qui s'est constamment présentée du côté de la boucle et à son extrémité inférieure. Si la contre-plaque était la reproduction à peu près exacte de la plaque de l'agrafe, il en est tout autrement de cette petite plaque qui était régulièrement carrée sur toutes ses faces, si bien que les trois que nous possédons, recueillies à Ouville, présentent 5, 6 et 7 centimètres en carré, suivant leur grandeur relative.

Nous avons parfois trouvé à Envermeu, à Londinières et dans toute la vallée de l'Eaulne ces sortes de plaques carrées, en fer, sans pouvoir nous rendre compte du rôle qu'elles avaient pu jouer dans l'habillement des morts. Nous savions de plus qu'on en avait rencontré ailleurs, notamment à Manneville, dans le Calvados, parmi les sépultures franques, visitées par M. de Rigny, en 1840 [1]. MM. Troyon [2], Gosse [3] et de Bonstetten [4] en font figurer parmi les antiquités burgondes de la Suisse. M. de Widranges en reproduit deux parmi les objets francs trouvés dans la Lorraine [5], et M. Namur nous en offre aussi parmi les sépultures mérovingiennes reconnues dans le grand duché de Luxembourg [6]. Mais aucun de ces antiquaires, à ce que je sache, n'en précise la destination ni l'emploi.

Comme nous ignorions la vraie place qu'elles occupaient sur les morts, nous ne pouvions arriver à en déterminer l'emploi chez les vivants. Lors de la seconde édition de la *Normandie,* nous avions déjà pu fixer cette place observée à Ouville dans trois tombes différentes. Nous avions pour ainsi dire pris l'antiquité sur le fait. « Cette plaque carrée, disions-nous, ne faisait pas suite à la contre-plaque, mais elle précédait l'agrafe et semblait en indiquer le côté [7]. »

[1] De Caumont *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 425-26. — *Statist. monum. du Calvados*, t. II, p. 58, 59.

[2] *Descript. des tombeaux de Bel-Air*, p. 4 et 5, pl. IV, fig. 1, 3 et 6.

[3] *Notice sur d'anciens cimetières*, etc., p. 11, pl. III, fig. 2. — M. Gosse, toutefois, paraît en avoir entrevu l'usage, p. 11.

[4] *Recueil d'Antiquités suisses*, p. 44, pl. XXII, fig. 2. — M. de Bonstetten en avait reconnu la place quand il dit : « Cette plaque se plaçait en arrière de la boucle. »

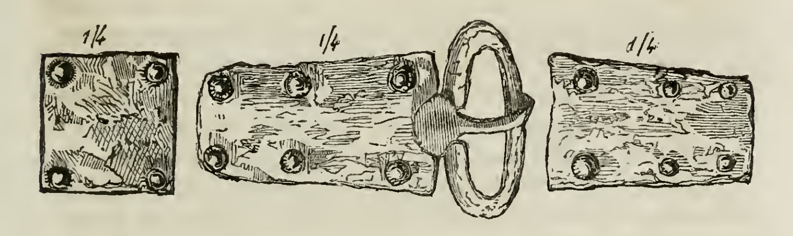
[5] *Mém. de la Soc. philomath. de Verdun*, t. III, p. 228; pl. I, fig. 11 et 13.

[6] *Public. de la Soc. archéol.*, etc., *de Luxembourg*, t. VIII, p. 45 et 49; pl. III, fig. 9 et 10.

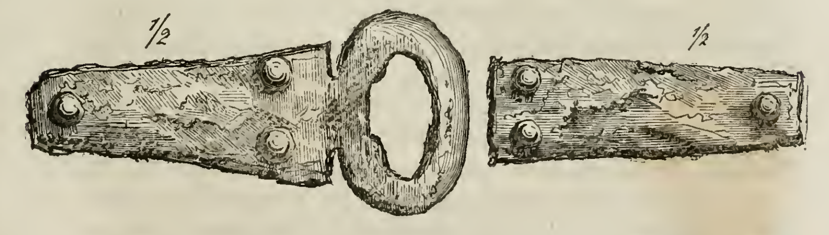
[7] *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 247.

Alors nous ne savions qu'une chose, la place véritable qu'occupait l'objet sur le guerrier franc. A présent nous nous croyons mieux renseigné et nous ne craignons pas de dire que cette plaque carrée était la terminaison du ceinturon quel qu'il fût, de cuir, de peau, de chanvre ou de laine. Cette attribution explique parfaitement pourquoi nous la trouvons placée à côté de l'agrafe destinée à fixer la ceinture, et non du côté de la contre-plaque qui n'était qu'un simple ornement. Nous espérons que nos découvertes ultérieures et celles de nos confrères viendront confirmer notre conjecture.

Nous offrons ici, dans leur place naturelle, les trois ornements de ceinturon dont nous venons de traiter.



La plus grande de nos agrafes avait 17 centimètres de longueur sur une largeur variant de 5 à 6 centimètres. La contre-plaque, longue de 10 centimètres, présentait aussi un diamètre de 5 à 6 centimètres; la terminaison carrée était de 7 centimètres, les trois objets présentaient un développement total de 34 centimètres. Toutes n'avaient ni cette longueur, ni ce développement. La plus petite au contraire ne nous offrait qu'une longueur totale de 20 centimètres, sur une largeur variant de 15 millimètres à 3 centimètres. On en jugera par la reproduction qui suit.



Maintenant il nous reste encore à faire sur ces agrafes et sur ces plaques deux remarques générales qui s'appliquent à chacune d'elles : c'est que sur toutes, mais spécialement sur

les carrés de terminaison, on remarque des traces de tissu qui devait être une toile de chanvre ou de lin, mais assez fine. Etait-ce la trace d'un vêtement ou du suaire qui enveloppait le mort? Nous l'ignorons.

Une seconde observation plus importante, c'est que toutes ces plaques étaient damasquinées et recouvertes d'incrustations d'argent parfaitement travaillées. L'oxyde, qui a soulevé quelques parties, recouvre les autres d'une telle manière qu'il est impossible d'en reconnaître le dessin, ce qui est grand dommage, les boucles mêmes et les ardillons étaient recouverts de ce genre de travail extrêmement prodigué à l'époque dont nous nous occupons.

Clef en fer. — Nous considérons comme une clef un objet de fer qui a tous les caractères de la partie de cet instrument qui pénètre dans la serrure. Cependant comme la pièce n'était pas entière, nous ne pouvons garantir cette attribution. Si nous supposons une clef, c'est qu'il ne nous a pas été possible de donner à cet objet une explication meilleure.

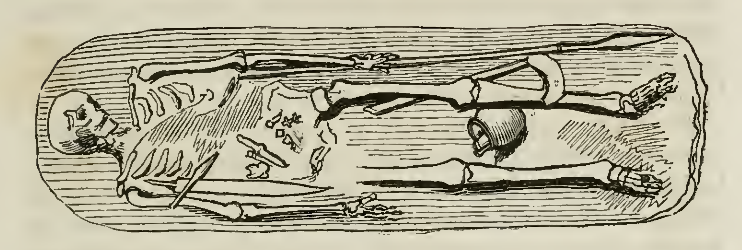
Les Fibules. — Des deux fibules une seule nous est restée, elle est en cuivre, de forme ronde et d'un diamètre de 3 centimètres. La surface se compose d'un cercle large de 3 millimètres, orné de deux rangs de raies gravées en creux. Le milieu, qui est creux, devait être rempli d'émail ou plaqué d'un métal plus précieux. Quatre trous indiquent encore la place des clous qui fixaient la feuille décorative. La charnière subsiste encore, ainsi que le crochet; mais l'ardillon a disparu. Cette fibule a été trouvée sur la poitrine du mort.

Boucles d'oreilles. — La paire de boucles d'oreilles trouvée près de la tête consistait en un simple fil de laiton assez épais, d'un diamètre de 4 centimètres, et dont chacun des bouts était terminé par un crochet.

Les Soldats. — Avant de clore ce travail sur Ouville, nous devons dire comment nous avons trouvé les trois soldats qui nous ont donné leurs sabres, les seuls militaires dont on n'eût pas violé les fosses. Le premier était dans une fosse profonde, enveloppé dans une couche épaisse de terre végétale, provenant sans doute de gazons enterrés avec lui. Sa tête était légèrement soulevée. A ses pieds était un vase noir. A la ceinture se trouvait un scramasaxe, long de 49 centimètres, muni d'une double rainure et dont le manche en bois était encore reconnaissable. Là aussi se trouvaient un ou deux couteaux, une boucle de fer damasquinée avec sa pla-

que, sa contre-plaque et la terminaison carrée du ceinturon. Un autre soldat a présenté un vase aux pieds, à la ceinture un couteau, une boucle et un scramasaxe. Le troisième soldat a été rencontré auprès d'un autre squelette qui pouvait bien être celui d'une femme; il avait au côté un sabre et un couteau, sur le bassin une agrafe en fer avec les trois plaques damasquinées du ceinturon.

Pour donner au lecteur étranger à l'archéologie une idée du soldat franc dans la tombe, nous reproduisons ici la sépulture du guerrier des bords du Rhin, telle qu'elle a été vue à Selzen, par M. Lindenschmit.



En terminant notre travail sur Ouville, nous examinerons où nous sommes, car il est toujours utile de se reconnaître. Si la géographie est un des yeux de l'histoire, la topographie est à coup sûr une des bases de l'archéologie.

Nous avons dit que le vallon du Beuzeval était un des affluents de la Saâne. Or, la Saâne est la principale rivière du Petit-Caux [1], ce vieil archidiaconé qui commençait à la Durdent pour finir à la Scie. La Saâne, romaine comme la Durdent sa sœur, a sur elle cet avantage qu'elle peut montrer son nom et celui de ses villages écrits sur les titres si rares de la période franque, soit mérovingienne, soit carlovingienne. Rangée alors dans le pays de Talou, elle y demeura probablement depuis Clovis jusqu'à la domination normande, époque où disparaît parmi nous cette division territoriale née sur les ruines de l'empire romain et peut être même issue de ses débris [2].

[1] L'archidiaconé du Petit-Caux (de Parvo-Caleto), un des six de l'ancien diocèse de Rouen, renfermait 3 doyennés et 151 paroisses.

[2] La première mention du Talou apparaît en 660, dans une vie de saint Wandrille, et les dernières en 1030 et en 1040, dans les Cartulaires de Jumiéges et de la Trinité-du-Mont-lès-Rouen, dans le *Roman du Rou* (IV, 877-80), par Robert Wace, mort au XIIe siècle, et dans *l'Histoire ecclésiastique* (t. IV, p. 316-21) d'Orderic Vital, décédé vers 1141.

Au VIII[e] siècle le bassin de la Saâne, avec ses versants et ses affluents, peut montrer cinq localités, dont quatre sont fort reconnaissables, tandis que la cinquième reste encore un mystère. La Saâne alors s'appelait *Sedana,* nom qu'elle porte encore dans Orderic Vital [1]. Nous n'insinuerons qu'en passant toute l'analogie qui existe entre ce nom et ceux de la Saône et de la Seine, l'antique *Sequana* des Gaules lyonnaises.

En 706, la XII[e] année du règne de Childebert II, Jourdain donna à l'abbaye de Fontenelle Greuville au pays de Talou, village de la plaine qui verse ses eaux dans la vallée de la Saâne [2]. En 715 le prêtre Leutbert donna à ce même monastère, fondé par le bienheureux Wandrille, plusieurs localités, entre autres Luneray, Tonneville, Greuville et le Bourg-Dun [3]. Deux de ces points affluent vers la Saâne, tandis que les deux autres se déversent dans le Dun.

En 730, le rapace Teutsinde, ce soldat-abbé de Fontenelle, donna au comte Rathaire une foule de possessions parmi lesquelles on cite *Moriacum* et *Bracciacum*, sur le fleuve ou rivière de Saâne [4]. *Bracciacum* est Brachy, vieux titre de doyenné dans la circonscription duquel nous sommes et dont relevait le cours inférieur de la Saâne. *Moriacum* nous est inconnu, à moins qu'il ne faille lire *Goriacum*, et alors ce serait Gueures.

En 750 ou 751, Pepin-le-Bref donna ou confirma à l'abbaye de Saint-Denis, en France, le village de Gueures situé au pays de Talou [5]; et en 775, Charlemagne, son fils, mentionne le même village dans une charte confirmative délivrée au monastère de la monarchie [6]. Si nous avons interprété les

[1] *Hist. ecclés.*, lib. XII; t. IV, p. 396, édit. Leprevost.

[2] « Anno XII prefati regis (Hildeberti, II, 706). Gressus villam in pago Tellau Jordanis contulit. *Chronic. Fontanel,* II. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XI, p. 6.

[3] « Locella alia id est Taunaco Luneraco, Frolinas seu Gressus, etiam et Duno. » Ibid., VII. — Ibid., XV, p. 7.

[4] « Moriacum et Bracciacum quæ sunt super fluvio Sedana. » Ibid. X. — Ibid., XI, 7.

[5] « In pago Tellau Gauriaco. » Félibien, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, pièces justific. XXXIII. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XI, p. 8. — Dans les *Diplomata et chartæ merov. ætatis,* publiés en 1851, on lit, p. 81 : « Guariaco. »

[6] « in pago Tellau Wariaco. » Félibien, ibid , LII. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, ibid.

noms francs de Gressus et de Gressus-Villam par Greuville; de Luneracum par Luneray, de Bracciacum par Brachy, de Wariacum ou de Gauriacum par Gueures, nous ne sommes pas les seuls et nous marchons sur les traces de M. Auguste Leprevost, qui, dans son savant travail sur les *Anciennes divisions territoriales de la Normandie* [1], nous donne ces traductions que nous adoptons complètement.

Maintenant que nous avons montré la Saâne des Francs, faisons voir en quelques mots celle des Romains; déjà nous en avons esquissé un rapide tableau dans notre *Normandie souterraine*.

La source actuelle de la Saâne est dans le vallon de la Fontelaie, sous le tertre où s'élève la modeste église de Bourdainville. Lorsqu'en 1851 on creusa les fondements de l'édifice actuel, on trouva des murs en tuf, une quantité considérable de tuiles à rebords et un vase de verre que les ouvriers mirent en pièces [2].

La Saâne n'a qu'un parcours de 32 kilomètres et elle compte 19 villages sur ses bords. Des mottes nombreuses et des enceintes fossoyées, couvertes de bois, bordent les collines qui encaissent ce petit fleuve. Les champs de Thièdeville, dits les *terres noires*, sont remplis de poteries et de tuiles romaines à tel point qu'on y a fait un commerce de ciment. Des médailles et des ossements humains ont été recueillis dans ces prés où gisent, dit-on, les restes de la *ville de Thiède* [3]. Luneray montre son cimetière romain au Ronchay [4], et la *cité* de Beauville, assise sur la plaine, versait ses eaux dans cette vallée à laquelle la nature, les traditions et les monuments la rattachent [5].

Le bourg de Saâne, auquel la rivière a donné ou emprunté son nom, est tout entouré de vigies et de terrassements antiques [6]. On a signalé à Brachy une abondance de tuiles et de briques romaines, parmi lesquelles étaient des meules à broyer, rondes, bombées et percées d'un trou [7].

Mais nulle part la Saâne ne se montre plus romaine qu'à

[1] Dans les *Mém de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 1-59.
[2] *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot*, t. II, p. 274.
[3] *Les Églises de l'arrond. de Dieppe; Églises rurales*, p. 501.
[4] Ibid., p. 471. — *Soc. archéol. de l'arrond. de Dieppe*, p. 22 et 23.
[5] *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot*, t. Ier, p. 232.
[6] *Les Églises de l'arrond. de Dieppe*; *Églises rurales*, p. 484.
[7] *Descript. géogr. hist., mon. et statist.* etc., par Guilmeth, t. IV, p. 87.

son embouchure, sur cette étonnante butte de Nolent, qui fut le siége d'une des plus belles villas de la seconde lyonnaise [1]. Elle ne dut être si prépondérante que parce qu'elle se trouvait au sein d'une contrée florissante, toute couverte d'établissements antiques. Du reste sur la civilisation romaine de la Saâne, il faut entendre tous ceux qui se sont occupés de l'histoire et des antiquités de ce pays : MM. Feret [2], Sollicoffre [3], Vitet [4], Guilmeth [5] et Emmanuel Gaillard [6].

[1] *Les Églises de l'arrond. de Dieppe ; Églises rurales*, p. 57-59.

[2] Feret, *Soc. arch. de l'arrond. de Dieppe*, p. 22 et 23. — *Bulletin mon.*, t. IX, p. 92-98.

[3] M. Sollicoffre, *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, m.ss. — *Archives* de l'Acad. de Rouen et *Précis analyt.* de 1821 et de 1823.

[4] Vitet, *Histoire de Dieppe*, édit. de 1844, p. 433-37.

[5] Guilmeth, *Description géogr., hist., mon. et statist. des arrondiss. du Havre, Yvetot*, etc., IVe partie, p. 82, 83, 87, 90, 91, 131-33.

[6] Em. Gaillard, *Recherches archéol. pour servir d'introduction à un voyage dans la Seine-Infér.*, p. 11 et 12, in-8°, Rouen, 1832. — *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, pour 1832, p. 168-69.





Crânes francs de Dieppe et d'Envermeu.

CHAPITRE VIII.

PROCÈS-VERBAL JOURNALIER DE LA CINQUIÈME EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE DU CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'ENVERMEU, EN SEPTEMBRE 1854.

« Artem experientia facit, » dit un ancien proverbe accepté par toutes les nations. C'est à cette expérience, souvent renouvelée depuis douze ans, que je dois le procédé employé aujourd'hui dans mes fouilles archéologiques. Cette méthode, qui a le mérite d'épargner de grandes et de continuelles fatigues, a aussi l'avantage de ne laisser aucune découverte au hasard ou à l'ignorance de l'ouvrier. Avec elle, la présence permanente de l'explorateur sur le théâtre de la fouille n'est plus absolument nécessaire. S'il demeure loin du champ d'exploration, ce qui arrive presque toujours, il peut n'y venir qu'à des époques fixes et distancées, sans que cela préjudicie le moins du monde au succès de son opération. Je me fais un plaisir d'indiquer mon procédé à mes confrères.

Autrefois j'avais pour habitude d'employer beaucoup d'ouvriers dans le même champ, où je restais en surveillance toute la journée. Au moyen d'un nombreux personnel les découvertes devenaient plus fréquentes, j'étais à peu près constamment occupé soit à aller de l'un à l'autre, soit à dégager les objets rencontrés par la bêche. Cette vie trop active me fatiguait bientôt, et je ne pouvais guère continuer une fouille plus de dix à douze jours. Aujourd'hui je puis la suivre pen-

dant un mois sans beaucoup de fatigue, et voici par quel moyen.

J'ai formé quelques bons ouvriers que j'ai stylés à mon genre de travail. Je me suis fait surtout un excellent chef d'atelier, laborieux, honnête et intelligent. Avec quelques hommes de son choix et auxquels il commande, il se place dans le champ indiqué et à l'endroit que je lui désigne. Comme les sépultures franques sont à une certaine profondeur du sol, il organise son service pour deux ou trois jours. Son opération consiste à enlever les couches supérieures, celles où l'on ne trouve jamais rien. Lorsqu'il arrive à la profondeur des squelettes et des objets qui les accompagnent, il en est averti par la nature du terrain qui lui est familière et par quelques pièces insignifiantes qui lui sont connues. Alors il s'arrête, et il continue de déblayer de cette manière une ou deux rangées de fosses.

Le jour où j'arrive sur le terrain, il me montre le nombre de fosses à visiter : il ne me reste plus qu'à dégager les objets qui s'y trouvent, ce que je fais moi-même, aidé de mon contre-maître, et nous marchons avec tout le soin et toute la précaution possibles, prenant de chaque chose note exacte et précise. Les premières fosses une fois examinées, les autres ouvriers les remplissent de terre et recommencent ainsi leur travail de déblaiement pour de nouvelles découvertes.

Dans une journée je puis dégager ainsi de 12 à 15 fosses, si bien que quand le soir arrive, toutes les sépultures aperçues ont été visitées, toutes les études faites et tous les objets recueillis. Je retourne alors chez moi avec mon butin, et quelques jours après je reviens frais et dispos pour une semblable opération.

C'est ainsi que je procède à présent et je me trouve fort bien de ce nouveau système. Ces préliminaires expliquent aussi à mes lecteurs pourquoi, dans mon journal, ils trouvent entre chaque vacation la distance de deux, trois ou quatre jours ; car il faut compter avec les fêtes, les chômages et le mauvais temps.

C'est avec des notes prises chaque jour au crayon et à toute heure de la journée, que le soir, à mon retour, je rédige mes procès-verbaux. Ce papier-journal m'est absolument nécessaire pour expliquer plus tard la destination des objets. C'est avec lui seulement que l'on peut retirer de l'œuvre matérielle l'intérêt intellectuel qui s'y rattache et l'utilité scientifique qui

en découle. Sans cette précaution une fouille n'a guère plus de valeur que le catalogue d'un musée.

Ce récit quotidien au contraire fait pénétrer le lecteur au cœur même de la fouille, il y assiste, il en est le témoin, il y prend intérêt surtout et il se fait une idée exacte des différentes phases que présente une exploration consciencieusement conduite.

Le travail que nous reproduisons aujourd'hui présentera, mieux qu'on ne pourrait la peindre, la physionomie véritable d'un cimetière franc, ainsi que toutes les circonstances et les détails qui servent à caractériser ce genre de monument. Cet inventaire, assez communément pratiqué par nos voisins les antiquaires de la Grande-Bretagne [1], est également fort connu des archéologues Allemands [2]; les Français eux-mêmes ne sont pas étrangers à ce genre de travail [3]. J'ose donc espérer que mes lecteurs ne trouveront pas entièrement sans intérêt le procès-verbal que je leur présente, et que j'aurais voulu rendre plus digne de leur être offert.

Le 14 septembre. — Ce jour j'ai visité environ dix fosses; une d'elles m'a paru d'une grandeur extraordinaire; c'était une vraie caverne, comme dirait Durand, de Mende (*spelunca*); peut-être était-ce une fosse commune à plusieurs personnes de la même famille. Ce qui est sûr, c'est que nous y avons trouvé plusieurs corps. Elle avait au moins 2 mètres 80 centimètres de profondeur, sur une largeur presque égale.

Dans une fosse voisine on a trouvé une hache de forme ordinaire; dans une autre une hache et une lance croisées. Cette dernière hache avait une forme peu usitée, elle allait

[1] W. M. Wylie, *Fairford graves, a record of the researches in an anglo-saxon Burial-Place in Gloucestershire,* in-4°, Oxford, 1852. — R. C. Neville, *Saxon obsequies, in a cemetery near Little Willbraham, Cambridgeshire,* in-folio, London, 1852. — J. Y. Akerman, *An account of excavations in an anglo-saxon Burial-ground, at Harnham Hill, near Salisbury,* in-4°, London, 1854. — *Inventorium sepulchrale; An account of some antiquities dug up, at Gilton, Kingston,* etc., by the Rev. Bryan Faussett, edited by Ch. Roach Smith : bel in-4° de LVI et 230 pages, illustré de planches, carte et bois gravés.

[2] Lindenschmit, *Das germanische todtenlager, bei Selzen in der provinz Rheinhessen,* in-8°, Mainz 1848; — Von Durrich und Wolfgang Menzel, *Die heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht),* in-4°, Stuttgard, 1847.

[3] M. Hecquet d'Orval, *Mémoire sur les fouilles de Port-le-Grand et sur la découverte de vases celtiques,* in-8°, Abbeville, Paillard, 1840. — *Mém. de la Soc. roy. d'Émul. d'Abbeville,* années 1838, 39 et 40.

s'ouvrant par les deux bouts ; c'est la première de ce genre rencontrée à Envermeu. Voici cette hache :



1/6

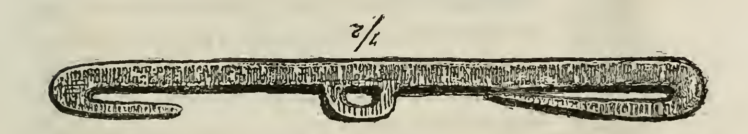
Sur un des corps, près de la tête, nous avons trouvé un fer de lance assez court et un angon en fer, long d'un mètre et terminé par une pointe munie de deux dards ou ailerons soudés par l'oxyde. La douille de l'angon est circulaire, profonde de 10 centimètres ; la hampe est également ronde, mais la pointe, carrée à son extrémité, est munie de deux ailerons que la rouille a soudés à la hampe. Nous reproduisons en marge cette pièce rare et curieuse.

A la ceinture d'un squelette, j'ai trouvé une petite boucle en bronze rattachant un petit couteau placé en travers du corps. Sur le côté, le long des hanches, était un grand couteau, espèce de poignard, moins grand qu'un scramasaxe. Ceci me prouve la vérité de l'observation de M. Troyon, qui distingue quatre espèces d'armes tranchantes : le glaive ou épée, le sabre ou scramasaxe, le poignard et le couteau.

A la ceinture d'un squelette, tout enveloppée de matières noires qui paraissaient le produit de bois ou d'écorces consumées par le temps, j'ai recueilli une douzaine de petits boutons de bronze bombés qui ornaient jadis le ceinturon de cuir, puis une boucle en bronze étamé et un couteau assez petit.

Dans le fond d'une fosse, je ne sais trop à quelle partie

du corps, mais il m'a semblé que ce devait être le long d'un fémur, j'ai trouvé un instrument en fer qui ressemble à une clef, puis ce que j'ai appelé une *fiche-patte* dans la « *Normandie souterraine :* » ici j'ai mieux distingué l'objet. Ce morceau de fer me paraît à présent une vrille ou espèce de tire-bouchon en spirale entouré de cuir. Je crois que c'était un outil destiné à percer le cuir ou le bois. Quant à l'autre objet, qui rappelle une clef, et dont je donne ici le dessin, ce doit être



le fermoir d'une bourse ou d'un sac. J'en ai trouvé au moins cinq à Envermeu et toujours à la ceinture ou au sommet des fémurs. Je n'ai rencontré l'explication de cet objet que dans le curieux ouvrage du capitaine von Durrich, de Stuttgart, sur les fouilles faites par lui en 1846, à Oberflacht, en Wurtemberg. Des antiquaires anglais ont trouvé de pareils objets et les ont expliqués de la même manière.

Avant mon arrivée, on avait recueilli un fer de lance et un fer de flèche. Les ouvriers ont aussi brisé trois vases en terre.

Le soir, dans une fosse, j'ai vu extraire une masse d'ossements d'animal qui annoncent un mammifère d'une force considérable. J'ai supposé que c'était un bœuf ou un cheval.

Le 16. — Dans la grande fosse ou caverne dont j'ai déjà parlé et qui était de 2 mètres 40 centimètres sur 2 mètres 80, on a constaté la présence de plusieurs corps couchés en double assise.

L'assise supérieure, qui n'avait pas bougé, était beaucoup mieux conservée que l'assise inférieure. Un des morts a présenté autour de lui une quantité considérable de résidu noir. Dans les déblais de cette grande fosse étaient des fragments de tuiles à rebords et des morceaux de pierre de liais qui avaient formé corniche [1]. Les corps de l'assise inférieure

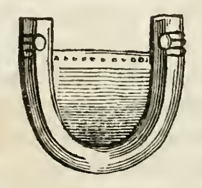
[1] La même chose s'est vue en 1850, dans le cimetière mérovingien de Haulchin, en Hainaut. « Parfois le fond (de la fosse), dit M. Schayes, était composé de tuileaux romains noyés dans le mortier. Ces tombeaux étaient fermés par de grandes pierres dont plusieurs présentaient des moulures



étaient peu apparents, les os presque entièrement consumés ne laissaient voir qu'un tissu foncé et translucide, tant l'humidité les avait corrodés.

Le premier objet qui ait apparu était une grande épée dont le fourreau en bois recouvert de peau est encore très-reconnaissable. Nous en donnons le dessin en marge. Sur les côtés étaient des tringles ou garnitures d'argent ou de bronze étamé; l'extrémité arrondie est recouverte d'une lame d'argent très-brillante. Cette garniture n'existe que d'un côté, celui qui ne touchait pas au corps. Cette épée était rattachée au ceinturon par une très-belle boucle de bronze.

Un peu plus haut était un couteau de fer, dans une gaîne de cuir, dont le bas était décoré d'un ornement en argent. (Nous donnons ici le dessin de cet ornement qui s'est retrouvé



dans l'exploration de 1855.) Un peu au-dessous, descendant vers les pieds, qui étaient tournés à l'est, se trouvait une hache francisque : une autre hache plus petite et d'une forme rare a été rencontrée encore plus près de l'extrémité des pieds. Cette hache, la seconde de ce genre trouvée à Envermeu, a des

qui provenaient évidemment d'une bâtisse antique. » *Notice sur la découverte d'un cimetière franc au village d'Haulchin*, etc., p. 3, pl. 1, fig. 20-26. — Au Tombois de Védrin, près Namur, M. Del Marmol a remarqué, en 1853, des pavés à la tête des morts, et dans la fosse du sable et du mortier. *Cimetières de l'époque franque*, etc., p. 3.

analogues en Angleterre, dans le Luxembourg, dans l'Isle-de-France, la Champagne, la Normandie, etc.



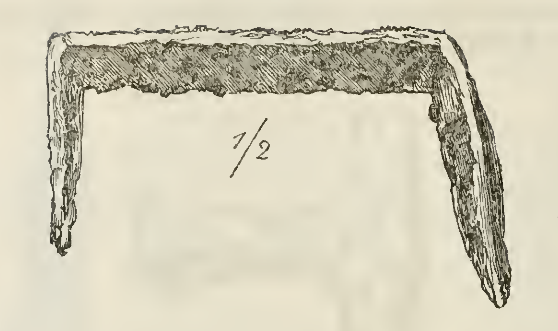
A la hauteur du genou nous avons trouvé un bouclier dont *l'umbo* seul était conservé. Le manche ou armature était brisé, mais il est facile de reconnaître que la branche de fer était unique. Les clous à têtes plates, qui rattachaient l'umbo à l'appendice, sont encore revêtus d'une lame d'argent très-brillante. J'ignore si l'umbo lui-même était recouvert d'argent. (Pour l'instruction du lecteur je donne ici une légère esquisse de ce genre d'armure.)



Une chose assez remarquable, c'est la foule de crampons que nous avons rencontrés dans les déblais et dont nous pouvons facilement expliquer l'usage. Il est probable qu'ils se rattachent au bois du coffre. Peut-être étaient-ils destinés à en faciliter le transport [1], en ce cas le bois du coffre devait être fort épais, car les clous et les crampons étaient très-longs [2]. Le lecteur en jugera par le dessin reproduit en tête de la page suivante.

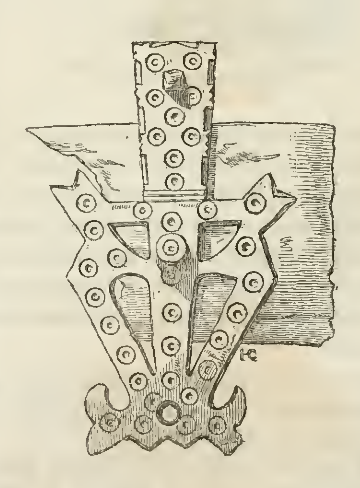
[1] Un crampon du même genre que les nôtres se voit dans l'ouvrage de M. Néville, *Saxon obsequies*, au bas de la planche 40, il provient d'une des sépultures saxonnes de Little Wilbraham.

[2] Le cercueil de bois était usité chez les Francs, même par les riches, car le tombeau de Childéric, trouvé à Tournay, en 1653, n'était pas en pierre, mais en bois, et enterré dans une fosse de 2 mètres 30 centimètres de profondeur.



Vers les pieds nous avons trouvé deux seaux en bois, avec garniture de bronze. Tous deux étaient de la même grandeur, tous deux avaient des anses de bronze et chacun trois cercles de fer au bas. Les douves étaient en bois, petites, étroites et à présent noircies. L'un de ces seaux, au moment de la découverte, exhala encore une forte odeur, comme de la boisson fermentée. On eût dit une odeur de bière.

Le premier paraît avoir beaucoup souffert dans la terre où il avait été mis raccommodé; le cercle s'est trouvé brisé et un des oreillons cassé. Il y avait sur le bois quatre points dentelés, détails que nous n'avons pas retrouvés sur l'autre. Nous reproduisons ici celui des oreillons qui était intact.



Le second paraît avoir été doré; il est plus fin et plus orné que le premier, quoique très-semblable par l'anse et les

oreillons. Le lecteur en jugera par la reproduction que nous donnons ici de ce curieux objet. Cette réduction, au quart de



la grandeur, a été obtenue au moyen de la photographie. La bande supérieure en bronze est large et bien conservée; au-dessous d'elle règne un petit cercle de bronze très-orné. Puis venaient trois cercles de fer étroits et peu distancés. Ils n'ont pu être tirés que par morceaux.

A côté du premier seau se sont rencontrés deux vases de terre brisés; l'un d'eux devait être fort grand.

A côté du second j'ai vu aussi un vase de terre brisé et de plus une patère ou coupe de bronze plate et ayant un manche terminé en cou de cygne. Ce genre de vase, tout nouveau dans nos cimetières, ressemblait à une petite poële qui serait un peu profonde [1]. (Nous la reproduisons ici.)



[1] De petites poëles ou casserolles de bronze absolument semblables aux nôtres ont été trouvées dans le Wurtemberg et publiées dans les *Mémoires de la Société royale d'Archéologie de Stuttgart*, pour 1854, p. 14.

Dans cette même fosse j'ai recueilli une belle bague en or fin dont le chaton est orné d'un très-joli grenat. Elle pèse 4 grammes 5 décigrammes. Le cercle est martelé, mais la pierre est parfaitement sertie. Le chaton qui l'enserre est orné de deux rangs de ces dents de scie ou zigzags que l'on retrouve sur la panse des vases et plus tard sur les cintres romans. Je dois remarquer que le fond de la fosse était rempli d'une terre végétale fort grasse. Cette couche, assez épaisse au milieu des moëllons, me paraît provenir de tourbes ou mottes de gazon dont on aurait recouvert le cercueil. Il est très-vraisemblable aussi que l'on y mettait de la paille et de la mousse, car nous en avons souvent trouvé la trace sur les objets de fer, de bois ou de cuir.

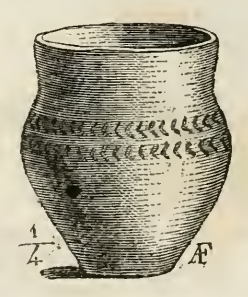
Dans une fosse peu profonde on a trouvé un sabre ou scramasaxe ayant une forte entaille, comme si on avait voulu le rendre impropre au service. Déjà j'ai eu l'occasion de faire cette observation sur un sabre d'Envermeu et sur un autre d'Ouville-la-Rivière.

A côté était un couteau.

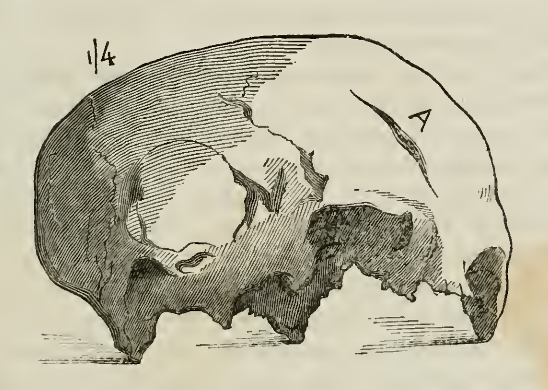
Près d'une tête on a recueilli une lance. Une autre lance a été trouvée à la hauteur de la ceinture; ce qui m'a surpris.

J'ai recueilli aussi un anneau de fer à la ceinture, et une vrille ou fiche-patte à côté d'un couteau. Je note ceci, car cette remarque, qui s'est renouvelée, fixe à la ceinture du mort l'instrument dont je parle, lequel devait faire partie de l'équipement militaire.

Parmi les sept ou huit vases ramassés ce jour-là un seul a subi l'action du feu; il était plein de matières noires, mais il faut dire que le corps qu'il accompagnait était aussi tapissé de noir. Un autre vase rouge avait également du charbon, mais je crois qu'il a été mis là tout neuf. (Nous donnons ici un des vases noirs de ce jour.)



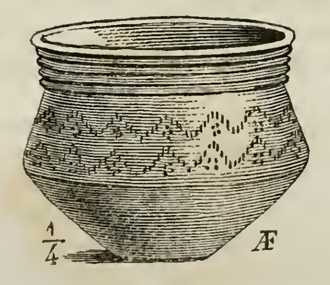
La veille, les ouvriers avaient recueilli une tête entaillée par un fort coup de sabre. Ce fait n'a rien d'extraordinaire. J'en ai déjà trouvé une. de ce genre dans le cimetière franc d'Etretat, en 1842. (Je reproduis cette dernière pour l'instruction du lecteur.)



La veille aussi, on avait continué de trouver les ossements de l'animal dont j'ai parlé. D'après l'opinion de M. Dusseaux, vétérinaire à Dieppe, qui les a vus, ils provenaient du squelette d'un cheval.

Le 19. — Nous avons trouvé ce jour-là de douze à quinze corps placés dans des fosses. Quelques-unes de ces fosses en contenaient jusqu'à trois ; souvent deux. Nous avons remarqué deux ou trois inhumations successives, c'est-à-dire que quelmorts avaient été inhumés au-dessus des autres.

Nous avons trouvé environ six vases. Nous en reproduisons un seulement.



Dans la grande fosse j'ai encore recueilli deux ou trois

crampons en fer, ce qui en porte le nombre à une douzaine. Les ouvriers y avaient ramassé, hier, deux boucles d'oreilles en bronze, une fibule de cuivre et six perles en pâte de verre.

Une fosse nous a présenté un style en bronze placé à la tête du mort. Aux quatre angles se sont rencontrés quatre crochets ou crampons comme ceux de la grande fosse. Nous avons aussi rencontré à la ceintre une boucle en fer accompagnée d'une petite plaque.

La sépulture d'un soldat nous a fourni une boucle en fer, un scramasaxe ou sabre à deux rainures. La lame de cette dernière arme était courte et la soie longue. Le manche en avait été en bois, et il m'a paru que ce sabre avait eu autrefois un fourreau en cuir. Sur le même corps, aussi à la ceinture, mais de l'autre côté du sabre, étaient deux outils ou instruments en fer que la rouille avait soudés l'un à l'autre. Parmi ces deux objets j'ai distingué celui que j'ai appelé une *fiche-patte* et que je nommerai désormais une vrille ou instrument à percer le cuir et peut-être le bois. Cet instrument est assez fréquent dans nos sépultures franques. Je sais maintenant qu'il se trouve à la ceinture des morts et de préférence sur les soldats dont le sabre est le signe distinctif.

Dans une autre sépulture nous avons trouvé deux ou trois instruments en fer, soudés l'un à l'autre par la rouille, ainsi que les restes d'un ceinturon en cuir orné de clous de cuivre. Selon l'usage une toute petite boucle attachait le couteau au ceinturon. Aux pieds était un vase en terre grise.

A trois heures après midi, nous avons trouvé un squelette ayant aux pieds un vase noir dans lequel étaient tombés quelques ossements des phalanges, preuve qu'il avait bien été placé sous les pieds du défunt. A trois heures et demie, nous avons visité un squelette qui a été enterré ployé. La tête touchait aux pieds; les fémurs et les tibias ne faisaient qu'un seul faisceau. Aucun ossement ne manquait et ne semblait avoir été dérangé : pourtant la longueur totale était à peine de 50 centimètres.

A quatre heures, nous avons trouvé un squelette ayant aux pieds une lance et une petite hache croisée; les manches de ces armes avaient été tournés vers la tête. A la ceinture était une forte boucle en bronze pour la courroie de cuir qui ceignait l'individu; puis la petite boucle de cuivre pour le couteau de fer, lequel était enveloppé dans un étui de peau, encore très-reconnaissable. J'ai recueilli, près de la boucle,

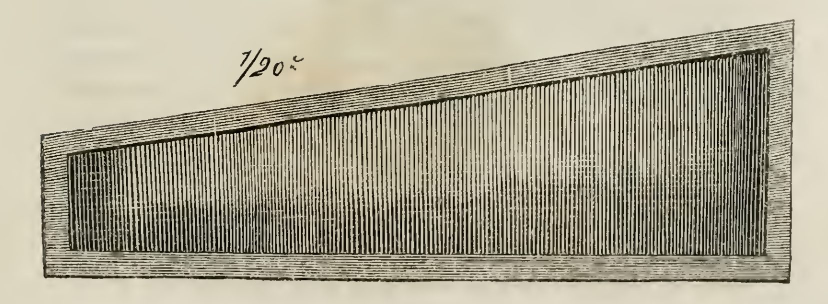
des clous en cuivre qui ornaient jadis le ceinturon, et trois petites goupilles qui le terminaient selon l'usage. Ces goupilles ou objets de bronze se rencontrent toujours au nombre de trois lorsque la sépulture est intacte. Quand elle a été dérangée alors on n'en trouve que deux ou une seule; mais le nombre consacré paraît avoir été celui de trois.

De l'autre côté de la grande boucle étaient un paquet de fer composé de divers instruments et une verroterie bleue. Ce paquet de ferraille, lavé et étudié avec soin quelques jours après, s'est trouvé contenir, soudés ensemble, des ciseaux ou *forces,* une vis, vrille ou instrument à percer le cuir, et enfin un autre outil que j'ai rencontré quatre ou cinq fois dans la vallée de l'Eaulne et que je considère, avec les Anglais et les Allemands, comme un fermoir de bourse ou d'aumônière.

A cinq heures, nous avons trouvé une sépulture qui n'avait qu'un vase noir aux pieds.

Le 21. — Nous avons ouvert aujourd'hui plusieurs tombes violées, dont on avait enlevé les ossements, sauf les jambes qui étaient restées alignées et au bout desquelles nous avons trouvé, dans trois fosses différentes, un seul vase, et dans une quatrième deux vases placés côte à côte. Cette dernière fosse, profonde et bien taillée dans le roc, présentait, vers le milieu de son fond, un trou carré large de 12 centimètres et profond de 25. Il est impossible de ne pas rapprocher cette ouverture de ces trous en forme d'entonnoir que l'on trouve si fréquemment sur le dernier tiers des cercueils de pierres mérovingiens, carlovingiens et même capétiens. Mais c'est la première fois que je fais cette observation dans une fosse.

Au commencement de cette journée, nous avons déblayé un cercueil en pierre de Saint-Leu. (Nous donnons ici le dessin du cercueil d'Ouville, comme spécimen très-ressemblant.)

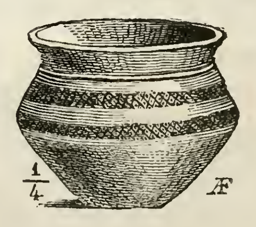


L'auge était d'un seul morceau; elle allait se rétrécissant de la tête aux pieds, selon le caractère bien connu de l'époque franque. L'orientation était du nord-est au sud-ouest. Mesuré à l'intérieur, il avait 2 mètres de long; 48 centimètres de large à la tête et 30 centimètres aux pieds, sur une profondeur de 45 centimètres. Le couvercle, en trois morceaux, avait été cassé sur plusieurs points par la culture. Ce couvercle n'était pas entièrement plat, cependant la forme de toît était à peine perceptible, ce qui indique assez la transition. Ce sarcophage, à 40 centimètres du sol, renfermait un corps parfaitement entier, qui avait été déposé sur un second passablement conservé. Vers les pieds était un paquet de fémurs et de tibias provenant de précédentes inhumations [1]. Cette masse d'ossements desséchés remplissait ainsi ce cercueil de famille; car il est clair qu'on s'en servait à tour de rôle. Le seul objet d'art que nous ayons recueilli était un pot noir placé aux pieds. Je n'ai pas remarqué de trou sur la pierre du fond, quoique cela eût lieu ordinairement. Ce cercueil est maintenant déposé au Musée du Havre.

A onze heures, nous avons trouvé un corps ayant aux pieds une lance et une hache croisées. Les manches de ces armes étaient tournés vers la tête du mort. Un vase se trouvait également aux pieds.

Vers midi, dans une autre tombe, nous avons trouvé aux pieds une lance seule, chose assez singulière et qui suppose presque une spoliation.

A deux heures, nous avons observé un squelette avec couteau et deux boucles de fer à la ceinture; aux pieds un vase noir que voici.



[1] « A plusieurs reprises, dit M. Gosse en parlant des cimetières de la Savoie, des ossements, étrangers au corps qui occupait la tombe de pierre,

Peu après, nouveau squelette avec vase noir aux pieds.

A trois heures, tombe d'un guerrier. Il avait une lance au côté droit de la tête, une épée à deux tranchants sur le flanc gauche. La trace du fourreau en bois et cuir subsistait, mais n'ayant pour toute garniture qu'un cercle de bronze sous la poignée. Cette épée paraissait avoir été placée sous le bras gauche du mort. A la ceinture était une boucle de bronze avec trois de ces ornements de bronze que j'appelle goupilles et qui terminent ordinairement le ceinturon. Sous la boucle était une aiguille de cuivre; dans les jambes un couteau de fer et aux pieds un vase.

Tout près de ce guerrier, dans la même fosse, était un autre corps qui ne portait aucun objet meuble : c'était peut-être une femme.

A quatre heures, nous avons vu une tombe contenant un corps qui ne possédait qu'une boucle en fer et un pot noir.

Le nombre des têtes n'a guère été moins de quinze à dix-huit pour cette journée.

Les fosses de ce jour m'ont paru parfaitement alignées : l'alignement allait du nord au sud.

Le 23. — A l'extrémité orientale d'une fosse profonde et malheureusement pillée, on a trouvé un vase en terre noire et deux vases de verre cassés. L'un était une coupe semblable à celle que nous avons déjà rencontrée en 1853, et dont les analogues ont été découverts en France, à Sainte-Marguerite-sur-Mer, à Vicq, près Montfort-l'Amaury; à Verrières, près Troyes; à Remennecourt, dans la Lorraine; — en Allemagne, à Selzen, près Mayence; à Oberflacht, près Stuttgart; — en Angleterre, à Woodnesborough, dans le Kent. L'autre était un bol dont les bords étaient recourbés vers l'intérieur, n'ayant ni pieds ni anses, mais un fond intérieurement bombé, et enfin recouvert au dehors de reliefs en pâte blanche, imitant des serpents ou des nébules. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici les traits de ces curieuses pièces. Nous en devons la gravure à la bonté de la Société royale des Antiquaires de Londres, qui déjà les a reproduites dans ses procès-verbaux

se trouvaient entassés à l'une des extrémités. Ils étaient sans aucun ordre et même des ossements essentiels manquaient, qui sûrement n'eussent pas été décomposés s'ils avaient été laissés dans la tombe, ce qui paraît prouver que certaines tombes ont servi à deux corps. » *Notice sur d'anciens Cimetières*, p. 6.

de 1855. Ces deux vases, également vides, avaient en sortant de terre la teinte rougeâtre de la lie de vin.



A côté était une fosse ayant un squelette en place, entouré de charbon ou matières noires provenant probablement de bois pourri.

Entre les deux était une autre fosse profonde et vide, au bout de laquelle a été recueilli un vase noir. Toutefois, au-

dessus de cette fosse, à environ 30 centimètres, était un squelette étendu, complet et sans objets.

En descendant vers la vallée, une fosse contenait un corps qui portait à la ceinture une boucle en bronze et une contre-plaque, ornées toutes deux de dessins creusés avec un burin, et de trois têtes de clous saillantes en bossettes et soudées avec de l'étain. Cette agrafe fixait aux reins un sabre en fer dont le manche avait été en bois et le fourreau en cuir.

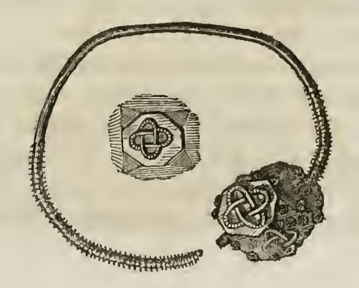
A trois heures après midi, un squelette a été trouvé bien aligné, tête au sud-ouest, pieds au nord-est et sans objets.

A côté de la même coupe de terrain et dans la même direction, mais plus profondément enfoui, était un squelette enveloppé de matières noires. On a rencontré avec lui un sabre en fer ayant la pointe tournée vers la tête, ce qui est tout-à-fait exceptionnel. Le sabre avait eu un manche en bois et un fourreau en cuir. A la ceinture était une boucle de bronze avec plaque de même métal. Les raies qui ornaient cette agrafe étaient grossières comme les runes. Puis avec le scramasaxe étaient des ciseaux et deux couteaux en fer. Aux pieds se trouvait une lance sans hache, chose très-rare. Un peu plus loin que les pieds se rencontrait un seau ou seille de bois dont nous avons recueilli les trois cercles de fer, parfaitement en place. A la suite du seau et à la profondeur du corps, était le squelette entier d'un cheval.

Près de là était un squelette humain sans aucun instrument.

En somme, nous avons trouvé ce jour-là environ 12 têtes dans une série de fosses bien alignées.

N'oublions pas de dire que dans les terrains qui entouraient le cercueil de pierre, on avait trouvé, la veille, à 75 centimètres du sol, une boucle d'oreilles en or pur, provenant de quelque riche sépulture pillée depuis long-temps. Cette boucle d'oreille, qui pèse 7 grammes, possède une boule d'un travail admirable. Le dessin, que nous donnons ici, ne donnera qu'une idée très-imparfaite de ce charmant bijou.



Dans ce quartier aussi a été rencontré un *umbo* de bouclier en fer, rejeté probablement des sépultures du cercueil en pierre de Saint-Leu, comme celui que nous avons trouvé en 1853.

Le 26. — Pendant cette journée nous avons exploré de six à huit fosses ; une d'entre elles, vide de corps sauf les jambes, nous a fourni une jolie ampoule de verre, dont nous avions déjà rencontré l'analogue à Londinières, en 1847, et à Envermeu en 1852. Mais cette dernière était sur la poitrine du mort. Nous donnons celle de 1854. Une bouteille ou am-



poule du même genre a été trouvée en 1839, par M. Durand, dans les sépultures franques de Bénouville-sur-Orne, dans le Calvados. Deux autres fosses, assez profondes, nous ont donné chacune un squelette et une boucle de ceinturon. Une de ces boucles était de bronze et son ardillon portait encore la trace de la courroie de cuir; l'autre m'a paru d'argent, ainsi que les deux goupilles ou triangles terminaux du cein-



turon, qui ordinairement sont au nombre de trois ; au bout était un vase rougeâtre. Dans les terrains on a rencontré deux vases en terre cuite, dont un avait la forme d'une cruche qui serait privée d'anse.

Mais les deux belles conquêtes de cette journée ont été deux fosses profondes qui furent fort riches, mais qui malheureusement avaient été pillées, car elles étaient sans ossement. Cependant nous avons trouvé dans la première une lance, placée dans les hauts terrains ; un bouclier à la hauteur du genou, un seau en bois avec garniture de bronze doré très-

bien conservée. Nous reproduisons ce seau, semblable à ceux dont nous avons déjà parlé, mais beaucoup mieux conservé



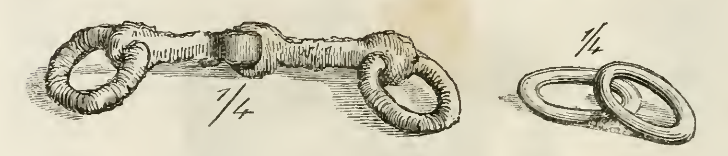
que tous les autres. Près de lui était une poële ou patère de bronze avec manche en cou de cygne. Cette poële était en-



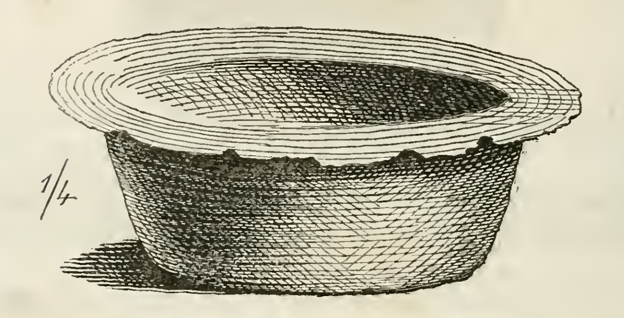
core enveloppée dans la mousse qui l'avait recouverte et n'était pas consumée [1]. Vers la tête de cette même fosse nous

[1] Le capitaine von Durrich, qui a exploré, en 1846, le cimetière allemand du Mont Lupfen, à Oberflacht, près Stuttgart, nous assure que tous les coffres de bois des morts étaient encore remplis de mousse ou de paille et qu'il en a trouvé dans un état de telle conservation qu'il a pu en rapporter au Musée de Stuttgart. *Die heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht)*, p. 11 et 12. — En 1855, lorsqu'on ouvrit à Cléry, sur la Loire, le tombeau de François Ier, duc de Longueville, inhumé en 1491, on le trouva « gisant sur un amas de paille et de tiges de plantes. Cet amas était plus considérable à l'endroit de la tête. » *Bulletin de la Soc. archéol.*

avons trouvé un mors de cheval et deux anneaux de bronze, qui se rattachaient sans doute à l'équipement du cheval. Ce mors, semblable à ceux que l'on a rencontrés dans les établissements romains, notamment à Vieil-Évreux, n'est guères qu'un filet que nous reproduisons avec les anneaux de bronze qui l'escortaient.



Dans l'autre fosse, un seau de bois garni de bronze doré, contenait une coupe de verre. A côté un grand plateau de bronze que nous donnons ici dans sa forme originale et sin-



gulière, et un coffret ou *ærarium* en bois, dont il ne restait que les garnitures de bronze. Ces garnitures sont on ne peut plus remarquables par le dessin et le travail. Le bois devait en être fort épais à en juger par les clous de bronze qui ont plus de 2 centimètres de longueur. Outre les plaques et les pentures de cuivre nous avons encore recueilli des charnières en

de l'Orléanais, n° 21, p. 152, 1855. — Mais voici quelque chose de plus intéressant et de mieux adapté à notre sujet. Montfaucon raconte, dans ses *Monumens de la Monarchie françoise* (t 1er, p. 173-75) qu'au XVIIe siècle (vers 1653), lorsque l'on ouvrit, à Saint-Germain-des-Prés, le tombeau de Childéric II et de Bilihilde, son épouse, la tête de cette reine mérovingienne reposait « sur un coussin d'herbes odoriférantes. » — Dans les fouilles faites à Kertch (Crimée), en 1838, les Russes trouvèrent le squelette d'une femme grecque, couchée dans un tombeau et reposant sur une « couche d'herbes marines. » *L'Athenæum franç*, 20 octobre 1855, p. 912.

fer et une partie de la serrure. La trace du bois était partout reconnaissable.

Enfin, nous signalerons comme dernière découverte un objet allié avec de la corne qui a la forme d'un croissant, et dont le sommet de l'arc est muni d'une pointe comme celle d'un éperon antique. Nous reproduisons ici, dans sa gran-



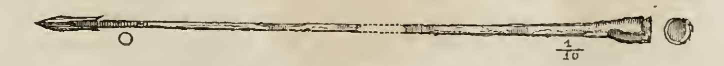
deur naturelle, cette pièce singulière que nous considérons comme le débris d'un éperon franc, surtout lorsque nous le rapprochons de l'éperon trouvé à Selzen, en 1846, par M. Lindenschmit, de Mayence, et dont nous donnons ici le dessin.



D'autres éperons ont encore été trouvés dans des sépultures, en France, en Suisse et en Allemagne.

L'espace de terrain que nous avons exploré cette année a été d'environ 30 mètres de long sur 12 de large. La totalité des fosses visitées peut s'élever à 50 au moins, et les têtes rencontrées peuvent s'estimer à environ 60. Dans ce nombre deux ou trois à peine ont pu être conservées pour des études phrénologiques et paléotonlogiques. Elles sont maintenant au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Quant aux objets archéologiques, ils sont tous destinés au Musée de Rouen dont ils sont dès ce moment la propriété exclusive. Les fouilles d'Envermeu étant pratiquées au moyen d'allocations mises à ma disposition par M. le Préfet de la Seine-Inférieure, tout ce qui en provient est acquis d'avance à notre dépôt départemental, qui deviendra ainsi un des plus remarquables de France.



Angon de Worms, au Musée de Mayence.

CHAPITRE IX.

PROCÈS-VERBAL JOURNALIER DE LA SIXIÈME EXPLORATION DU CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'ENVERMEU, EN SEPTEMBRE 1855.

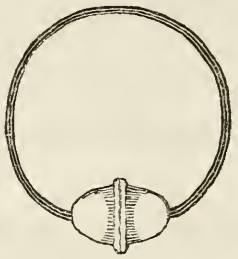
COMME toujours je fis préparer le terrain selon le procédé que j'ai exposé en tête du chapitre précédent. Le 3 septembre mes ouvriers commencèrent le travail et ouvrirent la tranchée juste au point où avait fini l'exploration en 1854. Le 6 septembre 1855, dans l'après-midi, je me rendis sur le lieu de la fouille, et à deux heures je commençai la visite des six premières fosses déblayées par les terrassiers.

Le 6. -- La première chose qui se présenta à nous, ce fut une fosse profonde de 2 mètres 50 centimètres, longue de 2 mètres 20 centimètres, et large de 60 à 70 centimètres; elle avait les pieds au nord-est et la tête au sud-ouest. Il est probable qu'elle était commune à deux personnes.

La première sépulture que nous y avons rencontrée devait être celle d'une jeune fille, âgée d'environ douze ans. La raison qui nous fait assigner cet âge c'est que nous n'avons trouvé aucun ossement [1], mais en revanche beaucoup d'or-

[1] M. Thomas Wright, dans son ouvrage intitulé : *Le Celte, le Romain et le Saxon*, dit qu'il n'est pas rare, en Angleterre, de trouver des sépultures contenant tous ces objets inhumés habituellement avec les corps, sans renfermer les corps eux-mêmes. Il en cite un exemple dans le cimetière de Bourne Park, près Cantorbéry. *The Celt, the Roman and the Saxon*, p. 402.

nements féminins. Les premiers qui se sont présentés étaient deux boucles d'oreilles à cercle de bronze, avec pendants ovoïdes en or : ces boules ou pendants, semblables à des œufs d'oiseau, avaient été formés au moyen de deux petites coques jointes par le milieu et remplies de mastic. Nous les reproduisons de grandeur naturelle. Autour de chaque boucle



d'oreille nous avons trouvé, dans le terrain, bon nombre de fils d'or qui paraissaient avoir fait partie d'un tissu détruit par le temps et l'humidité. Nous en donnons ici quatre des mieux conservés.

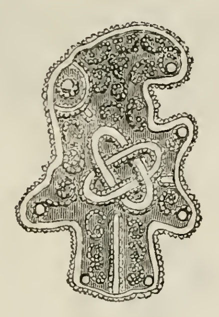
Sur la poitrine, ou à la place où elle devait être, se trouvaient deux fibules en or [1], dont la surface est ornée de filigrane reproduisant un *natté* [2], et dont la forme était celle d'un aigle

[1] Ces fibules, dont une est reproduite ici de grandeur naturelle, se composent de trois feuilles métalliques : la première est en or massif et pèse 7 grammes; la seconde, en argent, est fine et légère; la troisième est en bronze. L'ardillon était en fer.

[2] Le genre d'ornement appelé *natté*, et surtout les deux cercles elliptiques de notre fibule d'or sont on ne peut plus communs à l'époque mérovingienne. On retrouve ce dernier en Angleterre sur les vieilles croix anglo-saxonnes. (*The Archeological journal*, v. II, p. 75-76; vol. III, p. 246, 258; vol. IV, p. 357). En France il existe dans nos plus anciennes églises. On l'a vu à Saint-Samson-sur-Rille; et un chapiteau roman de l'église de Saint-Marcouf (Manche) nous présente le modillon que nous empruntons

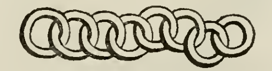


ou d'un perroquet aux aîles déployées. Le lecteur peut en juger par la gravure ci-jointe

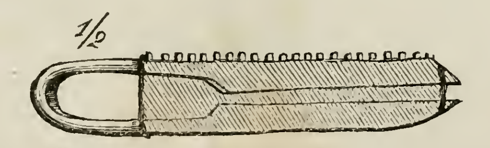


Près d'elles se trouvait une grosse perle en pâte de verre dont les dessins de diverses couleurs imitaient une mosaïque. C'était probablement une amulette ou un ornement suspendu au cou.

A la ceinture s'est trouvée une boucle en bronze, accompagnée de têtes de clou du même métal, qui durent autrefois décorer un ceinturon de cuir. Là aussi étaient une petite chaînette de fer, de six à huit anneaux, dont nous donnons l'analo-



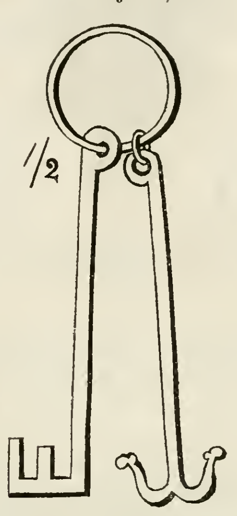
gue ; de petits ciseaux en fer renfermés dans un étui de cuir ou de peau, dont un côté était orné de dentelures découpées carrément [1], (comme on peut en juger) ; un petit couteau



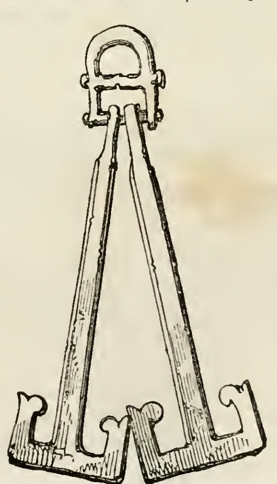
à M. Th. Dumoncel. (*Bull. mon.*, t. VIII, p. 23, n° 94) Chose plus étonnante encore, M. l'abbé Lacurie l'a rencontré sur une mosaïque gallo-romaine, à Bernay, dans la Charente. (*Bulletin mon.*, t. XXI, p. 452.)

[1] Au siècle dernier, le Rev. Faussett, fouillant les sépultures du Kent, a découvert, dans le tombeau d'une femme, un morceau de cuir découpé comme le nôtre, à l'imitation des sandales romaines. Il l'appelle un *étui de couteau*, tandis que le docteur Mortimer, qui avait trouvé une pièce semblable, la prit pour un reste de ceinture. Roach Smith, « *Gentleman's Magazine,* » décembre 1855.

tenu dans une gaîne, deux petites clefs en fer munies par un bout d'un cercle destiné à les rattacher au ceinturon, et présentant de l'autre, l'une, deux dents d'un seul côté, l'autre, une dent à droite et l'autre à gauche (cette dernière imite la croix ancrée des monnaies mérovingiennes) [1]. (Nous présentons ici ces deux curieux objets.) Enfin une perle noire et



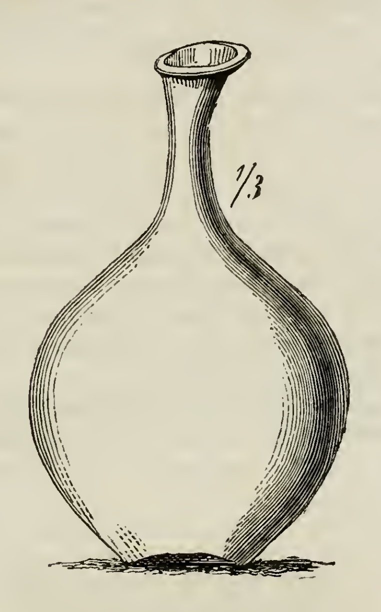
[1] Des objets de ce genre, soit en fer, soit en bronze, se rencontrent assez fréquemment dans les cimetières de l'Heptarchie anglaise. MM. Roach Smith et Thomas Wright en citent plusieurs. Grâce à la bienveillance de ces deux savants confrères d'Outre-Manche, nous pouvons reproduire ici, à



des restes de cuir qui pourraient bien provenir d'une bourse.

Au lieu où devaient être les pieds, s'est rencontré un beau vase de verre, petite carafe ronde encore pleine d'eau d'interposition et de craie descendue des terrains supérieurs.

En vidant soigneusement ce vase que nous reproduisons au



tiers de sa grandeur, nous y avons recueilli sept coquilles de clausilies, et quatre ou cinq squelettes de petits rongeurs. Sont-ils descendus ici de la surface du sol, éloigné de 2 mètres 50 centimètres? Ou bien y ont-ils été déposés vivants comme les jouets et les affections d'un enfant? C'est ce que nous ne saurions dire. Je me contenterai de signaler une particularité: c'est qu'en 1834, M. Hecquet d'Orval, en explorant le cimetière celtique de Port-le-Grand, sur la Somme, a trouvé dans trois vases des os de taupes, de musaraignes, de lérot, de rats d'eau, de souris et de grenouilles [2]. Ces vases, il est vrai, n'étaient qu'à 50 centimètres du sol.

Cette ampoule, du reste, put être déposée autrefois dans

moitié de leur grandeur, deux objets analogues aux nôtres, trouvés en 1851, par M. Néville, dans le cimetière de Litle Wilbraham, comté de Cambridge.

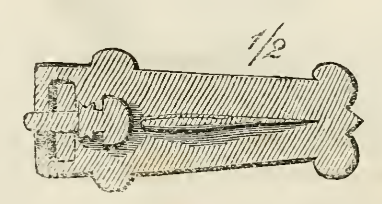
[2] *Mém. de la Soc. roy. d'Émulat. d'Abbeville*, années 1838-40. — *Mém. sur les fouilles de Port-le Grand.*

une caisse de bois garnie de fer, car nous en avons retrouvé les angles et les pentures. En tout cas, il y avait trace d'un coffret de forme carrée.

A quatre heures, à l'est de la tombe de la jeune fille, nous avons trouvé une tête placée au sud-ouest et les pieds au nord-est. Ce squelette avait à la ceinture un couteau et une boucle de fer ; aux pieds un vase en terre noire qui fut cassé par les ouvriers.

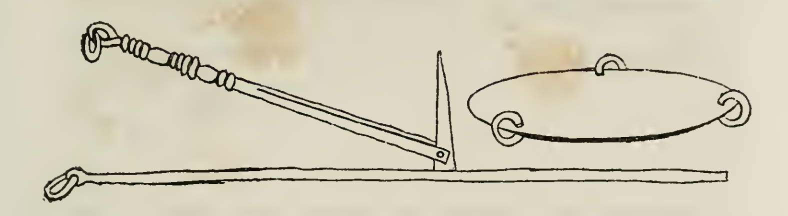
Quatre heures et demie. Au bout de la tombe de la jeune fille, en allant vers le nord-est, nous avons trouvé, dans une fosse profonde de 1 mètre 50 centimètres, une tête assez belle, placée au sud-ouest. Sur la poitrine du mort se trouvait un bouclier de fer avec clous de cuivre revêtus d'une lame d'argent. La pointe du sommet, légèrement aplatie, était aussi recouverte d'une lame d'argent. Le manipule et la garniture, qui dut se composer d'une seule verge, étaient broyés dans les terrains. La trace du bois était encore visible dans le creux du manipule.

A la ceinture étaient une boucle de bronze, avec appendice, (que nous donnons ici), un objet en fer que j'ai pris pour

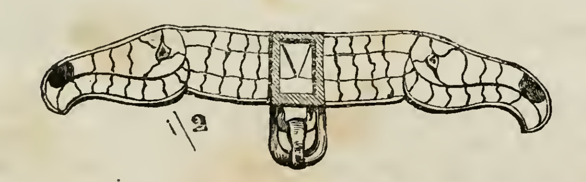


deux couteaux croisés l'un sur l'autre, une pince à épiler en bronze, une petite balance en bronze dont l'aiguille jouait encore, les deux plateaux ont été retrouvés percés de trois trous et munis de trois petits anneaux auxquels s'attachaient les cordes. La trace des cordes était encore visible et adhérente au bronze au moyen de l'oxyde. Dans la masse j'ai recueilli une pièce de bronze semblable à une monnaie que je regarde comme un poids ou peson. Cette balance est cassée dans un de ses bouts de suspension, mais ce bout a existé, puisque nous avons retrouvé le deuxième plateau. (Nous reproduisons, dans leur grandeur naturelle, le fléau et un des

plateaux de la balance.) Nous avons recueilli également une



petite garniture d'argent de forme carrée sur laquelle saillaient quatre têtes de clous en argent. Nous considérons cette pièce comme une terminaison de ceinturon. Pareille garniture a été trouvée en 1837, dans un cimetière franc près d'Arlon, dans le Luxembourg [1]. Enfin, et toujours à la ceinture, un ornement composé de verroteries rouges, rendues brillantes au moyen d'une feuille métallique nommée *paillon*, puis fixées à l'aide d'une pâte ou mastic et appliquées sur une planchette de bois. Toutes ces verroteries étaient serties avec de l'or, et l'ensemble de la composition reproduit les deux têtes d'un oiseau, comme on peut le voir par le dessin ci-joint. Au milieu inférieur de cet objet, que je crois un fer-

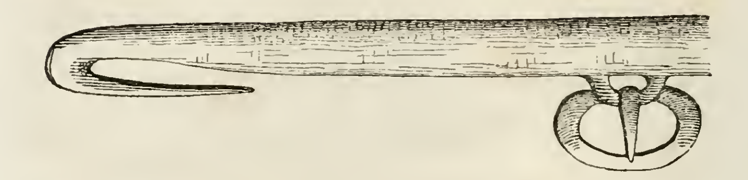


moir de bourse, se trouvait attachée une petite boucle de bronze que je suppose avoir été destinée à fermer l'aumônière qui devait être en cuir.

Des fermoirs de bourse analogues à ceux-ci, mais en fer, ont déjà été trouvés à Envermeu, à diverses reprises. Nous en avons déjà présenté un dans le chapitre précédent : pour la commodité du lecteur nous en reproduisons ici la moitié

[1] *Public. de la Soc. archéol., etc., du Luxembourg*, t. VIII, pl. III, fig. 10.

d'un second, trouvé également à Envermeu et la même année.



Comme la fosse dont nous parlons était pleine de matières noires, nous y avons encore reconnu plusieurs autres objets, mais hélas ! à l'état de fragments. Je cite de ce nombre deux pointes de fer que je prends pour des flèches. La poignée et la pointe d'une épée qui dut être fine et à deux tranchants. Cette arme avait été brisée probablement par suite de spoliation.

Mais achevons le récit de notre inspection ; il prouvera toute l'importance du personnage qui reposait ici.

Vers les pieds, au côté droit du corps, j'ai recueilli un angon placé la pointe en bas. C'est le second trouvé à Envermeu. Cette arme, longue de 90 centimètres, était ronde à la douille et sur toute la hampe, mais carrée au sommet où elle était munie de deux ailerons, indice certain d'une arme de jet. Elle ressemble entièrement aux angons trouvés sur les bords du Rhin et dont nous reproduisons ici un spécimen



conservé dans le Musée de Damstadt. A la hauteur des pieds était un fer de lance, long de 60 centimètres, placé aussi la pointe en bas ; une hache francisque de forme recourbée ayant encore un reste de son manche de bois. Enfin, les débris d'un coffret de bois, une anse de bronze [1], et des

[1] Des anses de bronze, semblables au nôtre et provenant de plateaux ou de coffrets, ont été trouvés à Manneville (Calvados), en 1840 ; (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 425 ; — à Saint-Seine, en Bourgogne; (*Rapport sur les découv. archéol. faites aux sources de la Seine*, p. 130, pl. XIV, fig. 19.) — au Camp de Dalheim, près Luxembourg; (*Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg*, t. V, p. 183, pl. V, fig. 2.) à Castel, près Mayence ; (Wagner, *Handbuch der ger. Altherth.*, I, p. 172) ; — et à Bourne Park, dans le comté de Kent. (*The Archeological journal.* année 1846, p. 255.)

fragments de feuilles de cuivre attestant la présence et la destruction d'un de ces plateaux que l'on rencontre parfois dans les sépultures franques. Nous croyons que cette sépulture avait été violée, tout le démontre assez : l'épée en morceaux, les balances cassées, le bouclier broyé, le plateau détruit et les os dispersés. Nous pensons que ce riche personnage avait à la ceinture une bourse qui aura été volée, aux pieds un coffret qui aura été pillé, et sur le corps des fibules ou autres ornements précieux qui auront été enlevés.

Au bout de cette grande fosse était une sépulture peu profonde taillée dans le roc vif et orientée du nord-est au sud-ouest ; elle renfermait un cadavre qui avait une belle tête et sur lui une boucle en bronze, une boucle ronde en fer, un couteau et des instruments de fer.

Entre ces deux derniers corps s'est trouvé, à 20 centimètres du sol, un squelette ayant une lance à la tête et un couteau à la ceinture.

Le 10. — Ce jour-là j'ai visité treize fosses qui n'étaient pas toutes orientées de la même manière. La direction des pieds allait de l'est au nord-est, selon le lever du soleil. Les fosses, peu profondes vers le sud-est du champ, le devenaient beaucoup plus vers le nord et le nord-ouest. Presque toutes les fosses visitées ce jour-là étaient vides et avaient été fouillées depuis long-temps. On n'y avait pas même laissé d'ossements, ou seulement quelques-uns dispersés çà et là. Un seule avait son squelette à peu près entier. Les objets avaient été tellement pillés qu'il ne nous est presque rien revenu de tant de fosses explorées à grands frais.

A onze heures et demie, nous avons reconnu deux fosses placées côte à côte. Une seule tête s'est présentée dans la direction de l'ouest, à 20 centimètres de profondeur. Il n'y avait avec elle qu'un fer de lance et quelques ossements dispersés.

Vers deux heures, à 35 centimètres du sol, un corps où il ne restait que les os des jambes.

A deux heures et demie, nous avons encore visité deux autres fosses orientées du nord-est au sud-ouest. Une d'elles a présenté une tête brisée, une perle en verre verdâtre et godronnée ; à la hauteur de la poitrine un style en bronze et une fibule cruciforme du même métal ; à la ceinture une agrafe en fer munie d'une plaque du même métal et garnie de clous à têtes de cuivre, soudés avec de l'étain. Il est probable que cette plaque était damasquinée.

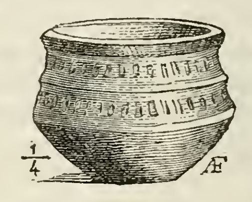
Vers trois heures et demie, nous avons rencontré une fosse profonde de 80 centimètres et placée au rang des autres. Les os étaient dérangés et semés dans la fosse. Pas la moindre trace d'industrie humaine.

A quatre heures, une tombe sans corps, profonde de 50 centimètres. Nous y avons recueilli six perles d'émail vif et coloré, une tête de clou, une boucle de fer et une petite boucle en bronze, à l'extrémité deux fémurs de cheval et un petit pot en terre noire. Tombe violée et volée évidemment.

A cinq heures, nouvelle tombe à 40 centimètres de profondeur; orientation ordinaire; continuation de la même rangée. De la tête il n'y avait qu'un reste de crâne broyé. Une pierre taillée était mise à l'endroit où fut la poitrine. Cette pierre ressemble à une ammonite. Ici nous n'avons recueilli qu'une petite boucle en bronze avec son appendice.

Le 13. — Ce jour j'ai visité de douze à treize fosses préparées par les ouvriers. Elles étaient sur deux rangs, alignées du sud au nord. Les têtes à l'ouest et les pieds à l'est, selon l'orient des saisons. J'ai recueilli de six à sept vases en terre, dont quatre entiers. Un seul était blanc, les autres étaient



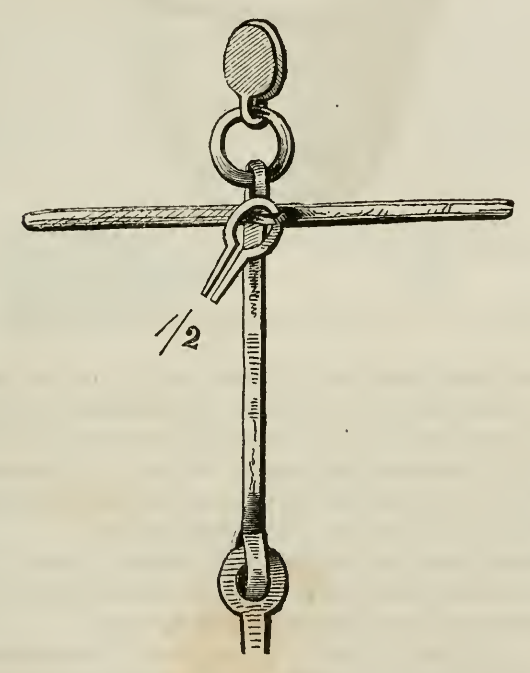


noirs. Il y avait aussi une petite coupe de verre ayant la forme d'un coquetier. La plupart des fosses de ce jour avaient été violées, les os étaient bouleversés, les objets enlevés ou dispersés, quatre d'entre elles nous ont présenté ce résultat coup sur coup; pourtant elles étaient très-profondes. Une cinquième nous a donné une bague d'argent avec chaton sigillaire présentant un monogramme. J'y ai recueilli également une boucle et un anneau en fer, avec le reste d'un couteau; puis un vase aux pieds. La fosse suivante a offert une tête de femme, un collier de quelques perles, un anneau et une boucle en fer, une boucle en bronze, des ciseaux et un vase aux pieds.

A deux heures et demie, fosse profonde de 1 mètre 30 cen-

timètres, large de 70 centimètres, longue de 2 mètres 30 centimètres, rien dedans, si ce n'est de faibles débris d'ossements et une boucle en fer.

A trois heures, et à côté de la précédente, un squelette de cheval placé au bout d'une fosse. Avec ce squelette étaient deux anneaux de fer un peu aplatis, une boucle en bronze avec ardillon en fer, une petite boucle avec appendice, les débris d'une chaînette et un mors en fer très-curieux. On jugera de l'intérêt qu'il présente par la moitié que nous reproduisons ici.

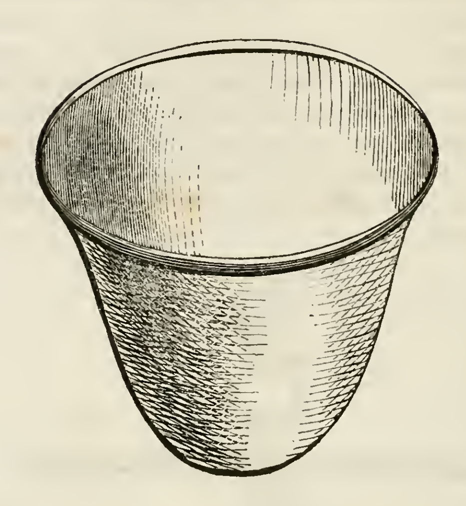


Dans la fosse suivante étaient deux petites boucles de bronze avec appendice, une boucle en fer, et au fond un vase noir.

A trois heures et demie, fosse peu profonde, boucle en fer, têtes de clous en bronze pour le ceinturon et petite coupe de verre en forme de coquetier [1]. Nous la

[1] Deux coupes aussi en verre verdâtre et de la forme de la nôtre ont été trouvées en Angleterre, par le Rév. Faussett, la première à Kingston Down, en 1771, et la seconde à Sibertswold Down, en 1772. Elles sont représentées dans sa collection publiée sous le titre d'*Inventorium sepulchrale*, pl. XIX, fig. 1 et 2, p. 77, 78, 104.

donnons en sa forme et grandeur. Dans la fosse placée plus



bas, quelques os des jambes seulement et un vase gris resté entier.

La fosse voisine possédait un corps entier, au cou duquel était un collier de perles de verre ; puis venaient un style en bronze et deux fibules du même métal, ayant forme de boutons ; puis à la ceinture une boucle de fer et un couteau, et aux pieds un vase noir bronzé. Ce corps nous paraît être celui d'un jeune homme ou d'une jeune femme.

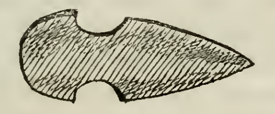
La dernière fosse, tout au bas du cimetière, nous a présenté un couteau, une boucle de fer, les os des jambes et un vase noir aux pieds. — Voilà toute notre journée.

Le 17. — Ce jour j'ai visité une rangée de fosses allant du sud au nord. Il y en avait de treize à quatorze et presque toutes, sauf deux ou trois, avaient été visitées, violées et pillées dans les siècles passés. Les ossements étaient dispersés et détruits en très-grande partie. Quelques vases ont été trouvés dans les fosses, mais deplacés ou en morceaux. Les tombes allaient toujours de l'est à l'ouest; la plupart étaient pour un corps seul : cependant il s'en est trouvé de doubles. Les fosses, profondes vers le nord, l'étaient très-peu vers le sud.

A dix heures, fosse profonde de 1 mètre 35 centimètres,

corps assez jeune, à peu près en place, mais dont les os étaient grandement corrodés. Il avait à la ceinture un couteau et des ciseaux en fer. Sous ces deux objets se sont rencontrés un anneau de bronze assez grand, une pince à épiler avec son attache, une boucle avec appendice, et deux clous à tête plate et argentée pour la décoration du ceinturon. Un pot rougeâtre s'est rencontré entre les deux jambes. Cette fosse contenait beaucoup de noir.

A dix heures et demie, un peu au-dessous, au même alignement, fosse semblable, mais jumelle. La tête était broyée et le corps écourté. On aurait dit que le mort avait été mis ployé ou accroupi; à la ceinture étaient des clous de bronze, à tête pentagone; un couteau dans son étui de cuir, une boucle de ceinturon et deux de ces pointes en bronze de forme triangulaire qui terminent ordinairement la ceinture. (Nous donnons ici ces deux objets, et l'un deux est renversé afin de





faire voir la goupille d'attache.) Enfin, plusieurs morceaux de fer rongés et méconnaissables; puis une monnaie romaine en billon, qui malgré son usure a été reconnue pour appartenir au milieu du IIIe siècle, et probablement à l'empereur Posthume. Au bout de la fosse était un petit pot à teinte cendrée, en forme de coupe.

A onze heures, fosse plus profonde, quoique non séparée de la précédente, mais cette dernière a été violée. Les jambes seules sont restées en place; toutefois il ne s'y trouve pas de vase.

A deux heures et demie, une fosse dans laquelle se trouvent une tête et des jambes, une boucle et un couteau de fer placé dans son étui. Un peu plus bas, fosse moins profonde, dans laquelle on recueille, près la tête, une lance courte, placée la pointe en haut et, presque à la même hauteur, un grand couteau ou poignard, une boucle en bronze pour attacher le même poignard à la ceinture, et enfin une grande boucle en bronze pour nouer le ceinturon. Ce squelette nous a paru avoir été inhumé ployé ou accroupi.

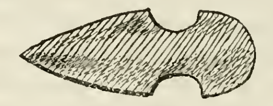
A trois heures, en descendant toujours et en suivant la

même rangée, nous avons trouvé une fosse violée, des ossements épars, et dans les déblais nous est apparu un clou à tête pentagone, et une de ces terminaisons de ceinturon qui se voient assez fréquemment.

A côté, et toujours à la suite, étaient des os bouleversés et une fosse visitée.

A quatre heures, en continuant de descendre, s'est présentée la sépulture d'un enfant de six ans, dont la dentition était à peine terminée [1]. La fosse était peu profonde et aux pieds se trouvait un vase cassé.

Peu après nous sommes tombé sur une sépulture presque à fleur de terre, renfermant des ossements d'hommes encore en place, et avec eux un poignard ou grand couteau à la ceinture. La trace du ceinturon de cuir était bien marquée, ainsi que des restes de noir que j'ai pris pour du bois consumé. Puis il s'est trouvé un couteau avec sa gaîne placé au travers du bassin, douze petits clous de cuivre à tête pentagone, destinés à orner le ceinturon ; trois de ces clous adhéraient encore à la même pièce. Le nombre douze paraît consacré pour ce genre de décoration. Nous l'avons déjà remarqué et nous l'observerons encore plus tard. Mais il n'y avait qu'un seul ornement triangulaire de la terminaison,



dont le nombre consacré m'a paru être celui de trois. Une grande boucle de cuivre était placée sur une pièce de fer garnie de deux boutons de bronze plats et minces. Je ne connais nullement cet instrument. Il s'est trouvé de plus une pièce de bronze que je crois une aiguille. Sur les jambes enfin

[1] Des enfants, et même de tout jeunes enfants, ont été souvent reconnus par le Rev. Bryan Faussett, dans ses nombreuses explorations de sépultures anglo-saxonnes faites dans le Kent, à la fin du siècle dernier. Il en a trouvé 10 à Gilton, 22 à Sibertswold, 44 à Kingston, etc. *Inventorium sepulchrale*, p. 128, 132, etc , in-4°, London, 1856. — Nous avons cité deux cercueils d'enfant à propos du cimetière franc de Martot, et M l'abbé Durand, en 1839, en a rencontré un dans son cimetière mérovingien de Bénouville-sur-Orne. Il était en pierre et avait 1 mètre de long. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 328. — M. R. C. Neville a trouvé en 1851, à Little Wilbraham, près Cambridge, huit squelettes d'enfants, dont six très-petits. *Saxon obsequies*, p. 8.

s'est présenté un outil de fer imitant une faucille ou plutôt une serpe [1].

A cinq heures, fosse plus profonde, mais violée, il n'y avait que quelques os, et des ciseaux placés sur les jambes lesquelles semblaient n'avoir pas bougé.

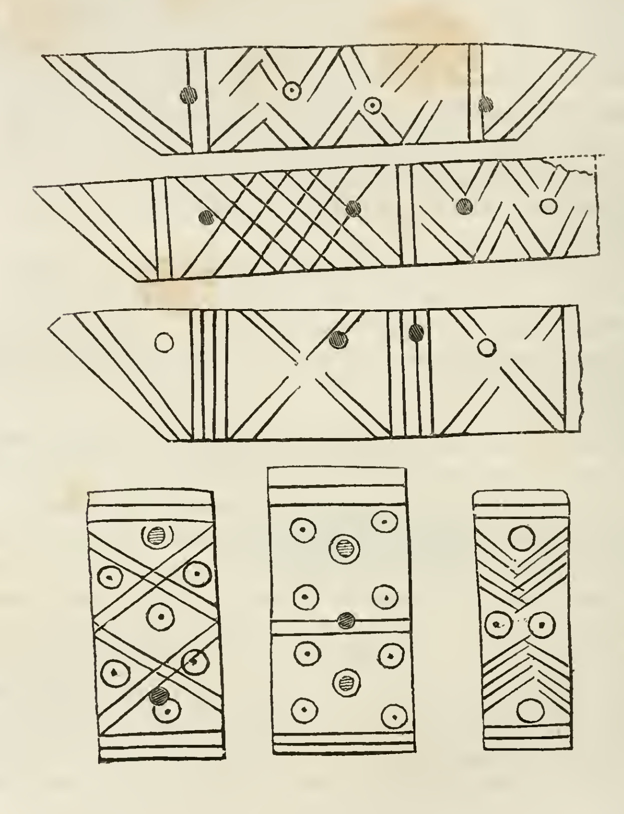
Le 20. — Ce jour j'ai visité en détail de treize à quatorze fosses taillées dans la craie, elles formaient une ligne allant du sud au nord et présentant la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Celles de la partie supérieure étaient profondes de 1 mètre 30 centimètres, tandis que les fosses de la partie inférieure n'en avaient guère que 30. Hélas! comme toujours, elles étaient violées, à l'exception de deux ou trois, et elles avaient été si bien spoliées qu'elles n'ont présenté que des os en désordre, des vases en fragments et des restes de fer oxidés et dispersés.

Chose singulière! la première tombe que j'ai visitée, à dix heures, était double. La profondeur était de 1 mètre 30 centimètres, la longueur de 2 mètres et la largeur de 1 mètre 50 centimètres au moins, une des deux sépultures qu'elle contenait avait été violée, l'autre m'a paru être restée intacte.

Je crois que la fosse dépouillée est celle d'un homme. Elle avait probablement été pillée peu de temps après l'inhumation, les chairs n'étant pas encore consumées ni les os disloqués. C'est pour cela que ces derniers étaient restés dans la région où on les avait déposés. Les planches du cercueil ont dû être également épargnées et laissées en place. Aussi elles s'étaient consumées le long de l'encaissement de la fosse qui se trouvait ainsi tout encadrée de noir. Dans les déblais j'ai trouvé plusieurs débris de ferrailles. J'ai aussi recueilli une pince à épiler en bronze, placée vers les pieds, là j'ai trouvé également trois anneaux de fer qui formaient comme le commencement d'une chaîne. Au bout des pieds étaient une foule

[1] Un outil ou instrument du même genre se voit à Paris, au Musée d'artillerie, dans la montre consacrée aux armes antiques. Il porte le n° 33 de la collection, et le *Catalogue* de 1854 le désigne sous le nom de *herpé* provenant des *fouilles de Pœstum, en Italie*. Sur un des bas-reliefs de pierre, trouvés en 1711, sous le maître-autel de la cathédrale de Paris, on voit figurer le dieu ESVS tenant à la main droite une espèce de serpe avec laquelle il va couper un arbre. Elle ressemble à la nôtre. *L'Univers pittoresque*, t. 34; *France*, Atlas, t. Ier, pl. 27. — Dans son beau *Recueil d'Antiquités suisses*, M. de Bonstetten représente, pl. XIV, fig. 8, une serpe en

de morceaux d'os plats qui avaient dû servir d'ornement à un coffret de bois. Les clous d'attache, aussi en os, étaient reconnaissables sur chaque pièce. Ils étaient petits, mais la planchette destinée à les recevoir ne devait pas avoir moins de 1 centimètre d'épaisseur. Nous donnons ici le dessin exact de six de ces plaques d'os.



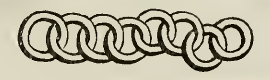
La sépulture voisine, au contraire, paraît avoir été celle d'une femme. La tête en était à peu près conservée, mais elle semblait être retombée sur la poitrine. C'est dans cette région que j'ai ramassé deux fibules en bronze doré et en forme de vers de terre comme il s'en rencontre parfois et notamment

fer à peu près semblable à celle d'Envermeu. — Une tradition curieuse montre saint Sylvain, apôtre de Levroux, coupant, avec une serpe, les arbres nécessaires à son église. *Le département de l'Indre illustré*, p. 284.

semblables aux deux fibules d'Oberflacht, reproduites par M. Wylie, de Londres [1], et par le capitaine von Durrich, de Stuttgart [2]. (J'en donne ici un échantillon fort exact.) Puis, j'ai



recueilli seize perles d'ambre jaune mêlées avec sept perles d'émail ou pâte de verre. Toutes réunies, elles formaient un collier de 23 perles; non loin d'elles était un petit bout de bâton entouré de cinq à six cercles de bronze assez minces, espèce de ressort composé d'une bande large de 3 millimètres, tournant cinq fois autour d'un bâton de bois consumé; (ce bâton paraît avoir eu 7 centimètres de circonférence) [3]; une chaînette à huit mailles rondes (je la mets sous les yeux du lecteur); à la ceinture était un anneau de fer encadrant une



boucle de bronze étamé, destinée au ceinturon. Cette dernière découverte m'a appris que ces anneaux de fer, trouvés dans les autres fouilles, se portaient à la ceinture; il y avait aussi une petite boucle en fer; puis, en descendant le long des fémurs, deux petites attaches de bronze liées ensemble au moyen d'un anneau [4]; une plaque triangulaire présentant trois tenons à l'intérieur et probablement destinée à terminer le bout du

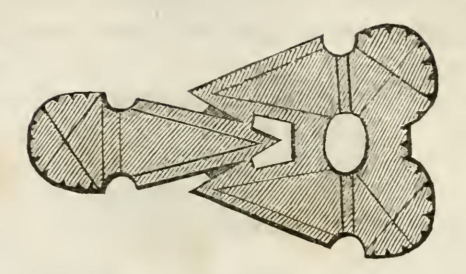
[1] *The graves of the Allemani at Oberflacht in Suabia.* apud *Archæologia*, vol. XXXVI, plate XIV, fig. 6.

[2] *Die heidengraber am Lupfen*, pl. XI, fig. 67.

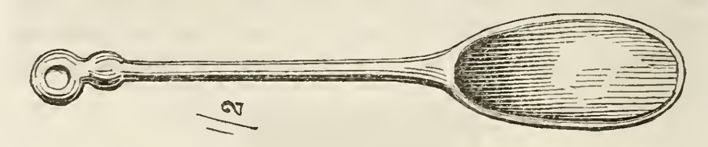
[3] Dans son *Recueil d'Antiquités* (t. VII, p. 222, pl. LXI, fig. I), Caylus reproduit un ressort romain rond, et à cinq cercles comme le nôtre. Cet objet, de 3 pouces de haut, sur 2 pouces 8 lignes de diamètre, avait un développement de 3 pieds 7 pouces de long, sur 7 lignes de largeur. Ce sont bien à peu près les proportions du nôtre.

[4] M. Baudot, de Dijon, dans son *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, reproduit, pl. XVI, fig. 17, un objet en bronze entièrement semblable. Il l'appelle « un petit crochet ou agrafe qui servait à retenir les vêtements, » p. 133.

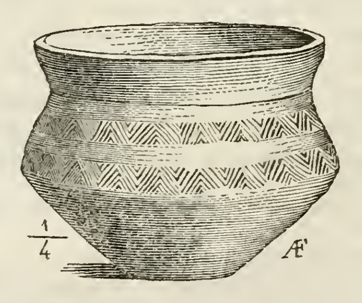
ceinturon, (nous le reproduisons dans son état naturel);



douze boutons à tête pentagone avec une queue destinée à traverser le cuir du ceinturon ; une petite boucle en cuivre pour le couteau ; un couteau de fer avec gaîne de cuir dont le bas avait une garniture d'argent ; une perle de verre bleu godronnée; une cuillère en fer [1] (ce qui indiquerait assez une nourrice). (Nous donnons ici cette cuillère, objet rare). Et



enfin plusieurs objets de fer que je n'ai pu déterminer. Aux pieds était un vase en terre noire.



[1] En 1772, le Rev. Bryan Faussett trouva aussi, dans le Kent, à Sibertswold Down, au milieu de la tombe d'une femme, une cuillère en fer pour le potage. *Inventorium sepulchrale*, édit. by Ch. Roach Smith, p. 112, plate XII, fig. 10. — Dans la *Vie de sainte Radégonde*, par Vénance Fortunat, évêque de Poitiers, il est question d'une cuillère avec laquelle la pieuse reine servait les malades et les aveugles : « Languidis et cœcis non cessabat ipsa cibos cum cochleari porrigere. » *Acta Sanctorum*, Mens. Aug., t. III, p. 68.—A. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 370.

A onze heures et demie, dans une fosse de 75 centimètres, squelette bien conservé, belle tête, os en place, les mains posées sur le haut des cuisses, aux pieds beaucoup d'os provenant d'un autre sujet.

A onze heures trois quarts, et un peu plus bas, une fosse très-noire, contenant un squelette dont le crâne est entier, et les mains placées au haut des fémurs : trouvé à la ceinture une boucle de bronze et un couteau.

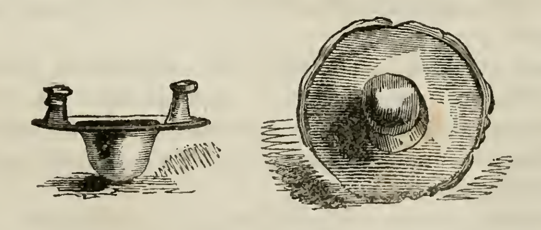
A deux heures et demie, fosse assez profonde renfermant des matières noires, les os sont déplacés et le vase est brisé. — Trois heures, fosse profonde de 1 mètre, ossements bouleversés, excepté les jambes. — A trois heures et demie, fosse violée, on y trouve deux crânes, dont un brisé et l'autre entier.

Quatre heures, fosse violée : les os du corps sont ramassés en paquet aux pieds. — Quatre heures et demie, fosse à peu près entière, petite lance au côté droit de la tête; au bassin je recueille une pierre à battre le feu, et un sabre placé la pointe en haut. — Cinq heures, fosse tout au bas de la ligne, os en place, jambes restées, vase cassé.

Le 24. — A neuf heures et demie, fosse profonde de 70 centimètres, sépulture bouleversée, os consumés, jambes en place seulement. Boucle de fer à la ceinture.

Dix heures, fosse profonde de 80 centimètres, os disparus ou bouleversés, les jambes seules restent. A la tête est une petite lance.

Dix heures et demie, deux fosses profondes de 65 centimètres, dans l'une tête à sa place : elle était assez jeune, avait de belles dents et était posée face au ciel; à la ceinture s'est rencontré un grand couteau ou poignard en fer; une grande boucle de fer; une petite boucle de fer avec trace de cuir; un bouton de bronze bombé, que nous intercalons ici; un co-



quillage servant de breloque; des pièces de fer qui pouvaient

être une vrille ou l'armature d'une bourse. Les jambes et les bras étaient en place ; aux pieds était un vase noir. Cette fosse, qui n'avait pas été violée, m'a paru être celle d'un jeune soldat. Celle d'à côté, au contraire, posée dans le même creux, avait été visitée, les os avaient été dispersés et les fémurs rejetés en travers. Toutefois il y avait du noir dans cette fosse, il s'est rencontré à la ceinture une boucle de fer et la maille d'une chaîne.

A onze heures, fosse peu profonde où se trouvent du noir et des os déplacés en grand nombre. Elle dut appartenir à un homme très-fort. Le vase noir était en morceaux et semé partout. On a trouvé aux pieds un fragment du crâne.

Vers midi, deux fosses ont encore été visitées. On n'y a vu que quelques ossements. Dans une était un pot rouge, et dans l'autre un fer de lance.

Trois heures, fosse de 65 centimètres : corps violé, jambes et pieds à peu près en place.

Quatre heures, fosse profonde d'un mètre, des ossements étaient dispersés par toute la fosse ; cependant, malgré ces restes épars, il s'y trouvait un corps entier qui n'avait pas été dérangé. Cette fosse a dû recevoir deux ou trois sujets successivement.

La totalité du terrain exploré en 1855 a été de 25 mètres de long sur 20 de large. J'ai visité 65 fosses taillées dans la craie. Cinq à six étaient doubles. Celles des bords du cimetière étaient peu profondes. Celles de l'intérieur descendaient jusqu'à 1 mètre et 1 mètre 30 centimètres. Nous résumons notre exploration en donnant ici le total des objets produits par cette fouille d'un mois :

Objets d'or : Vingt-cinq à trente fils d'or provenant d'un tissu qui devait servir de bandeau, — deux fibules sous forme d'oiseau de proie, chaque plaque pesant 7 grammes, — une paire de pendants d'oreille, — un fermoir de bourse ou d'aumônière.

Objets d'argent : Une bague sur laquelle est gravée une croix avec un monogramme, — une garniture du bas de la gaîne d'un couteau, — une terminaison ou un ornement de ceinturon, — une monnaie romaine du IIIe siècle, probablement de Posthume.

Objets de bronze : Cinq fibules dont deux dorées et deux étamées, — un bouton, — un anneau, — trois pinces à épiler, — une balance avec son poids et ses deux plateaux, — deux

styles, — une anse de plateau, — cinq ou six pointes de ceinturon, dont une triple, — trente à quarante clous pour l'ornement du ceinturon, — une superbe garniture de coffret travaillée à l'estampé, — vingt-quatre ou vingt-cinq boucles, dont treize ou quatorze grandes pour le ceinturon, les autres petites pour le couteau et la bourse (une grande boucle et trois petites ont des appendices).

Objets de fer : Une hache, — un umbo de bouclier avec son armature, — un angon, — sept lances, dont deux longues, — un sabre, — un mors de cheval, — dix-huit à vingt boucles de ceinturon, — une cuillère, — deux chaînettes, — deux petites clefs, — dix-huit à vingt couteaux, — deux poignards, — six anneaux, dont deux pour cheval, — deux ou trois vrilles, — trois ciseaux, — une garniture de coffret, — une plaque de ceinturon damasquinée, — un instrument ressemblant à une serpe ou à un herpé.

Objets de verre ou d'émail : Une grande ampoule (verre blanc), — une petite coupe (verre vert), — trente-cinq à quarante perles de verre ou de pâte de verre.

Ambre : Quinze ou seize perles d'ambre jaune.

Céramique : Vingt à vingt-deux vases en terre cuite, dont dix entiers, trois sont rougeâtres, deux blancs, le reste noir.

Objets d'histoire naturelle : Un squelette de cheval, — une pierre à feu en silex, — Une coquille de mer formant breloque, — sept coquilles de clausilies et trois ou quatre squelettes de musaraignes, dans l'ampoule de verre, — enfin, quatre-vingt-dix objets ou fragments d'objets en os, travaillés pour un coffret.

CHAPITRE X.

—

ARCHÉOLOGIE FRANQUE.

—

ARMES ET ÉQUIPEMENT MILITAIRE. — LES ÉPÉES, LES HACHES, LES SABRES OU SCRAMASAXES, LES COUTEAUX, L'ANGON, LES LANCES, LE BOUCLIER, LES CHEVAUX ET LEUR HARNACHEMENT.

—

LES ÉPÉES.

L'ÉPÉE était l'arme d'élite chez les Francs. Aussi dans toutes les découvertes que j'ai faites ou qui sont arrivées à ma connaissance depuis trois années, j'ai toujours remarqué que les épées avaient été rares. En effet, à Ouville, sur 100 squelettes je n'en ai trouvé aucune. En 1854, j'en ai rencontré deux à Envermeu, sur 60 individus, et seulement une trace, en 1855, sur 65 fosses. Nous donnons, à la marge de la page suivante, la plus belle de nos épées d'Envermeu, trouvée en 1854. La longueur totale est de 89 centimètres; la lame, rompue par le milieu, mais non diminuée, a 78 centimètres de long sur 5 centimètres de large. Elle conserve sur toute sa longueur trace d'un fourreau de bois, recouvert de cuir. Vers le sommet deux tringles de cuivre rayées, étamées ou argentées, décoraient le fourreau dont la pointe arrondie était garnie à la base d'une feuille d'argent, longue de 10 centimètres, et munie également



de deux tringles argentées ou d'argent pur : nous avons négligé de vérifier. Cette ornementation, du reste, ne se rencontre que d'un côté, celui par où l'épée ne touchait pas aux vêtements du guerrier.

Maintenant donnons les nouveaux documents que nous avons recueillis sur les épées.

M. Dufresne, de Metz, qui nous a raconté la curieuse découverte de sépultures mérovingiennes, faite en 1854, à Farébersviller, près Saint-Avold (Moselle), dit que sur six sabres, huit couteaux et cinq lances, on a trouvé quatre épées à deux tranchants, ayant de 80 à 90 centimètres de longueur. Evidemment elles étaient un peu plus longues que les nôtres, qui ne dépassaient guères 85 centimètres. M. Dufresne les appelle *spathium* ou *spathia* et les considère comme l'arme de la cavalerie, regardant le sabre comme l'attribut de l'infanterie. Cette attribution me paraît bonne et d'autant mieux fondée qu'avec une des épées de Farébersviller on a trouvé un éperon en bronze. Voici de quelle manière M. Dufresne décrit le fourreau de ces épées austrasiennes. On verra qu'elles ont une ressemblance de plus avec les nôtres.

« La lame, dit-il, a une longueur totale de 90 centimètres, sur 5 de large. La poignée en bois ou en corne, de 5 centimètres de haut, était fixée à la lame par deux plaques de fer, retenues par des clous de cuivre. Le pommeau, d'une forme triangulaire, est également en fer, il est long de 7 centimètres et se trouvait séparé de la plaque supérieure de la poignée par une légère bande de corne garnie d'une feuille de cuivre. La boucle du ceinturon, également en fer damasquiné en argent, avait été appliquée sur le cuir par de larges clous en cuivre, à tête bombée et aux rebords guillochés ; sa longueur est de 12 centimètres sur 6 de largeur. Le fourreau de l'épée consistait en deux planchettes de bois, recouvertes

en cuir, le tout ajusté entre des tringles en cuivre, dont deux fragments existent encore [1]. »

La Lorraine, l'ancienne Austrasie, nous a montré encore d'autres épées. Au Musée d'Artillerie de Paris, j'en ai vu figurer une sous le n° 15, qui a été trouvée dans ce même département de la Moselle. Nous croyons reconnaître une épée avec une poignée décorée, parmi les antiquités franques dessinées par M. V. Simon, de Metz, dans ses *Observations sur des sépultures antiques* [2].

Nous classerons aussi, parmi les cimetières francs de l'Austrasie, celui du Tombois, à Védrin, près Namur, étudié en 1853, par M. E. Del Marmol, l'un des explorateurs les plus zélés et les plus perspicaces de la Belgique. Cet excellent observateur y a recueilli « deux épées en fer, à double tranchant. L'une, longue de 69 centimètres et large de 4 à 5, était entre les jambes du guerrier ; la poignée, brisée en partie, était garnie à sa base d'une sorte de garde en bronze. Le dessus de la poignée paraissait avoir conservé aussi un ornement du même métal. L'autre, longue de 72 centimètres, était également large de 4 à 5, on l'avait trouvée le long de la jambe droite. Des parcelles de bois, provenant du fourreau, étaient encore adhérentes à l'épée, que soutenait à la ceinture une forte boucle en bronze [3]. »

Tout récemment on vient de découvrir à Séraing, près Liége, un cimetière franc-mérovingien, dont M. Hagemans vient de publier l'intéressant récit. Sur près de 200 squelettes remués par les ouvriers, il a été recueilli deux épées, dont l'une a 80 centimètres et l'autre 87, la soie comprise. Sur la lame, dont la largeur est de 4 centimètres, on reconnaît « les vestiges d'un fourreau en bois qui fut probablement recouvert de cuir [4]. »

Puisque nous avons cité la Belgique, on nous permettra de rappeler l'épée de Childéric, dont nous n'avions pas parlé parce que les deux premiers historiens du tombeau de ce roi,

[1] *Notice sur des Sépultures gallo-frankes, trouvées en* 1854, etc., p. 6, et dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, pour 1854-55.

[2] Pl. II, fig. 3, et dans les *Mém. de l'Académie de Metz*, pour 1850-51.

[3] *Cimetières de l'époque franque découverts aux lieux dits le Tombois et les Minières, à Védrin*, p. 9-10, pl. III, fig. 6 et 7, et dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III.

[4] *Rapport sur la découverte d'un cimetière franc-mérovingien, à Séraing*, par G. Hagemans, p. 24-25, pl. II, fig. 17. Liége, Carmanne, 1856.

Chifflet [1] et Montfaucon [2], avaient assuré qu'elle ne coupait que d'un seul côté, ce qui pour nous en faisait un sabre. Mais M. Muret, dessinateur, attaché au Cabinet des Médailles, qui a touché et dessiné plusieurs fois cette arme précieuse, nous a assuré qu'elle tranche des deux côtés. Toutefois cette épée, à présent déposée au Musée des Souverains, est courte et ne peut guères avoir plus de 50 à 60 centimètres de longueur. La poignée est ornée d'une feuille d'or, la garde et le fourreau sont munis de verroteries rouges cloisonnées d'or.

Une épée, presque aussi richement décorée que celle de Childéric, a été trouvée en 1845, dans des sépultures mérovingiennes, à la Rue-Saint-Pierre, près Beauvais. Cette belle arme, longue de 88 centimètres, et toute garnie d'or, d'argent et de verroteries, se voit maintenant au Musée de Beauvais. La Société académique de l'Oise va publier, en 1856, cette curieuse découverte, qui date déjà de dix ans. Toutefois la Commission archéologique du diocèse de Beauvais en a dit un mot dans ses Bulletins [3].

Maintenant qu'on nous permette de passer en Allemagne, le berceau de notre nationalité franque, et nous trouverons qu'en 1846 des épées, au nombre de huit, ont été recueillies au cimetière du Mont-Lupfen, près d'Oberflacht, dans l'ancienne Souabe, aujourd'hui le Wurtemberg : « Tous ces glaives, dit M. de Durrich, avaient 80 centimètres de longueur et 4 de largeur, leur lame était à double tranchant. Tous étaient généralement placés à droite du mort, mais on en a trouvé un à gauche et deux près de la tête du défunt. Tous étaient dans des fourreaux. Les plus simples de ces gaînes étaient en écorce de bouleau ; d'autres y ajoutaient du cuir et quelques-uns une garniture d'argent au bas, à la tête et sur les côtés. L'un d'eux a présenté un pommeau en pierre [4]. »

Nous citerons encore, comme épée allemanique ou burgonde, le glaive à deux tranchants que l'on voit au Musée de Bâle, en Suisse, et trouvé dans le cimetière du Petit-Hüningen, près cette ville. Ce glaive, reproduit par M. de Bonstetten, a encore conservé « la garde, dont le bois seul a disparu [5]. »

[1] *Anastasis Childerici*, p. 199.

[2] *Les Monumens de la Monarchie françoise*, t. Ier, p. 10-16.

[3] *Bulletin de la Com. archéol. du diocèse de Beauvais*, t. I, p. 41.

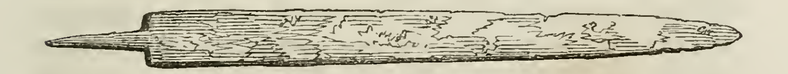
[4] *Die Heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht)*, p. 111, nos 2, 7, 28, 30, 34, 38, et planches

[5] *Recueil d'Antiquités suisses*, p. 47, pl. XXV, fig. 4.

L'antiquaire suisse n'a reproduit que celui-là, mais beaucoup d'autres sont rencontrés journellement dans l'ancienne Helvétie.

Ajoutons ici un monument recueilli en France, et que les archéologues rattachent à la race germanique. En 1854, on a trouvé, à Mondragon (Vaucluse), une statue de pierre que l'on croit être celle d'un chef germain. Ce guerrier, qui appuie sa main sur un long bouclier ovale, montre à la ceinture la poignée d'un glaive, qui dut être une épée à deux tranchants. Cette pièce curieuse, qui appartient à l'art romain, se voit maintenant au Musée d'Avignon.

Quoiqu'elles ne nous révèlent aucun détail particulier, nous ne pouvons omettre de citer trois superbes épées en fer et à deux tranchants, qui font partie de la collection Faussett, récemment achetée et publiée par M. J. Mayer, de Liverpool. Ces trois épées ont été recueillies par le célèbre curé d'Heppington, dans des sépultures saxonnes, explorées en 1760, à Gilton-Town, dans le Kent. Grâce à la bienveillance de MM. Mayer, Roach Smith et Thomas Wright, nous pouvons reproduire ici une de ces épées. Mais la plus distinguée d'entre



elles possède un pommeau en bronze de forme à peu près sphérique, offrant quatre petites têtes en relief, placées dans des niches. Ce pommeau paraît d'un travail romain [1].

Une dernière remarque à faire à propos des épées franques, c'est qu'à diverses reprises elles ont été trouvées rompues en un ou plusieurs morceaux. Celle d'Envermeu, que nous avons recueillie en 1855, n'a présenté que des fragments imperceptibles. Il est vrai que la fosse avait été violée. La plus belle épée de 1855 avait été rompue par le milieu longtemps avant notre exploration.

Dans les tombeaux francs de Bénouville (Calvados), qu'il a explorés en 1839, M. l'abbé Durand trouva une épée rompue dans un cercueil qui avait été violé [2]. Dans le dessin qu'il

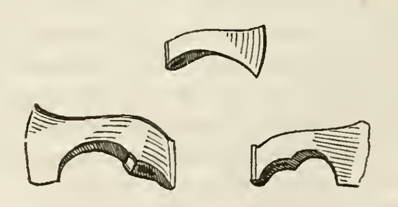
[1] *Inventorium sepulchrale*, édit. by Roach Smith, London, 1856, p. 7, 11, 20, plate x, fig. 5, 6, 7.

[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 228.

nous a donné de la sépulture d'un chef trouvée près Verdun, en 1740, Oberlin ne figure que deux fragments de lames d'épées, et encore sont-ils entaillés [1]. Evidemment Schœpflin n'avait reçu que ces deux morceaux. La plus belle et la plus large épée que M. Lindenschmit ait trouvée à Selzen, en 1847, était rompue en trois morceaux, comme on peut le voir sur les planches de ce consciencieux antiquaire [2]. La belle épée de chef franc, trouvée en 1845, à la Rue-Saint-Pierre (Oise), et déposée au Musée de Beauvais, est également en plusieurs morceaux [3]. Nous sommes porté à supposer que tous ces accidents ne sont pas constamment fortuits : Nous croyons que quelques-unes de ces épées ont bien pu être placées rompues avec les morts, comme d'autres y ont été mises ployées ou enroulées.

LES HACHES.

J'ai continué de trouver les haches aux pieds des morts. Elles n'ont pas été communes, puisque je n'en ai rencontré qu'une seule à Ouville-la-Rivière, une à Envermeu, en 1855, et cinq seulement en 1854. Mais parmi celles de cette dernière fouille, j'ai remarqué un type tout différent qui ne m'était pas encore apparu dans la vallée de l'Eaulne. Deux de ces haches, en effet, n'étaient point recourbées, par la lame, comme toutes celles que nous avons recueillies jusqu'à présent, et dont nous produisons l'échantillon ; mais le tranchant



de ces dernières s'ouvrait comme pour former un quart de

[1] *Museum Schœpflini*, p. 147, pl. XVI, fig. 6.

[2] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*, pl. 7.

[3] *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. III, pl. III, fig. 6

cercle. Le dessin que j'en donne ici, au quart de réduction, fera mieux comprendre la chose que mon texte lui-même.



Une hache entièrement semblable à cette dernière a été trouvée en 1840, à Manneville (Calvados), dans un cercueil de pierre, et publiée par la *Société des Antiquaires de Normandie* [1]. Une autre a été trouvée au mois de mars 1856, dans le cimetière franc-mérovingien de Séraing, près Liége, tout nouvellement décrit par M. Hagemans, archéologue déjà distingué. Elle a été recueillie avec cinq autres franciscques ordinaires, extraites de ce cimetière, qui n'a pas donné moins de deux cents squelettes. Les ouvriers qui ont découvert ces armes ont assuré que « le manche de bois des haches avait pu être placé dans les mains du guerrier [2]. »

Une troisième hache de ce genre se voit maintenant dans le cabinet de M. Simon, de Metz. Cet antiquaire nous la fait connaître dans un dessin qui accompagne ses *Observations sur des sépultures antiques découvertes dans les Gaules* [3].

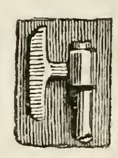
Mais la plus belle hache à forme ouverte et arrondie que nous connaissions est celle qui a été trouvée, en 1845, à la Rue-Saint-Pierre, près Beauvais, dans un véritable cimetière franc. A l'opposé de la lame principale, qui s'ouvre comme une hallebarde, on voit jaillir une forte pointe en fer qui faisait de cette hache une arme redoutable. Ajoutons que le manche était aussi en fer, chose extrêmement rare dans l'espèce. Cette pièce intéressante, maintenant au Musée de Beauvais, vient d'être dessinée par les soins de la Société académique de l'Oise, afin d'être publiée dans ses *Mémoires* de 1856.

[1] Tome XII, p. 495, pl. V, fig. 9.

[2] *Rapport sur la découverte d'un cimetière franc-mérovingien à Séraing*, par G. Hagemans, p. 22, pl. II, fig. 11 à 15, in-8°, Liége, Carmanne, 1856.

[3] Page 3, pl. II, fig. 8, et *Mém. de l'Acad. de Metz*, années 1850-51.

Des haches à lame ouverte, comme celles dont nous parlons, figurent sur les bas-reliefs de la colonne Trajane, reproduits par le chevalier Piranesi, dans les planches de son *Antichità romane.* Mais si ce type est ancien, on peut dire aussi qu'il a duré long-temps, car nous en voyons une pareille figurer sur un modillon roman de l'église d'Écausseville (Manche), que M. Th. du Moncel attribue au XIe siècle [1]. Nous reproduisons ici ce modillon curieux. Nous irons même



jusqu'à dire qu'à l'Exposition universelle de Paris, en 1855, le Danemark avait exposé des haches de fer absolument semblables à celles que nous venons de reproduire.

Vers 1822, en creusant, au château de Dreux, les fondements de la chapelle sépulcrale de la famille d'Orléans, on trouva, dans un ancien tombeau placé à 7 mètres sous le sol « une hache d'armes très-rouillée, à un seul tranchant, comme la francisque recueillie dans le prétendu tombeau de Childéric [3]. » Nous citons ici les expressions de M. Marquis.

Puisque le naturaliste antiquaire nous a rappelé la hache de Childéric, nous dirons que l'assertion de Montfaucon, qui prétend qu'elle a été trouvée près de la tête, nous paraît erronée [4]. Jamais ces haches n'ont été vues près de la tête dans les sépultures bien observées ; et on sait que la tombe de Childéric, rencontrée par hasard le 27 mai 1653, a été dilapidée par une foule cupide et ignorante. Chifflet, qui d'ailleurs n'était pas présent à la découverte, l'a également fort mal comprise et mal interprétée. Montfaucon n'a été que son écho et son répétiteur.

Les haches des Francs étaient si bien placées aux pieds, même dans la Belgique, ce berceau de notre dynastie mérovingienne, que M. del Marmol, parlant des francisques recueillies aux tombeaux de Védrin, près Namur, dit formel-

[1] *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 22; et n° 119 de la planche.

[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. Ier, p. 62.

[3] *Les Monumens de la Monarchie françoise*, t. Ier, p. 10.

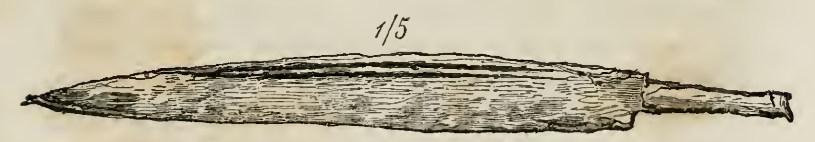
lement qu'elles étaient aux pieds des morts [1]. La hache, du reste, était tellement l'arme des Francs, même pour les classes élevées, que le tombeau du chef, trouvé près de Verdun, en 1740, contenait une francisque que Schœpflin a conservée, et qu'Oberlin, son disciple, a publiée en 1773 [2].

On connaît d'ailleurs ces deux faits si populaires de la vie de Clovis : celui où il frappa de la hache le soldat du vase de Soissons, et l'autre, un peu plus édifiant, lorsque, à la prière de Clotilde, il fonda l'abbaye des saints apôtres Pierre et Paul, devenue plus tard Sainte-Geneviève de Paris. « Rex projecit à se in directum bipennem suam, quod est francisca, et dixit : Figatur ecclesia beatorum apostolorum dùm auxiliante Deo revertimur [3]. » Il partait alors pour la guerre des Visigoths qui se termina heureusement aux champs de Vouillé.

LES SABRES OU SCRAMASAXES.

C'est toujours l'arme la plus commune et la plus caractéristique de cette époque toute militaire. A Envermeu, je n'en ai cependant trouvé qu'un seul, en 1855, mais j'en avais recueilli de quatre à cinq, en 1854 A Ouville, j'en ai récolté trois, et M. Grandin nous en a montré quatre ou cinq provenant de Martot. Un scramasaxe, long de 42 centimètres, et à deux rainures, a été recueilli, en 1856, par M. le curé de Colleville, près Fécamp, dans un sarcophage de son cimetière : et deux énormes lames de sabre de pareille longueur, mais larges de plus de 6 centimètres, et munies également de doubles rainures, ont été ramassées la même année par M. le curé de Sigy, le long des murs de sa vieille église priorale, dédiée à saint Martin et à saint Vulgain, deux saints chers aux Mérovingiens. Tous ces sabres sont, sans exception, tranchants d'un seul côté, et présentent sur chaque face de leur lame lourde et épaisse, deux rainures profondément gravées près du dos. Nous en donnons un type pris à Ouville.

1/5



[1] *Cimetières de l'époque franque*, etc., p. 10, pl. III, fig. 9 et 13.
[2] *Museum Schœpflini*, p. 145, pl. XVI, fig. 5.
[3] *Gesta reg. franc.* apud *Rerum gallic. et francic. script.* — Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. II.

Ce système était général, et M. Dufresne, parlant des scramasaxes rencontrés en 1854, dans les sépultures de Farébersviller, dit que les lames étaient caraxées. « Ces lames, dit-il, sont épaisses et à un seul tranchant, les soies sont longues et revêtues de poignées en bois : la longueur totale de l'arme est de 60 à 70 centimètres [1]. » M. V. Simon, de Metz, possède aussi, dans sa collection, plusieurs sabres francs provenant de cimetières austrasiens. Celui qu'il a représenté sur la planche qui accompagne ses *Observations sur les Sépultures antiques,* insérées dans les *Mémoires de l'Académie de Metz,* ressemble entièrement aux nôtres, et la description qu'il en donne dans son texte ne fait que confirmer cette conjecture : « Les lames de leurs sabres, dit-il, généralement courtes, le plus ordinairement sans garde, à un seul tranchant, peu pointues, et avec une soie très-longue, étaient caraxées, c'est-à-dire qu'elles avaient une rainure pareille à leur longueur [2]. »

La vieille Lorraine, terre guerrière dans tous les siècles, s'est montrée fertile en sabres francs, et le Musée d'Artillerie de Paris possède plusieurs scramasaxes provenant de cette antique province. Je signale notamment les numéros 16 et 17 de cette collection. J'ai remarqué sur quelques-uns d'entre eux jusqu'à trois rainures gravées sur le côté exposé aux yeux des spectateurs. Je suppose qu'il en est de même sur le côté qu'on ne voit pas.

Ajouterai-je ici une parole de critique ou plutôt une plainte? Notre Musée d'Artillerie, si bien classé pour la partie moderne et pour celle du moyen-âge, est dans le désordre le plus complet sous le rapport des armes antiques. On voit confondus, dans la même montre, les épées, les sabres et les lances des Gaulois, des Romains ou des Francs, sans aucun discernement. Ce pêle-mêle, dans la classification, blesse à une époque archéologique comme la nôtre, et dans Paris, la capitale de toute science.

En 1840, M. de Rigny trouva, à Manneville, près Troarn (Calvados), une lame de sabre qui tranchait d'un seul côté [3]. Ce scramasaxe ressemble aux nôtres.

Nous devons dire un mot des scramasaxes trouvés dans la

[1] *Notice sur des Sépultures gallo-frankes,* etc., p. 4.

[2] M. V. Simon, *Observations,* etc., p. 2. — *Mém. de l'Acad. de Metz,* année 1850-51.

[3] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.,* t. XII, p. 423, pl. V, fig. 12.

Suisse et dans la Savoie, et publiés par M. Gosse, de Genève. Le jeune archéologue ne s'explique pas très-clairement sur la matière. Il donne aux armes dont il parle le nom d'épées, puis il ajoute qu'elles n'ont qu'un seul tranchant et que les lames en sont pesantes. Il est clair que ceci ne peut s'appliquer qu'à des sabres. Les proportions qu'il leur attribue, variant de 45 à 75 centimètres de longueur, sur 4 à 6 de largeur, confirment notre conjecture. « Le dos des lames, ajoute-t-il, est recourbé depuis le dernier tiers. Souvent une raie longitudinale est gravée sur le plat de la lame, à environ 1 centimètre du dos. » Evidemment c'est là le sabre franc. Le dessin qu'il en donne, planche III, fig. 7 et 10, confirme cette conclusion. « Les glaives, ajoutait-il, étaient toujours placés à la droite du squelette, tenus dans la main dont on retrouve les os sur la poignée. Les poignards étaient ou sur le bassin ou sur les fémurs [1]. »

Deux publications récentes nous ont encore montré le scramasaxe de nos pères, dans la Belgique et la Grande-Bretagne, autrefois conquises par cette arme à présent tombée en poussière.

Le Rév. Faussett, dans ses nombreuses fouilles pratiquées dans le Kent, de 1757 à 1776, a trouvé bon nombre de ces grands couteaux, notamment dans les cimetières de Gilton Town, de Sibertswold et de Kingston Down. Le savant éditeur du Journal archéologique du pasteur d'Heppington a reproduit deux de ces sabres qui ont été conservés jusqu'à nous [2].

M. Hagemans, de Liège, vient de publier un intéressant rapport sur un cimetière franc-mérovingien, que des travaux particuliers ont fait découvrir à Séraing (Belgique). Parmi les armes qui sont sorties de ce dortoir des ancêtres de la France moderne, l'auteur cite et dessine un grand couteau qui fut un poignard ou un scramasaxe [3]. Mais ici l'exploration des sépultures a été abandonnée à des ouvriers mercenaires. Le jour ou l'on étudiera ce champ de repos, il se montrera fertile comme ceux de la vallée de l'Eaulne.

[1] *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève*, p. 11 et 12.

[2] *Inventorium sepulcrale*, edit. by Roach Smith, plate XV, fig. 1 et 2, in-4o, London, 1856.

[3] *Rapport sur la découverte d'un cimet. franc-mérov., à Séraing*, par G. Hagemans, p. 25, pl. II, fig. 21.

LES COUTEAUX.

Les couteaux se montrent toujours nombreux à l'époque mérovingienne. Envermeu nous en a encore fourni une quarantaine dans les deux fouilles de 1854 et de 1855. Il y en avait un bon nombre à Ouville et à Martot. Nous avons également eu lieu de nous assurer qu'il a continué d'en être de même dans tous les autres cimetières francs.

Nous donnons ici un des couteaux d'Ouville, reproduit au naturel.



M. Dufresne nous a dit qu'à Farébersviller, en 1854, on trouva au moins huit couteaux ayant de 8 à 15 centimètres de longueur [1]. M. Simon, de Metz, nous assure que son cabinet en possède un grand nombre de toutes les tailles [2]. M. de Caumont en figure un assez curieux parmi les objets mérovingiens trouvés en 1840, à Manneville, dans le Calvados. Ce couteau possède encore son manche et sa virole [3].

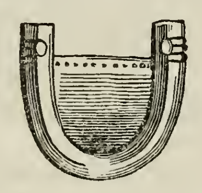
Le cimetière franc-mérovingien découvert à Séraing, près Liège, en 1856, a présenté une foule de couteaux accompagnant les 200 squelettes de cet ossuaire. Malheureusement les ouvriers, n'en prenant aucun soin, les ont brisés en grande partie. M. Hagemans, qui a décrit avec tant de zèle les restes de la pioche et des terrassiers, nous parle de couteaux longs de 6, 11 et 21 centimètres. Un d'eux se trouvait sur une femme [4].

Dans son curieux *Inventaire sépulcral* des cimetières du Kent, le Rev. Faussett parle sans cesse de lames de couteaux trouvées auprès des morts. Presque à chaque sépulture on voit revenir sous sa plume ces expressions de toutes les pages de son procès-verbal : « A Knife : the blade of a Knife. » En comparant notre journal au sien, on peut voir qu'il en a été à Gilton, à Kingston et à Sibertswold, comme à Londinières,

[1] *Notice sur des sépultures gallo-frankes.* etc., p. 5.
[2] *Mém. de l'Acad. de Metz*, années 1843-44, 1850-51.
[3] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, pl. V, fig. 7.
[4] Hagemans, *Rapport sur la découv. d'un cimet. franc-mérov.*, p. 25-26.

à Lucy, à Parfondeval et à Envermeu. Roach Smith, qui a édité cette année la curieuse collection Faussett, nous montre sur ses planches trois classes de couteaux, les petits, les moyens et les grands [1].

La particularité la plus remarquable que nous ayons observée depuis deux ans sur les couteaux découverts dans nos fouilles, c'est la présence d'un étui muni au bas d'une garniture d'argent de forme arrondie. Nous en avons trouvé deux à Envermeu, l'un en 1854, l'autre en 1855. Nous reproduisons ici celle de 1854 [2]. La seconde lui ressemble entièrement. Le



couteau de 1855 était dans une sépulture de femme. Ce que cette garniture présente de particulier, c'est que la feuille de métal n'était appliquée que d'un seul côté, celui qui était en vue. M. Gosse a trouvé mieux que nous dans le cimetière du Col de la Madeleine, en Savoie. Là un tombeau contenait un couteau placé dans un étui de cuir, lequel était orné de beaucoup de petits clous de bronze et dont l'extrémité était munie d'une garniture de bronze de la forme des nôtres, à en juger par le dessin qu'il en donne [3].

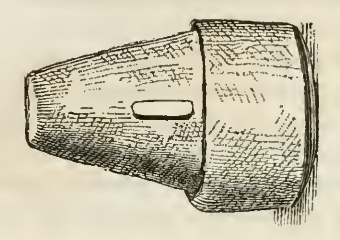
N'omettons pas de dire que nous avons trouvé également à Envermeu, dans notre fouille de 1854, la garniture de fer d'un manche de couteau. Cette garniture consistait en un cercle placé au sommet du manche en bois. Dans ce cercle était renfermé un morceau de fer percé d'un tenon assez large pour laisser passer une lanière en cuir. Au moyen de cette lanière ou courroie, le couteau se rattachait à la ceinture, absolument comme chez nos bouchers d'aujourd'hui.

[1] *Inventorium sepulchrale*, ed. by Roach Smith, pl. xv, fig. 5 à 12.

[2] Une garniture de bas de couteau, entièrement pareille à celle-ci, mais en bronze, se voit au Musée de Neufchâtel-en-Bray. Elle provient du cimetière mérovingien de Londinières.

[3] Gosse, *Notice sur d'anc. cimet.*, pl. vi, fig. 2.

Nous donnons ici, dans sa grandeur naturelle, cette curieuse attache, que nous n'avons trouvée qu'une fois.



Ce que nous avons encore appris depuis sur l'usage du couteau au moyen-âge, c'est que cet instrument, domestique et militaire tout à la fois, faisait partie de l'équipement même des rois de la race carlovingienne. Le chroniqueur anglais Bromton raconte que dans un traité passé sur l'Epte, en 946, entre Louis d'Outremer et Richard Ier, duc de Normandie, il fut convenu que le roi se présenterait désormais sans arme d'aucune espèce : « Regi verò nec gladium nec cultellum ferre liceret [1]. »

Nous devons ajouter aussi qu'au XIIIe siècle les femmes, et notamment les religieuses, suspendaient un couteau à leur ceinture de cuir, comme aujourd'hui elles y appendent un rosaire ou un chapelet. Nous avons parlé, d'après Eudes Rigaud, des religieuses de Montivilliers qui mettaient même de la coquetterie dans leurs couteaux. Voici ce que nous trouvons dans les statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, à Troyes, rédigés en 1263 : « (Sorores) zonas religiosas habeant, cum cultello, bursâ et aculeario. » Ce qu'une très-vieille traduction française applique aux frères et aux sœurs : « et si nous devons porter corroies religieuses et I coustel et I agulier [2]. »

Un dernier mot sur les couteaux des Francs. Entre le couteau domestique et le grand couteau appelé scramasaxe, on doit ranger le couteau-poignard. Nous en signalerons trois de cette dernière espèce, qui se voient au Musée de Neufchâtel-en-Bray. Ils ont été trouvés dans le cimetière franc du vieux Driencourt. La lame se termine en pointe, mais ne coupe que d'un côté. Elle a 3 centimètres de largeur et une longueur totale de 30 centimètres, dont 10 pour la soie. Les lames,

[1] Bromton, inter *Scriptores decem*, col. 856. Apud Licquet, t. I, p. 133.
[2] *Mém. de la Soc. d'Agric. de l'Aube*, t. XVII, nº 25 et 26, p. 65 et 98.

longues de 20 centimètres, étaient enfermées dans des étuis de bois dont est resté trace sur les deux côtés.

Très-fréquemment nous avons trouvé des couteaux francs dont la lame est restée oxidée dans une gaine en bois qui fut recouverte de cuir ou de peau. A propos de ce modeste appareil des étuis de nos pères, nous ferons un rapprochement qui n'est pas sans intérêt. Cette année même (1856) nous avons vu à Fécamp, chez M. Paul Vasselin, un couteau arabe pris par un soldat français après un combat en Algérie. Ce couteau, qui ne fermait pas, et dont la lame est marquée de trois croissants, reposait dans une gaine de bois recouverte de peaux raccommodées et mal cousues. Une corde, faite de laine et de poil de chameau, servait à le suspendre à la ceinture de l'Arabe, dont il composait toute la défense. Les Francs, nos pères, ressemblaient-ils donc aux populations nomades et militaires de l'Orient et de l'Algérie?

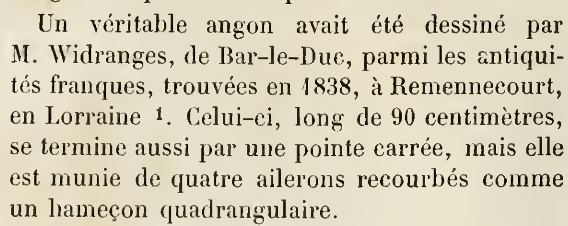
L'ANGON.

Les deux fouilles d'Envermeu, en 1854 et en 1855, ont eu pour moi ce grand intérêt qu'elles m'ont présenté chacune le célèbre angon des Francs, communément désigné sous le nom d'angon d'Agathias. Jusqu'à ce moment je ne pouvais en présenter un seul avec quelque certitude. La lance, en forme d'hameçon, que l'on voit au Musée d'Artillerie, et dont M. Wylie faisait un angon [1], ne nous paraissait nullement remplir les conditions voulues. Depuis 1855, que nous l'avons vue nous-même au Musée d'Artillerie de Paris, nous sommes encore moins disposé à croire aux assertions de l'antiquaire anglais. Cette pièce, classée sous le n° 91, n'est qu'une javeline pointue, dont le corps et les aîles sont aplatis. Le manche est court, mais, quoi qu'on ne l'ait pas entier, il n'a jamais dû être long. L'angon d'Envermeu, trouvé en 1855, a 95 centimètres de longueur, la douille et la hampe sont arrondies, mais la pointe en est carrée. Cette pointe, quadrangulaire, est longue de 10 centimètres, et les deux ailerons qui l'accompagnent ont encore 5 centimètres de longueur.

L'angon de 1854 a 1 mètre de longueur, la hampe et la douille sont rondes comme celle du précédent. La pointe, aussi quadrangulaire, est moins longue et moins prononcée.

[1] *Remarks on the angon or barbed javelin of the Franks, as described by Agathias*, p. 3-5. — *Archeologia*, vol. XXXV, p. 48-55.

Les ailerons sont également soudés par l'oxyde. Nous reproduisons en marge cette pièce remarquable.



Un véritable angon avait été dessiné par M. Widranges, de Bar-le-Duc, parmi les antiquités franques, trouvées en 1838, à Remennecourt, en Lorraine [1]. Celui-ci, long de 90 centimètres, se termine aussi par une pointe carrée, mais elle est munie de quatre ailerons recourbés comme un hameçon quadrangulaire.

Depuis ce temps, M. Wylie, après avoir vu à Dieppe notre premier angon d'Envermeu, qu'il a reproduit dans l'*Archæologia* [2], nous a cité encore un nouvel angon provenant de la Champagne, qui se voit à Reims, chez M. Duquesnel [3]. Je suis également porté à croire que dans le tombeau du chef franc, trouvé près Verdun en 1740, et reproduit par Oberlin et Schœpflin, devait se trouver un véritable angon, long d'environ 1 mètre. Cet angon était cassé et les fragments reproduits pl. XVI, fig. 7, du *Museum Schœpflini,* ne me permettent pas de douter qu'ils ne proviennent de cette arme terrible rongée par la rouille. « *Exesum scabrâ rubigine telum* [4]. »

Mais depuis la seconde édition de ma *Normandie* [5], cinq angons ont été dessinés, publiés et décrits par MM. Lindenschmit, de Mayence, et Akerman, de Londres. Ces cinq angons se voient maintenant aux Musées de Mayence, de Wiesbaden et de Darmstadt. Ces armes curieuses ont été toutes recueillies dans le bassin du Rhin, sur le territoire des anciens Ripuaires. Elles proviennent de tombeaux qui ont tous les caractères des sépultures mérovingiennes. Je regrette de ne pouvoir reproduire ici la description donnée par

[1] *Mém. de la Soc. philomath. de Verdun,* t. III, p. 231, pl. III, fig. 39.

[2] *Remarks on the angon of the Franks. and the Pilum of Vegetius,* p. 5. — *Archæologia,* vol. XXXVI, p. 80-84.

[3] Id., ibid., p. 2.

[4] *Museum Schœpflini,* p. 146, pl. XVI, fig. 7.

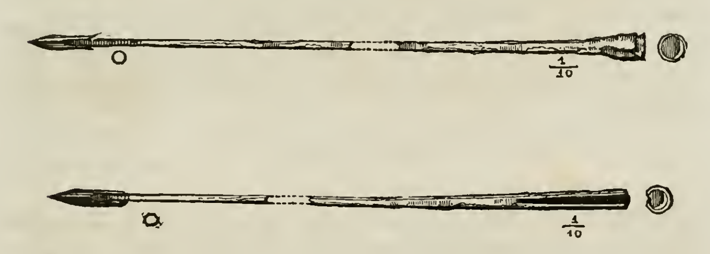
[5] *La Normandie souterraine,* 2e édit., p. 350-53.

MM. Akerman et Lindenschmit [1]. Elle s'accorde, on ne peut mieux, avec ce que nous avons dit de nos angons. Les deux antiquaires étrangers conviennent que les cinq pièces germaniques sont parfaitement conformes à la description d'Agathias, et avec ce que dit l'*Eigil's Saga* de la lance de Thorulf.

« Les pointes quadrilatérales de ces javelines, dit M. Akerman, sont très-remarquables. Elles diffèrent de toutes les autres têtes de lance de cette période, et ressemblent aux pointes de flèches et de hallebardes du moyen-âge, et aussi aux pointes de différentes épées et de poignards faits pour percer des armes défensives.

» Dans presque toutes ces têtes de lance, observe M. Lindenschmit, les barbes sont serrées contre la hampe, comme si elles y eussent été appliquées forcément par quelque corps solide. Celles de Wiesbaden et de Darmstadt sont aussi ployées comme si elles avaient servi à la guerre [2]. »

Nous reproduisons ici, mais seulement au dixième de leur grandeur, les angons de Worms et de Darmstadt.



Mais il est un fait qui nous a profondément frappé dans nos recherches sur l'angon, et nous ne saurions rien faire de mieux que de le mentionner ici.

Nous avons cru reconnaître l'angon des Francs sur la monnaie même de nos premiers rois. La Bibliothèque impériale de Paris possède sept pièces d'or au type de Théodebert. Ce roi guerrier est représenté tenant de la main droite une javeline, dont le manche perlé pose sur l'épaule droite, passe derrière le cou et reparaît au côté gauche de la tête. Là est la pointe de l'arme, munie de deux ailes absolument comme les angons d'Envermeu, de Wiesbaden, de Mayence et de Darmstadt.

[1] Akerman, *Note on the angon of Agathias*, in-4° de 2 pages, avec une planche, Londres, 1855. — *Archæologia*, vol. XXXVI, p. 78-79.

[2] Ibid.

Nous donnons ici le dessin d'une de ces pièces royales.



Malheureusement, par une erreur de l'artiste, la tête est représentée de droite à gauche, mais cette circonstance ne saurait nuire à notre dessin auprès du lecteur une fois averti. La reproduction de l'angon est d'ailleurs très-fidèle. Il s'en suivrait donc que l'angon serait une arme de choix et comme l'attribut des chefs militaires. Cette observation est d'autant plns intéressante à faire, que l'angon trouvé à Envermeu, en 1855, était dans la tombe d'un guerrier riche et puissant, qui portait les balances et le fermoir de bourse cloisonné d'or dont nous avons déjà parlé et dont nous parlerons encore. L'angon de 1854 a été également trouvé sur le corps d'un guerrier : j'ai rappelé Verdun et je suis convaincu que les observations faites en Allemagne, doivent concorder avec les nôtres.

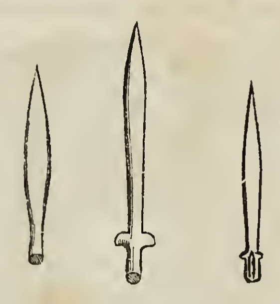
LES LANCES

La lance ou framée est toujours une des armes les plus communes des cimetières francs. On la trouve aussi dans les tombeaux romains du Bas-Empire et parfois à côté des incinérations. Ce qui est sûr c'est que nous l'avons rencontrée en 1855 près des urnes celtiques de Moulineaux. Mais quoiqu'elle apparaisse çà et là dans les sépultures des Celtes, des Romains et même des chrétiens du Moyen-Age, on peut dire que son séjour habituel est dans le tombeau des Francs-Mérovingiens.

Là, deux places lui sont assignées, la tête et les pieds. Chaque fois que la lance est accompagnée de la hache, on la trouve toujours aux pieds. Ces deux armes ont dû être jetées croisées dans la fosse. Au contraire, quand la lance est seule, elle est toujours près de la tête et au côté droit. Ces deux positions, nous les avons encore observées à Envermeu, en 1854 et en 1855, où nous avons recueilli de quinze à seize lances. Une fois ou deux nous avons trouvé la lance seule au

pied des morts, mais c'était dans un quartier tout rempli de spoliations.

La longueur des lances est toujours très-variable : aucune ne se ressemble, toutes affectent une forme diverse. Chacune d'elles possède une douille circulaire à laquelle le bois est presque toujours resté adhérent. Les plus longues ont de



45 à 55 centimètres, celles-là sont assez rares. Les plus courtes, et celles-là sont assez communes, ont de 25 à 30 centimètres. La longueur totale est de 34 centimètres. Une moitié des feuilles est large de 25 à 30 millimètres. L'autre obtient de 40 à 45 millimètres dans son plus grand développement. Une seule nous a présenté, en sus de la douille, deux petites lames de fer qui descendaient au-dessous comme moyen de consolidation.

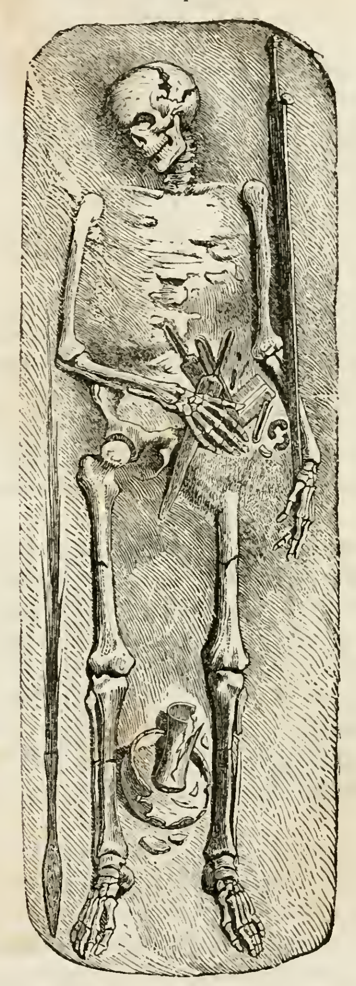
Les proportions que nous venons de donner, la position que nous venons d'assigner, ont été reconnues les mêmes partout. Je n'en veux pour preuve que la *Note* publiée tout récemment par M. Danjou, de Beauvais, sur les tombeaux francs trouvés à la Rue-Saint-Pierre (Oise), le 23 mai 1845. « A droite du squelette, dit ce consciencieux archéologue, étaient placés un fer de lance et une hache [1]. » La lance trouvée cette année dans un cercueil de pierre du cimetière de Colleville, près Fécamp, dut avoir 30 centimètres de long sur 4 de large.

Les cinq fers de lance que M. Dufresne a vus sortir de Farébersviller (Moselle), en 1854, avaient de 35 à 40 centimètres de longueur [2]. M. Del Marmol, qui parle de lances trouvées dans les cimetières francs de Védrin, près Namur, n'indique pas la place où elles se trouvaient; mais il en des-

[1] *Note sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au Musée de Beauvais*, par M. Danjou, p. 8, in-8° de 13 p., Beauvais, Desjardins, 1856.

[2] *Notice sur des sépultures gallo-frankes*, etc., p. 5.

sine trois tout-à-fait semblables aux nôtres, l'une à 50 centimètres de longueur, les deux autres 25. Toutes trois ont des douilles munies d'une tête de clou de chaque côté, ce qui est aussi notre systême. Il parle également d'un javelot long de 21 centimètres, trouvé près de la jambe gauche d'un guerrier qui avait une épée à sa droite [1]; ceci se rapproche beaucoup plus des sépultures de Selzen que des nôtres [2].



LE FRANC DE SELZEN.

[1] *Cimetières de l'époque franque,* etc., p. 10, pl. III, fig. 8, 11, 15.
[2] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*, pl. 1, 2, 12.

Dans le cimetière franc trouvé à Séraing, près Liège, en 1856, et dont M. Hagemans s'est fait le rapporteur, on a trouvé sept lances ou framées de différentes formes, dont la longueur variait de 15 à 30 centimètres. « La pointe de ces lances, dit l'archéologue que nous venons de citer, était tournée vers la tête, la douille vers le bas. Dans la douille de ces framées, se voient encore fort bien les débris du bois, formant la hampe, que le guerrier, placé dans la tombe, dans l'attitude du soldat au port-d'arme, tenait à la main. Tantôt ce bois, très-saturé d'oxyde, tombe en poussière; tantôt il est noir et fort dur [1]. »

La lance qui, en 1740, fut trouvée près Verdun, dans le tombeau d'un chef franc, sauvé par Schœpflin, et décrit par Oberlin, n'avait, dit ce dernier, que 8 pouces 3 lignes de long, soit de 25 à 26 centimètres [2]. Nous devons ajouter cette particularité, c'est qu'elle était en bronze et que sa feuille ressemblait beaucoup plus aux lances gauloises et romaines, qu'aux lances franques, burgondes, allemaniques ou anglo-saxonnes.

Parmi les lances recueillies dans les tombeaux de Bénouville, M. l'abbé Durand a remarqué, à deux différentes reprises, que le bois du manche était encore logé dans la douille [3].

Je dois à l'obligeance de M. Lindenschmit, de Mayence, le dessin de douze lances en fer, trouvées dans le célèbre cimetière allemand de Nordendorf, en Bavière. Ces lances sont tellement semblables aux nôtres, pour la taille et la forme, que l'on pourrait croire ce faisceau dessiné aussi bien dans la vallée de l'Eaulne que dans les champs de l'Allemagne. M. Lindenschmit, si versé dans l'archéologie franque, divise les lances en grandes et en petites. Nous pensons qu'on pourrait leur ajouter une troisième classe, les moyennes ou les intermédiaires. Après tout, les proportions sont si variées qu'un classement régulier devient à peu près impossible.

Dans son splendide ouvrage d'archéologie anglo-saxonne, intitulé *Saxon obsequies*, M. Néville a consacré deux planches à la reproduction des lances de Little Wilbraham [4]. Le

[1] Hagemans, *Rapport sur la découverte d'un cimet. franc-mérovingien. à Séraing*, p. 23.

[2] *Museum Schœpflini*, part. I, p. 145 et pl. XVI, fig. 4.

[3] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 329.

[4] *Saxon obsequies, illustrated by ornaments and weapons discovered* by the Hon. R. C. Néville, plate 53, 36, in-folio, London, 1852.

noble auteur en reproduit près de 40 types, tous différents les uns des autres, mais se rapportant on ne peut mieux à ceux d'Envermeu et de Londinières. Je pourrais offrir un tableau tellement analogue avec les produits de la vallée de l'Eaulne, que M. Néville lui-même s'y tromperait, et ne saurait pas plus distinguer ses lances des miennes, que je ne serais en état de discerner les lances des Saxons de celles des Francs.

Dans son texte, beaucoup trop court, M. Néville signale cette circonstance qu'une fois il a trouvé deux lances sur le même sujet [1]. Il nous semble bien que la même chose nous est arrivée, mais ce qui est sûr, c'est que cette particularité se voit sur les Francs ripuaires de Selzen [2]. Il nous assure ensuite que le plus grand nombre de ses lances ont été recueillies près des épaules. Quelques-unes seulement étaient aux pieds. Les deux plus longues lances qu'il ait rencontrées avaient 16 à 18 pouces anglais [3].

Dans le journal qu'il nous a laissé de ses nombreuses fouilles, faites dans le Kent, le Révérend Faussett a constaté que la lance se trouvait généralement auprès de la tête du guerrier saxon [4].

Dans le curieux et très-illustré *Recueil* qu'il vient de publier, M. le baron de Bonstetten reproduit deux lances en fer que je crois de l'époque mérovingienne. La première, qui ressemble aux plus longues des nôtres, provient du cimetière helvéto-burgonde du Petit-Hüningen, près Bâle, en Suisse. Elle est à présent au Musée de cette dernière ville. A côté ont été recueillis une épée, des umbos, des perles en pâte de verre et des vases qui ont les caractères des objets francs et burgondes [5].

La seconde lance, contemporaine de la première, est munie de deux crochets placés près de la douille, comme dans les exemples que nous avons déjà cités, à Douvrend, à Lucy, à Neufchâtel et à Londinières [6]. Elle provient de la gravière de

[1] *Saxon obsequies, illustrated by ornaments and weapons discovered* by the Hon. R. C. Néville, plate 53, 36, p. 8, in-folio, London, 1852.

[2] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*, pl. I, II, XII.

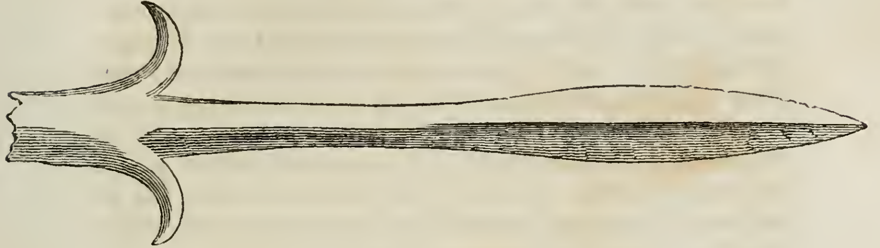
[3] *Saxon obsequies*, p. 8 et 9.

[4] M. Thomas Wright, *On anglo-saxon antiquities with a particular reference to the Faussett Collection*, p. 9.

[5] De Bonstetten, *Recueil d'Antiquités suisses*, p. 47, pl. XXV, fig. 4 et 5.

[6] *La Normandie souterr.*, 1re édit., p. 236, 246, 305; 2e édit., p. 283-85, 298, 350-53, 385.

Severy (canton de Vaud), et se voit à présent au Musée d'Yverdon [1]. Il est probable qu'elle était dans une sépulture.



LANCE DE DOUVREND : 1/3 GRANDEUR.

Ce que nous avons appris de l'usage de la lance au temps des Francs est peu de chose, cependant nous devons le dire ici.

Il fallait que cette arme fût en effet bien commune à cette époque de troubles et de luttes continuelles, puisque dans ses *Monumens de la Monarchie françoise,* Montfaucon nous raconte, d'après les contemporains, qu'en 585, Gontran Boson, prince d'Austrasie, fut tué d'un coup de lance à Magnéric, sur le seuil même de sa maison, et qu'ensuite il fut percé d'une telle quantité de ces armes que, quoi qu'il fût mort, les hampes l'empêchaient de tomber par terre [2].

Les hagiographes nous racontent que les barbares Frisons, qui le 5 juin 755 massacrèrent saint Boniface et ses 52 compagnons, étaient tous armés de lances.

Cependant, dans les Gaules conquises par la race germanique, la lance était une arme réservée aux seuls hommes libres, c'est-à-dire aux Francs et à leurs héritiers. Voici, en effet, ce que dit un capitulaire de Charlemagne : « Ut servi lanceas non portent [3]. » Parmi les armes dont le même empereur interdit le port en pleine paix, dans les pays soumis à son autorité, on remarque la lance et le bouclier : « De armis infrà patriam non portandis, id est scutis et lanceis. » « Ut nullus ad mallum vel ad placitum infrà patriam, id est scutum et lanceam portet [4]. »

[1] *Recueil d'Antiq. suisses,* p. 46, pl. XXIII, fig. 6.

[2] Tome Ier, p. 118.

[3] *Carol. magn. Capitul.,* lib. VI. — *Corpus juris. Germ. antiq.,* édit. Walter. — Akerman, *Remains of pagan Saxondom,* p. 50.

[4] *Karoli magni et Lud. pii Christ. Reg. et imp. franc. Capitul.,* lib. III, c. IV et XXII, Parisiis, G. Pelé, 1640.

Enfin, la lance était aussi une arme royale. Déjà nous l'avons montrée à la main de Childéric Ier, sur cet anneau sigillaire qui fit briller son nom au milieu de la célèbre découverte de Tournay; mais de plus, le trésor de Saint-Denis avait conservé, parmi ses plus précieuses reliques, la lance de Dagobert, son fondateur. Chaque année, aux processions de saint Marc et des Rogations, un moine du royal monastère portait en aube cette lance vénérable à peu près comme s'il eut touché les restes d'un saint : « Unus e matriculariis in albâ ferat lanceam regis Dagoberti [1]. » Quel malheur qu'elle ne soit pas arrivée jusqu'à nous, si son authenticité était incontestable.

LE BOUCLIER.

Dans notre *Normandie souterraine* nous avons traité longuement du bouclier des Francs [2]. Nous devons y revenir aujourd'hui, non-seulement parce que nous en avons trouvé d'autres, mais encore parce que de nombreuses découvertes analogues sont parvenues à notre connaissance, ainsi que de nouveaux détails concernant la matière. Dans la fouille de 1854 j'ai trouvé, à Envermeu, trois boucliers et un seul dans la campagne de 1855. Malheureusement, dans toutes ces circonstances, je n'ai pu sauver que l'umbo, et encore était-il passablement mutilé. Les manipules ont été également retrouvés, mais la verge de l'armature n'est venue que par petits fragments.

Mesurés avec soin nos trois umbos ont présenté les mêmes dimensions, une proéminence de 10 centimètres, sur une largeur de 17 à la base. Cinq clous les attachaient à la planchette de l'appendice. Les têtes de ces clous de fer étaient recouvertes, tantôt d'une lame de cuivre, tantôt d'une lame d'argent, toutes deux très-minces.

Sur ces quatre umbos, un seul a été recueilli à la place où il avait été mis, sur la poitrine d'un mort qu'il recouvrait entièrement. Les autres avaient été déplacés par les anciens spoliateurs de nos tombes, et si, en 1854, nous en avons trouvé un à la hauteur des genoux, nous n'oserions affirmer qu'il y avait été déposé primitivement. La fosse, en effet, paraissait avoir été visitée.

Mais ce qui prouverait assez que la poitrine était bien

[1] Dom Martenne, *De Antiquis monachorum ritibus*, p. 472 et 592.
[2] 1re édit., p. 238-41; 2e édit., p. 286-92.

une des places où l'on déposait le plus fréquemment le bouclier du défunt, c'est qu'en Angleterre, en 1848, on a découvert à Long Willenham (Berkshire), un guerrier saxon armé d'une lance, d'un couteau et d'une épée, ayant sur la poitrine un umbo de bouclier [1].

Nous avons aussi quelques raisons de penser qu'il se trouvait des boucliers dans le cimetière franc de Bénouville-sur-Orne, quoique M. l'abbé Durand ne prononce pas ce mot. Dans la fouille de 1836, et dans celle de 1839, il signale deux squelettes dont la poitrine était entièrement couverte d'un fer tellement oxydé qu'on ne put le lever que par petits morceaux. Ce fer descendait jusqu'à la ceinture et reposait sur une grosse toile dont on reconnaissait encore le tissu [2]. Quoique ceci puisse très-bien s'appliquer à une cuirasse, genre d'armure connu des Francs [3] et que nous n'avons jamais rencontré, il nous semble cependant que cet exposé a le plus grand rapport avec le bouclier et son armature, surtout si on le compare avec celui qu'ont trouvé, à Ozingell, dans le Kent, MM. Rolfe, Roach Smith et Thomas Wright [4].

Le bouclier, arme défensive, n'était pas très-commun chez les Francs. On le retrouve à peu près dans la même proportion que les épées, et peut-être sera-t-on autorisé à dire que chez nous il ne se trouve guère que sur les guerriers munis de cette arme. C'est une observation que je recommande aux explorateurs à venir. Je ne pourrais citer aucun fait qui la démente et j'en sais plusieurs qui la confirment. Par exemple, à Envermeu, en 1850, 54 et 55, tous les boucliers ont été trouvés dans les fosses ou sur des corps qui contenaient des épées. Le curieux bouclier de Londinières, en 1852, était aussi avec une longue et belle épée. M. Lindenschmit ne reproduit qu'un seul bouclier sur les planches coloriées de Selzen, et ce bouclier est accompagné d'une large et belle épée [5]. Il me semble donc que l'on pourrait à peu près conclure que si l'on trouve des épées sans bouclier, on ne

[1] *The Archeological journal*, t. v, p. 291-92.

[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. xii, p. 325 et 329.

[3] Dans les Capitulaires de Charlemagne, de l'année 805, on lit : « De armis infra patriam non portandis, id est scutis et lanceis et loricis. » — *Karol. magn. et Lud. Pii Christ.* etc. *Capitula*, lib. iii, c. 4. Paris, G. Pelé, 1640.

[4] *Collectanea antiqua*, vol. iii, p. 3.

[5] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*. pl. 7.

devra guère rencontrer de boucliers sans épées. Ce n'est point ici une règle que j'aie la prétention de poser, mais une simple observation que je soumets aux explorateurs. C'est là une expérience à faire, mais dont le commencement me paraît garantir la fin.

Le bouclier, ainsi que l'épée, était une arme de distinction parmi les Francs nos pères. Aussi il a l'honneur d'être nommé dans la loi salique, chose à peu près unique pour les armes, et il est cité deux ou trois fois dans les capitulaires de Charlemagne. Nous extrairons ces passages sans les commenter. Voici d'abord la loi salique : « Si quis alteri imputaverit quod scutum suum projecisset in hoste vel fugiendo præ timore, c. xx den., qui faciunt, sol. III, culpabilis judicetur [1]. » Voici maintenant les capitulaires : « De armis infra patriam non portandis, id est scutis et lanceis et loricis. » « Ut nullus ad mallum vel ad placitum infra patriam id est scutum et lanceam portet [2]. »

Citons encore quelques découvertes de boucliers francs, germains ou anglo-saxons.

En 1854, à Farébersviller, on a recueilli un umbo de bouclier et quatre épées [3]. M. Dufresne, qui nous signale ce fait, n'a pas été témoin de la découverte et ne saurait répondre qu'il n'y en eût pas davantage.

Dans cette même Lorraine, si fertile pour l'archéologie franque, M. Victor Simon a recueilli beaucoup d'antiquités mérovingiennes. Il ne cite toutefois que trois umbos de bouclier, « trouvés à de grandes distances les uns des autres. » Ce qui indique tout à la fois et la rareté de l'arme et la difficulté de la conserver entière, sans les plus grandes et les plus délicates précautions. Dans la planche qui accompagne son *Mémoire*, M. Simon a dessiné deux umbos en fer entièrement semblables aux nôtres [4].

Nous avons déjà parlé [5] de l'umbo trouvé près Verdun, en 1740, et reproduit par Oberlin dans son *Museum Schœpflini*. Mais ce que nous avons omis de dire, c'est que la partie

[1] *Liber legis Salicæ*, t XXXII, c. 6, p. 32, Paris, Rezé, 1602.

[2] *Karol. magni et Lud. Pii Christ. reg. et imp. franc Capitula*, lib. III, c. IV et XXII ; Parisiis, G. Pelé, 1640.

[3] *Notice sur des sépultures gallo-frankes*, etc., p. 5.

[4] *Observations sur des sépultures antiques trouvées dans les Gaules*, p. 2, pl. II, fig. 11 et 12, et dans le *Mém. de l'Acad. de Metz*, année 1850 51.

[5] *La Norm. souterr.*, 1re édit., p. 238 ; 2e édit., p. 287.

creuse avait 15 centimètres de large et 7 de haut, et que cet umbo était plaqué et damasquiné. Les lamelles et incrustations d'argent subsistaient encore au temps d'Oberlin, en 1773 [1]. Le guerrier qui le portait avait aussi une épée.

La Suisse, jadis occupée par les anciens Burgondes, nous a fait voir plusieurs cimetières de l'époque mérovingienne. M. le baron de Bonstetten, qui en cite plusieurs, nous a reproduit divers objets qui en sont sortis. De ce nombre nous citerons deux umbos de bouclier, actuellement déposés dans le Musée de Bâle. L'un, entièrement semblable aux nôtres, pour la forme et les proportions, a été trouvé dans une des tombes du cimetière franc du Petit-Hüningen, près Bâle. L'autre a été recueilli dans une tombe, à Egelhofen, en Thurgovie. Sa forme est plus allongée et plus pointue que les nôtres [2]. Elle est entièrement cônique, tandis que l'umbo des Francs est hémisphérique. De plus, le bouclier de Thurgovie dut être revêtu d'une feuille d'argent, comme celui de Miséry, en Picardie, décrit par M. Rigollot.

Un bouclier, où l'on ne signale pas d'umbo, a été trouvé en Wurtemberg, dans le cimetière allémanique du Mont Lupfen, à Oberflacht, près Stuttgart. A côté du cercueil d'un guerrier armé d'une lance et d'une épée, le capitaine von Durrich a recueilli les restes d'un bouclier en bois, de forme ovale, recouvert d'une étoffe blanche, doublée de cuir. La longueur de la planchette était de 80 centimètres [3].

Mais l'Allemagne ne manque point de boucliers semblables aux nôtres. J'en vois figurer un tout-à-fait pareil sur la jolie planche consacrée par M. Lindenschmit à la reproduction des objets mérovingiens trouvés dans les sépultures de Langenenslingen, à ce même royaume de Wurtemberg. Parmi les curieuses pièces exhumées de Nordendorf, en Bavière, la Société archéologique d'Augsbourg nous donne quatre umbos de fer, choisis sur un plus grand nombre.

Puisque nous parlons de boucliers tudesques, citons encore une fois la statue antique du Musée d'Avignon, trouvée en 1834, à Mondragon (Vaucluse), et que l'on croit représenter un chef germain. Ce guerrier est debout, appuyant sa main sur un bouclier descendu devant lui et dont l'intérieur est tourné vers sa personne. Ce bouclier est de forme ovale,

[1] *Museum Schœpflini*. pl. I, p 145.
[2] *Recueil d'Antiquités suisses*, p. 47, et pl. XXV, fig. 1 et 2.
[3] *Die heidengraber am Lupfen*, ch. III, n° 28.

la partie saillante n'est pas semblable à notre umbo. A la ceinture on remarque la poignée d'une arme offensive, qui me paraît être une épée.

Nous avons déjà montré combien les boucliers anglo-saxons de l'Angleterre ressemblent à ceux des Francs. Nous allons en donner encore quelques preuves de plus. Dans ses intéressantes fouilles, faites en 1851, à Little Wilbraham, Cambridgeshire, M. Neville a trouvé 19 umbos ou bosses de boucliers, comme il les appelle [1]. Sur la planche XXXVII de son beau Recueil de sépultures saxonnes, il en a présenté douze, que l'on pourrait croire provenir du comté d'Arques, tout aussi bien que du comté de Cambridge. « Ces bosses, dit le noble explorateur, présentent à leur sommet un bouton qui est parfois aplati, et sur les bords, des clous encore recouverts d'argent [2]. Par leur forme, ces umbos ressemblent au couvercle de nos bouilloires ou de nos théières modernes. Les manipules sont rarement en place et dans la plupart ils sont détruits [3]. » M. Neville a trouvé des boucliers sur différents points du corps du guerrier ; il y en avait sur ceux qui possédaient des épées ou des baquets, qu'il nomme *situlæ* [4].

La belle et curieuse collection du Rév. Faussett, fruit de plus de vingt années de fouilles dans les cimetières du Kent, a fourni de nouveaux échantillons de boucliers. M. Thomas Wright, qui a vu, à Liverpool, ce précieux Musée, acheté près de 20,000 francs, par M. Joseph Mayer, qui vient de l'offrir à sa ville natale, parle en ces termes des boucliers qui s'y rencontrent. « Sur la poitrine du guerrier saxon on trouve généralement l'umbo ou bosse de fer de son bouclier. Sous cette bosse on trouve ordinairement un morceau de fer, qui était sans doute le manche avec lequel on tenait cette arme. Douglas, qui n'avait pas examiné la position dans laquelle on rencontrait cette dernière pièce, pense qu'elle faisait partie d'un arc, et il l'appelle l'agrafe de l'arc. Le bouclier lui-même, comme nous le savons par les écrivains anglo-saxons, était généralement en bois, surtout de tilleul. C'est pourquoi le corps de l'arme avait disparu. Nous ne retrouvons plus que

[1] *Saxon obsequies*, p. 8.

[2] Chose bien remarquable, les clous sont ici au nombre de cinq, comme chez nous et un peu comme partout, je pense.

[3] *Saxon obsequies*, p. 10.

[4] Id., ibid., p. 9.

les clous et autres morceaux de fer qui les constituaient [1]. »

Déjà, dans son beau et savant travail sur le Celte, le Romain et le Saxon de la Grande-Bretagne, M. Wright avait donné, sur le bouclier, des détails fort intéressants tirés d'abord des archéologues qui les avaient découverts et reproduits, ensuite des anciens poëtes et historiens qui les avaient chantés ou décrits [2].

La collection Faussett, dont M. Wright vient de nous entretenir, a été publiée, cette année même, par son riche et généreux acquéreur. Notre savant ami Roach Smith, à qui cette honorable mission a été confiée par le Mécène de l'Angleterre, a figuré sept boucliers sur les belles planches dont il a illustré le *Journal des Fouilles* du Révérend explorateur. Parmi les sept umbos choisis par l'éditeur, quatre ressemblent aux nôtres et trois sont plus côniques. Tous ont été trouvés dans des sépultures militaires, à Gilton Down, à Sibertswold Down et à Kingston Down [3].

Maintenant disons un mot de la forme du bouclier franc. Nous pensons que si plusieurs étaient ronds, bon nombre aussi devaient être ovales. Nous allons donner des exemples de l'une et de l'autre forme, exemples pris chez les anciens peuples de nos contrées.

M. de Bonstetten, dans son *Recueil d'Antiquités suisses*, reproduit un curieux bouclier composé de bois et de cercles de bronze rattachés ensemble au moyen de courroies ou lanières de cuir [4]. Ce bouclier, dont on n'a pu conserver que la partie métallique qui forme l'umbo, a été trouvé dans le tumulus de Murzelen, près Berne [5]. Son pareil avait été rencontré par le même antiquaire dans le tumulus d'Anet, près Berne. On le suppose gaulois, et il faut convenir que les dessins ont tous les caractères de ce temps. M. de Bonstetten croit qu'il était circulaire comme la *parma* des Romains, dé-

[1] *On anglo-saxon antiquities with a particular reference to the Faussett Collection*, by Th. Wright, p. 10 et 11. Liverpool, Brakell, 1855.

[2] *The Celt, the Roman and the Saxon*, c. XXIV, p. 407 et 408.

[3] *Inventorium sepulchrale*, ed. by Roach Smith, pl. XV, fig. 13 à 19, in-4°, London, T. Richards, 1856.

[4] Un anneau en bronze à trois trous, trouvé près du bouclier, fait supposer à M. de Bonstetten qu'il servait à le suspendre au cou du guerrier, selon l'expression de Plutarque : « É collo pependisse loris. » Cette coutume, ajoute l'antiquaire suisse, se conserva jusqu'au moyen-âge : *L'escu au col tient le trançant espiel*, (Rom. d'Ogier.) *Rec. d'Antiq. suisses*, p. 22.

[5] *Recueil d'Antiquités suisses*, pl. VIII, p. 31.

finie par Juste Lipse : « Parma quod à medio in omnes partes par [1]. » Il convient toutefois que le bouclier des Hastaires, décrit par Polybe, était oblong et qu'il avait 4 pieds de long sur 2 de large. « Ce bouclier, dit-il, était fait de planches collées ensemble, recouvertes de toile, puis de cuir ; bords et centre garnis de fer [2]. »

La Société archéologique de Cambridge possède dans son Musée un bouclier breton en bronze, trouvé près d'Ely, en 1846 [3]. Il présente une bosse ou umbo au milieu, mais on en ignore la forme.

Une chose à coup sûr bien remarquable, c'est que tous les boucliers figurés sur les bas-reliefs des colonnes Trajane et Antonine, portés soit par les Romains, soit par les Daces, les Sarmates ou autres barbares, sont tous représentés de forme ovale, ayant une bosse ou umbo au milieu. De chaque côté de cette saillie hémisphérique sort une armature unique qui, à chaque extrémité, se termine par une bifurcation. Les boucliers sont très-nombreux sur ces deux grands monuments antiques, et la plupart sont ovoïdes [4].

Voici maintenant un monument romain provenant de la Gaule elle-même. Sur le bas-relief du tombeau gallo-romain de Saint-Remi, l'antique *Glanum* (Bouches-du-Rhône), est représenté un combat où tous les soldats, romains ou autres, sont armés de boucliers ovales [5].

Allons plus loin encore, et cherchons un argument jusque dans la Lutèce de César et de Julien. Parmi les bas-reliefs de pierre trouvés en 1711, sous l'autel de Notre-Dame de Paris, se remarquent plusieurs figures de soldats gaulois ou gallo-romains dont cinq portent des lances et des boucliers. Leurs boucliers, qui semblent tressés ou nattés, sont ovales et offrent au milieu des umbos proéminents [6]. Ils ressemblent, du reste, à ceux des colonnes Trajane et Antonine.

Le *Mercure de France* de 1733 raconte qu'à cette époque le roi Louis XV acheta, pour son cabinet, un bouclier antique en argent, du poids de 43 marcs et de 27 pouces de diamètre,

[1] J. Lipse, III, 103, apud de Bonstetten, *Rec. d'Antiq. suisses*, p. 32.

[2] Polybe, IV, 4, apud de Bonstetten, ibid., p 32.

[3] *The Archeological journal* de 1848, p. 76-77.

[4] J. B. Piranési, *Le Antichita romane*, t. XIV, grand in-folio, Paris. Didot, 1835.

[5] *L'Univers pittoresque*, vol. XXIV. *France*, Atlas, t Ier, pl 33.

[6] Id., ibid. *France*, Atlas. t. Ier, pl. 65.

trouvé à la *Terre du Passage,* près Vienne, en Dauphiné. Il était parfaitement rond et recouvert de ciselures. On l'appelait *le bouclier d'Annibal* [1].

Le guerrier germain du Musée d'Avignon, dont nous avons déjà parlé, appuie sa main sur un bouclier ovale. Cependant Chiflet dit, d'après Tacite [2], que les écus des Germains étaient ronds : « scuta rotonda. » M. Thomas Wright, qui s'est fait l'historien des Saxons conquérants de la Grande-Bretagne, affirme que leurs boucliers étaient généralement circulaires [3]. Nous nous permettrons d'en appeler de cette opinion pour ce qui concerne les Francs. Nous avons déjà dit que leurs boucliers paraissent avoir été ovales, au moins dans beaucoup de cas. Nous maintenons notre dire. Outre les preuves que nous en avons déjà données, nous ajouterons quelques petits arguments qui ont bien leur valeur. Nous les empruntons à l'agiographie et aux manuscrits.

Le prétendu bouclier de saint Michel, qui était jadis conservé à la célèbre abbaye de ce nom, nous est ainsi décrit par un savant voyageur [4] qui l'a vu en 1727. « On montre pour dernier monument (de l'apparition de l'Archange en Irlande et de sa lutte contre un dragon) l'épée et le bouclier.... L'écu n'est qu'une manière de petite plaque de cuivre, de figure ovale, ornée de petites croix aux extrémités. » On le disait apporté d'Irlande, sur le Mont au temps de saint Aubert (VIIIe siècle) [5].

On voit, à la Bibliothèque Impériale, un manuscrit du Xe siècle qui reproduit une scène de six hommes allant en guerre, la lance ou l'épée au poing. Quatre portent des écus ou boucliers dont le sommet s'arrondit en ovale, tandis que le bas se rétrécit en pointe [6]. Ce type, du reste, est également celui du bouclier que portent les guerriers normands figurés sur la célèbre tapisserie de Bayeux, monument du XIe siècle.

CHEVAUX ET MORS DE CHEVAUX.

Parmi les divers objets d'équipement militaire, nous nous

[1] *Le Mercure de France* de juin 1733, p. 1,191.

[2] *Anastasis Childerici.*

[3] *The Celt, the Roman ond the Saxon,* c. XXIV, p. 407 et 408.

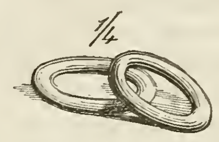
[4] On croit que c'est l'abbé de La Roque, rédacteur du *Mercure* de 1721, à 1754. *Annuaire de la Soc. imp. des Antiq. de France,* de 1855, p. 181.

[5] *Le Mercure de France* de novembre 1727, p. 2,384.

[6] *L'Univers pittoresque; France,* Atlas, t. Ier, pl. 180.

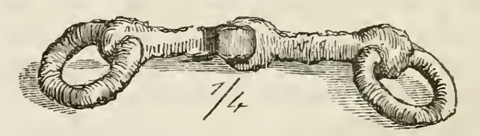
arrêterons aujourd'hui au seul chapitre des chevaux de guerre dont nous avons retrouvé les squelettes et quelques-uns des objets du harnachement.

En 1854, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre procès-verbal, nous avons trouvé deux squelettes de chevaux, et un seul en 1855. Ces squelettes étaient généralement placés au bout des fosses, et comme aux pieds des guerriers qui les avaient montés pendant leur vie. Malheureusement avec ces chevaux on n'enterrait qu'une très-faible partie de leur harnachement, et même parfois rien du tout. En 1854, par exemple, nos deux squelettes de chevaux ont été rencontrés seuls et sans aucun objet meuble autour d'eux. Seulement, dans une de nos plus riches fosses, nous avons recueilli deux anneaux de bronze qui ont dû faire partie de l'équipement et dont nous donnons ici le dessin. Puis un mors ou



plutôt un filet, dont nous allons donner et le dessin et la description.

Ce mors, long de 12 centimètres, est entièrement en fer; il se compose de deux pièces emboîtées l'une dans l'autre et soutenues à chaque bout par un anneau de fer dans lequel



étaient passées les rênes. C'est exactement un filet de bride anglaise. Des mors ou filets du même genre sont déjà connus. Je citerai celui qui fut rencontré par M. Bonnin, dans les fouilles du Vieil-Evreux. A en juger par le dessin qu'il en donne [1], il ressemble parfaitement à celui qui fut trouvé à Envermeu, en 1854.

Le mors du Vieil-Evreux appartient probablement à l'époque romaine. Un filet semblable, dont les pièces et les anneaux jouent parfaitement, a été recueilli il y a dix ans, au

[1] *Antiquités gallo-romaines du Vieil-Évreux*, par Th. Bonnin; *Atlas*, pl. XLI, fig. 1.

milieu des ruines romaines que recouvrait le territoire d'Épinay, près Mortemer. Il se voit à présent au Musée de Neufchâtel.

Déjà, au siècle dernier, le comte de Caylus avait représenté, sur les savantes pages de son *Recueil d'Antiquités*, un mors en bronze, trouvé à Bavay, lieu célèbre par ses restes romains. Ce mors, long de 4 pouces 5 lignes, était bien conservé. Il offrait aussi, au milieu, un mouvement arrangé de manière à ne jamais blesser la langue du cheval. Chaque bout se terminait par un anneau destiné à recevoir les rênes. « Les Romains, ajoute l'illustre antiquaire, n'avaient pas de mors, mais un simple filet, d'après les monuments [1]. »

Nous avons également vu des filets entièrement pareils, au Musée d'Artillerie de Paris, provenant des ruines de Pœstum, en Italie. Ils figurent dans une montre sous le n° 34 de la collection. Chacun de ces mors se compose aussi de deux pièces emboîtées l'une dans l'autre par le milieu. A chaque bout est un anneau mobile passé dans le trou. Cet anneau est assez grand; j'ai remarqué qu'un des mors était plus grand que l'autre et qu'entre chacun des trous qui le terminent à chaque bout, le fer présente un petit nœud.

Mais voici quelque chose qui se rapproche plus de l'époque de nos sépultures d'Envermeu : En 1845 on trouva, à Bourne Park, près Cantorbéry, une sépulture saxonne possédant un baquet, un bouclier et un mors de cheval [2]. Ce mors en fer, qui joue par le milieu, présente à chaque bout des anneaux ronds comme celui d'Envermeu qui nous occupe. Puis, dans chacun de ces anneaux, deux autres plus petits pour les guides.

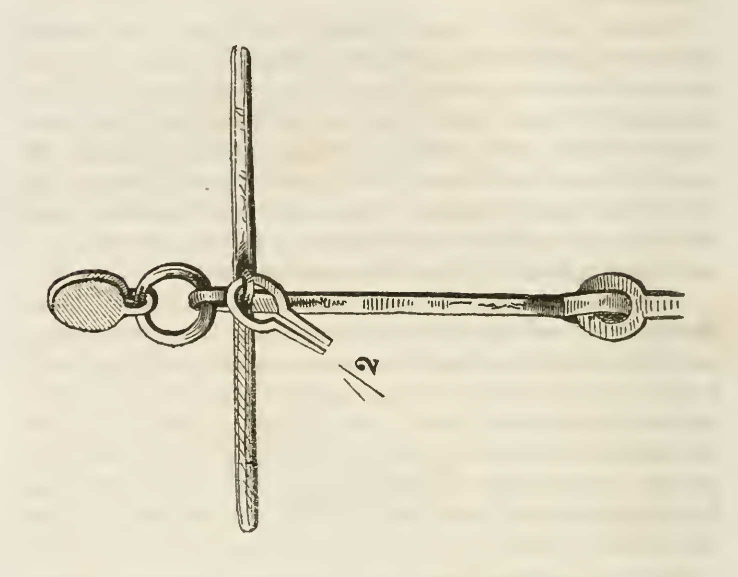
Le mors trouvé à Envermeu en 1855 était beaucoup plus remarquable. Nous en reproduisons ici la moitié, l'autre partie étant entièrement semblable.

Ce mors, long de 16 centimètres, se compose de deux pièces mobiles passées l'une dans l'autre par le milieu, comme dans un filet de bride anglaise; puis à chaque bout est placée une barre, absolument comme dans un bridon d'abreuvoir; mais en sus de ces deux montants, longs de 12 centimètres, est placé à chaque bout un cercle de fer, dans lequel est passé

[1] *Recueil d'Antiquités égypt., étrusq., grecq.*, etc., t. II, p. 401, pl. 122, fig. 2, et t. Ier, pl. 96, fig. 3.

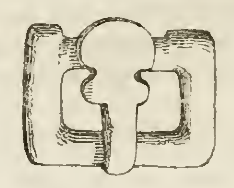
[2] *The Archæological journal*, vol. Ier, p. 255.

un anneau. Cet anneau possède une attache ou chape de fer destinée probablement à fixer une des rênes. La seconde



rêne devait se rattacher à la bride, non par le bout du filet, mais par le côté où se trouve un anneau de fer adhérent aux barres et dans lequel est passée la chape longue de la seconde rêne. Évidemment ce mors était à double rêne. Telle est du moins l'opinion des personnes compétentes que j'ai consultées.

Avec cette bride, qui cette fois accompagnait le squelette du cheval, nous avons encore trouvé dans la fosse une boucle en bronze dont l'ardillon était en fer, et deux anneaux de fer fortement aplatis. Tous ces objets provenaient évidemment de l'équipement d'un cheval dont ils accompagnaient le squelette. (La boucle ci-jointe donne la moitié de celle qui fut trouvée.)



Indiquons maintenant quelques brides de chevaux semblables à la dernière que nous venons de décrire, et qui, comme elle, ont été exhumées de sépultures des temps mérovingiens.

La première provient du cimetière anglo-saxon de Little Wilbraham explorée, en 1851, par l'honorable M. Neville. Le 4 septembre, ce gentilhomme trouva, à la profondeur de 3 pieds anglais, un guerrier armé d'une épée, d'un bouclier et d'une lance, ayant avec lui le squelette entier d'un cheval, à la tête duquel était un mors en fer. Ce mors, reproduit par le noble antiquaire [1], se rapproche du nôtre, sans lui ressembler entièrement. Long de 15 centimètres, il est terminé par deux barres ou traverses de fer d'une longueur égale. Nous ne savons s'il joue par le milieu, car il possède en cet endroit une pointe dont nous ne pouvons nous rendre compte.

Des chevaux, accompagnés de leurs mors et parfois de quelques autres ornements, ont été trouvés dans les sépultures de l'Allemagne attribuées à la période mérovingienne.

Dans son excellent travail sur le cimetière franc ripuaire trouvé à Selzen, près Mayence, M. Lindenschmit nous raconte, en ces termes, une des découvertes qu'il y fit en 1846 : « A côté du guerrier dont nous venons de parler, dit-il, était couché le squelette d'un cheval, sans aucun de ses fers. De tout son harnachement, on n'a trouvé que le mors en fer et quelques petits anneaux de bronze. Le cheval était de petite race, comme celui de Childéric [2]. » Cette dernière remarque a également été faite par Chiflet et par Montfaucon, qui ont jugé de la petite taille du bucéphale mérovingien, comme ils l'appellent, par le seul fer qui ait été conservé [3]. « Les petits chevaux, ajoute notre vénérable prédécesseur, sont parfois aussi les meilleurs pour la fatigue. » Du reste, l'observation faite à Tournai et à Mayence me paraît concorder avec le texte de Tacite [4].

Le filet ou mors de Selzen avait 6 pouces et demi de long et les barres 6 pouces (allemands) de hauteur. D'après le dessin qu'en donne l'explorateur, et que nous reproduisons à la page suivante, grâce à sa bienveillance, il ressemble-

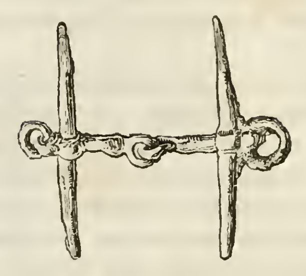
[1] *Saxon obsequies*, p. 16, n° 44, plate 38.

[2] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*, p. 6.

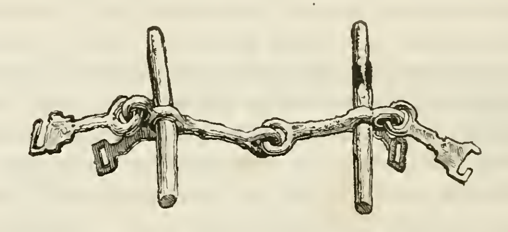
[3] *Anastasis Childerici* I.

[4] « Equi non formâ conspicui. » Tac., *De Mor. Germ.*, c. 7.

rait assez au nôtre, sauf les anneaux qu'il ne possédait pas en double.



M. Lindenschmit cite encore d'autres chevaux trouvés dans les sépultures germaniques, sans fers et avec leur mors seul. Ce mors était tantôt en fer, tantôt en bronze doré. On en a recueilli à Sinsheim et à Ascherade, à Langweid et à Heidesheim. De Nordendorf, en Bavière, on a extrait jusqu'à trois squelettes de chevaux sans fers et avec leur seule bride [1]. L'exquise bonté de M. Lindenschmit nous a mis à même de montrer à nos lecteurs un des mors provenant de cette intéressante nécropole de Nordendorf.



M. Lindenschmit cite aussi la découverte d'Oberflacht, mais à son sujet nous avons le bonheur de posséder le travail même de MM. von Durrich et Wolfgang Menzel, avec une excellente traduction approuvée par ces deux auteurs.

Ce merveilleux cimetière du Mont Lupfen, près Oberflacht, exploré en 1847, par le capitaine von Durrich, de Stuttgart, a présenté des choses étonnantes au point de vue de l'archéologie, et véritablement phénoménales sous le rapport de la conservation. Cependant la plus prodigieuse découverte que l'on y ait faite est celle d'un jeune guerrier ayant près de sa tête une belle épée et sous le bras droit un violon ou instrument à cordes. « A ses pieds était un mors de cheval en

[1] *Das Germanische todtenlager*, p. 28.

fer, bien conservé, avec des rosettes ou ponpons en fer, dans lesquels, au moyen de fins fils d'argent, étaient insérés des ornements artistement faits. Auprès du mors se rencontrait une quantité de ferrures de courroies disparues, toutes très-élégamment travaillées, soit de bronze, relevé en bosse, ou de fer avec des fils d'argent. Plus loin on trouvait, dans une caisse, les restes d'une selle en bois et d'une martingale en bronze, ornée de petits écussons [1]. »

En terminant cet article, nous signalerons, comme un fait curieux, que sur les brides des chevaux ninivites figurés sur les bas-reliefs assyriens du Louvre, on remarque des barres absolument semblables à celles des mors d'Envermeu, d'Oberflacht et de Wilbraham.

A la vue de ces têtes et de ces squelettes de chevaux immolés ou inhumés sur le tombeau de leurs maîtres, on est tenté de se rappeler ces sacrifices de chevaux si fortement enracinés dans les mœurs des antiques Germains [2], et ces scènes d'hippophagie, si vigoureusement interdites aux Allemands convertis par les premiers apôtres du Christianisme [3]. Saint Boniface, l'apôtre du Rhin, et les papes Grégoire et Zacharie, luttèrent énergiquement contre ces coutumes barbares et superstitieuses, lorsqu'au VIIIe siècle ils devinrent les civilisateurs de ces contrées païennes. On se rappelle aussi, très-involontairement, ces déplorables sacrifices que faisaient les sauvages tribus dont nous descendons et dont Agathias nous a laissé un si triste tableau. Voici, en effet, ce qu'il dit de leurs idées religieuses, on verra que le cheval y joue un rôle important et traditionnel : « Arbores enim quasdam colunt, et fluminum lapsus et colles, et saltus atque his, tanquam justa facientes, equos aliaque quam plurima, resectis capitibus immolabant. »

Le 4 janvier 1856, un savant antiquaire anglais, M. Kemble, lisait devant l'*Institut archéologique de Londres,* tout un Mémoire sur les animaux brûlés et ensevelis avec les mors, dans l'antiquité et même de nos jours. Après avoir montré : « que des crânes de chevaux se trouvaient fréquemment avec les

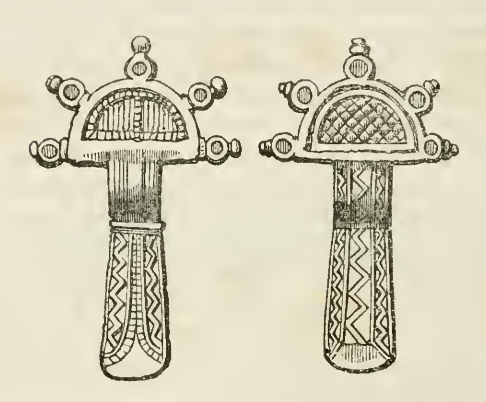
[1] *Die heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht),* p. 31, pl. VIII, fig. 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 28, 29, 30.

[2] « Quorumdam igni et equus adjicitur. » Tacitus, *De Morib. german.*, c. 8. — « Proprium gentis equorum præsagia et monitus experiri. » ibid., c. 4.

[3] Is. Geoffroy Saint-Hilaire, *Moniteur universel* du 18 février 1855.

squelettes humains; il a observé que de nos jours cette coutume n'avait pas encore complètement disparu du sol de l'Europe. A ce propos, il a rappelé les récentes funérailles du duc de Wellington, et il a ajouté, qu'en 1781, un cheval fut tué sur le tombeau de son maître, Frédéric Casimir, chevalier de l'Ordre Teutonique, commandeur de Lorraine, et général de cavalerie, au service du Palatinat, qui fut enseveli à Trèves, le 17 février 1781, selon les rites de son Ordre. Un officier, immédiatement après l'enterrement, s'empara d'un couteau de chasse, blessa mortellement le cheval et le renversa sur le cercueil du défunt [1]. »

[1] *Revue des Sociétés savantes*, tome 1er, p. 111, 1856.



Fibules anglo-saxonnes. (Collection Faussett.)

CHAPITRE XI.

—

ARCHÉOLOGIE FRANQUE.

—

ORNEMENTS, USTENSILES ET MEUBLES. — LES TISSUS ET LES FILS D'OR, LES COFFRETS, LES BALANCES, LES BOURSES OU AUMÔNIÈRES.

—

LES TISSUS ET LES FILS D'OR.

Déja, à plusieurs reprises, nous avons parlé, dans notre *Normandie souterraine*, de tissus et de traces de tissus reconnues sur les armes ou autres objets meubles inhumés avec les morts. Aujourd'hui nous avons à ajouter à nos premiers documents de nouvelles preuves, provenant soit de nos découvertes, soit de nos lectures.

A différentes reprises, nous avons cité les fouilles si intéressantes faites de 1836 à 1839, dans le cimetière franc de La Hogue, par M. l'abbé Durand, curé de Bénouville-sur-Orne. Mais nous n'avons pas cité les traces de toile qu'il a reconnues sur certains corps. En 1837 ou 1838, le digne curé trouva, dans un sarcophage de pierre, un squelette dont la poitrine était entièrement couverte d'un fer tellement oxidé, qu'on ne put le tirer que par petits morceaux. Cette espèce de cuirasse (ou de bouclier peut-être) qui descendait jusqu'à

la ceinture, avait été appliquée sur une grosse toile dont on distinguait encore très-facilement le tissu [1]. »

M. Gosse fils, jeune archéologue de Genève, bon observateur et déjà distingué, après avoir énuméré et décrit la plupart des objets métalliques que l'on observe dans la sépulture des femmes burgondes et qui firent autrefois partie de leur parure, ajoute qu'il a reconnu sur plusieurs de ces pièces de légères traces de toile grossière restées adhérentes par l'oxidation et conservées par ce moyen [2]. »

Mais c'est dans le cimetière allemanique du Mont-Lupfen, dans l'ancienne Souabe, que l'on a recueilli le plus grand nombre de morceaux d'étoffes et de tissus. Le lias allemand était seul capable de nous conserver des choses si fragiles, partout ailleurs si profondément détruites.

Dans le tombeau qui porte le n° 17 de son *Mémoire,* M. de Durrich a recueilli, au dos d'un squelette « des plis très-serrés, doublés en dedans avec un drap souple à peu près complètement gâté [3]. » Mais dans celui qui porte le n° 4, il a trouvé « un squelette d'homme dont le milieu du corps était entouré d'un morceau de drap noir : le tissu en était serré et le dessin formé par des gaufrures [4]. » Le corps placé dans le cercueil n° 5, a montré « autour des reins des morceaux de drap noir comme au tombeau précédent : puis entre les jambes une grande assiette de bois sur laquelle était posée une autre plus petite recouverte avec la même espèce de drap [5]. »

Dans le cercueil d'un guerrier qui porte le n° 7, on a recueilli, avec « un morceau de castor, un petit lambeau de drap noir [6]. » Pareille étoffe s'est rencontrée dans le tombeau qui porte le n° 38. Mais le plus curieux spécimen du genre a été ramassé dans le tombeau d'une femme, inscrit sous le n° 14. Auprès de ce corps, muni de sept poires et de deux petits instruments en bois, on a vu « un lambeau de drap gaufré, comme ceux des n°s 4 et 5, mais d'un brun plus clair ; un lambeau de drap comme au n° 7, et un petit ruban, très-

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 325.

[2] *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit dans la Savoie, soit dans le canton de Genève,* p. 14, et dans les *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève.* t. IX.

[3] *Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht,* p. 11, pl. XI, fig. 17.

[4] Ibid., p. 9, pl. IX, fig. 5.

[5] Ibid., p. 9, pl. IX, fig. 15.

[6] Ibid., p. 9, pl. X, fig. 16.

bien ourlé, de deux pouces de long, que nous avons pris d'abord pour du linge, mais que nous avons reconnu plus tard être de la soie. Il est très-solidement tissé et de nuance brune [1]. »

En 1855 nos découvertes, au point de vue des fils et des tissus, ont porté beaucoup plus loin que les années précédentes.

Le 6 septembre, dans la tombe d'une jeune fille, à ce que nous pensons; car le corps manquait complètement, nous avons vu de chaque côté de la tête des groupes de fils d'or composés chacun de douze à quinze fils environ. Ces fils se trouvaient près de boucles d'oreilles dont le cercle était de bronze et le pendant en or. La position qu'ils occupaient dans cette tombe nous a fait supposer qu'ils étaient les restes d'un bandeau ceignant autrefois la tête de la jeune fille. Ce bandeau, composé de soie ou de laine, aura été détruit par l'humidité, et il n'en sera resté que l'or dont il était broché. Ces fils, aussi brillants et aussi frais que s'ils sortaient de la main de l'ouvrier, n'étaient ni étirés ni cordés. Ils étaient plats et se composaient tout simplement de petites lanières d'or d'un millimètre de largeur, coupées à même une feuille d'or épaisse de moins d'un dixième de millimètre. La longueur totale de quelques-uns atteignait parfois jusqu'à 15 ou 18 centimètres. Tous étaient recourbés en plusieurs plis et imitaient les méandres du serpent, trace évidente de leur emploi sur une étoffe. Du reste en voici le dessin.

Quand nous supposons l'existence d'un bandeau, c'est que ce genre d'ornement était assez commun dans les sépultures antiques. Notre Bibliothèque Impériale possède, dans une de ses montres [2], plusieurs bandeaux en lames d'or assez fines, recueillis en 1837 dans des tombeaux d'Athènes, et donnés par M. Raoul Rochette qui les avait rapportés de la Grèce.

Les journaux et les recueils de France et d'Angleterre ont

[1] *Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht*, p. 10.

[2] Ils figurent sous les numéros 7,219, 7,222, 7,223, 7,226-27.

tous parlé, l'automne dernier, des fouilles faites par les Russes aux environs de Kertch, l'antique Panticapée. Parmi les tombeaux qu'ils rencontrèrent, en 1838, se trouva celui d'une femme dont le « front était ceint d'une légère guirlande en feuilles d'or, dont la forme imitait le frêne [1]. »

Mais voici un fait archéologique qui se rapproche beaucoup plus que les précédents et de nos contrées et du temps qui nous occupe.

En rendant compte de notre découverte d'Envermeu dans le « *Gentleman's Magazine* » de décembre 1855, notre savant ami Roach Smith, de Londres, déclara que ce n'est pas seulement dans les tombeaux grecs et étrusques que l'on rencontre des couronnes ou bandeaux en fil d'or, mais il assura pouvoir citer un remarquable exemple de concordance avec le nôtre, quant à l'époque, au peuple ou à la contrée. Il ajouta qu'en 1855, M. G. Hellier avait trouvé, dans le cimetière anglo-saxon de Chessell (île de Wight), des fils d'or qu'il a dû retirer avec la plus grande précaution, car les ouvriers ne les apercevant pas les auraient dispersés avec les terres. Il en eût été de même à Envermeu sans notre attention la plus grande.

Les fils d'or étaient fort connus et très-en usage à l'époque mérovingienne. Nous allons en citer un éclatant et solennel exemple. Lorsqu'en 1653 on découvrit à Tournay le célèbre tombeau de Childéric Ier, on le vida en toute hâte et sans aucune précaution. Dans le remblai qui en sortit et qui fut examiné par Chiflet père et fils, et par quelques-uns des heureux témoins de cette découverte, on vit briller, au milieu des terres noires, une foule de fils d'or, probablement semblables aux nôtres. Ils étaient en si grande quantité qu'on les crut provenir du manteau royal : « Filamentis aureis paludamenti regii undequaque collucentibus [2]. » C'est bien là l'effet qu'auraient produit nos fils jaunes sur une masse de remblai noir et infect; car leur éclat primitif n'avait subi aucune altération. Du reste la beauté des fils de Tournay paraît avoir tenté le doyen de Saint-Brice, les magistrats de la ville et quelques autres amateurs, car, au rapport de Chiflet, ils ramassèrent quelques-uns de ces fils précieux : « Aurea filamenta paludamenti [3]. » Malheureusement ces précieuses reliques ne sont

[1] *L'Athenæum français* du 20 octobre 1855, p. 912.

[2] Chiflet, *Anastasis Childerici Ii Francorum regis*, p. 38, 39, 48.

[3] Id., ibid.

pas parvenues jusqu'à nous. Mais c'est avec une vraie satisfaction, qu'à la vue des fils d'Envermeu, nous nous sommes imaginé pouvoir rétablir devant nos contemporains les fils perdus du tombeau de Childéric.

A cette preuve monumentale de l'existence des fils d'or aux temps mérovingiens, ajoutons le témoignage écrit du père de notre histoire. Ici nous nous rapprochons encore de nos contrées et nous touchons même aux personnages les plus éminents de l'époque. Mais il ne faut pas oublier que notre jeune fille d'Envermeu était richement parée et qu'elle reposait auprès d'un guerrier qui fut probablement un agent du fisc et un seigneur monétaire.

Grégoire de Tours nous raconte qu'une des graves accusations portées par Chilpéric, contre Prétextat, évêque de Rouen, devant le concile de Paris, de 577, ce fut d'avoir soustrait des ballots que Brunehaut lui avait confiés et une bordure de robe tissue d'or : « Limbum aureis contextum filis [1]. »

Il paraît bien que les tissus d'or étaient assez communs aux temps mérovingiens, puisqu'il en est question encore dans la *Vie de sainte Radégonde,* par Vénance Fortunat, évêque de Poitiers. Lorsque saint Médard, de Noyon, admit cette pieuse reine à la vie monastique, l'objet de tous ses vœux, elle déposa sur l'autel les riches ornements dont elle était parée; « ses bracelets, ses agrafes, ses fibules, et la frange de ses robes tissues de fils d'or et de pourpre [2]. »

Notre savant interprête de la période mérovingienne, celui qu'on pourrait à juste titre appeler le restaurateur de cette partie de notre histoire, M. Augustin Thierry, racontant les ravages que causa dans la France de 574 l'armée rhénane, mandée par Sigebert, dit expressément qu'elle pilla la basilique de Saint-Denis et que l'un de ses chefs, encore païen, « emporta la pièce de soie brochée d'or et semée de pierres précieuses qui recouvrait le tombeau du saint martyr [3]. »

[1] Gregor Tur. *Hist. Franc.* c. 5. — Apud *Rer. Gallic. et Franc. Scriptores,* t. II, p. 245. — Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens,* t. II, p, 157.

[2] « Camisias, manicas, cofias, fibulas, cuncta auro, quædam gemmis exornata. » *Acta Sanctorum, Mens. Aug.,* t. III, p. 68, etc. — A. Thierry, *Récits des temps mérovingiens,* t. II, p. 254 et 368.

[3] Id., ibid., t. II, p. 34.

LES COFFRETS.

Dans chacune de nos deux explorations du cimetière d'Envermeu, faites en 1854 et en 1855, nous avons trouvé les restes de coffrets enterrés avec des morts de distinction. Le premier et le plus remarquable des deux est celui de 1854. C'est par lui que nous commencerons.

Ce curieux objet, qui mériterait d'être étudié par des personnes plus compétentes que nous, a été recueilli le 26 septembre, au pied d'une grande et riche fosse qui contenait un seau ou baquet, un plateau en cuivre, une lance, un bouclier et un mors de cheval. Cette tombe, hélas! avait été violée, et le coffret, après avoir été brisé et pillé par les voleurs, avait été rejeté par eux au fond de la fosse, puis recouvert de déblais. La position où nous l'avons trouvé, la dispersion des pièces qui le composaient primitivement, la fracture de la serrure dont le pène est encore resté sorti, tout cela attestait suffisamment la violence et la brutalité des anciens. Mais ce qui prouvait en même temps que cette fracture était à peu près contemporaine de l'inhumation, c'est que partout des restes de bois consumés étaient adhérents aux plaques, aux pentures et aux charnières; ce qui n'eût pas eu lieu à une époque rapprochée de nous.

La belle boucle d'oreille en or, trouvée la veille dans les déblais élevés de la fosse, indiquait suffisamment qu'elle avait été reperdue par les voleurs qui, probablement, fonctionnaient la nuit ou avec précipitation. Nous sommes tenté de supposer qu'elle sortait de notre malheureux écrin ou coffret qui, selon toute apparence, dut contenir des bijoux et des trésors de toilette personnelle.

Ce coffret, à peu près carré, devait avoir 29 centimètres de longueur, sur 24 de hauteur, y compris le couvercle, la bande du couvercle représentant 6 centimètres. Nous ignorons quelle pouvait en être la profondeur, n'étant point garni de métal au fond ni sur le côté. Les seuls ornements qu'il admettait aux angles postérieurs étaient des pentures de cuivre carrées ou triangulaires, munies de clous de bronze et décorées sur les bords d'une ligne de pointillés. Les pentures carrées se sont retrouvées au nombre de deux; les pentures triangulaires au nombre de quatre.

La grande plaque qui décorait le devant est en cuivre; épaisse d'un demi-millimètre, longue de 29 centimètres et

large de 18. Elle est entièrement recouverte d'ornements obtenus au moyen de l'estampé. Les deux côtés et le bas sont décorés de pots-à-fleur encadrés dans deux rangs de pointillé. Le bas présente en sus un rang de dentelures très-gracieuses; au haut sont des torsades qui imitent des glands pendants.

Le milieu est orné d'une étoile composée alternativement de cercles unis et pointillés encadrés dans une dentelure à huit rayons. Une tête de clou en argent devait former le cœur de l'étoile. Aux quatre angles de cette étoile, ou plutôt de ce soleil, sont quatre autres étoiles ou fleurons à quatre branches. Le milieu est formé d'une astérie ou reine-marguerite; les quatre rameaux ressemblent à des dentelures ou éperons. Chacun des vides est rempli, au haut, par quatre disques pleins, au bas par quatre croissans. Il semble vraiment qu'il y ait là tout un système sidéral ou planétaire.

Une colonne de fleurons sépare le milieu des deux compartiments qui sont remplis chacun par trois ronds composés de quatre cercles rayonnant autour d'une tête de clou qui a disparu. Cet ornement, en relief, aura sans doute été arraché lors du pillage, parce qu'il était d'un métal plus précieux. Cela ne fait pas pour moi l'objet d'un doute. Dans les vides laissés par chacun des trois ronds, on remarque trois points gravés en creux formant un triangle semblable à celui dont se servent les francs-maçons. Ces triangles sont répétés jusqu'à huit fois sur chaque côté.

Cette plaque, qui se repliait par chaque bout sur une largeur de 3 centimètres, était appliquée sur le bois au moyen de seize clous de cuivre, dont cinq sont encore restés fixés à leur place naturelle. Ces clous, carrés et de 2 centimètres de longueur, sont très-pointus et pourraient servir aujourd'hui.

Le trou de la serrure, placé au haut de la plaque, a 1 centimètre d'ouverture sur 2 de hauteur. Ceci donne la mesure de la clef que nous n'avons pas retrouvée. La serrure seule est apparue; l'armature en fer en est fixée avec des clous de cuivre sur une plaque du même métal.

Quant à la bande du couvercle, longue de 29 centimètres et large de 6, elle est encore plus ornée que la plaque centrale. Encadrée comme elle de pots-à-feu et de pointillés, elle présente quatre étoiles décorées avec plus de luxe que les précédentes. Celles du milieu ont deux cercles unis et

deux cercles pointillés et offrent aux angles un remplissage qui imite des oiseaux. Les deux étoiles des extrémités voient jaillir, de leur dernier cercle, huit dentelures dont quatre grandes et quatre petites, toutes faites au pointillé et séparées entre elles par des cercles dont le fond est gravé en creux.

Le milieu de ces six étoiles était également orné de têtes de clous d'un métal plus précieux.

Le milieu du couvercle est occupé par une bande appliquée horizontalement, large de 24 millimètres, et qui ressemble à la frange d'un tissu.

Dans l'origine cette plaque dut être dorée sur toute sa surface.

La planche de bois du couvercle devait avoir l'épaisseur du reste du coffret. La longueur, la forme et la matière des clous sont également analogues.

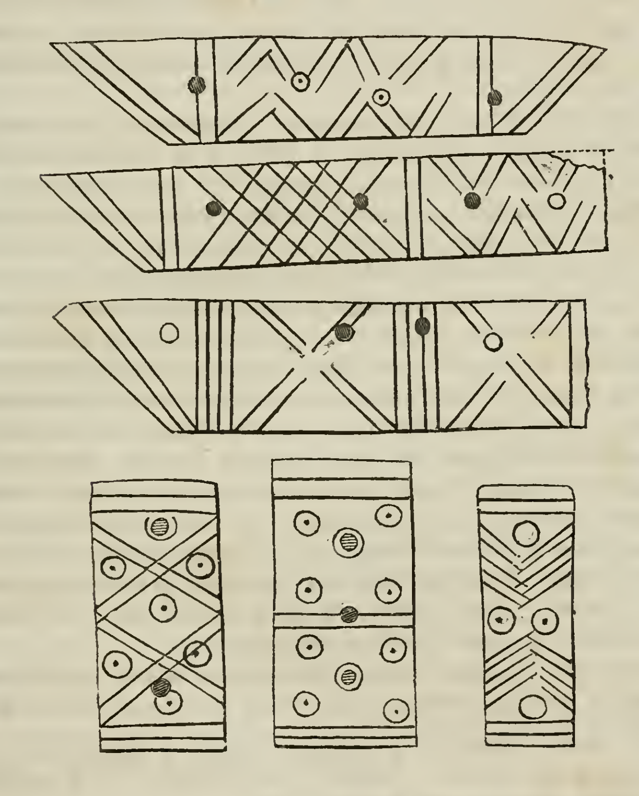
Le couvercle adhérait à la caisse au moyen de deux charnières en fer, que nous avons retrouvées. Ces deux charnières n'étaient point en fer laminé, mais bien en fil de fer. C'étaient plutôt deux couplets fixés au bois à l'aide d'épaulements recourbés, et dont le jeu s'établissait au moyen de deux œils qui, passés l'un dans l'autre, formaient un nœud semblable à celui du filet d'un cheval. Cet appareil, on le voit, était simple et rudimentaire.

Ce coffret, tel que nous le comprenons, devait ressembler à ces boîtes en palissandre ou en acajou que l'on place sur nos tables au dessert et que l'on nomme *porte-liqueurs* ou *cabarets*.

Maintenant disons un mot du second coffret. Le 20 septembre 1855, nous avons rencontré, dans une grande fosse, les restes d'un homme dont la sépulture avait été violée et à peu près complètement volée. Cette même fosse conservait presque intact le corps d'une femme encore entouré de ses ossements. A bout de cette fosse, à peu près entre les pieds de l'un et de l'autre sujet, nous avons recueilli, semés dans le remblai, 90 plaquettes ou fragments de plaquettes en os, que nous considérons comme les débris d'un coffret. Ce coffret avait dû être en bois et les plaquettes étaient fixées contre les planches au moyen de petits clous, également en os, qui dépassaient de 4 millimètres la surface intérieure de chaque plaquette.

Toutes ces plaquettes, épaisses de 1 à 2 millimètres, sont

différentes dans leurs formes et dans leurs ornements. Ne pouvant les décrire toutes, nous nous contenterons d'en donner ici quelques échantillons, variés par leur coupe et leur ornementation. Les autres s'en rapprochent un peu plus ou un peu moins. Les motifs qui dominent sont des hachures, des dents de scie, des chevrons, des brisures, des ronds, des cercles concentriques, des nattes, des croix de Saint-André ; en un mot la plupart des dessins que l'on retrouve dans l'architecture romane.



L'existence de ce second coffret étant basée sur les données que nous venons d'indiquer, nous ne saurions rien présumer de sa forme ni de sa grandeur. A présent nous allons dire ce que l'histoire et l'archéologie nous ont appris de ce genre de monument chez les différents peuples et à diverses époques.

Des coffrets ont été rencontrés dans des sépultures ro-

maines. Un des cercueils romains de Quatre-Mares, près Rouen, nous a montré aux pieds du squelette les restes d'un coffret en bois garni d'ornements de cuivre à forme hémisphérique dans lequel était restée fixée une petite clef en bronze [1].

Dans les sépultures de Caude-Côte, près Dieppe, M. Feret a rencontré une série de plaquettes en os brûlés qui ont pu faire partie d'un coffret de sépulture. Leurs dessins ressemblent quelque peu à ceux de nos plaques d'Envermeu.

Un bas-relief de pierre, trouvé à Langres, provenant d'un tombeau, et représentant un mariage gallo-romain, montre une jeune Gauloise portant à la main un coffret qu'elle tient par une anse [2].

Un coffret ou écrin appartenant évidemment à une riche Gallo-Romaine a été trouvé en 1848, à La-Haye-Malherbe, près Louviers. Un terrassier creusant un fossé dans un lieu nommé *Leteurtre* [3], point tout couvert de tuiles et de poteries antiques, rencontra, à 1 mètre de profondeur, un petit coffret en fer qui contenait toute une collection de bijoux. Ce trésor, qui vient d'être publié par M. Guillard, avoué à Louviers, son heureux possesseur, se composait d'un anneau sigillaire en or, muni d'un châton de pierre fine représentant Rome assise, tenant d'une main un sceptre et de l'autre une petite victoire ; d'un camée en sardonyx figurant la tête frisée d'un jeune homme ; de deux *aureus*, l'un de Domitien, l'autre de Lucius Verus ; d'un anneau d'or à six grenats entre chacun desquels sont découpées à jour huit lettres capitales composant la devise « FRVERE ME, » ; d'une boucle ou plutôt d'un pendant d'oreille à chaton d'émeraude, le vrai *smaragdus* des anciens ; enfin, d'une chaîne d'or composée de petits barillets et terminée par deux crochets.

Dans son curieux *Recueil d'Antiquités suisses*, publié en 1856, M. le baron de Bonstetten dit qu'à Convers, canton des

[1] A. Deville, *Découvertes de sépultures antiques à Quatre-Mares.* — *Revue de Rouen* de 1843, 1er semestre, p. 124 et 158. — *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 40 ; 2e édit., p. 49.

[2] *L'Univers pittoresque*, vol. 34, *France*. Atlas, t. Ier, pl. 179. — Des anses de coffret, ou au moins que l'on peut croire en provenir, ont été trouvés par M. Del Marmol, dans le tumulus de Champion, près Namur ; au Camp de Dalheim, par M. Namur ; de Luxembourg, à Castel, près Mayence, et par nous, à Envermeu, en 1855.

[3] *Leteurtre*, nom qui en patois normand indique un ancien *tertre* ou *tumulus*.

Grisons (Suisse), on a trouvé une boîte en bronze, contenant des fibules de bronze « à deux disques et à spirales, des bracelets en or et en argent, et des monnaies massaliotes [1]. »

Vers 1852 on a trouvé à Metz, sur le glacis voisin de la porte Saint-Thiébault, une boîte en ivoire, que M. Victor Simon considère comme un « écrin destiné à renfermer des bijoux » Cette petite caisse, qu'il reproduit sur les planches de sa *Notice,* a 95 millimètres de long sur 70 millimètres de large et 60 millimètres de haut. Elle est tout d'une pièce [2]. »

Tout récemment (en 1855, je crois), on a découvert à Cumes, en Italie, le nécessaire de toilette d'une dame romaine. Les bijoux, déposés dans le tombeau de celle qui les avait portés, étaient renfermés dans une boîte en bois, ornée d'ivoire et fermée avec une serrure de bronze. Toutes les pièces ayant été recueillies, le coffret a pu être rétabli et il figure maintenant à Naples, dans la collection du comte de Syracuse. Les objets qu'il contenait se composent « d'un miroir d'airain avec *thèce* ou gaîne toute couverte en cuir et munie de petites poignées de bronze; de deux agrafes d'or en filigrane artistement travaillées, et d'un anneau d'or; il y avait aussi une petite boîte en os destinée au vermillon dont les dames romaines se teignaient les joues, deux épingles à cheveux en os, un peigne d'ivoire, un fuseau et d'autres menus objets également en os, à divers usages [3]. »

En 1724, il avait été trouvé à Rome un objet du même genre, qui fut décrit par Visconti, dans le *Magasin encyclopédique* [4]. »

Mais nulle part on n'a trouvé plus de coffrets de bois accompagnant la dépouille d'une illustre défunte, que dans la sépulture d'une femme artiste gallo-romaine, trouvée en 1848, à Saint-Médard-des-Prés, dans la Vendée. M. Benjamin Fillon, qui nous a donné une intéressante description de cette curieuse et rare découverte, a compté jusqu'à quatre coffrets de bois contenant le mobilier de toilette et d'atelier de cet ancien peintre de l'Aquitaine [5].

[1] De Bonstetten, *Recueil d'Antiquités suisses,* p. 34.

[2] *Notice archéologique sur Metz et ses environs,* p. 7, pl. I, fig. 5 : in-8°, Metz, 1856.

[3] *L'Athenæum français* de 1856, p. 404.

[4] Deuxième année, vol. Ier, p. 357.

[5] *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine,* par B Fillon : in-4°, Fontenay, Rabuchon, 1849.

Les riches Romains, en voyage ou en mission dans les provinces, portaient avec eux leurs dieux lares renfermés dans des écrins ou coffrets. Lorsque Licinius interrogea saint Taurin, d'Evreux, et qu'il voulut lui faire adorer ses dieux, il lui dit qu'il avait un Jupiter d'or et un Mercure d'argent, renfermés dans un écrin : « in scrinio [1]. »

Le coffret faisait partie du mobilier des religieuses que sainte Radégonde établit vers 580, au sein de la ville de Poitiers. Dans les statuts de la maison, qu'elle rédigea elle-même, il est question de coffrets fermant à clefs : « Claves de arcellis [2]. »

Dans la miniature d'un manuscrit attribué à l'époque mérovingienne, et publiée par M. le comte de Bastard comme représentant saint Grégoire-le-Grand, on remarque aux pieds du saint Pontife un coffret carré dont le couvercle se lève comme le nôtre. On dirait qu'il contient des tablettes écrites [3].

Dans la vignette représentant un prince franc, attribuée à la même époque et publiée par le même archéologue, dans la première livraison de ses *Peintures de Manuscrits,* on voit à côté du prince un clerc qui tient un livre gros comme un coffret aplati, et dont la couverture est décorée de figures et de ronds semblables à notre premier coffret d'Envermeu [4].

Une espèce de coffret, se rapprochant beaucoup du nôtre, se voit sur la miniature qui représente les Trônes, dans un manuscrit grec de 886, conservé à la Bibliothèque Impériale et éditée dans l'*Univers pittoresque* [5].

Notre *Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny,* renferme des « plaques d'ivoire sculpté » que le catalogue considère comme « les fragments d'un coffret du XIIe au XIIIe siècle, » ajoutant que ce doit être un « travail du nord [6]. » Le style, en effet, a quelque chose de scandinave. Mais ce qui nous frappe le plus, c'est la similitude de la décoration des plaques, ornées comme les nôtres de ronds à double cercle. Ces débris d'un coffret chrétien présentent des entrelacs, des ser-

[1] *Vita sancti Taurini episcopi et confessoris,* dans la brochure de M. Ch. Lenormant, intitulée : *Découverte d'un Cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi* (Eure), p. 55, Paris, 1855.

[2] A. Thierry, *Récits des temps mérovingiens,* t. II, p. 388.

[3] *L'Univers pittoresque,* vol. 34, *France,* Atlas, t. Ier, p. 146 et 147.

[4] Id., ibid.

[5] Ibid., France, Atlas, t. Ier, p. 179.

[6] *Catalogue du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny,* pour 1856, nº 400, p. 65.

pents, des arbres et des oiseaux à long bec, comme dans nos églises romanes.

Tout récemment, M. Ed. Ganneron vient de publier la *Cassette de saint Louis,* celle dans laquelle il renfermait ses cilices. Elle est à présent déposée dans l'église de Dammarie-les-Lis, près Melun, après avoir été donnée par Philippe-le-Bel à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lis. Elle a 34 centimètres de long, 18 de large et 15 de haut. Le couvercle est en bois de hêtre de 1 centimètre d'épaisseur. Le tout est enveloppé d'une feuille de vélin décorée de 51 écussons émaillés sur cuivre rouge. La poignée de ce coffret affecte la forme d'un serpent [1].

Ceci nous rappelle un trait raconté par Guillaume de Jumièges, dans son *Histoire des ducs de Normandie :* Guillaume-longue-Épée, fils de Rollon, qui vécut au xe siècle, ayant voulu se faire moine de Jumièges, l'abbé s'y opposa. Ne pouvant être religieux, le duc voulut au moins en avoir le costume. Il trouva moyen d'enlever à l'abbé un capuchon et une étamine, les emporta avec lui, les déposa dans un petit coffre dont il suspendit à sa ceinture la clef d'argent [2].

Puisque nous citons un grand personnage portant à sa ceinture une clef de coffret, nous ajouterons une particularité du même genre rencontrée dans des sépultures. Dans le cimetière ripuaire de Selzen, M. Lindenschmit remarqua une toute petite clef de bronze à la ceinture d'un guerrier armé de la lance, de la francisque et du scramasaxe. Comme ce savant a reproduit l'objet sur une des images coloriées de ses sépultures [3], on peut reconnaître qu'il ne s'agit ici que d'une clef de coffret.

Il nous faut faire la même observation à propos d'une petite clef trouvée par M. de Durrich, auprès du cercueil de bois d'un archer, dans le cimetière de Mont Lupfen, à Oberflacht, près Stuttgart [4].

Nous ne pouvons également qu'attribuer à des coffrets les deux clefs de bronze trouvées l'une à Londinières, en 1850,

[1] *L'Athenæum français* de 1856, p. 184. — *Annales archéologiques* de Didron, t. XVI, p. 200. — *La Cassette de saint Louis roi de France,* etc., par Ed. Ganneron, in-fo, Claye, 1856

[2] Guill. de Jumièges, liv. III, c. 8. — M. Bach, *Revue de Rouen* de 1837, 1er semestre, p. 317.

[3] *Das Germanische todtenlager bei Selzen,* pl. XXI.

[4] *Die Heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht),* p. 10, pl. X, fig. 6.

l'autre à Envermeu, en 1851. Comme nous les avons reproduites dans notre *Normandie souterraine* [1], on peut se convaincre qu'elles n'ont pu servir qu'à des boîtes et non à des maisons. Mais la plus jolie clef de coffret que nous ayons rencontrée, est bien celle qui a été recueillie à Londinières, au hameau des *Fosses,* quartier tout rempli de constructions antiques. Nous donnons ici, dans sa forme naturelle, cette clef de bronze que l'on porterait encore aujourd'hui comme une breloque ou un bijou, tant elle est gracieuse et bien conservée.

Nous regardons comme à peu près certaine la présence d'un coffret dans le cimetière franc des *Tombois* de Védrin, près Namur, exploré en 1853. M. Del Marmol y a trouvé « un morceau de petite plaque en os, long de 4 centimètres sur 2 de large, orné d'un dessin composé de petites rainures circulaires entremêlées de lignes horizontales et d'autres en biais [2]. » Cet objet, reproduit sur une des planches [3] de sa Notice, est tout-à-fait semblable à nos plaquettes d'Envermeu Il appartient au même temps et à la même civilisation.

Mais la pièce la plus curieuse du genre dont nous nous occupons, me paraît être celle qui fut trouvée dans le tombeau de Childéric. Je suis porté à croire que ce célèbre fils de Mérovée avait emporté un coffret ou écrin dans sa tombe. Ce coffret contenait, sans doute, une partie des trésors qui furent extraits de ce riche dépôt sépulcral. Chiflet, qui ne comprit pas la destination de la plaque et de ses armatures d'or, leur donne le nom de « *pugillares regis* ut auro fixi erant [4]. »

Quoiqu'il ne restât plus que les armatures, le brave esculape belge comprit très-bien qu'une tablette était leur annexe nécessaire. Il la restitua lui-même dans une des pages de son livre [5]. Mais il n'en comprit ni l'usage ni la destination.

[1] Deuxième édition, pl. XVII, fig. 5 et 6, p. 337.

[2] *Cimetières de l'époque franque,* etc., p. 13, et dans les *Annales de la Société archéol. de Namur,* t. III.

[3] Ibid., pl. II, fig. 9.

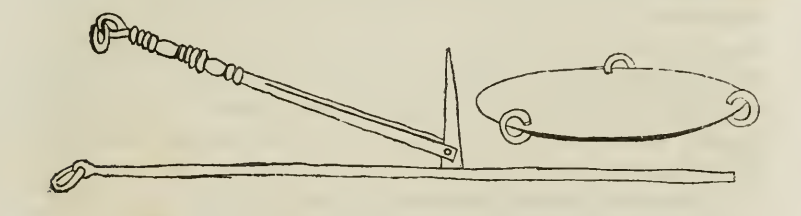
[4] *Anastasis Chiderici Ii Francorum regis,* p. 194-95.

[5] Id., ibid., p. 195.

Montfaucon, qui a reproduit la tablette dans ses *Monumens de la Monarchie françoise,* rapporte sur elle les conjectures de Chiflet, et il nomme cette pièce *les tablettes royales* [1]. Malgré tout le respect que nous devons à ces vénérables interprêtes de l'antiquité, nous ne pouvons voir dans ce qu'ils reproduisent que les débris d'un coffret qu'ils n'ont pas su comprendre.

LES BALANCES.

Le 6 septembre 1855, dans la fosse d'un guerrier armé d'une lance, d'un angon, d'une épée et d'un bouclier, j'ai recueilli, à la ceinture du mort, un objet de bronze si peu compris au premier aspect, que je songeai à un compas, genre d'antiquité rencontré parfois dans des sépultures, soit en France [2], soit en Angleterre [3]. Mais après avoir soigneusement nettoyé l'objet et tous ceux qui l'entouraient, je reconnus, à ne pas m'y tromper, le fléau d'une balance accompagné de ses deux plateaux, ainsi que d'un poids ou peson.



Donnons d'abord le poids et la mesure de ces trois objets.

[1] *Monum. de la Monarch. franç.*, t. Ier, pl. IV, fig. 5, p. 10-16.

[2] Un compas en bronze a été trouvé dans les sépultures franques de Lède, près Alost, en Belgique. Il se voit maintenant à Bruxelles, au Musée royal d'armures, près la porte de Halle. *Catalogue du Musée,* par M. Schayes, p. 104. — Un compas a été vu, dit-on, dans les sépultures antiques du Hallais ou Hallet, près Neufchâtel. L'abbé Decorde, *Notice sur un vase gallo-romain, découvert au Hallais, en* 1854, p. 4.

[3] Des compas figurent aussi dans la célèbre collection anglo-saxonne, recueillie dans le Kent, par le Rév. Faussett, de 1757 à 1776. Th. Wright, *On anglo-saxon antiquities with a particular reference to the Faussett Collection,* p. 20. — Les compas étaient également connus des Romains, car sur le tombeau d'un architecte gallo-romain, conservé au Musée de Mayence, on voit figurer un compas et une équerre. Vid. Roach Smith, *Collectanea antiqua,* vol. II, p. 127.

Le fléau de la balance, malheureusement, ne s'est pas retrouvé entier. Nous ignorons s'il a été mis brisé dans la tombe ou s'il a été rompu par accident; ce qui est sûr, c'est que la cassure en est ancienne. Ce fléau n'a plus que 8 centimètres 5 millimètres de longueur. Entier, il devait avoir 10 centimètres, à en juger par celui des deux côtés qui est conservé. Le manche avait 5 centimètres, juste la moitié du fléau. La totalité pèse 3 grammes.

Des deux plateaux de la balance, un seul est assez bien conservé. La forme en est plate et non concave, contrairement à l'usage commun. L'épaisseur de la feuille du métal est d'un demi-millimètre. Son poids, y compris les trois petits anneaux encore adhérents, est de 15 décigrammes, le diamètre est de 33 millimètres. Quant au peson, qui a la forme d'une monnaie romaine de petit module, il pèse 4 grammes 4 décigrammes. La trace des cordes, destinées à soutenir les plateaux, était encore fort reconnaissable sur toutes les pièces.

On comprendra aisément qu'un instrument de ce genre n'était propre qu'à peser de la monnaie ou des choses précieuses, telles que de l'or ou des pierreries. Mais si à l'époque dont nous nous occupons, il était d'usage d'enterrer avec le mort tout ce qui lui avait servi pendant sa vie, spécialement les attributs de sa profession ou de sa dignité, on ne saurait guère supposer ici la présence d'un orfèvre ou d'un bijoutier. Les armes et autres instruments militaires excluent formellement cette hypothèse.

Au contraire, ces mêmes armes viennent confirmer de tout leur poids la supposition qui ferait de ce guerrier franc un agent du fisc ou mieux encore un officier monétaire. C'est certainement à cette dernière pensée que nous nous arrêtons le plus volontiers, et cela parce qu'elle nous semble ressortir de la nature même du sujet.

En effet, si à l'époque dont nous traitons, l'altération et la falsification de la monnaie étaient à l'ordre du jour, il est une autre chose qui à coup sûr était encore plus dans les mœurs; je veux parler de la coutume, disons mieux, du privilége de battre monnaie, exercé sous le contrôle de l'État, par les principaux seigneurs des diverses provinces. Or, rien de plus naturel que de supposer au seigneur d'Envermeu (Géson, Rathaire, Richieldis ou tout autre), un atelier monétaire dans ce bourg, comme il y en avait un à Jumièges, à Quentovic, à Veules même selon quelques-uns, et dans une foule de loca-

lités qui à coup sûr n'étaient pas plus distinguées que la nôtre.

Envermeu alors était un fief puissant, une terre importante [1] dont les titulaires, prépondérants au temps de Guillaume-le-Conquérant, remplissent de leurs noms l'histoire de Normandie du XIe et du XIIe siècle [2]. On peut voir encore, dans une prairie des bords de l'Eaulne, les restes du *câtel* qu'ils habitèrent. De plus, Envermeu est un vieux doyenné ecclésiastique, ce qui indique toujours un point marquant à l'époque romaine.

Nous ne serions donc nullement surpris si un jour on trouvait quelque part un triens mérovingien ou un denier carlovingien, sur lequel se lirait le nom d'Edremau ou d'Ebremou, comme on y lit déjà ceux de Jumièges [3], de Quentovic [4], de Baugy [5], de Neuvic, de Lieu-Saint [6], de Palaiseau [7], de Roucy, de Bavay, de Chelles, d'Attigny [8], de Marsal, de Moyenvic, de Lestines et de Morienval [9]. Ce document, que nous appelons de tous nos vœux, sera la suprême démonstration de notre hypothèse. Aussi nous en recommandons vivement la recherche à l'attention des numismatistes français et étrangers. Toutefois, et sans désespérer aucunement de cette bonne

[1] Dans un savant travail intitulé : *Provinces et Pays de France*, M. Guérard indique Envermeu comme le chef-lieu du Talou ou Tallou, *pagus talogiensis. Annuaire hist. pour l'année* 1837, *publié par la Soc. de l'Hist. de France*, p. 138.

[2] *Orderici Vitalis angligenæ, cœnobii Uticensis monachi, historiæ ecclesiasticæ libri* XIII. Ed. Leprevost, t. IV, p. 18. — *La Normandie souterr.*, 1re édit., p. 259-60 ; 2e édit., p. 313-14. — *Les Églises de l'arrondiss. de Dieppe; Églises rurales*, p. 170-71.

[3] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IX, p. 101-12.

[4] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IX, p. 165-72. — Leblanc, *Traité historiq. des monnoyes de France*, p. 129.

[5] *Traité hist. des monnoyes de France*, par M. Leblanc, in-4°, Amsterdam, P. Mortier, 1692, p. 79-86.

[6] Ed. Leblant, *Inscript. chrétiennes de la Gaule ant. au VIIIe siècle*, première liv., p. 179-80. — De Gerville, *Notice sur quelq. antiq. mérov., déc. près Valognes*, p. 9. — Leblanc, *Traité historique des monnoyes de France*, p. 143.

[7] Id., ibid., p. 143.

[8] Ibid., p. 125-30.

[9] A. de Longpérier, *Liste, par ordre alphabétique, des noms de lieu où l'on a battu monnaie depuis l'invasion des Francs jusqu'à la mort de Charles-le-Chauve*, dans l'*Annuaire de la Soc. de l'Hist. de France, pour* 1841, p. 210-30.

fortune, nous ne cesserons pas de croire aux sépultures aussi fortement que d'autres croient à la numismatique et à l'épigraphie. Ainsi pour nous l'existence d'un agent fiscal ne sera pas moins bien prouvée par sa bourse, sa balance et ses poids, que par son nom et sa légende. Nous sommes convaincu que les monuments de l'archéologie sépulcrale, quand ils sont authentiques et bien caractérisés, sont tout aussi forts, pour déterminer une attribution historique, que les éléments numismatiques les plus solides et les mieux établis.

Du reste nous avons consulté sur notre découverte et sur les conséquences qui en découlent, un homme parfaitement compétent en matière mérovingienne. Le lecteur, nous en sommes certain, nous saura gré de lui communiquer ici la réponse que nous avons obtenue de M. de Pétigny, membre de l'Institut et de nos Comités historiques. Voici la lettre de ce savant archéologue :

« Votre nouvelle découverte d'un guerrier franc avec ses balances et sa bourse, me semble une des plus intéressantes que vous ayez encore faites. Mais il ne faudrait pas se hâter de conclure que ce guerrier fût un monétaire. Au moment où l'ancienne *Revue numismatique* a cessé de paraître, je préparais, sur les ateliers monétaires des rois mérovingiens, un travail aussi complet qu'il m'avait été possible de le faire. Vous auriez pu voir, dans ce travail, les motifs qui me portent à croire que les monétaires étaient de simples ouvriers comme saint Éloi lui-même à son origine. J'inclinerais donc à faire de votre guerrier franc un comptable, un receveur des finances, un gérant de domaine royal, toutes choses auxquelles conviennent la bourse et les balances.

» J'ajouterai que je ne pense pas que l'on connaisse aucun triens qui puisse s'attribuer à Envermeu, quoiqu'il n'y eut rien d'impossible à ce qu'il existât un atelier monétaire dans cette localité comme dans bien d'autres qui sont aujourd'hui de petites communes ou même de simples hameaux. On fabriquait des triens partout où il y avait un revenu à percevoir, parce qu'on prenait l'or au poids, comme votre guerrier franc, en pièces rognées, en lingots, en bijoux ; mais on ne l'envoyait au roi que sous forme de triens neufs monnoyés sur place ; c'est ce que dit expressément l'auteur de la vie de saint Éloi. Ainsi M. Robert a signalé quatre petits ateliers monétaires mérovingiens dans des villages autour de Marsal, en Lorraine, qui possédaient chacun une saline productive de revenus royaux.

» Vous trouverez dans la *Revue numismatique* de 1840, p. 210, la liste des monétaires donnée par M. Cartier; elle vous indiquera beaucoup de localités qui ne valent pas Envermeu, notamment notre Bonnevau (*Matval*), ancienne résidence mérovingienne, qui n'est qu'une commune de 500 âmes. »

Après avoir pris connaissance de la description de notre balance et de son poids, le même M. de Pétigny a bien voulu nous faire part de l'observation suivante, que nous sommes heureux de transmettre à nos lecteurs : « Lisant votre texte, j'y ai remarqué un fait curieux; le peson que vous avez trouvé avec les balances, est de 4 grammes 40 centigrammes, ce qui répond précisément au poids du sol d'or impérial de 85 grains, suivant M. de Saulcy. On a des sols d'or de Théodebert, de 4 grammes 42 centigrammes, et des triens du même prince, d'un gramme 45 centigrammes, qui se rapprochent beaucoup de ce poids. Comme vos balances n'ont pu servir, en effet, qu'à peser des monnaies, ce poids correspondant au sol de 85 grains, fixe d'une façon à peu près incontestable la date de la sépulture au plus tard à la première moitié du VI[e] siècle. Car ensuite le poids des sols d'or a baissé progressivement; à la fin du siècle, il n'était plus que de 70 à 72 grains (3 grammes 60 à 65 centigrammes). Il me semble que c'est là un résultat très-important pour l'ensemble de votre travail. »

C'est la première fois, dans le cours de nos excavations archéologiques, que nous rencontrons la balance, surtout au sein de sépultures. Nous ne connaissons en France ni en Allemagne aucun exemple de ce genre. Mais nous savons que notre ami Roach Smith en a rencontré un entièrement semblable en Angleterre.

Cette découverte anglaise, si précieuse pour la nôtre, a eu lieu dans Kent, en 1850, au sein de ce riche et curieux cimetière d'Ozingell [1], que l'on prendrait volontiers pour un

[1] Nous serions vraiment charmé de voir nos savants confrères d'Outre-Manche s'accorder enfin sur l'orthographe du nom d'Ozingell. M. Akerman, dans ses *Remains of pagan Saxondom*, écrit « Osengell or Ozengal. » — M. Thomas Wright dit constamment « Osengell » *On anglo-saxon antiquities*, etc., p. 8, 20, 21, 22, 38. Et notre ami Roach Smith, qui le premier nous a appris ce nom, écrit constamment « Ozingell » dans ses *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 1-18, et pl. I et II. Tandis que dans son *Inventorium sepulchrale*, il met ici « Osengell » p. 53; là « Osengal » p. 19, 42 et 43, et enfin « Ozingell » p. 9 et 93.

cimetière franc, tant il a fourni de haches, de boucliers, de lances et d'épées pareilles à celles de la vallée de l'Eaulne. La balance d'Ozingell était parfaitement intacte avec son fléau et ses deux plateaux [1]. Elle possédait de plus toute une série de poids formés avec une suite de monnaies romaines, série que reproduit notre confrère avec les marques gravées sur elle par les Saxons de l'Heptarchie [2]. Toutes ces pièces ont été recueillies par M. Rolfe, de Sandwich, qui fouillant à ses frais, les a placées dans sa collection anglo-saxonne, l'une des plus précieuses de l'Angleterre.

Des monnaies antiques, servant de poids, avaient déjà été trouvées en 1771, à Ash, dans le Kent, et gravées par Douglas, dans le premier ouvrage qui ait paru, en Angleterre, sur l'archéologie saxonne [3]; mais le vieil antiquaire anglais ne parle pas de balances. M. Th. Wright, au contraire, après avoir pleinement confirmé les observations qui précèdent sur le chapitre des poids, ajoute qu'en certains cas, on a aussi trouvé des balances [4].

Cette assertion du savant antiquaire, donnée à Liverpool devant la Société historique du Cheshire et du Lancashire, en présence de l'admirable collection Faussett, nous est confirmée par notre ami Roach Smith, dans la publication qu'il vient de faire à Londres, sous le titre d'*Inventorium sepulchrale*. Dans ce procès-verbal du plus ancien et du plus intrépide explorateur de l'Angleterre, nous voyons figurer, en effet, une balance en bronze avec ses deux plateaux [5]. Le fléau, long de 10 centimètres, est cassé par un bout comme le nôtre, et les deux plateaux sont avariés de la même manière. Le Rév. Faussett raconte qu'il a trouvé cette petite balance avec ses vingt poids, en septembre 1762, dans le cimetière saxon de Gilton Town, près Ash, dans le Kent. Le personnage qui les lui a donnés était un guerrier armé d'une lance, d'une épée et d'un bouclier. Il possédait aussi une pierre de

[1] Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 12-14, plate IV, fig I.

[2] Id., ibid., pl. IV, fig. II à XV.

[3] *Nenia Britanica*, pl. XII. — *Collect. antiq.*, vol. III, p. 14.

[4] Th. Wright, *On anglo-saxon antiquities, with a particular reference, to the Faussett Collection*, p. 26.

[5] *Inventorium sepulchrale; an account of some antiquities, dug up at Gilton*, etc., from 1757 to 1773. By the Rev. Faussett, edited by Ch. Roach Smith, plate XVII, fig. 1, 2, 3, p. 43.

touche, chose inconnue chez nous, mais qui se rattache bien à des fonctions fiscales et monétaires [1].

Ces découvertes anglo-saxonnes donnent tant de poids à la nôtre et jettent tant de lumières sur elle, que nous pourrions nous dispenser de tout autre rapprochement. Nous ne le voulons pas cependant, et quoique ce que nous avons à dire n'ajoute que bien peu de chose à l'intérêt de notre découverte, nous tenons, toutefois, à constater que cette balance, qui apparaît ici aux temps mérovingiens, n'est pas isolée, mais qu'elle a devant elle toute une génération et derrière elle toute une famille. Nous tenons pour ainsi dire à en dresser la généalogie monumentale à travers l'époque romaine et le moyen-âge.

En effet, des balances à plateaux, fines, légères et semblables à la nôtre, se voient sur les monnaies des empereurs romains. Du Choul nous en montre sur les médailles des empereurs Philippe, Gordien, Constans et Dioclétien [2]. Elles sont au revers, suspendues à la main du personnage qui représente la Justice ou l'Équité. Trois cordons rattachent au fléau chaque plateau légèrement creusé.

Semblables balances se voient aussi dans l'*Antiquité expliquée,* de Montfaucon [3]. Les divinités qui représentent l'Équité ou la Justice sur des monnaies de Vespasien et de Sévère, tiennent dans leurs mains des balances que l'on prendrait pour celles d'Envermeu. Le même système de balance se voit encore sur une pierre gravée, reproduite par l'antiquaire que nous venons de citer [4].

Il y a plus, un voyageur du XVIe siècle ayant rencontré, en Italie, un calendrier romain gravé sur marbre, l'a reproduit dans un ouvrage qui fut imprimé à cet âge où l'étude de l'antiquité commençait à renaître. Ce livre assez rare, qui est parvenu jusqu'à nous, nous montre un génie tenant dans ses mains le signe zodiacal de la balance [5]. L'instrument est entièrement semblable au nôtre.

[1] *Inventorium sepulchrale,* p. 22.

[2] *De la Religion des anciens Romains,* par Guil. Du Choul, p. 9, Lyon, Roville, 1581.

[3] Tome Ier, p. 350, pl. 210, fig. 11, 12, 13.

[4] Id., ibid.

[5] *Les illustres observations antiques du seigneur Gabriel Siméon, Florentin, en son dernier voyage d'Italie, l'an* 1557, p. 27; in-4°, Lyon, Jean de Tournes, 1558.

La balance à plateaux était si commune, si usuelle chez les anciens Romains, qu'elle apparaît sur tous les monuments que cette grande époque nous a laissés. Nous venons de la voir sur des monnaies, sur des bijoux, sur des calendriers, nous allons la retrouver sur des vases et sur des tombeaux. Elle vit sur la pierre et sur l'or, comme sur le marbre et sur le bronze.

En effet, sur les admirables vases de Bernay ou de Berthouville, le plus fier ornement de notre cabinet des antiques, à la Bibliothèque Impériale de Paris, on voit représentée sur un *præfericulum* la scène si touchante du rachat d'Hector. Le corps du héros est placé dans un des plateaux de la balance, tandis que dans l'autre pèse un vase rempli d'or [1].

On cite encore deux balances très-bien marquées sur un bas-relief de pierre, trouvé à Langres, représentant un mariage gallo-romain. Le jeune marié tient de la main une balance à trois cordes et à deux plateaux comme la nôtre. Le savant Caylus, qui reproduit ce dessin, pense que cet homme pourrait bien être un changeur [2].

Mais voici plus encore : le même Caylus, qui en matière d'antiquité allait toujours au fond des choses, était parvenu à se procurer le fléau d'une balance antique, à laquelle il ne manquait que ses deux plateaux [3]. Ce curieux monument avait été envoyé de Rome à notre savant Français, si digne de continuer la docte antiquité dont il a été parmi nous un des meilleurs interprètes.

Enfin, comme dernier terme et comme excellent point de comparaison, non-seulement de nos balances à plateaux, mais encore de leur placement sur les morts, nous citerons la sépulture d'un numulaire romain, reproduite autrefois par Marini [4], et de nos jours par M. Louis Perret [5].

Ce monument lapidaire, à présent encastré dans une des murailles de la grande galerie des inscriptions, au Vatican, fut trouvé dans les Catacombes de Sainte-Priscille. Sur la face principale on lit l'inscription suivante :

[1] A. Leprevost, *Mém sur la Collection des vases antiques trouvés en mars* 1830, *à Berthouville* (Eure), pl. v. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VI.

[2] *Recueil d'Antiquités*, t. III, p. 422, pl. 116, fig. 4.

[3] Ibid., t. IV, p. 314, pl. 96, fig. 4.

[4] Marini, *Papiri diplomatici*, p. 332

[5] M. L. Perret, *Les Catacombes de Rome*, vol V, p. 254, pl. XXII, fig. 37.

AVR. VENERANDO. NUMVL
QVI. VIXIT ANN. XXXV.
ATILIA. VALENTINA. FECIT
MARITO. BENE MERENTI IN PACE.

Sur le côté gauche de la pierre, relativement au spectateur, figurent une balance à deux plateaux et une boîte contenant des poids. Les plateaux de la balance romaine sont soutenus, comme les nôtres, par trois cordes passées dans de petits anneaux. Le fléau, toutefois, ne ressemble pas à ceux du Kent, ni à celui de Normandie. Nous devons à M. Léon Renier et à M. Louis Perret, la connaissance de ce curieux monument chrétien, dont le placement sur une sépulture a une si forte analogie avec notre découverte.

Maintenant venons au temps des Francs. Ici les documents sont moins abondants. Toutefois ils ne manquent pas totalement. Si dans le Concile de Pîtres, tenu sous Charles-le-Chauve, nous trouvons mention du monnayage et de la coutume de peser l'or, nous ne sommes pas réduits à des conjectures sur l'instrument qui devait servir à cette opération si importante à une époque de l'altération des métaux et de la falsification du numéraire.

Une Bible manuscrite, attribuée au temps de ce même Charles-le-Chauve, et dont l'original était à Rome, possédait une miniature qui été reproduite par Montfaucon, dans ses *Monumens de la Monarchie françoise* [1]. Cette peinture représente les quatre vertus cardinales, la Justice y figure avec une balance à trois cordes et à deux plateaux, absolument comme celle d'Envermeu.

Maintenant passons au Moyen-Age et montrons notre balance romaine et mérovingienne reproduite sur des monuments français et normands, du XIe au XIIIe siècle.

Sur un des chapiteaux romans de l'église de Sainte-Croix, à Saint-Lô (Manche), église construite au XIe siècle, on voit un *pèsement des âmes*, sujet fréquent dans la symbolique de cet âge de fer. Cette opération suprême est figurée par une balance à deux plateaux, dont chacun est soutenu par trois cordons [2].

Le même sujet est représenté sur un des chapiteaux romans de l'abbaye de Montivilliers, bâtie au milieu du XIe siècle :

[1] Tome Ier, p. 305, pl. XXVII.
[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, Atlas de 1825-26, pl. VII, fig. 4.

l'ange élève une balance chargée, tandis que le génie du mal, figuré par un oiseau de proie, plonge son glaive dans un de ses plateaux profonds et arrondis [1].

Un autre chapiteau roman, attribué comme celui-ci au XIe siècle, se voit dans la célèbre église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire. On y remarque un cavalier tenant à la main une balance à plateaux, comme celle d'Envermeu. Ce chapiteau est symbolique et il a été reconnu par M. l'abbé Crosnier comme représentant une des scènes décrites par saint Jean, dans le VIe chapitre de son *Apocalypse* [2].

Le même sujet apocalyptique apparaît dans un des manuscrits latins de la seconde moitié du XIe siècle, reproduits par M. le comte Auguste de Bastard, dans ses *Peintures de Manuscrits*. Nous devons à ce savant et bienveillant antiquaire la communication de cette jolie balance à plateaux, tirée par lui d'un *Commentaire sur quelques livres de l'Écriture-Sainte*, écrit dans l'abbaye de Saint-Sever, Cap-de-Gascogne, au temps de l'abbé Grégoire de Montaner [3].



Sur une colonne romane de l'église de Souvigny (Allier) on voit représentés les douze signes du zodiaque, ainsi que les travaux des douze mois de l'année. Septembre est figuré par

[1] *Voyage romantique et pittoresque dans l'ancienne Normandie*, par MM. Nodier, Taylor et de Cailleux, t. Ier, p. 63.

[2] *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 123. — *Apocalypsis*, c. VI, v. 5. « Ecce equus niger et qui sedebat super illum habebat stateram in manu suâ. »

[3] Bibl. Impér., m.ss. latins; Supplément, no 1075.

un homme qui tient dans la main gauche une petite balance à deux plateaux, dont chacun est soutenu par trois cordes [1].

La même église montre, sur un chapiteau roman, attribué comme le précédent au XIe ou au XIIe siècle, tout un atelier de monnayeurs. Sur la façade principale un officier frappe la monnaie; sur un des côtés on pèse le métal dans une balance à plateaux, tandis qu'un troisième met les pièces dans un sac [2].

Voici maintenant un autre exemple de balance à plateaux, pris dans une verrière du XIIIe siècle. Des balances fines à deux plateaux, creux, hémisphériques et soutenus par trois cordes, se voient entre les mains d'un changeur ou autre agent monétaire, au bas d'un vitrail du XIIIe siècle à la cathédrale du Mans. Ce vitrail est appelé *des Monnayeurs*. Le dessin du personnage qui tient la balance de la main droite a été reproduit dans le *Bulletin des Comités historiques* [3] et dans la *Revue numismatique* [4].

« Pareil sujet, dit M. Hucher, se voit également à la cathédrale de Bourges, où il est appelé *le Vitrail des Changeurs* [5]. »

Enfin, le dernier monument que nous citerons sera le tombeau du pape Clément II, élevé à Bamberg, pendant le cours du XIIe siècle. Parmi les sculptures historiées qui recouvrent ce sarcophage de marbre, on distingue la justice tenant d'une main un glaive et de l'autre une balance à deux plateaux [6]. —Nous ne poursuivrons pas plus loin nos citations, car nous touchons aux temps modernes.

LES BOURSES OU AUMÔNIÈRES.

Dans mes fouilles de Londinières, mais surtout dans celles d'Envermeu, j'ai recueilli presque chaque année un instrument de fer d'une forme étrange, et que je n'ai jamais signalé

[1] *Bull. monum.*, t. XXI, p. 379-96.

[2] Ibid., p. 379-96.

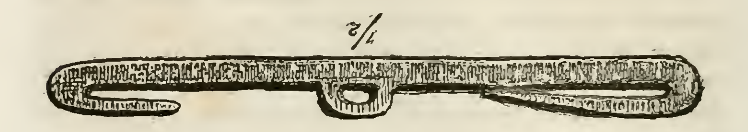
[3] *Bulletin des Comités historiques*, t. III, pl. VI.

[4] De la Saussaye, *Revue numism. de* 1850, pl. XX, p. 288-90.

[5] M. Hucher, *Études sur l'Histoire et les Monuments du département de la Sarthe*, p. 47-54.

[6] *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, par les PP. Ch. Cahier et A. Martin, vol. IV, p. 274, pl. XXIX.

faute d'avoir su le décrire ni le comprendre. Il eût été plus sage, sans doute, d'en donner la description et même le dessin

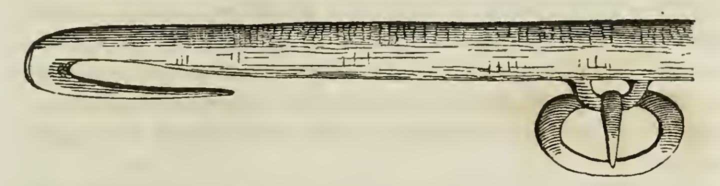


comme je le fais aujourd'hui, mais je le confesse à ma honte, on ne fait pas toujours ce que l'on doit, et sans l'intéressant ouvrage de MM. von Durrich et Menzel, de Stuttgart, sur les fouilles d'Oberflacht, en Wurtemberg, je n'eus probablement pas compris de long-temps l'usage de ma découverte. Toutefois les antiquaires anglais, dont je me plais à proclamer en toute occasion la science et la perspicacité, avaient déjà rencontré des objets analogues et les avaient interprétés aussi bien que les Allemands, et cela sans connaître les travaux de nos confrères d'Outre-Rhin. Il est une justice que j'aime à rendre à M. Roach Smith, c'est que seul, et presque avec l'unique secours de son intelligence, il a parfaitement deviné l'archéologie saxonne.

Cependant, si nous n'avons pas compris les objets trouvés à Envermeu, si nous ne les avons ni dessinés ni décrits, du moins nous les avons conservés, même dans leurs plus petits débris ; car c'est là un de nos scrupules archéologiques, de garder même sans comprendre. Nous ajouterons pourtant à notre décharge que les premiers objets trouvés n'étaient guères que des fragments incompréhensibles, bons à être pris, comme nous l'avons fait, soit pour des clefs, soit pour des briquets à battre le feu. Par suite de cet esprit conservateur nous possédons aujourd'hui, tant entiers qu'en morceaux, cinq de ces instruments de fer dont nous venons de donner, réduit à moitié de sa grandeur, le dernier découvert et le mieux conservé.

L'objet dont nous traitons se compose d'une lame de fer large d'un centimètre et épaisse d'un millimètre. Sa largeur totale varie de 16 à 17 centimètres, sauf les portions recourbées à chaque bout, qui ont de 3 à 5 centimètres. Au milieu de cette verge se trouve un petit anneau de fer dans lequel était passée une petite boucle (la boucle du fermoir). Cette boucle en fer, généralement détruite, est cependant conservée

sur un de nos cinq échantillons, et malgré l'oxide on recon-



naît encore trace de cuir d'un côté. La présence de cette boucle donne une grande force de démonstration à notre théorie, et à dire vrai, c'est elle qui a été la principale clef de ce mystère.

Ajoutons ici que l'objet dont nous parlons a été constamment rencontré à la ceinture des morts, et après cela nous ne surprendrons pas trop le lecteur quand nous lui dirons que cette pièce a été prise en Allemagne et en Angleterre pour un fermoir de bourse ou d'aumônière. Inutile d'ajouter que nous souscrivons pleinement à cette interprétation.

Le lecteur se souviendra combien l'usage des aumônières était commun au Moyen-Age, et combien celui des bourses est encore répandu dans nos campagnes. Il n'est pas rare, en effet, de voir nos bouchers, nos cultivateurs et nos herbagers venir à la ville, aux foires et aux marchés, avec des bourses de cuir autour de leurs reins. Cette coutume, qui n'est pas morte, nous la montrerons très-vivace au temps des Francs et pendant toute la période des âges militaires et chevaleresques.

Selon notre usage, montrons d'abord les analogues de nos découvertes et nous citerons ensuite des preuves de l'existence de la bourse au temps passé, surtout à celui dont nous nous occupons.

Dans le tombeau d'un guerrier allemand, armé d'un couteau, d'une lance et d'une épée, ayant avec lui une pierre à aiguiser, une pierre à feu et des vases, M. von Durrich, de Stuttgart, a trouvé à la ceinture un objet de bronze « ressemblant à la traverse d'une balance et d'où probablement un sac pendait [1]. » D'après le dessin qu'il en donne sur ses planches, il nous est impossible de ne pas reconnaître une pièce parfaitement identique avec les nôtres. Ce morceau, reproduit au naturel, a 17 centimètres de longueur, et montre à chaque

[1] Von Durrich und Wolfgang Menzel, *Die heidengraber am Lupfen, (bei Oberflacht)*, p. 9, pl. x, fig. 11.

extrémité, terminée par une tête de serpent, deux bouts recourbés d'environ 3 centimètres. Au milieu est un anneau dans lequel est passée une boucle de bronze, servant de fermoir [1]. Il est impossible de s'y méprendre, surtout quand on songe qu'à Oberflacht les vases de bois étaient fort bien conservés, et que l'étoffe même y était parfaitement reconnaissable.

L'objet rencontré en Angleterre est loin d'être en aussi bon état; cependant notre ami Roach Smith n'a pas hésité à le reconnaître, malgré ses mutilations.

Dans le riche cimetière saxon d'Ozingell (Kent), dont nous avons souvent parlé, M. Rolfe a trouvé, en 1851, à la ceinture d'un mort, un fermoir de bourse, entièrement semblable aux nôtres, et présentant au centre une boucle en bronze bien conservée [2]. A l'exception de la boucle, le fermoir d'Ozingell était en fer comme ceux d'Envermeu, et comme eux il offre des traces de tissu. Chez nous, toutefois, ces traces, résultat de l'oxyde, sont tantôt de cuir, tantôt de toile. M. Rolfe conserve dans sa collection privée cette pièce curieuse, dont plusieurs analogues ont apparu dans d'autres cimetières de la Grande-Bretagne.

Nous citerons, comme exemple, celui que M. Akerman a trouvé en 1854 à Harnham Hill, près Salisbury, objet qu'il prit d'abord pour un briquet à battre le feu [3], mais qui n'en reste pas moins le fermoir d'une bourse ou d'une poche de ceinture. En 1855, M. Georges Hillier, l'historien de l'île de Wight, a rencontré un fermoir semblable au nôtre dans un des tombeaux de Chessell Down [4], juste en face de cette côte normande que nous étudions depuis vingt ans.

L'infatigable explorateur Bryan Faussett en avait aussi trouvé plusieurs dans ses fouilles, faites dans le Kent, pendant le cours du siècle dernier. Deux subsistent encore, conservées dans la collection de ce doyen des archéologues anglais, collection qui vient d'être offerte, par l'acquéreur, à la ville de Liverpool. L'un de ces fermoirs a été trouvé en 1772-73,

[1] Von Durrich und Wolfgang Menzel, *Die heidengraber am Lupfen, (bei Oberflacht)*, pl. x, fig. 11.

[2] Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 16.

[3] J. Y. Akerman, *An account of excavations in anglo-saxon Burial-Ground at Harnham Hill, near Salisbury*, p. 19, pl. III, fig. 2. — *Archæologia*, vol. XXXV, p. 259-78.

[4] Hillier, *History and Antiquities of the isle of Wight*, p. 33.

à Sibertswold Down, dans le tombeau d'une femme qui avait à la ceinture une chaînette de fer et un peigne à deux fins [1]. L'autre a été extrait, en 1773, d'un riche tombeau de Kingston Down qui contenait un buccin [2] (concha Veneris), une monnaie de Claude et une de Carrausius, lesquelles étaient probablement enfermées dans la bourse elle-même [3].

Notre ami Roach Smith, après avoir reproduit dans les belles planches dont il a illustré la publication du *Journal des Fouilles de Faussett,* un des fermoirs de bourse trouvés par le Révérend explorateur, ajoute, dans l'introduction, cette note qui me semble résumer toute la question en Angleterre :

« Il convient de mentionner ici un objet en fer, figuré planche xv, fig. 25 : un instrument tout-à-fait semblable ayant été trouvé à Osingell, j'ai pensé qu'il appartenait à une bourse ou à un sac suspendu à la ceinture. M. Akerman, qui en a rencontré un tout pareil à Harnham Hill, près Salisbury, le considère comme un briquet à battre le feu. Il est vrai que la pièce qui figure dans la collection Faussett n'a pas de boucle ; mais l'exactitude de mon attribution me semble démontrée par la découverte récente d'un objet parfaitement analogue qui conserve encore trace de sac ou de bourse. Voyez à ce sujet l'ouvrage de M. Hillier sur l'*Histoire et les Antiquités de l'isle de Wight,* p. 33 [4]. »

La bourse découverte par M. Hillier était si bien reconnaissable, que M. Thomas Wright, qui l'a vue, a pu nous écrire à son sujet les lignes suivantes : « Le fermoir de l'île de Wight présentait adhérents avec lui non-seulement les débris de la bourse, mais encore des objets qu'elle avait dû renfermer. On y remarquait surtout une bordure de métal, probablement en argent, et de forme ronde, mais parfaitement reconnaissable. L'importance de cette découverte consiste surtout en ce qu'elle ne permet plus de douter que ces objets ne fussent des fermoirs de bourse, contrairement à l'opinion émise par M. Akerman, qui récemment encore prétendait que nous étions tous dans l'erreur, attendu que ces objets n'étaient, selon lui, que des briquets à battre le feu. »

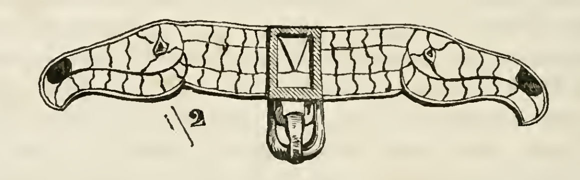
[1] *Inventorium sepulchrale,* ed. by Roach Smith, p. 296, pl. xv, fig. 25.

[2] Nous avons aussi trouvé un buccin sous les cuisses d'un squelette d'Envermeu, en 1852. Vid. *La Normandie souterraine,* 1re édit., p. 295 ; 2e édit., p. 372.

[3] *Inventorium sepulchrale,* p. 91-92.

[4] Ibid., p. 42

Maintenant passons à des faits beaucoup plus importants. Dans la fouille de 1855, dont nous avons donné le récit, j'ai trouvé, à Envermeu, un ornement composé de verroteries rouges cloisonnées d'or, présentant au milieu une boucle en bronze solidement adhérente au corps de l'objet principal. Cette pièce, longue de 12 centimètres et large de 15 millimètres, se termine à chaque bout d'une façon arrondie et légèrement recourbée. Dans son ensemble elle affecte la forme d'un oiseau terminé par deux têtes et dont les pattes seraient figurées par la boucle du milieu destinée à fixer la courroie qui fermait la bourse ou le sac.



Le dessin des verroteries représente si bien un oiseau, que la tête, le cou, les yeux et les narines sont très-reconnaissables. On sait d'ailleurs que les formes d'oiseaux (aigle ou perroquet), les figures de lions, de serpents, de dragons et de vers de terre, sont très-usitées à l'époque mérovingienne. Les fibules, les agrafes, les épingles ont presque toutes emprunté quelques-uns de ces types zoomorphiques.

Il y a plus, j'ai observé à chacun des bouts de l'objet, au point extrême qui figure le bec de l'oiseau, un petit trou ménagé entre l'or et le verre et assez grand pour laisser passer un fil de lin, de soie ou de métal. Il est vraisemblable qu'à chaque fil était suspendu un gland de soie ou de métal que l'oiseau semblait tenir à son bec.

Comme l'objet dont nous parlons est un peu endommagé, nous avons pu reconnaître quelques détails de sa composition. Ils sont du reste ceux de tous les bijoux de cette époque. Ainsi chaque verroterie rouge présente sous elle une feuille de métal connue en orfèvrerie sous le nom de *paillon,* dont la présence a pour résultat de rendre le verre plus brillant et plus miroitant. Long-temps j'ai pensé que cette doublure n'était autre chose qu'une étoffe de soie rouge, mais à présent je me suis assuré que c'était une simple feuille métallique et brillante, dont la couleur ne s'harmonise même pas toujours avec celle du verre.

Outre la garniture d'or destinée à rattacher l'un à l'autre chaque morceau de verre rouge, l'ensemble de la composition était encore soutenu par une pâte ou mastic qui fixait le *paillon* au verre d'une manière définitive. Au-delà de la couche de mastic se trouvait aussi une planchette de bois très-fine, dont une partie était encore restée adhérente à notre relique, malgré les détériorations du temps.

Les verroteries rouges, cloisonnées d'or, étaient un genre d'ornement très-répandu à l'époque mérovingienne, et il est à nos yeux un des traits caractérisques de cette époque. Parmi les pièces principales que nous pouvons citer à l'appui de notre opinion, nous choisirons de préférence l'épée de Childéric que l'on voit aujourd'hui au Louvre, dans le Musée des Souverains. La garde et les garnitures du fourreau se composent de verroteries rouges découpées et serties comme les nôtres. Nous citerons encore, comme preuve, la garniture de la belle épée franque trouvée, en 1846, à La Rue-Saint-Pierre, près Beauvais, et maintenant déposée au Musée de cette ville; et par-dessus tout un admirable bijou mérovingien que l'on voit au cabinet des antiques de notre Bibliothèque Impériale. C'est une grande tablette composée de verroteries rouges et bleues, cloisonnées d'or, et agencées dans le goût du temps qui nous occupe.

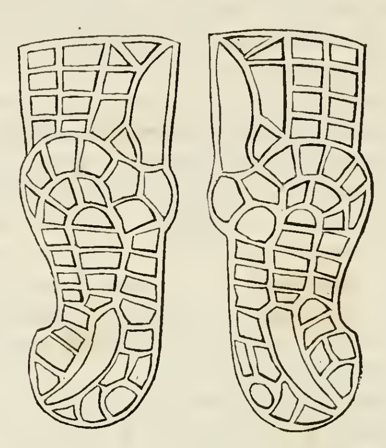
A présent hâtons-nous d'ajouter que la pièce d'Envermeu, objet de cette notice, a été trouvée à la ceinture d'un squelette possédant des balances, une épée, un bouclier, un angon, une hache et une lance; en un mot, elle a été recueillie sur un guerrier éminent et armé de toutes pièces, mais dont la tombe avait malheureusement été violée, comme nous l'avons déjà démontré (ch. IX, p. 187).

Ce personnage, ainsi que nous l'avons soutenu à propos des *balances,* devait être non-seulement un seigneur franc et un chef militaire, mais encore un agent du fisc et un officier monétaire.

Toutefois, après avoir décrit le mieux qu'il nous a été possible le curieux objet qui fait le sujet de cette notice, l'un des plus intéressants que nous aient présentés nos fouilles, après l'avoir apprécié selon la mesure de nos connaissances, il nous reste encore à faire un rapprochement qui le rend infiniment plus précieux pour nous et qui lui donnera un plus grand prix aux yeux du lecteur.

Nous le dirons très-franchement, nous avons tout lieu de

penser que le roi Childéric I[er] avait dans sa tombe un objet semblable à celui d'Envermeu que nous venons de décrire. La pièce à laquelle nous faisons allusion nous a été conservée par Chiflet, historien principal de la grande découverte de Tournai [1]. Malheureusement le digne écrivain ne l'a vue qu'en morceaux tirés au hasard des déblais de la royale sépulture qui fut pillée avec tant de précipitation [2]. De cette pièce entière, fragile et délicate, il n'était resté, sans doute, entre les mains des amateurs que les deux extrémités, ou du moins elles seules ont été représentées par le laborieux



médecin d'Anvers. Ainsi isolés, ainsi disjoints et défigurés, il n'est pas étonnant que ces deux fragments soient devenus un mystère. Aussi Chiflet ne les comprenant nullement, cherchait à leur donner une destination quelconque, il les prit pour un ornement de cheval, et les accouplant à sa manière, il les désigna dans son livre sous le titre de « Phaleræ regii equi [3]. » En voyant de quelle façon les arrangeait le bon archéologue anversois, son erreur se comprend et s'excuse. Ces deux pièces étranges pouvaient tout aussi bien, à ses yeux, s'adapter à un cheval que les boutons et les fibules dont il gratifie le *bucéphale* mérovingien [4].

[1] *Anastasis Childerici I[i] Francorum regis*, etc. a Jac. Chifletio, p. 226, in-4°, Autuerpiæ, 1655. — *Les Monumens de la Monarchie françoise*, par Dom B. Montfaucon, t. I[er], pl. V, fig. 2, p. 10-16.

[2] Chiflet, *Anastasis*, etc., p. 38, 39, 48.

[3] Id., ibid.

[4] Id., ibid., p. 224-28.

A présent pareille erreur n'est plus possible et la découverte d'Envermeu la rendrait inexcusable. Aussi nous le disons hardiment : Childéric eut un fermoir de bourse exactement comme le nôtre, composé comme lui de verroteries rouges cloisonnées d'or, et offrant à chaque extrémité une tête d'oiseau avec le cou, les yeux, et les narines. Ceci paraîtra évident, ce me semble, si l'on veut rétablir et remettre à leur place naturelle les deux objets déplacés par Chiflet. Pour l'intelligence du lecteur, nous les plaçons à la page suivante comme ils ont dû exister, et nous ne craignons pas d'affirmer qu'il n'y manque, pour compléter l'œuvre primitive, que la portion du milieu où se trouvait la boucle destinée à agrafer la lanière de la bourse [1].

Maintenant, sans tenir compte du fermoir, peut-on prouver que Childéric avait une bourse? Oui, certes, cela est possible et elle était même fort bien garnie, puisqu'elle contenait 100 pièces d'or, en dehors des 200 pièces d'argent que renfermait son tombeau. D'après les propres expressions de Chiflet, on doit conclure qu'elle était de cuir, dont les restes pourris se reconnaissaient encore : « ex aluto putri [2]. » Elle était même si grosse et si bosselée qu'elle fut comparée, par les témoins de la découverte, à une boule ou à un nid très-arrondi « nidus rotondior [3]. » On comprend, en effet, qu'une si grande quantité de pièces devait former une assez jolie boule dans le terrain. Montfaucon, qui du reste n'est que le traducteur de Chiflet, résume très-clairement la découverte qui nous intéresse, quand il dit que « l'on trouva sur le roi

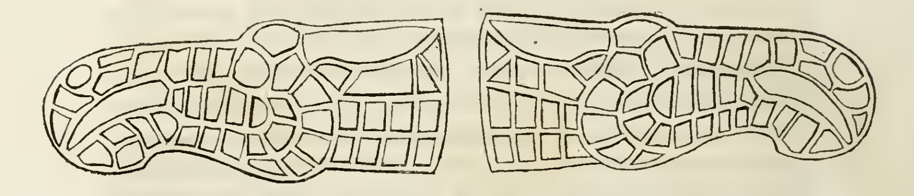
[1] Sur une matière aussi importante je n'ai point voulu m'en rapporter à mon jugement personnel, j'ai soumis mes dessins et mes idées à plusieurs savants français et étrangers, qui pour la plupart ont bien voulu approuver mes conjectures. Ne pouvant citer tous les noms ni toutes les réponses, je me contente de donner ici celle de M. Thomas Wright, l'un des plus savants antiquaires de l'Europe : « Pour ma propre part, dit l'éminent auteur du *Celte*, du *Romain* et du *Saxon*, quand je compare les deux objets trouvés dans la tombe de Childéric avec votre fermoir de bourse découvert à Envermeu, je suis très-disposé à croire que les deux premières pièces ont aussi fait partie d'un fermoir de bourse. Ces objets rentrent précisément dans la catégorie des choses qui embarrassent le plus l'explorateur lorsqu'il les trouve seules et dépourvues des accessoires qui servent à en expliquer l'usage, et, dans ce cas, elles ne peuvent être bien comprises que lorsqu'un heureux hasard met au jour des objets pareils et parfaitement conservés. La comparaison alors les éclaire d'un jour tout nouveau. »

[2] Chiflet, *Anastasis Childerici*, p. 37-39.

[3] Id., ibid.

une espèce de nid pourri où il y avait plus de 100 monnaies ou médailles d'or [1]. »

Il y a plus, Chiflet en était si peu réduit aux conjectures au sujet de cette bourse, qu'il connut même la place qu'elle occupait sur le mort, et cela en s'entourant de témoignages et de renseignements positifs. Son fils, Jean Chiflet, chanoine de Tournai, avait recueilli de la bouche même de Gilles Pate ou Pâté, doyen de la collégiale de Saint-Brice, où la découverte avait eu lieu [2], l'attestation positive que ce fut lui qui toucha le premier aux monnaies d'or de Childéric. « Il les ramassa, dit-il, presque sur le sein du roi « quasi in gremio regis » et comme réunies toutes ensemble dans une bourse « et in marsupio putri coacervatæ [3].» Cette déclaration, si nette et si catégorique, ajoute Chiflet, me fait croire que ces pièces devaient être contenues dans une bourse suspendue à la ceinture du prince, selon l'usage des anciens « in crumenâ.... quâpiam è zonâ regis pependisse ex antiquo more [4]. » « Suétone, continue le bon antiquaire flamand, dit en parlant de Vitellius, qu'il se ceignit d'une ceinture remplie de pièces d'or, et Pescennius Niger, prêt à se mettre en campagne, défendit à ses soldats de charger leurs ceintures de pièces d'or et d'argent [5]. »



Objet du tombeau de Childéric (redressé.)

De tout ce qui précède nous avons, ce me semble, plusieurs déductions à tirer. La première de toutes, c'est que les deux objets en verroterie rouge cloisonnée d'or, trouvés dans la tombe de Childéric, reproduits par Chiflet et considérés par lui comme un ornement de cheval, sont les deux extrémités d'un fermoir de sac, bourse ou aumônière.

[1] *Les Monumens de la Monarchie françoise*, t. Ier, p. 10-16.

[2] Le 27 mai 1653, à trois heures du soir. Chidéric était mort en 481.

[3] *Anastasis Childerici*, etc., p. 259-60.

[4] Chiflet, *Anastasis Childerici*, etc., p. 259-60

[5] Id., ibid.

Ceci une fois admis, nous en tirerons pour nous cette conséquence : que la sépulture d'Envermeu qui nous occupe doit être voisine de celle du fils de Mérovée, puisque nous y avons trouvé un meuble et un ornement semblables, objet d'art et de mode essentiellement transitoire et variable de sa nature. Enfin, une dernière conclusion qui doit en ressortir, c'est que la tombe d'Envermeu dont nous parlons doit être celle d'un personnage important, puisqu'il s'y rencontre une pièce riche et ornementée, telle qu'en portaient les rois de ce temps, telle qu'on la trouve sur le père même de Clovis. Nous croyons ces conclusions sages, justes et surtout ressortant du sujet.

Maintenant disons un mot de l'usage des bourses aux temps mérovingiens, carlovingiens et même capétiens. Cette revue complètera notre étude sur cet intéressant sujet.

Nous avons déjà vu, par une citation de Chiflet, la bourse suspendue à la ceinture des empereurs et des soldats de l'ancienne Rome. Cette bourse se voit aussi sur les monnaies impériales, à la main de la déesse qui représente l'abondance « UBERITAS AUG (usti) [1]. » Les cimetières de l'Allemagne et de l'Angleterre nous ont donné des fermoirs de bourse en fer et en bronze, que les antiquaires du Rhin et de la Tamise ne craignent pas de placer à la ceinture des Francs, des Saxons et de tous les conquérants de la race germanique.

Les premiers rois de la dynastie mérovingienne, les fondateurs de la vieille monarchie française, étaient représentés couchés sur leurs tombes avec une bourse pendant à la ceinture. On peut s'en convaincre en ouvrant le précieux ouvrage de Montfaucon, sur *les Monumens de la Monarchie françoise.* Malheureusement les statues copiées par le savant bénédictin ne dataient guères que du XIIIe siècle; mais tout porte à croire qu'elles avaient été calquées sur d'anciennes images, probablement voisines des représentations contemporaines. Montfaucon, après avoir décrit Clovis Ier, tel que les chanoines de Sainte-Geneviève l'avaient figuré sur son cénotaphe, ajoute ces paroles : « Il porte une escarcelle attachée à la ceinture fort en usage en France dans les bas temps [2]. »

Ce n'est pas seulement Clovis qui fut gratifié de l'escarcelle par les interprêtes du moyen-âge; on la retrouve encore à la ceinture de Dagobert Ier, sur la statue que des moines con-

[1] Sur une monnaie de Gallien, reproduite par Chiflet, *Anastasis*, p. 261.
[2] *Les Monum. de la Monar. franç.*, t. Ier, p. 58, pl. X.

temporains de Saint-Louis avaient placée dans le cloître de Saint-Denis. Non-seulement ces bénédictins donnent une aumônière à leur fondateur, mais encore à ses deux fils placés à côté de lui, Sigebert, roi d'Austrasie, et Clovis II, roi de Neustrie [1]. Cette bourse se remarque aussi sur la statue sépulcrale de la reine Berte ou Bertrade, épouse de Pepin-le-Bref [2]. Cette statue, toutefois, avait été également refaite au XIIIe siècle, par les religieux de Saint-Denis, mais probablement d'après un modèle du temps.

Dans la vie de saint Éloi, de Noyon, par saint Ouen, de Rouen, il est souvent fait mention des bourses richement parées que portait à sa ceinture ce saint et illustre personnage [3]. Il y a plus, ce vénérable monument s'est long-temps conservé dans le trésor de l'église de Noyon, et l'un des éditeurs de la vie du grand évêque en parle en ces termes : « Quant à la gibbeciere elle est pareillement très agréable à veoir et d'vne belle invention, le fond estant d'vne panne de soye cramoisie rose seiche, parsemée de perles et recamée d'or, où vous voyez un oyseleur avec plusieurs oyseaux relevez en broderie et tissus à l'esguille, qui rendent témoignage de la grande industrie et expérience de ce siecle. — Sainct Eloy portoit ceste riche escarcelle encore à la cour du roy, car comme il estoit magnifique en ses habits et vestemens, aussi estoit-il curieux d'auoir vne belle bourse, pour mettre les deniers qu'il souloit aumosner, ne sortant jamais sans icelle, et qu'elle ne fut garnie d'or et d'argent pour le distribuer [4]. »

La nécessité ou plutôt la convenance de placer une bourse à la ceinture des principaux personnages des temps mérovingiens, est si bien sentie par les savants et les artistes, que notre habile peintre M. Schenetz, directeur de l'Ecole de Rome, n'a pas cru devoir se dispenser d'en donner une à *sainte Geneviève,* qu'il a représentée *distribuant des secours aux habitants de Paris.* Tout le monde a pu admirer à l'expo-

[1] *Les Monum. de la Monar. franç.*, t. 1er, pl. XIII, fig. 3.

[2] Ibid., t. 1er, pl. XIX.

[3] « Peram auro gemmis que comptam. » *Vie de saint Éloi par saint Ouen,* traduction de M. Ch. Barthélemy, p. 342. — « Habebat zonas ex auro et gemmis comptas, nec non et bursas eleganter gemmatas. » Id., ibid., p. 82 et 345.

[4] *Hist. de la vie, vertvs, mort et miracles de sainct Éloy, evesqve de Noyon,* par Lovis de Montigny, Paris, 1626. — *Vie de saint Eloi par saint Ouen,* traduction de M. Ch. Barthélemy, p. 344, Paris, 1847.

sition universelle de 1855 [1] ce charmant et gracieux tableau, où la science du temps ne fait pas défaut.

La bourse ou aumônière entrait également dans le costume des chevaliers et des religieux au moyen-âge. Donnons-en quelques exemples pris dans les textes et sur les monuments.

M. Danse, chanoine de Beauvais, né en 1725 et mort en 1806, raconte qu'il vit, vers 1775, dans le trésor de Corbie, des bourses ou gibecières très-curieuses. Nos premiers chevaliers, dit-il, en faisaient usage dans les voyages de la Terre-Sainte. Elles leur servaient pour porter des reliques dans leur pays ou pour les conserver par dévotion [2]. »

Aussi plusieurs artistes qui eurent à représenter, sur leur sépulcre, les images des chevaliers et des châtelaines de ce temps, ont-ils eu grand soin de placer une bourse à leur ceinture. C'est ainsi que sur la statue tumulaire d'Isabelle de Béthencourt, femme d'Odon IV, seigneur de Ham, en Picardie, mort en 1234, on voit la noble châtelaine « ceinte d'une courroie ornée de pierreries à laquelle pend, suspendue par un double cordon de cuir, une bourse ou escarcelle de cuir ou de tissu, d'où descendent trois boules [3]. »

Dans les *Publications de la Société archéologique de Luxembourg*, pour l'année 1850, on remarque le dessin d'une pierre sépulcrale copiée dans l'église de Junglinster, une des paroisses du Grand-Duché. Sur cette belle dalle figure un chevalier agenouillé, portant au côté gauche une bourse ou aumônière, suspendue à son ceinturon au moyen de trois lanières [4]. Cette pierre tombale est du XVIe siècle, ce qui prouve que l'usage des bourses a duré long-temps en Allemagne.

Une escarcelle se voit également à la ceinture d'un chevalier dont l'image en relief recouvre une dalle placée jadis dans l'église d'Inerville, près Envermeu [5]. Cette curieuse image, que nous espérons encastrer bientôt dans l'église d'Envermeu, doit dater au moins du XVe siècle.

A cette époque, en effet, la coutume des bourses ou aumônières était loin d'être perdue dans la chevalerie, car nous la trouvons formellement mentionnée dans le procès-verbal d'installation d'un chanoine honoraire laïque de l'église de

[1] *Catalogue de l'Expostion universelle.* — *Beaux-Arts*, n° 3,987.
[2] M. Dupont-White, *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. Ier, p. 48.
[3] Ch. Gomart, *Bulletin monumental*, t. XXI, p. 498-500.
[4] *Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg*, t. VI, pl. Ire.
[5] *Les Églises de l'arrond. de Dieppe; Églises rurales*, p. 230.

Saint-Aignan, d'Orléans. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'acte de réception de Louis de Villers, dressé le 31 mai 1480 : « Cui tradiderunt zonam deauratam, ensem deauratum, unam gibessariam et calcaria deaurata [1]. »

Sur la curieuse mître de Jean de Marigny, archevêque de Rouen, inhumé à Écouis, en 1351, on voit figurer agenouillés devant saint Éloi, deux personnages que l'on croit être le célèbre Enguerrand de Marigny et son épouse. Habillés en costume du temps, tous deux portent à leur ceinture une bourse ou « panetière d'or suspendue à une bandoullière du même métal, passée en sautoir [2]. »

Maintenant voyons l'Église, et nous y trouverons aussi l'aumônière. Dans les statuts latins des frères et sœurs, religieux et religieuses de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, à Troyes, rédigés vers 1263, on lit que les sœurs doivent porter à la ceinture « zonas religiosas cum custello, bursâ et aculeario [3]. »

Le père Hélyot, dans son *Histoire des Ordres religieux,* a fait graver la figure d'un frère convers de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. Le serviteur des pauvres porte une bourse suspendue à sa ceinture par une petite courroie [4].

Tout le monde a entendu parler de ces célèbres statues de saint Christophe que nos pères plaçaient à la porte de toutes leurs églises. Une des images de ce saint si populaire est restée à la porte de l'église de Saint-Loup, à Châlons-sur-Marne. Cette statue est en bois peint « et sauf quelques modifications, elle est semblable à la gravure en bois, de 1423, conservée au cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale. » Eh bien ! le saint Christophe de Châlons porte à sa ceinture une bourse ouverte dont le fermoir se fixait comme dans les nôtres au moyen d'une lanière [5]. »

Enfin, le célèbre Lebrun Desmarettes a inséré dans ses *Voyages liturgiques en France,* une série de questions sur la liturgie orientale, adressées par lui à Philippe Guailan, prêtre syrien et archidiacre d'Antioche, lors de son passage en France, en 1704. Il lui demanda, entre autres choses, s'il y

[1] *Le Mercure de France* d'avril 1733, p. 730.

[2] MM. Grésy et Darcel, *Annales archéologiques,* t. XIII, p. 73, pl. II de la deuxième livraison.

[3] *Mém. de la Soc. d'Agric., des Sciences,* etc., *de l'Aube,* t. XVII, p. 65.

[4] *Hist. des Ordres religieux,* t. II, p. 304, fig. II.

[5] *Congrès archéologique de France. — Séances générales tenues en* 1855 *à Chalons-sur-Marne, à Aix et à Avignon,* p. 163 et 253.

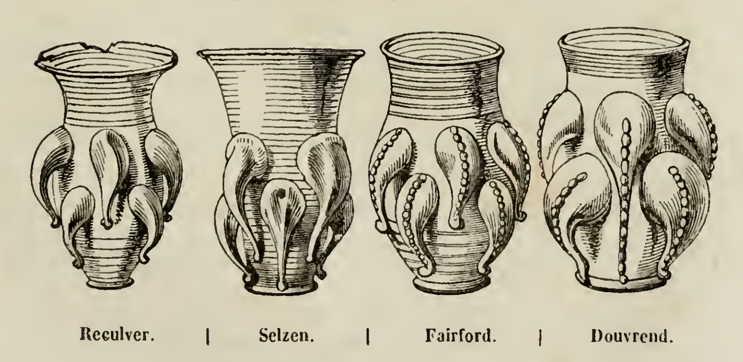
avait en Orient une différence entre les curés et les simples prêtres. Le Syrien lui répondit que la seule distinction qu'il connût dans le costume consistait en ce que le curé « portait à son côté un *sac quarré* à la ceinture. » « Sans doute pour indiquer qu'il est chargé des aumônes des pauvres, ajoute le bon liturgiste français [1]. »

En terminant cette note sur les bourses ou aumônières, nous ne pouvons nous empêcher de renvoyer le lecteur à l'excellent *Glossaire* publié par M. le comte de La Borde, à la suite de sa *Notice des émaux du Louvre*. Dans ce petit livre, aussi modeste par son titre que par son format, on trouve à peu près tout le moyen-âge. Nous sommes certain qu'on y lira, avec le plus vif intérêt, les trois articles qui, sous le titre d'*Allouyères*, d'*Escarchelle* et d'*Aumosnières* [2], résument toute la question qui nous occupe à partir du XIIe siècle jusqu'au XVIe. Cette lecture complètera naturellement notre humble labeur, et c'est ici surtout qu'il sera vrai de dire que la fin couronne l'œuvre.

[1] *Voyages liturgiques en France*, par le sieur de Moléon, p. 479; édit. de Paris, 1718.

[2] *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre.* — IIe partie, *Documents* et *Glossaire*, p. 127, 144 et 266.

Coupes de verre franques et saxonnes.



Reculver. | Selzen. | Fairford. | Douvrend.

CHAPITRE XII.

ARCHÉOLOGIE FRANQUE.

LES SEAUX OU BAQUETS.

Quoique, à diverses reprises, nous ayons déjà longuement traité des seaux ou baquets rencontrés dans la sépulture des Francs de la période mérovingienne [1], nous croyons cependant devoir revenir sur cette intéressante matière, à cause de sa nouveauté et surtout à cause des documents qui nous ont été fournis sur ce sujet. Comme nous désirons, dans ce chapitre, traiter la matière à peu près aussi complètement que nous la connaissons, le lecteur nous pardonnera certaines redites, presque indispensables en pareille occurence.

Tout d'abord ces seaux ont été pris pour des coiffures ou couronnes. Cette opinion au premier aspect a quelque lieu de surprendre, rien cependant n'est mieux constaté, et nous-même, avant d'avoir vu l'objet dans son entier, nous partagions l'erreur commune, surtout à propos d'un fragment détaché de ce meuble essentiellement domestique [2].

Le premier de tous les écrivains qui nous paraisse avoir propagé l'erreur des couronnes mérovingiennes, est le Père Vignier, jésuite, né à Bar-sur-Seine et mort à Dijon, en 1670. Vers 1665 on découvrit aux Riceys, près Bar-sur-Seine, un

[1] *La Normandie souterraine*, 1re édition, p. 270-72, 310-16, 397-98 ; — 2e édit., p. 330-34, 391-99. — *Le Magasin pittoresque* de décembre 1855.

[2] *La Normandie souterraine*, 1re édit , p. 310-16, 397-98. — Thomas Wright, *On anglo-saxon antiquities with a particular reference to the Faussett Collection*, p. 29-31.

grand cercueil de pierre contenant quatre corps, dont deux adultes flanqués de deux enfants. Les deux adultes, regardés comme l'époux et l'épouse, portaient, dit-on, sur la tête, un diadème ou couronne radiée, reproduite par le P. Vignier, dans le manuscrit qu'il nous a laissé [1]. Le dessin, en effet, rappelle cette couronne dentelée qui figure au portail de Saint-Denis, sur la tête des rois francs. Vignier, en digne antiquaire du XVII[e] siècle, en vrai disciple de Duchesne, attribua, sans hésiter, cette sépulture « au prince *Divico*, fondateur des Riceys » juste « 58 ans avant J.-C. » Les objets provenant de cette découverte furent confiés plus tard à M. Bonhomme, chanoine de Troyes. Que sont-ils devenus? Là est toute la question. En attendant qu'elle soit résolue ou que l'on retrouve les pièces justificatives, nous ferons observer que les prétendues couronnes dont le P. Vignier affuble la tête de ses héros, rappellent assez bien celle dont MM. Houben et Fiedler gratifièrent leur chef franc de Xanten, comme nous le verrons plus tard.

Au siècle suivant, ce fut le tour du célèbre Schœpflin, de Strasbourg, un autre homme que Vignier, un de ces érudits de vieille roche, dont le nom ne doit être prononcé qu'avec un profond respect de génération en génération. Schœpflin, toutefois, donna à plein collier dans l'erreur de ses devanciers, et cela d'une façon d'autant moins excusable qu'il avait sous les yeux un objet entier, bien conservé et encore complet dans son jeu et dans son plein développement. Voici du reste comment les choses se passèrent :

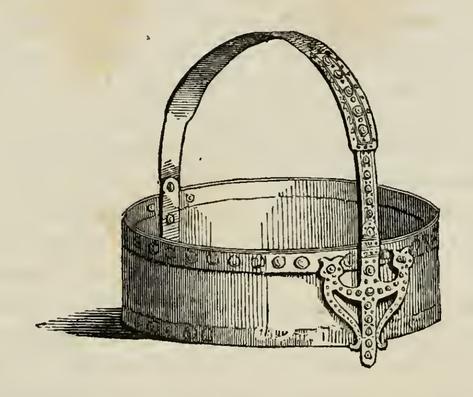
En 1740, des ouvriers occupés à tirer de la pierre pour raccommoder le grand chemin, rencontrèrent, au bord de la Meuse, à un mille de Verdun, un tombeau contenant un squelette, des monnaies, une lance, une hache, une épée, un bouclier, un plateau de bronze, des cercles et un baquet (couronne selon Schœpflin). Toutes ces pièces passèrent immédiatement dans la collection du savant Alsacien, à qui elles furent offertes par M. de Creil, gouverneur de Metz, Toul et Verdun [2].

En 1773, Oberlin, disciple de Schœpflin et son confident intime, publia la collection de son savant maître sous le titre

[1] Bibliothèque Impériale, m.ss. Collection Delamarre, 6 volumes in-4°. Reg. 10,396, vol. II. — M. L. Coutant, *Hist. de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine*, p. 423.

[2] *Museum Schœpflini*, p. 141-43.

de *Museum Schœpflini* [1]. La planche xvi de ce recueil, devenu rare, fut consacrée à la reproduction de la sépulture franque de Verdun, que nos deux savants attribuèrent à la période mérovingienne, avec un esprit de critique bien remarquable pour le temps où ils vivaient [2]. La figure première de cette même planche xvi est consacrée à la reproduction de la prétendue couronne, dans laquelle il nous est impossible, grâce à l'exquise fidélité du dessin, de ne pas reconnaître un seau ou un baquet semblable à ceux de Xanten, de Wiesbade et d'Envermeu. Nous faisons le lecteur juge de nos raisons en reproduisant ici un calque exact du dessin du *Museum*. Oberlin



toutefois l'appelle nettement une couronne [3], et assure « que les garnitures sont en bronze doré, que le cercle possède un arc semi-circulaire, passé dessus et jouant des deux côtés et qu'enfin entre chacune de ces pièces d'airain on voit encore des restes de cuir durci par les années. » A tous ces traits il est malaisé de ne pas reconnaître l'anse et les cercles d'un seau dont le bois consumé des douves remplissait encore les garnitures de bronze. C'est exactement ce qui est arrivé chez nous. Le bois, en effet, lorsqu'il sort de terre, ressemble à du cuir pourri, et sans la précaution de l'huiler immédiatement et à diverses reprises, il y a long-temps qu'il serait tombé en poussière.

[1] *Museum Schœpflini. Tomus prior; lapides, marmora, vasa.* in-4°, Argentorati, Jon. Laurent, 1773.

[2] Ibid., p. 141-49.

[3] « Corona n° 1 ex ære inaurato confecta est et formam diadematis habet. » Ibid., p. 143.

Oberlin, toutefois, s'enfonçant de plus en plus dans son erreur première, ne manque pas de comparer sa prétendue couronne de Verdun, d'abord avec celles que l'on remarque sur la tête de Justinien et sur quelques empereurs byzantins, notamment Tibère et Maurice; puis il la rapproche surtout des diadêmes de Clovis, de Dagobert et des autres rois mérovingiens que l'on voit au portail de Saint-Denis. En un mot, la meilleure érudition ne servit qu'à le plonger de mieux en mieux dans l'abîme.

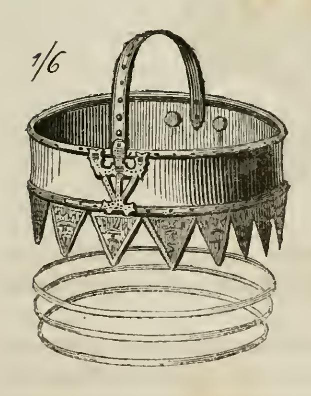
Cette erreur, toutefois, n'a fait que grandir et se perfectionner avec les années.

En 1838, comme nous l'avons déjà dit, M. Houben, antiquaire de Xanten, fouilla le cimetière franc de *Vetera-Castra,* non loin des bords du Rhin. Avec le concours du professeur Fiedler, de Wesel, il publia le résultat de ses explorations dans un volume intitulé : *Romisches antiquarium des Konigs preus notaires* [1]. Nos deux auteurs assurèrent avoir rencontré dans le cimetière que nous venons de citer, le crâne d'un chef germain encore couvert d'un diadême semblable à celui des empereurs romains du Bas-Empire. Afin qu'on ne se méprît pas sur la nature de leur découverte, ils consacrèrent la planche XLVIII de leur ouvrage à reproduire, dans sa grandeur naturelle, le crâne allemand encore recouvert de sa prétendue couronne. Grâce à la bienveillance de M. Mayer, de Liverpool, nous pouvons reproduire ici une esquisse abrégée de cette curieuse et romanesque représentation.



[1] Vol in-4°, Xanten, 1839, avec 48 planches.

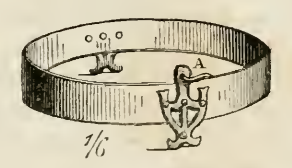
Evidemment nos deux savants Allemands ont été trompés par leurs ouvriers qui, à ce qu'il paraît, leur déclarèrent expressément avoir trouvé les objets dans l'état que nous venons d'exposer, circonstance qui n'est nullement admissible. Ces deux hommes n'ont eu que le tort d'avoir été trop crédules envers des gens qui les ont évidemment mystifiés. La cause de leur erreur, c'est que le baquet de Xanten ayant ses triangles détachés de la masse principale, ils ne surent les replacer en leur lieu véritable. Ils crurent trop aux ouvriers qui, les ayant détachés par maladresse, les replaçaient de bonne ou de mauvaise foi au sommet du cercle principal. Restitués de la sorte ils formaient, en effet, la dentelure d'une couronne, comme le lecteur peut en juger par le dessin que nous mettons sous ses yeux, tandis que ces mêmes triangles mis au bas du cercle, qui est leur position naturelle, ne paraissent plus que ce qu'ils sont réellement, la décoration supérieure d'un seau ou baquet de bois. (Les deux objets rapprochés l'un de l'autre en donneront ici la démonstration au lecteur.)



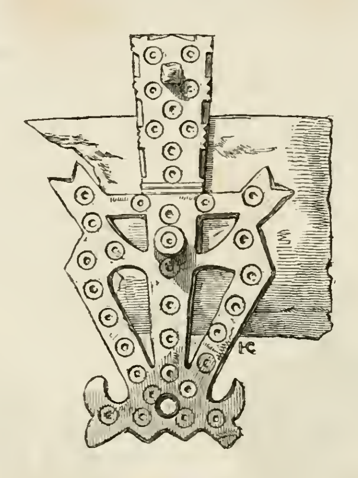


En cette même année 1838, des travaux publics faits à Douvrend (Seine-Inférieure), pour l'établissement de la route départementale, n° 5, amenèrent la découverte d'un cercle de bronze, maintenant déposé à la bibliothèque de Dieppe, avec d'autres objets mérovingiens. Ce cercle en cuivre doré, que

nous avons donné ailleurs, et que nous reproduisons ici pour la commodité du lecteur, est épais d'un millimètre environ,



sur une hauteur de 4 centimètres. Chacun des côtés du cercle est muni d'oreillons à peu près semblables à celui que nous reproduisons ici. En remettant cette pièce isolée et passable-



ment mutilée à M. Feret, de Dieppe, M. Prudent Delacroix, huissier à Envermeu, qui l'avait recueillie, lui dit que c'était le reste d'une *coiffure*.

Cette assertion, jointe à la connaissance que nous avions des ouvrages d'Oberlin et de Houben, nous égara complètement en 1854, lors de la première édition de *la Normandie souterraine*. Mais à peine le livre était-il imprimé que déjà nous avions reconnu notre erreur, grâce aux faits archéologiques qu'avait bien voulu nous révéler M. Lindenschmit, de Mayence.

A présent disons tout ce que nous savons touchant les seaux ou baquets découverts en Angleterre, en Allemagne et en France.

Dès le siècle dernier, deux antiquaires Anglais, dignes prédécesseurs des archéologues d'aujourd'hui, MM. Douglas et Faussett, avaient déjà reconnu la présence de seaux ou baquets au sein des sépultures anglo-saxonnes.

Douglas, dans ses *Nenia Britannica*, a décrit un seau qui avait été trouvé sur un guerrier saxon [1]. Le Rév. Faussett en a rencontré plusieurs dans les nombreuses fouilles qu'il a pratiquées dans le Kent pendant près de vingt ans, de 1757 à 1776. Plusieurs de ces seaux ou baquets existent encore dans la belle collection connue sous son nom, laquelle vient d'être achetée par M. Mayer, de Liverpool. Non content de sauver cette collection nationale, M. Mayer en a fait don à la ville de Liverpool qui doit élever un palais pour la recevoir, ainsi que la riche bibliothèque du généreux donateur. Dans la charmante esquisse qu'il nous a donnée sur ce petit Musée anglo-saxon, M. Thomas Wright signale la présence des seaux ou baquets comme un accompagnement obligé de la sépulture de ses ancêtres [2].

Du reste, il ne s'agit que d'ouvrir les ouvrages archéologiques des Anglais pour se convaincre de cette vérité. Dans les procès-verbaux du Comité de la *Société archéologique de la Grande-Bretagne,* publiés en 1846 dans le premier volume de l'*Archeological journal* [3], ce même M. Thomas Wright raconte que dans le barrow de Bourne Park, près Cantorbéry, on a trouvé un baquet en bois entouré de cercles de cuivre et soutenu par une anse fixée au moyen de deux petits crochets. Ce seau avait un pied de haut, un pied de diamètre au fond et dix pouces à l'ouverture, le tout selon la mesure anglaise.

Un modeste, mais très-consciencieux explorateur de la Grande-Bretagne, M. Wylie, fouillant en 1851 le cimetière de Fairford, comté de Glocester, trouva, près de la tête d'un Anglo-Saxon, un seau en bois, décoré de bronze et muni de pointes triangulaires au-dessous du premier cercle. En 1853, M. Akerman fit une découverte toute semblable à Harnham Hill, près Salisbury. Là les ouvriers et les paysans, témoins de l'exhumation, s'empressèrent de dire que ce baquet était

[1] *Nenia Britannica*, plate XII.

[2] Th. Wright, *On anglo-saxon antiquities with a particular reference to the Faussett Collection*, p. 19, 20, 29, 30 et 31.

[2] *Archæological journal*, t. 1er p. 255.

la « casquette » du défunt [1]. Le précieux recueil de notre savant ami Roach Smith, publié depuis douze ans sous le titre de *Collectanea antiqua* [2], reproduit, à plusieurs reprises et sous diverses formes, des seaux de bois armaturés de bronze ou de fer, et extraits dans des sépultures contemporaines de l'Heptarchie. Il cite tout spécialement ceux de Stowe Heath, dans le Suffolk [3]; de Ash, dans le Kent [4]; de Street Way Hill, à Wilbraham, dans le comté de Cambridge [5], et de Marlborough, dans les Wilts [6]. Il n'oublie ni les fragments de douvelles, ornés de dentelures triangulaires, trouvés entre Sangate et Douvres et déposés au Musée britannique [7], ni les seaux si curieux et si ornementés que l'Académie royale d'Irlande a recueillis à Strokestown et à Ballindarry [8].

Dans les intéressantes fouilles qu'il a pratiquées, en 1851, au sein du cimetière saxon de Little Wilbraham, comté de Cambridge, M. Néville a trouvé plusieurs baquets auxquels il donna le nom de *situlæ* [9]. Les douves étaient en bois, mais les cercles et les anses étaient en bronze. Si l'on juge de ces meubles par ceux que reproduit le gentilhomme antiquaire, leur grandeur était la même chez les Saxons et chez les Francs. Les deux plus beaux, édités par M. Néville [10], paraissent avoir été trouvés sur des femmes [11], l'un deux était placé près de la tête [12]. Cependant l'auteur laisse à entendre que ces sortes d'objets pourraient bien aussi avoir fait partie de l'équipement militaire [13].

Mais le plus beau de tous les seaux anglais est peut-être

[1] J. Y. Akerman, *Note on some further discoveries in the anglo saxon burial ground at Harnham Hill, near Salisbury.* apud *Archæologia,* vol. XXXV, p. 475-79. — Id., *Account of excavations at Harnham Hill. near Salisbury,* apud *Archæologia,* vol. XXXV, p. 259-78.

[2] *Collectanea antiqua, etchings and notices of ancient remains,* etc., by Roach Smith, 4 vol. in-8°, de 1844 à 1856.

[3] Id., ibid., vol. II, p. 165-67, plate XLI B, fig. 2.

[4] Id., ibid., vol. II, p. 161.

[5] Id., ibid.

[6] Id., ibid.

[7] Id., ibid.

[8] Id., ibid., vol. II, p. 46.

[9] *Saxon obsequies illustrated by ornaments and weapons discovered.* by the hon. R. C. Neville, p. 15, 19, et pl. 17.

[10] Id., ibid., plate 17.

[11] Id., ibid., p. 15 et 19.

[12] Id., ibid., p. 15.

[13] Id., ibid., p. 9.

celui qui a été récolté dans le cimetière de Linton Heath, près Cambridge. Il appartient à M. Néville, l'explorateur de Wilbraham, qui, après l'avoir recueilli dans un tumulus, l'a décrit, pour la première fois, dans le « Journal Archéologique [1]. » Il était placé près de la tête du squelette et a été retiré entier, sauf le bois qui avait disparu. Outre l'armature supérieure, composée d'une bande, de deux oreillons et d'une anse, il a au bas trois cercles horizontaux consolidés et fixés au moyen de quatre bandes de bronze perpendiculaires.

Cette pièce, fort remarquable, a été reproduite par M. Akerman, dans son bel ouvrage intitulé *Remains of pagan saxondom* [2], travail que l'on peut considérer comme la source la plus complète, la plus sûre et la mieux critiquée de l'archéologie anglo-saxonne. Si M. Akerman pense que ce seau ou baquet provient de la sépulture d'une femme, toutefois il n'hésite pas à reconnaître que ces sortes d'objets sont communs aux personnes des deux sexes.

Nous voudrions peuvoir reproduire ici les détails intéressants donnés par M. Akerman ; mais dans l'impossibilité où nous sommes de tout dire, on nous pardonnera de n'ajouter qu'une seule chose, c'est que l'illustre antiquaire ne croit pas que ces seaux aient pu servir à contenir de la boisson, comme semblerait le faire supposer la coupe de verre trouvée, en 1854, dans un de nos baquets d'Envermeu. S'autorisant d'un passage du vieux poète saxon Beowulf et de certaines coutumes allemandes, le savant secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres penserait plutôt que ces vases de bois ont été destinés à contenir du potage [3]. Toutefois, nous nous empressons d'ajouter que M. Thomas Wright, l'un des plus judicieux antiquaires de l'Angleterre, ne partage point l'avis de son docte compatriote [4].

L'archéologie franque, quoique moins avancée et moins bien critiquée en Allemagne qu'en Angleterre, ne nous offre pas moins, dans ce pays, de curieux et intéressants rapprochements. Parmi les plus remarquables, nous devons citer les seaux ou baquets dont nous connaissons, dans ces contrées, deux principaux exemples.

[1] *Archæological journal*, vol. XI, p. 95.

[2] Plate XXVII, p. 54-57.

[3] *Remains of pagan saxondom*, p. 54-57.

[4] *On anglo-saxon antiquities with a particular reference to the Faussett Collection*, p. 19 et 20.

Le cimetière de Mont Lupfen, si bien exploré en 1846 par le capitaine von Durrich, a présenté plusieurs types de seaux et de barils enterrés avec les morts. La qualité si éminemment conservatrice du lias allemand nous a fait voir à Oberflacht plusieurs seaux entièrement en bois, meubles qui ont complètement disparu chez nous. Nous citerons, en particulier, quatre seaux ou barils composés de douvelles et de cercles en bois retrouvés, le premier auprès d'un enfant [1], le second sur un jeune garçon [2], le troisième près d'un mort qui avait cinq pierres à feu [3], le quatrième, enfin, aux pieds d'un guerrier [4]. Deux de ces pièces, entrées dans le Musée de Stuttgart, ont été représentées par la *Société archéologique du Wurtemberg,* sur les belles planches dont cette compagnie a illustré le procès-verbal de MM. de Durrich et Menzel [5]. Ces deux seilles ou baquets, sans anses d'aucune sorte, sont munis, l'un de neuf cercles partagés en trois groupes, l'autre de six cercles placés par couple, au haut, au bas ou au milieu.

Mais la plus belle et la meilleure de toutes les découvertes allemandes touchant la matière qui nous occupe, c'est l'admirable seau en bois et bronze doré trouvé en 1852, près de Wiesbaden, et conservé au Musée de cette ville. Nous en donnons à la page suivante un excellent dessin réduit au sixième de sa grandeur naturelle. Cette réduction a été opérée d'après une fort belle lithographie qui nous a été communiquée par M. Lindenschmit, dont la bonté pour nous n'est égalée que par la science.

Ce seau de Wiesbade, dont le dessin vaut la meilleure description, est une admirable petite seille, large de 15 centimètres et haute d'autant, composée de petites douves de bois dont le bas était garni de trois cercles de fer. Le sommet est muni d'un large cercle de bronze dont la crète est recourbée comme celle de nos plateaux, tandis que le bas est décoré de quatorze pointes triangulaires ornées de têtes d'hommes semblables à des modillons romans. L'anse mobile est une bande plate semée de ronds grands et petits, et les deux oreillons présentent à leur terminaison des têtes de serpent.

[1] *Die heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht),* p. 10, pl. n° 12.

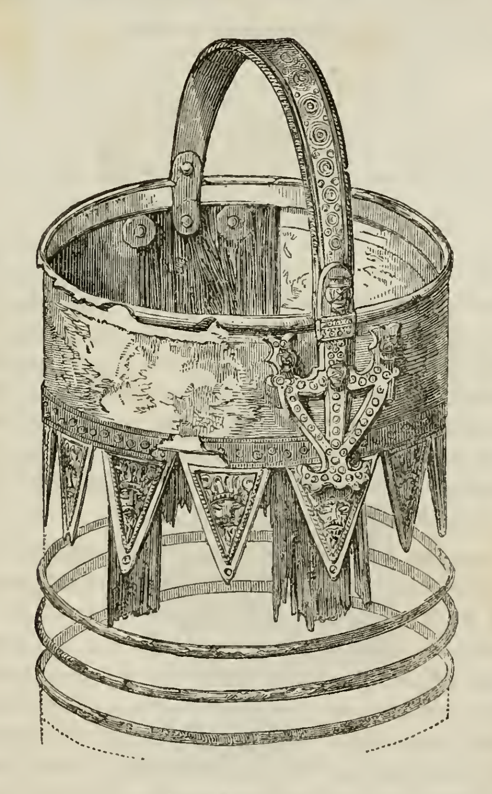
[2] Idid., p. 12, n° 26.

[3] Ibid., p. 14, n° 35.

[4] Ibid., p. 13, n° 34.

[5] *Jahreshefte des Wirtenbergischen Alterthums-Vereins,* III heft, 1846, pl. X, fig. 45 et 46; pl. XI, fig. 51 et 53.

Non-seulement on y reconnaît encore les cercles, les oreillons, les garnitures triangulaires, mais on y voit même les restes du bois attaché à tous ces objets métalliques ; ce qui prouve, à n'en pas douter, que ces débris ont fait partie d'un vase de bois orné avec un soin tout particulier. Cette pièce rare et curieuse a été recueillie dans une sépulture mérovingienne, au milieu d'ornements d'or et d'argent. C'est certainement elle qui a le plus contribué à dissiper dans notre esprit toutes les ténèbres accumulées par Vignier, Oberlin, Schœpflin, Houben et autres.

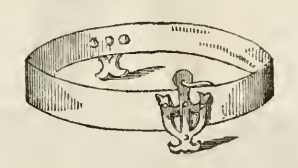


Seau de Wiesbade.

A présent venons à la France, et après avoir rappelé combien le seau trouvé à Verdun, en 1740, fut mal interprêté, n'omettons pas de dire qu'il est dans l'ordre chronologique le

premier de son espèce qui ait été observé dans nos contrées. Ce seau, en effet, comme on a pu le voir par le dessin que nous en avons donné, ressemble on ne peut mieux aux nôtres, soit pour la forme, soit pour la matière, soit pour les circonstances de son invention.

Il dut en être à peu près de même du seau de Douvrend, dont le cercle supérieur a seul échappé à la main, toujours un peu rude des terrassiers. Toutefois, si le seau de Douvrend ressemble à ceux d'Envermeu par le cercle principal et les oreillons, on est cependant tenté de croire qu'il fut surmonté d'une anse en fer. Le fragment resté, attenant à un des oreillons, le fait présumer fortement.



Douvrend, toutefois, a donné encore un seau ou baquet d'un autre genre. Celui-là ne se portait pas au moyen d'une anse, mais il se suspendait à l'aide de cordes passées dans trois anneaux restés encore attachés à des lamelles de cuivre. Ce vase, également en bois et formé avec des douvelles, allait en s'élargissant vers le fond. Nous ne saurions en apprécier la profondeur, la circonférence supérieure seule nous étant connue. Celle-ci est de 50 centimètres [1].

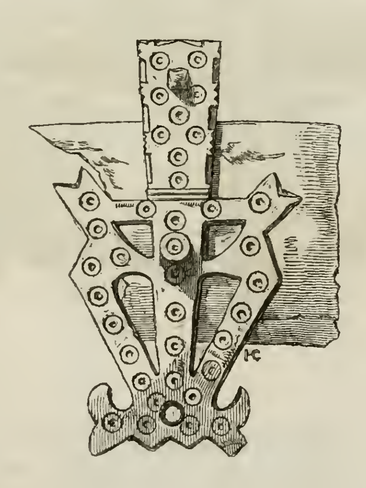
Mais les seaux les plus intéressants et les mieux conservés que l'on connaisse jusqu'ici en France, sont les quatre seaux trouvés à Envermeu, dans la fouille de 1854. Ce ne sont pas absolument les seuls qu'aient présentés nos explorations de la vallée de l'Eaulne; déjà, en effet, soit à Londinières, soit à Envermeu, nous avions rencontré des cercles de fer, dont la destination aujourd'hui ne nous paraît pas douteuse, malgré l'absence complète du bois consumé par la terre et le temps. Mais la fouille de 1854 a, sur toutes les autres excavations d'Envermeu, ce caractère tout particulier, qu'elle nous a donné, presque entiers ou du moins aussi bien conservés que

[1] Cette pièce, déposée à la bibliothèque publique de Dieppe, a été reproduite par nous dans la seconde édition de *la Norm. souterr.*, pl. XII, fig. 11.

possible, quatre seaux ou baquets en bois, dont le bas est cerclé de fer, tandis que le sommet est garni de cuivre doré. Une chose bien extraordinaire, c'est que ces seaux ont été trouvés par couple, c'est-à-dire que chacune des fosses qui nous les a donnés en possédait deux. Il est vrai d'ajouter qu'en même temps elle possédait deux ou plusieurs corps.

Décrivons maintenant ces quatre seaux, aussi extraordinaires par eux-mêmes que par les circonstances où ils ont été rencontrés. Ce sera, du reste, une tâche assez facile, car tous quatre se ressemblent presque entièrement, et le seul qui ait présenté une différence sensible, est celui qui a offert, sous son cercle supérieur, quatre pointes triangulaires en bronze, recouvertes de pointillés et disposées comme les dentelures de Xanten, de Fairford et de Wiesbaden.

L'ouverture de chacun d'eux varie de 20 à 22 centimètres, et la hauteur de l'anse va de 10 à 12. Cette anse est semi-circulaire et mobile des deux côtés « arcus semi-circularis, non stabilis, sed in utramque partem mobilis, » comme disait Oberlin en parlant de celui de Verdun [1]. Il s'emboîte à droite et à gauche dans des oreillons de forme triangulaire, composés avec des serpents à la bouche béante. Des ronds



simples, doubles ou triples, formant un ou plusieurs rangs, décorent l'anse et la partie inférieure de la garniture de cuivre.

[1] *Museum Schœpflini*, pars I, p. 143.

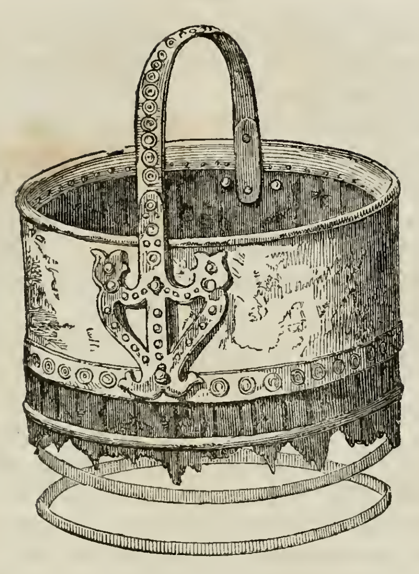
Cette garniture, qui était autrefois dorée, est faite au moyen d'une bande circulaire, large de 6 centimètres, au bas de laquelle est un petit cercle d'un centimètre de largeur, tout rempli de ronds gravés en creux à l'aide du burin. Sous cette garniture étaient placés, à distances égales, trois cercles en fer, plats à l'intérieur et arrondis au dehors. Leur largeur est d'environ 1 centimètre et leur plus grande épaisseur de 4 millimètres.

Nous reproduisons ici deux de nos seaux ou baquets d'Envermeu, tous deux réduits au quart de leur grandeur. Le premier, obtenu à l'aide de la photographie, a été dessiné et gravé par les habiles artistes de notre *Magasin pittoresque* [1].

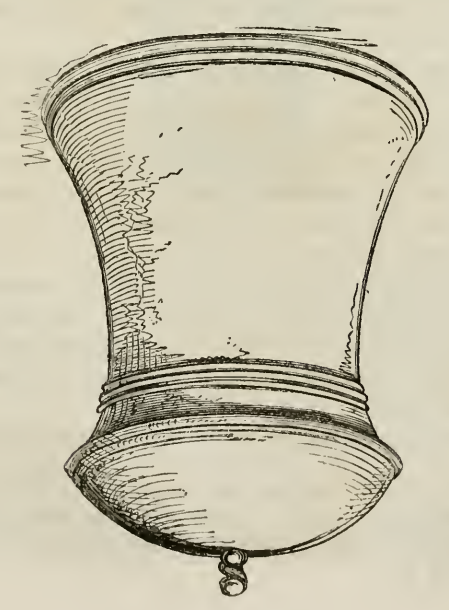


Le second, qui est le plus beau et le mieux conservé de tous, a gardé toutes ses douvelles en bois de chêne. Un des cercles de fer est même encore en place, et si l'on juge de la distance qui séparait les autres par celui qui reste, on peut estimer que la profondeur du seau devait être de 18 à 20 centimètres.

[1] *Magasin pittoresque* de décembre 1853.



Lorsque nous avons tiré de terre ces baquets, plusieurs exhalaient encore une odeur forte, comme celle de la bière, ou de toute autre boisson fermentée. Un d'eux contenait aussi une coupe de verre blanc, semblable, pour la grandeur et la forme, au dessin que nous reproduisons ici. Cette coupe, d'un



type bien connu en archéologie franque, était encore toute saturée à l'intérieur d'un tartre rougeâtre qui ressemble à de la lie de vin desséchée.

Nous avons déjà dit que M. Thomas Wright pensait que nos seaux ou baquets avaient autrefois servi à contenir de la boisson et qu'ils ont dû figurer dans les festins. M. Akerman, au contraire, croit qu'ils ont pu contenir du potage. Nous nous rangeons assez volontiers à l'opinion de M. Wright, et nous supposons facilement que seaux et coupes ont été mis dans la tombe par un reste de paganisme.

Voici maintenant un autre seau trouvé dans une sépulture franque, à La Rue-St-Pierre, près Beauvais, le 23 mai 1845 [1]. Cette pièce curieuse, déposée au Musée de cette dernière ville, ne ressemble point aux nôtres : sa forme est essentiellement moderne ou si l'on veut gallo-romaine, car nous ferons voir ce type existant chez nous pendant cette période.

L'ornementation riche et recherchée du seau de Beauvais en fait un des monuments les plus précieux que l'on possède en ce genre. Si par sa forme il diffère de ceux d'Envermeu, de Douvrend, de Wiesbade, de Xanten et de Verdun, d'autre part il se rapproche étonnamment des seaux recueillis dans les sépultures de l'Irlande. Je citerai comme son pendant ou plutôt comme son frère, un seau trouvé à Strokestown ou à Ballindarry, reproduit par notre ami Roach Smith, dans ses *Collectanea antiqua* [2].

Comme les seaux d'Envermeu, celui de La Rue-St-Pierre a été trouvé aux pieds d'un squelette qui doit être celui d'un guerrier armé d'une hache et d'une épée. La Société Académique de l'Oise vient de reproduire tous les objets sortis des sépultures de La Rue-Saint-Pierre. Une note descriptive accompagne ces excellents dessins. Cette note, due à la plume de M. Danjou, émane d'un très-bon esprit de critique archéologique. Nous laissons l'antiquaire de Beauvais décrire lui-même ce seau qui nous intéresse, et que nous avons le plaisir de reproduire au quart de sa grandeur, grâce à la bienveillance du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France :

« Ce curieux ustensile, dit-il, se distingue avant tout par

[1] *Notes sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au Musée de Beauvais*, par M. Danjou, p. 7. — *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. III. — *Bulletin de la Commission archéol. du diocèse de Beauvais*, t, I[er], p. 41.

[2] Vol. III, p. 41.

un état de conservation qui permet de le voir, sans recherches et sans conjectures, tel qu'il était lorsqu'il a été déposé dans le tombeau de Rue-Saint-Pierre. Soit que la nature, sablonneuse et sèche, du sol dans lequel étaient enfouis les trois sarcophages, ait contribué à préserver le bois d'une pourriture qu'on aurait pu croire inévitable, soit que des infiltrations salines aient concouru à le conserver, toujours est-il que les douves délicates du petit seau sont restées intactes et maintiennent au vase de bois, qu'elles constituent, une forme qui fournit la démonstration la plus évidente de l'interprétation donnée par M. l'abbé Cochet à ces cercles de bronze et à ces ornements triangulaires qu'on avait pendant quelque temps pris pour des couronnes semblables à celles qui ceignent la tête des premiers Mérovingiens dans les médailles du temps. Ici le doute n'est plus possible et ne pouvait même pas renaître. On voit à leur place les douves réunies en cou-



pole renversée, comme dans tous les produits de l'art du tonnelier, retenues par trois ceintures de bronze, couvertes d'ornements, dont la direction naturelle s'accorde avec l'agencement général du seau ; et la galerie de triangles isocèles, qui décore le bas du cercle supérieur, rappelle, d'une manière qu'on ne peut méconnaître, l'ornement de même forme qui garnit le bas du vêtement d'une jeune femme gauloise, sur un bas-relief existant à Langres.

» L'anse en bronze est ornée de perles rondes qui vont en augmentant de grosseur des extrémités au centre, propor-

tionnellement à la largeur de la bande métallique dont elle se compose. La hauteur totale du seau est de 21 centimètres [1]. »

Des seaux, baquets, seilles, marmites ou bidons, comme on voudra les appeler, ont encore été vus en France, dans quelques autres cimetières de l'époque mérovingienne. Nous citerons de ce genre ceux dont M. Baudot, de Dijon, a recueilli les anses et les cercles dans le cimetière de Charnay, en Bourgogne. Un d'eux présentait même une garniture décorée de fleurs de lis ou de fers de lance.

On peut ranger dans cette même catégorie la petite marmite, encore recouverte d'une patine verte très-brillante, recueillie par M. Moutié, de Rambouillet, dans les sépultures franques de la *Butte des Gargans,* près Houdan (Seine-et-Oise). Une autre petite marmite en fer a été trouvée en Belgique, dans les Tombois de Védrin, près Namur, et décrite par M. Del Marmol, dans la note archéologique qu'il nous a donnée sur le cimetière franc. « Ce vase, dit ce consciencieux explorateur, qui avait 50 centimètres de hauteur, sur 16 de diamètre à sa plus grande largeur, était beaucoup plus étroit vers le haut où il possédait un rebord [2]. »

Mais ce ne sont pas seulement les peuples de la race teutonique qui ont placé des seaux ou des baquets dans la sépulture de leurs ancêtres. M. Troyon, de Lausanne, qui a visité presque tous les Musées du Nord de l'Europe, nous assure qu'un usage analogue subsistait chez les anciens Scandinaves. Dans une de ses lettres ce savant a été jusqu'à nous dire que les *tumuli* du Danemarck, de la Suède et de la Norwège avaient donné à leurs explorateurs des seaux en bois consolidés avec des cercles de bronze. « Ces cercles, ajoutait-il, prouvent que ces ustensiles sont antérieurs à la connaissance du fer dans ces contrées. » Ici nous ne suivrons pas dans toutes ses conclusions notre savant confrère; car les antiquaires anglais, notamment M. Néville, ayant rencontré, dans les cimetières saxons remplis d'instruments en fer, des seaux armaturés de cuivre, il s'ensuivrait, ce me semble, que le cuivre, le bronze et le fer ont pu et dû exister simultanément, et que la présence de l'un ne saurait faire conclure à l'ignorance de l'autre.

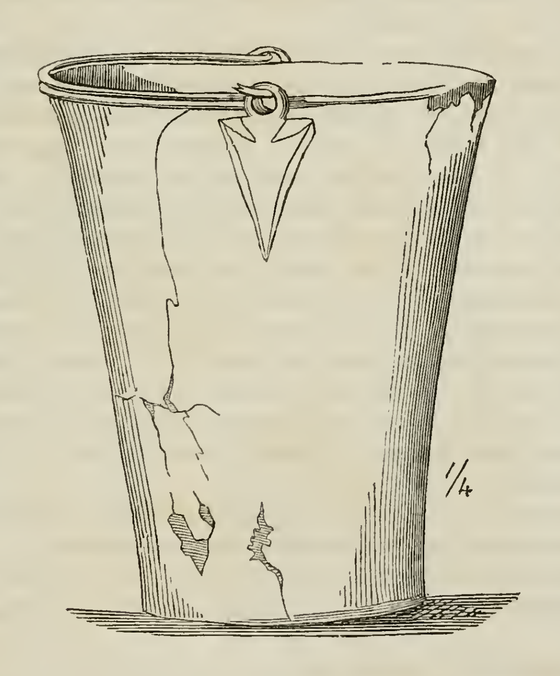
Du reste ce ne sont pas seulement les Francs et les Scandinaves qui ont déposé des seaux dans la tombe. En 1853,

[1] Danjou, *Note sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au Musée de Beauvais.* p. 12, pl. I, fig. 1, in-8°, Beauvais; Desjardins, 1856.

[2] *Cimetières de l'époque franque,* etc., p. 15.

nous avons trouvé un seau en bois, avec cercles et anse de fer aux pieds d'un tout jeune enfant, dans le cimetière gallo-romain de Lillebonne. Ce seau contenait une écuelle en terre noire et à trois pieds, dans laquelle reposait une tétine en terre grise [1].

Puisque nous avons prononcé le nom de seaux romains, nous ajouterons qu'ils nous semblent différer, pour la forme, du seau des Francs, des Germains ou des Anglo-Saxons. En effet, si nous jugeons de la forme des seaux gallo-romains par celui qui a été trouvé dans un puits de Caudebec-les-Elbeuf, l'antique Uggate [2], nous devons conclure que leur type était bien différent. Voici, du reste, pour l'instruction du lecteur la reproduction de cette curieuse pièce archéologique, dont nous



avons déjà parlé. On verra combien les deux civilisations ont

[1] *La Normandie souterraine*, pl. VI, fig. 11 et 12, 1re édit., p. 117-18; 2e édit., p. 134.

[2] Si nous écrivons maintenant Uggate et non Uggade, c'est parce que M. Léon Renier a bien voulu nous dire que le premier de ces deux noms était celui « des meilleurs et des plus anciens manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin. »

chez nous une physionomie différente, mais peut-être cette différence provient-elle de la diversité des usages auxquels le meuble dont nous parlons était affecté chez les deux peuples.

Toutefois, sans nous hâter de rien conclure, nous devons ajouter que la forme des seaux romains a bien pu se conserver à travers la période mérovingienne, car dans l'archéologie saxonne de M. Akerman [1], nous voyons figurer un seau de cuivre sorti, en 1847, d'une sépulture anglo-saxonne de Cuddesden, près d'Oxford. Ce seau, haut de 9 pouces (anglais) et large de 8, est présentement la propriété de l'évêque d'Oxford. Il ressemble entièrement, sauf les dimensions, non seulement au seau romain d'Uggate, mais encore aux seaux à l'eau bénite de nos églises, aussi bien à ceux du moyen-âge qu'à ceux de nos jours [2].

Du reste, la forme du seau romain me paraît suffisamment établie par celui que reproduit Caylus dans son *Recueil d'Antiquités,* précieux inventaire des découvertes monumentales du dernier siècle. Ce seau de bronze, qu'il croit destiné à porter « de l'eau lustrale » est orné de mascarons sur son pourtour et muni d'une anse mobile surmontée d'une figure d'Apollon. Sa hauteur n'était que de 8 pouces 5 lignes [3].

Un autre seau romain, et de forme analogue, est figuré sur une fresque antique reproduite par le même Caylus. Cette peinture représente un pêcheur marchant sur le sable de la mer, tenant sur une épaule un lanet et de la main droite une seille, seau ou baquet, pour sa pêche ou pour sa provision [4].

Le chevalier Piranesi nous montre aussi, sur les bas-reliefs de la colonne Trajane, un soldat portant un seau ou baquet à la main [5].

On retrouve également des seaux romains dans le bel ouvrage de Montfaucon, intitulé *L'Antiquité expliquée*. L'un est porté par un lare ou pénate [6], l'autre par un Silène auquel convient un pareil attribut [7]. Enfin, on rencontre également

[1] *Remains of pagan saxondom,* pl. XIII, p. 28 et 29.

[2] Les bénitiers ou *benoistiers* étaient appelés autrefois *orcels, orceulx ou ou orceaulx. — Bulletin du Comité de la langue,* etc., t. II, p. 70.

[3] *Recueil d'Antiquités,* etc., t. VI, pl. 36, fig. I.

[4] Ibid., t. V, pl. 70, fig. I, p. 219-21.

[5] J.-B. Piranesi, *Le Antichità Romane,* t. 14, Colonnes Trajane et Antonine ; in-folio, Paris, Didot, 1835.

[6] Montfaucon, *L'Antiquité expliquée,* t. Ier, p. 326, pl. 202, fig. I.

[7] Id., ibid., t. Ier, p. 264, pl. 170, fig. I.

des seaux sur des bas-reliefs gallo-romains, dont l'un a été trouvé à Auxerre [1] et l'autre à Paris. Ce dernier est conservé dans la salle du Zodiaque, à la Bibliothèque Impériale [2].

Il y a plus, en remontant le cours des âges et en étudiant sur le flanc des vases étrusques ces scènes mythologiques qui constituent les premières pages de l'histoire de l'Occident, on retrouve à la main des dieux [3] et des prêtresses [4] des seaux qui ressemblent à notre seau romain de Caudebec et au baquet saxon de Cuddesden.

Mais à coup sûr le comble de notre étonnement a été de rencontrer nos seaux ou baquets sur les monuments assyriens qui peuplent les galeries inférieures de notre Musée du Louvre. Sous le n° 6 figure un grand personnage aux ailes ouvertes, portant longue barbe, chevelure roulée sur le cou et dont la tête est ceinte d'une triple couronne semblable à une tiare. D'une main il présente une espèce de pomme de pin et de l'autre il tient un seau natté, suspendu par une anse mobile.

Le n° 24 de la même salle offre un personnage portant un glaive au travers de sa ceinture, ce qui indique un soldat, sans cela on le prendrait pour une femme, à ne juger que les vêtements. Dans chacune de ses mains il tient, par les anses, un seau dont le fond se termine par une tête d'animal.

Il doit en être à Londres comme à Paris, sur les nombreux débris qui, des ruines de Ninive et de Babylone ont passé dans les catacombes du *British Museum*. Si du moins l'on consulte les beaux ouvrages, publiés en Angleterre par M. Layard, on verra, sur un bas-relief représentant un temple, un personnage figuré à l'entrée de l'édifice un baquet à la main [5]. Plus loin c'est un guerrier qui porte un petit seau [6], et enfin, sur un très-grand bas-relief ce sont les habitants d'une ville prise d'assaut défilant devant leurs vainqueurs. La plupart de ces infortunés, prêtres, soldats ou hommes du peuple soutiennent par l'anse un seau ou baquet semblable à celui que nous tirons de nos sépultures [7]. Voilà, ce me

[1] *L'Univers pittoresque; France*, Atlas, t. 1er, pl. 133.

[2] Id., ibid.. t. 1er, pl 130.

[3] Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. IV, p. 121, pl. 40, fig. 3.

[4] Id., ibid., t. IV, p. 133, pl. 47, fig. I.

[5] *Discoveries in the Ruins of Ninivch and Babylon*, by Austen Layard, p. 350.

[6] *A Popular account of Discoveries at Ninivch*, by A. Layard, p. 262.

[7] Id., ibid., p. 325.

semble, un beau témoignage en faveur de l'antiquité des monuments et des usages dont nous tentons de rétablir l'histoire.

Un dernier mot encore sur cette coutume de nos pères qui nous a fait faire le tour du monde et remonter le fleuve des âges. Revenons en ce moment dans nos contrées et replaçons-nous en face de cette civilisation franque dont nous avons recherché dans le sol les meilleurs et presque les uniques documents. Il existe pourtant, çà et là, dans les livres et dans les manuscrits, quelques lignes échappées au temps et aux barbares, lesquelles viennent compléter les bégaiements de la tombe.

Les modernes auteurs de la *Vie de saint Éloi* racontent tous qu'au XVIIe siècle, et probablement au XVIIIe, la ville de Noyon possédait encore dans son trésor plusieurs reliques de ce grand évêque. On cite entre autres ; « vn petit seau de cristal, garni d'vn métal doré auec l'anse, que l'on tient avoir esté entre les vstensiles du mesme sainct [1]. »

A quoi pouvait servir ce seau d'un évêque du VIIe siècle? Un Sacramentaire de la cathédrale de Metz va nous l'apprendre. Sur la couverture d'ivoire de ce manuscrit, attribué à l'époque carlovingienne, on voit figurer en relief une ordination, la dédicace d'une église et la bénédiction des fonts baptismaux le Samedi-Saint. Sur ces deux derniers cadres on remarque un jeune clerc qui tient par une anse mobile un seau de métal [2].

Arrêtons ici notre course, et après avoir montré le seau à la main des Francs, des Germains, des Anglo-Saxons, des Scandinaves, des Romains, des Etrusques et des Assyriens, tous peuples descendus dans la tombe, montrons-le une dernière fois à la main encore vivante des Lapons et des Norwégiens d'aujourd'hui.

Dans un curieux recueil publié par Tœnsberg, sur les costumes et usages des peuples du Nord, on voit une foule de Norwégiens et de Norwégiennes des environs de Hardenger, de Tœnset, de Œrskoug, de Lairdal et de Bergen, qui portent à leur main un petit baquet de bois du genre de celui que nous appelons *seille* et qui paraît être pour ces pauvres

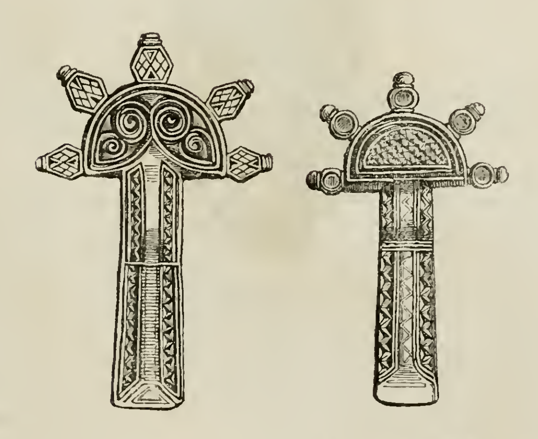
[1] *Histoire de la vie, vertus, mort et miracles de saint Éloy, évesque de Noyon*, par Lovis de Montigny. — *Vie de saint Éloi, év. de Noyon* (588-659), *par saint Ouen, év. de Rouen,* traduite par M. Barthélemy, p. 444.

[2] *L'Univers pittoresque ; France*, Atlas, t. Ier, pl. 175.

gens un des meubles les plus usuels et les plus indispensables de la vie [1].

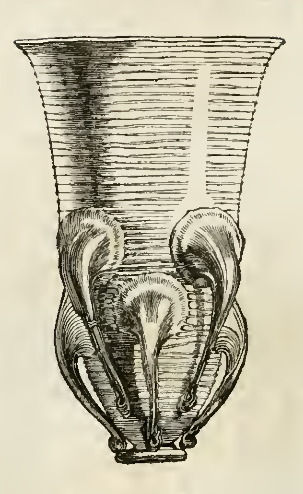
Nos marins du Havre, de Dieppe, de Fécamp, d'Etretat ont encore cette seille et ils s'en servent fréquemment, soit dans leurs maisons, soit sur leurs bateaux. Nous pensons donc que les Francs nos pères avaient un usage analogue à celui des Scandinaves d'aujourd'hui, et l'on aura jugé à propos de les inhumer avec leurs baquets, comme on les enterrait avec leurs coupes, leurs plateaux, leurs bijoux, leurs clefs, leur armure et tout le mobilier de leur existence.

[1] *Norske national-dragter tegnede of forskjellige norske Kunstnere*, in-4°, Christiania, 1850-52.



Fibules franques-ripuaires, trouvées à Selzen, près Mayence.

Coupe de verre franque.



Selzen, près Mayence.

SÉPULTURES

GAULOISES, ROMAINES, FRANQUES ET NORMANDES.

QUATRIÈME PARTIE.

SÉPULTURES NORMANDES.

CHAPITRE XIII.

CROIX D'ABSOLUTION PLACÉES SUR LES MORTS AU MOYEN-AGE EN NORMANDIE, EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Le *Moniteur universel* [1] et le *Magasin pittoresque* [2] ont fait connaître récemment à la France une coutume funèbre qui date depuis des siècles au sein de l'église grecque et qui est pratiquée chaque jour dans tout l'empire de Russie. Nous voulons parler du bandeau qui couronne le front du défunt et de la formule d'absolution que le pope lit sur le mort après le service des funérailles. Il la dépose ensuite dans sa main afin qu'il l'emporte avec lui dans la tombe.

Ce que ces deux recueils français ont négligé de dire à leurs lecteurs, c'est qu'un usage entièrement semblable se pratiquait il y a six siècles dans toute l'église latine qui très-probablement l'avait emprunté de celle d'Orient. Nous avons trouvé plusieurs traces soit écrites, soit monumentales de

[1] *Le Moniteur universel* du 25 novembre 1854.
[2] *Magasin pittoresque*, p. 348; novembre 1854.

l'existence de cette coutume au sein de la France et de l'Angleterre depuis le XIe jusqu'au XIIIe siècle. Nous demandons la permission de donner ici, avec quelques détails, la preuve de cet usage chrétien, si complètement disparu dans la tombe.

La première fois que nous en avons eu connaissance, c'est en 1842, en visitant la Bibliothèque publique de Dieppe. Là, nous avons vu quatre croix en plomb trouvées, la même année, dans le cimetière de l'ancienne paroisse de Bouteilles. Ce fut en traversant le vieux cimetière, abandonné depuis cinquante ans, afin d'y faire passer le chemin de grande communication nº 1 de Dieppe à Argueil, par Neufchâtel, que l'agent-voyer de l'arrondissement recueillit ces quatre fragiles monuments heureusement échappés à la pioche des travailleurs.

Toutes les quatre sont d'une grandeur inégale et d'une forme différente, quoique semblables au fond et pour le type et pour la destination.

La plus grande a 20 centimètres en carré et la plus petite n'offre que 8 centimètres de long sur 6 de large. Toutes les quatre affectent la forme de la croix grecque avec de légères variantes. Elles rappellent singulièrement ces croix rouges, tracées en tête de ce premier livre de l'enfance, dans lequel nous avons tous appris à lire il y a trente ans, et qui, à cause de ce signe, s'appelait *la Croix de Dieu* [1].

Toutes renferment des traces d'écriture marquées sur le plomb au moyen d'un instrument aigu. Trois ne présentent d'écriture que d'un seul côté où la formule est entrée complètement; mais la moindre des quatre s'étant trouvée trop petite pour la recevoir tout entière sur le *recto*, on l'a continuée et terminée sur le *verso*, comme nous le verrons bientôt.

J'avais toujours pensé que les caractères de l'écriture appartenaient au moins au XIIe siècle, car ils ressemblent assez bien aux chartes de ce temps. Mais ayant consulté, sur celle de ces croix qui est la mieux conservée, un ancien élève de notre École des chartes, voici la réponse qu'a bien voulu me transmettre M. Arthur Murcier :

« L'écriture de votre croix est une minuscule qui peut être du XIIe ou du XIIIe siècle, cependant je la fais remonter plus

[1] Le célèbre Dibdin ayant vu un livre de ce genre, dans le voyage qu'il fit en Normandie, en 1818, jugea à propos d'en reproduire l'entête dans son ouvrage. Voyez *Voyage bibliogr., archéolog. et pittoresque en France*, trad. de Licquet, t. Ier, p. 175, et t. II, p. 70, édition de 1825.

haut. Ce n'est point une écriture gothique, encore moins une cursive. Je puis vous répondre qu'elle a bien rarement été employée pour les inscriptions. Les caractères sont ceux d'une foule de manuscrits du XIe siècle; les signes abréviatifs étaient déjà à cette époque tels que ceux de la croix. Je vous dirai que pour nos manuscrits des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les seuls monuments épigraphiques que nous étudions à l'École des chartes, quand ces manuscrits sont en minuscule, ce sont bien plus les *formules* du texte qui nous servent à dater une pièce que les caractères extrinsèques. Bref, je crois que l'inscription en question est du XIe siècle et je m'appuie sur la forme des lettres qui est celle de beaucoup de manuscrits. Quelques-unes de ces lettres dérivent de l'alphabet oncial, dont l'emploi s'arrête à cette époque. »

La formule d'absolution n'est complètement lisible que sur trois de ces croix. Sans crainte de fatiguer le lecteur, nous donnons ici toutes celles que nous avons pu déchiffrer.

La première et la plus grande de toutes appartient à un homme nommé Maseline. Si la formule générale est plus courte, en revanche il s'y trouve une addition de supplications particulières pour le défunt. Malgré ce supplément, presque aussi long que l'absolution elle-même, l'écriture est loin de couvrir toute la surface de la croix, elle n'en remplit guère que les deux tiers. Le caractère de cette écriture me paraît fort ancien et je l'attribuerais volontiers aux dernières années du XIe siècle.

Voici du reste tout ce que j'ai pu lire. Je demande pardon pour ce que mon inexpérience n'a pu déchiffrer dans la seconde partie de cette inscription :

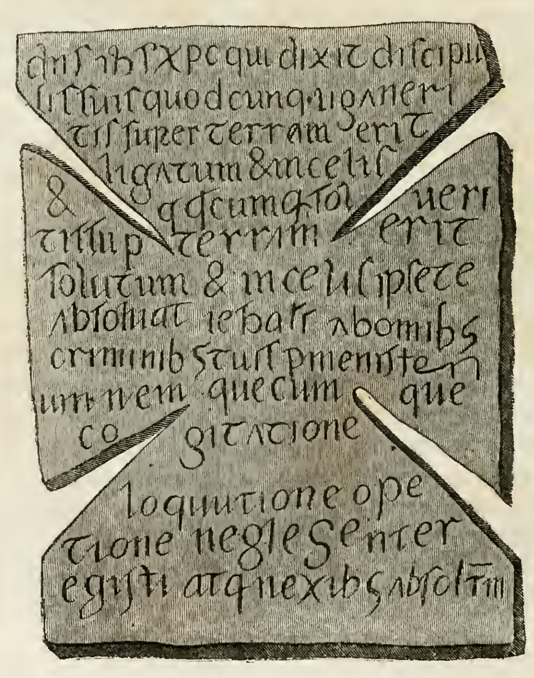
« Dominus Jesus Christus qui dixit discipulis suis quodcunque ligaveritis super terram erit ligatum et in celis, quodcunque solveritis super terram erit solutum et in celis, de quorum numero licet nos indignos nos esse voluit ipse te absolvat per ministerium nostrum quodcunque fecisti, cogitatione, locutione neglıgenter egisti atque nexibus omnibus absolutum perducere dignetur ad regna celorum. Qui vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen. — Omnipotens Deus misereatur animæ (tuæ), Masseline;...... condonet peccata tua præterita, præsentia et futura; liberet te ab omni malo; conservet et confirmet itinere (?) bono et perducat te Cristus filius Dei ad vitam æternam et ad sanctorum consortium;... absolutione [m] et remissione [m]... pacis,

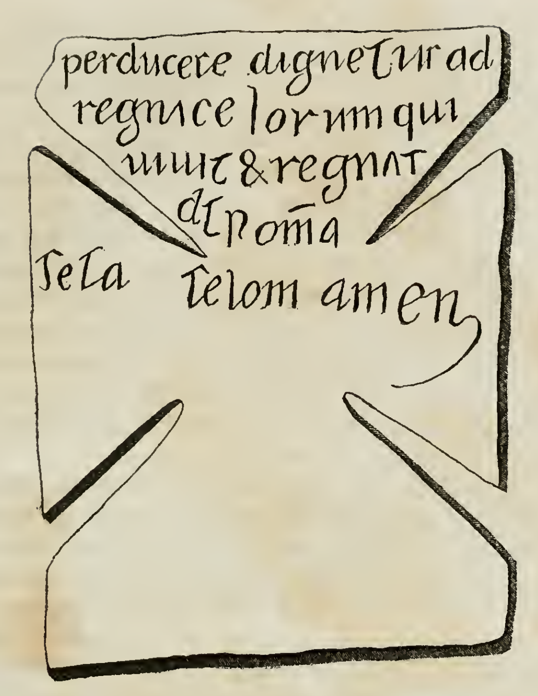
penitentiæ, tribuat tibi, Maseline, omnipotens, pius et misericors Jeshus. » Amen.

Maintenant voici la seconde inscription. Si de la plus grande des croix nous passons immédiatement à la plus petite, c'est que, par la nature de leur caractère graphique, elles nous paraissent entièrement contemporaines. Cette dernière, comme nous l'avons déjà dit, s'étant trouvée trop petite pour recevoir toute l'absolution d'un côté, la fin a été reportée sur l'autre.

Il est difficile de savoir si elle appartient à un homme ou à une femme : le nom propre étant de tous les mots le moins lisible. On croit voir Johannes ou Johanna, mais encore ici rien de certain. Le participe, qui à lui seul pourrait déterminer le sexe, n'est pas terminé, de sorte qu'on peut lire *absolutum,* ou *absolutam*.

« Dominus Jehesus Christus qui dixit discipulis suis quodcumque ligaveritis super terram erit ligatum et in celis et quodcumque solveritis super terram erit solutum et in celis, ipse te absoluat Johannes? ou Johanna? ab omnibus criminibus tuis per ministerium nostrum quecumque cogitatione, loquutione, operatione neglegenter egisti atque nexibus absolutm perducere dignetur ad regna celorum : qui uiuit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen. »





Mais la troisième absolution est certainement celle d'une femme appelée Emmeline, nom très-commun en Normandie et en Picardie, du XIe au XIIe siècle. C'était celui que portaient l'épouse de Gosselin, vicomte d'Arques, fondatrice de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, au XIe siècle [1], et la mère de notre archevêque de Rouen Thibaut d'Amiens, décédé au commencement du XIIIe siècle [2].

Le cartulaire de Saint-Wandrille, après nous avoir donné le nom d'Emelina de Chaumont, en 1226, nous offre encore parmi les noms de femme du XIIIe siècle, ceux de Emmeline et de Emmelina [3]. Dans une charte de l'abbaye de Vignats ou de Gouffern (Calvados), M. Léchaudé d'Anisy trouve, en 1271, Emmeline de Caen [4].

Notre célèbre archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, dans

[1] *Neustria pia*, p. 185. — Dom Pommeraye, *Hist. de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen*, p. 2-7.

[2] Idem, *Histoire des archevesques de Rouen*.

[3] Cart. Font., t. Ier, p. 13 et 20, copie du XVIIIe siècle, aux archives départementales de la Seine-Inférieure.

[4] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VIII, p. 228.

le Journal qu'il nous a laissé de ses visites pastorales, faites en qualité de métropolitain, dans toute la Normandie, de 1248 à 1268, cite six fois le nom d'Emmeline comme porté alors par des femmes de toutes les conditions. Ainsi nous voyons figurer « Emmelina, » femme du peuple, à Saint-Philbert, près le Bourg Theroulde « Domicella Emmelina de Casteliez, » à Saint-Aignan-sur-Ry, et « Emmelina de Haqueville, » aux Andelys; puis à Corneville c'est « Emelinam dictam nobilem, » et enfin « Emelina dicta Plantin » et Emelina dicta Blantine [1]. » Le cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp a fourni au *Glossaire* de M. l'abbé J. Corblet les noms d'Amelina, en 1202, et d'Emmelina, en 1246 [2]. Emmelina est un diminutif d'Emma, nom de reines de France et de duchesses de Normandie au xe siècle. Si je m'appesantis ainsi sur les noms, c'est qu'ils ont bien aussi leur époque.

Voici la formule dans son entier : « Oremus. Dominus Ihesus Christus qui dixit discipulis suis quodcunque ligaveritis super terram erit ligatum et in cœlis et quodcunque solveritis super terram erit solutum et in cœlis, de quorum numero licet indignos nos esse voluit, ipse te absolvat, Hemmelina, per ministerium nostrum ab omnibus criminibus tuis quæcunque cogitatione, locutione, operatione negligenter egisti et noxibus (*sic*) absolutom perducere dignetur ad regna cœlorum; qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen. »

Cette dernière formule, à deux mots près, a persévéré jusqu'à nos jours dans le diocèse de Rouen. Voici la teneur de l'absolution générale que donne le prêtre au mourant quand il lui administre l'extrême-onction. Nous l'extrayons du *Rituel de Rouen,* édité en 1771, par le cardinal de la Rochefoucauld [3], et encore en vigueur aujourd'hui : « Dominus Jesus Christus qui dixit apostolis suis : Quæcunque ligaveritis super terram erunt ligata et in cœlis, et quæcunque solveritis super terram erunt soluta et in cœlis, de quorum numero quamvis indignos nos esse voluit, ipse te absolvat per ministerium nostrum ab omnibus peccatis tuis quæcunque cogitatione, locutione, operatione commisisti ; atque a nexibus peccatorum absolutum (vel absolutam) perducere dignetur ad regna cælorum : qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen. »

[1] *Regest. visit. arch. Rothom.*, p. 516, 673, 284, 280, 438 et 667.
[2] *Glossaire du patois picard*, p. 605.
[3] *Rituale Rotomagense*, p. 177, in-4°, Rotomagi, 1771.

La formule dont se servaient les prêtres du cardinal Georges d'Amboise se rapproche encore plus de celle qui fut en usage chez nous sous Guillaume-le-Conquérant ou Richard-Cœur-de-Lion. Nous donnons, comme point de comparaison, l'absolution qui se lit dans le *Manuel de Rouen* de 1531 [1], et que le prêtre donnait au moribond après sa confession générale :

« Dominus Iesus Christus qui dixit discipulis suis : Quecunque ligaveritis super terram erunt ligata et in celis et quecunque solveritis super terram erunt soluta et in celis : de quorum numero quamvis indignos nos esse voluit : ipse te absolvat per ministerium nostrum ab omnibus peccatis tuis quecunque cogitatione, locutione, aut operatione negligenter egisti : et a nexibus peccatorum absolutum perducere dignetur ad regna celorum. Qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat. »

A ces trois formules de l'église de Rouen nous nous permettons de joindre ici celle dont se sert tous les jours l'Église grecque de Russie. Il ne sera pas sans intérêt de comparer ces documents ecclésiastiques évidemment calqués l'un sur l'autre. Nous donnons la traduction du *Moniteur* et du *Magasin pittoresque :*

« Prière d'absolution du prêtre pour le défunt ici présent.

» Notre Seigneur Jésus-Christ, dans sa bonté divine, en accordant à ses saints disciples et apôtres le don et le pouvoir de lier et de délier les péchés des hommes, leur dit : « Recevez l'Esprit-Saint. Si vous relevez les hommes de leurs » péchés, ils seront remis ; si vous les retenez, ils seront retenus, et selon que vous lierez ou délierez sur la terre, il » sera lié ou délié dans le ciel. » En leur nom et en celui de ceux qui leur ont succédé, il est accordé par moi à l'âme de l'enfant (la place du nom de baptême du défunt) un humble pardon de tous les péchés qu'il a pu commettre comme homme contre Dieu, en paroles ou en action, ou par pensée ou par sentiment, volontairement ou involontairement, avec conscience ou sans conscience. S'il se trouve sous la malédiction ou l'excommunication de l'évêque ou du prêtre, ou s'il s'est attiré la malédiction de son père ou de sa mère, ou s'il s'est maudit lui-même, ou s'il a manqué à son serment, ou si, comme homme, il a commis quelques autres péchés, s'il s'en repent dans son cœur, que ses fautes lui soient re-

[1] *Manuale secundum usum insignis ecclesie Rothomagensis* etc., fol. XXXVI, verso, in-4°, Parisiis, 1531.

mises à cause de la faiblesse de sa nature, qu'elles soient oubliées et que toutes lui soient pardonnées à cause de sa participation à l'humanité, par les prières de notre très-sainte et très-immaculée Vierge Marie, par celle des glorieux et illustres apôtres et de tous les saints. Amen. »

Mais ce n'est pas seulement à Bouteilles que des croix d'absolution ont été trouvées.

En 1846, lorsque je parcourais l'arrondissement de Dieppe pour en décrire toutes les églises, je recueillis à Quiberville-sur-Mer (canton d'Offranville) une croix de plomb provenant du cimetière de cette ancienne paroisse [1]. Elle contenait aussi une formule d'absolution que l'on ne peut plus déchiffrer, mais que la forme des lettres fait reporter avec vraisemblance au XIIe ou au XIIIe siècle. Nous donnons ici cette croix à moitié de sa grandeur.



Dans un intéressant travail nouvellement publié sous le titre de « *Sépulture chrétienne en France, d'après les monuments,* » on cite une croix d'absolution trouvée dans la sépulture destinée aux abbés de Saint-Front de Périgueux. D'après Hugues Ménard, elle était en plomb et portait cette inscription : « Dominus Deus qui potestatem dedit sanctis apostolis suis ligandi et absolvendi ipse te dignetur absolvere, preter alia, a cunctis peccatis in quantum meæ fragilitati permittitur sis absolutus ante faciem illius qui vivit et regnat. » « Cette croix, ajoute M. Murcier, avait été enfermée dans le cercueil en 1070, sous le pontificat de Grégoire VII [2]. »

Mais une des plus remarquables croix françaises serait, ce

[1] *Les Églises de l'arrondissement de Dieppe ; Églises rurales*, p. 73.

[2] M. Arthur Murcier, *La sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du* XIe *au* XVIe *siècle*, p. 27, in-8° ; Paris, 1855.

me semble, celle que possède M. Akerman, de Londres, et qui a été trouvée à Angers, il y a quelques années. Le savant archéologue anglais nous a assuré que cette croix de plomb portait la date de : « M. CXXXVI, II non. novembris. » Il ne nous a pas dit qu'elle contînt une formule d'absolution.

Il a encore été rencontré en France et dans les pays limitrophes des croix sépulcrales en plomb et en argent; mais on ne dit pas si elles renfermaient des formules d'absolution.

En 1521, lorsque l'on agrandit la cathédrale de Metz, on trouva sur les ossements de Théodoric II, évêque fondateur de l'église, et inhumé en 1046, une croix en plomb de la longueur d'une main sur laquelle on lisait : « II kal. May. obiit Theodoricus junior; ecclesiæ Metensis episcopus [1]. » Ajoutons que la majeure partie des croix de Bouteilles étaient également grandes comme la main.

Dans un tombeau en marbre du ve siècle, placé dans l'église de Saint-Seurin de Bordeaux, on a recueilli une croix en argent, dont M. de Caumont donne le dessin dans son *Bulletin monumental* [2]. En 1814, à Besch, dans la Prusse Rhénane, on trouva un sarcophage dont le squelette présenta une croix sur sa poitrine [3]. On attribua ce cercueil à l'évêque Walo, de Metz, tué par les Normands, le 11 avril 882.

Dans un travail inséré dans l'*Archæologia* [4], M. Wylie a cité deux croix en plomb trouvées en Angleterre dans des sépultures du moyen-âge. L'une, rencontrée récemment dans le cloître de la cathédrale de Lincoln, a été décrite et dessinée par le *Journal de l'Institut archéologique.* Sur un des côtés on lit le nom et le titre du défunt qui était prêtre et s'appelait Siford; sur l'autre est une inscription en miniscules qui recouvre tous les bras de la croix. Malheureusement elle était illisible, mais tout porte à croire que c'était une absolution [5].

La formule a été mieux reconnue sur une autre croix qui se voit maintenant au Musée de Chichester, après avoir été trouvée, en 1830, dans le cimetière de la cathédrale de cette antique cité. Elle provient de la tombe de Godefroy, deuxième

[1] *L'Ami de la Religion* du 26 juillet 1851, t. CLIII, p. 274.

[2] *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 261.

[3] *Publications de la Société archéol.*, etc., *du Luxembourg*, t. VIII, p. 53.

[4] *Observations on certain sepulcral usages of early times*, apud *Archæologia*, vol. XXXV, p. 298-304.

[5] *Journal of the archæological Institute*. Lincoln volume, *Cat. antiquities exhibited*, p. 44.

évêque de Chichester, sous la domination normande. La légende commence par ces mots : « Absolvimus te, Godefride etc. [1]. »

Depuis la publication de la notice de M. Wylie dans l'*Archæologia,* la Société royale des Antiquaires de Londres a encore connu plusieurs croix en plomb trouvées dans le cimetière de l'ancienne abbaye de Bury-Saint-Edmond. Elles lui furent communiquées en 1855 par un de ses correspondants, M. Samuel Tymms, qui les accompagna d'une note que la Compagnie se fit un devoir d'insérer dans ses procès-verbaux. Nous demandons au lecteur la permission de la traduire ici :

« Je profite de la circonstance pour communiquer à la Société quelques croix en plomb trouvées dans le cimetière d'Edmund's-Bury, et qui peuvent l'intéresser, d'autant mieux que leur forme et leur inscription diffèrent de celles qui lui ont été présentées par M. Wylie. Elles ont été recueillies sur la poitrine des morts, dans la portion du cimetière de Saint-Edmond, connue sous le nom de *Cimetière des frères, « cemeterium fratrum.* » De temps à autre, des croix du même genre y ont été trouvées depuis plusieurs années. Selon mes propres observations, elles se trouvaient sur des corps qui n'avaient eu de cercueil d'aucune espèce. Mais le *Bury Post news paper,* du 16 novembre 1791, raconte qu'à cette époque on trouva deux coffres de pierre dans l'un desquels était une croix de plomb présentant d'un côté cette inscription :

« **Crux xp'i. triumphat.** »

» Et de l'autre celle-ci :

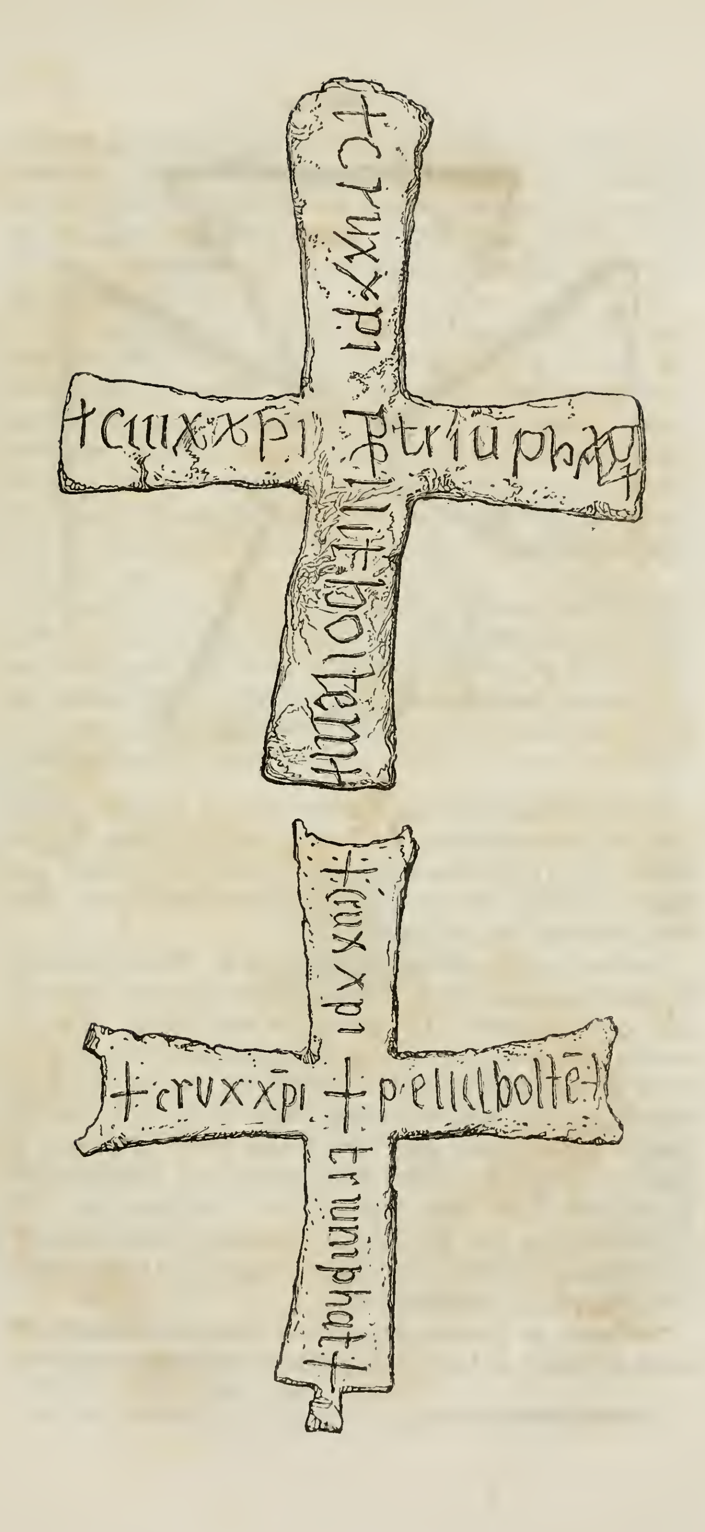
« **Crux xp'i. pellit hostem.** »

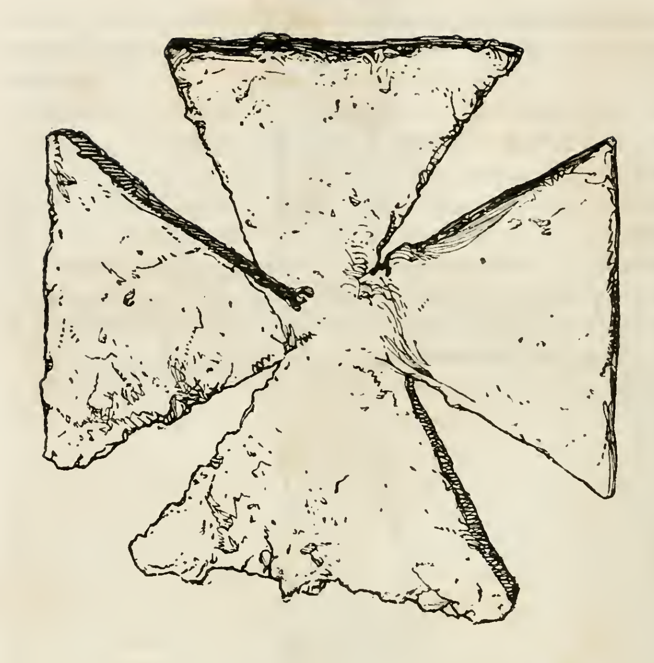
» Pareilles croix, provenant du même cimetière, sont maintenant dans diverses collections privées des comtés de Suffolk et le Musée de l'*Institut archéologique de Suffolk* en possède plusieurs échantillons d'un volume plus fort que ceux que je vous adresse aujourd'hui; mais, dans tous les cas, l'inscription paraît la même [2]. »

Grâce à la bienveillance de la Société royale des Antiquaires de Londres, nous pouvons reproduire ici, dans leur grandeur naturelle, trois des croix de Bury-Saint-Edmond.

[1] *Archæologia,* vol. xxxv, p. 299.

[2] *Proceedings of the Society of antiquaries of London*, vol. III, p. 165-66, 1855.


+crux xpi



Il est vraisemblable que d'autres croix de ce genre ont encore été rencontrées en Angleterre, car le célèbre Douglas disait, il y a près d'un siècle, que c'était autrefois une coutume de déposer des croix sur les morts catholiques, aussi bien du clergé que du peuple [1].

Les deux croix anglaises publiées par M. Wylie, et les deux premières émanées de M. Tymms, diffèrent pour la forme de nos croix normandes. Les premières sont latines et les secondes sont grecques. Les nôtres rappellent beaucoup ces croix de consécration que l'on peignait sur les murs des églises depuis le XI[e] jusqu'au XVI[e] siècle. Celles de Lincoln et de Chichester reproduisent assez bien le plan d'une église avec ses transepts. Cependant celles d'Edmund's-Bury affectaient tout à la fois les types latins et grecs, car la troisième des croix communiquées par M. Tymms, ressemble étonnamment à nos croix de Bouteilles; il s'ensuivrait de là que le type variait selon les temps et selon les lieux.

Nos croix de plomb ont, du reste, tous les caractères des croix de pierre de leur époque. Elles ressemblent à ces croix

[1] *Nenia Britannica*, p. 68.

antéfixes que l'on trouve sur un grand nombre d'églises, notamment à Courcy (Calvados) et à Étretat (Seine-Inférieure). Elles rappellent encore mieux ces belles croix de cimetière du XIIe siècle, publiées par M. de Caumont, soit dans son *Abécédaire d'archéologie* [1], soit dans sa *Statistique monumentale du Calvados* [2].

Notre contrée en possède aussi de semblables : la plus belle est celle du cimetière de Wanchy, et l'une des plus authentiques est la croix du carrefour d'Auberville-sur-Yère, mentionnée par Eudes Rigaud dans le *Registre de ses visites pastorales* [3]. Enfin la vallée de l'Eaulne nous offre en ce genre des spécimens précieux dans les deux croix de pierre placées sur le chemin d'Envermeu à Bailly, et la vallée de Dieppe nous montre la croix de la *Moinerie* sur la route de Bouteilles à Arques.

Nous avons rencontré le type parfait de nos croix de Bouteilles sur un chapiteau roman de l'église de Saint-Marcouf, dans le département de la Manche. M. Théodose du Moncel, qui l'a dessinée [4], considère l'édifice comme appartenant au XIe siècle, ou tout au plus au commencement du XIIe. Nous reproduisons ici ce modillon, d'après le dessin de M. du Moncel.



Il y a plus, nos croix serviront peut-être à expliquer un usage conservé par les peintres et les verriers du moyen-âge, et qui jusqu'ici n'avait pas été bien compris. M. Viollet-Leduc, aussi savant archéologue qu'il est habile architecte, a bien voulu nous dire que dans les peintures hautes du porche de Saint-Savin, en Poitou, on voyait figurer une croix comme les nôtres sur le suaire d'un mort. De plus, dans les vitraux de Bourges et de Chartres qui appartiennent à la fin du XIIe siè

[1] *Abécédaire d'archéologie*, 1re édition, p. 159.
[2] *Statistique monumentale du Calvados*, t. II, p. 358.
[3] *Regest. visitat. archiep. Rothom.*, p. 25.
[4] *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 23, planche de *modillons*, fig. 98.

cle, on remarque les corps de plusieurs martyrs enveloppés de suaires, sur lesquels figure une de nos croix, soit à la tète, soit à la poitrine. Ici encore la coutume et l'époque concordent parfaitement avec nos découvertes, et l'archéologie vient apporter un argument de plus à nos démonstrations.

M. de Gerville cite deux faits qui tendraient à faire croire que ces croix étaient parfois placées dans les tombeaux en signe de pénitence. Il raconte que Pépin-le-Bref voulut être inhumé *adens* (la face contre terre) et une *croix dessous* sa figure pour expier les spoliations que son père avait commises contre les églises. En 1831, il vit à Couvert, près Bayeux, un squelette aussi couché *adens,* avec une *croix au-dessous* et une chaînette au cou [1]. Dans un article sur *les Inhumations du moyen-âge,* M. Ernest Feydeau raconte que Hugues Capet voulut être inhumé sous le porche de Saint-Denis, couché sur le ventre et une croix dessous la face [2].

Pour nous, si l'on nous demande notre pensée sur l'intention de nos pères, nous dirons qu'il nous paraît que ces croix, comme les vases remplis d'eau bénite que l'on plaçait aux pieds des morts, étaient un préservatif contre les obsessions et les possessions démoniaques dont l'idée, venue des anciens, a traversé tout le moyen-âge.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, ce sont d'abord les croix d'Edmund's-Bury, mais surtout les textes très-précis de Durand, de Mende, qui, en matière de liturgie, est l'oracle du moyen-âge.

En parlant des vases à l'eau bénite que de son temps on plaçait dans les tombes, ce grand témoin du XIIe siècle s'explique clairement sur la question des possessions corporelles. Voici son texte : « Deindè (corpus) ponitur in speluncà in quâ, in quibusdam locis, ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure. Aqua benedicta ne dæmones, qui multùm eam timent, ad corpus accedant; solent namque desævire in corpora mortuorum, ut quod nequiverunt in vitâ saltem post mortem agant [3]. »

Maintenant ces mêmes hommes regardaient aussi la croix comme un exorcisme puissant contre l'esprit malin; car le même Durand, de Mende, dit ailleurs : « Verum enim verò animadverte quandocunque sepelitur christianus vel quocun-

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest.* t. II, p. 195.
[2] *Annales archéologiques*, t. XV, p. 43, année 1855.
[3] *Rationale divin. offic.*, t. VII, p. 35, n° 37.

que loco crucem capiti ejus apponi debere ad signandum illum fuisse christianum ; vel ob id etiam quod summopere diabolus signum hoc pertimescat et ad eum locum horreat accedere qui cruce est designatus [1]. » On pourrait peut-être dans ces paroles trouver la preuve et la raison de l'usage dont nous parlons. Toutefois il est évident que c'était bien de cette même pensée qu'étaient pénétrés les Anglo-Normands d'Edmund's-Bury, lorsqu'ils écrivaient sur leurs croix de plomb : « Crux Cri. (sti) pellit hostem. »

Enfin il est un fait, pris dans les régions les plus hautes et les plus éclairées de la société du moyen-âge, qui atteste parfaitement l'universalité de la coutume dont nous parlons en France et dans toute la chrétienté. Le savant Mabillon raconte dans ses *Annales de l'ordre de saint Benoît* qu'après la mort d'Abeilard, arrivée en 1142, Héloïse écrivit à Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, pour obtenir de lui une formule d'absolution qu'elle pût déposer sur la tombe du célèbre théologien : « Ut aliud sibi sigillum, id est alteram epistolam sigillo obsignatam, mittat ; quo in sigillo Magistri absolutio litteris apertis contineatur ut sepulcro ejus suspendatur [2]. »

L'absolution fut gracieusement accordée, et voici en quels termes elle était conçue, toujours d'après Mabillon : « Absolutio Petri Abaëlardi his verbis concepta est : Ego Petrus, Cluniacensis abbas, qui Petrum Abaëlardum in monachum Cluniacensem recepi, et corpus ejus furtim delatum [3] Heloïsæ, abbatissæ, et monialibus Paracliti concessi, auctoritate omnipotentis Dei et omnium Sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis suis [4]. » Un vieil auteur bénédictin dit que cette absolution fut placée sur le corps d'Abeilard.

Après un fait aussi éclatant nous n'avons plus rien à ajouter si ce n'est que nos croix de Bouteilles sont l'expression populaire et le dernier reste de cette coutume complètement disparue.

Ce mémoire se terminait ici quand j'ai reçu, par la bienveillante intervention du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, une note de mon confrère M. Charma,

[1] Id., ibid., n° 38.

[2] *Annales ord. Sancti Benedicti*, t. VI, p. 356, édit. de Paris, 1739.

[3] Les religieux de Saint-Marcel, où Abeilard avait terminé sa carrière, refusaient de livrer les restes de cet homme célèbre.

[4] Id., ibid.

de Caen, laquelle rentre parfaitement dans mon sujet. C'est un document liturgique emprunté à l'histoire monastique de l'Angleterre à l'époque même de la domination normande. Il constate tout à la fois et le temps de la coutume religieuse dont je me suis fait l'historien, et sa communauté d'existence dans nos deux pays ; il prouve aussi ce que nous avons dit en commençant, que la pratique de l'Église orientale actuelle était celle de l'Église latine au XIe siècle. Inutile de dire combien nous sommes heureux d'ajouter à notre notice cette citation précieuse :

« Dans les statuts de l'ordre de Saint-Benoît, revus par Lanfranc pour ses monastères de la Grande-Bretagne, je trouve, dit le savant professeur, de curieux détails sur les soins dont on devait y entourer les mourants et les morts. Lorsqu'un frère, atteint d'une maladie incurable, approche du terme fatal, le couvent tout entier se range devant sa couche. Le patient alors confesse ses fautes, et reçoit de tous l'absolution qu'à son tour il leur donne : *factâ confessione absolvatur ab omnibus et ipse absolvat omnes ;* puis chacun dépose sur son front le baiser d'adieu. On lui administre ensuite, pour soutenir jusqu'au bout son courage, les derniers sacrements. La lutte suprême commence. Un lit de cendre, en forme de croix, est préparé, sur lequel on dépose le moribond. Prévenus à ce moment, les moines quittent tout, même le service divin, pour aller réciter, dans la chambre mortuaire, les prières des agonisants. L'âme a-t-elle abandonné le corps, il ne reste plus qu'à songer aux funérailles. Mais la dépouille mortelle ne sera pas confiée à la terre, sans qu'auparavant on n'ait placé sur la poitrine du mort, comme à une autre époque on mettait une pièce de monnaie dans sa bouche, son passe-port pour un meilleur monde, l'absolution écrite qui lui ouvrira le ciel : *Absolutionem scriptam et a fratribus lectam super pectus ejus ponant* [1]. »

[1] Voyez *Decreta divi Lanfranci pro ordine S. Benedicti*, cap. XXIII, dans les *OEuvres de Lanfranc*, édit. d'Achery, in-f°, Paris, 1648, p. 293. — Cf. *Biographie de Lanfranc* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII, p. 496 et 518.

CHAPITRE XIV.

SÉPULTURES CHRÉTIENNES DE LA PÉRIODE ANGLO-NORMANDE, TROUVÉES A BOUTEILLES, PRÈS DIEPPE, EN 1855.

Du 20 avril au 16 mai 1855, j'ai exploré une partie du cimetière abandonné de l'ancienne paroisse de Bouteilles, supprimée en 1791, et dont l'église a été démolie en 1806. Le motif de cette recherche était le désir de recueillir et d'étudier des cercueils de pierre et des croix de plomb avec formule d'absolution, genre d'antiquités que l'on y avait rencontrées en 1842, lors de la confection du chemin de grande communication nº 1, de Dieppe à Argueil par Neufchâtel. J'ai été assez heureux pour y trouver les objets que je cherchais.

L'espace exploré a été d'environ vingt mètres de long sur dix de large. C'est une langue de terre à peu près perdue entre deux chemins, l'ancien et le nouveau. Dans cette portion de terrain que nous avons remuée jusqu'au sol naturel, à une profondeur variant d'un à deux mètres, nous avons trouvé deux vases entiers et un grand nombre de fragments de vases, provenant de sépultures de diverses époques.

Les deux vases entiers (dont un seul a pu être conservé) étaient en terre blanche, fine et légère, mais vernissée de vert à l'intérieur. Tous deux avaient une anse, et un seul (celui qui reste) était percé sur la panse de quatre trous pratiqués après la cuisson, probablement pour l'évaporation du feu;

car j'ai cru reconnaître dans son sein des restes de charbons. Selon toute apparence, il dut servir à renfermer les tisons et l'encens (*prunæ cum thure*) que nos pères avaient coutume de placer avec les corps, et dont parle Durand de Mende, dans son *Manuel des Divins Offices* [1]. Du reste, ce vase a dû être placé neuf dans la sépulture, car il semble bien n'avoir jamais servi à des usages domestiques.

Les autres vases, qui n'étaient point forés sur la panse, ont dû être employés à recevoir de l'eau bénite (*aqua benedicta*), comme nous l'apprend encore le même évêque de Mende [2].

Parmi les divers fragments recueillis çà et là, il y en avait de toutes les périodes. On y reconnaissait la terre noire des temps mérovingiens et les restes de ces plateaux de grès qui durèrent parmi nous du xive au xvie siècle; mais la poterie dominante était celle du xiiie. Ce qui nous faisait surtout reconnaître cette dernière, c'était le vernis verdâtre dont les fragments étaient recouverts à l'intérieur. Désirant savoir si cette matière colorante était siliceuse ou à base d'oxide de plomb, je l'ai soumise à l'analyse de M. Girardin, qui m'a répondu que *ce vernis était siliceux.*

Nous avons encore trouvé dans cette terre, tant de fois remuée par les âges, plusieurs pavés émaillés entiers ou en morceaux. Quelques-uns représentent des fleurs de lis, des croix de Malte, des damiers, des feuillages, des bordures, des fleurons, des reines-marguerites, etc. Ce sont des débris provenant du pavage de l'église, du xiie au xve siècle, époque de la prospérité saunière de Bouteilles [3]. Mais nous avons hâte de le dire, ces morceaux de vases et ces débris de pavés se rencontraient dans les terrains supérieurs aux tombeaux dont nous allons parler, et par là même leur étaient postérieurs.

La découverte la plus curieuse et la plus importante a été celle de neuf tombeaux en pierre calcaire, alignés le long d'un mur qui dut faire autrefois partie d'une église disparue. Ils se trouvaient ainsi placés sous la gouttière (*in stillicidio*),

[1] *Rational* ou *Manuel*, liv. vii, ch. 35, n° 35.

[2] Ibid.

[3] Pour les salines de Bouteilles consulter : Les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. xix, p. 256-261. — La *Revue de Rouen* de 1852, p. 6-18. — Le *Bulletin des Travaux de la Société d'Émulation de Rouen* pour l'année 1843. — L'*Histoire de Dieppe*, par M. Vitet, 2e édition, p. 26. — La *Vigie de Dieppe*, des 12 et 16 décembre 1851.

ce qui me paraît conforme à une coutume assez commune au moyen-âge [1]. Pour l'instruction de ceux qui ignorent cette pratique, nous en citerons ici quelques exemples. Pepin-le-Bref paraît en avoir inauguré l'usage parmi nous, en se faisant enterrer, en 768, dans le parvis de l'abbaye de Saint-Denis, sous la gouttière. Hugues Capet l'y suivit en 996. L'agiographie anglaise nous montre, en 862, saint Swithin, évêque de Winchester, se faisant inhumer à la porte de sa cathédrale; et l'agiographie française nous fait voir saint Loup, de Sens, l'illustre exilé de la vallée de la Bresle, se faisant enterrer, en 623, sous la gouttière de l'abbaye de Sainte-Colombe [2].

Nos histoires et nos chroniques normandes nous apprennent aussi qu'en 996, le duc Richard Ier, mourant à Fécamp, demanda à être inhumé sous la gouttière ou le larmier de l'abbaye [3], et que son fils Richard II, voulut l'y suivre en 1026 [4]. Enfin l'évêque de Coutances, Geoffroy de Montbray, décédé en 1093, supplia également qu'on le plaçât sous la gouttière de la cathédrale qu'il avait bâtie [5]. M. Auguste Leprevost, ce doyen vénéré de tous les antiquaires normands, pense qu'une croyance normande ou scandinave attribuait à l'eau des temples une vertu purifiante.

Ces tombeaux assis sur un fond d'argile jaune touchent au sol naturel; ce qui, pour le dire en passant, indiquerait assez qu'avant le XIe siècle on n'inhumait guères autour de nos églises. Leurs parois avaient été construites avec plusieurs pièces de moëllon, et deux seulement avaient conservé leurs couvercles qui étaient entièrement plats. Il est probable que tous ont dû posséder des couvercles, mais que le fossoyeur les aura fait disparaître de temps à autre. Deux ou trois seu-

[1] A. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, Avant-propos, p. XV-XVIII.

[2] « Corpus ejus.. . ad pedes sanctæ Columbæ purpuratæ Christi virginis, in stillicidio sepultum. » *Vita S. Lupi.* — *Hist. de l'abb. roy. de Sainte-Colombe-lès-Sens*, par M. l'abbé Brullée, p. 42.

[3] « Cadaver tanti sceleris non requiescet infrà aditum templi hujus, sed ad istud ostium, in stillicidio monasterii. » Dudon, de Saint-Quentin, p. 56 et 57. — *Neustria pia*, p. 210. — *Les Eglises de l'arr. du Havre*, t. II, p. 40. — Licquet, *Hist. de Norm.*, t. Ier, p. 149. — Fallue, *Hist. de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, p. 86.

[4] Licquet, ibid., p. 219.

[5] Sepultus est in stillicidio ecclesiæ, quod vivens humiliter et instanter postulaverat. — *Gall. Christ.*, t. XI, p. 872.

lement ont donné trace du mortier qui avait servi à souder les parois; les autres ne paraissent pas en avoir reçu.

La forme de ces cercueils était fort étrange. Les deux côtés n'étaient pas droits, mais ils affectaient la forme un peu bombée d'une nef ou d'un navire, suivant les ingénieuses expressions de nos anciennes lois, qui appelaient ce genre de cercueil une nau, « noffum vel nauffo [1]. »

Le sommet du sarcophage, composé souvent d'une pièce et parfois de deux ou trois, présente une entaille carrée ou circulaire disposée pour recevoir la tête du défunt qui s'y emboîtait parfaitement. Les morts que l'on déposait dans ces coffres de pierre n'étaient point renfermés dans des cercueils de bois, mais simplement enveloppés d'un suaire, car dans l'entaille dont nous parlons il n'y avait absolument que la place d'un crâne humain.

Ce genre de sarcophage, bien connu des archéologues, dont on a retrouvé l'analogue dans le chœur de l'abbaye du Tréport [2], en 1840, et tout récemment aussi un fragment dans le cimetière de Martin-Eglise, est attribué au XIIe siècle par tous les antiquaires [3]. Rien, en effet, ne fait présumer que cette mode, un peu singulière, ait dépassé le XIIIe.

La pierre est également très-caractéristique de l'époque. Ce n'est plus ni le Vergelé, ni le Saint-Leu, si communs parmi nous du VIe au Xe siècle; c'est tout simplement la craie, la pierre du pays prise à même nos falaises ou nos carrières. C'est la même que l'on retrouve dans les couches les plus profondes des cimetières de Martin-Eglise, d'Ancourt, de Quiberville, de Biville-sur-Mer, et de Hautot-sur-Dieppe. Ce genre de sarcophage, qui n'a duré que deux ou trois siècles, est contemporain du tuf que l'on rencontre à Longueville et à Bordeaux-en-Caux, dans le Grand-Val d'Etretat.

L'orientation était absolument celle des temps catholiques indiquée par nos vieux liturgistes, Jean Beleth et Durand, de Mende. « Ponuntur mortui capite versùs occidentem et pedibus versùs orientem, » dit le premier; à quoi le second ajoute, comme toujours, son sens mystique : « Debet autem quis sic sepeliri ut, capite ad occidentem posito, pedes dirigat ad orientem : in quo quasi ipsâ positione orat et innuit quod

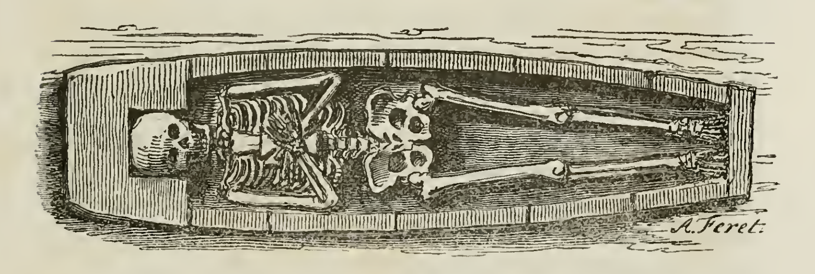
[1] *Liber Legis Salicæ*, tit. XVII, n° 3; Parisiis, Jac. Rézé, 1652.

[2] *Les Églises de l'arrond. de Dieppe*, t. I, p. 175.

[3] *Cours d'Antiquités monumentales*, t. VI, p. 313. — *Abécédaire d'Archéologie*, p. 160. — *La sépulture chrétienne en France*, p. 13.

promptus est ut de occasu festinet ad ortum. » Durand avait raison ; le chrétien de son temps priait jusque sous la pierre du sépulcre. Un auteur du XIIIe siècle à écrit que les Grecs reprochaient aux Latins de ne pas croiser les mains ni les bras de leurs morts. Mais c'est là une erreur, car nos morts de Bouteilles, couchés sur le dos et face au ciel, avaient les avant-bras pieusement croisés sur la poitrine. Chose que je regarde à peu près comme certaine, c'est que les images gravées sur les tombeaux de cette époque n'étaient que la traduction matérielle, je dirais presque la contre-épreuve de ce que renfermait la sépulture [1].

C'était sous les bras ainsi croisés que l'on plaçait la croix de plomb contenant la formule d'absolution que nous allons citer. S'il était permis d'animer la mort, nous dirions que ces pauvres gens pressaient cette prière sur leurs cœurs comme leur dernier trésor en cette vie et leur plus chère espérance en l'autre.



Cercueil de Regnauld, de Bouteilles.

Deux ou trois corps ont été trouvés couchés sur le côté droit, dans l'attitude du sommeil; mais leurs bras étaient également croisés sur la poitrine.

Un médecin de Dieppe, M. le docteur Moriarty, présent à la découverte du corps d'un nommé Regnauld, nous a assuré, d'après l'examen des ossements, que c'était un homme de

[1] On peut faire cette observation sur la pierre tombale de Nicolas de Goderville, 22e abbé de Saint-Ouen de Rouen (1261-72). Cette image, plusieurs fois reproduite par M. de Caumont, est à présent élémentaire. — *Cours d'Antiq. mon.*, t. VI, p. 403. — *Abécédaire d'Archéologie*, p. 284. — *Bulletin mon.*, t. XXI, p. 326. — L'observation peut se renouveler également sur la dalle funéraire de Roger, abbé de Jumièges, mort vers 1170. Cette tombe, faite de carreaux en terre cuite, a été copiée par Gaignières et reproduite en Angleterre par l'*Archæological journal* de 1848, vol. V, p. 234.

35 à 40 ans, d'une grande force physique, ayant possédé une belle tête, pleine d'énergie et de caractère.

Notre savant chimiste de Rouen, M. Girardin, ayant bien voulu analyser un fragment du crâne de Regnauld, à présent déposé au Muséum d'anthropologie de Paris, a trouvé la composition suivante sur 100 parties au poids :

Eau interposée.	5,00
Matière organique azotée. . . .	4,25
Phosphate de chaux des os. . . .	80,00
Carbonate de chaux.	5,00
Silice.	5,75
	100,00

« Cet os, ajoute M. Girardin, a perdu la plus grande partie de son tissu cellulaire azoté et toute sa graisse; il a donc séjourné pendant de longues années dans un terrain humide et assez meuble, propre à la décomposition des matières animales. »

En effet, le cercueil de Regnauld, ainsi que tous les autres, était rempli de terre végétale, et il posait sur l'argile. De plus, le cimetière de Bouteilles, assis dans une vallée, est très-voisin de l'eau.

Ce nom de Regnauld (Ragelnaude) que nous avons lu sur la croix de plomb placée sur la poitrine du défunt, était évidemment un nom de baptême; mais à cette époque reculée les noms de famille étaient assez rares chez le peuple, et chaque homme n'était guères connu que par le nom de son baptême, et puis dans l'Eglise les hommes ne sont appelés que par leurs noms de baptême comme devant Dieu.

La longueur de ces divers cercueils était généralement de 2 mètres; la largeur variait de 25 à 45 centimètres, et la profondeur de 30 à 40. Quoique un peu renflés vers le milieu, ils étaient beaucoup plus étroits aux pieds qu'aux épaules.

Selon moi, le résultat le plus important de cette campagne a été la découverte de croix de plomb que l'on plaçait sur les morts, tant en France qu'en Angleterre. Non-seulement nous en avons trouvé ici trois précieux échantillons qui enrichiront le Musée de Rouen, mais encore, ce qui est plus utile pour la science, nous avons pu étudier la véritable place où on les mettait sur les morts, détails jusqu'ici restés inconnus.

Les ouvriers qui, en 1842, avaient trouvé les premières croix d'absolution, ne nous avaient presque rien appris à leur

sujet [1]. Il faut même les remercier d'avoir conservé ces frêles monuments. A Saint-Front de Périgueux, où pareille découverte a été faite [2], les détails manquaient aussi bien qu'à Lincoln, à Chichester [3], et à Edmund's Bury, en Angleterre [4]. Ici, au contraire, nous avons recueilli de nos propres mains trois croix placées sur la poitrine même des morts et comme pressées sous leurs deux poignets pieusement croisés sur leur cœur. Ainsi donc, le mystère est éclairci et la place est fixée désormais, au moins pour la Normandie; il faudra examiner si ailleurs elles occupent la même position, ce qui est plus que probable, le moyen-âge ayant été universel dans ses idées et ses institutions.

Le côté de l'écriture était tourné vers le corps du défunt, et une pointe qui termine deux d'entre elles, indiquait le bas, qui sur le mort occupait toujours la partie inférieure.

Les croix dont nous parlons ont la forme d'une croix de Malte, et rappellent assez bien les croix de consécration, les croix de cimetières, et les croix de carrefour du XIIe siècle.

Jusqu'ici nous n'avons pu en déchiffrer complètement qu'une seule et celle-là ressemble entièrement par la forme, la grandeur, le poids, les raies, l'écriture et jusqu'à la pointe inférieure, à la croix d'Hemmeline, déjà éditée par M. Arthur Murcier, dans sa *Sépulture chrétienne*. Seulement celle qui nous occupe porte le nom d'un homme appelé Regnauld (Ragelnaude), qui dut mourir à l'âge de 40 ans ou environ. Le nom de Regnauld était très-fréquent parmi nous au XIIe siècle. C'était celui de Regnauld de Gerponville qui, en 1167, conseilla à Waleran de Meulan, la fondation du Valasse; c'était aussi celui de Réginald de Pavilly qui, en 1187, fonda l'abbaye de l'Isle-Dieu, sur l'Andelle. Mais, comme ledit fort bien M. Leprevost, il est rare de « voir le nom de Reginaldus aussi défiguré. »

Du reste voici la formule, qui a été facile à lire. Elle ressemble à cette absolution générale que le prêtre du diocèse

[1] M. Feret, *Bulletin monumental*, t. IX, p. 97. — *Revue de Rouen* de 1851, p. 313.

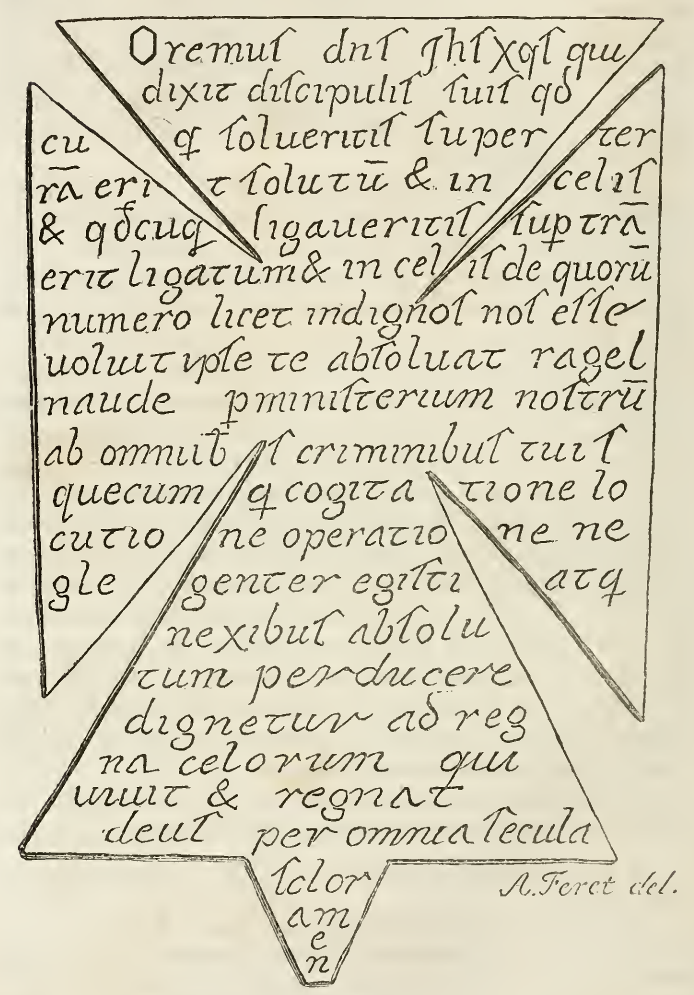
[2] A. Murcier, *La Sépulture chrétienne en France*, p. 27.

[3] M. W. Wylie, « *Observations on certain sepulchral usages of early times;* » apud *Archæologia*, vol. XXXV, p. 298-304.

[4] Il ne faut pas oublier que ceci était écrit en 1855, et qu'à cette époque le n° 43 du troisième volume des *Procès-Verbaux de la Soc. des Antiq. de Londres;* ni le n° 6 du tome III du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, n'avaient pas encore paru.

de Rouen donne encore aujourd'hui au malade qui reçoit l'Extrême-Onction. Nous offrons au lecteur un bois gravé représentant assez fidèlement la croix de Regnauld, de Bou-

Croix d'absolution en plomb
XII Siècle



teilles. Seulement l'artiste ne s'est pas astreint assez servilement à la reproduction des caractères du xiie siècle. Ceux que nous reproduisons ici ont la physionomie du xvie. Aussi

nous ne les présentons que comme un fac-simile approximatif du texte suivant :

« Oremus. Dominus Jesus Christus qui dixit discipulis suis : Quodcumque solveritis super terram erit solutum et in cœlis, et quodcumque ligaveritis super terram erit ligatum et in cœlis, de quorum numero nos licèt indignos esse voluit, ipse te absolvat, Ragelnaude, per ministerium nostrum ab omnibus criminibus tuis quæcumque cogitatione, locutione et operatione negligenter egisti, atque nexibus absolutum perducere dignetur ad regna cœlorum, qui vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen. »

L'autre croix, où nous avons pu déchiffrer quelque chose, appartenait à une femme, c'était celle qui n'avait pas de pointe et près de laquelle s'est rencontrée la pièce de monnaie dont nous parlerons tout-à-l'heure. L'inscription n'en couvre qu'un peu plus des trois quarts ; la partie haute doit renfermer la formule ordinaire : « Oremus. Dominus Jesus, etc. » Mais à la fin on trouve l'oraison « Absolve » que le prêtre récite encore aujourd'hui sur le corps du défunt lorsqu'il est déposé dans la fosse et qu'il y a jeté trois fois de la terre. Nous n'avons pu lire très-facilement que les mots : « Absolve... in resurrectionis gloriâ..... ressuscitata..... » et de là nous croyons pouvoir conclure avec certitude l'oraison suivante : « *Absolve*, Domine, animam famulæ tuæ ab omni vinculo delictorum ut *in resurrectionis gloriâ* inter sanctos et electos tuos *ressuscitata* respiret, per Christum Dominum nostrum. Amen. »

L'écriture paraît avoir été tracée avec la pointe d'un style, et le fond destiné à la recevoir semblait avoir été réglé et rayé avec le même instrument, afin de diriger la main du scribe. Il s'ensuivrait donc qu'au XIIe siècle on avait encore conservé l'usage du style antique [1]. Du reste, cela serait peu surprenant, puisque nous retrouvons ces instruments en très-grand nombre dans les cimetières francs des temps mérovingiens et même carlovingiens. L'histoire raconte que le célèbre Scot Erigène, qui vivait sous Charles-le-Chauve, fut

[1] « L'usage des tablettes de cire s'est maintenu dans les journaux et les livres de recette et de dépense jusqu'à ce que celui du papier de chiffe ait prévalu, » dit le *Nouveau traité de diplomatique*, t. Ier, p. 463. — Dans les statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, de Troyes, de 1263, il est enjoint aux frères « ut nullus tabulas portet. » L'abbé Lebeuf a fait l'histoire de ces tablettes.

tué à coups de styles par des moines Anglais auxquels il faisait la classe.

Afin de tirer de ce document archéologique tout le parti possible, j'ai soumis ces croix, avec leurs caractères et leurs inscriptions, à l'examen des hommes les plus compétents que renferme la capitale de la France, et surtout aux professeurs de notre École des Chartes, le premier établissement paléographique de l'Europe. Voici la réponse qu'a bien voulu me transmettre M. Arthur Murcier, archiviste-paléographe qui, dans cette affaire, s'est fait mon représentant. « J'ai montré, m'écrit-il, vos croix à MM. Lacabane, le comte de la Borde, Vallet de Viriville, Jules Quicherat, Natalis de Wailly, et Léopold Delisle. Tous, après les avoir examinées avec un vif intérêt, les ont attribuées au XIIe siècle. M. Léopold Delisle, qui les a étudiées tout spécialement, se prononce nettement pour le XIIe siècle.

» L'écriture est une minuscule dont quelques-unes des lettres me semblent dériver de l'alphabet oncial dont l'emploi s'arrête au XIe siècle; mais M. Delisle et les autres éminents paléographes appuient leur opinion sur les caractères intrinsèques tels que la formule et le contexte, beaucoup plutôt que sur les caractères extrinsèques, tels que l'écriture et les signes abréviatifs.

» Il est bien plus commun, en effet, de voir les scribes introduire dans leur écriture des variétés de forme que des formules nouvelles. Chacun a son écriture, bien que chacun n'ait que les mêmes lettres à sa disposition, ceci est incontestable. Vous me direz que chacun aussi à son style; oui mais point dans la rédaction des actes où l'on est astreint à des formules déterminées. Or, au moyen-âge, les scribes n'ont guère écrit que des actes. Ceci posé, je crois que le style des croix peut être rangé dans une catégorie à part, mais toujours dans une classe d'actes à peu près uniformes. Reste à savoir si la formule d'absolution est du XIIe ou de tout autre. Nous la croyons du XIIe, parce que nous la retrouvons la même dans la liturgie de ce temps. La latinité est celle du XIIe siècle, les noms propres semblent également lui appartenir. Passé ce temps on ne les retrouve plus, ou leur forme a changé. »

Soumises à l'examen de la chimie, mes croix n'ont offert à la perspicacité de M. Girardin, de Rouen, que du *plomb pur et sans aucun alliage*. Le cercueil de Gondrée, fille de Guil-

laume-le-Conquérant, dont j'avais rapporté un fragment de Lewes, en 1851, n'avait également présenté à notre savant professeur que du *plomb avec de légères traces d'étain* [1].

Enfin, j'ai de plus appelé sur ma découverte l'attention de la numismatique, et voici de quelle manière j'ai été conduit à provoquer un arrêt de cette science dont les décisions sont souvent sans appel.

Une circonstance minime en apparence, mais très-importante en réalité, surtout pour ses conséquences archéologiques, signala le 9 mai l'exploration de celui de nos tombeaux qui contenait la croix la plus lourde, la seule qui soit dépourvue de pointe inférieure. En surveillant avec la plus grande attention l'enlèvement des terres qui entouraient les os du squelette, je recueillis une toute petite parcelle de métal entièrement oxydée et que je pris d'abord pour un ornement ou un bouton de cuivre. Après l'avoir nettoyée avec soin, je découvris que c'était une monnaie d'argent à peu près carrée, ayant 13 millimètres dans tous les sens et pesant 30 centigrammes.

Etranger à la numismatique, mais comprenant tout le prix que pouvait avoir pour moi cette fragile pièce de métal, je m'empressai de la communiquer à M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut et conservateur du Musée des Antiques au Louvre. Voici quelle a été la réponse du savant antiquaire :

« Votre petite monnaie n'est pas fort commode à lire, cependant j'oserais affirmer qu'elle n'est pas normande. Elle a surtout l'aspect des pièces de Beauvais et d'Amiens. Les évêques de Beauvais ont conservé le monogramme de Charles-le-Chauve, sur leurs deniers, jusqu'à la fin du XIIIe siècle; mais ce monogramme est quelquefois altéré. Il y a une douzaine d'années que j'ai expliqué, dans la *Revue Numismatique*, comment ce monogramme, qui se voit sur la monnaie de l'évêque Hervée, contemporain de Hugues Capet, avait ensuite été reproduit par l'évêque Henri (1148), et par Barthélemy qui lui succéda en 1162, trois siècles après Charles-le-Chauve. Votre fragment de monnaie est si maltraité par le temps, que je n'ose pas dire s'il est du XIe ou du XIIe siècle. Mais vous pouvez soutenir sans crainte qu'il n'est ni du XIIIe ni du IXe. »

Cette conclusion est aussi celle de M. J.-Y. Akerman, de Londres, l'un des plus savants numismatistes de l'Europe.

[1] *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 30; 2e édit., p. 36.

M. Thomas, avocat à Rouen et numismatiste distingué, ayant examiné la même pièce, a reconnu sur l'avers un monogramme qu'il croit être celui de Charles, et sur le revers une croix un peu pattée. Dans son opinion cette monnaie est « carlovingienne, mais de la fin de la période; » il la croit semi-royale et émise par un seigneur de Beauvais, d'Amiens, de Meaux, ou de ces contrées.

A présent, résumons-nous et concluons :

La matière et la forme de nos cercueils de Bouteilles appartiennent au XIe et au XIIe siècle, d'après les principes de l'archéologie : leur position sous la gouttière est conforme à l'histoire normande de ce temps; l'orientation des corps et le croisement des mains sont dans les prescriptions de la liturgie d'alors; le métal des croix, leur forme et leur emploi concordent avec ce que nous savons des arts, des traditions et des mœurs de la période Anglo-Normande; les noms sont ceux que l'on portait de Guillaume à Philippe-Auguste; la monnaie qui accompagne les morts ne peut être reculée au-delà du Xe siècle, ni rapprochée en deçà de 1200. L'histoire ecclésiastique nous montre des clercs illustres, contemporains de saint Bernard, rédigeant, pour leurs amis morts, des formules d'absolution que les rituels ont conservées; enfin, des croix analogues, appartenant au XIe siècle, ont été trouvées en France et en Angleterre; d'où je conclus, avec toute la certitude que peut donner la science humaine, que nos tombeaux de Bouteilles appartiennent à la période Anglo-Normande qui va de Guillaume-le-Conquérant à Richard-Cœur-de-Lion. Cette déduction est appuyée également par l'archéologie, l'histoire, la liturgie, la numismatique, et la paléographie.

CHAPITRE XV.

TOMBEAUX CHRÉTIENS DE LA PÉRIODE ANGLO-NORMANDE, TROUVÉS A BOUTEILLES, PRÈS DIEPPE, EN 1856.

Dans le courant du mois de mars 1856, j'ai tenté une seconde fouille archéologique dans le cimetière abandonné de l'ancienne église de Bouteilles, près Dieppe. Le but de ma nouvelle tentative était encore la recherche de cercueils de pierre et de croix en plomb avec formule d'absolution. Cette fois j'ai trouvé deux croix et six tombeaux.

Cette seconde exploration a porté principalement sur le bas de l'église disparue et sur son ancien parvis. Dans l'intérieur de l'édifice j'ai trouvé trois ou quatre pavages successifs, en carreaux de terre cuite, un tronçon de maçonnerie provenant du fût qui supportait la cuve baptismale et deux moules circulaires où furent autrefois coulées les cloches de la paroisse [1]; mais c'est au dehors et devant le portail que j'ai fait mes meilleures découvertes.

[1] C'était autrefois un usage assez commun que les fondeurs se transportassent à domicile et que les cloches fussent faites dans le lieu même où elles devaient servir. Ces opérations se pratiquaient parfois dans le cimetière ou dans l'aître de l'église, témoin Georges d'Amboise que Jehan Lemachon, de Chartres, fondit sur le parvis de la cathédrale de Rouen, en 1501. Le peuple montre encore sur cette place le grand cercle qu'il croit décrit par ce géant de bronze. Souvent aussi les moules étaient fondus dans les églises. A Valmont, en 1844, on en a trouvé plusieurs dans un des transepts de l'abbaye. Ceux que nous avons rencontrés à Bouteilles sont une nouvelle preuve de cette coutume. Du reste, le clergé bénissait le métal au moment de la fusion, et nos rituels renferment des formules de prières pour cette cérémonie qui devenait plus facile lorsque la fonte avait lieu dans l'intérieur des temples.

Les fondements du pignon de l'ouest existaient encore et ils s'enfonçaient sous terre à plus de 1 mètre 50 centimètres du niveau de l'ancien sol. Cette vieille construction était en silex avec contreforts en tuf. La forme des contreforts, la taille des pierres, et surtout leur nature, montraient évidemment que l'église que nous avions sous les yeux datait du XIIe siècle.

On ne saurait toutefois la rapprocher de nous davantage. Ce qui paraît certain, c'est que l'ancien portail était un cintre roman appareillé en tuf. L'église que nous avons retrouvée n'était donc pas la même qui fut donnée ou restituée à l'abbaye de Saint-Wandrille, par notre duc Richard II, dans la fameuse charte délivrée à Fécamp, en 1024 [1], charte qui fut confirmée de nouveau en 1028, par Richard III son fils [2].

Ce qui me fait penser que l'église retrouvée par nous n'est pas antérieure au XIIe siècle, c'est que nous attribuons à ce siècle même les six tombeaux de pierre rencontrés dans le parvis. Or, quelques-uns d'entre eux avaient une portion de leurs pieds engagés sous les fondations du pignon occidental, et l'un d'eux avait même été à moitié relevé afin d'asseoir les fondements du mur, comme nous le verrons plus tard.

Toutefois, nos six tombeaux en pierre et les deux inhumations sans sarcophages que nous avons rencontrées entre eux, étaient placés devant l'église, les pieds à l'orient et la tête à l'occident. Ils étaient ainsi alignés dans un passage d'environ 2 mètres qui existait entre l'église et le mur du cimetière, construit également beaucoup plus tard, puisque ses fondations reposaient sur la tête de nos cercueils, à tel point qu'elles nous ont parfois empêché de les dégager. Ces morts se trouvaient ainsi inhumés sur une place publique qui fut long-temps foulée aux pieds, car le sol supérieur était macadamisé avec de la craie et des vidanges à une assez grande profondeur.

C'était à coup sûr par piété, par humilité, par un sentiment tout particulier de dévotion, que ces braves gens, évidemment aisés, avaient demandé à être enterrés dans ce lieu. Beaucoup de saints et de grands personnages de la même époque avaient donné le même exemple [3], et nous pourrions citer, de nos jours et dans notre pays, des prêtres qui ont

[1] Ecclesiam de Boutellis, cum decimis terris et hospitibus. *Neustria pia*, p. 156.

[2] Ecclesiam Sancti-Albini de Boutelles. *Neustria pia*, p. 167.

[3] A. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. XV-XVIII.

désiré et même exigé qu'on leur accordât ce genre de sépulture, voulant être foulés aux pieds des fidèles leurs paroissiens.

Voici maintenant dans quel ordre nous avons rencontré nos sépultures :

Le 6 mars, vers l'angle nord-ouest de l'église, à peu près vis-à-vis le contrefort saillant du portail qui séparait la grande nef de l'allée septentrionale, nous avons aperçu dans le sol naturel, composé d'une couche épaisse d'argile jaune, deux cercueils en pierre assez voisins l'un de l'autre.

L'auge était formée de plusieurs pièces de moëllon jointes ensemble au moyen de mortier. Ces pierres, du reste, étaient fort grossièrement taillées. Les couvercles, parfaitement plats, étaient formés de cinq ou six morceaux de craie épais de 10 centimètres. Ces pièces étaient également liées avec du mortier. La longueur totale des sarcophages variait de 1 mètre 90 centimètres à 2 mètres. Ils étaient beaucoup plus étroits aux pieds qu'aux épaules. La tête était moins large encore, le crâne se trouvant emboîté dans une entaille carrée ou circulaire. L'un des cercueils a présenté au fond une couche de chaux épaisse d'un centimètre, dans l'autre il n'y avait que le sol naturel.

Un des couvercles s'étant effondré, le cercueil s'était rempli de terre; l'autre, au contraire, était entièrement vide. Les deux squelettes étaient parfaitement en place, couchés sur le dos, la face vers le ciel, et les mains pieusement croisées sur la poitrine. J'ai remarqué sur les os les plus saillants de la tête et de la poitrine une teinte violette qui semblait provenir de plomb décomposé. Pourtant, je n'ai recueilli d'autre objet métallique qu'un morceau de bronze près d'une tête, et dans le même cercueil quelques clous en fer qui semblaient avoir fait partie d'un bière. Toutefois, la tête a dû être simplement enveloppée dans un suaire, car dans l'entaille il n'y avait pas de place pour un corps étranger.

Le 7 mars, à la distance d'environ un mètre, un troisième cercueil a été rencontré orienté et construit d'une façon parfaitement identique. Seulement, celui-là n'avait pas d'entaille pour la tête, il formait une auge complète. Une chose qui nous étonna d'abord, c'est qu'il n'avait qu'un mètre de longueur, mais le mystère s'éclaircit bientôt. La partie basse de ce cercueil ayant été rencontrée par les maçons qui bâtissaient l'église, ceux-ci avaient relevé avec soin les os des pieds ainsi

que les fémurs et les tibias, et les avaient religieusement replacés dans ce qui restait du cercueil. Aussi, tandis que tous les os inférieurs du corps étaient en désordre, la partie haute n'avait pas bougé. Ce mort avait été inhumé sur le dos, les mains croisées sur la poitrine; cependant, la tête a été trouvée couchée sur le côté droit. Les ossements indiquaient un sujet grand et fort, décédé dans la maturité de l'âge. Le fond de l'auge a présenté une couche de sable et de mortier épaisse de trois centimètres. Dans le remblai qui remplissait le sarcophage, nous avons remarqué des valves de moules, une coquille de limaçon et un fragment de vase de terre vernissé en vert, comme ceux du XII[e] siècle, d'après l'opinion de M. Brongniart [1].

Le 8 mars, à la distance d'un mètre du troisième tombeau, nous en avons trouvé un quatrième fort singulier. Ici, il n'y avait pas d'auge pour le corps, mais simplement un couvercle pour couvrir le squelette. Ce couvercle était formé de cinq morceaux de pierre calcaire épais de 20 à 25 centimètres, taillés grossièrement et soudés ensemble au moyen de mortier. Sous cette masse de pierre gisait le corps d'un homme grand et fort, âgé de 50 à 60 ans. Il était couché dans l'argile, les mains croisées et la face vers le ciel.

Un peu plus loin, sur le même alignement, à la distance d'environ 65 centimètres, nous avons rencontré, dans la terre naturelle, le corps d'un jeune sujet qui pouvait avoir de 10 à 15 ans. Il était orienté comme les autres et paraissait avoir été déposé dans un cercueil de bois dont les planches pouvaient avoir de six à sept centimètres d'épaisseur. Nous jugeons ceci par les clous que nous avons rencontrés au nombre d'une vingtaine. Ils étaient gros et courts, possédaient deux têtes ou plutôt avaient été rivés par la pointe. Sous les mains de ce jeune homme, pieusement croisées sur la poitrine, se trouvait une croix de plomb dont nous parlerons bientôt. Mais achevons ce qui concerne les tombeaux.

Le 11 mars, cinquième cercueil en moëllon fabriqué également de plusieurs pièces, le couvercle en présentant cinq ou six. Placé comme les autres sur un fond d'argile, qui n'avait jamais remué auparavant et qui n'a pas bougé depuis; il était à près de trois mètres de profondeur à partir de la crète du

[1] A. Brongniart, *Traité des Arts céramiques ou Poteries*, t. II, p. 99, pl. XXIX, fig. 6. — Brongniart et Riocreux, *Description méthodique du Musée céramique de la manuf. roy. de porcelaine de Sèvres*. p. 138, pl. XXIX, fig. 6.

fossé. L'épaisseur du couvercle et des parois de cercueil était de 10 à 11 centimètres. La longueur intérieure de l'auge était de 1 mètre 70 centimètres. La largeur prise aux épaules est de 33 centimètres; à la poitrine de 38, et aux pieds de 26. L'entaille de la tête, mesurée au dedans, nous a donné 22 centimètres de profondeur sur 20 d'ouverture. Elle était arrondie comme une tête humaine. Le corps parfaitement entier annonçait une personne de 30 à 40 ans. Les os indiquaient une organisation frêle et délicate. L'orientation était régulière : la face tournée vers le ciel; les mains croisées sur la poitrine serraient sous elles une jolie petite croix de plomb contenant une formule d'absolution.

Un peu plus loin que cette sépulture lapidaire, nous avons trouvé un corps qui pouvait avoir de 50 à 60 ans, bien orienté et présentant autour de lui des clous gros et courts, ayant à un bout une forte tête et à l'autre un très-gros rivet.

Enfin, le 12 mars, nous avons trouvé notre sixième et dernier cercueil de pierre, entièrement semblable au précédent, présentant comme lui une entaille circulaire pour la tête. Le corps bien orienté et bien intact, annonçait un sujet peu avancé en âge. Malheureusement il n'avait pas de croix de plomb.

Un peu plus loin, vers le mur de l'église, nous avons rencontré une masse accumulée d'ossements placés là après consomption et exhumation. Nous y avons compté jusqu'à quatre têtes parmi lesquelles il s'en trouvait une d'un enfant de trois ou quatre ans. Tous ces os avaient probablement été entassés ici lors du brisement des sarcophages, à l'époque où l'on posa les fondements de l'église.

La date des tombeaux et autres sépultures dont nous venons de parler doit être fixée par l'archéologie entre 1050 et 1150. La raison de cette attribution est prise dans les idées, les usages et la liturgie du temps, dans la matière, la forme et la disposition des cercueils, dans l'orientation et l'assiette des corps, dans les monnaies et les croix qui se trouvent sur eux, ainsi que dans le caractère de l'écriture et la formule des incriptions.

Nous la tirons surtout de la position des sarcophages sous les fondations d'un édifice cintré et dans le parvis d'une église romane où l'on n'a jamais inhumé depuis.

Si l'entaille de la tête et les différents morceaux qui composent nos cercueils prouvent le siècle chez ceux qui n'ont

pas d'indication meilleure, le caractère bien accusé des nôtres devra servir à déterminer l'âge de leurs pareils, lorsqu'ils seront dépourvus des mêmes moyens de reconnaissance.

Nous savons qu'à différentes époques de l'histoire, et peut-être à toutes les périodes, on a composé des cercueils au moyen de plusieurs pièces réunies avec ou sans mortier. Cette coutume a existé chez les Gaulois, et de récentes découvertes permettent de penser qu'elle a été pratiquée par les Gallo-Romains du Bas-Empire [1]. L'archéologie moderne nous l'a montrée à Allonnes, près Le Mans [2], à Gondreville et à Rogéville, dans la Meuse [3], à Haulchin, en Belgique [4], au Camp de Dalheim, près Luxembourg [5], à Bel-Air [6], et à Yverdon, en Suisse [7], au milieu de sépultures franques des temps mérovingiens. Mais voici un fait curieux et précis qui nous fait voir le même procédé mis en pratique dans une cathédrale de France, un siècle après nos sépultures de Bouteilles. C'est dans l'*Essai sur les Sarcophages,* de M. de Gerville, que nous trouvons cette intéressante citation.

Lorsque Nicolas Gellant, évêque d'Angers, mourut en 1290, on l'inhuma dans sa cathédrale, dans un sarcophage composé de différentes pièces de tuf : « In sarcophago de tuffello ex diversis *peciis* composito [8]. »

Maintenant disons un mot de nos deux croix de plomb.

Toutes deux diffèrent de forme, de grandeur et de poids. La plus petite, celle qui fut trouvée dans le cercueil de pierre,

[1] M. de Gerville dit qu'auprès de Noyon on a trouvé un cercueil composé de plusieurs morceaux de pierre, contenant une monnaie d'Antonin-le-Pieux. *Essai sur les Sarcophages,* dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest.* t. II, p. 182.

[2] *Notice sur la découverte de neuf tombeaux ou sarcophages en pierre,* par M. Ch. Drouet, in-8°, Le Mans.

[3] M. Dufresne, *Notice sur quelques antiquités,* etc., dans les *Mém. de l'Acad. nat. de Metz,* pour 1849, p. 221-24.

[4] *Notice sur la découverte d'un cimetière franc au village d'Haulchin, au Hainaut,* par M. Schayes, p. 3, pl. I, fig. 1, dans les *Bull. de l'Acad. royale de Belgique.*

[5] A. Namur, *Le Camp romain de Dalheim,* troisième rapport, p. 4, et *Public. de la Soc. arch. de Luxembourg,* t. XI, 1855.

[6] *Description des tombeaux de Bel-Air, près Chéseaux-sur-Lausanne,* par M. F. Troyon. Voir le plan.

[7] *Recueil d'Antiquités suisses,* par M. de Bonstetten, p. 45.

[8] *Ex gestis Guill. majoris andegav. episc.,* dans le *Spécilège,* de Luc d'Achery, t. X, p. 251. — De Gerville, *Essai sur les Sarcophages,* dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* t. II, p. 213.

du 11 mars, est aussi la plus élégante par la forme. Longue de 8 centimètres et large de 6, elle ne pèse que 62 grammes, elle n'a pas de pointe et n'est écrite que d'un seul côté. Malheureusement l'écriture est à peu près illisible. Cependant on y reconnaît les premières lignes de la formule ordinaire de l'absolution : « Dominus Jehesus Cristus qui dixit discipulis suis, etc. »

Il ne saurait y avoir autre chose. La seule circonstance que nous regrettions est la disparition du nom de l'individu et l'indication de son sexe. Une dernière observation à faire, c'est que le fond n'ayant pas été réglé, les lignes sont tracées très-irrégulièrement.

L'autre croix, plus grande, plus épaisse et plus lourde, nous offre un carré parfait de 85 millimètres sur tous les sens, avec un poids total de 133 grammes. Un cran, presque imperceptible, indique à la fois et le sommet de la plaque et le commencement de l'inscription. Cette inscription, au lieu d'être écrite comme toutes les autres sur le champ de la croix, est tracée sur les bords des quatre côtés, si bien qu'elle fait le tour de la croix. La ligne n'est doublée qu'à deux endroits, une fois pour un mot placé en surcharge, et une autre fois pour la terminaison du second vers. Comme toutes les autres, elle a été écrite au moyen d'un instrument aigu. Le caractère graphique a la plus grande ressemblance avec celui des croix d'Edmund's Bury, sur lesquelles on lit ces mots : « Crux cri (sti) pellit hostem [1]. »

Ajoutons que cette croix ne contient pas comme les autres une simple formule d'absolution, mais originale et neuve dans son genre, elle est tout à la fois une indication sépulcrale et une demande de prières.

De ma vie je n'aurais réussi à déchiffrer cette écriture plus échevelée que les autres et remplie d'abréviations. J'ai eu le bonheur de trouver un Œdipe dans la personne de M. Vallet de Viriville, l'un des professeurs les plus distingués de notre Ecole des Chartes. Après lui avoir adressé mes deux croix en le priant de les montrer à ses éminents confrères en paléographie, MM. Lacabane, Delisle, Quicherat et de Wailly, voici quelle a été la réponse de ce paléographe, aussi obligeant qu'érudit :

« J'ai reçu dimanche dernier (13 avril) votre lettre et les

[1] *Proceedings of the Society of the antiquaries of London*, vol. III, p. 166.

deux croix d'absolution qu'elle accompagnait. Bien que fort occupé, je me suis dérobé avec empressement quelques moments de loisir pour examiner ces plaques vénérables. Comme vous le dites fort bien, la plus petite reproduit une formule connue. Je l'ai donc négligée, d'autant plus volontiers qu'elle est plus oxydée et plus confuse que l'autre. J'ai commencé par débrouiller l'inscription de la plus grande, et j'ai fait un sens en laissant de côté plus d'un détail.

» Hier mercredi j'ai porté les deux plaques à la Société des Antiquaires de France, où se trouvaient MM. Quicherat, Lacabane et Léopold Delisle. Je leur ai soumis les deux petits monuments et mon canevas de lecture. La légion a travaillé séance tenante, et M. Delisle, notamment, a fourni de très-bonnes améliorations. Voici le résultat de notre examen au point où il en est actuellement. Il faut placer la croix le *cran* en haut et lire de gauche à droite. Nous y trouvons les trois vers léonins qui suivent; les deux premiers hexamètres, le dernier pentamètre :

» Hec est Gullermi crus istic intumulati.
Ergo *Pater Noster* quisquis versus legis hos ter
Dicas : ut requiem det sibi Cristus. Amen.

» Ici est la croix de Guillaume, inhumé en ce lieu. Donc, qui que tu sois qui lis ces vers, dis trois *Patenostres* [1], afin que le Christ lui donne le repos (des justes). Ainsi soit-il.

» La lecture du dernier vers ne nous satisfait pas complètement, mais l'ensemble me paraît bon. Telle qu'elle est veuillez prendre en gré notre besogne.—*P.S.* M. N. de Wailly, qui a vu vos deux croix, adopte notre sentiment. »

Il ne me reste plus qu'à remercier M. Vallet de Viriville et ses savants collègues de leur obligeance et de leur perspicacité. Par la paléographie ils placent nos croix au XII[e] siècle, par l'archéologie nous croyons devoir attribuer les tombeaux à la même époque. Les conclusions, on le voit, sont conformes. Le lecteur jugera et prononcera.

[1] Sur la dalle tumulaire de Jean de Visines, doyen de Saint-Quiriace de Provins, en Champagne, on lit : « Ci-gist Jehan de Visines, doiens de l'église de céans, qui trespassa l'an M. CC. LXXIII au mois de juing : qui lira ces letres die une patenostre por l'âme de li. » *Les Monuments de Seine-et-Marne*, par Fichot et Aufauvre, 19[e] et 20[e] livraison.

CHAPITRE XVI.

SUR LA COUTUME DE PLACER DES VASES DANS LA SÉPULTURE DE L'HOMME, ET SPÉCIALEMENT DANS LES SÉPULTURES CHRÉTIENNES, DEPUIS LE XIe JUSQU'AU XVIIe SIÈCLE.

---

§ I. — L'USAGE DES VASES FUNÉRAIRES A EXISTÉ DANS TOUS LES TEMPS ET CHEZ TOUS LES ANCIENS PEUPLES DE LA TERRE.

Si je regarde la céramique comme la première de toutes les industries, je considère aussi l'usage de placer des vases dans le tombeau de l'homme comme la plus ancienne de toutes les pratiques religieuses des funérailles. Cette coutume, qui remonte au berceau de l'humanité, a traversé les siècles avec la grande famille humaine, et il y a deux cents ans à peine qu'elle a quitté le sol de la France. Peut-être même y existe-t-elle encore cachée en quelque endroit obscur, et nous ne serions nullement surpris d'apprendre qu'au fond d'une de nos provinces, au sein d'une paroisse reculée, vit et prospère la coutume des vases funèbres aussi chère aux premiers chrétiens qu'à ceux du moyen-âge.

Toutes les nations du monde ont différé dans leurs modes de sépulture; les unes ont brûlé les corps, les autres les ont simplement rendus à la terre : celles-ci ont exposé leurs morts sur les grands chemins, celles-là les ont enfouis dans

des cavernes ou des forêts obscures : quelques-unes ont creusé pour eux le flanc des collines et les ont cachés sous des catacombes ; quelques autres enfin ont entassé sur eux des montagnes de pierre ou les ont écrasés sous de gigantesques pyramides. Eh bien ! dans des voies si différentes personne n'a oublié de placer, à côté des restes de ses pères, un vase de terre ou de verre dont nous cherchons aujourd'hui le sens et le mystère.

Ces mêmes peuples ont varié dans leurs coutumes funèbres qu'ils ont prises ou délaissées tour-à-tour. Le vase seul est resté sur les débris des rites les plus divers. Toujours nous le retrouvons près de la dépouille de l'homme qu'il semble avoir mission de suivre et de garder. Compagnon inséparable de la cendre humaine, il survit au temps et aux flammes, au marteau comme à la bêche. En un mot, du plus loin que l'homme nous apparaît dans la nuit des temps, nous trouvons avec lui le débris d'un vase.

Si la coquille fossile est considérée comme la médaille des cataclysmes et des révolutions du globe, je ne balance pas de regarder la poterie funèbre comme la véritable médaille de l'humanité sur la terre. L'archéologie a eu beau étendre le domaine de ses recherches et de ses investigations, elle n'a pas encore réussi à rencontrer un coin du monde qui ait échappé à cette coutume, que l'on peut considérer comme une des premières lois religieuses des peuples primitifs. On pourrait presque appliquer aux vases funèbres ce que Massillon a si bien dit de l'immortalité de l'âme : « Vous trouverez peut-être des peuples sans temples, sans autels et sans dieux, mais nulle part vous n'en rencontrerez sans sépultures et sans vases. L'homme a bien pu un moment oublier Dieu, il n'a pu s'oublier lui-même. »

Si la science s'enfonce dans les ténèbres du passé, si elle s'approche de la tombe où dorment les nations primitives, elle recueille avec respect de grossiers fragments de vase, véritables rudiments de la céramique, couchés à côté de pierres taillées et à peine dégrossies, véritables embryons d'armures. Si les peuples se civilisent, l'usage, loin de perdre de sa force, ne fait que grandir en intérêt par le nombre des types et la beauté des formes. C'est à ce point que l'époque la plus florissante de la civilisation romaine dans le monde est précisément celle qui nous offre la réunion des vases les plus beaux et les plus abondants. Chez nos Calètes, que l'on

pourrait appeler les derniers hommes, nous en avons compté jusqu'à 25 dans une seule sépulture, et chez les Pictons des bocages de la Vendée, M. Fillon a récolté jusqu'à 87 vases, dont 56 en verre, dans le seul tombeau d'une femme artiste gallo-romaine [1].

S'il est un fait constaté en histoire et en archéologie, c'est que nous devons à la coutume dont je parle nos plus grandes richesses archéologiques. Visitez tous les Musées de l'Europe, aussi bien ceux des capitales que des provinces, pénétrez même dans les cabinets des amateurs et des sociétés savantes, et vous trouverez partout, dans les armoires comme dans les montres, ces restes de la mort et ces dépouilles du cercueil. Consultez les étiquettes et les catalogues, interrogez les conservateurs et les antiquaires, et tous vous diront de quelle tombe, de quel cimetière, de quelles catacombes sont sortis ces vases de terre et de verre qui font l'objet de votre étude et de votre admiration. Ne sont-ce pas les momies de l'Egypte qui ont fourni les deux plus complètes et les deux plus étonnantes collections de Paris et de Londres? N'est-ce pas des sépultures du Pérou, du Brésil, du Mexique, et surtout de l'île des *Sacrificios* que sont sorties ces curieuses antiquités américaines qui nous étonnent au Louvre [2] et au *British Museum?* Ce sont les riches tombeaux de la Grèce et de Rome qui ont rempli le monde entier de leurs produits, et c'est des hypogées de la Toscane et du royaume de Naples que sont sortis ces admirables vases étrusques et campaniens, l'orgueil de toutes les collections de la terre.

Et ce Bosphore devenu un moment le tournoi de tous les peuples de la terre, cette Crimée où se décidaient naguères les destinées du monde, n'est-ce pas de leurs caveaux et de leurs tombels cimmériens que sont sorties les richesses céramiques qui font à Pétersbourg la gloire du Musée de l'Hermitage [3].

[1] *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint Médard-des-Prés (Vendée)*, par B. Fillon, in 4°, Robuchon, Fontenay, 1849.

[2] A. de Longpérier, *Notice des Monuments exposés dans la salle des Antiquités américaines au Musée du Louvre*, p. 70-90, Paris, 1852. « Dans les *Guacas* du Pérou, dit M. de Longpérier, on découvre, comme dans les hypogées de l'Egypte, des vases, des figurines, des armes et des ustensiles de toute sorte, » Ibid., p. 71 et 74.

[3] *Antiquités du Bosphore cimmérien, conservées au Musée Impérial de l'Hermitage*, deux volumes grand in-folio, avec illustrations dans le texte, et un atlas de 95 planches. Saint-Pétersbourg, 1855.

Il n'est pas jusqu'à l'Eglise elle-même, qui ne recueille dans la tombe les éléments de son culte et de son histoire. Contemplez ces châsses et ces reliquaires exposés à la vénération des peuples, et vous trouverez peu de corps saints qui ne soient munis, comme le sceau de l'Empire, de ces vases et de ces fioles que l'on retrouve en abondance dans les ouvrages de Fabretti, de Bosio, d'Aringhi, de Mabillon et de M. Perret.

Et notre Musée de Sèvres, l'une des plus curieuses collections céramiques de l'Europe, n'est-il pas tout entier sorti des tombeaux? Si vous interrogez les deux plus habiles conservateurs de cet établissement, MM. Brongniart et Riocreux, tous deux vous répondront, l'un en vous montrant son *Traité des Arts céramiques* [1], l'autre en vous présentant le catalogue ou plutôt la *Description méthodique* [2] de cet admirable collection, et ils vous prouveront ainsi que leurs plus précieuses richesses viennent des cimetières. En vous promenant dans ces galeries, le sanctuaire de la céramique de tous les peuples, vous croirez errer parmi les ombres et au milieu des nécropoles de la France, de la Germanie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Egypte, de la Syrie, de l'Amérique et de l'Océanie.

Il y a plus, c'est que tout ce que nous possédons de plus beau et de mieux conservé dans les produits de l'art antique, provient des tombeaux. Les théâtres, les temples, les palais, les villas, les maisons de l'ancien monde, ont été pillés ou détruits par la main des Barbares. Tous les vases que renfermaient ces édifices ont péri avec eux et nous ne retrouvons aujourd'hui, sous leurs ruines, que d'admirables fragments qui nous en font davantage regretter la perte. Il n'en a pas été ainsi de la tombe. Elle, au contraire, nous rend intact le dépôt qui lui fut confié par la piété des peuples. Entourée du respect des générations, elle a su couvrir son fragile contenu de cette vénération que lui ont vouée partout et toujours les diverses nations du globe.

Dans notre *Normandie souterraine* et dans cet ouvrage, qui en est le complément, nous avons montré au sein de la grande famille celtique, qu'elle se divise en Gaulois, Germains ou Bretons, il n'importe, nous avons montré, dis-je, des vases funéraires placés par elle à côté de la dépouille de ses enfants, ou bien recevant leur cendre sortie d'un bûcher destiné à en perpétuer la durée. Cette coutume

[1] Deux volumes in-8°, avec atlas, Paris, 1844.
[2] Un fort volume in-folio (texte et planches), Paris, 1845.



Vases funéraires des Gaulois, des Germains et des Bretons.

nous l'avons fait voir en France, sur les bords de l'Orne, de la Somme et de la Seine, sur les rochers de la Bretagne et aux rivages de la Normandie. Nous en avons suivi la marche dans les montagnes et les lacs de l'Helvétie, dans les forêts de la Germanie, et jusque dans les îles de la Grande-Bretagne, les *Cassitérides* des anciens.

Après la conquête romaine et sous l'empire des Césars, nous voyons apparaître deux phases diverses et bien distinctes de sépultures : l'incinération et l'inhumation.

Pendant les trois siècles que dura chez nous l'ustion gréco-romaine, on peut dire que ce fut le règne exclusif de la céramique. Pas une créature humaine ne descendit dans la terre sans un fragment de tuile ou un morceau de poterie. Les cimetières de cette époque sont de véritables collections céramiques. C'est au point que nos populations rurales d'aujourd'hui, ne comprenant plus rien aux idées antiques sur l'immortalité de l'homme, regardent ces dortoirs de leurs pères comme des ateliers de poterie ou des entrepôts de marchands. Pas une ville, pas une station gallo-romaine qui ne puisse montrer sur ses collines un de ces dépôts ; il n'y a pas même jusqu'à la moindre *villa* qui n'en ait révélé dans ses



Vases funéraires des Romano-Bretons (1). — (Sussex, Angleterre.)

(1) Nous devons la communication de cette intéressante gravure à la bienveillance de la Société archéologique du Sussex.



Vases funéraires gallo-romains, en terre cuite. (Pays de Caux, Ier, IIe et IIIe siécle.)



Vases funéraires gallo-romains, en verre. (Pays de Caux, Ier, IIe et IIIe siècle.)

fossés, le long des chemins ou dans une des cavées profondes creusées par les siècles. Les pauvres eux mêmes, qui ne pouvaient trouver un vase dans leur répertoire culinaire, donnaient une simple tuile ou le tesson d'un vase; et les petits enfants, que l'on ne brûlait pas, emportaient avec eux leurs tétines, leurs poupées ou leurs joujoux en terre ou en verre. Enfin, on aura une idée de l'abondance des vases dans les cimetières de cette époque toute céramique, quand on saura que le seul cimetière romain de *Terre-Nègre*, à Bordeaux, a donné à ses explorateurs modernes plus de 20,000 vases funéraires.



Sépulture gallo-romaine de Boulogne-sur-Mer.

A partir de Constantin jusqu'à Augustule, c'est-à-dire pendant les deux derniers siècles que les Césars gouvernèrent encore les Gaules, et où malheureusement ils partagèrent si souvent l'empire avec les Barbares, les corps sont rendus à la terre. En conséquence, les fosses se r'ouvrent et les tombeaux se dressent; mais soit que les sépultures se creusent dans la pierre ou le marbre, soit qu'elles se coulent en plomb, qu'elles se construisent en tuiles ou qu'elles se charpentent en bois, dans toutes, les vases continuent à descendre à côté des morts, qui ne peuvent plus s'en aller sans eux. Tous les sarcophages de cette époque que nous ouvrons, qu'ils soient de pierre, de tuile, de bois ou de plomb, tous, dis-je, sont remplis de vases en terre ou en verre, depuis les pieds jusqu'à la tête. C'est même cette abondance de vases élégants, gracieux, de toutes formes, de toutes tailles et de toutes matières, qui constitue la différence la plus caractéristique et la mieux tranchée entre les sépultures de cet âge et celle des trois siècles qui vont suivre. Dans ces dernières où nous

touchons, l'idée païenne, vaincue et détruite, laisse prendre sa place par la pensée chrétienne et germaine, mêlée toutefois à une foule de traditions gallo-romaines.



Vases funéraires gallo-romains. (IVe et Ve siècle.)

Lorsque les Francs baptisés par les évêques et conduits par les prêtres vers le Dieu qu'ils ne cherchaient pas, se furent assis sur cette terre des Gaules qu'ils ne devaient plus quitter et à laquelle ils allaient donner avec tant d'éclat sa forme dernière et définitive, on vit encore le vase funéraire, parfois de bois, rarement de verre, mais presque toujours de terre, descendre avec eux dans une fosse de craie ou s'enfermer dans un cercueil de pierre, afin d'y être la consolation des vivants et la protection des morts. Tous les cimetières mérovingiens et même carlovingiens que nous retrouvons abandonnés sur le penchant de nos collines, ceux qui sortent des tombels ou qui apparaissent dans des auges de pierre, tous ces champs de repos, rudes et simples comme les tribus qui les peuplèrent, tous ces dortoirs, hérissés de haches et

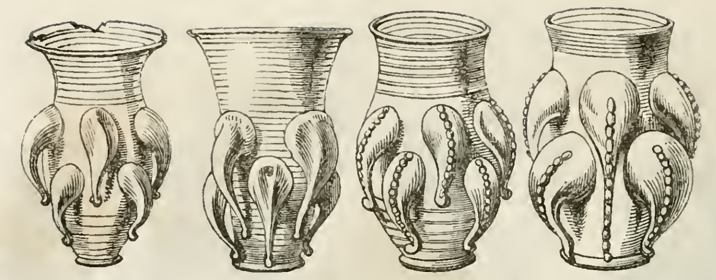
Vases funéraires des Francs.

Envermeu (Seine-Inférieure.)





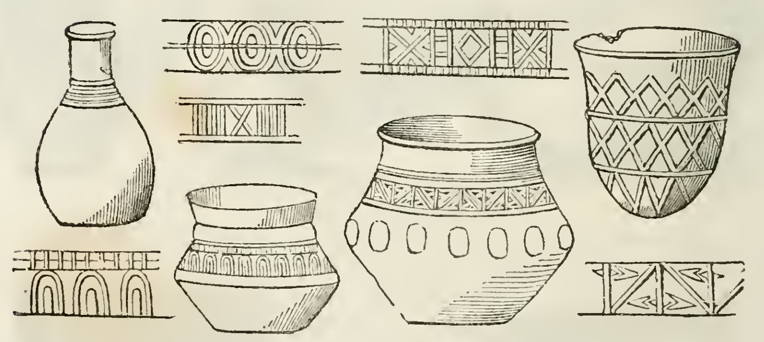
Dieppe.



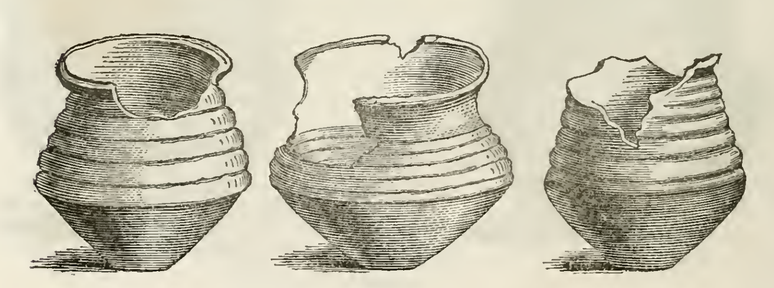
Vases funéraires des Francs et des Anglo-Saxons. (Verre.)



Vases funéraires des Francs-Ripuaires. (Selzen, bords du Rhin.)



Vases funéraires des Francs-Mérovingiens. (Londinières, Seine-Inférieure.)



Vases funéraires des Francs. (Étretat.)

d'épées, montrent toujours aux pieds du mort un vase vide dont les hommes d'aujourd'hui nous demandent le sens et le mystère. Nous croyons l'avoir trouvé dans la piété simple, grossière, peut-être même un peu matérielle et superstitieuse de nos pères. Nous supposons donc, non sans fondement, qu'ils auront mis dans ce vase une eau sacrée, préservatrice des obsessions et des possessions démoniaques, si fréquentes chez les vivants et dont ils ne croyaient les morts ni exempts ni affranchis.

Cette coutume des Francs de la Gaule se retrouve sous Charlemagne aussi bien que sous Clovis, et on la rencontre dans les villes comme dans les plus humbles hameaux. Elle ne régna pas seulement dans la Gaule transformée par la double conquête du christianisme et des Francs, mais elle se retrouve chez les Burgondes de l'Helvétie, au sein de la Grande-Bretagne, tout inondée d'Angles, de Jutes, de Saxons et de Scandinaves. Enfin, elle a ses racines dans le sol de la vieille Germanie, dont les tribus teutoniques ont régénéré l'Europe, sans rien enlever à la mère-patrie.

Mais nous voici entrés dans une phase nouvelle et le vase funèbre qui, dans le main des Francs, des Germains, des Anglo-Saxons, a subi une première transformation, va en subir une plus complète encore sous l'empire de l'idée chrétienne, désormais reine du monde et maîtresse absolue de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Eh bien! sous la législation si profondément catholique de cette partie du moyen-âge, qui va depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle, le vase funèbre durera encore, et plus vivace que les siècles et que les ères qu'il traverse, il survivra au moyen-âge et il faudra toutes les lumières du siècle de Louis XIV pour déraciner des mœurs cette vieille plante qui naquit au berceau de l'humanité.

§ II. — DES VASES FUNÉRAIRES ONT ÉTÉ PLACÉS DANS LES SÉPULTURES CHRÉTIENNES DEPUIS LE XIe JUSQU'AU XVIIe SIÈCLE.

J'entreprends d'établir ici une thèse assez neuve, qui n'est toutefois que la continuation de celle que j'ai soutenue et développée dans cet ouvrage. Mais en ce moment je ne veux guères qu'une chose, c'est de conduire jusqu'à son dernier terme cette question des vases funéraires dont j'ai jusqu'ici donné les origines et développé l'histoire.

Je déclare donc tout d'abord que je ne suis pas suffisamment préparé pour traiter les dernières phases de la question d'une façon aussi développée que je l'ai fait pour les époques antérieures. Aussi je me garderai bien de promettre un mémoire complet. Seulement comme la matière n'a pas été traitée spécialement, à ce que je sache, je ne veux point la laisser plus long-temps passer inaperçue, possédant d'ailleurs une quantité de faits suffisante pour constituer la première instruction d'un procès que d'autres se chargeront de poursuivre.

Je me contenterai donc d'enregistrer simplement dans ce chapitre une série de faits se rapportant aux sept premiers siècles qui se sont écoulés depuis l'an 1000, et je montrerai par des preuves nombreuses et positives, que l'usage dura encore pendant toute cette longue période. L'attention une fois éveillée sur ce point, la démonstration s'étendra avec les découvertes, et bientôt les preuves, arrivant en foule, deviendront évidentes pour les plus simples et les moins expérimentés. Il me paraît d'autant plus important d'attirer l'attention publique sur ce point d'histoire et d'archéologie, que les travaux de tous les jours, soit dans les cimetières, soit dans les églises, mettent constamment à découvert de nouveaux éléments qui viendront appuyer ma thèse. Je me flatte qu'alors ces monuments seront recueillis avec plus de soin, et ils parviendront bientôt à mettre dans son jour une vérité historique naguères inconnue et qui n'est encore aujourd'hui que le partage des savants, des liturgistes et des archéologues.

Avant de citer des faits isolés, je dois donner quelques détails sur la nature des vases, sur leur forme et sur leur matière. Ce sont des préliminaires, il est vrai, mais indispensables à notre sujet, car la grande affaire c'est de pouvoir distinguer les époques au moyen des vases eux-mêmes. Nous essaierons donc d'établir des catégories, travail délicat dans une matière entièrement neuve.

Je suis porté à considérer comme les plus anciens de l'époque capétienne et même comme se rattachant un peu aux derniers temps de la période carlovingienne, des pots en terre fine et légère d'une teinte jaunâtre ou d'un blanc sale, n'ayant aucun vernis, mais simplement décorés sur la panse de lignes rouges perpendiculaires ou diagonales, ordinairement réunies par faisceaux de quatre à cinq, et toutes obtenues au moyen de sanguine appliquée simplement et sans

art. Tous ces pots ont généralement une anse : on en connaît cependant qui en ont présenté deux. Beaucoup d'entre eux sont forés sur la panse. Chez quelques-uns les trous ont été faits avant la cuisson, mais chez la plupart ils ont été pratiqués après. Ces trous sont ordinairement au nombre de quatre, toutefois cette limite est souvent dépassée.

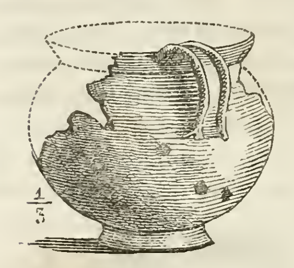
M. Viollet-Leduc a trouvé un vase du genre de ceux que nous venons de décrire, à la cathédrale d'Amiens, dans un tombeau d'évêque, du commencement du XIVe siècle. C'est en cette matière la date la plus moderne que nous connaissions. Les plus anciens au contraire sont ceux que M. Albert Lenoir signale dans les tombes du chœur de Sainte-Geneviève de Paris. Ils pourraient être antérieurs au XIe siècle. En 1850, j'ai trouvé des fragments de ce genre de vase dans les déblais qui entourent la maison romaine du Château-Gaillard, au bois des Loges, près Fécamp. Je les crus alors carlovingiens. Je possède aussi un vase trouvé en 1849, aux Neiges, près le Havre, et dont la panse présente à la fois le vernis verdâtre et plombeux du XIIIe siècle, et des raies rouges et perpendiculaires faites avec de la sanguine. Ainsi ces vases, suivant mes présomptions actuelles, iraient de 900 à 1300; mais j'ai hâte d'ajouter que je ne me crois pas complètement renseigné. J'offre ici, comme échantillon, deux des vases dont je parle.

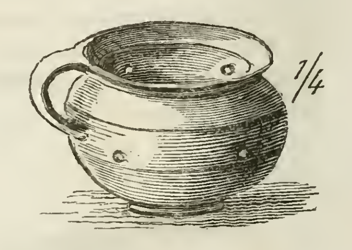


Le dernier renseignement que j'aie reçu sur ces vases me vient de M. l'abbé Barraud, chanoine de Beauvais. Ce savant confrère en possède de pareils à ceux que nous venons de décrire, provenant de l'église ou du cimetière de Saint-Martin-

le-Nœud, dans le Beauvoisis. Il a bien voulu m'apprendre qu'en 1850 on avait trouvé, à Goincourt, un ancien four à pots où l'on fabriquait le genre de vases qui nous occupe. Mais cela ne décide encore rien pour l'époque de la fabrication.

Une seconde catégorie de vases funéraires qui appartient aussi à l'époque capétienne et même à une période assez reculée, puisqu'elle pourrait remonter aisément jusqu'à Philippe-Auguste ou à Louis-le-Jeune, se composerait de pots d'une terre blanche également fine, légère et d'un excellent choix. Ils sont recouverts à l'intérieur, surtout à l'embouchure, de plaques d'un vernis verdâtre et plombifère, qui semble être tombé inégalement sur le vase. La presque totalité de ces vases possède une anse qui très-souvent a été cassée. Quelques-uns en ont eu jusqu'à deux également disparues. La plupart du temps, sur la panse de quelques-uns, sont des trous pratiqués après la cuisson, très-peu lui sont antérieurs. Ces trous sont en nombre inégal, quoique celui de quatre soit généralement consacré.



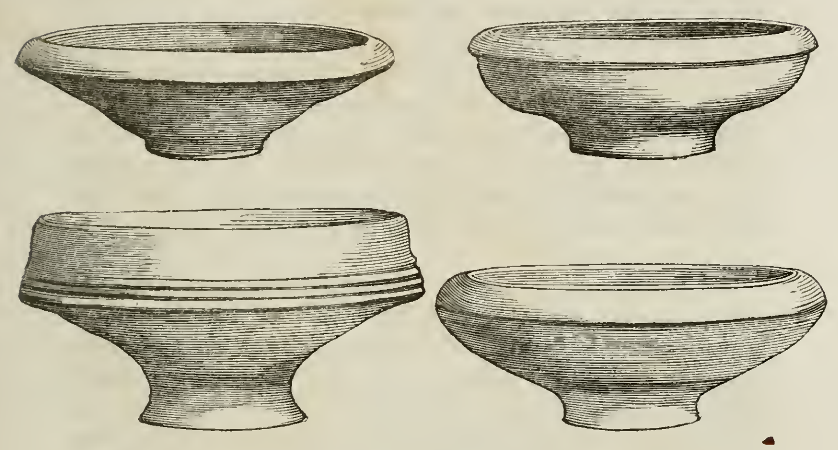


Dans cette seconde catégorie, comme dans la première, les vases forés ont contenu du charbon. Les trous mêmes n'ont été ménagés que pour l'évaporation du feu. Les vases qui ont contenu de l'eau bénite ne sont forés d'aucune façon, mais ils sont semblables pour la matière et la forme.

Une troisième catégorie de vases funéraires que nous signalerons dans notre pays, ce sont de petites soucoupes en grès cérame, dont le centre de production, pour nous, paraît avoir été le Beauvoisis [1]. Ces jattes ou soucoupes nous présentent

[1] M. Milet, jeune céramiste normand, présentement chef du service des fours et pâtes à la manufacture impériale de Sèvres, a bien voulu nous transmettre, au sujet de ces terrines, la note suivante, qui a passé sous-les yeux de M. Riocreux, l'habile conservateur de notre

un type qui est partout le même et qui trahit assez une provenance commune. Larges de 3 centimètres à la base, et de 9 neuf à leur plus grande ouverture, elles n'ont qu'une hauteur de 6 centimètres et une capacité d'environ 2 décilitres. Leur forme est celle de la terrine, sans pieds, ni anse, ni bec, ni goulot. Elles n'ont d'autre vernis que celui que le grès obtient par la cuisson. Généralement la pâte en est fine, bien choisie et peu épaisse. Le façonnage en est gracieux; un simple bourlet aplati vers le bord est tout l'ornement qu'elles admettent. Nous en donnons ici quatre spécimens réduits à moitié de leur grandeur naturelle.



L'époque de ces terrines est assez malaisée à définir. Cependant elles appartiennent incontestablement à la dernière période de la coutume dont nous parlons. Je ne crois pas que l'on en trouve avant le XIV[e] siècle, et je pense qu'elles ont dû être très-répandues parmi nous au XV[e] et surtout au XVI[e] siè-

Collection nationale : « Les petites jattes grises, venant de Martin-Eglise et de Saint-Aubin-sur-Mer, que vous avez offertes à notre Musée de Sèvres, sont en grès de Savignies, près Beauvais, où existe une des plus vieilles fabrications de France. Me trouvant à Savignies, en 1852, j'ai pu recueillir quelques petits pots en grès du moyen-âge et savoir l'endroit d'où on les avait extraits. Cet endroit m'a présenté tout d'abord une masse compacte s'élevant à plus d'un mètre du sol et recouverte de terre végétale. Dès les premiers coups de pioche, une foule de débris jaillirent de ce tas de rebuts. Près de là aussi étaient les restes d'un four découvert, très-différent de ceux d'aujourd'hui et de la forme la plus primitive. Dans la sole ensablée j'ai pu recueillir de petites jattes comme les vôtres, encore empilées dans le four et collées ensemble par l'action du feu. »

cle. La première en date serait celle de Saint-Aubin-sur-Mer, présentement déposée au Musée de Sèvres. Si les rapports sont exacts, elle aurait été trouvée dans le chœur et dans la fosse d'un curé mort en 1307. Mais nous avons tout lieu d'attribuer au xve ou au xvie siècle celles de Martin-Eglise, de Bouteilles, de Londinières et de Saint-Denis-de-Lillebonne.

La Haute-Normandie n'est pas le seul point qui nous ait fourni de ces jattes ou terrines grèsées. Le Musée de Sèvres en possède trois recueillies dans les anciennes sépultures de Paris. Ces dernières, légèrement différentes des nôtres, doivent provenir de Paris même qui était alors, comme aujourd'hui, un centre puissant de fabrication.

Il y aurait encore une foule de catégories à établir, mais nous nous bornerons aux trois qui précèdent, comme étant les plus usuelles et les mieux fondées pour le moment.

Maintenant on nous demandera quel nombre de vases on plaçait dans chaque sépulture chrétienne et quelle place ils y occupaient? Ici encore nous sommes loin d'être suffisamment renseigné. Cependant nous dirons volontiers le peu que nous savons.

Nous savons qu'à l'époque mérovingienne et peut-être aussi carlovingienne, le vase, ordinairement seul, était généralement placé aux pieds. Cette règle n'admettait que peu d'exceptions. Nous sommes moins renseigné sur l'époque capétienne. Les sépultures de cet âge n'étant ni sécularisées, ni profanées, et encore moins passées à l'état archéologique, les découvertes y ont été jusqu'ici peu considérables et mal étudiées. Et puis une fouille dans un cimetière chrétien, fût-il profané depuis long-temps, ne présente pas assez d'intérêt à l'antiquaire pour qu'il l'entreprenne. Nous sommes donc réduit à donner ici les faits révélés par le hasard et des observations aussi peu soutenues que profondes.

Les sépultures de Sainte-Geneviève de Paris, reproduites par M. Lenoir, présentent dans chaque cercueil quatre vases placés à chacun des angles. Les cercueils des deux jeunes frères de saint Louis, découverts à Poissy, en 1714, ont fourni la même observation, mais pour le caveau seulement. A Troyes, le comte de Champagne, Henri Ier, mort en 1180, n'avait qu'un seul vase placé au côté droit. L'évêque Hervée, inhumé en 1223, n'avait non plus qu'une fiole de verre.

Le baron Taylor ne cite que deux vases trouvés dans le cercueil d'un abbé de Jumièges, du xiie siècle. M. Feret n'en

a également rencontré que deux, en 1827, dans la tombe de Renaut de Calletot, mort vers 1310 : l'un était aux pieds et l'autre à la tête. On n'en cite qu'un seul dans la fosse d'un curé de Saint-Aubin-sur-Mer (Seine-Inférieure), enterré en 1307 et visité en 1850. M. Viollet-Leduc parle de trois seulement rencontrés dans le sarcophage d'un évêque d'Amiens, au xive siècle; l'un était aux pieds et les deux autres près des épaules.

M. Marquis qui, vers 1823, assista aux fouilles de la chapelle de Dreux, ne mentionne aussi que trois ou quatre vases de terre dans chaque sépulture. Parfois il s'y rencontrait aussi une fiole de verre. Dans les cercueils de plâtre, découverts à Chastenay-sous-Bagneux, vers 1715, l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dit bien « que l'on trouva sur chaque corps trois où quatre vases de terre et parfois une fiole de verre, » mais elle n'en indique nullement la place.

Les Dunois-Longueville, inhumés à Cléry, de 1468 à 1508, ont montré un grand nombre de vases placés autour des corps.

En 1855, dans l'église de Bouteilles, nous avons trouvé un squelette qui pouvait bien n'avoir que 200 ans : il avait un seul vase auprès de la tête. La même année, à Sigy, on a recueilli, dans un cercueil, un vase foré et noirci, placé aux pieds d'un squelette : je le crois du xiiie siècle. Toutefois Ezéchias de Mondion, soulevé à Fallencourt, en 1846, en a présenté deux dans une fosse qui paraît être du xviie siècle.

A Morienval (Oise), on a trouvé, autour d'un cercueil du xviie siècle, plusieurs vases placés sur le couvercle et 38 autres rangés autour du sarcophage.

En 1838, on trouva, dans le cimetière de l'ancienne paroisse de Saint-Germain-de-la-Lieue, près Bayeux, un sarcophage de pierre qui contenait un vase en terre rouge non vernissé, que M. Lambert attribue au xiiie siècle. Le même archéologue nous a cité un autre sarcophage de pierre ouvert en 1846, dans le chœur de l'église de Tours-en-Bessin. Ce cercueil, qu'il croit du xiiie siècle, contenait plusieurs vases en terre blanche, dont trois seulement ont pu être conservés et déposés au Musée de Bayeux.

Enfin, M. l'abbé Tournesac, parlant de l'exhumation de la sœur Charlotte Lenormant de Beaumont, faite vers 1840,

à Saint-Julien-du-Mans, dit que cette religieuse, décédée en 1688, n'avait qu'un seul vase avec elle.

En dernier lieu on nous demandera quelle pouvait être la pensée de nos pères, ces fervents croisés du moyen-âge, lorsqu'ils plaçaient ainsi dans les tombeaux des vases que ne comprennent plus leurs derniers descendants? La réponse est facile et la pensée est d'autant plus aisée à connaître qu'ils ont eu soin eux-mêmes de nous la transmettre par l'organe de leurs deux plus grands liturgistes. Jean Beleth et Guillaume Durand, tous deux évêques, tous deux écrivains ecclésiastiques, nous apprennent que ces vases étaient destinés à contenir de l'eau bénite et de l'encens : « Aquam benedictam et prunas cum thure apponerent [1], » dit le premier ; ce que le second exprime en ces termes : « Deinde (corpus) ponitur in speluncâ in quâ, in quibusdam locis, ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure [2]. »

Ils font plus, ils vont même jusqu'à nous donner, d'après les idées de leur temps, l'explication de ces actes que nous regardons, nous, comme une tradition ou une émanation des anciens âges. Ils prêtent à l'eau bénite une force mystérieuse contre les esprits, et ils donnent à l'encens un sens naturel et allégorique tout à la fois. Mais ici laissons parler l'évêque de Mende : « Aqua benedicta ne dæmones qui multum eam timent, ad corpus accedant ; solent namque desævire in corpora mortuorum, ut quod nequiverunt in vitâ saltem post mortem agant. Thus propter fætorem corporis removendum, seu ut defunctus creatori suo acceptabilem bonorum operum odorem intelligatur obtulisse, seu ad ostendendum quod defunctis prosit auxilium orationis [3]. »

Personne dans le cours du moyen-âge n'est venu contredire cette interprétation d'une coutume alors universelle. Tous les antiquaires qui s'en sont occupés depuis un siècle n'ont pas manqué de copier les deux auteurs et les deux passages que nous venons de citer. Le nombre de ceux qui l'ont emprunté ne nous est pas connu, cependant nous ne pouvons nous défendre de citer pour le dernier siècle Casali [4], Schœpflin, Oberlin [5], et l'Académie des Inscriptions et Belles-

[1] Beleth, *De divinis officiis*, c. 161.

[2] Durandus, *Rationale divin. offic.*, l. VII, c. 35, nº 37.

[3] Durandus, *Rationale divin. offic.*, l. VII, c. 35, nº 37.

[4] J.-B. Casali, de Rome, *De veterum sacris christ. ritibus*, p. 336.

[5] *Museum Schœpflini*, in-4°, Argentorati, 1773.

Lettres [1]. Pour le temps présent le nombre en est plus grand encore. Ne pouvant les indiquer tous, nous nous contenteterons de citer MM. Feret, de Dieppe [2], de Caumont, de Caen [3], Brongniart, de Paris [4], Namur, de Luxembourg [5], Wylie, de Londres [6], l'abbé Brullée, de Sens [7], et Arthur Murcier, de Versailles [8]. On le voit, le point que nous traitons ici est un des mieux établis de toute l'archéologie chrétienne. Il n'y a pas à son sujet la moindre dissonance parmi les interprètes du moyen-âge.

Maintenant venons aux faits et citons-les dans leur ordre chronologique réel ou approximatif.

§ III. — VASES FUNÉRAIRES CHRÉTIENS DES XIe, XIIe et XIIIe SIÈCLES.

Voici un fait qui ne présente pas de date précise, mais qui peut bien remonter au XIe siècle et même plus haut encore. Je l'emprunte à la belle *Statistique monumentale de Paris*, publiée par M. Albert Lenoir, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Le texte, il est vrai, manque jusqu'à cette heure, mais je vais essayer de faire parler le dessin.

En 1807, des travaux de démolition, pratiqués dans l'église de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, mirent à découvert un certain nombre de cercueils de pierre, appartenant, selon toutes les apparences, à l'époque romane la plus primitive. Parmi les divers sarcophages qui furent trouvés et qui figurent dans l'ouvrage de M. Lenoir, un d'eux est représenté ouvert montrant encore le religieux qu'il renferma : ses pieds sont chaussés de sandales et liés par ces bandelettes dont Durand de Mende se rendit plus tard l'interprète : les reins sont ceints d'une courroie fermée d'une

[1] *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. V, p. 281.

[2] *Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, p. 19-21, Rouen, Baudry, 1828.

[3] *Cours d'Antiquités monumentales*, t. VI, p. 316 23, et le *Bulletin monumental*. Passim.

[4] *Traité des Arts céramiques*. t. Ier, p. 437.

[5] *Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg*, t. V, p. 57.

[6] *Archæologia*, vol. XXXV, p. 298.

[7] *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens*, année 1853, p. 74.

[8] *La Sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du* XIe *au* XVIe *siècle*, liv. V, p. 159-64.

boucle, et la main tient une baguette, ou plutôt un roseau, comme on l'a rencontré sur plusieurs des Germains d'Oberflacht. A chacun des quatre angles du cercueil est placé un vase de terre muni d'une anse. Si l'on en croit un dessin détaché, ces vases pourraient bien présenter sur la panse des groupes de quatre raies, probablement coloriés avec de la sanguine, et un trou qui dut être destiné à l'évaporation du feu [1].



Des vases du même genre et appartenant évidemment au moyen-âge par leur forme, se voient encore dans le même ouvrage parmi les détails de l'église de Saint-Benoît. Ces vases, qui ont une anse, doivent provenir des tombes de l'église ou du cimetière, et ils auront contenu de l'eau bénite



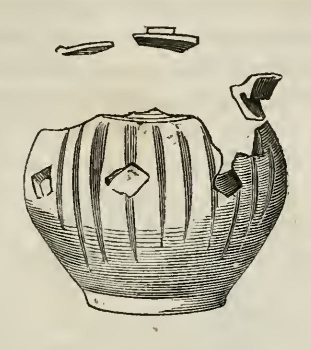
et des charbons [2]. Paris, du reste, par ses nombreuses églises et sa quantité de cimetières supprimés, nous a fourni à plusieurs reprises des arguments en faveur de notre cause.

J'ai vu chez M. Viollet-Leduc un vase en terre jaunâtre fine et légère, percé sur la panse de cinq à six trous pratiqués après la cuisson au moyen d'un outil en fer et à l'aide d'un

[1] *Statistique mon. de Paris*, *Atlas*, 13e livraison, pl. XI, fig. 1 et 10. — Tous les vases dont nous allons insérer désormais le dessin dans notre texte sont ceux-là mêmes dont nous faisons la description. Lorsque nous n'indiquons pas les mesures c'est que les auteurs où nous puisons ont négligé de la donner.

[2] Ibid., *Atlas*, 8e livraison, pl. VII, fig. 10, 11 et 13.

coup sec. Le ventre est orné d'un certain nombre de lignes perpendiculaires de couleur sanguine, on remarque du noir



114

à l'intérieur. Ce vase a été trouvé dans l'église ou le cimetière de Saint-Séverin de Paris. Il a été recueilli, avec les restes de son couvercle, dans un cercueil de pierre dont le sommet était aigu comme un toît, tandis que la tête en était entaillée, ce qui nous paraît un signe du XII[e] siècle. Dans l'opinion de M. Viollet-Leduc, qui a vu ce tombeau, il était au moins du XIII[e].

Le Musée céramique de Sèvres possède deux vases funéraires qui proviennent également de fouilles faites dans la capitale. Tous sont en terre, d'un blanc sale, munis d'anses et présentant sur la panse des lignes rouges verticales qui paraissent faites avec de la sanguine.

Celui qui porte le chiffre A, B, II, 1012, est ainsi étiquetté : « Poterie en terre trouvée dans un tombeau de l'église Saint-Marcel de Paris, rue Mouffetard, donnée par M. Serres, en 1839. »



115

L'autre vase, semblable au premier, porte cette indication : « Vase à usage domestique, transformé en vase funéraire, trouvé en septembre 1843, sur le couvercle d'un cercueil de

pierre en forme d'auge qui renfermait des monnaies, en fouillant le sol d'une cour de roulage, rue Rambuteau. Ce vase contenait encore quelques restes de charbon : plusieurs tombes ont été rencontrées dans cette excavation et elles étaient accompagnées de vases semblables. »

La Bibliothèque Impériale de Paris possède aussi trois vases du même genre, trouvés au siècle dernier dans des sépultures chrétiennes de la capitale. La grande salle des antiques dans laquelle ils sont en ce moment placés est riche en objets d'art de toutes sortes et de tous pays, malheureusement l'ordre et le classement y font défaut. Nous pensons que la cause principale de cette lacune est due surtout à l'exiguité du local, bien trop petit pour la quantité d'objets qu'il renferme. Nous le disons à regret, mais nous avons vu avec une vive peine, pour l'honneur archéologique de notre patrie, que des vases romains, des vases francs et des vases chrétiens du moyen-âge se trouvaient entassés pêle-mêle et sans discernement dans la même montre ou la même armoire. Le classement méthodique de ces objets est cependant devenu bien facile aujourd'hui.

Grâce à la bienveillance de M. Muret, dessinateur attaché au cabinet des médailles, nous avons pu examiner trois vases chrétiens dont nous donnons la description.

Le premier, en terre blanche, est muni d'une anse et présente à peu près la forme des vases du XIIIe siècle. Sa teinte est jaunâtre et sa terre légère. Sur la panse sont des linéaments perpendiculaires de couleur rouge et au nombre de cinq par chaque groupe. Des trous ont été percés à la panse après la cuisson. Dans l'intérieur on remarque un terrain charbonné. On lit sur ce vase la note suivante, écrite au siècle dernier : « Vase sépulcral trouvé dans les fouilles de la chapelle du palais, lors de sa démolition en 1781. »



Les deux autres sont entièrement semblables pour la forme, la terre, le vernis et le dessin. Un seul indique sa provenance par cette inscription, qui a dû être écrite par une main quelque peu bénédictine : « Ce pot est trouvé dans un tombeau de pierre lorsqu'on a rebasti le cloître. Il étoit à côté d'une tête de mort et il y avoit dedans du charbon. » Je suppose

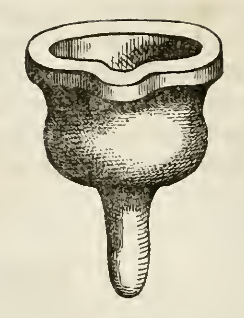


volontiers que ce vase provient de Saint-Germain-des-Prés ou de Sainte-Geneviève.

Deux vases de l'espèce de ceux que nous venons de décrire se voient aussi dans une des montres du Musée départemental de Rouen. La terre en est également fine, légère et jaunâtre. Ils sont percés sur la panse de quatre trous très-irréguliers, pratiqués après la cuisson à l'aide du choc d'un outil pointu tel que celui dont les couvreurs percent les ardoises. En même temps ils sont décorés de plusieurs groupes de cinq raies perpendiculaires tracées aussi avec de la sanguine. De plus chacun d'eux possède une anse. Quoiqu'ils soient sans indication de provenance, tout me porte à croire qu'ils viennent de sépultures chrétiennes.

Vers 1823, lorsque la famille d'Orléans fit creuser à Dreux les fondations de la chapelle sépulcrale qui existe aujourd'hui, on rencontra le cimetière de l'ancienne église du château. Dans un caveau cruciforme, qui probablement avait été bouleversé, apparut une francisque rouillée semblable à celle de Childéric et des vases dont plusieurs étaient terminés par un tenon, particularité que nous ne connaissons pas ailleurs. Comme spécimen nous reproduisons ici deux de ces vases.





Dans plusieurs tombes placées sur l'ancienne chapelle on a trouvé de deux à quatre vases dans chacune : « quelques-uns, dit M. Marquis, sont munis d'une anse, d'autres en manquent, et la plupart sont percés de plusieurs trous (ordinairement quatre) disposés circulairement à leur partie moyenne. L'enduit noir et charbonneux que tous offrent intérieurement annonce qu'une substance y a brûlé [1]. » M. H. Langlois a dessiné deux des vases dont nous parlons dans l'*Atlas* de la Société des Antiquaires de Normandie, pour l'année 1824 [2]. Nous les attribuons au XIIIe siècle.

M. A. Brongniart, dans son *Traité des Arts céramiques,* nous apprend que le baron Taylor étant à l'abbaye de Jumièges on ouvrit devant lui une tombe portant la date de 1120 [3], et qu'on y trouva deux petits vases brisés, dont un fut donné au Musée de Sèvres. Voici en quels termes le savant céramiste décrivit ces objets dans sa *Description méthodique du Musée de Sèvres :* « Fragments de deux vases funéraires en pâte jaunâtre, d'un façonnage léger, ornés de reliefs appliqués en lamelles plissées sur l'échantillon figuré (M., pl. XXIX, fig. 6), et en pastillage linticulaire sur le second; vernis jaunâtre et vert-olivâtre jaspé. Trouvé dans le tombeau d'un abbé de Jumièges, portant la date de 1120, ouvert en 1834, en présence de M. le baron Taylor, donateur [4]. »

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. Ier, p. 62.

[2] Id.,, ibid.

[3] Dans cette date de 1120 il y a certainement une erreur. Aucun abbé de Jumièges n'est mort à cette époque. Selon toutes les vraisemblances le tombeau visité était celui d'Ursus ou Urson, 33e abbé, décédé le 29 octobre 1127, et inhumé dans le chapitre. *Gall. Christ.*, t. XI, p. 195. — *Neustria pia*, p. 312. — Deshayes, *Hist. de l'abb. roy. de Jumièges,* p. 272.

[4] *Description méthodique du Musée céramique de la Manufacture royale de Sèvres,* par MM. A. Brongniart et D. Riocreux, p. 138, in-4°, Paris, Crapelet, 1845. Planche XXIX, fig. 6.

J'ai hâte d'ajouter, pour mon propre compte, que des fragments de vases semblables à ceux-là ont été trouvés dans les déblais du château de *Robert-le-Diable,* en 1855. Mais ceci ne prouverait qu'une chose; la contemporanéité de ces divers débris céramiques.

Dans son *Traité des Arts céramiques,* publié l'année précédente, l'illustre auteur complète ainsi la description des deux vases : « Ils avaient servi à brûler de l'encens, car on remarquait dans le fond un enduit charbonneux. Leur vernis, analogue, a été reconnu plombifère. La pâte de l'un était blanchâtre, poreuse, happante, mais très-dure. La glaçure en est jaunâtre, d'aspect vitreux, mais très-inégalement étendue; la pâte de l'autre est aussi blanchâtre, mais plus grossière. On y voit des grains de quartz qu'on observe dans le kaolin de transport, la glaçure en est verte, très-brillante et très-épaisse. Il y a des ornements en relief, des zônes brunes, des points et des taches de pâte saillantes [1]. »

Les fouilles dont parle ici M. Brongniart furent exécutées par M. Casimir Caumont, alors propriétaire des ruines de Jumièges. Dans le zèle qui l'animait pour l'étude et la conservation de ce beau monument, M. Caumont tenta plusieurs fois des fouilles, soit dans le cloître, soit dans le chapitre, soit dans les chapelles de l'abbaye. En 1844, nous en avons vu pratiquer une dans l'église de Saint-Pierre, en présence de M. Ch. Richard, maintenant préfet du Finistère. Nous nous souvenons d'avoir vu alors, dans les souterrains du monastère, des sépultures d'abbés accompagnées de leurs crosses, des orfrois de leurs vêtements et des restes de leurs chaussures. Tous ces objets étaient sous verre afin d'être mieux conservés. Dans sa maison, établie aux anciens magasins du monastère, M. Caumont nous a montré plusieurs vases de terre vernissés de vert et percés de trous, qu'il nous a dit provenir du cimetière de l'église paroissiale. En réunissant ainsi tous ces débris chrétiens, la pensée du vénérable collecteur était de former un véritable *Musée Gémétique.*

Du reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on découvre des vases chrétiens à Jumièges. Voici ce qu'écrivait, en 1829, M. Deshayes, dans son *Histoire* de cette abbaye royale.

« Vers 1339, l'abbé Guillaume Gemblet, dit Lejeune, à la prière des religieux et des habitants de Jumièges, fit démolir

[1] *Traité des Arts céramiques* ou *Poteries,* par M. Al. Brongniart, t. II, p. 99, 2 vol. in-8°, Paris, 1844, avec *Atlas,* pl. XXIX, fig. 6.

l'église et la maladerie de Saint-Michel comme trop rapprochées des habitations. Il fit enlever et transférer dans l'abbaye le corps d'un abbé inhumé autrefois dans la chapelle de Saint-Michel et que l'on croyait être celui de Guillaume de Fors, décédé en 1248. Les autres corps restèrent enterrés au même lieu jusqu'en 1756, où l'on en enleva cinq, avec dix-huit têtes, près desquelles on trouva plusieurs petits pots remplis de charbon et d'encens, usage qui se pratiquait jadis pour l'enterrement des prêtres [1]. »

En octobre 1844, M. Arnaud, inspecteur des monuments historiques de l'Aube, assistant à des fouilles pratiquées dans la chapelle de Notre-Dame, à la cathédrale de Troyes, vit découvrir plusieurs squelettes de chanoines qui avaient été déposés dans des cercueils de bois détruits par le temps. On trouva près de ces squelettes les fragments d'un calice en étain et un certain nombre de pots en terre ayant presque tous une anse et trois pieds.

« Quelques-uns, dit M. Arnaud, sont en terre blanche et recouverts d'un vernis inégalement appliqué ; d'autres mieux façonnés sont composés d'une terre rouge ou brune et ne sont pas vernissés. Ces pots contenaient pour la plupart des cendres et du charbon.

» La forme de ces vases est tout-à-fait vulgaire ; c'est absolument celle des marmites de terre encore en usage dans nos campagnes, et l'on est tout étonné, dès la première vue, de leur trouver un air de nouveauté [2].

» ..... On a trouvé aussi, au côté méridional de la chapelle, plusieurs squelettes avec des pots semblables à ceux dont nous venons de parler [3]. »

Dans le sarcophage de pierre de Henri Ier, comte palatin de Champagne, mort en 1180, on trouva au côté droit du squelette un vase de verre fait en manière de cruche et muni d'un couvercle en étain [4]. « Sa forme est celle d'une petite cruche à l'huile dont le bec est peu prononcé ; sa hauteur est de 10 centimètres, il a autant de largeur vers la panse. Cette

[1] *Histoire de l'abbaye de Jumièges*. par C.-A. Deshayes, p. 83, in-8°, Rouen, Baudry, 1829.

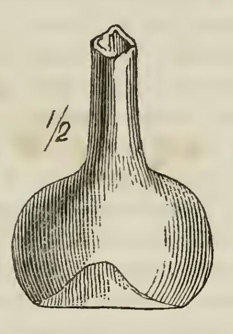
[2] *Notice sur des objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre à la cathédrale de Troyes*, par M. Arnaud, p. 2 ; in-8° de 16 pages, Troyes. Cardon, 1844.

[3] Ibid., p. 3.

[4] Ibid., p. 3, 4.

dernière est ornée de petites canelures et va en diminuant et s'arrondissant vers la panse qui est presque plate. Au bas du col intérieurement, il y a trois petits filets blancs ou rubans en zigzags qui en font le tour, l'orifice du vase à 7 centimètres, la hauteur du col 3 centimètres seulement [1]. »

Dans cette même fouille on découvrit, le 31 octobre, le cercueil de pierre de l'évêque Hervée, mort en 1223 et inhumé avec ses ornements pontificaux, sa crosse, son calice et son anneau pastoral. « Dans le calice, continue M. Arnaud, on a trouvé une fiole de verre blanc dont le col allongé avait été cassé vers son orifice, afin qu'elle pût y être contenue. Un



sédiment blanchâtre, résidu d'une liqueur, existe encore dans cette fiole [2]. On voit des traces de la même substances ré-

[1] *Notice sur des objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre à la cathédrale de Troyes*, par M. Arnaud, p. 13; in-8° de 16 pages, Troyes. Cardon, 1844.

[2] Nous sommes porté à supposer que cette fiole épiscopale contenait du chrême ou des huiles saintes. Nous lisons dans la vie de saint Romain, évêque de Rouen au VIIe siècle, qu'il portait l'huile sainte aux fonts baptismaux dans une fiole de verre : « Vitream testam ad fontes. » *Vita S. Romani, episcopi Rotomagensis*, curâ Nicolai Rigaltii, Paris, 1660. — Casalius, dans son ouvrage intitulé : *De veterum sacris Christianorum ritibus*, parle d'huile bénite que l'on plaçait avec les morts. Namur, *Public. de la Soc. de Luxembourg*, t. V, p. 57. — Dans un des vitraux de la chapelle de la Vierge, à Poissy, on voyait représenté le sacre de saint Louis, à Reims, en 1226. Cette verrière, contemporaine de la canonisation, a été reproduite par Montfaucon, dans ses *Monumens de la Monarchie françoise* (t. II, pl. XX, p. 154). Un des évêques consécrateurs tient dans ses mains la sainte-ampoulle qui ressemble à nos fioles des Francs et se rapproche de celle de Troyes. Des fioles de verre ont également été vues au sein de cercueils de plâtre découverts, vers 1715, dans le chœur de Chestenay-sous-Bayeux, près Paris. *Hist. de l'Acad. roy. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. V, p. 281.

pandues dans le calice, et c'est sa lente évaporation qui aura fixé au bord de la patène quelques parcelles d'un linge blanc et fin qui y sont restées attachées. Sa forme est absolument la même que celle des fioles que l'on vend encore aujourd'hui dans le commerce et que l'on retrouve aussi figurées sur un vitrail de la chapelle de Notre-Dame représentant la *Naissance de la Sainte-Vierge* [1]. »

En 1852 et en 1853, M. l'abbé Brullée, de Sens, pratiqua des fouilles dans l'emplacement des trois églises successivement élevées sur le tombeau de sainte Colombe. Il trouva d'abord dans le transept douze cercueils de pierre peu caractérisés ; puis entre les murs de la crypte et ceux des fondations qui supportaient les colonnes du sanctuaire, il rencontra d'autres sépultures, mais sans tombeaux, « à moins, dit-il, qu'on ne regarde comme tels les deux parements de murailles dont nous venons de parler. Là se trouvaient des vases semblables à ceux que décrit M. de Caumont dans son *Cours d'Antiquités monumentales* [2], et qu'il fait remonter jusqu'au XIIe siècle. Une monnaie recueillie près de l'un de ces vases et qui porte le nom d'Etienne de la Chapelle, évêque de Meaux, de 1147 à 1162, viendrait à l'appui de cette opinion. Ces pots sont de terre blanche recouverte d'une couche de vernis sur le haut. La panse est percée de petits trous faits après coup et destinés à fournir l'air nécessaire à l'alimentation du charbon qu'il renfermait et à la combustion de l'encens pendant tout le temps de la sépulture. « Cet usage est consigné dans le *Rational* de Durand de Mende, écrivain du XIIIe siècle. On dépose, dit-il, le corps dans la tombe où l'on place aussi de l'eau bénite, des charbons et de l'encens. On place ici l'encens pour combattre les mauvaises odeurs qui s'exhalent du cadavre, ou pour faire comprendre que le défunt a offert à son créateur l'agréable odeur de ses bonnes œuvres ; ou bien encore pour montrer que le secours des prières, symbolisé par la fumée de l'encens qui monte vers le ciel, est utile au défunt.

« Un peu plus bas et à peu près au même endroit on a trouvé d'autres petits vases destinés aux mêmes usages ; ils étaient en terre rouge, plus petits que les premiers et renfermaient comme eux du charbon à moitié consumé [3]. »

[1] *Hist. de l'Acad. roy. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. v, p. 13.

[2] T. VI, p. 317.

[3] *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, année 1853, p. 74.

Ces derniers, nous le reconnaissons, doivent être plus récents et nous ne serions pas surpris quand il faudrait les rapprocher de nous jusqu'au XVI[e] siècle. Mais voici un fait bien précisé et portant avec lui une date irrécusable. Il se rapporte à la famille même de saint Louis.

« En 1714, dit le père Mathieu Texte, dominicain, qui nous a conservé ce souvenir dans *le Mercure de France,* on renouvela le pavé du chœur de Notre-Dame de Poissy. En opérant ce travail on rencontra les deux corps de deux jeunes princes, frères de saint Louis, venus au monde par un même enfantement. Ils étaient placés dans deux tombeaux contigus, chacun dans le sien, avec quatre urnes de terre aux quatre coins, à ce que m'ont rapporté MM. Bellier, doyen du chapitre, et Sauguerin, chanoine et curé de Poissy, comme témoins. Le corps de Jean est du côté de la porte de l'église, dans une espèce de cercueil de plomb comme celui d'un enfant âgé à peu près de neuf ans, et l'autre tout au plus de deux mois, enveloppé d'une pièce d'un même métal, ce qui s'accorde avec ce qu'en a écrit le sçavant P. Simplicien, dans *les Généalogies de France* [1], en ces termes : « Quatrième fils de Louis VIII, Philippe, mort jeune; cinquième, Jean, comte d'Anjou et du Maine, né au mois de septembre 1219, accordé par traité passé à Vendôme, au mois de mars 1227, à Yolande de Bretagne, mort jeune, sans avoir accompli mariage, et fut enterré avec son frère Philippe, comme porte leur épitaphe, qui se voit dans l'église de Notre-Dame de Poissy [2]. »

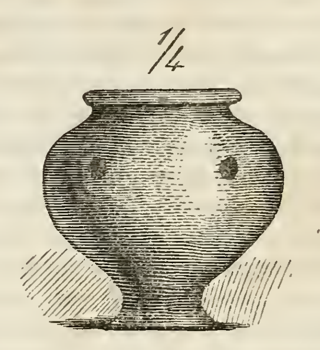
D'après la physionomie même du dessin qu'il nous en a conservé, nous devons ranger parmi les vases funéraires des chrétiens le pot reproduit par le comte de Caylus, dans le tome VI de son *Recueil d'Antiquités* [3]. Voici en quels termes il décrit ce vase, figuré sous le n° 4 de la planche 128 de son célèbre ouvrage : « Cette urne de terre cuite, trouvée dans un tombeau, à une lieue d'Arras, est singulière par sa forme et les quatre ouvertures placées à sa circonférence avec symé-

[1] Le P. Simplicien a continué et publié, en 9 vol. in-folio, de 1726 à 1733, *l'Histoire généalogique et chronolog. de la Maison de France*, etc., du P. de Guibaure, plus connu sous le nom du P. Anselme. *L'Univers* du 23 août 1856.

[2] Lettre du R. P. Math. Texte, au sujet du lieu de la naissance de saint Louis, dans le *Mercure de France* de novembre 1735, p. 2,411.

[3] *Recueil d'Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*, t. VII, p. 398, pl. 128, fig. 4.

trie. Cette circonstance donne à ce monument quelque rapport avec une cassolette, ou plutôt avec un vase destiné pour les fumigations. L'un et l'autre de ces objets conviennent à un tombeau romain. Hauteur 4 pouces 2 lignes, diamètre 5 pouces moins une ligne. »



Malgré l'opinion formelle du vénéré patriarche de notre archéologie monumentale, nous devons ranger cette pièce parmi les vases funéraires du XIIIe siècle. Tous les archéologues un peu expérimentés seront de notre avis ; mais on voit ici à quel point en était l'étude archéologique des sépultures et de la céramique en 1764.

Je suis également très-tenté d'attribuer au XIIIe siècle un vase en terre blanche et fine, dont la panse est percée de sept ou huit trous pratiqués après la cuisson. Ce vase, tout noirci au dedans comme au dehors par l'action du feu, est encore rempli de charbon de bois. Il a été trouvé au fond d'un cercueil de pierre découvert en 1855, le long des murs de l'église de Sigy, (arrondissement de Neufchâtel.) Ce sarcophage, en pierre tendre du pays, est composé, comme ceux de Bouteilles, de plusieurs morceaux soudés ensemble à l'aide de mortier. Le squelette qu'il renfermait avait les mains croisées sur la poitrine.

Dans la fouille que j'ai pratiquée à Bouteilles, en 1855, pour rechercher des croix de plomb avec formule d'absolution [1], j'ai trouvé dans le cimetière une quantité considérable de débris de vases chrétiens, dont quelques-uns devaient re-

[3] *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, vol. III, n° 43, p. 206-12. — *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, 1854-55 — *Vigie de Dieppe* du 10 juillet 1855.

monter au moins au XIIIe. Dans le nombre de ces derniers je range, avec quelque confiance, un très-joli vase haut de 11 centimètres et large d'autant, régulièrement percé sur la panse de quatre trous faits après coup. Il est en terre blanche, fine et légère, fabriqué au tour avec beaucoup de goût. Il est muni d'une anse et ne possède de vernis qu'à l'intérieur, et encore il n'en présente guères qu'au fond et sur les bords. Ce vernis est d'un très-beau vert luisant, épais et sans doute plombifère. Il est surprenant que le reste du vase en soit totalement dépourvu. Aujourd'hui encore on le croirait neuf,



il n'a jamais dû servir qu'à une destination funéraire.

Parmi les cimetières chrétiens où l'on déterre fréquemment des vases funéraires, je dois citer celui de Martin-Eglise, près Dieppe. On y en rencontre de toutes les époques, et grâce à la bienveillante attention de M. l'abbé Malais, curé de cette paroisse, j'en possède une vingtaine provenant de cette localité. Il y a des vases francs de la période carlovingienne et même mérovingienne. Il m'en a été remis plusieurs du XIIIe siècle, qui sont en terre blanche avec des plaques de vernis verdâtre; la plupart sont munis d'anses et percés de trous. Dans cette paroisse reculée et un peu forestière on dut employer le vase dans la sépulture jusqu'au XVIe siècle et au-delà, comme nous le verrons plus tard.

Nous pourrions, selon toutes les vraisemblances, ranger parmi les vases du XIIIe celui qui se voit au Musée de Rouen, provenant du cimetière de Sierville, canton de Clères. Il est en terre blanchâtre avec une anse très-prononcée, la panse en est percée de deux rangs de trous pratiqués avant la cuisson. Chaque rangée possède de sept à huit trous circulaires. Dans l'intérieur du vase on voit encore de la terre avec du charbon.



Il nous serait malaisé, pour ne pas dire impossible, de donner la liste des paroisses du seul diocèse de Rouen et l'indication des divers pays de France où il a été trouvé des vases funéraires soit dans les églises, soit dans les cimetières. Toutefois nous indiquerons encore les anciens cimetières de Goderville et de Criquetot-l'Esneval (arrondissement du Havre), à présent devenus des places publiques. On en a rencontré aussi un grand nombre, mais à l'état de fragments, dans les travaux opérés à l'abbaye de Sainte-Honorine de Graville, pendant les années 1844 et 1845. Ces morceaux, que je vis alors chez M. le curé de la paroisse, me semblent pouvoir être attribués au XIIIe siècle.

M. l'abbé Tournesac, architecte et archéologue, qui a beaucoup travaillé à la construction et à la réparation des églises de la Sarthe et de la Mayenne, annonçait au Congrès archéologique tenu au Mans, en 1842, qu'il avait trouvé dans divers cimetières « des vases en terre cuite percés de trous et contenant des cendres et des charbons [1]. »

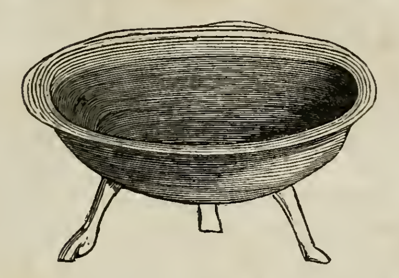
Pour compléter autant que possible mes études sur la matière, j'ai prié quelques-uns de mes meilleurs confrères de me faire connaître les découvertes faites dans les contrées qu'ils habitent. Voici ce qu'a bien voulu m'écrire M. l'abbé Barraud, touchant le diocèse de Beauvais, dont il est une des lumières.

« Pour ce qui est des vases funéraires postérieurs au XIe siècle, je ne connais jusqu'ici que trois ou quatre communes où il s'en soit rencontré. Ce sont : Mareuil-sur-Ourcq, Montiers, Verderel et peut-être aussi Précy-sur-Oise.

» Le vase trouvé dans l'église de Mareuil-sur-Ourcq, canton de Bély, était placé à côté d'un squelette qui contenait une auge de pierre, c'est une coupe en plomb de 10 centimètres de diamètre, sur 3 de profondeur. Elle était supportée par

[1] *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 211.

trois pieds, dont deux n'existent plus. Chacun de ces pieds



avait la forme d'une patte d'animal. L'ouverture en était recouverte par un morceau de vitre en grisaille représentant une fleur de lis. Ce morceau, de forme carrée, était très-épais et m'a paru du XIIIe siècle. Je suis porté à croire que la sépulture remonte à cette époque ou tout au moins au siècle suivant. L'église de Mareuil est du XIIe siècle : la découverte dont je parle a eu lieu en 1836.

» Le vase qui provient du cimetière de Verderel, près Beauvais, est en grès et à parois assez minces. Sa forme ainsi que la nature de la terre entièrement semblable à celle de nos cruches, porterait à croire qu'il est d'une fabrication toute moderne. Je ne pense pas qu'il soit antérieur au XVIe siècle. Il contenait probablement de l'eau bénite. On ne s'en était jamais servi avant de le mettre auprès du défunt. Sa hauteur est de 85 millimètres, son diamètre, pris au milieu de la panse, de 10 centimètres et de 8 à l'ouverture.



» On a trouvé dans le cimetière de Verderel un grand nombre d'autres pots, également en grès, différant peu de celui-ci pour la hauteur, mais de forme variée. J'en avais

donné quelques-uns au Musée de Beauvais, en indiquant la provenance. Les jugeant peu dignes de figurer parmi les antiquités, on les a jetés à la rue.

» Le vase trouvé dans le cimetière de Montiers, canton de Saint-Just-en-Chaussée, est une écuelle toute neuve, de forme ovale, ayant 16 centimètres dans sa plus grande largeur, sur 5 de profondeur. On peut prendre ce vase au moyen de deux petites aîles placées à chacune des deux extrémités. La terre est blanche et peu compacte, un vernis vert marbré couvre l'intérieur. Ce genre de poterie se fabrique encore maintenant à Savignies et dans plusieurs villages du Beauvaisis. On lui donne le nom de *plommure*. On en rencontre fréquemment de semblables dans le même cimetière lorsque l'on creuse les fosses.

» Enfin, je possède un vase percé de trous sur les côtés et par dessous, qui a été trouvé à Pont-Saint-Maxence, dans une propriété particulière, il paraît d'une époque antérieure au XIe siècle. Ses parois sont épaisses, et il se rapproche beaucoup, par la nature de la terre et par la forme, des vases mérovingiens. »

Puisque M. l'abbé Barraud s'est déterminé à parler d'un vase foré qu'il croit chrétien et antérieur au XIe siècle, nous oserons aussi à notre tour mentionner le vase en terre jaunâtre fort grossière qui figure au Musée de Rouen parmi les antiquités trouvées à Eslettes, en 1847.

Ce vase, qui a une anse, est percé d'un seul trou pratiqué après la cuisson. Je le considère comme un vase chrétien destiné à contenir des charbons et de l'encens. Sa nature et sa forme me l'avaient fait regarder comme appartenant au moins au XIe siècle. Je ne connaissais pas alors de vases forés antérieurs à cette époque. Mais du moment que M. l'abbé Barraud se croit autorisé à attribuer le vase de Pont-Saint-Maxence aux temps carlovingiens, je réclamerai aussi une attribution à peu près semblable pour le vase d'Eslettes ; et cela avec d'autant plus de raison qu'il a été trouvé dans un cimetière rempli de sépultures romaines et franques [1].

Enfin je termine ce chapitre par la citation d'un fait emprunté à l'histoire de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il est relatif à une église des environs de Paris et il doit remonter aux premières années du XVIIIe siècle. Malheureusement nous ne trouvons dans le récit aucun détail

[1] *La Normandie souterraine*, 1re édition, p. 37 : 2e édition, p. 44.

qui puisse nous éclairer sur l'âge des sépultures. Les tombeaux qui furent alors découverts étaient en plâtre. Ce genre de sépulture, connu des Gallo-Romains, a été grandement pratiqué chez les Francs et plus encore par les chrétiens du temps des croisades. On en connaît à Paris qui remontent au XIVe siècle. Ceux que nous allons citer pourraient bien être du XIIe. Du reste voici l'article communiqué à l'Académie et publié par elle :

« En creusant, il y a quelques années [1], dans le chœur de l'église paroissiale de Chastenay-sous-Bagneux, près de Sceaux, on trouva dix ou douze tombeaux de plâtre dans chacun desquels il y avoit au moins un pot de terre grise à petites bandes rouges, rempli de cendres et de charbons, il y en avoit quelquefois trois ou quatre, et quelquefois aussi une petite fiole. On trouva de semblables pots dans d'autres cercueils qui sont dans l'ancien cimetière de la paroisse, éloigné du village d'environ un demi-quart de lieue. M. de Clairambault, généalogistes des ordres du roy, communiqua à la Compagnie un de ces pots. Il y joignit une plaque de cuivre avec sa boucle qu'on avoit trouvée sur l'os d'un bras qu'elle avoit carrié et teint du vernis qui se forme sur ce métal. Il a conservé les dessins de toutes ces pièces et les plans des lieux où l'on a trouvé ces tombeaux. Il demandoit à quel usage ces fioles et ces pots étoient destinés, à quel temps il falloit renvoyer cet usage et quand a commencé celui d'enterrer dans les églises indifféremment toutes sortes de personnes. On répondit à ces différentes questions en invoquant le témoignage de Jean Beleth. »

§. IV. — VASES FUNÉRAIRES DES XIVe ET XVe SIÈCLES.

Quelques observations assez précises serviront à nous diriger à travers ces deux siècles où continua assurément l'usage des vases funéraires, où il semble même s'être développé, comme nous le verrons à propos de Notre-Dame de Cléry.

L'un des premiers faits qui se présente à nous à cette époque, c'est celui qui fut observé par M. Feret, de Dieppe, dans

[1] Le volume imprimé en 1729 contient les travaux présentés depuis 1718 jusqu'à 1725.

[2] *Histoire* (et mémoires) *de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. V, p. 281. — Art. *Sur quelques tombeaux trouvés en l'église paroissiale de Chastenay.*

l'église de Martin-en-Campagne, canton d'Envermeu. En 1827 cet antiquaire fouilla la sépulture de Renaut de Calletot, seigneur de Berneval et de Saint-Martin, inhumé dans le chœur de cette dernière église, vers 1310 [1]. Il trouva « une tombe en maçonnerie très-longue qui, au moyen d'une séparation en craie qui la coupait dans sa largeur, formait une double sépulture. » Il y reconnut les restes de deux corps qui vraisemblablement avaient été déjà visités. « Sous les ossements, qui étaient dans le tombeau à l'Orient, il recueillit les fragments de deux petites *urnes* dont l'une avait été posée sous les pieds, l'autre sous la tête du défunt. Ces *urnes*, d'une terre blanchâtre et d'une couverture d'un beau vert, contenaient du charbon [2]. »

Notre diocèse nous fournit encore un exemple de vases funéraires de cette même époque. En 1853, j'ai fait relever et incruster dans les murs de l'église de Saint-Aubin-sur-Mer (arrondissement d'Yvetot), la pierre tombale d'un curé inhumé dans le chœur en 1307 [3]. Vers 1850, lorsqu'on avait soulevé cette dalle et remué la terre pour des travaux de pavage, on avait rencontré dessous le corps d'un prêtre vêtu de ses ornements sacerdotaux et accompagné d'une petite terrine ou jatte en grès, épaisse de 3 millimètres, haute de 6 centimètres, large de 3 à la base et de 9 à l'ouverture, et



d'une capacité de 2 décilitres. Ce joli petit vase est maintenant déposé au Musée céramique de Sèvres.

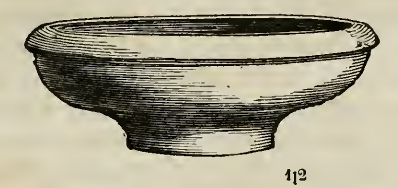
Si d'un côté nous ne pouvons affirmer que la fosse du curé de Saint-Aubin n'a pas été réoccupée postérieurement au xive siècle, de l'autre nous avons l'opinion de M. Brongniart, qui affirme que l'apparition du grès cérame peut être facile-

[1] *Les Églises de l'arrondissement de Dieppe; Églises rurales*, p. 268. — *Épigraphie de la Seine-Inférieure*, p. 24-25. — L'abbé Lecomte, *Notice hist. sur Berneval-le-Grand et Saint-Martin-en-Campagne*, p. 28, in-18, Rouen, Péron, 1844.

[2] M. Feret, *Société archéologique de l'arrond. de Dieppe*, p. 20, in-8o de 31 pages, Rouen, Baudry, 1828.

[3] *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot*, 2e édition, t. Ier, p. 379. — *Épigraphie de la Seine-Inférieure*, p. 14-15.

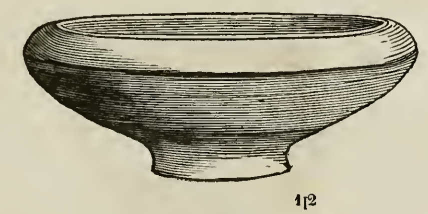
ment reportée jusqu'au XIV[e] siècle. Nous avons en faveur de la date de 1307, une découverte récemment faite au sein de la capitale de la France. En 1852 on trouva, dans la *rue de l'Arbre-Sec,* au prolongement de la *rue de Rivoli,* une petite soucoupe ou jatte de grès dont nous donnons ici la forme.



1/2

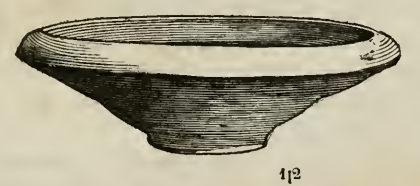
Fabriquée à Paris, elle est cependant d'une pâte plus grossière et d'un façonnage moins soigné que les nôtres attribuées au Beauvoisis.

Paris a encore donné deux autres terrines en grès qui, comme la précédente, sont maintenant déposées dans le Musée céramique de Sèvres. La première a été recueillie en 1851, dans une tombe de l'ancien cimetière du cloître de Saint-



1/2

Magloire, situé rue Saint-Denis. Celle-là ne laisse soupçonner aucune date; mais nous ne saurions nous dispenser d'attribuer au XVI[e] siècle et peut-être même au XVII[e] la seconde terrine recueillie dans une tombe de la chapelle du collége



1/2

des Grassins, située autrefois *rue des Amandiers.* Ce collége, en effet, fondé par Pierre Grassin et sa famille, n'a commencé à exister que de 1569 à 1572, d'après le témoignage de Dubreul [1] et des autres historiens de Paris [2].

[1] *Théâtre des Antiquités de Paris,* édition de 1612.

[2] Félibien et Lobineau, *Hist. de la ville de Paris,* t. II, p. 1109.

Voici maintenant un fait parfaitement établi et que nous tenons de la bienveillance de M. Viollet-Leduc.

En 1853, ce savant architecte travaillant à la restauration de la cathédrale d'Amiens, dont il est chargé par le gouvernement, découvrit dans la chapelle de la Sainte-Vierge le cercueil de pierre de Simon de Goucans, évêque de ce diocèse, mort en 1325 [1]. Ce sarcophage contenait trois vases, dont deux aux épaules et un aux pieds. Tous trois étaient percés de trous et contenaient du charbon dans leur intérieur. Ils étaient blancs, légers et fins. Leur panse est ornée de ces lignes rouges perpendiculaires dont nous avons beaucoup parlé et qui nous semblent faites avec de la sanguine. Le tombeau toutefois avait déjà été visité, car on n'y a trouvé que le bâton de bois de la crosse. Le vase était entier, mais son couvercle, qui était plat, a été trouvé brisé en plusieurs morceaux. Nous le reproduisons ici au quart de sa grandeur.



Le 18 décembre 1854, la *Société archéologique de l'Orléanais* a fait, dans l'église de Notre-Dame de Cléry, l'examen des sépultures des Dunois-Longueville. Voici quelques détails concernant les vases qu'elle y a rencontrés. Nous extrairons ces détails du procès-verbal même dressé par les soins de la Société et publié par elle.

Le caveau du célèbre Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, décédé le 24 novembre 1468, avait été violé à la Révolution ou auparavant. On a trouvé parmi la terre qu'il contenait sept vases funéraires qui n'étaient pas en place [2].

Le cercueil de François Ier de Longueville, né en 1447 et

[1] *Gallia Christiana*, t. x, p. 1192.

[2] *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, no 21, 2e trim. de 1855, p. 159.

mort en 1491, n'avait pas été violé dans son caveau. On a trouvé des deux côtés, dans le sens de la longueur du cercueil, douze petits pots de terre rouge commune contenant du charbon qui avait été allumé ; quelques-uns de ces vases étaient brisés. Ils ne sont pas vernis à l'intérieur et ils portent des anses. Les plus forts ont 12 centimètres de haut, 10 de diamètre à l'ouverture, 40 centimètres de tour au point le plus renflé du ventre et 7 à la base [1].

Dans le caveau d'Agnès de Savoie, duchesse de Dunois, morte le 16 mars 1508, le cercueil en plomb n'avait pas été violé. Près de lui étaient quatre pots à anse, de poterie rouge commune et sans vernis, d'une dimension double de celle des pots qui précèdent. Ils renfermaient du charbon ; deux étaient à droite et deux à gauche [2].

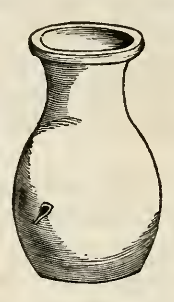
Ce chapitre se trouvant un peu moins fourni que les autres, nous croyons pouvoir y placer convenablement les précieux renseignements qui nous ont été donnés par M. Edouard Lambert, bibliothécaire de Bayeux, sur les vases déposés au Musée de cette ville et trouvés dans le Bessin. En 1850, nous avons vu à la bibliothèque de Bayeux la plupart de ces vases recueillis autour de la cathédrale et des églises de Saint-Laurent de Bayeux et de Tours, en Bessin. Mais alors nous ne songions nullement à notre classification actuelle ; aussi notre inspection fut à peu près nulle pour le but que nous nous proposons. C'est pourquoi nous avons dû recourir à l'obligeance de notre savant confrère qui a bien voulu nous adresser, avec un excellent dessin, les notes suivantes, dont nous lui laissons le mérite et la responsabilité.

« Vers 1846, le sanctuaire de l'église de Tours, près Bayeux, nous a fourni trois vases trouvés dans un sarcophage de pierre. Deux sont en terre blanche et sans vernis. Après la cuisson ils ont été perforés à la panse de cinq à six trous. Un troisième, en terre rougeâtre, est aussi perforé de cinq trous, mais la fabrique en est meilleure que celle des deux premiers qui sont d'une exécution assez barbare. Je considère ces vases comme du XIIIe siècle. Il y en avait encore plusieurs qui ont été brisés.

» En 1845, lorsque l'on déblaya les terres du cimetière de Saint-Clair, chef-lieu de canton du département de la Manche, on rencontra grand nombre de sépultures. On recueillit dans

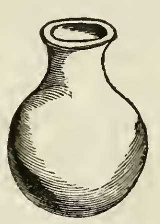
[1] *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 21, 2e trim. de 1855, p. 151.
[2] Id., Ibid., p. 153.

les déblais un denier d'argent de Louis-le-Débonnaire, et deux vases dont l'un en terre blanche et sans vernis, l'autre en terre, gris bleuâtre également non vernissé. Ce dernier ressemble pour la forme à nos verres à boire actuels. Le vase blanc a deux trous à la panse, mais il n'est pas facile de savoir s'ils sont accidentels ou faits avec intention comme dans les précédents. Je donne ici ces deux vases au quart de leur grandeur.





» Vers 1830, dans le cimetière de l'ancienne paroisse de Saint-Germain-de-la-Lieue, aujourd'hui réunie à Saint-Martin-des-Entrées, près Bayeux, on a trouvé un sarcophage de pierre qui contenait un vase ampulaire en poterie rougeâtre non vernie. Je l'attribue au XIIIe siècle. Le voici au quart de ses proportions.



» L'ancien cimetière de Saint-Laurent de Bayeux, si riche en antiquités romaines, a fourni deux vases chrétiens à notre collection, le premier est une espèce de tétine en terre rougeâtre que j'attribue au XIVe siècle. Elle a été trouvée en 1844. La seconde est une petite chaudière en terre, gris noir, que l'on désigne sous le nom de grès à cause de sa forte cuisson.

» Enfin le planître de notre cathédrale, déblayé en 1846, nous a donné cinq vases qui me paraissent appartenir au XIVe et au XVe siècle. Il faut savoir que ce planître était autre-

fois le cimetière de l'ancienne paroisse de Saint-Sauveur, depuis long-temps supprimée. Quatre de ces vases sont en terre rougeâtre et affectent la forme de chaudières. Le cinquième, au contraire, a la forme d'une tire-lire. Il est en terre grise et le goulot en est très-retréci. » Nous reproduisons ici quatre des vases de Bayeux réduits au quart de leur grandeur naturelle.



§. V. — VASES FUNÉRAIRES DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Nous touchons aux deux derniers siècles de la pieuse coutume dont nous cherchons à esquisser l'histoire. Pendant tout le XVIe siècle nous pouvons dire qu'elle fut encore générale en France et probablement dans tout le monde catholique. Au XVIIe elle devient beaucoup plus rare, et nous ne la trouvons guère que dans le clergé et au sein des monastères. Toutefois la coutume existe encore bien caractérisée et nous ne craignons pas d'assurer que le temps et les observations ne feront qu'en multiplier les preuves. En attendant donnons celles qui nous sont connues.

A Troyes, en Champagne, lorsqu'en 1832 on construisit les prisons sur l'emplacement des anciens Cordeliers « on trouva une quantité prodigieuse de petits vases à anses, en poterie grossière, qui accompagnaient les corps. En 1833 des vases entièrement semblables furent recueillis dans les fondations de la nouvelle halle, sur l'ancien cimetière de Notre-Dame et de Saint-Jacques. Tous sont percés vers le milieu de trous grossièrement taillés après coup. Chose assez remarquable, c'est que l'un de ces vases portait gravé à la pointe le millésime de 1576 [1]. »

Au commencement de 1855, on fit quelques travaux au-

[1] M. Corrard de Bréban, dans les *Mémoires de la Soc. d'Agric.*, etc., *de l'Aube*, de 1839, p. 212.

tour de l'église de Pithiviers, dans le Loiret : « on y trouva d'abord deux tombes en pierre plate sans inscription. Toutefois l'une était marquée d'une croix grecque et l'autre d'une croix en forme de *tau*. Du reste elles étaient intactes. Les ouvriers en firent des marches après les avoir brisées. A côté d'elles d'autres tombes étaient en morceaux. Mais toutes, violées ou entières, contenaient des vases en terre cuite. rouge ou jaunâtre, renfermant des charbons ou des cendres. Les ouvriers en ont fracturé une quinzaine en les déterrant. Quatre seulement, dont trois en terre rouge, ont pu être conservés intacts. Deux sont la propriété de M. Fauleau, ancien pharmacien, collecteur des antiquités qu'il rencontre dans les environs de Pithiviers; deux avaient été déposés à la mairie. Le maire de Pithiviers, M. Defiennes, a fort gracieusement mis le plus grand de ces deux vases à la disposition de la Société. Ils mesurent 14 centimètres de hauteur, autant de diamètre à la panse, le col n'a que 12 centimètres et l'étranglement 11. Les trois autres vases étaient plus petits, mais absolument pareils [1]. »

Le 27 mars 1855, M. Peigné-Delacourt a découvert dans l'église romane de Morienval, département de l'Oise, une sépulture doublement remarquable au point de vue des croix et des vases. Avant tout nous devons dire que ce tombeau nous paraît appartenir au temps de Henri IV et de Louis XIII, car il rappelle étonnamment, pour la forme, le sarcophage d'Aymar de Chattes, gouverneur de Dieppe, mort en 1603 [2], et celui de Gilles du Fay, chevalier de Malte, décédé à Rouen, en 1666, et présentement déposé dans les caveaux de la chapelle du Lycée [3]. Mais laissons parler M. Peigné-Delacourt :

« Nous avons trouvé, dit-il, un cercueil en plomb dont le col et la tête étaient marqués par des rétrécissements, et dont la largeur allait en diminuant des épaules aux pieds. Un double suaire enveloppait les restes du corps et était retenu par plusieurs tours d'une corde encore intacte. Le corps était

[1] *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 21, année 1855, p. 146.

[2] M. Feret, *Société archéolog. de l'arrond. de Dieppe*, p. 21 et 22, in-8°, Rouen, 1828.

[3] *Caveaux de la chapelle du collége royal de Rouen*, in-8° de 10 pages, Rouen, Péron, 1844. — *Revue de Rouen de* 1844, 2e sem., p. 299. — On peut citer également le cercueil de plomb d'Anne de Montmorency, fille du connétable de ce nom, 32e abbesse de la Trinité de Caen, et décédée en 1588. *Bull. du Comité*, t. II, p. 599.

parfaitement conservé, les moustaches et la barbe donnaient au visage une certaine fierté. Les mains étaient effilées, les ongles longs et finement taillés. L'ensemble avait pris une teinte de bistre foncée. Les deux suaires étaient de toile de chanvre, le premier blanchâtre, l'extérieur écru avait été imprégné de matières balsamiques. Sur le corps on avait tracé une croix avec de nombreuses gouttes de cire jaunâtre. Sur le couvercle étaient placés plusieurs petits vases de 10 centimètres de haut, en terre commune sans vernis, de l'espèce dite *pintelots*. Autour du cercueil d'autres pots semblables, irrégulièrement espacés, au nombre de 38, contenaient du charbon qui sans doute avait reçu l'encens qu'on y projetait avant de fermer la fosse [1]. »

Grâce à l'obligeance de M. Peigné-Delacourt, nous donnons ici un des vases de Morienval.



Au Mans, vers 1840, M. l'abbé Tournesac découvrit, dans les fondations de la salle capitulaire de l'ancienne abbaye des Bénédictines de Saint-Julien-du-Pré, un cercueil en bois renfermant le corps d'une religieuse accompagné d'un vase en terre cuite, contenant des cendres et du charbon, et sur une ardoise enfermée dans le cercueil on lisait :

« Cy-gyt *sœur* Charlothe le Normant de Beaumont qui a été religievse de céans le dovsiesme avril 1639, elle est décédée le 12 avril 1688. Reqviescat in pace. Amen [2]. »

En 1851 j'ai vu à Abbeville, chez M. Boucher de Perthes, plusieurs vases funéraires qui ont été trouvés dans le cimetière de l'église de Rue, vieille commune picarde, qui avait sa

[1] *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, année 1855, n° 2, p 338. — *Morienval*, par P. D., p. 6 et 7, in-8° de 8 p. Compiègne, Louis Vol, 1855.

[2] De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, t. VI, p. 322-23.

charte et ses maires dès 1171 [1]. Ces vases en terre rougeâtre et sans aucun vernis portaient une anse et avaient été fabriqués au tour. La terre en était grossière et la forme trèsnégligée. Leur hauteur était de 10 centimètres, ainsi que le diamètre de l'ouverture ; la largeur du fond était de 7 centimètres, celle de la panse n'en avait pas moins de 11. La contenance était de 5 décilitres. Ils paraissaient neufs, aussi je les attribue à une époque voisine du XVI[e] siècle. Toutefois je donne ici, au cinquième de sa grandeur, le dessin d'un de ces vases que M. Boucher de Perthes a bien voulu m'offrir.



« Ces jours derniers, m'écrivait le 20 mars 1856, le même M. Boucher de Perthes, les travaux des ingénieurs ont mis à découvert un terrain situé à Abbeville, près le canal de transit. Ce terrain était autrefois le cimetière de l'église supprimée de Saint-Jean-des-Prés, dont la construction remontait au moins au XII[e] siècle. Dans le cimetière on a trouvé plusieurs sépultures dans lesquelles étaient des vases ou ciboires en plomb. J'en ai donné un au Musée municipal d'Abbeville; il m'en reste encore un, un peu endommagé, mais qu'il est facile de redresser, s'il vous est agréable, je vous l'offre de grand cœur. »

Le vase que j'ai reçu de l'obligeance de M. de Perthes est un calice en plomb ou en étain qui a conservé quelques traces de la dorure dont il fut autrefois recouvert. L'autre calice, donné au Musée d'Abbeville, avait été également doré. Celui que je possède a été trouvé dans un cercueil de pierre. Il pèse 3 hectogrammes et contient 3 décilitres; sa hauteur n'est que de 7 à 8 centimètres. La coupe, profonde de 4 centimètres, en compte 10 de largeur.

Ce calice est accompagné d'une patène du même métal que lui. Cette patène, plus profonde que celles d'aujourd'hui,

[1] Dusevel, *Histoire d'Amiens*. — Bouthors, *Cartulaire de Valoires*.

ressemble un peu à une coupe aplatie. Son diamètre est de 12 centimètres et sa profondeur de 2 au moins. Dans les deux vases l'épaisseur du métal varie de 1 à 2 millimètres.

Un calice aussi en étain et de forme entièrement semblable a été trouvé, en 1854, par M. Akerman, de Londres, dans un ancien cimetière de Old Sarum, près Salisbury. Il était également accompagné d'une patène pareille à la nôtre. Ce dernier calice n'était point, comme le premier, déposé dans un tombeau en pierre, il n'y avait même pas autour de lui trace de cercueil de bois. Il a été recueilli par le savant archéologue anglais, au côté gauche de la tête d'un homme qui avait passé l'âge moyen de la vie [1]. D'après le dessin qu'il nous a donné de ces deux objets, on peut conclure de la similitude du style à la contemporanéité des monuments trouvés à Abbeville et à Salisbury.

Je terminerai ma revue par les découvertes qui ont été faites dans le diocèse de Rouen ou le département de la Seine-Inférieure, ce qui est actuellement la même chose.

M. Nell de Bréauté, mort en 1855 correspondant de l'Institut, faisait reconstruire, en 1827, la petite église de la Chapelle-du-Bourguay, détruite depuis la Révolution. Lorsqu'on en creusa les fondements on découvrit la sépulture d'un prêtre, reconnaissable à ses habits sacerdotaux encore bien conservés. « Dans cette tombe, dit M. Feret, on trouva deux petites urnes remplies de charbon. » Le bon état des vêtements fit considérer l'inhumation comme assez récente, et nous croyons cette conclusion très-vraisemblable [2].

En 1846, probablement par suite de travaux de pavage, on enleva du chœur de Fallencourt (arrondissement de Neufchâtel), la pierre tumulaire « d'*Ezéchias de Mondion, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de la Salle,* » gentilhomme mort au commencement du XVIIe siècle, suivant toutes les apparences. « Nous avons été surpris d'apprendre, ajoute M. Decorde, qu'en soulevant cette pierre on avait trouvé dans la fosse deux vases en terre cuite qui contenaient un peu de poussière noirâtre. L'un de ces vases a été déposé au Musée de Neufchâtel. Il a 8 centimètres de hauteur sur 65 millimètres de largeur. Il est de forme ronde, en terre grèsée et ac-

[1] Akerman, *Notes of Antiquarian Researches in the summer and autumn of* 1854, p. 11. — *Archæologia*, vol. XXXVI.

[2] *Société archéol. de l'arrond. de Dieppe*, p. 21, Rouen, Baudry, 1828.

compagné d'un couvercle [1]. » Nous en donnons ici le dessin réduit de moitié.



Ce vase, qui a la forme d'une poire ou mieux encore d'une tire-lire ou d'un poivrier, a pu contenir de l'eau bénite, sans doute, mais nous sommes plus porté à croire qu'il a pu renfermer une matière aromatique odorante. Il aurait donc été placé dans le cercueil du défunt à l'instar des parfums et pour combattre la corruption. Ce qui nous inspire cette idée c'est qu'en mars 1856, nous avons trouvé dans le cimetière abandonné de Bouteilles, un petit vase en grès de la même forme, de la même terre et de la même contenance. (Voir le dessin ci-joint réduit à moitié de l'objet. La capacité de ces



deux vases est de 9 centilitres.) Dans cette fiole, où la terre n'avait pas pénétré, se trouvait une poudre grise et fine semblable à de la valériane pulvérisée et que nous avons prise pour les restes d'un parfum. Dans nos campagnes normandes et à des époques d'une grande simplicité, ces procédés d'embaumement sont très-admissibles.

En 1850 des conduits à gaz pratiqués devant l'église de

[1] L'abbé Decorde, *Essai hist. et archéol. sur le canton de Blangy*, p. 101.

Pavilly amenèrent la découverte de plusieurs cercueils de pierre qui pouvaient bien remonter jusqu'au temps de sainte Austreberte. Quelques-uns d'entre eux étaient engagés sous les fondations d'un portail roman qui remonte bien jusqu'au XIe siècle. Dans la terre de remblai qui remplissait un de ces sarcophages mutilés, j'ai recueilli moi-même un vase en terre blanche et fine, muni d'une anse et recouvert de plaques d'un vernis verdâtre. Autant qu'il m'en souvient ce vase est semblable à celui que j'ai rencontré à Bouteilles, en 1855, et dont j'ai donné le dessin (p. 371). Je ne saurais hasarder une attribution plus précise.

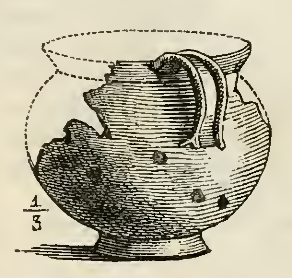
La bibliothèque de Neufchâtel, petit musée provincial, formé surtout à l'aide des dépouilles de l'ancien pays de Bray, soigneusement recueillies par M. Mathon, possède dans ses montres plusieurs vases funéraires provenant d'églises et de cimetières chrétiens. Voici la note qu'a bien voulu me communiquer à leur sujet le zélé et consciencieux conservateur de cette collection intéressante :

« La ville de Neufchâtel possédait autrefois un hospice royal, dédié vers 1190 [1] à saint Thomas-le-Martyr et desservi par des chanoines réguliers. En 1653 il passa entre les mains des Bernardines de Bival et périt entièrement à la Révolution. L'emplacement de l'église est devenu la cour de la gendarmerie, et les travaux d'appropriation exécutés de 1851 à 1854 y ont amené la découverte d'un grand nombre de sépultures. Au milieu d'elles apparurent des vases funéraires de toutes les espèces et de toutes les époques. J'ai recueilli ce qui pouvait présenter quelque intérêt et parmi les divers échantillons je distinguerai surtout trois variétés principales qui correspondent, je crois, à des époques diverses.

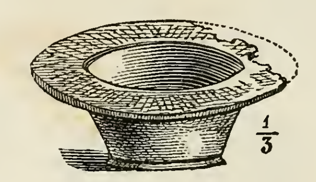
» La première espèce, qui est aussi la plus commune, se composait de vases en terre blanche et fine, sonore et légèrement cuite. Un vernis jaune avec taches vertes et plaques rougeâtres est répandu à l'intérieur du vase, mais seulement au fond et sur les bords. Je pense que cette précaution était prise en vue de l'action du feu. Ces vases, qui sont munis d'une anse, sont percés d'un ou de deux rangs de trous faits après la cuisson à l'aide d'un instrument aigu, mais pratiqués très-irrégulièrement. Les parois de quelques-uns sont encore noircis par les charbons qu'ils renfermèrent. Leurs propor-

[1] *Histoire du Prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen*, par M. l'abbé Langlois, p. 7 et 85.

tions moyennes se mesurent ainsi : épaisseur 2 millimètres, hauteur 12 centimètres, largeur 13 centimètres à la panse. Ce genre de vase a pu commencer au XIIe siècle et durer jusqu'au XIVe.



» La seconde espèce, beaucoup plus rare, parce que je n'en connais encore qu'à Neufchâtel, se composait d'une petite coupe en terre également blanche et fortement vernissée de vert à l'intérieur. Cette petite patère, dont la forme paraît copiée de l'antique, pouvait servir de vase à l'eau bénite. Son épaisseur est de 4 millimètres, la hauteur de 38, le diamètre au fond de 54 ; mais la largeur totale, prise à l'ouverture, est de 10 centimètres, y compris les bords qui ont chacun 15 millimètres. Cette coupe pourrait dater du XVe siècle.



» Enfin, une troisième espèce de vases, que je crois plus modernes et qui se rencontrent assez fréquemment dans la Seine-Inférieure, ce sont de petites jattes de grès fabriquées jadis à Savignies, près Beauvais. Les travaux de 1852, opérés dans notre hôpital, amenèrent la découverte d'un grand nombre de ces jattes toutes cassées en deux morceaux. Je suppose qu'elles étaient aussi destinées à l'eau bénite.

» Plusieurs de ces vases ont été recueillis à côté de squelettes dont la tête, parfaitement orientée, était posée sur une pierre placée sous une voussure en moëllon, faite à bain de mortier. Il y en avait dans l'église et dans le cimetière, mais surtout dans le chœur et dans les chapelles. »

Tout près de Neufchâtel, le cimetière chrétien de Londinières, celui qui entoure l'église, a donné à son fossoyeur une fort jolie terrine en grès de couleur blanche et de la capacité de 5 décilitres. Elle m'a été remise par M. Cahingt, et je la crois originaire du Beauvoisis ou au moins du pays de Bray.

J'ai déjà parlé de mes fouilles faites en 1855, dans le cimetière de Bouteilles, abandonné depuis 1791 ; là j'ai trouvé les fragments d'environ 40 vases funéraires postérieurs au XIe siècle. Bon nombre devaient remonter au XIIIe et au XIVe siècle, mais plusieurs aussi devaient descendre jusqu'au XVIe. Parmi ces derniers je classe une petite jatte en grès, malheureusement brisée, mais qui ressemblait à celles de Saint-Aubin-sur-Mer, de Lillebonne et de Martin-Eglise. Enfin, un des deux vases de terre que j'ai trouvés entiers était placé sous l'ancien clocher contre le mur méridional du corps-carré. Le squelette, déposé dans un cercueil de bois dont j'ai retrouvé les clous, ne paraissait pas avoir plus de deux ou trois siècles. Le vase s'est rencontré près de la tête. Il était en terre blanche muni d'une anse et vernissé de vert sur la plus grande partie de ses deux surfaces. Il n'était percé d'aucun trou, et pour la forme comme pour la grandeur il ressemblait assez bien à celui que j'attribue au XIIIe siècle.

J'ai dit aussi que le cimetière de Martin-Eglise, situé à l'entrée de la vallée de l'Eaulne, avait donné depuis dix ans plus de vingt vases entiers ou en morceaux. Il en est dans le nombre que je suis tenté d'attribuer au XVIe siècle, notamment les fragments de quatre à cinq jattes de grès semblables pour la forme à celles de Bouteilles, de Lillebonne et de Saint-Aubin-sur-Mer. Je dis pour la forme, car il y en avait ici de deux teintes. Les unes bleuâtres comme les précédentes, les autres blanches et je crois plus anciennes. Du reste j'ai offert ces différents échantillons à M. Riocreux, conservateur du Musée de Sèvres qui, en retour, a bien voulu m'apprendre qu'un monceau de semblables débris avait été découvert en 1852, à Savignies, dans le département de l'Oise.

Je pourrais prolonger encore cette série de citations, mais je dois me borner, et je crois d'ailleurs avoir suffisamment prouvé ma thèse. Je terminerai cependant par les découvertes faites il y a trois ans dans le cimetière de Saint-Denis de Lillebonne.

Lillebonne possédait autrefois deux églises, Saint-Denis et Notre-Dame. Saint-Denis, la plus ancienne des deux, fut sup-

primée à la Révolution et démolie en 1823. Plus tard on vendit le cimetière que traversa, en 1852, une route départementale ou un chemin de grande communication. M. Duval, acquéreur du cimetière, en fit déblayer les terres en 1854, et en opérant ces travaux on découvrit plus de 50 vases funéraires chrétiens, entiers ou par morceaux. Ayant bien voulu m'en donner six des mieux conservés, j'ai cru en reconnaître de toutes les époques, depuis le xiiie siècle jusqu'au xvie et même au xviie. J'en donne ici la description :

Une moitié est en terre et l'autre moitié en grès. Parmi les vases de terre, le premier et le plus grand de tous a 15 centimètres de hauteur, son diamètre à la base est de 10, de 12 à l'ouverture et de 20 à la panse : sa capacité totale est d'environ 2 litres. La terre en est assez fine et d'une teinte rose. La totalité du vase est ornée extérieurement de raies ou cannelures horizontales faites au moyen du tour. Il n'a ni anse ni vernis. Ce vase est encore plein de terre charbonnée, cependant il ne possède pour l'évaporation qu'un seul trou fait après coup. Ce vase peut remonter au xiiie ou au xive siècle.



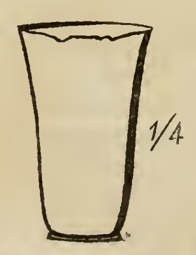
Le second, haut de 10 centimètres, large d'autant à l'embouchure et de 6 à la base, compte une circonférence de 36 à la panse. Il n'a pas d'anse, mais il est muni d'un manche creux, long de 6 centimètres et large de 3. Sur la surface extérieure on remarque des plaques de vernis verdâtre. La terre en est blanche, fine et légère. Comme le précédent il tient très-mal sur son fond, qui au lieu d'être plat est légèrement bombé. Ce vase pourrait aller du xiiie au xve siècle.



Le troisième, qui pose également mal sur son fond, est en terre rougeâtre, grossière et lourde. Il a une anse et il est d'une forme rustique et grossière. Son type est essentiellement moderne, et il ressemble aux pots dont on se sert encore dans nos campagnes. Au dedans et au dehors il présente de larges plaques de vernis où brillent des taches vertes. Sa hauteur est de 9 centimètres, son ouverture de 8, sa base de 7, sa panse de 10 et son étranglement de 8. Son épaisseur est presque d'un centimètre. Il est percé d'un seul trou et paraît neuf. On lui a assorti un couvercle qui ne paraît pas de même nature. Ce vase pourrait aller du xve au xviie siècle.

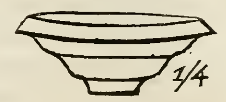


Parmi les vases de grès deux se ressemblent entièrement pour la matière, la forme et la capacité. Ces vases circulaires ont la forme d'un cône tronqué, ou si l'on veut celle de nos anciens verres à boire. La bibliothèque de Bayeux possède un vase entièrement semblable, trouvé en 1845, dans le cimetière de Saint-Clair, département de la Manche. Ceux de Lillebonne sont hauts de 11 centimètres, larges de 6 à la base et de 8 au sommet. Leur épaisseur est de 3 millimètres. Leur capacité est de 3 décilitres. Lisses au dehors, ils portent au dedans la trace du tour.



Le troisième vase de grès est une petite jatte en forme de terrine absolument semblable à celle que nous avons décrite

en parlant de Saint-Aubin-sur-Mer. Je suis porté à attribuer ces trois derniers vases au XVIe siècle.



Par la bienveillance de M. de Caumont [1] je puis reproduire ici en un seul groupe les six vases chrétiens de Saint-Denis de Lillebonne. Inutile d'avertir le lecteur que ces dessins valent mieux que les nôtres.



Je termine ici mon travail, non que la matière soit épuisée, bien s'en faut, car je l'ai à peine effleurée, tant elle est vaste, tant elle se déroule abondante à travers six siècles et sur toute la surface de l'Europe catholique. Mais je m'arrête, parce que je crois avoir suffisamment démontré ma thèse et avoir élevé à l'état de loi ce qui, par le défaut d'ensemble, n'apparaissait guère que comme un accident ou un cas isolé. J'ai prouvé, je l'espère, que sous l'empire de la pensée catholique l'usage des vases funéraires avait persévéré parmi les chrétiens du moyen-âge. J'ai fait plus, j'ai rattaché cette coutume

[1] *Bulletin monumental*, t. XXII, année 1856.

à sa source primitive en montrant qu'elle découlait de la haute antiquité et qu'elle avait pris naissance au berceau du monde.

En finissant je suis confus d'une chose, c'est d'avoir donné si peu de preuves dans une matière où elles abondent et où bientôt elles déborderont de toutes parts. Mais c'est à l'observation qu'il appartient de les faire naître et de les multiplier avec les années. Je suis convaincu qu'avec le temps les faits sortiront de terre par centaines et par milliers, et que bientôt ils défieront la puissance même de l'observation. Chaque église, chaque chapelle, chaque cloître, chaque chapitre et surtout chaque cimetière étudié avec un peu de soin fournira peut-être à lui seul autant de preuves que j'en ai pu entasser dans ce mémoire.

Je serai heureux d'avoir un des premiers [1] attiré l'attention

[1] Je dois ici une justice à mes prédécesseurs. Je ne suis pas absolument le premier qui ait parlé de vases dans les sépultures chrétiennes, mais je suis le premier qui a tenté d'établir pour eux une véritable classification et qui a essayé de les traiter d'une façon scientifique et archéologique. Voici, du reste, les différents auteurs qui ont eu l'occasion de traiter de cette matière. On verra que chez eux ce fut très-incidemment qu'ils en parlèrent et d'une façon fort générale.

Le premier de tous, par ordre de date, est J.-B. Casali, antiquaire romain du XVIIe siècle, plus connu sous le nom de Casalius. Voici ce qu'il en écrit page 336 de son ouvrage intitulé *De veterum sacris Christianorum ritibus* : « Apponebatur quoque in monumentis aqua benedicta, undè etiam reperiuntur in cemeteriis vasa vitrea et lutea, in dictum usum veresimiliter accommodata. » Ces lignes, tracées en Italie au milieu du XVIIe siècle, nous paraissent se rapporter aux vases des catacombes plutôt qu'à ceux des cimetières du moyen-âge.

Au commencement du siècle dernier l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en dit aussi un mot dans ses Mémoires, à propos d'une découverte faite aux environs de Paris; mais elle ne sut qu'invoquer le témoignage de Beleth. (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. V, p. 281.)

A cette époque vivait Mabillon, cet érudit auquel aucune branche des études archéologiques ne fut inconnue. Il eut, en effet, quelque connaissance de la matière qui nous occupe, car dans sa curieuse *Dissertation sur le culte des saints inconnus* (p. 25), il dit que « l'on trouve assez souvent dans les anciens tombeaux des chrétiens, des petits vases de terre pleins de charbons. » Evidemment il s'agit ici des vases funéraires de nos églises.

En 1773, Oberlin publiant à Strasbourg la curieuse Collection de Schœpflin, son maître, écrivait ces lignes : « Apud Christianos solemne olim fuit ut in suorum sepulcris aquam benedictam ac prunas cum ture apponerent. Hunc morem, qui seculo XIII in desuetudinem abiit, prioribus sæculis vi-

sur cette branche encore inconnue de l'archéologie chrétienne, branche à laquelle se rattachent à la fois les mœurs et la croyance de nos pères, la pratique et la liturgie de l'Eglise, et qui après avoir été une source nouvelle et féconde pour

guisse vascula multa figlina in sepulcris gallicis subinde inventa testantur. » (*Musæum Schæpflini*, P. I, p. 147, in-4°, Argentorati 1773.) Comme on le voit ces deux savants pensaient que la coutume chrétienne avait cessé au XIIIe siècle. De nos jours M. Brongniart est tombé dans une erreur pareille, lorsqu'il publia, en 1844, son savant *Traité des Arts céramiques*. Après avoir cité quelques exemples de la coutume dont nous parlons, il ajoute qu'elle disparut au XIVe siècle, (t. Ier, p. 437.)

M. Feret, combattant cette idée, contre laquelle il avait rencontré des preuves irréfutables à Saint-Martin-en-Campagne et à la Chapelle-du-Bourguay, ne formule cependant aucune opinion ni sur la durée, ni sur la fin de l'usage. (*Société archéol. de l'arrond. de Dieppe*, p. 19-21.)

M. Namur, de Luxembourg, ayant eu l'occasion de parler des vases trouvés dans des sépultures antiques qu'il croit chrétiennes, se contente de citer, sans la critiquer, l'opinion de Casalius qu'il donne comme pouvant s'adapter à la province de Luxembourg. Du reste sa manière de voir était partagée par V. Simon, de Metz. (*Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg*, t. V, année 1849, p. 57.)

M. l'abbé Brullée, de Sens, ayant rencontré des vases funéraires du XIIe siècle dans l'abbaye de Sainte-Colombe, place en regard de ces monuments les textes de Durand et de Beleth, mais il ne va pas au-delà, ni au point de vue de l'extension de la coutume, ni au point de vue de sa durée. (*Bulletin archéol. de Sens*, pour 1853, p. 74.

Un antiquaire Anglais, M. Wylie, qui, en 1854, a inséré dans l'*Archæologia* (vol. XXXV, p. 298-304), une courte notice *sur les coutumes sépulcrales des temps anciens* (*Observations on certain sepulcral usages of early times*), cite l'usage du vase à l'eau bénite et à l'encens comme ayant duré parmi nous jusqu'au XVIe siècle. Mais chose remarquable, il ne donne aucun exemple pour l'Angleterre, tous ceux qu'il cite appartiennent à la France, ce qui indiquerait assez que la réforme anglicane du XVIe siècle a bien pu détruire dans la Grande-Bretagne non-seulement la coutume des vases funéraires, mais aussi jusqu'aux monuments qui pouvaient en subsister. Toutefois je regarde comme certain que l'on en rencontrera encore en Angleterre dans les anciennes églises et cimetières catholiques.

En 1855, M. Arthur Murcier ayant publié un ouvrage intitulé : *La Sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du XIe au XVIe siècle*, a parlé aussi de ces vases dans son V^e livre qui traite du *symbolisme*. Ce qu'il en dit (p. 159-64) est peu de chose. D'abord il se contente de reproduire deux de ces vases (fig. XIII et XIV), qui pour le dire en passant ne sont pas bien critiqués. Il cite Durand et Beleth et avec eux il parle de l'eau bénite et de l'encens. Il ajoute, mais sans en administrer de preuves, que les vases étaient placés dans le cercueil à droite et à gauche du mort, près de la tête et sur la poitrine. « Dans les caveaux, ajoute-t-il, ils étaient

nos Musées publics et nos collections particulières, va devenir un puissant élément d'étude pour l'industrie, les arts et spécialement la céramique du moyen-âge. Je serai surtout charmé, car c'est là mon point de départ, d'avoir pu faire de ces vases, insignifiants en apparence, un véritable instrument de la science, une échelle assurée du temps et un moyen certain de suppléer au silence de l'histoire en faisant parler les morts jusqu'au fond de leurs sépultures.

Mon mémoire se terminait ici; et je ne soupçonnais pas qu'en dehors des textes et des monuments céramiques il put exister, dans un autre ordre de documents, des preuves, disons mieux, des illustrations de la coutume dont j'avais si péniblement rassemblé les éléments dispersés. Mais voici que les manuscrits me viennent en aide et qu'ils apportent eux-mêmes leur petit contingent de matériaux à l'édifice que j'ai cherché à élever.

Notre excellent confrère et compatriote, M. A. Darcel, ayant lu dans le *Bulletin monumental,* de M. de Caumont, la première partie de ce travail, a bien voulu nous adresser aussitôt cette note illustrée qui en est comme le couronnement :

« J'ai lu hier, avec un très-grand intérêt, l'article que vous avez inséré dans le *Bulletin monumental,* de M. de Caumont, et pour vous le prouver je vous envoie un calque qui vous fera, je le suppose, un sensible plaisir. Vous y verrez qu'au XIVe siècle les pots destinés à être inhumés avec le mort étaient

sur le tombeau ou à côté. » Il ne croit pas qu'ils fussent fabriqués exprès (p. 161). Il croit que les trous étaient toujours pratiqués à l'aide d'un clou. Ce sont là deux inexactitudes, car on rencontre des vases moulés et forés exprès pour les sépultures.

C'est à peine si nous devons relever une parole de Mongez, prononcée il y a plus de cinquante ans devant notre Institut national : « En France, disait cet homme éminent dans un autre ordre de choses, on trouve des vases dans presque toutes les sépultures que l'on croit être des premiers temps de la monarchie. » *Mém. de l'Institut national des sciences et des arts; Littérature et beaux-arts.* t. V, Paris, an XII.

Mais il est un homme qu'il faut toujours citer, parce qu'il a parlé de tout, et qu'en tout il s'est montré notre maître. M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités monumentales* (t. VI, p. 316-23, Caen, 1841), n'a dit que quelques mots des vases funéraires des chrétiens; mais ces quelques pages sont encore les meilleures et les plus sûres que l'on puisse citer. Elles contiennent en germe tout cet article, qui n'en est que le développement.

placés tout allumés sur l'alignement des cierges et de chaque côté du corps, pendant l'office des funérailles. Il est clair que l'encens devait y brûler pendant la cérémonie funèbre. Les trois pots que représente la miniature sont blancs et à la couleur rouge des trous dont ils sont percés, ainsi qu'aux traits qui simulent la fumée, on s'aperçoit que le feu y brûle. C'est le seul exemple que j'aie rencontré jusqu'ici parmi les nombreuses miniatures que j'ai examinées soit dans les missels, soit dans les livres d'heures, qui presque tous contiennent une cérémonie funèbre au Jour des Morts. Le manuscrit dont fait partie l'office que je vous envoie appartient à M. Couvreur, marchand d'antiquités, place de la Bourse, à Paris, qui m'en a laissé prendre un calque. Je l'avais recueilli à tout hasard, pensant bien que s'il ne me servait pas immédiatement, il serait utile un jour à quelqu'un, et je suis heureux que ce soit à vous. »



Nous ne saurions trop remercier de son attention l'artiste-archéologue, aussi obligeant qu'habile, qui par son charmant dessin rend la vie à des objets morts depuis des siècles. Nous observons de plus que les vases représentés sur le dessin ci-joint ressemblent étonnamment aux vases funéraires trouvés à Bayeux et dessinés par M. Lambert. Une conjecture instinctive nous les a fait placer au XIV[e] siècle, époque du manuscrit (p. 380-81).

CHAPITRE XVII.

—

SUPPLÉMENT.

SÉPULTURES GAULOISES, ROMAINES ET FRANQUES DÉCOUVERTES DANS LA SEINE-INFÉRIEURE PENDANT L'IMPRESSION DE CET OUVRAGE.

---

§ I. — SÉPULTURES GAULOISES TROUVÉES AU HALLAIS, COMMUNE DE BOUELLES (CANTON ET ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL).

LORSQU'ON va de Neufchâtel à Aumale, dit M. l'abbé Decorde, et que l'on suit la route impériale n° 29, on aperçoit, un peu avant de descendre à Mortemer, une briqueterie appartenant à M. Carpentier, sise sur la commune de Bouelles, au hameau nommé le Hallais, dont l'orthographe nous paraît devoir être Hallet ou Hellet.

» Depuis quelques années les ouvriers briquetiers du Hallais ont découvert, de temps à autre, des vases funéraires de différentes formes. Ces vases se rencontrent généralement à 60 centimètres de profondeur. Ils sont tous debout et le plus souvent recouverts d'un autre vase. Leur présence est annoncée par une légère couche de cendres et de charbons. Ordinairement ils sont à une distance de 2 mètres les uns des autres, mais on en rencontre parfois quatre ou cinq ensemble; dans ce cas il y en a trois ou quatre qui sont plus

petits, quoiqu'ils conservent à peu près la même forme que les grands. On a aussi extrait quelques fioles de verre, malheureusement elles n'ont point été conservées. »

Je dois ajouter ici que j'ai vu au Musée de Neufchâtel les restes d'une de ces fioles. Elle est en verre verdâtre et a la forme romaine. Elle ressemble beaucoup à celles que nous avons trouvées à Neuville-le-Pollet et que nous avons reproduites sur une des planches de *La Normandie souterraine* [1]. Il me semble que cette circonstance prouve que le cimetière gaulois de Bouelles servait encore pendant la période romaine. Pareille remarque a été faite pour le cimetière celtique de Port-le-Grand, où ont été rencontrées des monnaies d'Adrien et de Marc-Aurèle [2], et j'ai eu l'occasion de la renouveler à propos des sépultures gauloises du château de Robert-le-Diable, parmi lesquelles se trouvaient une urne et une tétine romaines [3].

« Dans les derniers jours du mois de juillet 1854, continue M. Decorde, on tira de terre un grand vase formé de deux pièces, ayant quelque ressemblance avec une soupière, mais beaucoup plus écrasé, sa largeur à la panse était de 30 centimètres sur 20 de hauteur. La base, semblable au sommet, offrait un diamètre de 10 centimètres. La pâte était peu cuite, de couleur noire, mêlée de petits grains blancs avec une couverte composée d'une couche rougeâtre plus ou moins foncée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les seuls ornements consistaient en deux lignes creuses gravées au fond du vase, et quatre en relief placées sur la circonférence. Le couvercle s'adaptait exactement sur la partie inférieure. Par malheur ce vase curieux était brisé en cent morceaux, et ce n'est que grâce à l'argile à laquelle il était adhérent que nous avons pu recueillir les mesures qui précèdent. La partie supérieure était affaissée et nous avons dû réunir les principaux fragments pour en déterminer la hauteur. L'épaisseur des parois de la panse variait de 4 à 8 millimètres, celle du fond et du haut en avait 10 dans la partie la plus faible.

» Le vase que nous venons ainsi de décrire avec une scrupuleuse exactitude était environné de fragments de cercles de bronze, larges de 25 millimètres et offrant un diamètre moyen

[1] *La Norm. sout.*, pl. II, fig. 24. — *Notice sur les fouilles de Neuville-le-Pollet*, en 1845, p. 14, n° 24.

[2] *Mém. de la Soc. roy. d'Émulation d'Abbeville*, années 1838-40, p. 292.

[3] Voir le 1er chapitre de cet ouvrage, p. 5, 6 et 21.

de 40 à 45 centimètres. Ces cercles ont dû entourer une espèce de seau ou baquet en bois moins large au fond qu'à l'orifice, dans lequel avait été placée l'urne cinéraire.

» Auprès de ce cercle se trouvait, dit-on, un compas que nous n'avons point vu; mais peut-être y a-t-il erreur dans l'indication des ouvriers et ont-ils voulu désigner une paire de forces ou ciseaux, communs dans les sépultures antiques.

» A 5 ou 6 centimètres de l'urne se trouvait une épée en fer dans un fourreau de métal auquel elle s'était identifiée par suite de l'oxydation. La lame est à deux tranchants et n'a pas moins de 5 centimètres de largeur.

» Le 8 août 1854, sur l'avertissement que nous en avait donné par M. l'abbé Féray, curé de Bouelles, nous nous sommes rendu au Hallais pour visiter ces objets, mais nous ne trouvâmes plus que le vase funéraire. Le reste avait été placé, par les soins de M. Mathon, au Musée de Neufchâtel. Fort heureusement pour nous le vase s'était conservé tel qu'on l'avait extrait de terre, entouré d'argile que nous avons enlevée avec précaution pour prendre les mesures et le dessin exact de la forme.

» Après ces préliminaires, nous avons détaché les morceaux du vase et procédé avec le plus grand soin à l'inventaire de son contenu. Le fond était garni de cendres, au milieu desquelles se trouvait un charbon. Sur les cendres étaient divers fragments d'os calcinés. Au-dessus, nous avons rencontré cinq anneaux en os, qui semblent pareillement avoir subi l'action du feu. Trois de ces anneaux portent de 15 à 16 millimètres de diamètre; les deux autres forment des espèces de perles de la grosseur d'un pois de jardin; tous ont à peu près 7 millimètres d'épaisseur. Ils ont dû faire partie d'un bracelet ou d'un collier : en tout cas on reconnaît aisément qu'ils ont subi une forte chaleur. Enfin, vers le milieu du vase se trouvait une rondelle en fer oxydé, plate d'un côté et arrondie de l'autre : elle était percée d'un trou au milieu, d'un diamètre de 4 centimètres. Assez mince sur l'un de ses bords, elle offrait de l'autre une épaisseur de 8 millimètres. Cette pièce est recouverte d'aspérités impossibles à décrire, qui nous font penser qu'elle a pu être garnie d'ornements divers ; on serait peut-être tenté de voir ici une de ces rondelles dont on a fait dans les derniers temps des monnaies gauloises. Ces différents objets étaient mêlés de terre et avaient dû être couverts d'un vase de forme plate, dont nous

avons retrouvé les morceaux sous le couvercle du vase principal, brisé par la pression du terrain supérieur.

» Les vases du Hallais sont d'une nature si tendre et d'un transport si difficile, que nous sommes porté à croire qu'ils ont été fabriqués sur place ou dans le voisinage. Ils étaient composés d'une terre noire, *non cuite,* laquelle prenait une teinte rouge lorsqu'on la plaçait dans un feu ardent [1]. »

M. l'abbé Decorde compare ensuite les vases du Hallais avec ceux de Fontenay-le-Marmion et de Port-le-Grand, et il conclut du rapprochement que les premiers possèdent à un haut dégré tous les caractères assignés à la poterie celtique par MM. de Caumont, Ravin et Hecquet d'Orval. On verra bientôt que ces conclusions sont aussi les nôtres.

Nous avons laissé notre confrère et ami M. l'abbé Decorde raconter ce qu'il a trouvé sur le lieu même de la découverte. A présent nous allons dire ce que nous avons vu le 3 juillet 1856 au Musée-Bibliothèque de Neufchâtel. Notre description complètera cette exposition première.

Le Musée de Neufchâtel ne contient pas moins de dix à douze vases entiers ou par morceaux, provenant de la briqueterie du Hallais, et dix au moins dont la physionomie est parfaitement gauloise, mais des temps voisins de la conquête et de la civilisation romaine.

Tous ces vases sont funéraires et ils proviennent d'un cimetière entamé depuis plusieurs années par les travaux de l'industrie. Malheureusement ce n'est que depuis quatre à cinq ans seulement que M. Mathon a connu cette mine archéologique et que son zèle a pu s'exercer à en recueillir les débris. Après avoir remercié M. Mathon de sa vigilance, décrivons tout ce que ce digne conservateur a gardé pour le pays et pour la science.

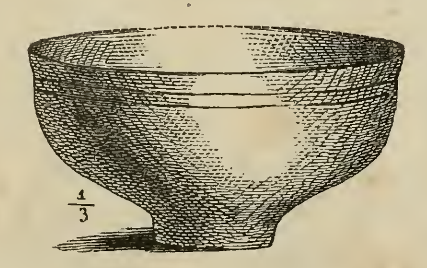
J'ai remarqué tout d'abord que la majeure partie de ces vases avaient la forme ouverte des écuelles, des plateaux et des terrines; quelques-uns avaient possédé des couvercles qui semblaient n'être que la répétition du vase principal. Ne pouvant décrire tous les fragments qui constituent ce dépôt de céramique primitive, je dirai tout d'abord que l'on m'a montré quelques fragments de vase décrit par M. Decorde. Ce vase est aplati comme une terrine et légèrement renflé comme une soupière. Il avait été recouvert par un autre vase d'une

[1] L'abbé Decorde, *Notice sur un vase gallo-romain découvert au Hallais en* 1854 (Seine-Inférieure), in-18 de 15 pages, Neufchâtel, Duval, 1854.

matière semblable ; en un mot on eût dit une écuelle recouvrant une autre écuelle. La terre dont ils sont composés est noire, la cassure celluleuse et la teinte enfumée. Elle s'est considérablement ramollie avec les années, par défaut de cuisson ou par suite du long séjour qu'elle a fait en terre. Aussi les pièces tombent d'elles-mêmes en lambeaux. L'épaisseur des parois est de 4 à 5 millimètres; le bord n'est qu'un simple bourrelet avec un cercle saillant au-dessous. Je retrouve là tous les caractères des vases gaulois de nos contrées.

J'ai vu ensuite le fragment d'un vase dont le fond a été évidemment pétri à la main. La trace du doigt des fabricants est encore imprimée sur les parois intérieures, tandis que le dehors a été poli à l'aide d'une doloire. Un cercle creux décore le fond extérieur dont le diamètre est de 10 centimètres. L'épaisseur de la terre est de 10 ou 12 millimètres, la teinte, rousse au dehors, est noire au dedans. Ce vase, qui est très-usé, offre une cassure celluleuse inégale et remplie de sables brillants.

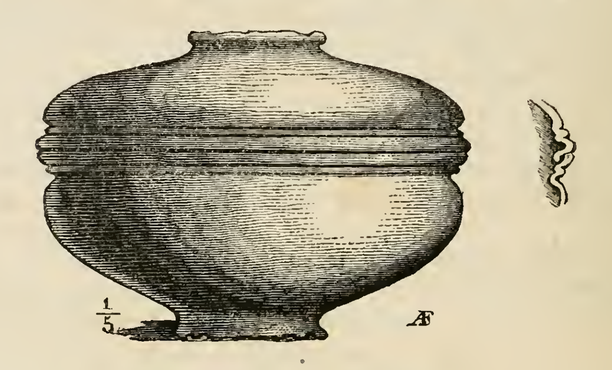
Un troisième vase en terre grise était presque entier, il a également la forme d'une écuelle, comme on peut le voir par le dessin ci-joint. L'ouverture est large de 15 centimètres et



la base de 7. La hauteur est aussi de 7 centimètres sur une épaisseur variant de 5 à 10 millimètres. Cette écuelle, en terre grossière, présente au dedans une cassure celluleuse et au dehors une teinte de brique et de fumée. Elle paraît avoir été faite à la main, pétrie sur un moule et polie à l'aide d'un rouleau de bois. Un cercle saillant au sommet et un cercle creux sous le pied sont tous ses ornements.

Mais voici bien la pièce la plus curieuse que nous ayons remarquée : ce sont deux vases ayant forme d'écuelle et dont l'un servait de couvercle à l'autre. Les bords de ces deux pièces sont anguleux et saillants, ils sont agencés de manière

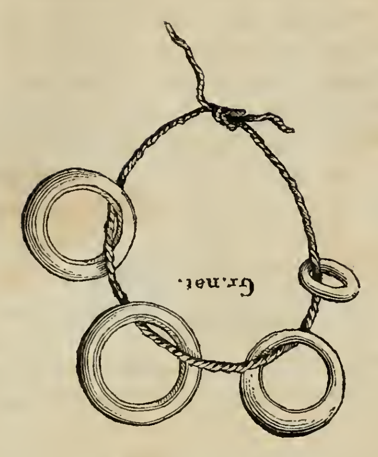
à s'emboîter parfaitement l'un dans l'autre. La contenance de chacun peut être de 2 litres environ. L'épaisseur de leurs parois est de 5 à 6 millimètres, la terre est d'une teinte brune qui paraît contractée au contact de la fumée. Toutefois l'argile est mieux cuite, mieux choisie et mieux travaillée que dans les vases précédents. Ce dernier produit se rapproche évidemment de l'art romain. — Je suis également porté à croire que c'est bien là le vase visité par M. Decorde et décrit par lui au commencement de cet article ; en tout cas j'en donne ici un excellent dessin dû au talent de M. A. Feret.



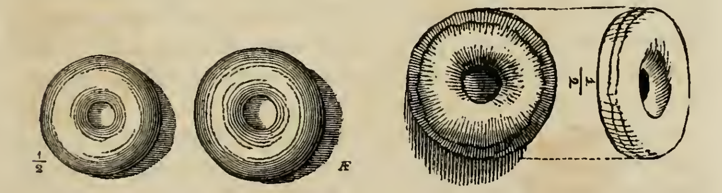
M. Mathon nous a dit que ce vase avait contenu des os brûlés, un instrument en fer qui ressemble à des forces ou ciseaux, une rondelle aussi en fer, des perles en os et en silex qui pouvaient bien avoir fait partie d'un bracelet. Nous allons décrire ceux de ces objets qui ont survécu.

Les perles en os que nous avons vues à la bibliothèque de Neufchâtel sont au nombre de quatre, d'une grandeur inégale, car la plus grande a 15 millimètres de diamètre et la plus petite 7 seulement, du reste nous en donnons ici le dessin. Toutes sont munies d'un trou de suspension assez large qui ne laisse aucun doute sur leur destination. Il est évident qu'elles ont servi d'ornement au défunt et qu'elles ont été jetées avec lui dans le bûcher à l'état de collier ou de bracelet. Leur crémation ne peut faire l'objet d'un doute, car l'os qui les compose est brûlé et se casse facilement. Nous en donnons sur cette page le dessin réduit à moitié de la grandeur. A la page suivante nous présentons le même groupe dans sa forme naturelle.





A ces colliers ou à ces bracelets primitifs de nos ancêtres nous rattacherons également les trois curieux anneaux de silex rencontrés dans la même sépulture, anneaux qui ont appartenu au même corps et qui ont également passé au feu ; la teinte cendrée de la pierre l'indique suffisamment, ainsi que les cassures et les calcinations de la surface. Ces trois anneaux, que nous reproduisons ici, à moitié de leur grandeur, sont une des choses les plus curieuses trouvées dans les sépultures de nos contrées.



Ce qui frappe le plus à leur aspect, c'est le poli parfait de la surface et la forme lisse du trou dont ils sont munis. Évidemment ces anneaux de pierre ont été faits au tour, et sur la partie extérieure de la circonférence on remarque trois cercles gravés à l'aide de la roue et d'un instrument pointu. Ces pièces, véritablement rares et précieuses, donnent une haute idée du talent et des procédés avec lesquels les anciens Gaulois travaillaient le silex.

Il paraît bien du reste qu'il y a long-temps que cette industrie existe dans notre pays où elle paraît avoir devancé

tous les autres arts. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de jeter un coup-d'œil sur nos Musées de province où les instruments de pierre forment la base de toutes les collections. Il suffira surtout de considérer, ne fût-ce qu'un instant, cet étonnant Musée lapidaire rassemblé à Abbeville par les soins de M. Boucher de Perthes, l'auteur des *Antiquités celtiques et antédiluviennes*. Cette collection de pierres travaillées, sous toutes formes et à tous états, vous initie à une civilisation véritablement inconnue. Elle ouvre devant vous un horizon tout nouveau ; elle vous transporte dans un monde dont on ne se doute plus au sein des aises et du comfort de notre société actuelle. Aussi cette génération d'hommes de pierre apparaît-elle à l'imagination comme une de ces créations fossiles et à jamais perdues, ressuscitées par la géologie.

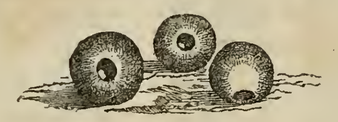
Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt ce que dit des perles de pierre de ce monde primitif, le docteur Rigollot, dans son *Mémoire sur des instruments en silex, trouvés à Saint-Acheul, près d'Amiens, et considérés dans les rapports géologique et archéologique*.

Il faut savoir toutefois que dans des fouilles exécutées en 1854, à Saint-Acheul, près d'Amiens, on avait trouvé dans le *diluvium* des hachettes, des couteaux et autres instruments en silex travaillés de main d'homme. M. Rigollot supposa que tous ces débris de l'industrie humaine provenaient de populations qui avaient péri dans les derniers déluges. Comme dans ce dépôt alluvial se trouvaient aussi des perles de pierre, elles ont inspiré au géologue-antiquaire les réflexions suivantes :

« Je dois ajouter, dit-il, que chez les premiers habitants de la terre l'instinct de la parure, instinct qui s'observe chez les peuples les plus sauvages et les plus incultes, avait commencé à se montrer. Les filles d'Eve d'alors ressemblaient probablement déjà à celles que nous connaissons tous. Au milieu des silex taillés et des os fossiles on a trouvé un certain nombre de petites boules, adroitement percées d'un trou et paraissant avoir servi à former des colliers ou des bracelets ; j'en ai réuni plus de 60 et leur destination n'est pas douteuse ; ce qu'il faut remarquer c'est que la plupart de ces perles ont été trouvées réunies par groupes comme si elles avaient été déposées par l'inondation avant que le lien qui les attachait n'ait été rompu.

» Elles sont faites avec des pierres calcaires plus ou moins dures, rarement avec des silex. On n'y a trouvé mêlé aucune terre cuite ou pâte vitrifiée, matières dont sont faits la plupart des colliers des sépultures romaines ou mérovingiennes [1]. »

Comme le rapprochement de ces perles fossiles intéresse au plus haut degré notre découverte de Bouelles, nous avons cru devoir reproduire ici le dessin d'un des groupes figurés par M. Rigollot, sur une des planches de son *Mémoire* [2].



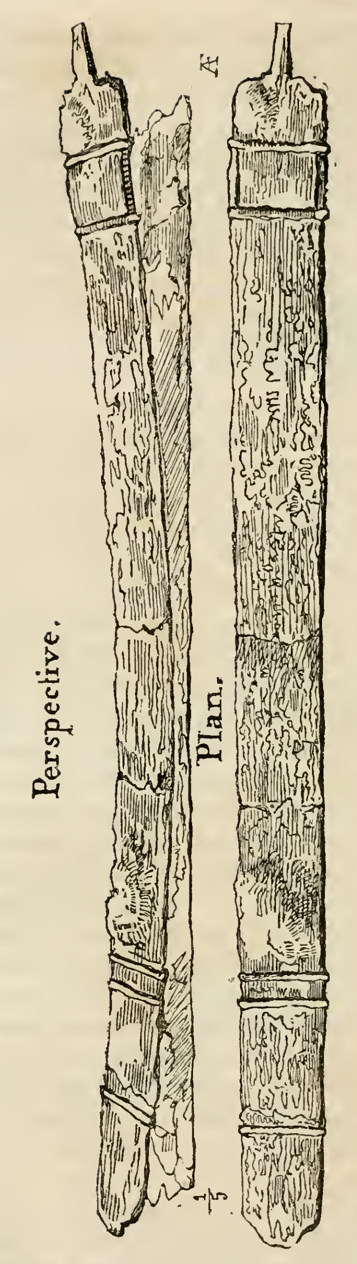
Si le docteur Rigollot est obligé de recourir à des hypothèses géologiques pour l'attribution des perles siliceuses de Saint-Acheul, Dieu merci, nous ne sommes pas réduit à de pareils moyens pour celles de Bouelles, dont les possesseurs étaient, selon nous, contemporains de la conquête de César ou de la naissance de J.-C.

A l'appui de cette assertion, nous citerons la grande épée trouvée, en 1854, à côté des urnes funéraires. Nous allons décrire cette curieuse épée telle que nous l'avons vue au Musée de Neufchâtel et comme elle nous a été confiée par l'excellent conservateur de cette petite collection.

Cette arme, maintenant cassée en cinq morceaux par la maladresse des ouvriers, avait été mise entière dans la terre, seulement elle avait été légèrement ployée, comme nous le dirons plus tard. A présent la lame est soudée, par l'oxyde, au fourreau qui était aussi en métal, tôle ou fer battu. La longueur générale de l'épée et de son fourreau est de 76 centimètres, sans la poignée qui n'a que 4 centimètres de long, mais il faut ajouter qu'elle n'est pas entière. La lame aussi n'est pas tout-à-fait complète par le bas. La largeur du fourreau est partout de 7 centimètres. La lame, autant qu'on en peut juger par les cassures, était loin de remplir cet étui. A 7 centimètres du manche, elle avait 4 centimètres de large, au bas elle n'en avait qu'un ou deux. Inutile de dire qu'elle se terminait en pointe et qu'elle était à deux tranchants. Elle dut être mince et fine.

[1] *Mémoire sur des instruments en silex trouvés à Saint-Acheul, près d'Amiens, et considérés sous les rapports géologique et archéologique*, par le docteur Rigollot, p. 16 et 17, in-8°, année 1854. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. XIV.

[2] Id., ibid., pl. VII, fig. 7.



Le fourreau était d'une grandeur et d'une beauté remarquable. Le côté, qui était en vue, était épais et orné, celui qui touchait au corps était plus faible et plus simple. Sur les bords régnait un ourlet saillant et arrondi par toute la longueur de l'arme. Cet ourlet, suivant M. Mathon, était en bronze soudé sur la tôle. Au haut, deux bourrelets transversaux encadraient une saillie en métal, destinée à laisser passer la courroie du baudrier ou du ceinturon. Cette saillie est parfaitement conservée. A partir de la seconde moitié du fourreau, on voit d'abord une virole large d'un centimètre, qui encadre le fourreau et en fait le tour, puis ce sont des raies, simples ou doubles, qui décorent toute la partie inférieure de l'arme.

Cette pièce est vraiment rare parmi nous. Une épée parfaitement semblable a été trouvée à Londres, dans la Tamise, il y a quelques années. Cette dernière armure, qui fait maintenant partie de la collection de lord Londesborough, a été reproduite par notre ami Roach Smith, qui la considère comme romaine [1].

[1] Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. III, pl. XVI, p. 67-72.

Nous laissons au lecteur le soin de décider si la nôtre doit être considérée comme telle ; toutefois nous ne le pensons pas, et nous basons notre jugement d'abord sur la forme du vase qui contenait les cendres du guerrier, et ensuite sur les ornements en os et en silex, qui nous paraissent bien celtiques et en tout cas trop rudes pour des gallo-romains du temps de Néron, d'Adrien et des Antonins.

J'ai déjà dit que je considérais comme gauloise l'épée en fer trouvée avec les urnes celtiques du château de Robert-le-Diable. Toutefois cette épée est fort simple, la nudité de son fourreau, qui est aussi en fer, le cède de beaucoup à celui du Hallais.



Une autre épée, également placée dans un fourreau de fer étamé aussi large, aussi solide, et aussi orné que celui de Bouelles, a été recueillie dans les sépultures romano-franques d'Eslettes. Cette arme, longue de 76 centimètres sans la soie et de 90 avec la soie, n'a que 5 centimètres de large, mais la gaîne présente les mêmes décorations qu'à Bouelles, et au sommet une saillie pareille destinée au passage du ceinturon. Je donne ici le dessin de cette arme curieuse.

Ces trois épées, si parfaitement identiques, de Londres, de Bouelles et d'Eslettes, ont fait naître dans ma pensée un rapprochement : Je me suis demandé si cette identité de forme ne dénoterait pas une origine commune, et alors j'ai pensé naturellement à Amiens, où la *Notice des dignités de l'Empire* place une fabrique d'épées célèbre dès la plus haute antiquité. Cette fabrique, qui remonte peut-être jusqu'aux Gaulois de *Samarobriva*, a laissé sa trace dans cette *Porte Clypéenne* connue de tout le moyen-âge. L'objection tirée de l'épée de Londres, ne me paraît pas insoluble, car le commerce et la

navigation expliquent bien des choses, aussi bien autrefois qu'aujourd'hui. Et puis la communauté des types aux mêmes époques et chez divers peuples est chose élémentaire en archéologie. Toutefois je livre au lecteur cette conjecture pour ce qu'elle vaut, et je reviens à mes sépultures.

Les Gallo-Romains eurent aussi l'usage de placer les épées avec les urnes de leurs morts. Je dois rapprocher des épées sépulcrales trouvées à Bouelles, à Moulineaux, à Eslettes, une épée en fer recueillie, en 1840, à Montmerle, département de l'Ain : elle a été rencontrée au milieu de doliums et d'urnes funéraires en terre et en verre. « Sur la plus grande des urnes, dit M. Sirand, était un large glaive en *acier,* court et plat. Sa position, ajoute avec raison l'explorateur de la Bresse, doit faire supposer que les cendres, contenues dans l'urne qu'elle surmontait, avaient appartenu à un guerrier [1]. »

Cette coutume des Gaules avait également franchi le Rhin à la même époque. Des fouilles récemment pratiquées dans un tumulus du Wurtemberg ont amené la découverte d'une chambre sépulcrale contenant de 25 à 30 vases funéraires, parmi lesquels on distingua des urnes, des coupes, des tasses, des assiettes et des plateaux. A côté des urnes a été vue et recueillie une belle épée en fer, longue de 3 pieds 4 pouces et large de 2 pouces et demi (mesure allemande) [2].



Enfin l'usage de placer les épées avec les guerriers défunts avait aussi pénétré jusque dans la Scandinavie, au sein des îles les plus sauvages de la Baltique, comme nous le verrons tout-à-l'heure ; car c'est ici qu'il nous faut placer notre dernière remarque sur l'épée de Bouelles ou du Hallais [3].

[1] *Courses archéologiques dans le département de l'Ain,* par M. Al. Sirand, VIe course, p. 184.

[2] *Schriften des Württemb. alterthums-Vereins. — Drittes Heft* 1854, p. 21 et 22.

[3] Pour compléter cette note sur les curieuses sépultures du Hallais, je dois ajouter que M. Mathon m'a remis tout récemment (novembre 1856) trois pièces intéressantes qu'il m'assure provenir de la même découverte. Ce sont trois plaques en fer, dont l'une a servi de contre-plaque à une

Cette belle pièce n'avait point été enterrée droite et naturelle; mais elle avait été légèrement ployée, comme on peut le voir par notre dessin.

A propos des épées ployées d'Eslettes et de Moulineaux, des épées rompues d'Envermeu et des sabres entaillés d'Ouville et de la vallée de l'Eaulne, nous avons déjà émis nos idées au sujet de cette coutume [1]. Ces idées persévèrent chez nous et nous croyons qu'au Hallais comme à Eslettes, comme à Envermeu, comme partout, on a voulu prévenir la spoliation des tombes et empêcher toute profanation des objets consacrés par les funérailles.

Aux faits déjà nombreux que nous avons cités, nous n'en ajouterons plus qu'un seul, mais celui-là est si important et si capital, il démontre si bien la pensée des anciens, que nous ne saurions le passer sous silence. En tout cas si nous nous trompons dans l'interprétation du fait, on verra que l'auteur étranger à qui nous donnons la parole se trompe comme nous. Mais dans cette erreur involontaire, si erreur il y a, on ne saurait nous accuser de complicité avec l'écrivain scandinave, puisque nous ignorons jusqu'à son nom. Voici donc ce qu'on lit dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord,* à propos d'épées ployées, tordues ou brisées, mises dans les tombeaux :

« En 1843, S. A. R. le prince Frédéric de Danemark profita de son séjour dans l'île de Fohr pour faire ouvrir et examiner sous sa direction plusieurs tumulus qui s'y trouvaient. Dans l'un de ces tumulus on rencontra une urne dans laquelle, ainsi que tout au tour, étaient plusieurs fragments d'armes. Cette urne était d'une hauteur de 11 pouces et d'un diamètre égal. Elle était remplie d'os brûlés, au-dessus desquels il y avait une boucle de fer (sic) comprimée par l'action du feu, et appartenant probablement à une couverture

agrafe de ceinturon. Elle est toute recouverte d'incrustations en argent d'une grandeur et d'un dessin tout-à-fait inusités. La seconde est une plaque carrée aussi en fer damasquiné, ayant servi de terminaison à un ceinturon. Le dessin des incrustations diffère du précédent et se rapproche des damasquinures mérovingiennes. Enfin la troisième plaque présente à deux de ses angles trois têtes de clous en cuivre jaune imitant des rosettes, des étoiles ou des astérics. A quelle époque rapporter tous ces curieux travaux de métallurgie ? Ici mon embarras devient plus grand que jamais.

[1] *La Normandie souterraine,* 1re édit., p. 36; 2e édit., p. 44, 341. — Le présent ouvrage, p. 18, 19, 148.

de fer ou à un bouclier. Son diamètre était de 7 pouces en tout sens (c'était probablement un *umbo* de bouclier).

» Sur l'urne même étaient placés quatre morceaux d'un glaive de fer excellent, dont la poignée était traversée d'une garde courte, et garnie en haut d'un gros bouton. La lame, qui est à double tranchant, avec une cavité allongée au milieu, est large de 3 pouces et paraît en avoir eu 30 de longueur. On voit clairement qu'on a mis le glaive au feu et qu'on l'a ensuite ployé et même brisé, afin de le mettre sur l'urne, et de le rendre inutile à tout autre usage qu'à celui d'être enterré avec la cendre de son propriétaire.

» Dans la collection des antiquités de Schwerin, on trouve plusieurs glaives de fer que l'on croit provenir des Wendes et qui ont été rougis au feu, et ensuite ployés sans pourtant avoir été brisés. Il paraît que, en faisant brûler le corps mort on a posé les armes sur le bûcher, afin de les rendre inutiles à leur première destination, et qu'on les a mises ensuite sur l'urne destinée à conserver les ossements de leurs possesseurs [1]. »

§ II. — SÉPULTURES GALLO-ROMAINES DES CINQ PREMIERS SIÈCLES TROUVÉES A BRÉAUTÉ, PRÈS GODERVILLE (ARROND. DU HAVRE), ET A INCHEVILLE, PRÈS EU (ARROND. DE DIEPPE).

Sépultures gallo-romaines de Bréauté.— Incinérations du Ier, *du* IIe *ou du* IIIe *siècle.* — Les sépultures gallo-romaines découvertes dans la Seine-Inférieure, pendant l'année 1856, ont été de deux sortes : la première se compose d'incinérations, la seconde d'inhumations. La première a eu lieu dans la plaine de Bréauté, entre Bolbec et Fécamp ; la seconde dans la vallée de la Bresle, à Incheville, près Eu, et, chose remarquable, toutes deux au mois d'avril.

Les sépultures gallo-romaines de Bréauté appartiennent au Haut-Empire et peuvent être reportées avec la plus grande vraisemblance jusqu'au IIe siècle de notre ère. Je les attribuerais volontiers aux règnes d'Adrien, de Trajan, d'Antonin et de Marc-Aurèle, l'apogée de la civilisation romaine dans les Gaules, la Bretagne et la Germanie. Ces vases renfermaient les restes du groupe de colons qui cultivèrent jadis les champs traversés à présent par la route départementale, n° 9, de

[1] *Mém. de la Soc. roy. des Antiq. du Nord*, années 1845 à 1849, p. 15.

Lillebonne à Goderville et que vivifiait alors la voie romaine de Lillebonne à Etretat.

Cette voie antique passait, en effet, près le hameau de Givoust qui nous a donné ces sépultures, et c'est sur ses bords que fut assis ce champ de repos, suivant la coutume constante et universelle de l'Empire romain. Tous les rapports s'accordent à nous faire croire que des bornes (piliers ou colonnes) en marquèrent jadis l'entrée, indiquant peut-être, comme cela se voit ailleurs, la longueur et la largeur de ce champ funèbre [1]. On raconte, en effet, qu'il y a 25 ou 30 ans le cultivateur de la terre qui nous occupe détruisit deux piliers ou colonnes qu'il regardait comme les « barrières du cimetière romain. » Sans trop s'appesantir sur cette donnée rustique, il ne me paraît pas toutefois hors de propos de rappeler ces limites ou bornes de pierre que l'on retrouve à Arles et à Rome même, sur la voie Appienne [2].

Quoi qu'il en puisse être de cette conjecture, la tradition sépulcrale, répandue parmi ceux qui exploitent ces terres, a reçu cette année une confirmation nouvelle par la découverte faite dans les premiers jours d'avril. Des ouvriers occupés à extraire du sable pour M. Mochon, de Goderville, ont rencontré, à moins de 50 centimètres du sol, une trentaine de vases formant plusieurs sépultures. Le terrain, visité par M. Mochon, ne se compose guère que de 4 mètres de long,

[1] Le Musée Calvet, à Avignon, possède plusieurs cippes de ce genre; ils sont en pierre et ressemblent à nos bornes-fontaines. Lors du Congrès de 1855, M. de Caumont en a copié un sur lequel on lit :

AREA LATA PEDES. X.
LONGA PEDES. X.

Congrès archéol. de France. — Séances gén. tenues en 1855, *à Châlons-sur-Marne, à Aix et à Avignon,* p. 441. — Voir aussi Mabillon, *Dissertation sur le culte des Saints inconnus*, p. 45, in-12, Paris, 1705. — De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, ch. XIV, p. 489.

[2] Sur la voie Appienne, plusieurs bornes avec leurs inscriptions sont encore en place. M. E. Breton les a mentionnées dans l'intéressant mémoire qu'il vient de publier sur les fouilles de 1850-53. On lit, par exemple, sur un cippe placé en avant d'une enceinte sépulcrale :

IN FR. P. XXIIII
IN AGR. P. XXIIII,

C'est-à-dire, en façade, 24 pieds, en profondeur, 24 pieds. — Sur une autre borne :

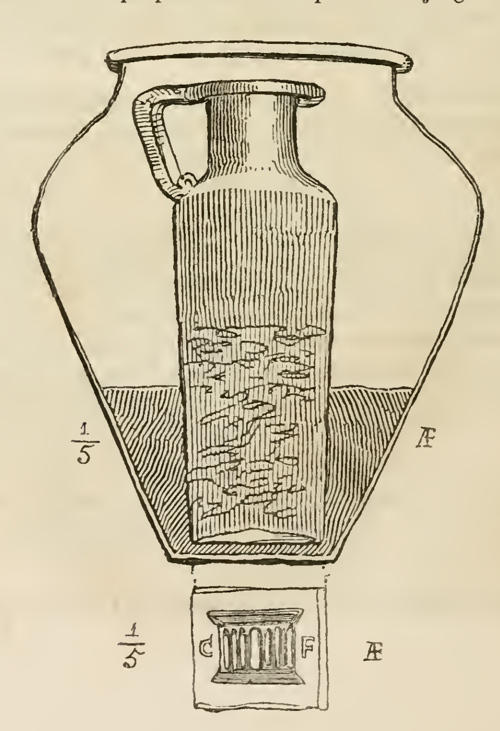
IN FRON P. XII
IN AGR. P. XVI,

C'est-à-dire, en façade, 12 pieds, en profondeur, 16. — Id., ibid., p. 42-44.

sur 3 de large. Cet étroit espace a suffi pour donner sept grandes urnes grises en forme de *pot-au-feu* semblables toutes celles de notre pays. Cette forme, que je considère comme l'*olla* des anciens, est celle que l'on rencontre dans toute la Gaule, chez nos voisins de la Grande-Bretagne, au cœur de l'Italie et à Rome même, ainsi qu'on peut s'en assurer par les ouvrages du marquis G. P. Campana.

Très-souvent, ces urnes servaient à renfermer directement les os brûlés des morts ; mais parfois aussi elles n'étaient que des intermédiaires destinées à préserver et à contenir dans dans leur sein des urnes de verre et d'autres objets précieux ou fragiles.

Cette mission préservatrice fut celle qui échut à la plus grande des urnes de M. Mochon, laquelle, par un heureux hasard, s'est trouvée également la mieux conservée. Ce vase, d'une intégrité parfaite quand il a été soumis à nos observations, est épais de 5 millimètres et haut de 33 centimètres. L'ouverture est de 21 centimètres, la base de 10 et sa plus grande circonférence de 96. Sa contenance ne saurait être moindre de 10 à 12 litres. La terre en est grise, de couleur cendrée et sans aucun vernis. Le lecteur en appréciera la grandeur et la coupe par le dessin que nous joignons ici.



Ce vase avait été recouvert par une assiette qui s'était brisée et avait laissé pénétrer dans l'intérieur de la terre végétale dont une portion remplit encore le fond du vase. Cette grande amphore contenait dans son sein une fort belle urne de verre de forme carrée, qui s'y trouve encore dans la position où nous l'avons figurée plus haut.

Cette urne quadrangulaire est haute de 30 centimètres et large de 9 sur chaque surface. La hauteur de l'anse est de 6 centimètres et sa largeur de 5; l'épaisseur du verre qui compose l'urne est de 5 millimètres. La capacité totale doit être d'environ 4 à 5 litres. Ce vase était à moitié rempli par les os d'un adulte.

La partie vraiment curieuse de ce vase est le fond où le verrier à imprimé en relief la marque de sa fabrique. Cette marque se composait d'un autel orné de six à huit colonnes et flanqué à droite et à gauche des deux lettres capitales : C. F. La première est vraisemblablement l'initiale du fabricant; la seconde est l'abrégé du mot *fecit,* terme consacré dans ces circonstances.

Ici, nous l'avouons, tout est neuf pour nous. Oberlin, dans son *Musée Schœpflin*, cite et reproduit un vase de verre qui présentait au fond la Victoire aîlée des « augustes Césars » [1]; mais nous ne connaissions pas encore d'autel servant de marque dans nos contrées septentrionales. Ce souvenir de l'autel de Lyon, n'est, à coup sûr, ni déplacé ni trop étrange au sein de la seconde Lyonnaise, mais il n'en reste cependant ni moins rare, ni moins curieux.

Cet autel rappelle pour la forme un autel antique reproduit par Robert de Spallart, dans son *Tableau historique des costumes, mœurs et usages des principaux peuples de l'antiquité et du moyen-âge* [2]. On reconnaît aussi des analogues parmi ceux que figure du Choul, dans son *Traité de la Religion des anciens Romains*. Ces *ares* sont tirés du revers des monnaies d'Auguste et de Vespasien [3]. Il y a plus, notre autel de verre ressemble singulièrement à ces autels votifs pour les morts dont parlent les inscriptions [4] et dont le voyageur florentin, Gabriel

[1] *Museum Schœpflini*, pars I, p. 106.

[2] (Texte) t. III, p. 243. — (Planches) vol. I, pl. NNNN, n° 5.

[3] *De la Religion des anciens Romains*, etc., par Guil du Choul, p. 71, in-4°. Lyon, G. Roville, 1581.

[4] « Aram posuit et sub asciâ dedicavit. » Mabillon, *Dissertation sur le culte des Saints inconnus*, p. 138, édit. de 1705. — Comarmond, *Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon*, t. 1er, p. 335.

Siméon, vit au XVIe siècle plusieurs échantillons conservés à Ferrare et à Vérone, en Italie, à Arles et à Fréjus, dans l'ancienne Gaule [1].

En résumé, l'urne de verre de Bréauté est rare et curieuse par sa forme et la marque qu'elle porte; mais l'amphore en terre grise qui la contient, quoique belle dans son genre, n'est ni rare ni curieuse.

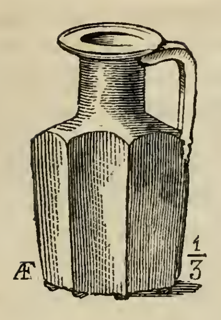
En effet, parmi les amphores de cette espèce et des mieux conservées, nous pouvons citer celles de la bibliothèque de Dieppe qui proviennent de Luneray, où elles ont été trouvées en 1827, au milieu de sépultures romaines [2]. L'urne de verre qu'elle contenait était carrée et présentait au fond une croix de Saint-André enfermée dans des cercles concentriques. J'indiquerai aussi au Musée de Rouen l'urne donnée par M. Fauquet-Lemaître et rencontrée par lui en 1851, dans les défrichements du bois des Loges, canton de Fécamp [3]. Elle contenait une urne de verre de forme ronde, toute remplie d'os brûlés. Enfin, des amphores en terre grise ont encore été trouvées dans des fossés à Grainville-l'Alouette, en 1834, et à Bordeaux, près Etretat, en 1843. En général, on peut dire que ces amphores sont communes, et nos Musées de province en possèdent de beaux et nombreux échantillons. Mais, je le répète, ce que je crois vraiment rare, c'est l'urne de verre avec un autel et une marque de fabrique.

Maintenant, achevons notre revue et examinons les autres vases sortis de la sépulture de Bréauté. Les deux plus remarquables sont certainement la fiole et la coupe de verre que nous reproduisons ici. Outre qu'ils sont d'une intégrité parfaite, le type en est également gracieux. La fiole, de forme hexagone, est munie d'un goulot et d'une anse rayée. Le fond pose sur six lentilles de verre, circonstance qui n'est pas sans mérite. La hauteur du vase est de 10 centimètres et sa capacité de 2 décilitres.

[1] *Les illustres observations antiques du seigneur Gabriel Siméon, florentin, en son dernier voyage en Italie, l'an* 1557, p. 90 et 91, in-4°, Lyon, Jean de Tournes, 1558.

[2] *Soc. archéol. de l'arrond. de Dieppe.* p. 22, in-8°, Rouen, Baudry, 1828. — *La Norm. souterraine,* 1re édit., p. 133; 2e édit., p. 151-52.

[3] *Revue de Rouen de* 1851, p. 385-94. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie,* t. XIX, p. 303-12. — *La Norm. souterraine,* 1re édit., p. 78; 2e édit., p. 87-96, pl. IV, fig. 1 et 2.



La soucoupe, haute de 4 centimètres, est d'une contenance de 2 décilitres 5 centilitres. Ce genre de vase est assez rare en pareille matière. Cette coupe a été trouvée dans une urne remplie d'ossements brûlés. Evidemment, ces deux vases ont été placés ici pour le service des offrandes ou des libations, et il est probable qu'ils y ont été exposés pleins de vin, de lait ou de miel.



Les autres vases qui m'ont été soumis, et que j'ai reconnus par leurs fragments, sont d'abord le fond d'une urne grise en forme de *pot-au-feu,* laquelle avait contenu des os brûlés. Ce vase ollaire ressemble à ceux qui furent trouvés, en 1855, par M. Valois, dans son bois du Tilleul. J'ai vu ensuite les restes d'une seconde urne aussi de forme ollaire, mais plus allongée que la précédente. La terre en était fine, bien choisie, de couleur brune, recouverte de plombagine ou d'une matière grise qui s'en allait à l'eau.

J'ai reconnu aussi les restes d'un plateau rouge en terre de Samos, à bords légèrement évasés. Ce plateau recouvrait une des urnes cinéraires, celle qu'accompagnait la fiole de verre mentionnée plus haut. Il s'y trouvait aussi une jolie petite cruche en terre rougeâtre avec anse et goulot. Les derniers débris provenaient d'une coupe de verre verdâtre et de trois petits vases gris destinés à répandre des libations ou à contenir des offrandes.

Encouragé, séduit même par un si beau début, je crus faire une œuvre méritoire pour le pays et utile pour l'archéologie en explorant un champ qui se présentait à nous sous de si beaux auspices et qui promettait une si riche moisson pour la science et pour les musées. Avec la permission du propriétaire, qui me fut gracieusement offerte, et une allocation de M. le préfet, qui me fut promptement accordée, je vins tenter, à Bréauté, une fouille dont les résultats ne répondirent point à mon attente. Dans tout le terrain que je remuai autour du théâtre de la découverte, je ne recueillis à longues distances, que trois urnes grises en forme de *pot-au-feu*, contenant avec de la terre des os brûlés et concassés. C'en était assez pour prouver une fois de plus que le champ où nous étions avait été le dortoir funèbre des Gallo-Romains, mais ce n'était pas assez pour étancher ma soif d'archéologie, encore moins pour récompenser nos peines et nos sacrifices. Toutefois, je dus m'en contenter.

Quelque peu désappointé d'un dénoûment aussi stérile et si peu attendu, je me pris à comparer ma chétive campagne de 1856, avec celle qu'avait faite, en ce pays, cent ans auparavant, M. Duboccage de Bléville, un des chroniqueurs havrais. Un jour de 1755, il partit du Havre-de-Grâce, notre commune patrie, pour venir à Grainville-l'Alouette faire une fouille dans un champ où la charrue avait remué des urnes. C'était à quelques kilomètres du lieu où nous sommes; plus heureux que nous, il trouva en un seul jour 150 vases antiques. Ce fut à la suite de cette pêche, quelque peu miraculeuse, que le champ prit le nom de *Terre-à-Pots,* surnom qu'il porte encore aujourd'hui.

Sépultures gallo-romaines d'Incheville, près Eu. — Inhumations du IVe *et du* V^e^ *siècles.* — Dans le courant de ce même mois d'avril 1856, d'autres sépultures vraisemblablement gallo-romaines se faisaient jour dans la vallée de Bresle, sur la lisière de la forêt d'Eu, au pied de ce *Camp-de-Mortagne*, qui fut peut-être destiné à surveiller le cours de la rivière et à protéger l'antique *Augusta*, dont la ville d'Eu est la fille. Mais ces sépultures ne sont plus des incinérations comme celles du Haut-Empire; ce sont des inhumations telles qu'on les pratiquait dans le Bas-Empire. Aussi, nous n'hésitons pas à les attribuer à cette époque de trouble et de décadence, d'autant plus curieuse à étudier pour nous qu'elle est plus

enveloppée des épaisses ténèbres que le silence de l'histoire fait peser sur elle.

Depuis quelques années, un briquetier d'Incheville, nommé Hénoque a assis son modeste établissement céramique à l'entrée du vallon où fut autrefois le prieuré de Saint-Martin-au-Bos et à la pointe septentrionale de la colline dominée par le vieux *Camp-de-Mortagne*. Cet industriel, en nivelant son terrain, excavé pour prendre de la terre à brique, trouva, à 50 centimètres de profondeur, quatre ou cinq fosses dans lesquelles étaient des corps accompagnés de vases en verre et en métal.

La nouvelle de cette découverte m'ayant été transmise avec un louable empressement par M. Delatre, avocat à Eu et ancien maire de cette ville, et par M. Darsy, notaire à Gamaches et membre de la Société des Antiquaires de Picardie, mon premier soin fut d'inviter le sieur Hénoque à suspendre son travail, et à m'affermer son terrain que je commençai à explorer au moyen d'une allocation gracieusement accordée par M. le Préfet de la Seine-Inférieure.

Je dois le dire de nouveau, à ma grande désolation, la fouille pratiquée selon toutes les règles fut à peu près stérile; elle ne me montra que quatre ou cinq fosses nouvelles ne contenant que des ossements humains, les uns en place, les autres dispersés. Aucun objet d'art ne fut rencontré. Je m'assurai seulement qu'ici, comme partout ailleurs, les corps étaient orientés les pieds à l'est et la tête à l'ouest. J'acquis aussi la conviction que nous touchions à l'extrémité méridionale d'un ancien cimetière, bouleversé depuis des siècles par l'industrie ou la culture et qui, du point où nous étions, s'étendait vers le nord jusqu'au fond du vallon et au bord du vieux chemin qui le traverse. La reconnaissance d'un point d'habitation antique, démontré par son cimetière, a été pour nous le seul résultat de cette exploration.

A présent, arrivons aux objets trouvés par le briquetier Hénoque, et donnons-en une description; nous tâcherons ensuite d'assigner à ces objets et au cimetière qui les a produits une attribution utile pour l'histoire et justifiée par l'archéologie.

Les pièces qui ont été soumises à notre examen se composent de trois vases de terre, de deux coupes de verre, d'un vase de bronze, d'un collier composé de 25 perles, d'une at-

tache en argent, d'un anneau de cuivre et, enfin, d'un quinaire d'argent de l'empereur Magnus Maximus.

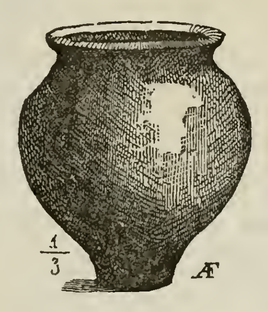
Tous ces différents objets ont été achetés dès le moment de leur découverte par M. Darsy, de Gamaches, pour le Musée de la Société des Antiquaires de Picardie, dont il est le représentant dans ce pays. Ils sont maintenant ou ils seront bientôt déposés par la Compagnie dans ce magnifique *Musée-Napoléon,* dont la réalisation est due à la Société, mais dont l'initiative appartient à M. Ch. Dufour, antiquaire plein de zèle et de patriotisme.

Des trois vases de terre, deux sont entiers et l'autre est fracturé. Le plus grand (parmi les entiers) a la forme d'une chaudière. Haut de 11 centimètres, large de 4 à la base et de 8 à l'ouverture, il présente à la panse une circonférence de 34 centimètres ; sa capacité totale est de 4 décilitres 5 centilitres. L'épaisseur des parois est de 5 millimètres. Il est lourd et épais, fait au tour, mais très-grossièrement. Il a une anse courte, renflée et assez mal faite. Toute sa partie antérieure est fortement noircie par la fumée. Ce vase a été au feu, il a même beaucoup servi. Pour dire toute notre pensée sur son compte, il a la forme, la teinte et le type des vases mérovingiens. Je ne puis croire qu'il ne soit pas voisin de cette époque. S'il était seul, je donnerais une origine franque aux sépultures.

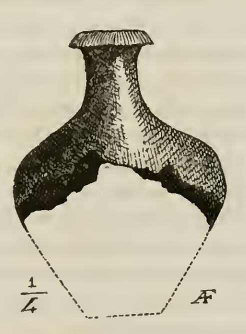


L'autre, au contraire, a la forme ollaire des urnes romaines ; il a la teinte et le galbe des vases du Bas-Empire : la terre en est fine et la forme élégante ; la couverte extérieure est grise, comme aux temps gallo-romains ; il n'a pas d'anse et son collet est légèrement étranglé. Haut de 10 centimètres, large de 3 à la base et de 6 à l'ouverture, il en a 30 de circon-

férence à la panse. Sa capacité est de 3 décilitres. Il a également beaucoup servi; il a été au feu et a été placé sur la flamme qui l'a environné de tous côtés, car il possède du noir de fumée sur toute sa surface extérieure.



Le troisième vase de terre n'est qu'un fragment, il est vrai, mais on y reconnaît la forme supérieure du vase et l'on peut présumer celle de la partie inférieure. C'est la forme d'une tirelire dont l'ouverture a juste les dimensions d'une pièce de 5 centimes. On dirait une cruche sans anse. La teinte en est grise, la terre, assez fine et pas trop mal choisie, est fort cuite et se rapproche du grès; la surface, toutefois, est loin d'être lisse.



La grâce de la forme, la finesse des parois, la couleur et la qualité de la terre, tout cela semble indiquer une main romaine, quoique déjà un peu dégénérée. L'épaisseur du vase est de 3 millimètres; la plus grande ouverture est de 4 centimètres; la circonférence totale dut être de 36 centimètres, la hauteur présumée de 16 et la capacité totale d'environ 5 décilitres.

Quant aux vases de verre, nous observerons, avant toutes choses, que la matière en est verdâtre, mais d'un vert sale et enfumé; la teinte est celle d'une olive ou si l'on veut d'une sépia. Au dedans et au dehors on remarque un tartre rouge, couleur de sang caillé ou plutôt de lie de vin desséchée [1].

[1] Déjà, dans une première édition de la *Normandie souterraine*, parue en 1854, j'avais (p. 268 et 269) signalé sur deux coupes de verre franques, trouvées à Envermeu la présence d'un tartre rougeâtre que je comparais à de la lie de vin. Dans la seconde édition du même ouvrage, publiée en 1855, j'ai étendu le cercle de mes observations, non-seulement pour le nombre des vases étudiés, mais encore pour les pays où pareille remarque a été faite. C'est ainsi qu'après avoir constaté (p. 328, 329, 330) dans le cimetière d'Envermeu la présence d'une couche de tartre rouge sur deux coupes de verre de forme et de matières différentes (car l'une était en verre blanc et l'autre en verre vert), j'ai pris soin de noter qu'une observation pareille avait été faite vers 1851, par M. Corrard de Bréban, dans le cimetière franc de Verrières, près Troyes (1), et par M. Akerman, de Londres, sur une coupe trouvée à Woodnesborough, dans le Kent (Angleterre) (2).

Depuis ce moment j'ai encore eu lieu de renouveler mon observation, à deux reprises différentes, dans le même cimetière mérovingien d'Envermeu. La première fois ce fut en 1854, sur une coupe de verre blanc et sur un bol de verre verdâtre (3). La seconde expérience eut lieu en 1855, sur une toute petite coupe de verre qui ressemble à la coquille d'une patelle et sur une grande fiole ou ampoule d'un verre très-blanc et très-fin. Il y a plus, j'ai remarqué aussi que M. l'abbé Durand, curé de Bénouville-sur-Orne, en explorant le cimetière franc de la Hogue a observé sur une fiole de verre « un sédiment presque noir et fortement attaché aux parois du vase (4). » Enfin, comme on vient de le voir, ce même tartre rouge s'est vu et se voit probablement encore sur les deux coupes ou gobelets de verre d'Incheville dont nous allons donner la description et le dessin.

Incidemment je ferai remarquer que sur les nombreux vases de verre gallo-romains du Haut-Empire, recueillis dans les incinérations du Pays de-Caux, je n'ai jamais vu ce tartre rougeâtre. Je ne l'ai rencontré que dans les inhumations franques ou gallo-romaines du Bas-Empire, mais je dois ajouter immédiatement que les incinérations dont je parle étaient toujours dans l'argile ou la terre végétale; tandis que les inhumations que j'ai visitées étaient toutes dans des fosses de craie et à une certaine profondeur.

Étant à Paris au mois de juillet dernier, j'ai reconnu, dans une coupe de verre provenant des Catacombes de Rome, un tartre rouge semblable à

(1) *Cimetière antique de Verrières, découvert en* 1849, dans les *Mém. de la Soc. d'agr., des sciences, etc., de l'Aube,* t. XVII, p. 561.

(2) *Remains of pagan Saxondom,* p. 35, plate XVII, fig. 1.

(3) *Procès-verbal journalier de l'exploration archéol. du cimet. méroving. d'Envermeu, en* 1854, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, p. 505. — *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France,* t. III, n° 9. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London,* vol. III, p. 177-78.

(4) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 326.

La première et la plus petite des deux coupes, sans pieds ni anse, est haute de 7 centimètres, large de 8 à l'ouverture

celui de mes vases de la vallée de l'Eaulne. La coupe romaine dont je parle se voit chez M. Perret, l'explorateur de ces célèbres cimetières chrétiens, et elle a été placée par lui sous un reliquaire de bois. Ce savant artiste m'assura qu'elle provenait du cimetière chrétien de Sainte-Cyriaque.

Une lettre de M. le chevalier J.-B. de Rossi, écrite à propos du corps de saint Venerius, trouvé dans le cimetière de Sainte-Priscille, raconte que ce chrétien des premiers temps avait sur sa tombe une fiole de verre, « laquelle était couverte à l'intérieur d'une croûte rougeâtre (1). »

Désireux de connaître les causes qui avaient pu, au sein de la terre, produire des effets si étranges et si universellement remarqués, j'ai pris le parti de soumettre à des épreuves scientifiques mes vases francs et le résidu qu'ils contiennent. Le 23 octobre 1856 une première analyse a été faite à Dieppe par M. Delattre, docteur en médecine et ancien professeur de chimie; j'en donne textuellement le résultat :

« Aujourd'hui 23 octobre, j'ai examiné, conjointement avec M. Guéniot, professeur de chimie au Collége de Dieppe, deux fragments de verre provenant de deux fioles trouvées dans des tombeaux franks. Ces fragments, que nous avons numérotés 1 et 2, étaient incrustés, le n° 1 d'une matière brune, et le n° 2 d'une matière rougeâtre.

» Une fraction de chacune de ces substances a été mise en contact avec de l'acide azotique pur, qui aurait déterminé leur coloration en jaune, s'il se fût agi de matière animale ; il n'y a pas eu de réaction.

» Une autre fraction a été essayée par l'acide sulfurique pur, qui aurait noirci et carbonisé une substance végétale, il n'y a pas eu de réaction.

» Les substances incrustantes devaient donc être minérales, et leur couleur indiquant du sesqui-oxyde de fer hydraté ; nous avons mis une troisième fraction de chacune des deux substances n° 1 et n° 2, dans deux capsules de porcelaine, et nous les avons traité par l'acide chlorhydrique pur qui a immédiatement dissous les matières de l'incrustation et a produit une liqueur jaune foncé qui était du perchlorure de fer, car l'addition au soluté, de ferrocyanure de potassium a développé une belle couleur bleu de Prusse, réaction qui n'appartient qu'au fer.

» Nous avons fondu au chalumeau une portion de fragments des deux fioles chargés de la matière incrustante, et nous avons obtenu un verre coloré en jaune topaze.

» Il n'y a donc aucun doute sur la nature des incrustations brunes et rougeâtres des fioles trouvées dans les tombes gallo-romaines et frankes placées dans le terrain crayeux de la Normandie ; ces incrustations sont formées par une couche de sesqui-oxyde de fer hydraté qui existe abondamment dans la terre végétale supérieure, où les eaux pluviales l'enlèvent

(1) Lettre de M. le chevalier J. B. de Rossi, membre de la Commission des Catacombes, l'un des conservateurs de la bibliothèque du Vatican à Rome, à M. ***, vic.-gén. de Reims, sur le martyr saint Venerius, dans la *Revue archéologique*, XIIIe année, p. 153

et de 3 à la base, qui est arrondie. La capacité est de 2 décilitres. Les bords en sont légèrement évasés. La forme de cette

et après avoir filtré à travers la craie le déposent sur les substances qu'elles imbibent.

» Outre le sesqui-oxyde de fer, le fragment de verre n° 1 portait extérieurement un peu d'adipocire provenant évidemment de la décomposition du cadavre de la tombe. »

Pour compléter et pour corroborer, autant qu'il était en moi cette première épreuve, déjà si satisfaisante, j'en ai demandé une nouvelle à mon savant ami M. Girardin, de Rouen, chimiste célèbre et correspondant de l'Institut. Voici quelle a été la réponse de mon obligeant confrère :

« Rouen, le 11 novembre 1856.

» Je vous envoie les résultats de l'examen que j'ai fait des échantillons de verre supportant une légère croûte d'un rouge brun dont vous vouliez connaître la nature.

» Voici le relevé de mon registre de laboratoire :

» N° 1. *Tartre rougeâtre provenant d'une fiole de verre trouvée à Envermeu en* 1855, *par M. l'abbé Cochet.*

» Cette matière est sous forme de deux plaques très-minces, l'une de couleur brune et terne, l'autre transparente, brillante et irisée.

» Calcinée dans un tube, la matière se raccornit, dégage une assez grande quantité de vapeur d'eau, sans huile empyreumatique, et cette vapeur ne ramène point au bleu le papier rouge de tournesol. Le résidu, non charbonné, additionné d'une très-petite quantité d'eau est neutre aux papiers réactifs. Traité par l'acide chlorhydrique, il fait effervescence; le résidu provenant de la plaque brune et terne se dissout, tandis que celui qui provient de la plaque irisée ne se dissout pas. La solution du premier est jaune rougeâtre, analogue à celle d'un fil de péroxyde de fer ; elle renferme de l'oxyde de fer, de la chaux, de l'alumine et de l'oxyde de manganèse.

» Une certaine quantité des deux plaques traitée par l'eau ne lui communique aucune coloration rouge.

» L'alcool ammoniacal en contact avec ces plaques ne prend également aucune coloration.

» N° 2. *Tartre rougeâtre provenant d'une coupe de verre franque trouvée à Envermeu en* 1854, *par M. l'abbé Cochet.*

» Même aspect que la précédente.

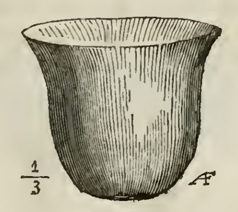
» Mêmes réactions chimiques.

» N° 3. *Fragment d'une coupe de verre franque trouvée en morceaux dans un seau ou baquet au sein d'une sépulture mérovingienne, à Envermeu, en* 1854, *par M. l'abbé Cochet.*

» Ce fragment, comme tous les autres, est saturé au dedans et au dehors d'une croûte rougeâtre.

» Cette croûte, rouge brunâtre très-foncée, s'enlève facilement de dessus le verre et se réduit aisément en poudre.

coupe est un peu conique et elle tient difficilement debout sur une surface plane.



M. L. Perret possède, à Paris, sous un reliquaire de bois, un vase de verre de la forme et de la grandeur de celui-ci. Cette sainte relique, extraite, à Rome, du cimetière chrétien de Sainte-Cyriaque, vient probablement de la tombe d'un martyr. L'explorateur des Catacombes, qui a reproduit dans son ouvrage cette coupe avec sa teinte naturelle, suppose qu'elle a contenu du sang [1].

Une fort jolie coupe d'une teinte vert-olive et d'une forme toute pareille à la nôtre a été trouvée en Angleterre, à Coombe, dans le Kent. Elle est reproduite, avec sa couleur véritable, par M. Akerman, qui affirme, de plus, qu'un vase tout semblable figure au *British Museum*, provenant d'un coffre de

» Elle ne colore nullement ni l'eau, ni l'alcool ammoniacal.

» Calcinée dans un tube de verre, elle dégage de la vapeur d'eau légèrement ammoniacale. Le résidu, neutre aux réactifs, et non charbonné, se dissout dans l'acide chlorhydrique et fournit, comme le résidu du N° 1 : des oxydes de fer et de manganèse, de l'alumine et de la chaux.

CONCLUSIONS.

» Il résulte donc de ce qui précède :

» 1° Qu'il n'y a aucune *matière organique végétale ou animale* dans les plaques ou croûtes recouvrant les vases de verre en question ;

» 2° Que ces croûtes sont formées, quand elles sont brunes et ternes, par de l'oxyde de fer mélangé d'autres matières minérales ;

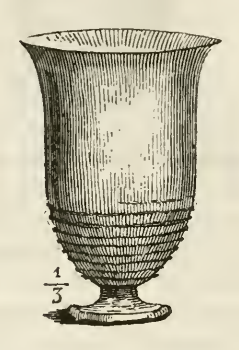
» 3° Que l'ammoniaque dégagée par la calcination de la croûte N° 3 provient de ce que l'oxyde fer naturel ou formé artificiellement renferme presque toujours un peu d'ammoniaque ;

» 4° Que pour les plaques N°s 1 et 2, qui étaient brillantes et irisées, le phénomène de coloration provient uniquement de l'altération de la surface vitreuse qui s'exfolie, absorbe entre ses lames de la vapeur d'eau et présente alors toutes les conditions qui font paraître le verre coloré et irisé par suite de la décomposition de la lumière. »

[1] L. Perret, *Les Catacombes de Rome*, t. IV, p. 118, pl. XVIII, n° 6.

pierre placé sous le portail de l'église de « Saint-Martin in the fields [1]. »

Le second vase de verre trouvé à Incheville, et le plus grand des deux, est aussi le plus curieux par la forme. Haut de 11 centimètres et large de 7 à l'ouverture, il pose sur un



pied creux détaché, de 5 centimètres de diamètre. L'épaisseur du vase est de 2 millimètres. Les bords en sont évasés et le fond, terminé en cône, est décoré de dix cercles ou fils de verre, saillants sur le plan. Sa capacité totale est de 22 centilitres. Sa forme gracieuse et élégante à tout à la fois quelque chose de romain et de moderne, c'est-à-dire que l'on trouve ce type dans l'antiquité et de nos jours. En effet, c'est le gobelet d'argent encore en usage dans nos campagnes.

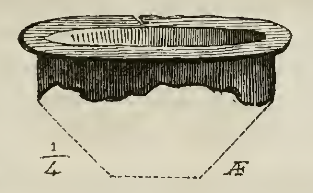
Une coupe en verre glauque, entièrement semblable à la nôtre pour la forme et presque pour la capacité, a été trouvée, en 1846, dans une sépulture de la nécropole de Bayeux. La fosse qui la contenait était voisine d'un sarcophage fait avec une borne de pierre portant une inscription en l'honneur de Constantin-le-Grand [2]. Selon toutes les apparences le vase de Bayeux doit remonter au IVe ou au Ve siècle.

Le sixième vase était en bronze et avait la forme d'une passoire antique; mais ce n'était pas une passoire. Le fond, détaché par les ouvriers, était plein et non troué. Cependant, comme les bords du bronze se recourbent à l'extérieur, nous pensons que ce vase a pu être doublé par du bois que l'humidité a fait disparaître. L'épaisseur du métal qui, sur les bords, est celle d'une pièce de 50 centimes, n'est guères à

[2] Akerman, *Remains of pagan saxondon*, p. 53, plate XXVI.

[2] M. Lambert, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XVII, p. 448 et 453, pl. I, fig. 7.

l'intérieur que celle d'une feuille de papier à lettre. L'ouverture était large de 12 centimètres et la capacité pouvait être de 3 décilitres.



Ce genre de vase se retrouve dans les sépultures gallo-romaines, car à Beauvais, près du cimetière actuel, on a trouvé, il y a quelques années, une sépulture composée de neuf vases dont trois en bronze, cinq en verre et un en terre. Parmi les vases en bronze, un ressemble entièrement au nôtre par la forme et aussi pour la grandeur, car son ouverture me paraît mesurer 11 centimètres. Il est conservé entier, et il a été figuré par M. Mathon, dans son travail sur des *Sépultures gallo-romaines découvertes à Beauvais* [1].

Quant aux perles, il en a été recueilli cinq grosses et vingt et une petites. Sur ces cinq grosses, une est en verre bleu, l'autre en verre glauque couleur fumée ou olive, une troisième en verre également olivâtre avec dentelure d'émail blanc en relief; les deux dernières sont en pâte de verre noir avec des incrustations ondées, blanches ou vertes. Parmi les vingt et une petites, une est en métal (argent ou plomb), une autre est de couleur bleue et de forme allongée, quatorze sont en pâte verte, le reste est en pâte grise.

On nous a assuré que toutes ces perles avaient été recueillies dans une seule et même fosse, autour du cou d'une femme dont elles formaient le collier.

Le dernier objet fourni par les sépultures est un quinaire d'argent légèrement usé par les bords, ce qui a grandement altéré les légendes. Mais, grâce à la perspicacité de MM. Cartier, d'Amboise, et de Longpérier, de Paris, elles ont été déchiffrées et suffisamment restituées, je pense.

Cette monnaie présente à l'avers une tête d'empereur ceinte du diadême perlé et dont la légende a dû être : D. N. MAG. MAXIMVS PP. — Le revers, qui porte certainement VIRTVS ROMA-

[1] Mathon fils, *Sépultures gallo-romaines découvertes à Beauvais*, pl. II, fig. 4, in-8°, Beauvais, 1856.

NORUM, montre dans le champ une femme casquée et assise, qui n'est autre que la ville de Rome, tenant à la main droite le globe du monde et de la main gauche une haste. A l'exergue est T. R. P. S., indice du premier atelier de Trèves.



Ce Magnus Maximus était un soldat de fortune qui, à force d'audace et de crimes, parvint à l'empire après la mort de Gratien, tué à Lyon, le 25 août 383. C'était un contemporain de saint Martin, et ce fut à lui que l'illustre évêque de Tours donna un jour une si grande leçon de respect envers le sacerdoce chrétien. Sulpice Sévère, prêtre des Gaules, mort en 420 [1], peint en deux mots le portrait de ce César, quand il l'appelle : « Ferocis ingenii virum et bellorum civilium victoriâ elatum [2]. » Il ajoute qu'il fut tué dans Aquilée, par Valentinien-le-Jeune, le 26 août 388, juste châtiment du double crime qu'il avait commis en privant deux Césars, ses maîtres, l'un de la vie, l'autre de l'empire : « Duos imperatores unum regno, alterum vitâ expulit [3]. »

Cette médaille nous suggère une réflexion : quoiqu'elle ne soit pas rare dans le commerce, elle est loin cependant d'être commune dans nos contrées. C'est à notre connaissance la première de ce genre rencontrée dans notre département. Elle est aussi une des dernières en date que la série romaine présente dans nos contrées. Comme nous l'avons déjà dit au chapitre cinq de cet ouvrage (p. 100), les médailles de Gratien sont considérées jusqu'ici comme les dernières qui aient été recueillies dans notre seconde Lyonnaise, notamment au Vieil-Evreux (Mediolanum Aulercorum), à Caudebec-lès-Elbeuf (Uggate), à Lillebonne (Juliobona), à Rouen (Rothomagus) [4], et à Vieux, près Caen (Aræegenus). J'ai consulté sur cet intéressant sujet la plupart des antiquaires de notre province, et tous m'ont répondu qu'ils considéraient les monnaies de Gratien, comme les dernières trouvées dans ce pays

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 97-99.

[2] *Sulpicii Severi, presbyteri, opera omnia*, à J. Hornio: Lug. Batav. Fr. Stakium, 1654, p. 511, *De vitâ sancti Martini*.

[3] Id., ibid.

[4] *Journal de Rouen*, du 7 octobre 1856.

et que les autres, s'il s'en rencontrait, étaient extrêmement rares.

C'est là une question curieuse qui mérite d'être étudiée avec le plus grand soin, dans chaque localité, car elle peut conduire, mieux que toute autre chose, à indiquer à peu près l'époque où la domination romaine disparut de notre pays. En attendant un travail plus complet sur cette matière, je vais enregistrer ici quelques-uns des faits qui sont parvenus à ma connaissance.

La dernière monnaie trouvée par M. Feret, dans la Cité de Limes, près Dieppe, est de Flavius Valens (378) [1]. La dernière, recueillie par M. Gaillard, dans les bains de Lillebonne, est de Magnentius (353) [2]. Au Bourg-Dun (Seine-Inférieure), on a récolté un sol d'or de Valentinien Ier. M. Vaugeois, de Laigle, qui avait suivi attentivement toutes les découvertes romaines faites de son temps en Normandie, résumait ainsi ses observations il y a quelque vingt ans : « Relativement aux monnaies qu'on a trouvées jusqu'ici dans nos environs et en général dans la Normandie, disait ce vieillard, il est un fait sur lequel nous devons appeler l'attention de nos lecteurs, c'est qu'elles sont toutes du Haut-Empire, c'est-à-dire du temps des premiers empereurs romains : nous n'en connaissons pas de postérieurs à celles de Gratien, mort à Lyon, en 383. On doit conclure de là que l'occupation de notre pays par les successeurs de César a cessé à peu près vers la fin du IVe siècle [3]. »

Voici pourtant une grave exception, mais qui peut-être ne détruit pas la loi générale tirée de nombreuses découvertes. En 1844, on trouva au village de Pourville, près Dieppe, un dépôt de 27 pièces d'or dont une, fort bien conservée, est d'Honorius (375-423) au différent de Constantinople. Celle-ci est à coup sûr la plus jeune de toutes, mais il faut ajouter qu'elle n'était ni dans un édifice, ni dans une sépulture. Elle faisait partie d'une cachette logée dans une fissure de la falaise.

Maintenant sortons de la Normandie, et après avoir parcouru la France nous visiterons l'étranger.

C'est aussi un Magnus Maximus qui fut la dernière médaille

[1] *Souscription pour la recherche et la découverte des antiquités dans l'arrond. de Dieppe*, p. 9. — *La Norm. souter.*, 1re édit., p. 133 : 2e édit. p. 37.

[2] E. Gaillard, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IX, p. 100.

[3] *Hist. des antiquités de la ville de Laigle et des environs*, par M. J.-F.-G. Vaugeois, p. 134, Laigle, 1841.

trouvée par M. Baudot, aux sources de la Seine, parmi les restes du temple de la déesse Sequana, encore rempli d'*ex-voto* idolâtriques [1]. Grivaud de la Vincelle racontant les fouilles du Luxembourg faites dans les premières années de ce siècle, cite comme derniers empereurs, sortis du sol de Paris, Valentinien, Valens, Gratien, Magnus Maximus, Théodose et Honorius [2]. Il ajoute que la dernière monnaie recueillie par M. Grignon, dans les ruines romaines du Châtelet, en Champagne, était un Décentius (350-53) [3].

M. de Longpérier a bien voulu nous dire qu'il possède dans sa collection privée des deniers de Gratien, de Théodose et de Magnus Maximus, trouvés près Saint-Sauveur, dans le département de l'Yonne. M. V. Simon, de Metz, traitant de ses sépultures des bas-temps, dit formellement qu'à sa connaissance, on trouve dans ces sépultures des médailles de Claude Ier et de Domitien, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux, de Faustine-le-Jeune, de Claude II, de Tétricus, de Maximien-Hercule, de Constance-Chlore, de Constantin-le-Grand, de Valens, de Gratien, d'Arcadius et d'Honorius [4]. »

Aux Riceys et dans les environs de Bar-sur-Seine, M. Coutant n'a recueilli de monnaies romaines que jusqu'à Dioclétien [5]. M. Gadan, de Troyes, en a trouvé à Charvey allant de 161 à 313 [6]. « Il est à remarquer, ajoute M. Coutant, que depuis le règne de Dioclétien, à l'exception de celles de Constantin II, les monnaies romaines deviennent excessivement rares dans l'ancien comté de Bar-sur-Seine, et qu'une seule de Valentinien nous est parvenue. Il est donc naturel de penser que les Romains abandonnèrent la contrée sous cet empereur pour n'y plus reparaître [7]. »

Loin de modifier son opinion avec le temps, le même antiquaire a cru voir ses conclusions confirmées de plus en plus

[1] Greppo, *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de France*, p. 239. — *Revue archéol.*, IIIe année, p. 192. — H. Baudot, *Rapport sur les découvertes archéol. faites aux sources de la Seine*, p. 141.

[2] Grivaud de la Vincelle, *Antiq. gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat*, p. 221-22, pl. XXII, no 48 à 53, in-4e, 1807.

[3] Id., ibid., p. 166.

[4] V. Simon, *Observat. sur des sépultures antiq. découvertes dans diverses parties des Gaules*, p. 5. — *Mém. de l'Acad. nat. de Metz*, années 1850-51.

[5] L. Coutan, *Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine*, t. Ier, p. 46-49.

[6] Id., ibid.

[7] Id., ibid.

par les découvertes faites dans l'antique *Landunum,* près Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). « Les travailleurs préposés aux fouilles, dit-il, ont été assez heureux pour rencontrer une médaille de Constantin-le-Grand; mais à cette époque du VIe siècle, l'histoire monétaire des empereurs romains, si l'on peut parler ainsi, s'arrête partout, ce qui fait dire à M. Ed. Clerc : « Depuis lors, on n'aperçoit plus, dans les contrées de la *Séquanie,* que de grandes solitudes; le règne des empereurs n'y laisse plus de traces [1]. »

Au Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne, tenu en 1855, M. Duquenelle, de Reims, a lu une note sur les découvertes de numismatique romaine faites à Reims et aux environs. Le zélé collecteur a cité une douzaine de trouvailles. Eh bien! partout les monnaies finissent à Dioclétien, à Décentius, aux Flaviens ou même à Septime-Sévère [2].

Les sépultures franques du cimetière de Rogéville, près Toul (Lorraine), ont donné à M. Dufresne, qui les a interrogées en 1836, un Gratien en bronze qui faisait partie d'un collier [3].

Le même antiquaire, qui a étudié d'une manière spéciale l'arrondissement de Toul (Meuse), dit que « l'absence complète de monnaies romaines, depuis Valentinien Ier, sur le sol des villes de Gran, de Nasium, de Solimariaca et de Scarpone est la preuve la plus authentique de la ruine de ces villes, arrivée au Ve siècle de notre ère [4]. »

A Daspich, près Thionville, M. de Cussy recueillit, dans des sépultures qui paraissent gallo-romaines, du IVe et du Ve siècles, trois médailles, petit bronze, allant de Claude-le-Gothique à Honorius. Les dernières en date étaient, trois Valens (378), un Arcadius (408) et trois Honorius (420) [5].

Dans le curieux tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, et dans la villa qui l'accompagnait, à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), M. B. Fillon, homme fort compétent,

[1] *Découverte d'une ville gallo-romaine, dite Landunum. Examen des fouilles,* par MM. Mignard et Lucien Coutan, p. 82. — *Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or* pour 1854.

[2] *Congrès archéol. de France. — Séances génér. tenues en* 1855 *à Châlons sur-Marne, etc.,* p. 96-98.

[3] M. Dufresne, *Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province Leuke,* dans les *Mém. de l'Acad. de Metz,* p. 1848-49, p. 224.

[4] Id., ibid., p. 261.

[5] *Bulletin monumental,* t. IX, p. 273-74.

assure qu'on n'a pas trouvé « de médailles postérieures à Constant. » (337-50) [1].

A Arques, près Saint-Omer (Pas-de-Calais), on a trouvé, en 1851, une belle monnaie d'or d'Anastase, au revers de la *victoire d'Auguste* (vers 518) [2]. Le camp de Vermand, près Saint-Quentin (Aisne), interrogé par M. Gomart, lui a donné un Gratien et un Arcadius [3]. A Mulsanne, canton d'Ecommoy, (Sarthe), on a trouvé, en 1855, dans un ruisseau, une monnaie d'or frappée à Constantinople, à l'effigie de Sévère III, proclamé empereur à Ravenne, en 461, et empoisonné par Ricimer, en 465 [4].

Il en est à peu près de même à l'étranger. M. Roach Smith, dans son *Catalogue* des monnaies, trouvées de nos jours, au sein de la ville de Londres, donne comme les dernières celles de Julien, de Valentinien, de Valens, de Gratien, de Victor et d'Honorius [5]. Dans un beau et savant travail sur les antiquités de Richborough, de Reculver et de Lymne, dans le Kent, le même archéologue figure, comme derniers empereurs romains, Théodose, Magnus Maximus, Eugène (395), Arcadius (383-408), Honorius (393-423) et Constantin III (407) [6].

J'ai consulté sur ce même sujet M. Namur, de Luxembourg, et voici quelle a été la réponse de ce numismatiste habile et de cet antiquaire distingué : « Quant aux dernières monnaies romaines trouvées dans notre grand duché, je crois pouvoir assurer qu'on a découvert jusqu'ici une suite d'impériales depuis Auguste jusqu'à Valentinien III (424-455), excepté peut-être Gordien II et Gordien III. Les monnaies de Valentinien III sont les plus récentes du grand trésor découvert à Dalheim, en 1842, » En effet, le trésor numismatique de Dalheim contenait 14,307 médailles dont quelqnes-unes, à ce qu'il paraît, allaient jusqu'à Valentinien III. Ces pièces, toutefois, sont les dernières sorties des ateliers de Trèves, si célèbres sous le peuple-roi [7].

[1] B. Fillon, *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés*, p 59.

[2] *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Morinie*, année 1852, p. 14. — *La Picardie*, IIe année, p. 273.

[3] *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, t. XXII, p. 254.

[4] Id., ibid., p. 301.

[5] Roach Smith, *Catalogue of the Museum of London antiquities*, p. 99.

[6] Id., *The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne, in Kent*, p. 140-50, in-4°, London, 1850.

[7] *Publications de la Soc. archéolog. du Luxembourg*, t. VII, p. 144-166, t. IX, p. 100-119, et t. XI, p. 12-14.

Cependant, nous devons ajouter que dans les trois explorations successives faites au camp de Dalheim, de 1851 à 1855, les 912 types monétaires qui en sont sortis n'ont généralement offert comme derniers noms que ceux de Valens, de Gratien, de Valentinien II, de Magnus Maximus, de Théodose et d'Arcadius [1].

Enfin, dans les sépultures franques de Védrin, près Namur (Belgique), M. Del Marmol a trouvé une monnaie de Julien-l'Apostat (355-63), et une autre de Justinien (535-65) [2].

A présent, revenons aux sépultures d'Incheville. On nous demandera sans doute quelles sont pour nous et leur date et leur attribution? Nous répondrons hardiment que nous les croyons gallo-romaines, du IVe et du Ve siècle. En ceci nous basons notre jugement non-seulement sur la monnaie gallo-romaine qui s'y est rencontrée, mais encore sur les colliers, les ornements et les vases qui s'y trouvaient. Par la forme et la matière, ces vases sont romains, à l'exception d'un seul. Ce dernier, il est vrai, a tous les caractères mérovingiens; mais il se peut que ce cimetière, commencé par les Gallo-Romains des derniers temps, ait continué sous les Francs de la première race; rien en cela que de très-naturel.

Ce qui nous fait encore penser que ces sépultures sont gallo-romaines plutôt que franques, c'est l'absence totale d'armures qui s'est fait remarquer au sein des fosses. Tandis que les Francs, peuple conquérant et guerrier, nation agitée et militaire, vivaient armés jusqu'au sein de leurs moindres stations et descendaient tout équipés dans la tombe; les Romains, au contraire, peuple doux, voluptueux et tranquille, accoutumé depuis des siècles à jouir paisiblement du sol gaulois conquis et civilisé par ses pères, vivaient sans armes ou du moins descendaient sans elles dans leurs urnes ou dans leurs sarcophages. Au fond de leurs tombeaux, dont ils se croyaient assurés pour toujours, ils ne s'accompagnaient que de leurs bijoux et de leurs parures, ils ne s'entouraient que de vases contenant des libations et des offrandes, consolation suprême des vivants et unique besoin d'âmes pacifiques au sein de l'éternel repos [3].

[1] *Public. de la Soc. arch. du Luxembourg*, t. XI. — Namur, *Le Camp de Dalheim*, IIIe rapport, p. 12-14.

[2] *Cimetières de l'époque franque*, etc., p. 13 et 17.

[3] On connaît tout le mépris de la race conquérante pour la race conquise, mais jamais peut-être il n'a plus fortement éclaté que dans ces paroles prononcées à Constantinople, par Luitprand, évêque de Crémone et

ques; dans les inhumations du IVe et du Ve siècle, ce sont des vases sans armes : dans celles du VIe, du VIIe et du VIIIe siècle, ce sont encore des vases, mais accompagnés d'armures et tout entourés de fer.

Pour nous, cette différence est caractérisque des deux époques; dans les inhumations du IVe et du Ve siècle, ce sont des vases sans armes : dans celles du VIe, du VIIe et du VIIIe siècle, ce sont encore des vases, mais accompagnés d'armures et tout entourés de fer.

Maintenant, nous dirons franchement, pour achever notre tableau, que nous rattachons les sépultures d'Incheville à la cité d'Augusta, petite ville des Ambiani, qui occupa autrefois la vallée de la Bresle et les collines qui l'encaissent à l'Occident. C'est à cette station antique qu'a succédé, pour le diocèse d'Amiens, le village d'Aouste, et pour le diocèse de Rouen, la ville d'Eu, dont le nom latin Augum n'est qu'un dérivé d'Auga [1], Agusta ou Augusta.

Déjà, dans notre *Normandie souterraine* [2], nous avons parlé de l'origine romaine d'Eu et des importantes découvertes qu'y fit, en 1820, l'historien de ses comtes [3]. Nous pouvons y ajouter, pour la partie amiénoise ou picarde, le village d'Aouste et les découvertes de M. Darsy, de Gamaches. De 1845 à 1847, cet antiquaire a fouillé la vallée de Bresle et y a trouvé les restes de villas romaines cachées depuis des siècles sous les vases de l'alluvion [4].

Mais lorsque nous rédigions notre *Normandie souterraine*, nous ne savions pas que dans le cours du dernier siècle, des sépultures antiques avaient été découvertes aux portes mêmes de la ville d'Eu. Fort heureusement, cette humble cité possédait alors un ami dévoué de ses antiquités, un prêtre studieux qui, à l'amour de son pays, joignait le culte éclairé des

ambassadeur d'Othon, devant Nicéphore, empereur d'Orient, qui se glorifiait d'être romain : « Nos Longobardi, scilicet Saxones, Franci, Lotharingi, Boiarii, Suevi, Burgundiones, tantò Romanos dedignamur, ut inimicos nostros commoti nihil aliud injuriarum, nisi Romane, dicamus; hoc solo Romanorum nomine quiquid ignobilitatis, quidquid avaritiæ, quidquid luxuriæ, quidquid mendacii, imò quidquid vitiorum est comprehendentes. » Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. II. — *Vie de saint Eloi, par saint Ouen*, traduction de Ch. Barthélemy, p. 421.

[1] Flodoard. « Idem, vero castrum juxta mare situm vocabatur Auga. »

[2] *La Norm. souter.*, 1re édit., p. 133; 2e édit., p. 151.

[3] M. L. Estancelin, *Sur les antiquités de la ville d'Eu*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, année 1825, p. 1 à 24. — *Histoire des Comtes d'Eu*, p. 9-12, 400-403.

[4] Darsy, *Gamaches et ses Seigneurs*, p. 8 12, in-8o, Amiens, 1854. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. XIII. — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. II, p 245-50; t. III, p. 15 et 203.

sciences, cette manifestation de Dieu à l'homme, cette irradiation de la vérité sur la terre.

M. Capperon, ancien doyen de Saint-Maxent, correspondait avec le *Mercure de France*, dans lequel il inséra au moins six mémoires de 1722 à 1731. Cet excellent homme ayant connu et vu de ses yeux la découverte faite dans sa patrie, découverte dont le souvenir n'est pas encore éteint, écrivit, le 12 décembre 1721, à M. l'abbé de La Roque, directeur du *Mercure* que, le 29 novembre 1721, un laboureur cultivant, à Eu, un champ situé sur le penchant d'une colline, à 150 pas de la *Porte de l'Empire*, et non loin de l'ancienne voie romaine, venait de rencontrer avec sa charrue deux cercueils en pierre de taille, placés côte à côte et possédant leurs couvercles; l'un des sarcophages contenait des ossements en ordre, et l'autre était vide d'ossements. Il ajoutait que lui-même ayant fait des fouilles dans la pièce de terre avait encore rencontré quelques fosses longues de 4 pieds et larges de 18 pouces, dans lesquelles il n'avait recueilli que des ossements disloqués et épars, tels que vertèbres, os des bras, des jambes, des cuisses, etc. Dans une fosse se trouvait un vase en terre cuite, où il n'y avait que de la terre végétale [1]. Laissant de côté toutes les hypothèses du brave doyen eudois, nous dirons que pour nous c'était là un cimetière des bas-temps, violé à des époques bien postérieures.

Une discussion toutefois s'établit dans le *Mercure,* au sujet de ces tombeaux. Un anonyme répondit à M. Capperon, dans le numéro de juin 1722, des choses assez raisonnables au sujet de ces tombeaux; mais le correspondant s'appliquait surtout à défendre l'étymologie d'Eu, genre d'érudition un peu abandonné de nos jours, mais très à la mode à cette époque [2]. En juin 1731, l'abbé Lebeuf apprit dans une lettre aux lecteurs du *Mercure,* que l'anonyme n'était autre que le célèbre abbé des Thuilleries, et qu'il partageait son sentiment à propos de la coutume de brûler les corps, usage que tous deux prorogeaient jusqu'à Posthume, au milieu du IIIe siècle [3].

Sans entrer plus long-temps dans une discussion dont les éléments manquent complètement aujourd'hui, nous dirons, en terminant, que l'auteur de la *Vie de saint Salve*, évêque d'Amiens, au VIIe siècle, raconte que Thierry III, roi des

[1] *Le Mercure de France* de mai 1722, t. I, p. 73-81.
[2] *Le Mercure de France* de juin 1722.
[3] *Le Mercure de France* de juin 1731, p. 1209.

Francs, donna à ce saint pontife la ville d'*Augusta* située au pays de Vimeu [1]. Ce lieu paraît être le village d'Aouste, une des fractions de la station romaine d'*Augusta*.

Ribert ou Ragenbert, deuxième abbé de Leuconaüs, expose dans sa *Vie de saint Valery*, écrite au VIIe siècle, que le saint missionnaire de l'Océan vint prêcher et baptiser dans une ville appelée *Austa* ou *Augusta*, sur la rivière de Bresle [2]. Nous avons dit ailleurs que le culte de saint Valery et son souvenir sont restés populaires dans les églises d'Aouste et de Pons, près Eu [3].

Parmi les propriétés de l'abbaye de saint Denis qui furent confirmées en 750, par une charte de Pépin, on remarque *Agusta*, au pays de Talou [4]; Charlemagne, en 775, confirme et le nom et la donation [5].

Un moment, nous avons espéré pouvoir revendiquer pour la ville d'Eu, les monnaies mérovingiennes qui portent les noms de *Chae*, *Choe* et *Choae* [6]. Mais aujourd'hui, elles sont attribuées avec beaucoup de vraisemblance au village de Huy. Toutefois, si les monuments [7] numismatiques nous manquent encore, il est vraisemblable que d'heureuses découvertes parviendront à nous les procurer un jour.

§ III. — SÉPULTURES FRANQUES TROUVÉES A BIVILLE-SUR-MER (CANTON D'ENVERMEU, ARROND. DE DIEPPE); A SIGY (CANTON D'ARGUEIL, ARROND. DE NEUFCHATEL), ET A COLLEVILLE (CANTON DE VALMONT, ARROND. D'YVETOT).

Les sépultures franques se sont rencontrées moins importantes que les sépultures gauloises ou romaines. Cependant trois points nouveaux me paraissent en avoir donné des traces.

Dans les premiers jours de mars 1856, M. Becquet, maire et cultivateur à Biville-sur-Mer, rencontra avec sa charrue

[1] Adrien Valois, *Notitia Galliæ*. — M. Estancelin, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, année 1826, p. 18. — Id., *Hist. des Comtes d'Eu*, p. 9.

[2] Boll. *Acta Sanctorum, mens. april.*, t. I, p. 16, 17 et 18.

[3] *Les Églises de l'arrond. de Dieppe*. — *Eglises rurales*, p. 338-42.

[4] A. Leprevost, *Mém de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XI, p. 8. — Dom Félibien, *Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis*, pièces justificatives, nº 33.

[5] Id., ibid.

[6] *Revue numismatique* de 1840, p. 30-34. — De Longpérier, *Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France pour* 1841, p. 220.

[7] A. de Longpérier, *Notice des monnaies françaises composant la Collection de M. Rousseau*, 1847.

trois cercueils en pierre au milieu des champs qui entourent la ferme de *Neuvillette*. Deux de ces cercueils, que j'ai visités avec le plus grand soin, ne contenaient que quelques ossements épars et isolés. Les pieds tournés à l'est et la tête à l'ouest, ces deux sarcophages étaient placés côte à côte, et semblaient avoir été destinés à l'époux et à l'épouse. Longs de 1 mètre 90 centimètres, ils étaient larges à la tête de 66-70 et aux pieds de 36-42. Leur profondeur n'a pu être appréciée, parce que depuis long-temps ils étaient privés de couvercles et que mainte fois leurs bords avaient été entamés par la charrue. Le troisième cercueil, parfaitement entier, était de la même pierre et avait la même forme. Long de 2 mètres 5 centimètres, haut de 70, large de 78 à la tête et de 66 aux pieds, il semblait avoir été destiné à un personnage plus fort que les précédents. Le couvercle avait la forme d'un toît, et l'auge était d'une seule pièce. Ce caractère monolithe convenait d'ailleurs aux deux premiers. Ce dernier renfermait un squelette entier et trois autres têtes qui sans doute avaient appartenu aux prédécesseurs du dernier occupant.

Les sondages faits dans les terrains environnants nous ont montré des ossements épars et des restes de vases dont quelques-uns avaient la teinte et la forme de ceux des bas-temps de l'empire, tandis que les autres avaient les caractères de l'âge mérovingien. En l'absence d'une attribution meilleure, nous inclinons à croire que déposés ici vers le ve siècle de notre ère, ces sarcophages ont pu servir jusqu'à la période normande, époque où l'on cessa d'inhumer isolément et loin des temples, car ici il n'y avait ni église, ni chapelle. Nous ajouterons que ces cercueils offrent tous les caractères que nous avons déjà reconnus à ceux de Saint-Gervais de Rouen, de Caudebec-lès-Elbeuf, de Saint-Aubin-des-Cercueils, de Sainte-Marguerite-sur-Saâne, de Pavilly, d'Eslettes, d'Anceaumeville, d'Envermeu, d'Ouville-la-Rivière, du Mont-Cauvaire et d'Epinay, près Dieppe.

L'église prieurale de Sigy (arrond. de Neufchâtel) fut fondée en 1040, par Hugues de Gournay, en l'honneur de saint Martin et de saint Vulgain, deux saints que j'appellerai volontiers « mérovingiens, » l'un par sa vie et l'autre par son culte; car si le dernier a vécu et est mort sous Clotaire II, le premier a été le grand patron de Clovis et de son royaume, et sa chape était devenue l'oriflamme des descendants de Mérovée.

Le prieuré normand succédait évidemment à une fondation franque, peut-être même à un établissement gallo-romain, car les monuments semblent attester cette double origine. L'époque gallo-romaine me paraît démontrée par l'existence d'un admirable petit vase en verre bleu orné d'un faisceau de cercles blancs, trouvé en 1854 dans la tombe d'un jeune enfant, découverte, chose curieuse, par d'autres enfants qui fouissaient dans le jardin de l'école. Ce vase d'un bleu céleste est d'une grâce et d'une conservation telles qu'il figurerait honorablement dans la collection du Louvre.

Quant à l'époque mérovingienne, elle est mieux établie encore autour de l'église de Sigy, où les monuments de cet âge y sont restés parlant au sein de la terre. « Depuis quelques années, nous écrit M. l'abbé Lethuillier, curé de cette paroisse, presque chaque fois que l'on creuse une fosse, on rencontre un cercueil de pierre entier ou en morceaux, et dont les antiques fragments peuplent les assises inférieures de notre cimetière paroissial. Je vous envoie aujourd'hui un petit vase et deux *cimeterres,* résultat de nos derniers travaux. Je désire que ce petit envoi vous soit agréable. »

A coup sûr il m'a fait plaisir, moins pour les objets, qui me sont parfaitement connus, que par le renseignement qu'il m'apportait, puisqu'il me révélait un nouveau point de l'occupation mérovingienne.

Les *cimeterres* sont tout simplement deux sabres ou grands couteaux des Francs. Ce sont les *cultri validi,* les *cultri maximi* des historiens, auxquels nos pères donnèrent le nom de scramasaxes ou couteaux de combat. Ceux-ci, quoiqu'ils ne fussent pas entiers, m'ont paru plus courts et plus larges que les autres. Les lames, parfaitement pointues, durent être longues de 34 à 35 centimètres, et la soie de 10 environ. La largeur de cette lame formidable était de 55 millimètres avec une épaisseur de 10 sur le dos. Tous deux ont eu un manche de bois et peut-être un fourreau de cuir. De chaque côté de la lame ils présentaient deux rainures carrées et profondes, plus distancées l'une de l'autre qu'elles ne le sont ordinairement.

Comme le Musée de Rouen renferme plusieurs armes de ce genre, j'ai cru pouvoir offrir celles-ci à la ville de Bordeaux, pour son Musée d'armures qui n'en possède pas encore, ou du moins en aussi bon état.

Quant au vase, c'est un de ces petits vases funéraires en

terre grise à couvercle noire, orné sur la panse de quatre ou cinq cercles concentriques, légèrement saillants, comme dans quelques-uns des vases d'Etretat, de Martin-Eglise et de la vallée de l'Eaulne.

La troisième découverte, un peu plus intéressante, a eu lieu dans le cimetière de l'église de Colleville, village situé dans la vallée qui sépare Valmont de Fécamp. Au sein de ce cimetière, qui pourrait bien remonter aux âges les plus reculés de notre histoire, on découvre de temps à autre, à la profondeur d'un mètre, des sarcophages en pierre de plusieurs époques. Depuis deux années surtout on n'en a pas trouvé moins de cinq à six, dont un était tellement entier qu'on a pu encore lui confier un défunt de nos jours. D'après les fragments qu'il m'a été donné de voir dans le cimetière, ces sarcophages sont en pierre de Saint-Leu et doivent remonter au moins aux temps mérovingiens. En tout cas les objets trouvés dans leur sein sont incontestablement de cette époque. M. l'abbé Axillais, curé de Colleville a eu l'heureuse idée de recueillir tous les objets d'art qui se sont montrés soit dans les cercueils, soit autour d'eux. Il en a formé une petite collection locale qui a bien son mérite. C'est une page de l'histoire de Colleville que nous allons essayer de déchiffrer.

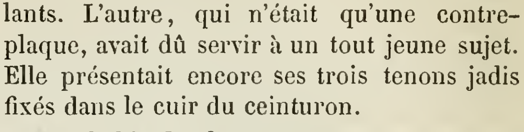
Les objets recueillis sont au nombre d'environ une vingtaine : tous sont en fer ou en bronze.

Parmi les objets de fer on remarque un couteau long de 16 centimètres, dont le manche fut en bois; deux lances, dont la mieux conservée présente une lame de 22 centimètres de long sur 4 de large; deux glaives, dont un est un sabre, bien reconnaissable à la double rainure creusée sur chaque côté de la lame. Sa longueur actuelle est de 42 centimètres sur 5 de large. La poignée, qui était en bois, offre une soie longue de 10 centimètres. J'ai remarqué une boucle en fer et une agrafe du même métal, accompagnée d'une plaque et d'une contre-plaque recouvertes de damasquinures d'argent.

Le bronze est presque aussi abondant que le fer. J'ai remarqué entre autres choses trois boucles, deux plaques et une fibule. Une des boucles, privée de son ardillon, montre un de ses côtés grandement usé par un long frottement. L'usure du métal prouve que la boucle se plaçait à droite et que l'extrémité libre du ceinturon se prenait de la main gauche.

Une seconde boucle, dont l'ardillon très-usé prouvait

qu'elle avait beaucoup servi, était décorée de raies tracées en creux. Une troisième boucle, encore saturée d'étain, était recouverte de dessins gravés en creux, représentant des zigzags et des guillochés, genre d'ornement commun à cette époque. Une des deux plaques de ceinturon, très-mutilée, avait été recouverte de gravures et munie de boutons sail-



lants. L'autre, qui n'était qu'une contre-plaque, avait dû servir à un tout jeune sujet. Elle présentait encore ses trois tenons jadis fixés dans le cuir du ceinturon.

Mais l'objet le plus curieux était une fibule de bronze que nous reproduisons ici dans sa grandeur naturelle. Elle a la forme d'une anse, type assez commun à l'époque franque. L'ardillon en fer a disparu, mais les charnières et le crochet, pris à même la pièce, sont restés intacts. Une particularité assez remarquable, c'est que le tube est fermé par le bas, ce qui prouve que l'ardillon ne descendait pas au-dessous du crochet destiné à le fixer. Comme on peut le voir, cette broche est décorée de trois filigranes de bronze formant saillie, et de trois raies creusées à chaque extrémité.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

S

T

W

Dieppe. — Ém. Delevoye, imprimeur.





